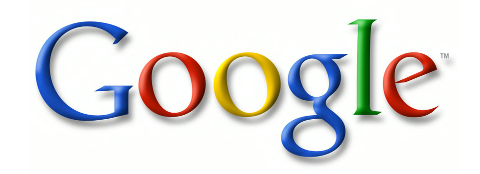






HISTOIRE

DE

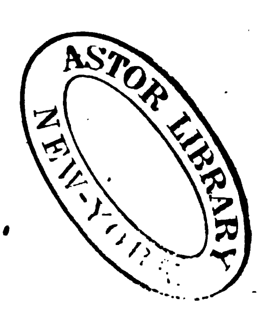
BERNADOTTE,

CHARLES XIV-JEAN.

—

I.

IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON.



HISTOIRE

DE

BERNADOTTE,

CHARLES XIV-JEAN,

ROI DE SUÈDE ET DE NORVÉGE, ETC.,

PAR B. SARRANS JEUNE.

TOME PREMIER.

PARIS.
COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS,
QUAI MALAQUAIS, 15.

1845

INTRODUCTION.

Les soixante dernières années de l'histoire de l'Europe sont une preuve manifeste du déclin des monarchies. Mais, de tous les événements qui ont précipité ce déclin, le plus décisif, c'est la chute de l'empire de Napoléon.

Ce trône, élevé par la volonté de la nation la plus brave, la plus civilisée, la plus intelligente de la terre, et par le génie d'un grand homme, héritier

des triomphes et des forces de la révolution ; ce trône, qui avait recomposé en quelques jours une société dissoute, porté l'héritage de Louis XIV du Rhin au Tage, et la gloire des armes françaises de Cadix à Moscou ; ce trône, enfin, qui s'avançait dans l'avenir éclatant de gloire militaire, d'admirables institutions civiles, de créations gigantesques, de chefs d'œuvre et de lumières, disparut en quinze ans, comme s'il avait épuisé la sève de quinze siècles. C'est que, pour étouffer l'anarchie, Bonaparte avait tué la liberté, et que là où la liberté manque tout doit périr. L'empire des Césars mit, il est vrai, cinq siècles à s'écrouler, mais Dieu avait marqué son heure ; il envoya un souffle de sa colère et le despotisme romain s'évanouit.

Dans un livre dont celui-ci n'est que le prologue (1), j'essaierai de dire les vicissitudes du règne de Napoléon, et de dérouler les causes successives de sa ruine.

Quelques mots cependant sur ce grand naufrage.

(1) L'auteur publiera incessamment une *Histoire du Consulat et de l'Empire français*.



Entre toutes les fatalités attachées à la fortune de l'empereur des Français, la plus funeste à son pouvoir, la plus féconde en résultats désastreux, est celle qui se personnifie dans Charles-Jean, dernier roi de Suède et de Norwége. Voilà pourquoi j'écris séparément l'histoire de Bernadotte.

L'homme, grand par la fortune, médiocre par le génie, dont l'orgueil offensé et l'ambition déçue purent renverser l'Empire, se rattache de trop près au plus grand événement du siècle, pour que la génération actuelle ne veuille pas, dès aujourd'hui, prendre sa mémoire à partie.

D'ailleurs Bernadotte est mort; la postérité a commencé pour lui.

Mais comment cet homme parvint-il à changer les destinées de l'Europe? Par quelles saturnales de la fortune, par quelle méprise de la conscience publique, un soldat, dont l'élévation ne se compose que d'accidents, fut-il conduit à décider du sort de la France.

Pour résoudre ce problème, il faut étudier les péripéties à travers lesquelles s'éleva la fortune de Bernadotte. Il faut remonter aux causes de

cette grandeur anormale, rechercher leurs rapports, leurs liens, leur dépendance, sortir du vague des accusations, saisir les actes et exercer la justice de l'histoire comme s'exerce la justice des lois, sans prévention et sans colère.

Tels sont les devoirs que je me suis imposés en écrivant les pages qu'on va lire; et s'il advient que je sème quelques réflexions dans le tissu des faits dont se compose l'histoire de Charles Jean, elles ne me seront dictées ni par l'amour, ni par la haine. L'historien doit, s'il le peut, se montrer philosophe, peintre, homme d'Etat, jamais homme de parti; et Tacite lui-même n'a pu se faire absoudre de sa partialité, par la beauté de son génie et ses profondes peintures du cœur humain.

La vie de Bernadotte comprend trois phases distinctes.

La première appartient à la religion de la liberté, et se mêle à tous les souvenirs de notre révolution de 1789, la plus grande des révolutions du monde. — Je dirai tout ce que Bernadotte fit de glorieux dans les rangs des armées de la république et du consulat.

La seconde est occupée par la passion de la renommée et la soif du pouvoir, par une rivalité insensée avec le premier capitaine du siècle, par l'insupportable tourment de se voir le sujet d'un héros, et par le développement d'une ambition délirante qui aboutit au plus irrémissible des crimes, l'oubli de la patrie. — J'achèverai de déchirer le voile qui enveloppe encore la politique de Bernadotte, et je traduirai le coupable devant le tribunal de la postérité.

La troisième période de la vie de Bernadotte semble demander pardon pour la seconde. Il y a, dans la royauté de Charles-Jean, des motifs de consolation pour l'humanité. Le soldat couronné ose s'isoler de l'Europe despotique et ávouer son drapeau, sa morale et son culte pour la liberté des Suédois. — Aussi, raconterai-je avec bonheur son respect pour les droits des citoyens, sa tendresse et ses sollicitudes pour les misères du peuple.

Charles-Jean sortit noblement d'une vie pleine d'épreuves, d'angoisses et, peut-être, de remords. — On le verra s'occupant, à la dernière heure,

de ses devoirs de roi, s'entretenant sans trouble des choses de l'éternité et mourant en sage.

Soldat inconnu sous l'ancienne monarchie, Bernadotte s'était trempé aux feux de la révolution, et, grâce à la liberté, il était devenu un de ces guerriers qu'on peut comparer aux généraux les plus vantés de l'antiquité. Mais, pour apprécier sa carrière militaire, il faut d'abord se rendre compte des circonstances auxquelles il emprunta sa valeur et sa gloire, car la gloire et la valeur des hommes de la révolution est bien plutôt une question d'époque qu'une question de personnes.

Et quelle époque, quelle révolution que celle de 1789 !

Par elle, une vieille nation, — chez laquelle tout paraissait usé, politique, sciences, arts, littérature, industrie, passions, — retrouvant en un jour les ardeurs de la jeunesse, fut tout à coup saisie d'un sublime enthousiasme pour tout ce qu'il y a de noble et de généreux dans la vie humaine : l'amour de la patrie et de la liberté, la haine de la tyrannie, une profonde sympathie pour les opprimés et un dévouement

immense aux intérêts des peuples. Echauffé par les promesses d'une espérance sans bornes, soutenu, dans ses efforts, par l'intime conviction du triomphe de l'égalité, chacun croyait fonder, en France, une ère de grandeur et de prospérité pour l'univers entier. Cette pensée était dans toutes les têtes; elle agitait toutes les âmes, et, dès le 14 juillet, l'héroïque peuple de Paris disait, avec l'accent d'une certitude prophétique : La révolution fera le tour du monde.

Alors la France possédait, sans le savoir, une race d'hommes d'élite, remarquables par la diversité de leurs aptitudes, et auxquels la révolution communiqua une magnanité et un courage qu'ils n'auraient jamais trouvés, dans leur cœur, sous le règne des priviléges.

La révolution suscita cette génération d'orateurs qui fit, de la tribune nationale de France, la première tribune du monde. La Révolution leur donna pour chef ce géant de la parole qui lançait les gerbes de son éloquence sur les palais des rois, et conquérait une armée avec un discours adressé, comme un hommage de respect

de l'Assemblée et comme une menace du peuple, au descendant de Louis XIV.

C'est la révolution qui tira, du milieu de ce peuple, une foule de tribuns à son usage, improvisateurs de chaque jour, exaltés dans leurs passions, pénétrants dans leurs conjectures et dont l'énergie et l'audace soutenue abaissaient d'un mot les ambitions rivales, faisaient taire l'intrigue, déconcertaient les complots et imprimaient une impulsion irrésistible à la chose publique. Immense prédication de la liberté qui, embrassant la France entière et ralliant tout un peuple à un centre commun, exprimait, sous mille formes diverses, la volonté de vingt-cinq millions d'hommes! Bientôt sans doute on appréciera, avec une reconnaissante équité, les travaux de tous ces citoyens, — uniquement occupés des intérêts, des besoins et des dangers de la France, — qui, dans les administrations, dans les tribunaux, dans toutes les parties du service public, donnèrent l'exemple de tous les genres de dévouement et de sacrifices, sans attendre d'autre salaire que le témoignage de leur conscience et les regards de Dieu.

Quel Français, aujourd'hui même, pourrait, sans tressaillir d'orgueil, se rappeler le sublime mouvement de 1792 : ces légions d'artisans, de laboureurs, d'enfants de toutes les classes, courant rejoindre une armée déshabituée de la gloire et insuffisante pour couvrir nos frontières ; ces vétérans de la monarchie, heureux de recevoir dans leurs rangs les jeunes soldats de la république, qui, sans avoir jamais vu la fumée d'un camp ennemi, venaient apprendre la guerre en face des vieilles bandes de l'Europe, et imprimer aux lieutenants de Frédéric II l'immortel affront de Valmy, présage de toutes les humiliations qui attendaient l'Europe dans une autre guerre de Trente Ans?

Chose remarquable ! pas une réputation ilitaire ne marchait à la tête de nos armées Les grands généraux qui allaient éclore se cachaient dans la foule des soldats, ou, tels que Moreau, Gouvion-Saint-Cyr, Pichegru, Jourdan , Kléber, Masséna et Desaix, n'étaient que des officiers improvisés par les suffrages de la levée en masse. Quant à celui qui devait le

surpasser tous, il sortait à peine d'une école militaire.

Ce fut, cependant, un moment d'une solennité terrible, que le jour où la France, appuyée sur ces enfants héroïques, se leva pour attendre l'Europe. On ne vit plus alors que les rois d'une part et un peuple de l'autre.

Et, quelques mois plus tard, quand la République, assaillie sur les Alpes, sur les Pyrénées, en Belgique, sur le Haut et Bas-Rhin, sur la Meuse et la Moselle, dans la Vendée, dans le Calvados, dans la Bretagne, à Bordeaux, à Lyon, à Marseille et à Toulon, éprouva des revers; quand, après la désastreuse bataille de Nerwinde et la défection de Dumouriez, les armées de la Convention étaient battues au Nord et au Midi, avec quelle majestueuse audace la France ne fit-elle pas face à tant d'ennemis! Quelle abnégation dans le sacrifice! quelle sublimité dans le dévouement! « Tous les Français, » tous les sexes, tous les âges, avait dit Barrère, » sont appelés par la patrie à défendre la liberté. » Toutes les facultés physiques ou morales, tous » les moyens politiques ou industriels, lui sont

» acquis; tous les métaux, tous les éléments sont
» ses tributaires. Que chacun occupe son poste
» dans le mouvement national et militaire qui
» se prépare. Les jeunes gens combattront, les
» hommes mariés forgeront les armes, transpor-
» teront les bagages et l'artillerie, prépareront les
» subsistances; les femmes travailleront aux habits
» des soldats, feront des tentes et porteront leurs
» soins hospitaliers dans les asiles des blessés; les
» enfants mettront le vieux linge en charpie; et
» les vieillards, reprenant la mission qu'ils avaient
» chez les anciens, se feront porter sur les places
» publiques : ils enflammeront le courage des
» jeunes guerriers, ils propageront la haine des
» rois et l'unité de la République. Les maisons na-
» tionales seront converties en casernes, les places
» publiques en ateliers, le sol des caves servira à
» préparer le salpêtre, tous les chevaux de selle
» seront requis pour la cavalerie, tous les chevaux
» de voiture pour l'artillerie; les fusils de chasse,
» de luxe, les armes blanches et les piques servi-
» ront pour le service de l'intérieur. La république
» n'est plus qu'une grande ville assiégée; il faut

» que la France ne soit plus qu'un vaste camp. »

Et, à la voix du grand comité de salut public, la Révolution avait enfanté quatorze armées et douze cent mille soldats pour la défendre: les uns lui donnaient leur industrie, les autres leur fortune; ceux-ci leurs conseils, ceux-là leurs bras; tous, leur sang.

Sans doute, hélas! ces convulsions héroïques entraînèrent avec elles des excès épouvantables et des déchirements horribles. Sans doute, de cette vaste guerre contre la liberté, la France et la révolution, surgit une dictature populaire, inquiète, ombrageuse, oppressive et cruelle; mais la révolution, la liberté et la France furent sauvées. « Le mouvement » révolutionnaire une fois établi, dit M. de Maistre, » la France ne pouvait être sauvée que par le jaco- » binisme... Nos neveux, qui s'embarrasseront très- » peu de nos souffrances et qui danseront sur nos » tombeaux, riront de notre ignorance actuelle; » ils se consoleront aisément des excès que nous » avons vus et qui auront conservé l'intégrité du » plus beau royaume. »

Que fût-il arrivé au contraire, si, après le 31 mai,

le modérantisme l'eût emporté sur la dictature révolutionnaire, dans la lutte du peuple contre l'étranger et les partis? « Il est douteux, suivant un historien dynastique (1), que les Girondins eussent triomphé, même en se montrant unis, et surtout qu'en triomphant, ils eussent sauvé la révolution. Comment auraient-ils vaincu les ennemis étrangers sans fanatisme, comprimé les partis sans épouvante, nourri la multitude sans maximum, alimenté les armées sans réquisition? Si le 31 mai avait eu lieu en sens inverse, on aurait probablement vu dès lors ce qui se montra plus tard : le ralentissement de l'action révolutionnaire, les attaques redoublées de l'Europe, la reprise d'armes de tous les partis, les journées de prairial sans pouvoir repousser la multitude, les journées de vendémiaire sans pouvoir repousser les royalistes, l'invasion des coalisés, et, d'après la politique d'usage à cette époque, le démembrement de la France. »

La France arrachée à l'invasion, la liberté sauvée,

(1) Mignet, *Histoire de la Révolution*.

l'humanité rachetée, voilà ce qui restera éternellement des fureurs passagères d'un peuple soulevé par la tyrannie. Que reste-t-il au contraire des fureurs du despotisme? L'ordre dans le mal et un vain simulacre de prospérité dans la misère et de sécurité dans la honte. Voyez plutôt l'Europe.

Perdu jusque-là dans les rangs obscurs de la vieille armée, Bernadotte était un de ces hommes d'avenir que la révolution allait révéler et illustrer. Il la servit avec l'ardeur qu'inspiraient, dans ce temps-là, l'amour de la liberté et la passion de la gloire. Comme tous les autres citoyens, que leur intelligence et leur courage signalaient aux regards de la nation, il arriva d'un bond au commandement des phalanges républicaines. Il se fit remarquer sous le téméraire et malheureux Custines; il eut pour ami Kléber qui, devinant à ses premiers coups ceux qu'il porterait un jour, témoigna de sa valeur et commença sa fortune militaire; il servit avec éclat sous les ordres du modeste Jourdan, que l'immortelle victoire de Fleurus ne put enorgueillir. Dans la campagne de l'an III, il protégea la retraite de ce vertueux général, abandonné par

Moreau et tombé dans la disgrâce de Carnot, par suite de la réaction qui commençait à poursuivre tous les patriotes accusés d'un ardent républicanisme. Dans les conseils, dans la presse, parmi tous les hommes infidèles à la cause de la liberté, il était de mode alors d'exalter l'armée du nord aux dépens de l'armée de Sambre-et-Meuse; et le Directoire lui-même n'était pas exempt de toute prévention contre les braves qui la commandaient.

Cette remarque est d'autant plus essentielle, qu'elle peut servir à expliquer ce qui se passait déjà dans l'âme de Bernadotte. Ici, je le sais, je vais rencontrer des préjugés vivaces, et heurter une opinion d'autant plus enracinée que les générations l'ont reçue, toute faite, d'une réaction intéressée à anéantir la révolution, à diffamer ses œuvres et effacer sa gloire. Depuis quarante-cinq ans, sous le Directoire, sous l'empire, sous les Bourbons, on n'a cessé de calomnier cette époque de notre histoire, que quelques écrivains faméliques calomnient encore.

Il faut oser le dire cependant : malgré l'ombre sanglante que la terreur et ses cruels holocaustes

projettent sur 1793 et 1794, ces deux années n'en sont pas moins, avec 1789, 1790, 1791 et 1792, la plus belle, la plus grande, la plus magnifique époque de notre histoire. Jamais, en effet, le peuple français montra-t-il plus de courage, de dévouement, d'héroïsme et de constance? La conjuration politique et la conjuration armée de l'Europe, la guerre étrangère, la guerre civile, la famine, toutes les privations, tous les fléaux, tous les sacrifices, ne purent triompher de la vertu de ce peuple dans la crise la plus forte du laborieux enfantement de son indépendance.

L'avénement inattendu de la démocratie, en face des ruines de la monarchie, donna une trempe encore plus énergique au caractère national. A peine le mot république fut-il tombé du haut de la tribune, que chaque citoyen leva la tête au ciel avec un indicible orgueil. Et, quand la liberté eut voulu, quand la loi eut parlé, rien ne parut plus impossible aux Français. C'est qu'alors aucune passion lâche, aucun intérêt vil, aucune ambition criminelle ne luttait contre l'intérêt général. On se dévouait tout entier à la patrie, on lui donnait

son temps, ses veilles, sa fortune, le sang de ses enfants et sa propre vie.

Les armées étaient faites à l'image du peuple. Point d'orgueil dans le commandement, point de servitude dans l'obéissance. Animées du même enthousiasme que les citoyens, pleines du même désintéressement, rompues aux plus grandes fatigues comme aux plus dures privations, elles offraient un spectacle unique dans l'histoire militaire des peuples modernes : on eût dit les légions romaines des Camille et des Fabricius.

Prodigues de leur vie, comme les soldats, les généraux donnaient l'exemple d'une simplicité antique. Modestes après avoir improvisé les plus magnifiques conceptions de la guerre et triomphé des plus grandes armées de l'Europe, aucun d'eux n'eût trouvé dans son cœur une pensée d'usurpation; et, si elle eût pu y germer, il l'aurait bientôt abjurée en regardant, autour de lui, ce peuple ombrageux qui avait les yeux ouverts sur tout ce qui s'élevait, et ce comité prévoyant et jaloux qu'une salutaire défiance du pouvoir militaire n'abandonnait jamais.

Sous les yeux de ce gouvernement, qui aurait osé — même après la reprise des lignes de Weissenbourg et la bataille de Fleurus, — s'attribuer la gloire de la république? Hoche, malgré ses triomphes, fut arraché à l'armée de la Moselle, parce que, dans ce soldat de vingt-quatre ans, Saint-Just avait deviné le génie du gouvernement réuni au génie des batailles. Malheur à Bonaparte, si son front de penseur et d'ambitieux fût tombé sous les regards investigateurs du proconsul!

Tous les généraux de cette époque obéissaient à la république sans murmurer. Bernadotte était soumis et fidèle comme eux. Naturellement impatient du joug, il obéissait peut-être en frémissant, mais il obéissait et ne voyait rien encore au delà de l'horizon de la république. Si, après le 9 thermidor, un gouvernement stable et fort, un gouvernement appuyé sur la souveraineté populaire et l'autorité absolue de la loi, eût succédé au comité de salut public, les ambitions prétoriennes qui ont désolé la France n'auraient pu se produire, et Bernadotte, resté probablement une des gloires les plus pures de la répu-

blique, reposerait aujourd'hui aux Invalides à côté des cendres de Napoléon.

Malheureusement, la journée du 9 thermidor, qui semblait ne devoir être qu'une expiation des outrages faits à l'humanité, se transforma tout à coup, par l'impulsion même des plus ardents terroristes, en une guerre ouverte et acharnée contre les principes et les hommes de 1789. Une nouvelle terreur, aveugle, furieuse, sans limite et sans frein, envahit la France; toutes les passions se coalisèrent pour détrôner le peuple, anéantir la république, diffamer ses œuvres, déchirer ses lois, même les plus sages, et la punir d'avoir arraché le pays à la domination des étrangers.

Si l'échafaud révolutionnaire était horrible, hideux, épouvantable, celui-là du moins avait arrêté les exécutions populaires qui frappaient les victimes en masse, et, suivant l'expression d'un grand génie, les lois de la morale n'étaient pas méconnues; elles n'étaient que violées (1). Mais, après le 9 thermi-

(1) Chateaubriand.

dor, que de nouveaux exemples de ces vengeances sauvages le midi ne donna-t-il pas à la France indignée ! Et, cette fois, ce n'était pas le peuple qui renouvelait au loin les scènes de septembre.

Oui, l'humanité justement révoltée, des animosités profondes et le déchirant souvenir de pertes irréparables expliquaient peut-être ce sanglant besoin de représailles..... Mais alors ne parlez point d'une civilisation supérieure, couvrez-vous de cendres, èt confessez que les mauvaises passions sont le triste apanage de tous.

Ces affreuses représailles ne suffisaient pas, néanmoins, aux desseins de la réaction. Vingt journaux à la solde du parti, enhardis par la plus scandaleuse impunité et fidèles échos d'une tribune furibonde, mettaient chaque matin le poignard à la main des séides. Enfin, la France était enveloppée d'un vaste réseau de conspirations monarchiques, et, tandis que la république mourante se débattait contre ses ennemis intérieurs, des négociations criminelles appelaient l'ennemi du dehors.

Cependant les armées soutenaient encore la renommée des soldats de 1794. Elles couvraient

de leurs lauriers les plaies de la patrie et étouffaient, sous des cris de victoire, les gémissements des victimes de la réaction dont nos soldats ne partageaient ni les fureurs ni les desseins.

Toutefois, parmi ces guerriers si fidèles à la liberté et au drapeau, si sensibles à l'honneur et la gloire, les ressorts de la discipline se détendaient chaque jour davantage. Et comment n'en aurait-il pas été ainsi? On les laissait sans solde, sans vivres, sans vêtements; on les séparait des généraux et des officiers formés par la guerre et la révolution; on ne leur parlait plus le langage de la liberté, et l'on substituait imprudemment le *Réveil du peuple* qui donna le signal des massacres réactionnaires, à l'hymne de la Marseillaise qui avait vaincu l'Europe.

Bientôt la corruption s'attaqua au cœur même de nos armées. Cessant d'avoir foi à la république, les généraux commencèrent à songer à leur avenir. Quelques-uns se laissèrent même tenter par l'or de l'étranger, et le prétendant put marchander et acheter la conscience de quelques autres. Enfin tout marchait à une contre-révolution imminente,

lorsque, s'éveillant tout à coup sur les bords de l'abîme, ceux des anciens révolutionnaires qui avaient embrassé la réaction avec le plus de ferveur, arrachèrent la Convention à sa fatale léthargie. Cependant les journées de vendémiaire, dans lesquelles Bonaparte rendit un éminent service à la liberté, ne rompirent point les trames royalistes qui eussent fini par triompher, même après les élections qui précédèrent la constitution de l'an III, si la Convention ne se fût réveillée à temps. Mais, grâce à la sage mesure qu'elle prit avant de déposer ses pouvoirs, les conspirateurs eurent la minorité dans les conseils, mais une minorité imposante, hostile, factieuse. On sait avec quel acharnement et quelle audace elle attaquait, à la tribune, les plus illustres chefs de l'armée, et surtout Hoche et Jourdan qui avaient les yeux ouverts sur les menées du parti. A la tête des députés factieux était Pichegru qui, après avoir préparé sa défection par la gloire, n'était entré dans les conseils qu'afin d'offrir à la contre-révolution un chef tout prêt à marcher à sa tête.

Cependant deux années de vraie liberté sous

le Directoire, les admirables campagnes d'Italie et la paix de Campo-Formio semblaient avoir relevé l'ascendant de la république. Mais les conseils renfermaient toujours des éléments de trouble et de dissolution. Les conspirateurs ne s'y bornaient plus à déclarer une guerre implacable au gouvernement; ils dirigeaient aussi les plus violentes attaques contre Bonaparte au milieu de ses plus grands triomphes. Enfin, les excès du parti contre-révolutionnaire réduisirent le Directoire au coup d'État du 18 fructidor. Hoche à l'armée de Sambre-et-Meuse, Bonaparte à l'armée d'Italie, — Bonaparte surtout que des révélations secrètes avaient informé des projets des royalistes, — communiquèrent à leurs soldats une impulsion favorable au gouvernement.

A cette époque, la gloire soudaine et immense du héros d'Italie lui avait déjà suscité d'inexorables ennemis, parmi les généraux des armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse. Tous, excepté Hoche qui adoptait noblement les lauriers de Bonaparte, voyaient d'un œil chagrin le vol de sa renommée, e se montraient inquiets et jaloux du rôle qu'il

jouait dans les affaires publiques. Cette influence souveraine d'un héros de vingt-six ans offensait l'orgueil des uns, alarmait le patriotisme des autres, et, soit rivalité naissante, soit ambition, soit impatience du joug de toute autorité, Bernadotte partageait cette hostilité moitié ouverte, moitié cachée, lorsqu'il conduisit en Italie une colonne de l'armée du Rhin.

Comme on le verra dans le cours de cette histoire, un mouvement de répulsion mutuelle fut le premier effet de l'entrevue des deux généraux. L'homme qui allait bientôt, comme ministre du Directoire, se rallier sans bonne foi au parti des Jacobins, trouvait l'armée d'Italie beaucoup trop révolutionnaire. C'est que Bernadotte n'était déjà plus le lieutenant de Jourdan et de Kléber, ni l'un des chefs de cette armée de Sambre-et-Meuse étincelante d'ardeur et de patriotisme; c'est qu'à ses yeux, l'avenir de la république et celui de la monarchie étaient également compromis, également douteux. Cependant Bernadotte servit avec distinction sous les ordres de Bonaparte qui, de son côté, mit une courtoisie chevaleresque à témoigner du

courage et des talents du général de l'armée du Rhin.

Celui-ci accepta les éloges et garda ses rancunes.

On sait le fatal départ de Bonaparte pour l'Égypte, emmenant avec lui la glorieuse armée d'Italie, vierge de défaites et de trahisons. Bientôt les revers succédèrent aux revers, les désastres aux désastres. La perte de l'Italie; la mort inexpliquée de Hoche qui aurait, peut-être, soutenu l'honneur de nos armes et la république chancelante; la lutte incessante du gouvernement contre les conseils où dominait la faction contre-révolutionnaire; la terreur qu'inspiraient au Directoire, et surtout à Carnot, les folles entreprises de quelques patriotes exaltés jusqu'au délire; la coupable tentative de Grenelle, que l'autorité pouvait prévenir et qu'elle laissa éclater pour frapper un grand coup sur le parti démocratique; les sanglantes exécutions qui suivirent cette journée; les mutilations successives que firent subir au Directoire les deux conseils qui semblaient se venger ainsi des proscripteurs de fructidor; la faiblesse de

sa dernière composition; enfin, la nomination de Sieyès arrivant au pouvoir avec des vues de renversement : toutes ces circonstances avaient remis en question l'existence de la République. Siéyès n'en voulait pas, Barras semblait la regarder tomber avec indifférence et, autour d'eux, Fouché la trahissait.

Cet état de choses enhardit les royalistes. Sous les yeux des deux conseils qui étaient sans influence et sans autorité, parce qu'ils se trouvaient divisés; en face d'un gouvernement assez aveugle pour ne pas voir sa chute prochaine, les contre-révolutionnaires jetèrent sur la France entière un vaste réseau de conspirations.

Au milieu de ces intrigues, Bernadotte figura long-temps encore parmi les amis de la république; mais sa fidélité parut assez peu robuste pour que, au moment même où il rendait, comme ministre, les plus grands services à la France, on le crût capable de prêter l'oreille aux suggestions du prétendant (1). Alors, cependant, il inspirait au gou-

(1) Voir chapitre II du Ier volume.

vernement des craintes d'une tout autre nature. Entraîné par Sieyès qui tremblait à l'ombre d'un républicain, inquiet de l'exaltation qui renaissait parmi les Jacobins, et craignant de leur laisser un chef redoutable dans la personne de Bernadotte, le Directoire enleva le portefeuille de la guerre à ce général, par un outrage aussi gratuit qu'offensant. En effet, Bernadotte se fût accommodé du régime républicain, si la république eût présenté des garanties de durée pour elle et des motifs de sécurité pour lui. Mais ce soldat n'était pas trempé en homme de révolution. Il pouvait conspirer dans son cabinet, mais jamais il n'aurait eu l'audace de descendre dans la place publique. Aussi brave, aussi téméraire qu'on puisse l'être sur un champ de bataille, jamais il n'eût osé jouer sa tête dans une journée des barricades.

Le 18 brumaire déplut à l'ex-ministre du Directoire. Bernadotte eut même de fortes velléités de résistance, mais elles n'aboutirent qu'à beaucoup d'humeur et à une accession subite au fait accompli : il se rendit et ne se convertit pas.

L'avénement de Bonaparte, qui fut réellement

empereur dès le lendemain de la journée de Saint-Cloud, laissa une profonde impression dans le cœur jaloux et aigri de son rival. Peut-être même la défection du prince royal de Suède fut-elle la conséquence de l'ambition que l'exemple du premier consul développa dans l'âme vulgaire de Bernadotte. Il est certain qu'en tuant la république, Bonaparte ouvrit la voie aux plus vastes espérances de l'ambition, et que, dès lors, il assuma sur sa tête la responsabilité du sort de la France. Le roi Charles-Jean procède du premier consul s'instaurant Empereur devant les généraux de la république. Or, si Bernadotte fût resté l'un de ces généraux ; si la gloire du tribun n'eût point dégénéré en gentilhommerie ; si, à l'exemple de son maître, il n'eût pas voulu faire race, jamais nos femmes n'auraient entendu battre les tambours de l'étranger (1).

A cette époque, des vertus républicaines, du désintéressement, de la modération, des actes généreux envers le malheur, des mains pures de toute rapine, de beaux faits de guerre, une incon-

(1) Expression de Paul Courier.

testable capacité militaire et une grande popularité parmi les soldats, composaient à Bernadotte une renommée qui le désignait naturellement aux projets des défenseurs de la république et des partisans de la monarchie. Alors aussi brillait à Paris une femme célèbre dont le nom vivra dans la postérité, par des écrits empreints d'une vive imagination et marqués quelquefois au cachet de la plus haute raison. Attachée à l'école philosophique malgré la direction éminemment religieuse qu'elle avait reçue de son père et du culte protestant, avide de tous les genres de gloire, étincelante dans un salon, successivement en rapport avec les constituants, les membres de l'Assemblée législative et de la Convention, particulièrement liée avec Narbonne, Alexandre de Lameth et Talleyrand, avec Chénier et Barrère, avec Cabanis et Garat, Barras et Benjamin Constant; d'accord avec les héros du 18 fructidor, sans renoncer à ses relations sentimentales avec les victimes de ce coup d'Etat, madame de Staël avait une ardente passion pour la politique et voulait absolument jouer un rôle dans le gouvernement. Pleine d'enthousiasme pour le vainqueur de

l'Italie, elle s'approcha de ce grand homme avec l'espoir de le subjuguer, de régner de moitié avec lui ou du moins d'être admise à donner des conseils qui seraient écoutés. Malheureusement pour madame de Staël, le général Bonaparte connaissait son exaltation, son ambition, sa mobilité et son besoin insatiable d'intrigues. Cette femme, à moitié homme, et pourtant toujours femme, exerçait sur les esprits les plus distingués un ascendant presque ridicule tant il était absolu. Improvisatrice du plus rare talent, pleine de prétentions, mais pleine aussi d'abandon et de bonté, prêchant la liberté dans son salon comme à une tribune, elle fascinait, elle entraînait les hommes les plus graves du temps.

Instruit de toutes ces choses et averti, par un pressentiment qui tenait à sa pénétration instinctive, le premier consul, au lieu d'accueillir la fille de Necker, l'écarta impitoyablement de sa personne.

Dès ce moment, d'admiratrice passionnée, madame de Staël devint l'ennemie déclarée du premier consul. Cette femme se plaça ouvertement à la tête de l'opposition du Tribunat, où figuraient

Ginguené, Garat, Andrieux, Chénier, Daunou et Benjamin Constant; et, comme elle recherchait avec avidité toutes les célébrités de l'époque, Bernadotte ne tarda pas à devenir un des coryphées de la petite église. Or, de leur éloignement commun pour Napoléon, naîtra, entre Bernadotte et madame de Staël, une liaison qui portera un jour des fruits amers pour la France (1). Après avoir contribué, par ses intrigues et ses amours, à soulever l'Allemagne contre l'Empire, on verra cette femme entraîner le prince royal de Suède dans l'alliance de la Russie et dans une guerre sacrilége contre la France.

Sous l'Empire, qu'il avait vu s'élever avec chagrin et jalousie, Bernadotte obtint les plus grandes

---

(1) Bonaparte craignait le salon de madame de Staël; il en écartait ses amis en leur disant : « Vous me devez tout; j'ai fait votre réputation et » votre fortune; vous m'aimez avec sincérité : eh bien ! si je vous laissais » fréquenter cette femme trois mois, vous commenceriez par me blâmer » avec elle, ensuite vous passeriez à l'état d'opposition, enfin vous de» viendriez mes ennemis, et peut-être aurai-je le malheur de vous sur» prendre en conspiration flagrante contre moi. » Bonaparte ne voyait que trop juste.

dignités que pût dispenser la puissance souveraine. Mais ni les éloges, ni les récompenses, qu'il sollicitait avec ardeur et dont l'Empereur le comblait, ne purent le ramener à des sentiments d'affection et de reconnaissance. Rassasié d'or et d'honneurs, le maréchal de France, le sénateur de l'Empire, le grand-feudataire de la couronne, avait toujours au cœur quelque pensée d'insubordination ou de révolte. — J'expliquerai les justes sujets de mécontentement de Napoléon contre le prince de Ponte-Corvo, et comment le même homme qui s'était illustré sous le drapeau tricolore, manqua souvent à ses devoirs et compromit les intérêts les plus chers de son pays. Avec tout autre que Napoléon, Bernadotte eût payé de sa tête des fautes qui avaient toutes les conséquences de la trahison, si elles n'en portaient pas le coupable caractère. Mais, ainsi que le disait naïvement l'impératrice-mère, « le farouche monarque était bon jusqu'à la faiblesse, indulgent jusqu'à la témérité. » En effet, si, après la capitulation de Baylen, le général Dupont eût été fusillé, peut-être n'aurions-nous pas perdu l'Espagne; et si, malgré sa parenté et

ses services, la justice de Napoléon eût frappé le maréchal Bernadotte, après sa coupable désobéissance d'Auerstaedt et d'Iéna, le prince royal de Suède n'aurait pas, six ans plus tard, fixé les irrésolutions d'Alexandre, donné la main aux Anglais et forcé les alliés, qui manquaient d'audace, à pousser l'invasion jusque dans Paris.

Devenu, grâce à l'Empereur, héritier du trône de Suède, Bernadotte emporta dans sa patrie adoptive de profonds ressentiments, parmi lesquels il faut sans doute placer au premier rang l'importune conviction de ses fautes et l'insupportable injure de la clémence impériale.

Les exigences de Napoléon envers la Suède, motivées par les plus irrésistibles nécessités de la politique, accrurent et irritèrent les mauvaises dispositions de Bernadotte. Mal conseillé par les passions de son cœur, et surtout par les agents des puissances étrangères, il se retirait chaque jour davantage de l'alliance française, lorsque la conjuration des rois se groupa autour de lui, pour lui imprimer une impulsion qu'il était tout disposé à recevoir. Alors Louis XVIII, si fier de sa

naissance, lui adresse des lettres de frère; Alexandre vient à Abo, pour apprendre de lui la guerre et la politique; l'Autriche le proclame l'Agamemnon de la ligue européenne, et ne veut combattre que s'il combat; la Prusse n'aspire qu'à mettre ses légions sous ses ordres; l'Angleterre lui envoie des ambassadeurs, lui offre de l'or, des soldats, un second royaume en Europe, une colonie en Amérique, et, oubliant qu'il naquit Français, elle l'appelle un héros. La vertu de Bernadotte n'était pas de trempe à résister à de puissantes séductions; et quelle séduction, pour une âme ulcérée d'orgueil et de jalousie, que d'avoir, pour suppliants, pour frères, pour amis, pour disciples, les potentats qui naguère étaient aux pieds du vainqueur d'Austerlitz!

Alors se forma, par les incitations de l'Angleterre et les efforts secrets de Charles-Jean, la coalition de 1813, plus redoutable que toutes les autres, parce que les rois, devenus tout à coup révolutionnaires, parlèrent à leurs peuples le langage d'Arminius aux Germains, ou plutôt le langage de la Convention aux Français de 1793.... Et ce fut un

soldat de nos grandes guerres, qui, le premier, fit fermenter, au cœur de l'Allemagne offensée de notre domination, les principes d'indépendance et de liberté qui avaient vaincu l'Europe liguée contre la France révolutionnaire!

Hélas! les peuples ajoutèrent foi aux magnifiques promesses de leurs maîtres; ils saisirent leurs armes, marchèrent contre l'empire, et le génie des batailles fut vaincu par le génie de la liberté!

C'est une circonstance unique peut-être dans l'histoire du monde, que des rois absolus invoquant la liberté pour raffermir le despotisme. Terrible et salutaire enseignement pour les peuples dont l'imprudente générosité croirait encore à la parole des princes! — Je raconterai la participation de Bernadotte à cette œuvre inouïe de déception!

Cependant, si les rois de l'Europe avaient foulé aux pieds les engagements les plus sacrés envers Napoléon; s'ils avaient méconnu leurs intérêts les plus chers, pour embrasser l'alliance anglaise qui avait causé tous leurs désastres, en les précipitant dans le sanglant démêlé où elle dépensait beaucoup d'or et peu de sang, ces princes pouvaient

du moins être entraînés par de légitimes rancunes contre la France de la révolution, qui avait brisé le trône des uns et ébranlé celui des autres. Ces têtes couronnées avaient tremblé dix ans devant notre propagande armée; ces souverains, institués par Dieu même, avaient été vaincus par un héroïque peuple, et obligés de recevoir la paix d'obscurs plébéiens devenus généraux d'armées ou chefs d'empire. Enfin, les représentants héréditaires du principe monarchique, ne pouvaient pardonner à la France d'avoir foulé aux pieds une couronne et donné à toutes les nations le signal de la liberté. On comprend donc que le ressentiment de tant d'injures fut profondément gravé dans leur cœur.

Mais lui, Bernadotte, qu'avait-il à reprocher à sa patrie?... sa gloire et sa fortune. L'homme qui devait tout à la révolution, offrant son épée de despote en despote et tendant la main aux Anglais dont l'or coulait depuis vingt ans pour arracher à la France tout ce qu'elle avait puisé de grandeur, de force et de prospérité dans cette même révolution!..... — Je dirai comment cet homme, que la nature avait créé loyal et généreux, devint plus cou-

pable dans sa trahison que Condé dans sa révolte.

Assis sur les marches d'un trône, Charles-Jean n'était plus ni Français, ni Suédois, ni citoyen; ce n'était pas un caractère, c'était un prince qui voulait devenir roi; et pour être sûr de le devenir, il détrôna la France.

Ici finit la partie sévère de ma tâche.

Après avoir prononcé, contre le prince royal de Suède, un anathème que la postérité répétera peut-être, il me sera doux de montrer le roi Charles-Jean cherchant à expier, par trente années d'un bon gouvernement, ses torts envers sa patrie et la liberté du monde.

Sans doute, en étudiant la vie royale de Bernadotte, on peut y découvrir encore quelques révoltes de cet amour du pouvoir, qui grandit toujours avec la possession du trône; mais, en définitive, sous le règne de ce prince, la Suède a joui d'une prospérité inaccoutumée et d'une véritable liberté.

Peut-être la seconde partie de la vie de Charles-Jean appartient-elle aux vices de son époque, et la troisième aux qualités de l'homme.

Que si, en appréciant cette existence mêlée

de vertus et de vices, de bonnes et de mauvaises actions, mon jugement venait à s'égarer, je prierais mes lecteurs de ne pas oublier cette maxime de Mably : « Les erreurs d'un historien en politique ne » seront jamais graves ni dangereuses, quand sa » morale sera toujours exacte. »

HISTOIRE

DE

BERNADOTTE.

HISTOIRE

DE

BERNADOTTE,

CHARLES XIV.

CHAPITRE PREMIER.

Origine de Bernadotte. — Ses premières années. — Il s'engage comme simple soldat. — Dix ans sous-officier. — L'hôpital et l'amphithéâtre. — Premières scènes révolutionnaires. — Bernadotte sauve son colonel. — Influence de cette action sur le reste de sa vie. — Guerres de la Révolution. — Bernadotte sous les ordres de Custine. — Sa conduite à l'armée du Rhin. — Il passe à l'armée des Ardennes. — Ses combats sur la Sambre. — Il sauve Marceau, et se place au premier rang des généraux de la République. — Il décide de la journée de Juliers. — Sa conduite au siége de Maëstricht. — Son énergie détermine le passage du Rhin. — Ses combats dans la campagne de l'an III, sous Jourdan. — Il sauve la vie à des émigrés pris les armes à la main. — Il conduit une armée en Italie. — Sa première entrevue avec Bonaparte. — Origine de l'antagonisme de ces deux généraux. — Bernadotte apporte au Directoire les drapeaux pris sur les Autrichiens. — Son ambassade à Vienne.

Charles XIV, Jean, naquit à Pau le 26 janvier 1763 (1).

Venu au monde à sept mois, par suite d'un accident de grossesse, ses premières années s'écou-

---

(1) Bernadotte (Jean-Baptiste-Jules) était second fils de M. Bernadotte, avocat au parlement de Pau, et de mademoiselle Saint-Jean de Boeil, sa femme.



lèrent attristées par les douleurs d'une enfance pénible, et, plus encore, par l'indifférence de sa mère, dont toutes les affections appartenaient à un premier-né. Cette partialité maternelle, qu'aucun motif légitime ne justifiait, blessa au cœur le jeune Bernadotte. La vie de famille lui devint insupportable, et, le 3 septembre 1780, à l'insu de son père, qui le destinait au barreau, où lui-même avait acquis une certaine célébrité, il s'engagea comme volontaire au régiment de Royal-la-Marine. Ce régiment tenait garnison dans l'île de Corse, où Charles-Jean fit ses deux premières années de service.

Prise à une époque où l'avancement dans l'armée était l'apanage exclusif des castes nobiliaires, cette détermination fut-elle l'effet d'une étourderie de jeune homme ou le résultat d'une vocation puissante? Les circonstances domestiques qui précédèrent le départ du soldat militent sans doute en faveur de la première de ces hypothèses; mais les faits dont se compose la vie du général de la République et du maréchal de l'Empire justifient pleinement la seconde. On peut donc avancer, dès à présent, que, si le hasard poussa Bernadotte dans la carrière des armes, ses instincts guerriers et ses talents militaires la lui firent magnifiquement parcourir.

Tombé gravement malade vers la fin de 1782,

Bernadotte obtint un congé temporaire qui le rendit pour quelque temps à ses foyers. Sa famille fit alors de vains efforts pour le détourner de la vie des camps. Tout entier à la lecture des grands capitaines, rêvant déjà peut-être la fortune des Catinat et des Fabert, il persista à rester sous le drapeau, et, après dix-huit mois passés au milieu des siens, il rejoignit son régiment, où il fut nommé successivement : caporal le 16 juin 1785, fourrier le 31 août suivant, sergent le 21 juin 1786, sergent-major le 11 mai 1788 et adjudant sous-officier le 7 février 1790. Ainsi, l'homme qui devait un jour recueillir la succession de Charles XIII, servit dix ans avant d'obtenir l'épaulette de sous-lieutenant.

Cette première période de la vie militaire de Bernadotte ne présente rien de remarquable si ce n'est un accident qui prouve, une fois encore, à quoi tiennent les plus hautes destinées. Le Père Élisée, celui-là même qui, sous la Restauration, devint chirurgien ordinaire de Louis XVIII, passant un matin la visite d'une des salles de l'hôpital de Grenoble, arrive près d'un malade qui n'offre plus aucun signe de vie. L'homme de l'art tâte le pouls, il ne bat plus; il interroge le cœur, les pulsations ont cessé; il soulève un bras qui retombe froid et roide sur la couche. Alors, persuadé qu'il n'y a plus là qu'un cadavre, le Père Élisée ordonne de le porter au *dépôt*, et passe à un autre lit. Mais, à la suite du

1.

Père Elisée, marchait un jeune chirurgien, M. Willars, qui, désirant sans doute *expérimenter* le sujet, fit signe aux infirmiers de transporter Bernadotte dans sa division, où, quelques moments après, il le trouva revenu d'une syncope que son collègue avait prise pour la mort.

En 1790, le régiment de Royal-la-Marine, dans lequel servait Bernadotte, était en garnison à Marseille. C'était au moment où la ville aux passions ardentes venait d'arborer la cocarde tricolore; inauguration tumultueuse qui faillit coûter la vie à M. d'Ambert, colonel de ce régiment. Véhémentement soupçonné de ne point partager l'enthousiasme démocratique, l'officier de l'ancien régime allait tomber sous les coups de la multitude, lorsque, de concert avec ce même Barbaroux qui brilla plus tard d'un si vif éclat dans le parti girondin, Bernadotte apaisa la sédition et arracha l'*aristocrate* au courroux populaire.

Cet incident décida peut-être de la fortune du Béarnais. Rentré à Paris, M. d'Ambert fit retentir les bureaux de la guerre de l'éloge de son adjudant, pour lequel il obtint, en novembre 1791, une lieutenance dans le régiment d'Anjou stationné en Bretagne. Bernadotte racontait avec bonheur cette circonstance de sa vie, et répétait souvent qu'il lui en avait plus coûté pour obtenir le rang d'officier, que pour devenir maréchal de France. Du

reste il conserva toujours une profonde reconnaissance pour son colonel, et lorsque, en 1799, ce malheureux officier fut arrêté, pour être rentré en France au mépris de la terrible loi contre les émigrés, Bernadotte, alors ministre de la guerre, écrivit au Directoire : « Si vous m'accordez la vie de » M. d'Ambert, ce sera la récompense de ce que j'ai » fait ou puis jamais faire pour la république. » Ne pouvant obtenir la grâce du royaliste proscrit, le ministre républicain pénétra secrétement dans le cachot de son ancien colonel, auquel il offrit de favoriser son évasion. Mais tous ses efforts furent vains : d'Ambert refusa de fuir une seconde fois, disant que la mort était préférable aux malheurs et aux misères de l'émigration. La sentence fut exécutée.

Cependant, le règne du favoritisme touchait à son terme, et une immense carrière s'ouvrait devant le mérite réel. Bientôt, aussi, allaient éclater ces grandes guerres de la révolution, du sein desquelles devait surgir toute une génération d'illustrations nouvelles. En 1793, Bernadotte fut nommé colonel d'une demi-brigade employée dans l'armée du Rhin, sous les ordres du général Custine et composée d'anciens soldats et de volontaires. Malgré cet amalgame, ce corps ne tarda pas à se faire distinguer par la bonté relative de sa discipline, et par la brillante valeur dont il fit preuve aux combats de Spire et de Mayence. Quoique Bernadotte n'eût encore que le

grade de colonel, l'habileté et le courage qu'il déploya dans la retraite de Custine, sur les frontières de la France, lui valurent le commandement d'une avant-garde dans l'armée du Nord. La 71e demi-brigade et le 3e régiment de cavalerie furent mis sous ses ordres, et, depuis ce jour, il fixa sur lui les regards de l'armée dont il devint bientôt un des chefs les plus considérables.

En l'an II, l'ennemi n'était séparé de Saint-Quentin que par le poste de Prémontré, dont la défense fut confiée à Bernadotte. Il remplit cette importante mission avec la vigueur d'un officier de trente ans et l'expérience d'un vieux capitaine. Assailli par dix escadrons de cavalerie, onze bataillons, autrichiens et anglais, et une artillerie formidable, il soutint bravement le choc de ces masses, leur disputa le terrain pendant sept heures consécutives, et, lorsque, débordé sur ses deux ailes, il reçut l'ordre de se retirer, il effectua sa retraite avec une lenteur et un aplomb qui lui méritèrent les applaudissements de l'armée et les félicitations des représentants du peuple.

Éminemment doué de l'éloquence des camps, Bernadotte contracta, dès cette époque, l'habitude, poussée depuis jusqu'à l'affectation, d'exciter ou d'apaiser par des harangues les passions de ses troupes, et il dut souvent ses succès les plus décisifs à la puissance de sa parole. Lorsque, par

exemple, l'armée du Nord marchait au secours de Landrecies, le brave général Goguet étant tombé sous le feu de ses soldats mutinés, Bernadotte s'élance au milieu des séditieux, fait ranger les deux brigades en bataille, tonne contre le meurtre dont l'une d'elles vient de se souiller en présence de l'ennemi, et échauffe à tel point le ressentiment de ces troupes, contre les coupables, qu'il ne parvient qu'à grand'peine à calmer l'exaltation qu'il a produite, et à les empêcher de faire elles-mêmes justice des assassins.

On sait de combien de succès et de revers fut mêlée la campagne de l'an II. Le 7 floréal, après des prodiges de valeur, la brigade de Bernadotte est enfoncée ; son chef fait de vains efforts pour la rallier ; sa voix n'est déjà plus entendue lorsque, arrachant ses épaulettes et les jetant au milieu des rangs dispersés par la mitraille, il s'écrie : « Je ne » suis plus votre général, puisque vous me laissez » déshonorer. » A ce mot de déshonneur quelques pelotons se reforment auprès de Bernadotte, qui les dirige sur les pièces abandonnées par les fuyards, s'en empare et, les tournant contre l'ennemi qui poursuit sa colonne, le force à rétrograder.

Cependant, vers cette époque, il s'en fallut peu que la tête de Bernadotte ne roulât sur l'échafaud. Sur je ne sais plus quelle dénonciation, le Comité de salut public avait ordonné au général

Ferran et au représentant du peuple Goupilleau de Fontenay, de le faire arrêter et conduire à Paris. Cet ordre étant arrivé au quartier-général la veille de l'attaque de Landrecies, on crut devoir en différer l'exécution jusqu'après le combat; mais Bernadotte s'y était si noblement conduit, que le représentant du peuple en référa sur-le-champ au Comité de salut public, qui changea le mandat d'arrêt en un brevet de général de division : grade que le proscrit de la veille n'accepta pas, par le motif que, n'ayant point encore reçu sa nomination de général de brigade, il ne pouvait être légalement promu à un rang supérieur.

Bernadotte passa ensuite à l'armée des Ardennes, où, par de brillants combats sur la Sambre, il justifia la réputation qui l'y avait devancé. Plus tard il fit partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, et, là encore, son ascendant personnel apaisa une sédition dans laquelle le jeune et brave Marceau allait devenir la victime de quelques soldats révoltés. Mais Bernadotte, apercevant le danger, se précipita dans la mêlée et arracha son collègue des mains des furieux, qui, rendus bientôt à la conscience de leur crime, réclamèrent eux-mêmes le châtiment des instigateurs.

Dans les premiers jours de messidor, Bernadotte contribua, avec Kléber et Duhem, à un beau fait d'armes qui rendit l'armée française maîtresse du

cours de la Sambre et prépara l'immortelle journée de Fleurus, où il emporta, l'épée à la main, les hauteurs de Jouverai et les villages de Lerou et de Villebourou. C'est alors qu'à la demande de Kléber il fut nommé général de brigade sur le champ de bataille (1). Dès ce moment l'opinion publique plaça Bernadotte au premier rang des généraux de la République; et, nonobstant l'infériorité de son grade, il reçut le commandement d'un corps de dix mille hommes, à la tête duquel il alla prendre position sur la Meuse, força Kray devant Maëstricht et contraignit ce général à chercher un refuge sous le canon de la place.

Après avoir franchi le fleuve et investi le côté de la ville situé sur la rive droite, Bernadotte marcha sur la Roër, s'empara de Heinsberg, força le passage de la rivière, délogea le corps autrichien et prépara, par de savantes manœuvres, la mémorable bataille de Juliers, dont le résultat fut de rejeter l'ennemi sur la rive droite du Rhin. « C'est son courage et son » intrépidité, écrivait Kléber, qui ont décidé du » sort de la journée. »

Pendant le siége de Maëstricht, Bernadotte fut chargé de conduire l'assaut au fort de Wich avec dix bataillons, trois régiments de cavalerie et

(1) Sur le brevet qui lui fut délivré figurait cette mention : « *Pour traits de bravoure et actions d'éclat.* »



soixante pièces d'artillerie. C'était son premier essai dans la guerre de siége. Cependant, il dirigea cette opération avec une vigueur et une intelligence qui firent l'admiration de ses camarades. Maëstricht capitula après dix-huit jours de tranchée ouverte, et, pour prix de ses services, Bernadotte fut chargé de recevoir les armes des huit mille Autrichiens qui défendaient la place. Ce fut aussi à la suite de cette capitulation qu'il fut nommé général de division.

Après un court repos dans les environs de Maëstricht, le corps de Bernadotte rejoignit le gros de l'armée sur les bords du Rhin. Dans un conseil de guerre réuni par Jourdan pour délibérer sur le passage du fleuve, diverses opinions furent émises pour et contre l'opportunité de cette grande opération. Bernadotte exposa énergiquement la situation désastreuse de l'armée et soutint que, si, matériellement, les chances n'étaient point pour nous, politiquement nous devions, à tous risques, entreprendre le passage du Rhin. « Si nous voulons « fermement la victoire, elle est à nous, s'écria-t-il; « et si elle trompe notre courage, la mort sera notre « refuge. » Cette mâle allocution fixa toutes les incertitudes, et la campagne de l'an III fut décidée.

Bernadotte ouvrit cette campagne par la prise de vive force d'une petite île à la faveur de laquelle l'armée put établir un pont sur le fleuve et débou-

cher dans la plaine de Neuwied. C'est de ce point que Jourdan s'élança au cœur de l'Allemagne. Après s'être emparé des hauteurs de Nassau et avoir repoussé l'ennemi sur la rive gauche de la Lahn, Bernadotte courut investir Cassel, dont il dut bientôt abandonner le siége, pour voler au secours de l'armée de Sambre-et-Meuse débordée sur ses ailes par le corps de Clairfait. Forcée enfin de lever le blocus de Mayence et d'Érenbreistein, l'armée française effectua sa retraite sous la protection de la division Bernadotte, qui formait son arrière-garde. Parvenu devant Caudenback, ce général rencontra une forte colonne autrichienne à travers laquelle il se fraya un passage après des chances diverses et une lutte acharnée qui forment une des plus belles époques de sa carrière militaire.

L'armée avait repassé le Rhin et se dirigeait sur le Hundsruck suivie de près par les Autrichiens, qui s'établirent sur la rive droite de la Nahe. Indigné de cette profanation du territoire français, Bernadotte fit un retour offensif, assaillit les avant-postes ennemis, les chassa de Creutznach et s'empara de sept cents prisonniers, parmi lesquels se trouvait un certain nombre d'émigrés pris les armes à la main. La loi était positive, inexorable; elle les condamnait à mort. Mais Bernadotte, s'approchant de ces malheureux, leur demanda à quel corps ils appartenaient: « Vous le voyez bien, ré

» pondirent les chefs des émigrés, nous sommes » Français. — Vous voulez dire Belges, » repartit Bernadotte, et il ordonna de les confondre avec les Autrichiens tombés en son pouvoir. Le même jour il proposa au général Clairfait l'échange de ces prisonniers contre deux cents soldats de sa division, et sauva, par ce dangereux subterfuge, des Français qui, quelques heures auparavant, s'acharnaient contre leurs compatriotes.

Cependant, Clairfait, désespérant de pénétrer de nouveau dans Creutznach, leva son camp et se retira sur Mayence. Mais le prince Charles occupait encore la rive gauche du Rhin et menaçait toujours le territoire de la République. Kléber fut jeté sur l'aile droite de l'archiduc, qui repassa le Rhin à Mayence et à Bingen pour livrer bataille à son brave adversaire. Alors Bernadotte, voyant Kléber aux prises avec des forces incomparablement supérieures, franchit aussi le Rhin, fait dix-sept lieues en vingt-quatre heures, s'établit sur la rive droite de la Lahn, attaque l'ennemi sur les hauteurs de Nassau, le rejette sur la rive opposée, prend position sur les hauteurs d'Érenbreistein, protége la levée du blocus de cette forteresse, et repasse le fleuve en présence des masses imposantes de l'archiduc. Puis, à la suite d'une tentative téméraire pour enlever, avec quelques soldats, un détachement ennemi, dans la plaine de Neuwied, il se

trouve face à face avec plusieurs bataillons autrichiens. Déjà une partie de ses grenadiers a mis bas les armes, lorsque, rugissant de colère et leur montrant leurs camarades que l'ennemi massacre quoique désarmés : « Vous voyez, s'écrie-t-il d'une voix » tonnante, que vous n'échapperez pas à la mort » en jetant vos armes; reprenez-les donc et sachez » mourir comme de braves gens. » Rejoint alors par quelques centaines d'hommes et pouvant opposer huit cents baïonnettes à dix mille autrichiens, il recommençe la lutte et, après quatre heures d'un combat peut-être sans exemple, il reste maître du terrain.

Bernadotte poursuivit l'ennemi jusqu'à Montabaur ; et, après une série de brillantes opérations militaires, il atteignit les Autrichiens à Neuhoff, les débusqua des hauteurs de Visbaden, investit l'importante forteresse de Kœnigstein, traversa le Main, pénétra dans le pays de Darmstadt et marcha sur Wurtzbourg, où, le 8 thermidor, il rencontra l'aile gauche de l'armée autrichienne, commandée par le général Kray, qu'il délogea de toutes ses positions depuis Balzauzen jusqu'à Hemau.

Ce mouvement ayant porté Bernadotte à deux marches en avant de l'armée de Jourdan, l'archiduc voulut surprendre cette faible avant-garde et, passant le Danube à Ingolstadt, à la tête de vingt mille hommes, il descendit le fleuve jusqu'à

Hennau. Cette manœuvre avait pour Bernadotte l'avantage de dégager ses derrières et de le placer en face de l'ennemi. Cependant, abandonné à ses propres forces qui n'excédaient pas huit mille combattants, il se trouvait en présence d'une armée de trente mille hommes. Ici commence une succession non interrompue de combats dans lesquels Bernadotte déploya autant d'habileté que d'audace. De ce nombre sont la sanglante affaire de Teinengen, le passage de la Pegnitz, les attaques de Nuremberg et la jonction de son corps avec l'armée principale dont il était séparé depuis trois semaines. Cette retraite est un des beaux faits de guerre dont nos annales militaires se glorifient.

Réuni à l'armée de Sambre-et-Meuse, Bernadotte contribua à chasser les Autrichiens de Bourg-Eberach, position qui fermait le passage aux Français.

Le Main une fois franchi, l'armée de Sambre-et-Meuse manœuvra sur Wurtzbourg afin de couvrir Francfort. Bernadotte devait se porter sur cette place à la tête de deux divisions, lorsqu'une indisposition grave l'obligea de céder à un autre la direction de ce mouvement. Mais, informé de l'échec que Jourdan venait d'éprouver à Wurtzbourg, il courut se replacer à la tête de ses troupes, attendit l'ennemi de pied ferme, et lui reprit l'artillerie enlevée la veille à Marceau. Il se dirigeait ensuite sur Altenkirchen pour soutenir ce jeune et brave géné-

ral, lorsqu'il apprit que Marceau venait d'être frappé mortellement et que sa division était en pleine retraite. A la vue du héros mourant sur un brancard porté par quelques grenadiers : « Soldats, s'écrie Bernadotte, ce n'est pas en fuyant que vous le » vengerez, retournez à l'ennemi. » Quelques instants plus tard l'armée républicaine avait perdu un de ses plus vertueux capitaines, une de ses gloires les plus pures, Marceau était mort. L'armée française opéra ensuite sa retraite par le défilé d'Altenkirchen, et déboucha sur le Rhin aux environs de Cologne.

Dans tout le cours de ces opérations, Bernadotte avait déployé beaucoup de courage et de talent; mais sa conduite avait-elle été aussi sage que brillante? Plusieurs écrivains militaires l'accusent d'avoir, dans ces mémorables circonstances, compromis le sort de l'armée de Jourdan en faisant une pointe hasardeuse qui l'engagea dans des opérations en dehors des prévisions du plan de campagne. Toutefois, il est incontestable que, par sa résistance opiniâtre aux forces supérieures de l'archiduc, Bernadotte épargna de plus grands désastres à Jourdan et protégea la retraite de son armée (1). Et telle était sans doute l'opinion du Directoire, lorsque, vers la fin de cette campagne, il lui écrivait : « La » République est accoutumée à voir triompher

(1) Voir les Mémoires de Jourdan et la Stratégie du prince Charles.

» ceux de ses défenseurs qui vous obéissent. »

Au mois de vendémiaire an V, Bernadotte courut au secours de Neuwied, cette porte de l'Allemagne dont les Autrichiens avaient tenté de s'emparer et qui resta ouverte à l'armée républicaine. C'est à cette époque qu'il reçut du Directoire le commandement de vingt mille hommes détachés de l'armée de Sambre-et-Meuse pour aller renforcer l'armée d'Italie. Il partit de Metz avec deux divisions, franchit le mont Cenis au milieu de l'hiver et rejoignit le général en chef à Milan. Bonaparte attendait l'arrivée de ces troupes pour ouvrir la campagne de l'an V. Le jour fixé pour le départ du corps de Bernadotte, un de ses régiments refusant de sortir de Milan, sous prétexte que la solde ne lui a point été payée, il accourt au galop et, d'une voix terrible, il commande *En avant.* Le régiment s'ébranle, hésite et s'arrête de nouveau. Alors Bernadotte saute de cheval, met le sabre à la main et, saisissant un grenadier : « Marche, lui dit-il, ou je te tue. » Cette fois encore sa voix imposa l'obéissance, la troupe se mit en marche; et les meneurs, placés sous bonne escorte en tête des divisions, furent livrés, humbles et désarmés, à la curiosité des populations italiennes.

Dès leur première entrevue, les deux généraux d'Italie et du Rhin éprouvèrent cette opposition instinctive de vues, de principes et de sentiments

qui les a toujours séparés. Rentré à son quartier-général, Bernadotte dit à ses officiers : « J'ai vu là » un homme de vingt-six à vingt-sept ans qui veut » paraître en avoir cinquante; cela ne me dit rien » de bon pour la République. » De son côté, Bonaparte parla avec quelque sévérité de la jactance méridionale de son nouveau lieutenant, auquel néanmoins il confia le commandement de son avant-garde. Bernadotte allait, une fois encore, se trouver en présence du prince Charles, que le conseil aulique avait rappelé, en toute hâte, des bords du Rhin dans la Haute-Italie. Il passa la Piave et arriva sur le Tagliamento huit jours avant l'archiduc. « Mes amis, dit-il à ses soldats au moment où ils » allaient tenter cette opération ; mes amis, n'ou- » bliez pas que vous sortez de l'armée de Sambre- « et-Meuse, et que l'armée d'Italie vous regarde. » Le Tagliamento fut franchi, et les Autrichiens, repoussés des positions de Godroïppo et de Gradisca, se retirèrent derrière l'Isonzo. Bernadotte les suivit dans leur retraite, mais il rencontra, au passage du fleuve, une résistance qui lui coûta quatre à cinq cents hommes d'élite; et si Bonaparte n'eût aussi traversé l'Isonzo, avec la division Serrurier, pour venir cerner la ville par les hauteurs de la rive gauche, il est douteux que la place eût capitulé (1). Quoi

(1) *Mémoires de Napoléon*, t. I, p. 210.

qu'il en soit, Bernadotte occupa Palma-Nova et la forteresse de Gradisca défendue naguère par quatre mille des plus braves soldats de l'archiduc. Puis, réuni à Masséna, il poursuivit le généralissime autrichien dans les défilés de la Carniole, passa les monts Léoben, rejoignit l'armée principale et prit une part glorieuse à cette rapide campagne qui conduisit les Français aux portes de Vienne et couronna, par le traité de Campo-Formio, les prodigieux triomphes de l'armée d'Italie. A cette occasion le directoire écrivait à Bernadotte : « Le » prince Charles a dû reconnaître, à Gradisca, ce- » lui dont il a souvent redouté l'audace et l'habileté » en Allemagne. »

Après la signature des préliminaires de Léoben Bernadotte commanda le corps d'armée laissé par Bonaparte sur les frontières d'Allemagne, et fut provisoirement investi du gouvernement du Frioul et de l'État vénitien. Animés d'une haine profonde contre l'Autriche, les habitants de ces provinces proposèrent alors au général français de former des bataillons, pour combattre cette puissance, dans l'éventualité d'une nouvelle rupture. Mais, sachant que leur pays allait passer sous la domination de François II, qui pourrait les punir cruellement de leur dévouement à la France, Bernadotte n'accepta point leurs services, en taisant, néanmoins, le motif de son refus.

Au mois de fructidor an V, Bonaparte chargea Bernadotte d'aller présenter au Directoire les derniers drapeaux conquis sur les Autrichiens. On a prêté au général en chef de l'armée d'Italie, la pensée d'avoir voulu, dans cette circonstance, éloigner son lieutenant du théâtre des négociations, afin de lui dérober la connaissance de quelques articles secrets. Des historiens croient aussi que, pressentant la nécessité de diriger des troupes sur Paris, pour soutenir le gouvernement, Bonaparte craignait que Bernadotte ne s'opposât à ce mouvement prétorien. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, Bernadotte arriva à Paris cinq jours avant le coup d'État du 18 fructidor : auquel il refusa de concourir, parce que, disait-il, la cause de la République ne lui paraissait pas sérieusement compromise; et qu'il était de son « devoir de ne pas » mêler un sabre de plus à cette échauffourée déjà » trop essentiellement militaire. » Il alla même jusqu'à blâmer hautement les adresses foudroyantes que le général en chef de l'armée d'Italie avait fait signer à ses divisions contre les projets *liberticides* des clichiens (1).

A quels sentiments Bernadotte obéissait-il en s'élevant contre l'intervention de l'armée dans les affaires civiles de l'État? Si son improbation eut pour

(1) Voir pièces justificatives, n° 1.

motif réel le respect de la constitution, il fit acte de bon citoyen. Mais la conduite de Bernadotte était moins honorable, si, comme il est permis de le penser, elle ne fut provoquée que par l'éloignement que les deux généraux éprouvaient déjà l'un pour l'autre. Or, au 18 fructidor, Bernadotte était un des plus chauds partisans de la République, contre laquelle les clichiens conspiraient ouvertement. Il est donc fort douteux que la seule rigidité des principes l'ait empêché de se joindre aux patriotes qui voulaient étouffer les complots royalistes.

Rendu à l'armée d'Italie en octobre 1797, Bernadotte insista avec énergie sur la nécessité de conclure la paix. Pour y déterminer Bonaparte il puisa ses arguments dans l'intérêt même de sa gloire. « Le Directoire, lui dit-il, est scandalisé du peu d'é- » gards que vous avez pour lui; l'armée de Sambre- » et-Meuse vous est opposée; l'armée du Rhin est « persuadée que vous êtes la cause de la disgrâce » de Moreau, son chef; les royalistes savent que les » événements de fructidor ont arrêté leurs desseins, » et que ces événements sont, en partie, votre ou- » vrage; les républicains vous observent; ils sont » devenus froids, même pour ce qui touche votre » renommée...... Je vous le répète, faites la paix; » car si vous avez des revers vous ne pourrez comp- » ter sur la moindre protection ni sur aucun secours : » tous les partis s'en réjouiront. » Ce conseil était

diamétralement opposé aux intentions du Directoire, qui, au contraire, excitait Bonaparte à continuer la guerre et à fonder partout des républiques. Cependant, le 17 octobre 1797, le traité de Campo-Formio, le premier conclu entre l'empereur et la république, fut signé à Passeriano.

A cette époque, Bernadotte était allé reprendre le gouvernement du Frioul et le commandement des troupes qui formaient l'arrière-garde de l'armée d'Italie. Mais, prêt à rentrer en France, Bonaparte prit des dispositions qui lui enlevèrent la moitié des forces qu'il avait amenées des bords du Rhin. Ce fut là, pour Bernadotte, la cause d'un profond ressentiment. Il écrivit au Directoire, pour lui demander un commandement à l'Ile-de-France, une inspection d'infanterie, de l'emploi à l'armée de Portugal ou, enfin, sa retraite. Il adressa, en même temps, au général Bonaparte une lettre qui commençait par ces mots : « *Quoique j'aie à me plain-* « *dre*, je me séparerai de vous sans cesser d'avoir « pour vos talents la plus grande estime. » Le Directoire lui offrit alors le gouvernement des îles Ioniennes, cédées à la France par le traité de Campo-Formio. Peu de temps après il lui accorda le commandement en chef de l'armée d'Italie, dont l'intérim avait été confié à Berthier. Cette mesure déplut à Bonaparte, qui, sous le nom de son ancien chef d'état-major, espérait conserver toute son in-

fluence sur l'armée d'Italie. Mais, au moment où Bernadotte allait prendre le commandement des mains de son prédécesseur, il reçut l'ordre de se rendre à Vienne, comme ambassadeur de la République. On voulut encore voir dans ce brusque changement l'œuvre de Bonaparte, qui, pour maintenir Berthier à la tête de l'armée, aurait persuadé au Directoire que Bernadotte était le seul homme capable de le représenter dignement à la cour de François II; et d'empêcher ce prince de reprendre les armes, malgré les nouvelles attaques dirigées par la France contre la Suisse et les États du pape.

Après avoir long-temps hésité, Bernadotte partit pour Vienne le cœur plein de regrets et d'amertume; ce qui ne l'empêcha pas de maintenir l'état de paix avec l'Autriche, quoique, par l'occupation de Berne et la réunion de Mulhouse et de Genève à la République, le Directoire semblât prendre à tâche de provoquer cette puissance. Cependant, les habitants de Vienne ayant célébré avec éclat l'anniversaire de l'armement des volontaires envoyés contre les Français, Bernadotte, pour répondre à cette démonstration peu bienveillante, donna, le même jour, une fête splendide en l'honneur des victoires de la République, et arbora le drapeau tricolore sur la façade de son hôtel. L'apparition des couleurs révolutionnaires fut le signal d'une violente émeute. La populace pénétra dans l'intérieur de l'hôtel de

l'ambassade, dont Bernadotte et ses officiers l'expulsèrent à coups de fusil. Mais il s'attacha ensuite à éteindre ce nouvel incendie en atténuant la gravité de l'insulte, dans son rapport officiel; et en conseillant au Directoire de se contenter d'une simple réparation, que l'empereur était disposé à faire à la France. Toutefois, quittant immédiatement la capitale de l'Autriche, il se retira à Rastadt, pour y attendre de nouveaux ordres.. Alors, peu satisfait d'une modération qui contrariait sa politique, le Directoire nomma Bernadotte à l'ambassade de Hollande; qu'il n'accepta point, alléguant son inaptitude aux fonctions diplomatiques.

Ce fut dans ces circonstances que Bernadotte revint à Paris, où il épousa mademoiselle Désirée Clary, quatrième fille de madame veuve Clary, et belle-sœur de Joseph Bonaparte. Cette jeune personne, précédemment destinée au malheureux général Duphot, mort dans l'insurrection de Rome, habitait Paris avec sa sœur et son beau-frère à l'époque de la campagne d'Égypte. Joseph demanda sa main pour Bernadotte, qu'il voulait attacher aux intérêts de la famille Bonaparte, et le mariage fut célébré le 16 août 1798, dans son hôtel de la rue du Rocher (1).

---

(1) On lit à ce sujet, dans les *Mémoires de Napoléon*, t. 1, p. 210 : « Si Bernadotte a été maréchal de France, prince de Ponte-Corvo et roi,



» c'est ce mariage qui en a été la cause. Napoléon jugea convenable de » faire la belle-sœur de Joseph princesse et reine. Son fils Oscar, prince » de Sudermanie, est filleul de Napoléon. On attendit, pour le baptiser, » son retour d'Égypte. Il le nomma Oscar, parce qu'alors, il lisait avec » intérêt les poésies d'Ossian..... Les écarts du prince de Ponte-Corvo » pendant l'Empire, lui ont toujours été pardonnés à cause de ce mariage »

CHAPITRE II.

Bernadotte nommé, pour la seconde fois, général en chef de l'armée d'Italie. — Pourquoi il refuse ce commandement. — Il prend celui de l'armée d'observation du Rhin. — Il est nommé ministre de la guerre. — Situation des armées françaises à cette époque. — Promesses hyperboliques du nouveau ministre. — Premiers actes de son administration. — Ses plans de campagne repoussés par les généraux. — Impulsion imprimée par lui aux opérations militaires. — Ses principes démocratiques réduits à leur propre valeur. — Bernadotte et le duc d'Enghien. — Bernadotte quitte le ministère. — Sa conduite au 18 brumaire. — Dernier effort de son républicanisme. — Il ne refuse aucune des faveurs dont le comble le premier consul. — Il est nommé commandant en chef de l'armée de l'Ouest. — Sa conduite dans la Vendée. — Il trempe dans une conspiration militaire contre le gouvernement consulaire. — Il revient à Paris et se trouve compromis dans un autre complot. — Indulgence de Bonaparte. — Parti des généraux et des sénateurs. — Bernadotte nommé gouverneur-général de la Louisiane et puis ambassadeur aux États-Unis. — Bernadotte, Gérard et la sibylle.

Au mois de pluviôse an VII (janvier 1799), la rupture avec l'Autriche étant imminente, Bernadotte fut nommé, pour la seconde fois, général en chef de l'armée d'Italie. Mais l'Italie retentissait encore du grand nom de Bonaparte, et l'héritage de cette gloire immense était un fardeau difficile à porter. Bernadotte, qui comprenait cette difficulté, présenta au gouvernement un mémoire dans lequel, — après avoir cherché à établir que l'armée d'Italie ne se composait que de cent trois mille hommes, Français ou alliés; que la police et les garnisons des places en

absorbaient cinquante mille, et qu'il n'en restait que cinquante-trois mille pour agir offensivement sur l'Adige et lier les mouvements de l'armée d'Italie avec ceux de l'armée d'Helvétie, — il demandait vingt mille soldats de plus, à tirer ou de l'intérieur de la France ou de l'armée de Naples. C'était décliner, sous un prétexte spécieux, une responsabilité accablante. « Quoique l'ennemi aît cent mille hom-» mes, je crois, disait Bernadotte, qu'avec soixante-» dix mille Français ou auxiliaires je le forcerai » dans ses positions. Alors *j'armerai les Vénitiens*, » j'arriverai sur l'Isonzo, et je poursuivrai ma » marche sur Vienne (1). »

Napoléon a réfuté, dans ses Mémoires, cette évaluation des forces françaises en Italie, à l'époque où le commandement en fut offert à Bernadotte. « Alors, dit l'Empereur, il y avait en Italie, cent » dix mille hommes français, indépendamment des » Piémontais, des Polonais, Cisalpins, Romains et » Napolitains. Bernadotte se crut, avec raison, in-» capable de diriger cette armée : il fut donc bien » conseillé (2). » Quoi qu'il en soit de l'incapacité relative dont le captif de Sainte-Hélène frappe trop sévèrement Bernadotte, on peut, sans insulter à la gloire de ce général, penser qu'il recula devant

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles XIV Jean, roi de Suède.*

(2) *Mémoires de Napoléon*, t. I, p. 213.

les exigences formidables qui s'attachaient au commandement de l'armée d'Italie.

Le Directoire persista à n'accorder que cinquante mille hommes, et Bernadotte donna sa démission en s'écriant que « Turenne et Bonaparte lui-même » seraient battus avec une telle armée! » L'armée d'Italie fut battue en effet; mais c'était Scherer qui la commandait, et non pas Turenne ou Bonaparte. Alors Bernadotte alla prendre, sur le Rhin, le commandement de l'armée d'observation, et ravitailla tout d'abord les forteresses déplorablement négligées par le gouvernement directorial. Il releva les ouvrages extérieurs de Mayence et d'Erenbreistein, et fit occuper Manheim par le général Ney. Mais, atteint d'un crachement de sang qu'il attribuait aux fatigues d'une longue guerre, il dut bientôt à abandonner son commandement, pour venir se faire soigner à Paris.

Bernadotte était à peine rétabli, lorsque le Directoire l'appela au ministère de la guerre; poste éminent qu'il dut surtout aux menées de Joseph et de Lucien Bonaparte, aux yeux desquels, dit un historien, il avait acquis assez de renom et de popularité pour seconder le projet de porter leur frère à la tête du gouvernement. Quels que fussent les motifs qui faisaient agir les frères du général de l'armée d'Orient, il est certain qu'ils suggérèrent à Siéyes l'idée de remettre le portefeuille de la guerre à Bernadotte.

C'était peu de temps après la révolution du 30 prairial. La lutte prolongée des factions avait porté à leur comble les maux de la patrie; le désordre était partout et les revers de nos armées égalaient les calamités de l'intérieur. Nous avions perdu l'Italie; nos soldats, réfugiés sur les Apennins, luttaient péniblement pour protéger nos frontières contre les insultes de l'ennemi; quelques marches encore et l'étranger donnait la main aux révoltés du Midi; la Suisse était rentrée presque tout entière sous la domination impériale; la frontière du Rhin était à découvert, la Hollande défendue par seize mille hommes seulement, et la Belgique prête à nous échapper. De plus les armées de la république étaient en proie à tous les besoins, nos camps étaient sans approvisionnements, nos arsenaux vides et les coffres de l'État épuisés. Les conseils législatifs étaient, comme le Directoire lui-même, composés de partis opposés, sans homogénéité, et Siéyes, en entrant dans le gouvernement, avait pu dire qu'il fallait sauver la république, si on ne pouvait sauver la constitution (1).

Telle était la situation au dehors et au dedans, lorsque Bernadotte accepta le ministère de la guerre. Tous les détails de sa courte administration ne sauraient entrer dans le cadre de ce livre. Nous dirons

(1) *Histoire de la Révolution*, par Thiers.

seulement que le nouveau ministre commença par tout promettre, sans trop savoir comment il tiendrait ses promesses, et sans croire même à la possibilité de leur réalisation. Cette assurance hyperbolique, trait distinctif de son caractère, se révèle surtout dans ces lignes intrépidement adressées à Brune, le lendemain de l'entrée de Bernadotte au ministère :..... « Annoncez à l'armée de prompts » résultats, citoyen général ; vos promesses ne se- » ront point déçues : la solde sera alignée, la cava- » lerie remontée, l'artillerie améliorée et mise en » mouvement, la subsistance du soldat assurée. Des » fonds suffisants alimenteront enfin la guerre, jus- » qu'à ce qu'elle puisse s'alimenter elle-même..... » Encore quelques efforts et vous allez rendre la paix » au monde ! Si vos destinées sont les plus illustres, » ne sont-elles pas aussi les plus douces, quand elles » obtiennent de tels résultats, » etc. (1).

Cependant il faut reconnaître que Bermadotte imprima une direction prompte, ferme et soutenue aux affaires de son département, tant à l'intérieur qu'à l'exterieur. Les gardes nationales furent réorganisées d'un bout à l'autre de la France, et cette force presque improvisée suffit pour contenir les mécontents et arrêter le développement des insurrections du Midi et de l'Ouest. Cent mille hommes

(1) Voir pièces justificatives, n° 2.

de nouvelles levées, dus au premier essai de la conscription militaire et dont l'organisation était déjà commencée, furent dirigés sur nos frontières armés, équipés et passablement habillés. Une secousse salutaire, une énergie nouvelle furent imprimées à tous les ressorts du gouvernement. Aussi la France reprit-elle une partie de sa prépondérance sur la rive gauche du Rhin, en Hollande, en Belgique, et put-elle maintenir sa ligne défensive des Alpes. L'immortelle victoire de Zurich et la défaite des Anglo-Russes, sur le territoire de la république batave, furent les grands événements de cette époque.

Des écrivains dont l'indépendance peut au moins être suspectée ont fait honneur de ces événements au génie réorganisateur de Bernadotte. Mais la renommée de ce général est assez riche de son propre fonds, pour pouvoir se passer d'une gloire d'emprunt. D'ailleurs les panégyriques ne sont pas plus de l'histoire, que les panégyristes ne sont des historiens. Quant à nous, qui ne recevons d'impulsion que de notre conscience, nous croirions mal honorer la mémoire d'un grand homme, en lui attribuant des mérites qu'il n'eut pas.

A l'époque de l'avénement de Bernadotte au ministère de la guerre, le Directoire, voulant essayer un nouveau système de guerre, lui demanda (1)

(1) *Histoire de la Révolution française*, par Thiers.

un plan de campagne, qu'il se hâta de présenter, mais qui heureusement ne fut pas mis à exécution. Rien n'était plus susceptible de combinaisons multiples, qu'un champ de bataille aussi vaste que celui sur lequel on opérait. Au début, on avait pensé qu'il fallait agir à la fois sur le Danube et en Suisse. Après la bataille de Stockach, on ne voulut plus agir qu'en Suisse et on supprima l'armée du Danube. En ce moment, Bernadotte pensa autrement ; il prétendit que la cause des succès des alliés était dans la facilité avec laquelle ils pouvaient communiquer, à travers les Alpes, d'Allemagne en Italie. Pour leur interdire ces moyens de communication, il voulait qu'on leur enlevât le Saint-Gothard et les Grisons, à l'aile droite de l'armée de Suisse, et qu'on formât une nouvelle armée du Danube qui reportât la guerre en Allemagne. Pour former cette armée du Danube, il proposait d'organiser promptement l'armée du Rhin, et de la renforcer de vingt nille hommes enlevés à Masséna. C'était compromettre celui-ci, qui avait devant lui toutes les forces de l'archiduc, et qui pouvait être accablé pendant ce revirement. Il est vrai qu'il eût été bon de ramener la guerre sur le Danube, mais il suffisait de donner à Masséna les moyens de prendre l'offensive, pour que son armée devînt elle-même cette armée du Danube. Alors il fallait tout réunir dans ses mains, au lieu de l'affaiblir. Dans le plan

de Bernadotte une armée devait être formée sur les Grandes-Alpes, pour couvrir la frontière contre les Austro-Russes du côté du Piémont. Joubert, réunissant les débris de toutes les armées d'Italie, et renforcé des troupes disponibles à l'intérieur, devait déboucher de l'Apennin, et attaquer Suwarow de vive force.

« Ce plan, approuvé par Moulins, fut envoyé aux généraux. Masséna, fatigué de tous ces projets extravagants, offrit sa démission. On ne l'accepta pas, et le plan ne fut pas mis à exécution. Masséna conserva le commandement de toutes les troupes depuis Bâle jusqu'au Saint-Gothard. On persista dans le projet de réunir une armée sur le Rhin, pour couvrir cette ligne. On forma un noyau d'armée sur les Alpes sous les ordres de Championnet, et on envoya tous les renforts possibles à Joubert, qui devait déboucher de l'Apennin. »

Ce dont Bernadotte peut légitimement revendiquer le mérite, c'est d'avoir habilement et vigoureusement secondé, par d'habiles combinaisons et une prodigieuse activité, les plans généraux du pouvoir exécutif. La critique sévère que Napoléon a dirigée contre son administration n'est pas plus fondée que l'éloge sans borne qu'en ont fait ses apologistes (1). L'impulsion donnée par Bernadotte aux

(1) « Bernadotte fut deux fois ministre de la guerre, il ne fit que des

opérations militaires de la France peuvent se résumer ainsi : Il fit franchir le Rhin par l'armée du général Muller, investir Philisbourg, menacer Ulm en se portant sur l'Ens, éclairer les mouvements de l'armée russe qui traversait la Bavière, la tenir en échec et empêcher les princes de la rive gauche de joindre de nouvelles troupes aux forces autrichiennes. Ces opérations avaient également pour but d'appeler l'archiduc sur les bords du Rhin, de dégager ainsi l'armée d'Helvétie et de permettre à Masséna de prendre l'offensive. Le prince Charles, craignant, en effet, de se voir déborder par l'armée du général Muller, s'éloigna des montagnes de la Suisse, à la tête de vingt-cinq mille hommes, et Masséna, libre de ses mouvements, put livrer l'immortelle bataille de Zurich, dont le résultat fut d'affaiblir les liens de la coalition et de ranimer l'ardeur des légions républicaines. En envoyant à Brune tous les secours dont il pouvait disposer, Bernadotte contribua également aux succès de l'armée de Hollande contre les Anglo-Russes à Bergen et à Castricum. Sans doute il n'était plus ministre lorsque ces grands

---

» fautes, il n'organisa rien, et le Directoire fut obligé de lui retirer le » portefeuille. Il n'était pas ministre quand Masséna décida de la campagne par la victoire de Zurich à la fin de septembre 1799 : il fut tout » à fait étranger à ces combinaisons. » (*Mémoires de Napoléon*, t. 1, p. 213.)

événements s'accomplirent, mais il faut reconnaître que son administration les avait préparés (1).

Quelques historiens bénévoles ont prétendu que Bernadotte, sincèrement dévoué à la constitution de l'an III, n'accepta le ministère que pour soustraire la France à la dictature de Bonaparte, dont il pénétrait les projets d'usurpation. Il avait, disent-ils, deviné ses vues ambitieuses, et un des motifs qui le déterminèrent à entrer au pouvoir fut d'éviter que le retour du général de l'armée d'Égypte ne devînt une nécessité publique. *Il ne pouvait supporter l'idée de voir retomber sa patrie sous l'autorité d'un seul homme quel qu'il fût*, et tous ses efforts tendaient à former un contre-poids à l'influence de Bonaparte (2). C'eût été là assurément une noble ambition; mais les faits permettent-ils de la donner pour motif à la conduite de Bernadotte, à l'époque où ce général, déjà allié de la famille Bonaparte, accepta le portefeuille de la guerre des mains du Directoire? Sans contester la sincérité de ses principes démocratiques en 1799, ne peut-on pas attribuer son acceptation à un autre ordre d'idées et d'intérêts? Examinons. A cette époque Bernadotte était encore républicain, et les patriotes trouvèrent un appui

---

(1) Voir pièces justificatives, n° 3.

(2) Touchard-Lafosse; — *Encyclopédie des gens du monde*; — *Fastes de la Légion d'honneur*, etc., etc.

dans le nouveau ministre : cela est incontestable. Cependant ce général était beaucoup moins prononcé que la plupart de ses collègues de l'armée d'Italie (1), et l'on doit se souvenir qu'en arrivant sur le Tagliamento sa division croisa souvent le fer avec les soldats d'Augereau au sujet du mot *monsieur* que les officiers de l'armée du Rhin substituaient volontiers au nom de *citoyen*. Bernadotte avait une ambition inquiète, et que les rapports secrets du Directoire avec Joubert avaient déjà offusquée. Depuis la mort de ce général, il croyait qu'on songeait à Moreau pour favoriser un coup d'Etat ; et, en effet, Sieyès avait fait d'inutiles tentatives pour associer Moreau à ses projets. Toutes ces circonstances excitèrent le mécontentement de Bernadotte et contribuèrent, autant au moins que ses principes politiques, à le rattacher à la cause des patriotes.

C'était au moment où Jourdan (27 fructidor) fit aux Cinq-Cents la fameuse proposition de déclarer la patrie en danger : proposition qui entraînait la levée en masse et un retour aux grandes mesures révolutionnaires. Elle fut combattue par les *politiques* et défendue par les patriotes, avec une égale ardeur. Les premiers soutenaient qu'elle n'aurait pour résultat que d'exciter des craintes exagérées et des agitations dangereuses ; les seconds mainte-

(1) *Histoire de la Révolution française*, par Thiers, t. x, p. 378.

naient qu'elle seule pouvait sauver la révolution. Dans cet état de choses, on répandait le bruit que, pressé par les jacobins, Bernadotte allait se placer à leur tête et faire une *journée*. C'est alors que Barras, Sieyès et Fouché convinrent, dit M. Thiers, d'arracher à Bernadotte sa démission sans la lui donner, et nous verrons bientôt comment le président du Directoire exécuta ce projet.

A la même époque, le parti royaliste faisait, auprès du nouveau ministre de la guerre, une tentative en sens contraire de celle des patriotes. Chiappe, ancien conventionnel tout dévoué à la dynastie proscrite, se présente un jour chez Bernadotte, et, abordant brusquement la question : » Général, lui dit-il, le régime républicain ne peut » plus se soutenir ; un mouvement général va éclater » dans le but d'une restauration royaliste ; le duc » d'Enghien, lieutenant-général de l'armée royale, » est à Paris au moment où je vous parle ; je suis » chargé de vous faire connaître l'état des choses ; » le prince vous estime ; il est prêt à accepter les » conditions qui pourront vous convenir ; d'hors et » déjà, il vous offre l'épée de connétable. » Bernadotte répondit, sans hésiter, que le duc d'Enghien n'aurait point à se repentir de la confiance qu'il plaçait dans sa loyauté, mais qu'il ne pouvait écouter ses propositions ; que pendant trois jours il garderait le secret le plus profond sur tout ce

qu'il venait d'apprendre, mais que, ce délai expiré, il instruirait le Directoire de ce qui se passait. Le duc d'Enghien se trouvait-il réellement à Paris? Bernadotte pouvait le croire; mais c'est un point historique qui n'est pas encore suffisamment éclairci.

Cependant, Sieyès, après avoir fatigué Bernadotte par une résistance systématique à tous les actes de son administration, résolut de se débarrasser de ce ministre incommode. Supposant qu'il lui avait offert sa démission dans une conversation extra-officielle, et saisissant un moment où Gohier et Moulins étaient absents, il lui écrivit, le 28 fructidor an VII :

« Le Directoire, citoyen ministre, d'après le vœu » que vous lui avez si souvent manifesté de reprendre » votre activité aux armées, vient de vous remplacer » au ministère de la guerre. Il charge le général » de division Millet-Mureau du portefeuille de » la guerre par intérim : vous lui en ferez la remise. » Le Directoire vous recevra avec plaisir, » pendant le séjour que vous ferez à Paris, pour » conférer sur les objets relatifs au commandement » qu'il vous destine. Le président du Directoire, » SIEYÈS. »

Indigné de cette destitution motivée sur un mensonge, Bernadotte répondit aussitôt : « Je reçois à » l'instant, citoyens directeurs, votre arrêté d'hier,

» 28, et la lettre *obligeante* qui l'accompagne...
» *Vous acceptez une démission que je n'ai pas don-*
» *née.* » Cette lettre se terminait par la demande du traitement de réforme, dont Bernadotte avait, disait-il, autant besoin que de repos. Un arrêté du Directoire du 30 fructidor lui accorda purement et simplement son traitement de réforme.

Mais deux des directeurs, Gohier et Moulins, qui n'avaient été informés de la destitution du ministre de la guerre que le lendemain du jour où l'arrêté avait été rendu, se plaignirent qu'une mesure de cette importance eût été prise sans leur participation : « Vous savez, mes collègues, leur dit
» négligemment Barras, que trois membres du Direc-
» toire peuvent prendre une décision, et que la majo-
» rité fait loi. » Moulins et Gohier sortirent alors du conseil, et, revêtus de leur costume officiel, allèrent, accompagnés de leurs gardes d'honneur, offrir au ministre disgracié une preuve éclatante de leur estime et de leurs regrets. La nouvelle de la destitution de Bernadotte fut annoncée aux Cinq-Cents, au moment où l'on allait voter sur la question de savoir si la patrie serait déclarée en danger. Elle y excita une vive rumeur, et le sage Jourdan lui-même demanda que les patriotes jurassent de mourir sur leurs chaises curules. Toutefois cette proposition fut rejetée à une majorité de deux cent quarante-cinq voix contre cent soixante et onze, et, « le même

» jour, dit Gohier, la République perdit un bon » général et un excellent ministre (1). »

L'événement que nous venons de rapporter se passait un mois avant le débarquement de Bonaparte, coïncidence qui, plus tard, donna lieu aux partisans de Bernadotte de répandre le bruit que sa destitution avait eu pour but d'enlever un défenseur à la République menacée. Mais Bernadotte, ministre, eût-il sérieusement combattu l'usurpation du 18 brumaire? Il est permis de poser cette question, quand on réfléchit aux respects empressés dont l'ex-ministre du Directoire environna la puissance consulaire dès qu'elle fut assise, et à la facilité avec laquelle le sévère républicain de l'armée du Nord accepta les récompenses impériales et les titres monarchiques. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que le ministère de Bernadotte n'ait été un ministère réparateur et fécond en heureux résultats. Encore quelque temps, et cette administration passagère eût nécessairement exercé une heureuse influence sur l'ensemble des affaires du pays.

On a écrit qu'en apprenant le débarquement de Bonaparte sur la côte de Provence Bernadotte avait pressé le Directoire d'envoyer le général fugitif devant une commission militaire. La vérité

(1) *Mémoires de Gohier.*



est que Bernadotte ne se joignit pas aux généraux qui allèrent saluer le retour du héros des Pyramides (1).

Il ne vit Bonaparte que douze jours après son arrivée à Paris; et, dans cette entrevue, il combattit avec énergie l'opinion du général de l'armée d'Orient, sur l'état prétendu déplorable de la République. Mais, pour bien apprécier la valeur de cette opposition, il ne faut point oublier que Bernadotte, s'attribuant l'heureux rétablissement de nos affaires, ne pouvait pas convenir de l'existence d'une situation qu'il prétendait avoir changée. La défaite des Russes en Suisse, le maintien d'une ligne défensive entre les Alpes et les Apennins, la capitulation des Anglais au Helder, la destruction des Russes en Hollande, la dispersion des insurgés de la Haute-Garonne; tout cela, disait-il, était son ouvrage, et tout cela ne constituait point un état de choses qui nécessitât une révolution. La vérité est encore qu'aussi long-temps que le 18 brumaire resta à l'état de projet Bernadotte et Moreau éprouvèrent

(1) « Il y avait une quinzaine que Bonaparte était à Paris, et presque » tout était déjà préparé. Berthier, Lannes, Murat gagnaient chaque jour » les officiers et les généraux. Parmi eux, Bernadotte, par jalousie; Jourdan, par attachement pour la République; Augereau, par jacobinisme, » s'étaient jetés en arrière et avaient communiqué leurs craintes aux patriotes des Cinq-Cents, mais la masse des militaires était gagnée. » *Histoire de la Révolution*, par Thiers.

des velléités de résistance. Bernadotte voulut même un instant se faire déférer, par le Directoire, le commandement de la garde du corps législatif et celui de toutes les troupes de la 17e division, pour s'opposer aux manœuvres qui se tramaient contre la République. Le 17 brumaire, Bonaparte lui ayant demandé sa parole de ne rien faire contre lui : — « Comme » citoyen, je vous le promets, répondit-il, c'est-à- » dire qu'en ma qualité de citoyen je n'irai ni aux » casernes haranguer les soldats, ni sur les places » publiques exciter la garde nationale et le peuple. » Mais si le Directoire m'appelle, ou si le Corps lé- » gislatif me donne le commandement de sa garde, » je marcherai contre ceux qui tenteront de renver- » ser illégalement ce qui existe. » Ce fut là le dernier effort du républicanisme expirant de Bernadotte, et Napoléon, dit Ségur, garda dans son cœur le souvenir de cette résistance. Il suivit long-temps des yeux les mouvements de Bernadotte. En résumé ce général n'aida ni ne combattit la révolution du 18 brumaire. Il n'accepta point, comme Moreau, la honteuse mission de garder à vue deux membres du Directoire, mais il ne fit rien de décisif pour empêcher Bonaparte de s'emparer de la dictature. Seulement, Bonaparte ayant, après l'expédition de Saint-Cloud, fait arrêter plusieurs membres des Cinq-Cents, qui lui avaient rendu le triomphe difficile, Bernadotte blâma loyalement cet acte

d'autorité et obtint la mise en liberté des républicains arrêtés. Voilà à quoi se borne son rôle dans les événements des 18 et 19 brumaire.

Cependant, aux yeux du premier consul, une réminiscence d'opposition n'avait pu effacer de glorieux services. Le 4 pluviôse an VIII, Bernadotte fut nommé conseiller d'État et, quelques semaines plus tard, commandant en chef de l'armée de l'Ouest. Il ne refusa ni l'une ni l'autre de ces faveurs; mais il faut ajouter qu'au moment de partir pour Marengo le premier consul lui avait dit: « Si je succombe, » vous vous trouverez à la tête de quarante mille » hommes presqu'aux portes de Paris.... Dans vos » mains sera le sort de la République. »

On sait quelle était à cette époque la situation désastreuse des départements de l'Ouest. Fatiguées de combats stériles, épuisées de sang et de ressources, la paix était devenue pour ces provinces le plus impérieux des besoins. Toutefois, quelques chefs s'efforçaient encore d'y ranimer les discordes civiles; et une flotte anglaise, ayant à bord dix-huit mille hommes de débarquement, menaçait le littoral vendéen. Bernadotte repoussa avec succès les débarquements partiels qui furent tentés sur la côte, et dissipa sans effort les bandes royalistes auxquelles la présence des Anglais avait rendu l'espérance et le courage. Toutes les sollicitudes du général en chef eurent ensuite pour objet la pacification morale de

la Vendée, œuvre dans laquelle il se montra plus conciliateur que guerrier. Il n'eut à sévir que dans de rares circonstances; et, pendant les deux années de son commandement, il n'y eut nulle part des rassemblements redoutables.

Cependant, au quartier-général et sous les yeux mêmes de Bernadotte, s'était préparée une insurrection militaire qui avait des ramifications dans les autres parties de la République. Ce mouvement, à la tête duquel se trouvait le chef d'état-major Simon, et qui avait pour principaux agents le colonel Pinoteau commandant le 88e régiment d'infanterie de ligne, Marbeau aide-de-camp de Bernadotte, et presque tous les officiers supérieurs de la garnison de Rennes, fut prévenu, le jour même où il devait éclater, par la fermeté de Mounier ancien membre de la Constituante et alors préfet du département d'Ile-et-Vilaine. Appuyé sur le 79e régiment, le seul de la garnison qui ne fût point dans le complot, Mounier fit arrêter Simon, Pinoteau et plusieurs autres conjurés, au moment où, sous prétexte d'une revue, ils allaient réunir leurs troupes sur la place d'armes où l'explosion devait avoir lieu. Marbeau, dans la voiture duquel la police avait saisi, aux portes de Versailles, un ballot de proclamations contre le gouvernement consulaire, fut saisi à Paris et détenu onze mois dans les prisons du Temple. Mais Bernadotte, dont la participation au

complot de Rennes ne peut être mise en doute, était parti depuis quelques jours pour Paris, après avoir adressé à l'armée de l'Ouest une proclamation dans laquelle on lisait : « La paix vous rend à une vie » plus douce ; jouissez dans le repos du souvenir » de vos triomphes, et *ne perdez jamais de vue que » l'élan de la liberté vous a conduits.* » Paroles qui décelaient un ressentiment mal éteint.

Les deux généraux se revirent sous l'influence de ces événements. L'irritation du premier consul eut sans doute châtié sévèrement la conduite de Bernadotte, s'il ne se fût agi d'un allié de sa famille, dont la punition eût produit un éclat fâcheux pour sa politique. Bonaparte, cédant à cette considération ainsi qu'aux prières de son frère Joseph, pardonna à Bernadotte et se borna à lui ôter son commandement. Cependant de nouvelles et graves présomptions ne tardèrent pas à planer sur la tête du général disgracié mais impuni. La conclusion du concordat, le rétablissement des solennités du culte, la grande cérémonie religieuse de Notre-Dame, pour célébrer la réconciliation de la France avec l'Église, provoquèrent, on s'en souvient, une grande explosion de mécontentements et de murmures parmi les républicains ; une conspiration fut organisée. « Ces réunions insensées, dit un an- » cien ministre de la police, avaient pour chef le » général Bernadotte. Quoique allié de la famille

» Bonaparte, il avait assisté plusieurs fois aux réu-
» nions où l'on discutait les moyens de se défaire
» du premier consul. A la vérité il s'opposait à ce
» qu'on lui arrachât la vie, mais il conseillait un
» enlèvement à force ouverte (1). » De son côté, M. de Ségur affirme (2) que Bonaparte entrevit Bernadotte à la tête d'une conspiration républicaine qui se tramait contre lui; conspiration qui fut dénoncée par un complice arrêté pour d'autres causes. « Cette
» fois, ajoute M. de Ségur, Bernadotte était perdu,
» si Napoléon eût pu le convaincre (3). » Dans son excellent ouvrage sur le Consulat et l'Empire, Thibaudeau affirme également que Bernadotte fut impliqué dans des intrigues et des complots à l'occasion desquels on arrêta l'adjudant-général Donadieu, le colonel Tornier, le général Delmas, et plusieurs autres notabilités militaires. Cette nouvelle conjuration fut découverte à Davoust par le général Oudinot, qui, ne voulant pas cependant perdre ses camarades, leur écrivit en secret de se tenir sur leurs gardes, et stipula avec le gouvernement qu'il ne serait pas versé une seule goutte

(1) *Mémoires du duc de Rovigo*, t. I, p. 434.

(2) *Histoire de Napoléon et de la grande Armée en* 1812.

(3) « Le premier consul, dit le *général Gourgaud*, avait plus de preuves
» qu'il n'en fallait pour mettre Bernadotte en jugement. Il eut la bonté
» de céder aux instances de Joseph et de sa femme, il oublia tout; Ber-
» nadotte n'oublia rien. »

de sang. Tout se borna donc à quelques exils ordonnés sans jugement et sans bruit. L'un des exilés fut même chargé de se rendre à Londres, pour y observer la conduite des émigrés, et ce fut lui qui, le premier, appela l'attention de la police française sur le complot de Georges Cadoudal.

Cependant Bernadotte, sérieusement impliqué dans la conspiration d'Aréna et de Sérachi, fut obligé de se disculper. Il demeura prouvé qu'il avait envoyé à Sérachi une somme de douze cents francs, mais il expliqua cet envoi par le prix d'un buste que cet artiste avait modelé pour son compte. Cette fois encore, le premier consul jugea prudent de ne point pousser plus avant l'investigation, et de ne pas divulguer une affaire qui, compromettant un membre de sa famille, pouvait affaiblir la confiance du pays dans la stabilité de son pouvoir. Enfin, quels que fussent les projets de l'opposition militaire en l'an IX et en l'an X, soit générosité, soit politique, le premier consul jugea convenable de les couvrir d'un voile que l'histoire n'a point encore entièrement levé. Quant à Bernadotte, voici ce que dit à son sujet une femme célèbre dont ce général fut le héros : « Il se formait, autour de lui, un parti de généraux » et de sénateurs qui voulaient savoir de lui, s'il n'y » avait quelques résolutions à prendre contre l'usur- » pation qui s'approchait à grands pas. Il proposa » divers plans qui se fondaient tous sur une mesure

« législative quelconque, regardant tout autre moyen
» comme contraire à ses principes. Mais pour une
» telle mesure il fallait une délibération d'au moins
» quelques membres du sénat, et pas un d'eux n'o-
» sait souscrire un tel acte. Pendant que toute cette
» négociation dangereuse se conduisait, je voyais
» souvent le général Bernadotte et ses amis ; c'était
» plus qu'il n'en fallait pour me perdre, si leurs des-
» seins étaient découverts.... Enfin Bonaparte s'ar-
» rêta devant l'idée de frapper le général Bernadotte,
» soit qu'il eût besoin de ses talents militaires, soit
» que les liens de famille le retinssent, soit que la
» popularité de ce général dans l'armée française
» fût plus grande que celle des autres, soit enfin
» qu'un certain charme dans les manières de Ber-
» nadotte rendît difficile, même à Bonaparte, d'être
» tout à fait son ennemi (1). »

Ainsi donc Bernadotte ne subordonnait le renversement de l'autorité consulaire qu'à une *mesure législative quelconque*. Pour attaquer Bonaparte, il n'exigeait qu'une déclaration de quelques membres du sénat ; moyennant quoi ses principes étaient à couvert ! Et cependant ce tribun farouche, qui se laissait combler de titres et de bienfaits par le tyran, criait à la calomnie dès que Bonaparte, *qu'il*

---

(1) Madame de Staël.

n'avait jamais cessé d'admirer, cessait de lui sourire. Enfin Joseph, dit Thibaudeau, passait sa vie à négocier des raccommodements, et le premier consul pardonnait toujours. Était-ce l'amour de la liberté et de la patrie qui inspirait Bernadotte et Moreau? Se dévouaient-ils au salut de la République, sur les ruines de laquelle Bonaparte allait rétablir la monarchie?.... Le monde a vu Moreau supplicié par le canon de la France dans les rangs de ses ennemis, et le républicain Bernadotte combattant au milieu des cosaques pour affermir une couronne sur sa tête. Moreau a, toutefois, cet avantage sur Bernadotte que, disgracié par Bonaparte, il ne trahissait pas sa confiance en conspirant contre lui.

Cependant Bonaparte, voulant peut-être jeter Bernadotte en dehors de sa sphère, le nomma gouverneur-général de la Louisiane récemment cédée à la France par le traité de Saint-Ildefonse. De son côté, Bernadotte, qui voyait dans cette possession lointaine le siége d'un pouvoir indépendant, accepta avec empressement. Mais la rupture du traité d'Amiens ayant déterminé le gouvernement consulaire à vendre la Louisiane aux États-Unis, la nomination de Bernadotte restait sans objet. Bonaparte lui imposa alors l'ambassade de Washington, et cette fois tout était convenu et arrêté, lorsque la frégate qui devait transporter la légation française dans le Nouveau-Monde reçut l'ordre de

conduire le général Ernouf à la Guadeloupe, où venait d'éclater une insurrection. Un bâtiment de l'État, en armement à Brest, fut destiné à prendre Bernadotte à La Rochelle pour le mener en Amérique. Mais à peine ce navire était sorti du port, qu'il lui fut enjoint d'y rentrer pour recevoir à son bord deux mille hommes envoyés à l'armée de Saint-Domingue. Enfin Bernadotte fut officiellement informé que la négociation qu'il devait suivre à Washington était terminée, et que l'Angleterre venait de déclarer la guerre à la France; double incident qui rendait sa mission inutile. Il écrivit alors au premier consul : « Je » vois dans le *Moniteur* que l'Angleterre déclare » la guerre à la France, j'offre au gouvernement » mes services et mon épée; je partirai demain » pour Paris. » Ce brusque départ, qu'aucun ordre n'autorisait, déplut au premier consul, qui consentit à conserver à Bernadotte son traitement de commandant en chef, mais qui refusa de lui donner une nouvelle destination.

Voici, en terminant ce chapitre, une anecdote peu digne, peut-être, de la gravité de l'histoire, mais qui ne sera pas sans intérêt pour l'étude des personnages de cette grande époque. Un aide-de-camp de Bernadotte, aujourd'hui maréchal de France, avait souvent entretenu son général des prédictions d'une pythonisse qui jouissait à Paris

d'une certaine célébrité. Parlant un jour des prophéties de cette femme : « Maintenant, dit le colonel Gérard, que tout prend une marche extraordinaire (c'était en janvier 1804), il serait curieux de savoir ce qu'elle aurait à nous raconter..... Voulez-vous faire sa connaissance? — Volontiers, répondit Bernadotte, » et, le lendemain, les deux hommes de guerre arrivent ensemble chez l'oracle féminin. Le colonel présente son général comme un riche négociant qui désire interroger la sorcière sur le sort réservé à quelques opérations commerciales qu'il va tenter sur diverses places d'Allemagne : « Monsieur, dit elle, vous » n'êtes point négociant, vous êtes militaire et » même dans les hauts grades. » — Sur les assurances qu'on lui donne du contraire, elle sourit, hoche la tête et continue : « Eh bien, monsieur, » si vous vous livrez à des opérations de commerce, le succès ne couronnera pas vos entreprises, et vous serez forcé de les abandonner pour » suivre la route qui vous est tracée par le destin. » — Elle reprend les cartes, les examine de nouveau et, paraissant les combiner avec une attention profonde : « Monsieur, poursuit-elle, non » seulement vous êtes dans les hauts grades militaires, mais vous êtes ou vous serez parent de » l'*empereur*. — De quel empereur? s'écrient à » la fois Bernadotte et Gérard. — Je voulais dire

» du premier consul... mais bientôt vous le ver-» rez empereur. » Puis ses doigts se promènent sur les points cabalistiques; elle paraît frappée d'une nouvelle vision et s'écrie d'un ton inspiré et solennel : « Oui, il sera empereur..... mais voilà » quelques nuages qui vous séparent. » Bernadotte jette un regard d'intelligence sur Gérard. La devineresse poursuit : « Il n'a pourtant au-» cun éloignement pour vous, et vous éprouvez de » l'affection pour lui..... Ah! comme son étoile » monte!... » La vieille s'arrête un instant et sa figure semble s'allonger de surprise; puis elle reprend avec force : « Monsieur, il faut éviter de vous » brouiller avec lui, car il sera bien puissant...... » il verra tout le monde à ses pieds.... et vous, » loin, bien loin de lui, *vous serez roi*.... Oui, ré-» péta-t-elle, en grossissant sa voix,... vous serez » roi.... » Elle se tut, et, comme le silence se prolongeait : « Hé bien? dit Gérard..... — Je n'en » puis annoncer davantage, car je ne vois plus » rien, » et, ramassant avec humeur tout son grimoire et paraissant accablée de fatigue, elle se rejetà dans son fauteuil.

Bernadotte et son aide-de-camp étaient entrés chez cette femme, croyant y trouver un sujet de plaisanterie; ils en sortirent sérieux et pensifs. Le général fut d'abord tenté de voir une mystifica-tion dans ce qui venait de se passer; mais l'atta-

chement et la loyauté du colonel Gérard, lui firent bientôt repousser une telle supposition. Ils se sont bien souvent rappelé cette étrange scène, que ni le roi de Suède ni le maréchal de France n'ont pu oublier (1).

---

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire de Charles XIV Jean.*

CHAPITRE III.

Fondation de l'Empire. — Bernadotte impérialiste. — Il est nommé commandant de l'armée du Hanovre. — Vive l'Empereur ! — Sa modération dans l'administration du Hanovre. — Une contre-vérité de Bernadotte. — Il commande le 1er corps d'armée dans les campagnes de 1805. — Sa conduite à Austerlitz. — Après le traité de Presbourg, il occupe le marquisat d'Anspach. — Bernadotte prince et grand feudataire de l'Empire. — Il ouvre les hostilités contre la Prusse. — Sa conduite à Auerstaedt et à Iéna. — Sa querelle avec Davoust. — Napoléon veut le faire fusiller. — Examen impartial des torts qui lui sont imputés. — Murat, Berthier et Soult ennemis de Bernadotte. — Premiers indices de trahison. — Découragement et plaintes de Bernadotte. — Il ressaisit à Halle la gloire qui lui a échappé à Auerstaedt.—Jalousie de ses rivaux. — Présomption extravagante. — Il s'attire de nouveau les reproches de Napoléon. — Il poursuit Blücher jusque sous les murs de Lubeck.

L'Empire venait de s'élever sur les ruines de la République, et le dernier des Romains était allé s'asseoir aux banquets de César.

C'était en mai 1804. Bernadotte fut un des premiers dignitaires de la nouvelle cour. Un décret du 10 mai lui conféra le titre, peu démocratique, de maréchal de l'Empire; il reçut ensuite le commandement de l'armée de Hanovre, et adressa à ses soldats un ordre du jour dans lequel on lisait : « .... Chérissez à jamais la main conservatrice » qui a sauvé votre patrie; elle assure à vos pères » la garantie de leurs propriétés, à vous la récom-

» pense de vos services, et à tous une vieillesse
» tranquille et heureuse. Répétez, avec tous vos gé-
» néraux et avec tous les bons Français : Vive
» l'Empereur! »

La main conservatrice qui avait sauvé la patrie était naturellement celle du déserteur de l'armée d'Orient, que le ministre du Directoire, le coryphée des patriotes de 1799, aurait volontiers, dit-il, fait fusiller le 17 brumaire; mais au 17 brumaire avaient succédé le 18 et le 19.... La question était résolue.

Nommé bientôt grand-cordon de la Légion d'honneur, Bernadotte distribua à ses troupes, dans une grande solennité, les insignes de cet ordre de chevalerie, et fit, à ce sujet, une nouvelle proclamation où l'on ne trouve plus un seul reflet de son éloquence républicaine. Du reste, et quoi qu'en ait dit Napoléon (1), il est juste de reconnaître que le maréchal de l'Empire administra les provinces conquises avec autant d'intelligence que de modération, et que les habitants de l'électorat, comme l'armée placée sous ses ordres, furent constamment l'objet de ses plus vives sollicitudes. Il s'attacha à rendre la domination française le moins oppressive possible, réprima sévèrement les exactions et sut si bien se concilier l'estime des ha-

(1) « Il protégea en Hanovre les dilapidations. » *Mémoires de Napoléon*, t. I, p. 214.

bitants de ce pays, que, lorsqu'il fut question, six ans plus tard, de le nommer prince royal de Suède, le souvenir des services qu'il avait rendus aux populations allemandes contribua puissamment à déterminer son élection. Ses formes étaient d'une politesse exquise, mais son désir excessif de plaire à la société hanovrienne le rendait quelquefois peu scrupuleux sur les moyens de capter leur bienveillance. Un jour, par exemple, un vieux général retiré du service de la Compagnie des Indes racontant, devant Bernadotte, qu'au siége de Kuladore il avait recueilli dans sa tente un jeune sergent du régiment français Royal-la-Marine, dangereusement blessé dans une sortie tentée par M. de Bussy, et dont il voudrait bien avoir des nouvelles...... — « Je vais vous en donner, dit vivement Bernadotte..... Ce sergent blessé sous les murs de Kuladore, ce prisonnier auquel vous sauvâtes la vie, » c'est le maréchal de l'empire qui vous parle dans » ce moment, et qui s'estime heureux de reconnaître publiquement ce qu'il vous doit. » On devine aisément la stupéfaction et l'attendrissement du bon Hanovrien. Mais les officiers de Bernadotte, sachant bien qu'il n'avait jamais servi dans l'Inde, et ne concevant rien à cette scène, lui demandèrent quel but il s'était proposé en se substituant au sergent de Kuladore : « Qui sait! leur répondit froidement le maréchal, Von-Gonheim (c'était le nom

» du général hanovrien) accusait peut-être d'ingra- » titude son obligé du régiment où j'ai fait mes » premières armes, et j'ai voulu payer la dette de » mon ancien camarade! » C'était là, sans doute, l'élan d'une âme généreuse, mais c'était aussi une effusion par trop méridionale. Quoi qu'il en soit, lorsque Bernadotte dut quitter son gouvernement, pour aller prendre part à la mémorable campagne de 1805, il emporta avec lui les regrets et l'estime des Hanovriens.

Destinée à former le 1er corps de la grande armée, l'armée de Bernadotte se porta rapidement sur Wurtzbourg. Il rallia à ses divisions les troupes bavaroises qu'une attaque soudaine des Autrichiens avait dispersées et enleva Munich au général Kienmayer, qu'il rejeta de l'autre côté de l'Inn. La mission de Bernadotte était de tenir en échec les corps des généraux Kutusoff et Kienmayer, et de les empêcher de secourir Ulm défendu alors par le général Mack. Ces deux corps réunis présentaient une force de soixante cinq mille hommes, à laquelle le maréchal n'avait à opposer que vingt-cinq mille combattants, Français ou Bavarois. Après la reddition d'Ulm (1), Bernadotte s'empara de l'électorat

(1) On lit à ce sujet, dans les mémoires attribués à Napoléon : « Bernadotte fut parfaitement étranger à toutes les opérations d'Ulm. Le corps » du maréchal Soult, double du sien, était à Munich. » Cette assertion est évidemment contraire à l'exactitude des faits.

de Salzbourg, occupa la Bohême et pénétra en Moravie, tandis que Napoléon marchait sur Vienne. Il arriva devant Brunn le 1er décembre 1805, et entra en ligne, la veille de la bataille d'Austerlitz.

Le premier corps prit une large part aux événements de cette immortelle journée (1). Au moment où la garde de l'empereur Alexandre fut mise en déroute, Bernadotte s'avança à la tête du centre de l'armée, fit charger vigoureusement sa cavalerie, et contribua à enfoncer les lignes russes. Il avait reçu l'ordre de se rendre à Sokolnitz; mais il prit sur lui de passer par Iezikowitz pour marcher sur Pratzen, qu'attaquait de front le maréchal Soult. Cette manœuvre audacieuse fut, dit-on, une des causes décisives du gain de la bataille.

Toutefois, la conduite de Bernadotte, dans ce grand conflit, ne put échapper à toute critique. Quelques écrivains militaires reprochent à une de ses divisions d'être revenue à sa première position, après avoir mené battant, pendant une lieue, l'infanterie de la garde russe; tandis que, si elle eût poursuivi ses succès, encore une demi-heure, elle se serait trouvée à cheval sur la route d'Austerlitz à Olitsch : point de retraite de la gauche de l'armée ennemie, dont la destruction eût été complète. L'empereur fut, en effet, vivement contrarié

(1) *Mémoires du général Savary*, t. II, p. 211.

par le mouvement rétrograde de cette division.

Après la signature du traité de Presbourg, Bernadotte fut chargé d'occuper le marquisat d'Anspach détaché de la Prusse pour être annexé à la nouvelle monarchie bavaroise. On sait que ce fut là un des griefs qui, l'année suivante, contribuèrent le plus à la levée de boucliers de Frédéric-Guillaume.

Le 5 juin 1806, quand Napoléon eut placé sur sa tête la couronne des rois lombards, il investit Bernadotte de la principauté de Ponte-Corvo, comme grand feudataire de l'Empire, « pour la » posséder, portaient ses lettres patentes, *comme fief immédiat de notre couronne.* » On a fait dire à l'Empereur qu'en conférant à Bernadotte la souveraineté et le titre de prince et duc de Ponte-Corvo il n'avait voulu que *sortir de pair la femme de ce maréchal, qui était belle-sœur de Joseph* (1). On a ajouté que Napoléon, dans sa jeunesse, avait aimé mademoiselle Désirée Clary, et que ce premier amour était le principe de son inimitié pour son mari. La cause attribuée à l'élévation de Bernadotte n'est ni vraie ni vraisemblable, et, alors même que, sous l'empire de ses justes ressentiments, Napoléon aurait dicté, à Sainte-Hélène, les paroles qu'on lui prête, faudrait-il croire que ce grand homme eût cédé à de telles considérations? La vérité est qu'en

(1) *Mémoires de Napoléon* écrits par le général Montholon.

1806 Bernadotte était, malgré les travers de son esprit, un des plus habiles généraux de l'Empire, et qu'en plaçant sur sa tête une couronne ducale la politique de l'Empereur était intéressée à récompenser de beaux faits d'armes; et, plus encore, à attacher ce maréchal à sa fortune, par tous les liens de la reconnaissance. Il est vrai, cependant, que le général Bonaparte avait éprouvé du goût pour mademoiselle Désirée Clary, devenue plus tard madame Bernadotte. Mais voici comment avait fini ce juvénile attachement, auquel succéda une estime de tous les temps. A l'époque du 12 vendémiaire an V (5 octobre 1795) mademoiselle Clary était, avec son frère, à Gênes où se trouvaient aussi Joseph Bonaparte et sa femme. Quand la nouvelle des événements de Paris arriva dans la famille de mademoiselle Clary, cette jeune personne s'abandonna à des plaintes amères et blâma sans ménagement le rôle que venait de jouer le général Bonaparte. Joseph fut tellement scandalisé de cette sortie aristocratique qu'il crut devoir faire connaître immédiatement à son frère les opinions royalistes de sa belle-sœur. Mais, lorsque la lettre de Joseph parvint à Bonaparte, le cœur du jeune général avait déjà choisi madame de Beauharnais, et ce nouveau sentiment lui avait fait oublier un premier penchant. Mais revenons aux grands événements de 1806.

Tout annonçait une prochaine rupture entre la

France et la cour de Berlin. Le rassemblement des troupes du roi de Prusse et de l'électeur de Saxe laissait peu de doutes à cet égard. Alors Bernadotte se rapprocha de Nuremberg, afin de couvrir les frontières de la Confédération du Rhin; et de pouvoir, au premier signal, occuper les débouchés de Kronach et de Saalfeld, où il s'établit, en effet, le 2 octobre 1806. Le 8, il concentra son corps d'armée dans les environs de Nordhalben, pénétra sur le territoire ennemi, et ouvrit les hostilités par un engagement avec l'avant-garde prussienne commandée par le général Tauenzien. Puis il enleva la ville de Saalbourg et défit l'ennemi au combat de Schleitz, première affaire sérieuse de la campagne.

Après diverses opérations entreprises dans le but d'éclairer les mouvements de l'armée prussienne dans la direction de Weymar et d'Iéna les corps de Bernadotte et de Murat se portèrent sur Naumbourg, où celui de Davoust avait déjà pris position. Ici eut lieu, entre Davoust et Bernadotte, une querelle de préséance qui faillit être fatale au sort de l'armée, et qui devint un grave sujet d'accusation contre le prince de Ponte-Corvo. L'empereur, qui, le 13 octobre, était incertain de la position du corps de Bernadotte, donna l'ordre à Davoust de se porter, à la pointe du jour, à Apolda, où se trouvaient dix-huit mille Prussiens commandés par le duc de Brunswick : « Si le prince de Ponte-Corvo, porte

» cet ordre, était dans vos environs, vous pourriez » marcher ensemble. » Bernadotte affirma à son collègue que les forces prussiennes, stationnées à Apolda, étaient beaucoup plus considérables que ne le croyait l'Empereur : « mais, ajouta-t-il, laissez-» moi traverser votre camp, je vais les attaquer et » vous me soutiendrez. » Davoust prétendit que, son corps d'armée étant posté à l'entrée du défilé de Koesen, c'était à lui de le franchir le premier, et il refusa de livrer passage à Bernadotte. Celui-ci insista, mais inutilement, sur son droit d'ancienneté, qui, en l'absence de l'Empereur, lui conférait, disait-il, le commandement supérieur. Davoust ne voulant rien entendre, Bernadotte leva son camp, se retira à Dornburg, et passa la Saale le lendemain à la pointe du jour.

Cependant, Davoust fut attaqué dans la nuit par le roi de Prusse à la tête de soixante mille hommes; agression qui donna lieu à la bataille d'Auerstaedt, qui couvrit de gloire ce maréchal. Mais le sort de cette immortelle journée fut long-temps incertain. Davoust réclama plusieurs fois, mais en vain, l'appui des dix-huit mille hommes de Bernadotte, qui, en se jetant sur les derrières de l'ennemi, eût pu glorieusement réparer sa faute de la veille. Le prince de Ponte-Corvo se contenta de manœuvrer, sans tirer un seul coup de canon. Quant à Davoust, aux prises avec des forces doubles

des siennes et qui avaient pour elles l'avantage du terrain, sollicitant sans succès la coopération de son collègue et surtout l'appui de sa cavalerie, il avait, avant trois heures après-midi, perdu le cinquième de son monde. Il gagna la bataille, mais il ne put poursuivre l'armée prussienne; tandis que, si le prince de Ponte-Corvo avait voulu le soutenir, le sort de cette journée sanglante eût été décidé plusieurs heures auparavant, et l'armée ennemie exterminée dès cette première rencontre. Aussi, l'irritation de l'Empereur fut si grande, en apprenant la conduite de Bernadotte, que son premier mouvement fut de le livrer à un conseil de guerre et de le faire fusiller. Le décret était même signé (1); mais, au moment de le remettre au major-général, Napoléon le déchira, par égard, dit-il, pour la princesse de Ponte-Corvo (2).

(1) Montholon, t. I, p. 215.

(2) Voici comment Napoléon rend compte lui-même de cette affaire, dans ses *Mémoires* : « Bernadotte commandait le premier corps fort de » dix-huit mille hommes. Il était arrivé à Naumbourg derrière le maréchal » Davoust, qui commandait le troisième corps fort de trente mille hommes. » Bernadotte avait l'ordre de soutenir ce maréchal, ce qui formait une » masse de cinquante mille hommes pour défendre les défilés de Kosen » et le champ de bataille d'Auerstaedt. La moitié du corps de Davoust » avait déjà passé la Saale, lorsque Bernadotte arriva et prétendit prendre » la tête de la colonne sous le prétexte insensé qu'il était le n° 1. Comme » de raison, Davoust s'y opposa en lui objectant que ce serait perdre un » temps précieux, mêler les corps d'armée dans un défilé, ce qui ferait un » grand mal. Bernadotte leva alors son camp et se porta sur Dornburg;

Telle est la version de tous les historiens militaires qui ont écrit sur la bataille d'Auerstaedt. Nous l'avons résumée, sans lui rien ôter de ce qu'elle contient de sévère pour le prince de Ponte-Corvo. Nous n'avons dissimulé ni les fautes imputées à ce général, ni le sentiment peu honorable de jalousie auquel ses critiques les attribuent. Mais, écrites sous l'influence de passions et de rivalités de métier, ces relations présentent-elles une juste appréciation des faits? C'est ce que nous devons examiner, avec l'impartialité de l'histoire qui ne dit rien de faux, n'omet rien de vrai, ne connaît ni haine, ni amitié, et ne doit accepter légèrement ni le blâme, ni l'éloge.

Établissons d'abord l'enchaînement des faits qui amenèrent les mémorables événements d'Auerstaedt et d'Iéna.

Par suite de divers mouvements de concentration, trois corps d'armée se trouvent réunis, le 13 octobre 1806, sous les murs de Naumburg. Ce sont les corps du grand-duc de Berg, du maréchal Da-

» à la pointe du jour, il passa la Saale. Cependant Davoust, à la pointe
» du jour, fut attaqué par le roi de Prusse à la tête de soixante mille
» hommes, l'élite de ses troupes. Il sentit alors toute la privation des
» dix-huit mille hommes de Bernadotte. C'est ce qui donna lieu à la bataille d'Auerstaedt. Bernadotte, de Dornburg, aurait pu réparer sa faute,
» mais il se contenta de parader et ne tira pas un coup de canon. Les généraux, officiers et soldats étaient au désespoir. »

voust et du prince de Ponte-Corvo. Le lendemain, 14, une grande bataille doit être livrée. Murat et Davoust en sont prévenus; Bernadotte seul reste sans instructions, au risque de paralyser un corps d'armée dont l'importance ne peut être douteuse. Le même jour, vers cinq heures du soir, le grand-duc de Berg reçoit l'ordre de quitter Naumburg, et de marcher sur Iéna par Camburg et Dornburg. Une heure après, par une dépêche adressée au *maréchal Davoust* et à *communiquer au prince de Ponte-Corvo*, celui-ci est invité à suivre le mouvement du grand-duc de Berg. Vers huit heures du soir, le major-général transmet au maréchal Davoust un ordre ainsi conçu : « L'Empereur vous ordonne, » monsieur le maréchal, de vous porter demain, à » la pointe du jour, sur Apolda. Vous y trouverez » dix-huit mille Prussiens commandés par le duc de » Brunswick. S. M. veut que, dans l'hypothèse où » le maréchal Lannes aurait été attaqué ce soir du » côté d'Iéna, vous manœuvriez immédiatement sur » la gauche de l'ennemi, et que vous le poursuiviez » l'épée dans les reins. Si l'attaque n'a pas eu lieu, » vous recevrez les dispositions pour la journée de » demain. — L'armée prussienne est rassemblée » dans les environs de Weymar: elle va être atta- » quée. Si le prince de Ponte-Corvo était dans vos » environs et qu'il n'eût pas encore ses ordres, « vous pourriez marcher ensemble; mais l'Empe-

» reur espère qu'il sera déjà en marche, avec la
» cavalerie du grand-duc de Berg, sur Dornburg et
» Camburg. »

» Signé Berthier. »

Conformément à ces prescriptions, le prince de Ponte-Corvo, qui se trouvait encore à Naumbourg à neuf heures du soir quoiqu'il dût en être parti à six et demie ou sept (1), se prépare à marcher le lendemain sur Apolda avec le maréchal Davoust. Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, un déplorable conflit s'élève, en ce moment, entre les deux maréchaux. Fort de son ancienneté de grade et du numéro de son corps d'armée, le prince de Ponte-Corvo réclame le droit de faire tête de colonne par le défilé de Koesen; tandis que le maréchal Davoust prétend rester maître du terrain parce que ses avant-postes occupent déjà l'entrée du défilé, et qu'un déplacement de troupes en présence de l'ennemi pourrait entraîner de fatales conséquences. Alors Bernadotte, alléguant que l'ordre de se réunir à Davoust est facultatif, reste où il se trouve, et écrit au major-général qu'il attend de nouvelles instructions (2). Cependant, le 14 octobre, après quatre heures du matin, il se porte sur Dorn-

(1) Lettre du prince de Ponte-Corvo au major-général datée de 6 heures du soir, où il annonce qu'il va se mettre en marche dans une demi heure.

(2) Voir pièces justificatives, n° 4.

bourg et de là vers Iéna. Mais il n'atteint les hauteurs d'Apolda qu'à quatre heures du soir : irrité, dit-il, de l'insulte du major-général, qui semble dédaigner de lui transmettre des ordres directs. La difficulté de gravir des défilés comparables à un *passage des Alpes* est, selon lui, la cause de ce retard (1).... Il était trop tard en effet pour prendre sa part de la bataille ; et, comme le dit un de ses biographes, Bernadotte commença son mouvement trop tôt pour Auerstaedt, trop tard pour Iéna : aussi resta-t-il presque étranger à ces deux grands faits d'armes.

Mais cette absence des deux champs de bataille, Bernadotte l'attribue à des ordres fallacieux ; et il en fait peser toute la responsabilité sur le major-général de l'armée. De là cependant le blâme sévère que l'empereur dirigea sur sa conduite, et les mesures rigoureuses qu'il voulut un instant prendre contre lui. Cependant, mieux éclairé sur les faits, et appréciant peut-être ce qu'il y avait de malveillance dans les procédés de Berthier à l'égard de Bernadotte, Napoléon revint bientôt de sa colère contre le Prince de Ponte-Corvo, qu'il laissa maître de manœuvrer désormais comme il l'entendrait. Nous dirons tout à l'heure comment Bernadotte

---

(1) Lettre du prince de Ponte-Corvo au major-général, 14 à 9 heures du soir.

un de cette liberté d'action ; mais résumons d'abord les caractères de sa conduite dans cette mémorable circonstance.

Après la communication qui lui fut faite, par le maréchal Davoust, de la dépêche du major-général à la date du 13 octobre, portant que, si le prince de Ponte-Corvo se trouvait encore à Naumbourg, les deux corps d'armée pourraient marcher ensemble, Bernadotte avait-il encore, comme il l'affirme, le choix de suivre le grand-duc de Berg sur la route de Camburg, ou de marcher, le lendemain, avec le maréchal Davoust, dans la direction d'Apolda ? Évidemment non. Et, quelque hypothétique que fût, dans ses termes, l'ordre de Berthier, il est incontestable que la présence du prince de Ponte-Corvo dans les environs de Naumbourg à huit heures du soir impliquait la réunion et le mouvement simultané de son corps d'armée avec celui du maréchal Davoust dans la direction d'Apolda. Bernadotte interpréta-t-il ainsi la lettre de Berthier ? Oui, car il adopta immédiatement le parti qu'elle prescrivait. Pourquoi donc ne voulut-il plus ensuite opérer conjointement avec son collègue ? Il l'avoue lui-même : parce que, dans le refus de Davoust de lui livrer l'entrée du défilé, il vit une offense hiérarchique à son rang d'ancienneté, un oubli de nous ne savons quels édits régulateurs des préséances militaires sur le terrain ; parce que, il le reconnaît encore, il était

déjà offensé des procédés inconvenants dont le major-général usait à son égard, en dédaignant de correspondre directement avec lui.

Telles furent les futiles considérations qui empêchèrent Bernadotte d'obéir à un ordre précis, quoi qu'il en dise, et de concourir à un des plus magnifiques exploits de la guerre. Ces considérations constituent-elles un tort réel, un sacrifice coupable des intérêts généraux à la vanité blessée, un oubli des premiers devoirs du soldat et du citoyen?.... En présence des désastres qu'eût pu entraîner le refus du prince de Ponte-Corvo, et des grands avantages dont sa bouderie criminelle frustra l'armée impériale nonobstant la victoire remportée par Davoust, il n'est pas un officier français qui, interrogeant froidement sa conscience, y puisse trouver la justification de la conduite de Bernadotte.

Voilà pour le blâme, voici pour la justice.

Non, il n'est ni vrai ni vraisemblable que le but des opérations équivoques de Bernadotte, dans la journée du 14 octobre, depuis son départ de Naumbourg jusqu'à son arrivée sur les hauteurs d'Apoldà, ait été de ternir la gloire de Davoust au risque de compromettre le salut de l'armée. Une si abominable intention n'entra point dans sa pensée, et, s'il n'arriva pas à temps pour prendre une part décisive à l'une ni à l'autre des deux grandes luttes de cette immortelle journée (Auerstaedt et Iéna),

c'est qu'il en fut empêché par des obstacles de terrain plus puissants que sa volonté; tels, par exemple, que le défilé de Dornburg, que ses dragons seuls mirent six heures à gravir C'était bien assez de la faute du 13, sans lui prêter un crime pour le 14. Mais le maréchal Bernadotte, et c'est ici le cas de le dire, comptait de nombreux et puissants ennemis dans les sommités de l'armée. Son ancien républicanisme, sa molle résistance au 18 brumaire, sa complicité impunie dans plusieurs complots démocratiques, la rapidité ultérieure de sa fortune militaire, son alliance avec un membre de la famille impériale, son ambition inquiète, son humeur jalouse, les susceptibilités insoutenables de son caractère et, plus que tout cela peut-être, l'éclat de sa renommée lui avaient valu peu d'amis et beaucoup d'adversaires intéressés à le perdre dans l'opinion de l'empereur.

De ce nombre étaient, surtout, Murat, Berthier et Soult. En se faisant les détracteurs occultes de Bernadotte, en le dépréciant aux yeux de leur maître, en propageant dans l'ombre des accusations calomnieuses, ces maréchaux n'obéissaient pas moins à des passions envieuses qu'à des projets de trahison que l'avenir a plus tard révélés.

Pour Murat, qui aspirait follement à la succession de Napoléon, Bernadotte, administrateur, guerrier et orateur, était un obstacle à écarter.

Pour Berthier et Soult, rompus l'un et l'autre à tous les calculs de l'intrigue, Bernadotte était un instrument, plus encore qu'un rival, dont il fallait agacer l'humeur colérique et nourrir les ressentiments contre Napoléon, que de perfides insinuations présentaient comme la source des injustices et des persécutions qu'ils provoquaient eux-mêmes. Quand on scrute aujourd'hui les documents officiels, on reconnaît, malgré les mutilations qu'ils ont subies, les traces évidentes d'une félonie remontant à une époque qui confond l'imagination. Nous lèverons un jour le voile qui couvre encore ces odieuses machinations des créatures de l'empereur, contre le héros qui édifiait si imprudemment la fortune de ses ennemis. Bornons-nous aujourd'hui à signaler quelques faits qui attestent le soin avec lequel Berthier, Soult et Murat s'ingéniaient à fomenter une perpétuelle mésintelligence entre Napoléon et le prince de Ponte-Corvo.

Berthier fut le principal instrument de ces manœuvres déloyales. Tantôt ce sont des instructions générales qu'il n'envoie pas à Bernadotte, pour jeter de l'incertitude dans ses mouvements; tantôt des ordres qu'il lui transmet trop tard, afin de pouvoir insinuer qu'il les a enfreints ou mal exécutés; tantôt des rapports qu'il dénature au préjudice de sa gloire; tantôt des bulletins où il lui marchande l'éloge le plus mérité, pour blesser son amour-propre

et exciter ses faciles clameurs. Tout cela a constitué, pendant plusieurs années, un système persévéramment suivi, un piége toujours tendu à l'orgueil et à l'irritabilité de Bernadotte. Aussi le voit-on souvent se plaindre avec amertume, ou prêt à succomber à son découragement. C'est ainsi que, le 21 octobre 1806, il écrit à Berthier qu'on est extrêmement sensible aux reproches qu'il vient de lui adresser au nom de l'empereur; qu'il a la certitude de ne les avoir point mérités, et qu'il est d'autant plus extraordinaire qu'on l'accuse de ne point encore avoir passé l'Elbe, que lui, Berthier, lui a prescrit la veille de se rendre à Calbe (1). Le 27 décembre 1806 Bernadotte mande à Napoléon : « Sire, » le major-général écrit au maréchal Bessières qu'il » n'a point de mes nouvelles, et pourtant je lui écris » tous les jours. » Le 3 février 1807, il se plaint de n'avoir point reçu des ordres qu'on dit lui avoir expédiés le 31 janvier. Le 2 mars, il accuse indirectement le major-général d'avoir antidaté une dépêche qu'il lui a adressée; cependant, s'il avait été prévenu à temps, il aurait pu marcher au premier signal et chasser l'ennemi, tandis qu'il va perdre une jour-

---

(1) Petite ville placée sur la Saale, à sept lieues de Magdebourg. — Berthier avait écrit à Bernadotte de la part de l'Empereur : « Vos soldats, » dans cette circonstance, seront sans doute fâchés de n'avoir point toute » la part qu'ils devraient avoir dans la gloire de cette campagne. »

née à faire des préparatifs. Le 5, il demande à Berthier l'explication d'un ordre si singulièrement équivoque, qu'il ne le comprend pas. Enfin, le 11 avril 1809, il adresse à l'empereur une lettre qui exprime tous les dégoûts qui le dévorent. « Sire, » dit-il, ce qui se passe journellement à mon égard, » affectant mon moral de la manière la plus sensible, » achève d'épuiser les forces que je trouve encore » dans mon âme. Je suis venu à Dresde sans aucune » instruction ; la première lettre qui en contienne, » et que les hasards de la guerre auraient pu me » rendre si importante, m'est expédiée par la poste » et ne m'arrive qu'au bout de seize jours. Tout » cela, Sire, me fait trembler pour la suite de mes » opérations, et je me vois exposé à ce que mes efforts soient continuellement paralysés par une » force cachée dont il me serait impossible de » triompher. Je conjure Votre Majesté de m'accorder ma retraite, à moins qu'elle ne préfère me » réserver pour quelque expédition lointaine où » mes ennemis n'aient plus d'intérêt à me nuire. »

Le bulletin de la bataille d'Iéna annonçait que l'empereur Napoléon allait marcher contre la réserve prussienne, suivi de soixante mille hommes. Cette réserve, commandée par le prince Eugène de Wurtemberg, avait pris position à Halle, place située à dix lieues nord-ouest de Leipsick, couverte par la Saale, flanquée de vieilles murailles et défendue,

sur plusieurs points, par des étangs et des marécages. Le 14 octobre, tandis que le corps de Davoust allait prendre deux jours de repos, Bernadotte, qui brûlait de ressaisir la part de gloire qui lui avait échappé à Auerstaedt et à Iéna, se précipite sur Halle à la tête de quinze mille soldats, force les deux passages de l'Elster défendus par la réserve prussienne, attaque Halle de plusieurs côtés à la fois, triomphe de tous les obstacles, et, après une multitude de combats acharnés contre des forces doubles des siennes et favorisées par tous les avantages topographiques, il s'empare de cinq mille prisonniers, trente-quatre pièces de canon et de magasins considérables.

Bernadotte déploya dans cette circonstance une activité, une bravoure et des talents qui imposèrent à ses ennemis, et le firent combler d'éloges par Napoléon. Ajoutons que, malgré les fatigues d'un combat de dix heures, son premier soin fut de rétablir l'ordre et la tranquillité dans une ville qu'une résistance longue et sanglante semblait devoir livrer à tous les ressentiments du soldat. Mais cet éclatant triomphe avait ranimé la jalousie des ennemis du prince de Ponte-Corvo. « Ils sont humiliés, lui » écrivait le brave Lefebvre; si tu n'avais point » réussi on t'en saurait meilleur gré, et cela parce » que tu es un général du Rhin. »

Que les adversaires de Bernadotte vissent avec

dépit le brillant succès de ce maréchal, c'est fort probable. Mais est-il permis de penser que Napoléon lui-même ait partagé ce mauvais sentiment? Cependant, telle était la présomption du prince de Ponte-Corvo, que, dans des mémoires évidemment écrits sous sa dictée, on ne craint pas d'affirmer que son triomphe de Halle excita au plus haut point l'envie de l'empereur des Français. L'orgueil est une infirmité du cœur humain, qu'il faut plaindre. Ce qu'il y a de vrai dans tout ceci, c'est que, visitant le champ de bataille de Halle, Napoléon s'étonna que Bernadotte eût osé attaquer cette position formidable avec des forces si inférieures à celles de son ennemi. « Je ne sais, dit-il, si j'aurais entre-» pris de la forcer avec moins de cinquante mille » hommes, alors même qu'elle n'aurait été défen-» due que par vingt-cinq ou trente mille.... Berna-» dotte ne doute de rien. » Mais cet éloge, dont l'exagération n'était qu'un dédommagement délicat des sévérités d'Iéna, fut interprété par le prince de Ponte-Corvo comme l'expression d'un sentiment peu généreux. Une pareille aberration ne se réfute pas. Quoi qu'il en soit, la victoire de Halle brisa le faisceau des troupes de Frédéric-Guillaume, que dès ce moment on ne put plus atteindre que dispersées et fugitives.

Le 22 octobre Bernadotte passa l'Elbe à Barby, mais seulement après un jour de retard; circonstance

qui, malgré son succès à Halle, lui attira quelque nouveau reproche de la part de Napoléon (1). Le 25 il se mit à la poursuite des corps prussiens qui avaient quitté l'Elbe, pour se retirer sur l'Oder ; il atteignit Blucher à Boizenburg, lui coupa le chemin de Stralsund, mais ne put l'empêcher de faire, le 30, à Damberg, sa jonction avec le duc de Weymar. A ce moment Bernadotte, qui n'avait pas avec lui plus de douze mille hommes, se trouva en présence de vingt-cinq mille combattants, qu'il ne cessa de harceler dans leur retraite. Enfin, dans la soirée du 18 novembre, il joignit Blucher entre Jabel et Nassentin, attaqua dans cette position son arrière-garde forte de dix mille hommes, et lui prit des bagages et mille prisonniers.

Dès ce moment divers combats, dans l'un desquels, celui de Crevitz, il faillit tomber aux mains de l'ennemi, conduisirent Bernadotte sous les murs de Lubeck, où Blucher se préparait à lui opposer une énergique défense.

---

(1) C'est à cette occasion que Berthier écrivit au prince de Ponte-Corvo la lettre du 21 octobre que nous avons déjà rapportée ainsi que la réponse de Bernadotte.



CHAPITRE IV.

Bernadotte sous les murs de Lubeck. — Prise de cette place. — Scènes de carnage. — Humanité de Bernadotte. — Capitulation. — Lettre emphatique de Bernadotte à Napoléon. — Nouveaux ombrages de Bernadotte. — Sa jalousie contre Murat et Davoust. — Il commande l'aile gauche de la grande armée de Pologne. — Pourquoi il n'est d'aucun secours à la bataille d'Eylau. — Fidélité douteuse de Murat, de Berthier et de Soult, en 1806. — Examen de la conduite de Bernadotte. — Il est blessé. — Regrets de Napoléon.

Quand le prince de Ponte-Corvo arriva sous les murs de Lubeck culbutant et chassant devant lui les Prussiens de Blucher, un corps de seize cents Suédois venait de s'y embarquer pour descendre la Trave et rejoindre ses vaisseaux à Travemunde. Bernadotte le fit poursuivre et enlever par le général Rouyer; mais il traita ces prisonniers avec tant de ménagement et de coquetterie, que cet épisode de la guerre de 1806 fut, dit-on, l'origine de la résolution qui, trois ans plus tard, appela un enfant de la République française à la succession du trône de Suède. « Siècle étrange où les Dalécarliens de Gustave Vasa demanderont pour roi un soldat du Béarn, et où de si singuliers hasards détermineront leur préférence (1)! »

(1) Bignon.



Blucher avait forcé les portes de Lubeck avec l'intention de s'y défendre jusqu'à la dernière extré mité. Malheureusement pour cette ville, elle conservait encore quelques ruines de vieilles fortifications dont le général prussien tira parti pour résister avec acharnement. Située au milieu d'une plaine marécageuse, entourée d'accidents de terrain trop peu considérables pour servir de point d'attaque aux assiégeants, protégée par une enceinte bastionnée et par de larges fossés où coulent les eaux de la Trave et de la Wachaitz, adossée à un fort assez important (le *Burg-Thor*), défendue enfin par vingt-cinq mille hommes d'élite répandus sur les remparts, dans la ville ou aux environs, Lubeck était dans toutes les conditions d'une défense opiniâtre. Attaquée à six heures du matin par le corps du prince de Ponte-Corvo et, bientôt après, par celui du maréchal Soult, cette malheureuse ville se défendit avec un courage héroïque. « Mais, dit un historien, malgré les décharges multipliées qui se faisaient à mitraille, les portes sont enfoncées, les bastions escaladés, et, pénétrant par la porte de Trave, le corps du prince de Ponte-Corvo entre dans la ville au pas de charge, tandis que celui du maréchal Soult y pénètre par la porte de Muhlen. C'est en vain que les Prussiens se défendent avec rage, et qu'ils établissent de nouvelles batteries dans les rues. Malgré le canon qui foudroie tout ce qui se

présente, rien ne peut arrêter l'impétuosité des Français : ils se précipitent dans les différents quartiers, poursuivent les Prussiens de maison en maison, dans les églises, dans les édifices publics, à travers une grêle de balles qui pleuvent des toits et des étages supérieurs. Nos troupes sont obligées d'employer les mêmes moyens pour balayer les remparts. Le massacre devient général, horrible; les morts et les blessés s'amoncèlent dans les rues, devant les maisons et sur le seuil des portes. Au milieu de cette épouvantable confusion, l'habitant qui n'a pas observé toute la neutralité exigée par les lois de la guerre, tombe victime de l'acharnement des deux partis qui le méconnaissent, ou croient avoir des reproches à lui faire. Enfin la malheureuse ville de Lubeck éprouve toutes les horreurs inévitables dans une place emportée d'assaut. Le pavé, dit Touchard-Lafosse, était jonché de morts, teint de sang. Enfin la garnison, réduite aux dernières extrémités, met bas les armes, et quatre mille hommes destinés à être passés au fil de l'épée implorent la générosité du vainqueur et obtiennent la grâce d'être traités comme prisonniers (1). »

Hâtons-nous de dire, cependant, que le prince de Ponte-Corvo fit de nobles efforts pour arrêter le sac de cette malheureuse cité et mettre un terme

(1) *Histoire des guerres de la coalition.*

aux horreurs dont elle était le théâtre; grâce à lui, dès que la lutte eut cessé l'humanité reprit ses droits : la ville de Lubeck lui en conservera un long et reconnaissant souvenir.

Cependant les colonnes mutilées de Blucher avaient pu sortir de la ville à la faveur du tumulte. Murat, se frayant difficilement un passage à travers les débris et les cadavres qui encombraient les rues, les poursuivit à la tête de la cavalerie des généraux Lasalle et d'Hautpoul, et les culbuta dans les marais de la Trave. Déjà les Français étaient maîtres de Travemunde, dernier refuge de Blucher, qui ne pouvait plus se retirer que sur le territoire danois, dont la violation ne fût pas restée impunie. Dans cet état de choses le prince de Ponte-Corvo se préparait à forcer les Prussiens dans Ratkow, au moment où Blucher demanda à capituler. Cette capitulation fut signée dans ce hameau le 7 novembre 1806. Elle livrait à l'armée victorieuse cinquante et un drapeaux, vingt et un mille hommes, parmi lesquels cinq mille de cavalerie, le général en chef Blucher, le prince Frédéric-Guillaume de Brunswick-Oels et plusieurs autres généraux.

Ainsi fut consommée en vingt jours l'entière destruction de tout ce qui avait combattu à Iéna. Infanterie, artillerie, cavalerie, tout fut fait prisonnier de guerre. On comprit même dans la capitulation les détachements prussiens qui, jetés sur les

flancs, avaient été coupés par la rapidité de la marche du prince de Ponte-Corvo. Deux petits corps isolés, composés de quelques bataillons d'infanterie et de débris de cavalerie, se rendirent également, l'un au général Drouet à Lunebourg, l'autre au général Savary à Wismar. Dans leur indiscrète vengeance les Prussiens avaient souvent insulté aux capitulations de l'Autriche : quel châtiment pour leur orgueil (1) !

En annonçant à l'Empereur les grands résultats de ces deux jours de combat, le prince de Ponte-Corvo lui écrivait : « Demain, Sire, j'aurai l'honneur » d'envoyer à Votre Majesté les drapeaux conquis, » dont treize ont été enlevés sur les champs de bataille; elle verra avec plaisir les enseignes du » grand Frédéric réunies à celles du grand Gustave. » J'attends maintenant les ordres ultérieurs de Votre » Majesté. A moins qu'il ne faille voler à de nouveaux combats, je la supplie de permettre au » 1er corps de cantonner une douzaine de jours.... » Je m'estimerais heureux, Sire, si, dans les différentes marches que j'ai faites et les combats que » j'ai livrés, j'ai pu satisfaire Votre Majesté. »

Le témoignage de la satisfaction impériale, un peu sollicité, il est vrai, par la lettre qu'on vient de lire mais complétement mérité, ne se fit pas atten-

(1) Bignon : — *Histoire de France depuis le 18 brumaire.*

dre. Pendant son séjour à Lubeck, le prince reçut de Napoléon une lettre datée de Berlin le 13 novembre 1806, ainsi conçue: « Mon cousin, j'ai reçu » les drapeaux que vous m'avez envoyés (1), j'ai vu » avec plaisir l'activité et le talent que vous avez dé» ployés dans cette circonstance, et la bravoure dis» tinguée de vos troupes. Je vous en témoigne ma » satisfaction et vous pouvez compter sur ma recon» naissance. » Entre autres témoignages de sa haute bienveillance, l'Empereur nomma général de brigade le colonel Gérard, alors aide-de-camp du prince de Ponte-Corvo et aujourd'hui maréchal de France.

Cependant, toujours dévoré par le besoin d'occuper la scène tout entière, Bernadotte se montra peu satisfait du bulletin officiel qui annonçait à la France les événements des 6 et 7 novembre. L'ordre du jour par lequel l'Empereur témoignait son contentement au grand-duc de Berg et aux corps sous ses ordres, pour leur brillante conduite à Lubeck et l'activité qu'ils avaient mise dans leur marche à la poursuite de l'ennemi, fut aussi un sujet de douleur pour le prince de Ponte-Corvo. Comme il avait pénétré le

(1) En envoyant ces drapeaux, Bernadotte écrivait à Napoléon : « Je » supplie Votre Majesté de vouloir bien recevoir cet hommage offert par » le premier corps de la grande armée à son auguste chef, comme un » nouveau gage du dévouement sans bornes dont nous sommes tous ani» més pour votre *personne sacrée*..... » Et le dévouement à la liberté, qu'était-il devenu ?

premier dans la ville, il revendiquait avec amertume l'honneur de ce fait d'armes, et voyait une injustice révoltante dans les éloges accordés aux autres maréchaux. Il est vrai que les rapports séparément adressés à l'Empereur, par Murat, Soult et Bernadotte, différaient matériellement sur quelques circonstances décisives de l'occupation de Lubeck. Le prince de Ponte-Corvo écrivait le 7 novembre, à sept heures et demie du soir : « Comme nous ve-
» nions de pénétrer dans la ville, le général Le-
» grand, du corps du maréchal Soult, arrivait de
» Ratzburg et se présentait de l'autre côté. Il s'est
» élevé une discussion entre cette division et la
» division Rivaud, au sujet de deux mille prisonniers
» qui, en sus des quatre autres mille, se trouvant
» poursuivis par les nôtres, ont été se jeter sur les
» troupes du général Legrand; mais je suis arrivé
» pour mettre fin à cette discussion, etc. » Le maréchal Soult mandait, au contraire, que son avant-garde était entrée dans la ville, par la porte de Mülhen, *en même temps que le premier corps y pénétrait par un autre côté*. Enfin Murat écrivait le même jour au major-général que les trois têtes de colonne arrivées *à peu près* en même temps sous les murs de Lubeck, s'étaient rencontrées sur la place qu'elles avaient fini de nettoyer de toutes les troupes prussiennes qui défendaient pied à pied les rues et les carrefours. Or, rédigé d'après ces

deux derniers textes, le bulletin officiel attribuait aux trois maréchaux une part égale dans la victoire de Lubeck, tandis que le prince de Ponte-Corvo prétendait à la gloire d'avoir seul enlevé cette place dans laquelle ses collègues ne seraient entrés qu'après lui. C'était là évidemment la prétention exagérée d'un amour-propre déjà alarmé par de nombreuses injustices, et qui voyait partout des ennemis de sa personne et des rivaux de sa gloire. La vérité est que le prince de Ponte-Corvo, dont la marche rapide et la savante stratégie avaient puissamment contribué à refouler l'armée prussienne dans Lubeck, prit une part immense à cette victoire dont les corps de Murat et de Soult partagèrent les périls et les lauriers. Pendant les opérations qui la préparèrent, les mouvements des trois corps d'armée étaient si bien combinés, que leurs avant-gardes, dit un historien, arrivaient presque en même temps sur l'ennemi.

Après quelques jours de repos dans les cantonnements de Lubeck, le premier corps se porta sur Berlin où il arriva le 28 novembre, mais dont il partit le même jour pour marcher à la rencontre des Russes qui s'avançaient en Pologne. Ce mouvement avait pour but de remplacer aux environs de Posen et de Thorn le corps du maréchal Ney qui s'était avancé sur Gollup pour observer les débris de l'armée prussienne. Le prince de Ponte-

Corvo se trouvait ainsi commander l'aile gauche de la grande armée, dans la campagne qui allait s'ouvrir. Placé désormais à la tête de trois corps d'opération, il allait manœuvrer sur le flanc droit et les derrières des troupes russes, lorsque les rigueurs de l'hiver et le mauvais état des routes déterminèrent l'Empereur à faire prendre des quartiers d'hiver à ses armées. Dans ce nouvel état de choses, le prince de Ponte-Corvo fut chargé d'occuper l'importante position d'Osterrode et de couvrir les siéges de Dantzig et de Graudentz, en complétant par ce mouvement le blocus de ces deux places.

Cependant, les Prussiens avaient réuni des troupes à Preussisch-Holland, dans le but de lier leurs forces de la Basse-Vistule avec les corps postés sur la Passarge. Bernadotte se porta sur Preussisch-Holland et balaya tout ce qui s'y trouvait d'ennemis. Puis, apprenant que l'armée russe avait fait un mouvement sur l'Alle, contre les cantonnements du maréchal Ney, il manœuvra avec une rare habileté, et massa des forces considérables à Morhungen où il remporta un avantage décisif sur un corps de vingt mille Russes qu'il chassa de cette position, après plusieurs combats acharnés. La victoire de Morhungen eut pour résultat de maintenir les communications du 1er corps avec la grande armée. Mais Bernadotte ayant reçu l'ordre de rétrograder de quelques lieues, prit position le len-

demain sur la route de Lobau où son arrière-garde fut vigoureusemeut assaillie par l'ennemi. Toutefois, le 1er corps conserva cette position jusqu'au 31, époque à laquelle l'Empereur lui prescrivit de manœuvrer pour couvrir Thorn et empêcher à tout prix que cette place ne tombât au pouvoir des Russes. Il effectua alors un mouvement rétrograde dans lequel son arrière-garde eut à repousser les vives attaques de l'ennemi au défilé de Brattian. Cependant, les avantages remportés ailleurs par d'autres corps de la grande armée ayant forcé les Russes de battre en retraite, Bernadotte reçut l'ordre de se reporter en avant. Cet ordre lui parvint dans la matinée du 3; il partit de Strasburg le 4 et arriva le 8 à Reichertswald, après avoir chassé devant lui quelques partis ennemis. Là il lui fut enjoint par le major-général de se jeter à la poursuite du général prussien Lestoq, qui, séparé de l'armée russe, cherchait à opérer sa retraite sur Kœnigsberg. Bernadotte prit immédiatement sa direction sur le Frisch-Haff; mais arrivé le 9 à Behlenhoff, il y recut, dit-il, l'avis de la bataille de Preussisch-Eylau livrée le 8, et l'ordre de rejoindre immédiatement la grande armée.

Dans ses griefs contre Berthier, le prince de Ponte-Corvo a souvent affirmé que s'il ne put être d'aucun secours dans cette sanglante journée, c'est que les instructions captieuses et malveillantes du

major-général l'avaient intentionnellement retenu en arrière. Cette opinion, au moins hasardée, n'est corroborée par aucune autorité historique, mais il est certain que, par une fatalité attachée au sort de Bernadotte, son absence d'Eylau prévint l'extermination des Russes et laissa la victoire incertaine entre les deux armées. Mais cette absence doit-elle lui être imputée à crime? Voici la vérité sur cet événement qui donna lieu à tant de conjectures. Le 31 janvier, toutes les forces de Napoléon étaient concentrées dans un rayon de douze à quinze lieues: Murat à Wittemberg, Davoust à Myszyniec, Ney à Gilgenbourg et Augereau à Neidenbourg. Dans cet état de choses, le plan de l'Empereur était d'aborder l'aile gauche de Benigsen et de couper la retraite de ce général. Pour cela, il avait envoyé à chacun de ses lieutenants l'ordre d'être rendu à Preussisch-Eylau dans la journée du 8, *de manière à pouvoir livrer bataille le* 9. Mais, en même temps il avait été prescrit au prince de Ponte-Corvo de manœuvrer pour attirer l'ennemi sur la Basse-Vistule. Malheureusement l'officier chargé de cet ordre tomba dans un parti de cosaques, sans avoir pu anéantir la dépêche dont il était porteur. Cet incident fut immense dans ses résultats. Instruit du project de Napoléon, Benigsen put réunir son armée à temps, et se mettre en mesure d'attaquer les Français vingt-quatre heures

avant que la concentration de ceux-ci fût achevée. De plus, le prince de Ponte-Corvo, privé des instructions qui devaient régler ses mouvements, se trouva à trois marches en arrière des autres corps français et en dehors, par conséquent, du grave événement qui allait s'accomplir. Aussi, quand, la veille du jour fixé pour la bataille, l'empereur arriva à Eylau avec la garde et les corps d'Augereau et de Davoust, y fut-il attaqué par toutes les forces russes réunies dès la veille. On sait les phases diverses de cette sanglante lutte dans laquelle, après d'immenses pertes, l'armée française n'obtint d'autre avantage que celui de coucher sur le champ de bataille (1). Arrivés au moment où toutes les chances semblaient se déclarer contre nous, Ney et Soult avaient changé la face du combat. Mais Bernadotte, dont les quatre divisions d'infanterie et les deux divisions de cavalerie eussent certainement transformé un résultat douteux et stérile en une victoire éclatante, ne paraissant pas, l'Empereur dut se borner à faire suivre l'ennemi pour l'honneur des armes. Cet événement retarda la paix, en sauvant l'armée russe d'une défaite imminente.

Mais, bien que Bernadotte n'eût point reçu à temps

(1) » Les Russes n'avaient combattu à Eylau que pour faire respecter » leur retraite qu'ils effectuèrent ensuite sur Kœnigsberg, sans coup » férir. »



l'ordre de se rendre sur le terrain, ses ennemis lui firent un crime de n'y être point arrivé à propos. Ils se basaient sur ce fait, que le général d'Hautpoul qui était en communication avec le prince de Ponte-Corvo et qui vint mourir glorieusement dans les champs d'Eylau, lui avait fait part des instructions qu'il avait reçues et de l'intention de l'Empereur de livrer une grande bataille. Or, le prince de Ponte-Corvo avait, disait-on, une trop longue expérience de la guerre, pour ne pas voir que si aucun ordre direct ne lui était parvenu, ce ne pouvait être que par suite d'un accident fortuit. Dans de telles conjonctures tout autre que Bernadotte ne fût pas resté immobile; mais il était dans la destinée de ce maréchal d'avoir un rôle à part dans toutes les grandes batailles livrées par l'Empereur. Rien n'annonce cependant que dans cette circonstance Napoléon se soit laissé aigrir par les insinuations malveillantes qui bourdonnaient autour de lui toutes les fois qu'on croyait possible de l'indisposer contre le prince de Ponte-Corvo. L'Empereur ne lui parla de cet accident que comme d'une fatalité déplorable sans doute, mais indépendante de sa volonté.

Cependant, Bernadotte, indigné de la persistance avec laquelle on s'acharnait contre sa réputation, incrimina hautement tous les ordres qu'il avait reçus depuis quinze jours du major-général qui, dans un but coupable, avait voulu lui laisser ignorer les

mouvements de l'armée et le séparer des opérations de l'Empereur. Quoi qu'il en soit du mérite de cette accusation, voici ce qu'on lira un jour, au sujet de la bataille d'Eylau, dans un manuscrit dont l'auteur s'attache à prouver que, dès 1806, les maréchaux Murat, Berthier et Soult avaient cessé d'être fidèles à leur maître : « ..... Le corps du maréchal Ney di-
» rigé vers Kreutzbourg, ne put arriver que tard dans
» la journée, et le maréchal Bernadotte, retenu en
» arrière par les instructions captieuses et malveil-
» lantes de Berthier, ne put être d'aucun secours.

» Un acte de prudence de la part de l'Empereur
» eût été d'opérer un mouvement rétrograde sur
» une position choisie à portée du maréchal Berna-
» dotte.

» Il en eut l'idée pendant la nuit, mais il l'aban-
» donna bientôt, trompé par les rapports de Murat
» et de Soult qui lui montraient les Russes en
» pleine retraite. Aussi, dès la pointe du jour, aper-
» cevant Benigsen en ligne, éprouva-t-il de vives
» inquiétudes, et il déplora en termes amers l'im-
» péritie de ses deux lieutenants qui avaient si mal
» jugé des mouvements de l'ennemi, et celle du
» major-général qui avait retenu en arrière le
» corps entier du maréchal Bernadotte. — L'Empe-
» reur ne songea pourtant pas qu'il y eût trahison;
» mais, aujourd'hui, quand on scrute les documents
» officiels qui ont précédé la bataille d'Eylau, on

» reconnaît, *malgré les soustractions et les mutilations* qu'ont subies nos archives militaires, des traces évidentes de félonie et de corruption; car outre les faits déjà signalés et les instructions fautives de Berthier, on voit que les rapports d'avant-garde sont constamment trompeurs, incertains ou contradictoires. »

Maintenant, examinons la situation personnelle du prince de Ponte-Corvo. En admettant comme certain que le général d'Hautpoul lui eût communiqué l'ordre qui l'appelait sur le champ de bataille d'Eylau, Bernadotte devait-il prendre la même direction nonobstant le manque d'instructions? Certes, si Bernadotte n'avait pas été en butte aux accusations de désobéissance et aux soupçons de toute nature qui le poursuivaient; si la scène d'Auerstaedt eût été moins récente; s'il eût été affranchi de tout soupçon, il aurait pu suivre, même sans ordre, le mouvement du général d'Hautpoul: c'eût été l'élan d'un soldat qui accourt au bruit du canon, et, quoi qu'il fût advenu, nul n'eût osé lui en faire un crime. Mais, poursuivi par la malveillance, calomnié dans toutes ses intentions, abreuvé de dégoûts, Bernadotte pouvait-il prendre un parti dans lequel, en cas d'insuccès ou seulement d'inutilité, ses ennemis n'auraient pas manqué de trouver un acte d'insubordination ou de félonie? Son absence du champ de bataille d'Eylau put donc être, avant tout, le ré-

sultat de craintes qui, en paralysant son libre arbitre, étouffaient ses inspirations militaires. D'ailleurs, si on veut bien se rendre compte de son immobilité et de ses incertitudes, il ne faut point perdre de vue l'ordre qui lui prescrivait de poursuivre Lestoq et d'acculer ce général sur le Frisch-Haff. Cette opération était assez importante, dans le système général de la campagne, pour que le prince de Ponte-Corvo n'osât point l'abandonner de son chef.

En résumé, c'est en marchant sur le général prussien que Bernadotte parvint, le 9 février, à Behlenhoff où il reçut l'avis de la bataille du 8, et l'ordre de se réunir à la grande armée. Il arriva le 11 à Eylau où était établi le quartier-général de l'Empereur. Le 17, il se remit en marche pour aller reprendre ses cantonnements sur la Passarge. Dans ce mouvement, il rencontra à Stangendorf le corps du général Lestoq composé de sept mille Prussiens et de cinq mille Russes; il le défit et le rejeta sur Braunsberg où il l'atteignit de nouveau et le défit encore. Lestoq fut forcé de repasser la Passarge, laissant entre nos mains des drapeaux, de l'artillerie et quinze cents prisonniers. Ce combat, qui eut aussi pour résultat d'éloigner l'ennemi de nos quartiers d'hiver, fut glorieusement soutenu par le général Dupont bien secondé par les généraux Laboussey et Barois. Cependant, le 2 mars, l'ennemi

s'étant approché des cantonnements français, l'Empereur ordonna un mouvement général sur toute la ligne. Mais, le 4, les troupes reprirent leurs cantonnements sur la rive gauche de la Passarge, et, dès ce moment, elles ne furent plus inquiétées jusqu'au commencement de mai, époque à laquelle commença une nouvelle série de combats qui peuvent être considérés comme la troisième campagne de Prusse.

Dans les premiers jours de juin, l'armée russe augmentée de quelques divisions prussiennes, fondit tout à coup sur les quatrième et sixième corps de l'armée française, dirigeant en même temps plusieurs fausses attaques sur les points occupés par le corps de Bernadotte. Ces démonstrations n'eurent d'abord aucun résultat sérieux. Mais, le 5 juin, une forte colonne ennemie, soutenue par vingt pièces de canon, attaqua vigoureusement la tête du pont de Spanden, dont elle fut repoussée par les troupes du général Frère. Cette attaque pensa coûter la vie au prince de Ponte-Corvo. Apercevant un de ses régiments inutilement exposé aux ravages d'une batterie russe, le maréchal avait ordonné de lui faire prendre une autre position; mais, mal compris, cet ordre s'exécutait avec lenteur et la mitraille continuait à éclaircir les rangs de nos soldats. Alors Bernadotte pousse son cheval au milieu du feu, et une balle le frappe lui-même à la colonne

vertébrale. Quelques lignes plus près, et cette balle tuait du même coup un maréchal de France et un roi de Suède; elle changeait le cours des événements et faisait de nouvelles destinées à l'Europe.

Revenu de la première commotion, Bernadotte donna ses instructions au général Maison et se retira pour se faire panser. Puis il remonta à cheval et voulut reprendre le commandement, mais l'intensité de la douleur l'obligea bientôt de quitter le terrain et de se faire transporter au milieu de sa réserve. Plus tard, il dut confier son commandement au général Dupont et se porter sur les derrières, afin d'y faire soigner sa blessure qui prenait chaque jour un caractère plus grave. L'Empereur plaça alors le 1er corps sous les ordres du général Victor qui gagna son bâton de maréchal dans les dernières luttes de cette mémorable campagne. Mais Napoléon qui, malgré ses préventions contre le prince de Ponte-Corvo, finissait toujours par être juste et bon à son égard, témoigna un vif regret de l'accident qui mettait hors de combat l'un de ses plus habiles lieutenants; et il lui fit écrire par son major-général : « Il est difficile de vous exprimer, » prince, la peine que l'Empereur et nous avons » éprouvée de vous savoir blessé, surtout dans un » moment où Sa Majesté a tant besoin de vos ta» lents. »

CHAPITRE V.

Traité de Tilsitt. — Bernadotte gouverneur des villes anséatiques et de tous les pays situés entre les bouches de la Traves et celles de l'Elbe. — Expédition des Anglais contre Copenhague. — Rapports de Bernadotte avec le Danemark. — Démonstrations militaires contre la Suède. — Napoléon ne veut pas sérieusement faire la guerre à cette puissance. — Défection du corps espagnol de la Romana. — Détails sur cet événement. — Bernadotte égaré par son amour-propre. — Appréciation de son administration comme gouverneur des villes anséatiques. — Le mobilier de son hôtel.

La bataille de Friedland, dans laquelle la blessure de Bernadotte ne lui permit point de combattre, termina la campagne et la guerre de 1807.

Les traités de Tilsitt signés le 7 juillet, entre la France et la Russie, et, le 9, entre la France et la Prusse, assirent sur de nouvelles bases le système politique de l'Europe, et apportèrent de notables changements dans l'organisation territoriale du continent. Mais ces traités n'appartiennent à notre sujet que par les stipulations qui affectent les pays sur lesquels le prince de Ponte-Corvo va exercer un véritable pro-consulat.

S'il est aujourd'hui une vérité hors de contestation, c'est que la paix du continent ne pouvait exister sans la paix maritime. Il fallait à tout prix

dompter l'Angleterre ou la contraindre à une réconciliation avec la France. Ce résultat fut, à toutes les époques du règne de Napoléon, le but essentiel de sa politique, le mobile de tous ses actes. Tels étaient aussi le grand objet de la guerre de 1807 et l'idée-mère des conventions de Tilsitt. Mais, pour atteindre l'Angleterre, il ne suffisait pas d'avoir soulevé tout le continent contre cette puissance; il fallait encore interdire à son commerce l'entrée de tous les ports germaniques, l'accès et le séjour de tous les fleuves du nord de l'Allemagne; il fallait arracher ces populations à un simulacre de neutralité maritime qui les enrichissait, et les plier aux dures nécessités d'une guerre à outrance; en un mot, il fallait leur faire accepter les rigueurs du fameux décret de Berlin (1), au risque de froisser de nombreux intérêts et de créer des haines inextinguibles.

Assurément, le décret de Berlin n'était qu'un grand acte de représailles pour les violences inouïes que l'Angleterre exerçait sur l'Océan, contre le droit des gens universellement respecté par les peuples policés. C'était l'application, faite à l'Angleterre sur tous les rivages européens, des principes qu'elle appliquait elle-même sur toutes les mers. Juste ou

(1) Du 21 novembre 1806.



non au point de vue des franchises commerciales des États neutres, jamais mesure ne fut plus politique, ni moyen de guerre plus légitime et plus efficace. Les plus grands hommes d'État de l'Angleterre l'ont depuis hautement avoué : « Le blocus continental » était la conception la plus profonde et *la plus* » *dangereuse qui eût jamais été imaginée pour arri-* » *ver à l'extinction graduelle de la puissance bri-* » *tannique* (1). » Sous la pression du système continental, la ruine de l'empire britannique n'était plus en réalité qu'une question de persévérance et de temps. Mais, quelqu'indispensables que fussent ces représailles à l'affranchissement maritime de l'Europe, elles n'en imprimaient pas moins à la domination française un caractère d'oppression et de tyrannie qui la rendait odieuse, surtout aux populations riveraines de la Baltique. Là se trouvaient le littoral anséatique, que devait nécessairement ruiner le système continental, et la Prusse qui, réduite à ses possessions de la rive droite de l'Elbe, écrasée sous le poids des contributions de guerre et humiliée de ses défaites, ne pouvait voir dans la paix qu'une nécessité transitoire. Sur l'autre côté de la mer du Nord, était la Suède gouvernée par un prince en

---

(1) It is indeed the deepest and most mischievous contrivance ever yet devised for the gradual extinction of England. —V. pièces justificatives, n° 5.

démence, allié opiniâtre de l'Angleterre, et qui, même pendant les négociations de Tilsitt, alors que la Prusse et la Russie avaient posé les armes, défiait follement le vainqueur de Friedland (1). Venait ensuite le Danemark récemment enlevé à une neutralité fructueuse, pour être enchaîné au système continental, mais qui, suivant un historien, craignait plus encore Napoléon qu'il ne redoutait les flottes anglaises.

Tels étaient les grands débouchés qu'il fallait nécessairement fermer à l'industrie britannique. Le prince de Ponte-Corvo fut chargé de cette tâche difficile. Le 14 juillet 1807, il reçut l'ordre

(1) « A Tilsitt, la Suède, comme l'empire ottoman, avait été sacrifiée à la Russie et au système continental. La fausse ou folle politique de Gustave IV fut la cause de ce malheur. Depuis 1804, ce prince semblait s'être mis à la solde de l'Angleterre. Lui-même avait rompu le premier l'alliance de la France et de la Suède; il s'était opiniâtré dans cette fausse politique jusqu'à lutter d'abord contre la France victorieuse de la Russie et bientôt contre la Russie réunie à la France. La perte de la Poméranie en 1807, celle même de la Finlande et des îles d'Oland réunies à la Russie en 1808, n'avaient pas ébranlé son obstination.

« Ce fut alors que son peuple irrité ressaisit la puissance qui lui avait été ravie en 1772 et en 1778 par Gustave III, et dont son successeur faisait un si mauvais usage. Gustave IV fut arrêté, déposé, sa descendance directe exclue du trône, son oncle mis à sa place, et le prince de Holstein-Augustembourg élu prince royal de Suède. La guerre avait été la cause de cette révolution; la paix en fut le résultat : elle fut signée avec la Russie en 1809; mais le prince héréditaire mourut alors subitement, etc. » De Ségur, *Histoire de Napoléon et de la Grande-Armée en* 1812, t. I, p. 37.

d'occuper les villes anséatiques, et de gouverner tous les pays situés entre les bouches de la Trave et celles de l'Elbe et du Veser, jusqu'à l'Ost-Frise. Arrivé à Hambourg le 26, son premier soin fut de se livrer à une enquête minutieuse sur la situation générale des pays compris dans son gouvernement.

« L'occupation des ports du Holstein, écrivait-il
» à l'Empereur, causerait un préjudice notable à
» l'Angleterre; mais cette mesure serait incom-
» plète tant que la ville de Copenhague resterait
» sous la dépendance anglaise. » Bernadotte pensait que la fermeture du Sund entraînerait la conclusion de la paix, et que, pour atteindre ce résultat, le cabinet de Copenhague se résignerait assez volontiers aux sacrifices nécessités par cette expédition. Mais, informé des armements qui se faisaient dans les ports d'Angleterre, Napoléon n'avait pas la même confiance dans les dispositions du gouvernement danois, dont il gourmandait énergiquement la mollesse et l'imprévoyance. Aussi, le 2 août écrivit-il à Bernadotte que, si l'Angleterre n'acceptait pas promptement la médiation de la Russie, il fallait que le Danemark lui déclarât la guerre ou que la France la déclarât au Danemark (1). « Dans ce
» cas, ajoutait Napoléon, vous serez destiné à vous
» emparer de tout le continent danois. »

(1) « Votre langage doit être celui-ci : vous récrier beaucoup sur ce que

L'événement ne tarda pas à justifier les prévisions de l'Empereur. Le 3 août, une expédition sortie des ports d'Angleterre et ayant à bord trente mille hommes de débarquement, se présenta à l'entrée du détroit. Elle se composait de deux divisions dont l'une alla menacer la Séelande, tandis que l'autre jetait l'encre devant Kronenbourg. Le 16, le prince royal de Danemark déclara la guerre à la Grande-Bretagne, et réclama enfin la coopération des troupes françaises. Mais treize jours s'étaient écoulés depuis l'apparition des forces britanniques dans le Sund, et cette lenteur à appeler la France à la défense du Danemark avait fait naître de graves soupçons dans l'esprit du prince de Ponte-Corvo. Il y voyait la preuve que cette puissance redoutait surtout de nous immiscer dans ses affaires, et que ce n'était qu'à la dernière extrémité qu'elle se décidait à recourir à nous (1). Il répondit au prince royal que le concours de la France serait proportionné au degré de résistance

» cette puissance a ouvert le passage du Sund et laissé violer une mer » qui, pour les Danois, aurait du être aussi inviolable que leur territoire. » J'ai donné les ordres les plus précis et fait témoigner mon mécontente» ment, par mes agents d'Hambourg, sur ce que mes ordres ne sont point » exécutés. Veillez à ce que toutes les mesures soient prises pour que » tout le mal qu'il est convenable de faire à l'Angleterre ne soit pas neu» tralisé. » *Lettre de Napoléon du 2 août* 1807.

(1) Les journaux de Londres avaient annoncé que l'expédition du Sund

que les Danois opposeraient eux-mêmes aux Anglais. Cependant, la cour de Copenhague rompit avec l'Angleterre qui ne lui demandait rien moins que l'abandon de sa capitale et de la Séelande aux troupes britanniques. Bernadotte offrit alors vingt-cinq mille hommes au prince royal dont il reçut encore une réponse évasive, comme si l'entrée des Français sur le sol danois ne lui paraissait pas moins regrettable que les hostilités de l'Angleterre. Dans ces circonstances équivoques, le prince de Ponte-Corvo demanda l'autorisation d'entrer dans le Holstein, nonobstant les hésitations du cabinet danois. Mais, soit que Napoléon ne pressentît pas la catastrophe de Copenhague, soit, comme tout l'annonce, qu'il attendît, pour ordonner une expédition en Danemark et ultérieurement en Suède, que les Russes fussent entrés en Finlande, ce monarque montra lui-même quelque indécision, tandis que les Anglais marchaient droit à leur but. En effet, pendant que le Danemark perdait un temps précieux en négociations cauteleuses, la flotte britannique bombardait Copenhague, et s'emparait de toute la marine danoise composée de dix-huit vaisseaux, quinze frégates et plusieurs bricks. Ce grave événement se passait du 2 au 7

était faite de concert avec le Danemark, et pour lui fournir un appui qu'il réclamait.

septembre. Alors Bernadotte, qui n'avait encore à sa disposition que des troupes hollandaises et espagnoles (1), fut renforcé d'une division française accourue de Stralsund. Mais il ne lui parvint aucun ordre de mouvement, et ce ne fut que vers la fin de janvier qu'on lui prescrivit de tenir un corps de dix-huit mille hommes prêt à pénétrer, au premier signal, en Séelande et en Scanie, pour s'y réunir aux troupes danoises, et former une armée combinée qui serait placée sous son commandement.

Toutefois, ce projet ne reçut son exécution qu'au mois de mars 1808. Alors seulement le prince de Ponte-Corvo se dirigea sur les îles danoises à la tête d'un corps composé de dix-huit mille Français et de

---

(1) On se souvient des armements suspects que l'Espagne avait faits pendant la campagne d'Iéna, et des proclamations indiscrètes du prince de la Paix. C'est alors que, pour neutraliser un ennemi prêt à se déclarer, et conformément aux stipulations des traités, l'Empereur demanda au cabinet de Madrid l'envoi, sur les bords de l'Elbe, d'un corps de quatorze mille Espagnols. Le prince de la Paix avait invité Napoléon à désigner lui-même le commandant de ces troupes, en recommandant à son choix les généraux Castaños et O'Farill. Mais Napoléon refusant ou différant de se prononcer, le gouvernement espagnol déféra le commandement au marquis de la Romana qui avait été élevé en France où il vécut long-temps. « Or, dit un historien, si le corps espagnol avait eu pour chef le général Castaños, celui-ci n'aurait pas battu Dupont à Baylen; s'il avait obéi à O'Farill, la désertion n'aurait pas eu lieu. » On sait, en effet, que ce général était tout dévoué à la France.

treize mille Espagnols commandés par le célèbre marquis de la Romana (1). Réunies aux troupes du Danemark, ces forces présentaient un effectif de trente-six mille hommes.

Évidemment, le but de cette expédition était moins d'envahir la Suède dans l'intérêt du système français, que de paraître faciliter aux Russes l'occupation de la Finlande, conformément aux conventions secrètes de Tilsitt. Cela résulte des instructions adressées, les 15 et 25 mars, au prince de Ponte-Corvo. On lit dans la première de ces dépêches : « Prince, l'Empereur a reçu la nouvelle que » les Russes sont entrés en Finlande, et que les » premiers coups de fusil ont été tirés contre les » Suédois. L'intention de Sa Majesté est que vous » activiez votre marche autant que possible; s'il » arrivait, comme on croit avoir lieu de l'espé» rer, que les Belts vinssent à geler, vous ne devez » pas hésiter à les passer avec trente mille hommes. » Dans la seconde, on remarque cette observation : « Des frontières de la Russie à Abo, il y a un mois de » marche; ainsi les Russes ne peuvent y être arri-

(1) Cette division, qui formait le contingent espagnol au service de la France, avait été dirigée vers le nord de l'Allemagne, au moment où Napoléon méditait l'invasion de la Péninsule; on verra tout à l'heure comment les machinations britanniques et le patriotisme castillan parvinrent à déjouer les calculs et à tromper la prudence de l'Empereur.

» vés que du 20 au 25 mars. Or, avant d'entrer en » Scanie, il est nécessaire de connaître : 1° si les » Russes sont arrivés à Abo ; 2° le nombre de trou» pes que les Danois veulent employer dans l'expé» dition de Scanie. » Et plus loin : « L'Empereur » vous défend expressément de passer en Suède, » si les Danois n'ont quatorze mille hommes à » joindre à vos troupes, *Sa Majesté n'a point un assez » grand intérêt dans cette expédition*, pour la hasarder » avec moins de trente mille hommes. » Il ressort de cette circonspection inusitée, que la France n'avait en effet qu'un intérêt très-secondaire au succès de l'expédition contre la Suède. Napoléon voulait se montrer fidèle à ses engagements secrets envers la Russie, mais voilà tout. D'ailleurs, cette guerre ne devant plus produire une forte impression sur l'Angleterre, Napoléon n'y attachait qu'une médiocre importance et il n'eût pas demandé mieux que de la voir traîner en longueur. Cela est si vrai que le duc de Vicence, son ambassadeur à Pétersbourg, continuant à exciter le gouvernement russe à un grand déploiement de forces contre la Suède, l'Empereur désapprouva ce zèle inopportun et écrivit de Bayonne, le 22 mai, qu'il n'avait « rien à » gagner à voir les Russes à Stockholm. » Aussi les Suédois avaient déjà obtenu, en Finlande, de notables avantages contre les Russes, que la France ne menaçait point encore la Suède d'une invasion sé-

rieuse. Mais, alors même que cette invasion fût réellement entrée dans la politique de Napoléon, des événements d'avant-garde que nous rapporterons tout à l'heure, en auraient indéfiniment ajourné l'exécution.

Quand le corps du prince de Ponte-Corvo arriva à Copenhague, le dégel était complet, et la flotte anglaise avait repris ses positions dans le Sund. Alors venaient d'avoir lieu l'invasion de l'Espagne et l'abdication de Charles IV. La nouvelle de ce grand événement pouvait produire un effet dangereux sur l'esprit des auxiliaires espagnols qui servaient avec nous dans le nord de l'Allemagne. Aussi, le 29 mars, le major-général adressa-t-il, de Bayonne, la dépêche suivante au prince de Ponte-Corvo : « L'Empereur m'ordonne de vous expédier » un courrier pour vous porter le *Moniteur* de ce » jour (1). L'intention de Sa Majesté est que vous » teniez ces nouvelles secrètes aussi long-temps que » vous le pourrez ; vous en causerez avec le comman- » dant des troupes espagnoles, et vous prendrez » toutes les mesures nécessaires pour que les der- » niers événements ne produisent aucun mauvais » effet sur les soldats. Sans doute la haine que ces » troupes, comme tous les Espagnols, portent au » prince de la Paix, leur rendra cette nouvelle

---

(1) Il contenait l'abdication de Charles IV.

» agréable; mais, comme on assure qu'il y a un » parti de formé en faveur du roi Charles IV qui a » été *forcé de donner sa démission,* et qu'*il est pos-* » *sible que le prince des Asturies ne soit pas long-temps* » *à la donner aussi,* il est nécessaire de dérober le » plus long-temps possible à ces troupes la connais- » sance de ces événements. »

Le prince de Ponte-Corvo porta, avec autant de prudence que faire se pouvait, les événements de Bayonne à la connaissance des divisions espagnoles placées sous ses ordres, et il reçut sur-le-champ leur serment de fidélité au roi Joseph. Ce serment de fidélité, prêté à un prince étranger, dans de telles circonstances, par des soldats dont l'attachement à leur roi et à leur patrie était proverbial, devait naturellement être suspect à Bernadotte. Mais la faiblesse de ce général pour les troupes étrangères qu'il était toujours disposé à croire dévouées à sa personne, sa présomption démesurée, sa confiance aveugle dans le marquis de la Romana qui avait su s'emparer de son esprit en caressant toutes ses vanités, laissèrent s'accomplir un des plus déplorables événements de cette époque. En effet, dans les conditions politiques et militaires où l'empire était alors placé, c'était un grave, un déplorable événement que la défection d'un corps considérable de troupes étrangères commandées par un maréchal de France. Pour l'insurrection espagnole c'était à la

fois une nouvelle force de résistance et une immense impulsion morale; pour les autres ennemis de la France, c'était le premier indice d'une défection générale, le premier symptôme d'une dislocation possible de tant d'éléments hétérogènes qui formaient la puissance impériale. Enfin, cet événement devait exalter les espérances des adversaires de Napoléon, et affaiblir la confiance de ses amis dans la solidité de son pouvoir.

Déjà prévenu de la révolution de Bayonne et du soulèvement de l'Espagne, par des avis arrivés de Cadix, de Galice et de Londres, le marquis de la Romana, de concert avec l'amiral anglais Keath et don Rafael Lobo envoyé près de lui par la députation des Asturies, avait arrêté le projet de passer avec ses troupes sur les vaisseaux anglais qui stationnaient dans la Baltique. La Romana, dit un historien, avait les qualités ou les défauts qu'exigeait la circonstance. Homme d'esprit, éclairé, plus adroit qu'il n'appartient à un noble caractère, il portait au plus haut point le désir de la célébrité. Il est permis de croire que le rôle de Xénophon tentait son imagination aventureuse, et que l'idée de ramener son corps de troupes en Espagne l'occupait depuis le moment où la querelle s'était envenimée entre le parti français et le parti de Ferdinand VII. Pour mieux déguiser ses véritables intentions, la Romana avait paru embrasser le parti français avec chaleur, comme étant

celui de la gloire, de la philosophie et de la civilisation. Dès le 17 juin il avait écrit au maréchal Bernadotte qu'il était prêt à reconnaître le nouveau roi et à lui obéir, *convaincu des avantages que l'Espagne devait retirer de sa nouvelle constitution*. La Romana s'était aussi emparé de l'esprit de Bernadotte, en flattant l'amour-propre de ce maréchal toujours jaloux de plaire aux troupes qu'il commandait, et surtout aux troupes étrangères (1).

Vainement, huit jours avant l'exécution de ce plan, le gouvernement danois avait-il fait connaître au prince de Ponte-Corvo qu'il existait des intelligences suspectes entre la Romana et l'amiral anglais; vainement, par une dépêche du 15 avril, l'Empereur lui-même avait-il recommandé les divisions espagnoles à *toute sa surveillance*. Aveuglé par les protestations et les serments de la Romana, Bernadotte ne vit que des craintes chimériques dans les avis qu'il recevait de toutes parts, et il laissa au chef espagnol la liberté de répartir ses soldats de la manière la plus propre à favoriser leur embarquement. Il est juste, cependant, de reconnaître qu'en traçant au prince de Ponte-Corvo le plan de campagne qu'il devait suivre, le major-général lui avait prescrit de faire passer trois régiments espagnols dans les îles danoises, *mais aucun régiment fran-*

(1) Bignon.



çais, jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres. Or la proximité des îles danoises et des stations navales de l'Angleterre, dut être la cause déterminante de la défection qui allait s'accomplir. Quoi qu'il en soit, il y avait alors six mille hommes en Scanie, quatre mille dans l'île de Langeland et deux ou trois mille en Jutland ou en Séelande. La Romana se trouvait de sa personne dans l'île de Fionie, avec six mille soldats auxquels il fit prêter le serment de fidélité au roi Joseph; mais les régiments qui étaient cantonnés en Jutland le refusèrent avec éclat. Les uns et les autres étaient également déterminés à se soustraire à la domination de la France, et, dès que le vice-amiral Hood parut devant Nyborg, tous levèrent le masque et se préparèrent à passer sur les vaisseaux britanniques.

Alors, Bernadotte dont les yeux étaient enfin dessillés, franchit le petit Belt et marche sur la Romana qui, avec une grande partie de ses troupes, s'était enfermé dans la forteresse de Nyborg pour y attendre les chaloupes anglaises. L'embarquement s'effectua dans la nuit du 10 au 11 août, et six mille vieux guerriers castillans firent voile pour l'Angleterre.

La division espagnole qui se trouvait dans la Séelande fut désarmée par les Danois et livrée au gouverneur des villes anséatiques. Puis, tout ce qui n'avait pu prendre part à la défection de la Romana

fut enoyé en France comme prisonnier de guerre.

Enfin, l'invasion de la Finlande par les Russes, la révolution qui éclata à Stockholm au mois de mars 1809, la déposition de Gustave IV et l'avénement au trône, du duc de Sudermanie qui se hâta de demander un armistice aux puissances avec lesquelles la Suède était en guerre, toutes ces circonstances réunies mirent un terme aux opérations que nous venons d'esquisser. D'ailleurs, la guerre allait bientôt appeler le prince de Ponte-Corvo sur un plus vaste théâtre. Mais, avant de le suivre sur de nouveaux champs de bataille, où sa conduite donnera lieu à de nouveaux reproches, il faut rendre hommage à la manière avec laquelle il avait administré les villes anséatiques.

Ainsi qu'on l'a déjà vu, l'application rigoureuse du système continental à des populations maritimes qu'avait enrichies le commerce britannique, la destruction impitoyable de toutes les marchandises anglaises que pouvait découvrir la police, la cessation de tous les armements dans les ports du littoral et la détresse des populations riveraines entretenaient, dans ce pays, des sentiments de désaffection et de haine que la force comprimait mais n'étouffait pas. Le prince de Ponte-Corvo comprit ces difficultés et s'attacha à atténuer par les formes la sévérité des mesures qu'il était chargé de faire exécuter. Il gouverna les villes anséatiques comme il

avait gouverné le Hanovre, c'est-à-dire avec une modération, un esprit d'ordre et de justice qui allégeaient autant que possible le poids écrasant de la domination française. Exercées par lui, les exigences les plus acerbes perdaient toujours quelque chose de leur rigueur, parce qu'il avait soin d'apporter une grande équité dans la répartition des sacrifices, et de ne les accompagner d'aucune vexation gratuite. Nul ne posséda à un plus haut degré que Bernadotte le talent de régulariser le désordre, de dignifier la force et de se créer des droits à la reconnaissance des populations qu'il était condamné à opprimer. C'est ainsi, par exemple, que, grâce à l'autorité morale que lui valaient ses bons procédés, il put mettre à exécution une mesure qui, confiée à des mains moins habiles, eût inévitablement produit une commotion générale. Voulant réduire les pays anséatiques à l'impossibilité de renouer leurs communications commerciales avec l'Angleterre, Napoléon avait résolu de transporter leurs matelots sur ses propres flottes. En conséquence, un décret du 17 février 1808 prescrivit au gouverneur-général de lever trois mille marins sur le littoral de Hambourg, de Brême et de Lubeck, et de les diriger sur Flessingue et Boulogne. Cet impôt du sang, qui achevait de ruiner l'existence politique et commerciale de ces provinces et qui s'attaquait aux sentiments les plus intimes de la fa-

mille, provoqua une telle explosion de mécontentements qu'on put craindre un instant une résistance ouverte. Cependant, Bernadotte apporta tant de ménagements dans l'exécution de cette levée qu'elle s'effectua sans troubles, et, si le contingent de matelots exigé par l'Empereur ne lui fut point entièrement fourni, c'est parce que son lieutenant voulut bien voir une impossibilité là où il n'y en avait probablement pas.

Ce n'était point seulement dans les circonstances sérieuses que le prince de Ponte-Corvo faisait preuve d'un sentiment parfait des convenances; il portait plus de modération encore dans les choses qui lui étaient personnelles. Les magistrats de Hambourg ayant affecté à son logement un hôtel dont le mobilier tombait presque en lambeaux, il n'eut garde de se plaindre de ce manque d'égards; mais un jour qu'un des sénateurs de la ville était venu lui demander la grâce d'un prisonnier, et lui déclarait, en riant, qu'il ne le quitterait qu'après l'avoir obtenue, dût-il rester huit jours dans son *palais*: « Va pour huit jours » et même pour quinze, répondit Bernadotte; mais » dites-moi, je vous prie, quelle est la partie de » l'hôtel que vous voulez habiter, afin que je la » fasse meubler convenablement. Tout ceci est bon » pour un soldat comme moi, mais je ne souffrirai » pas qu'un sénateur tel que vous soit aussi mal » logé. » — Le lendemain le mobilier de l'hôtel du

gouvernement fut renouvelé avec tant de luxe, que le prince dut intervenir pour empêcher qu'on ne substituât trop de magnificence à trop de simplicité.

Bernadotte entrait aussi dans tous les détails relatifs au bien-être de son armée; aucune des branches du service n'échappait à sa vigilance. Le casernement, la nourriture, la solde, l'habillement, les hôpitaux, la discipline étaient l'objet de ses soins les plus assidus, et sa sollicitude s'étendait également aux troupes françaises et aux corps étrangers placés sous ses ordres. Il s'occupait sans cesse à ranimer, à fortifier le moral des uns et des autres; il pourvoyait largement à leur subsistance, complétait les cadres, remaniait l'organisation, agissait, trop souvent peut-être, sur l'imagination des soldats par des ordres du jour et des harangues, les tenait constamment en haleine et préparés à de nouveaux combats.

De là les sympathies ardentes des populations du nord de l'Allemagne pour le prince de Ponte-Corvo, et cette réputation d'équité cosmopolite qui, en 1810, favorisèrent si efficacement son élection comme prince royal de Suède.

CHAPITRE VI.

L'Autriche prélude à une nouvelle guerre. — Dissimulation de ce cabinet. — Efforts de la France pour maintenir la paix. — Agression des Autrichiens et ouverture de la campagne de 1809. — État de la Suède à cette époque. — Bernadotte prend sur lui d'accorder un armistice à cette puissance. — Arrière-pensée de ce général. — Ses plaintes continuelles. — Il demande encore sa retraite. — Sa participation aux premiers événements de la campagne. — Sa conduite à la bataille de Wagram. — Examen de cette conduite et de la disgrâce qui en fut le résultat. — Acte de rébellion morale. — Bernadotte part pour Paris.

Formée en 1791, vaincue mais non dissoute par les triomphes de la révolution et du consulat, reconstituée sur de nouvelles bases par les articles secrets du *traité de concert* du 11 avril 1805, la ligue des aristocraties de l'Europe contre la France régénérée, était encore en armes depuis la Baltique jusqu'à la Méditerranée. Indifférente au choix des moyens, elle s'acharnait depuis dix ans à la perte d'un seul homme, parce qu'elle considérait cet homme comme l'appui le plus redoutable du système qu'elle voulait anéantir. Elle avait voué à l'empereur Napoléon cette guerre perpétuelle et d'extermination que Pitt n'avait pas craint de proclamer en plein parlement, et dont le but était le renversement de la dynastie impériale, celui de toutes les institutions créées par la révolution, l'abaissement

de la France nouvelle, le démembrement des provinces réunies par les traités et le rétablissement complet de l'ancien ordre de choses. Tels étaient en 1809, comme en 1791, les desseins patents ou secrets de la coalition dont l'Angleterre était l'âme et le bras.

Les événements de Bayonne, la défection du corps de la Romana, les progrès de l'insurrection espagnole, les désastres de Baylen et de Vimiero, l'abandon de Madrid, avaient ranimé les espérances et réchauffé le courage de la coalition. Sous prétexte des inquiétudes que lui occasionnait, disait-elle, la formation de quelques camps français en Silésie, la maison d'Habsbourg, que le traité de Presbourg avait laissée trop forte, préludait à une nouvelle levée de boucliers. Dès le mois d'août 1808, toute la monarchie autrichienne était sous les armes. Vainement cette puissance avait-elle la certitude que Napoléon ne méditait rien contre sa sécurité; elle affectait des craintes hypocrites, et faisait appel à toutes les forces vives de l'empire dont elle représentait l'existence comme menacée par ce même homme qui, ayant eu deux fois son sort dans les mains, l'avait deux fois respectée.

L'aristocratie autrichienne nourrissait l'agitation populaire par des dons patriotiques; le cabinet renouait ostensiblement ses relations avec l'Angleterre dont elle recevait de nouveaux subsides; vingt bâ-

timents marchands sortaient du port de Trieste, à la vue de l'escadre britannique, pour aller chercher à Malte les marchandises de Londres et les agents de M. Stadion offraient secrètement cent mille fusils aux insurgés espagnols.

Alors, un cri de guerre parti de Vienne, retentit dans toute l'Allemagne; des troupes sont concentrées en Gallicie et en Bohême, les milices sont partout organisées et les archiducs parcourent les provinces, appelant le peuple à la défense de la patrie comme si la patrie était en péril. « Et cependant, écrivait M. de Champagny au comte de Metternich, vous savez bien que, loin de menacer l'Autriche, nous ne lui demandons que d'être en paix avec nous; que nous ne prétendons à rien de ce qu'elle possède; que nous mettons du prix à vivre avec elle dans une parfaite harmonie (1). » Le ministre français ajoutait que l'Empereur pouvait vouloir ignorer les préparatifs de la cour de Vienne, mais qu'il ne pourrait pas se les dissimuler longtemps; que chargé de veiller à la sûreté de la confédération du Rhin, il l'avertirait de se tenir sur ses gardes; qu'il appellerait son contingent; que, lui-même, il ferait marcher des troupes de l'intérieur vers le Rhin, et que de toutes parts on serait sous les armes. « Dans un tel état de choses, disait M. de

(1) Lettre de Bayonne du 16 juillet.

Champagny, une étincelle suffira pour produire un incendie (1). »

L'Autriche, à laquelle aucune perfidie ne coûte, qu'aucun danger ne décourage, qu'aucune humiliation ne rebute et qui revient sans cesse à ses voies par toutes les fins, l'Autriche protesta de l'innocence de ses intentions et du caractère purement défensif des mesures qu'elle prenait. A l'entendre, elle ne songeait qu'à refondre ses vieilles institutions militaires, et à les mettre en harmonie avec le système de guerre des autres états de l'Europe. Mais Napoléon n'eut pas de peine à comprendre que de simples modifications dans le régime militaire de l'Autriche n'exigeaient point que cette puissance mît instantanément 400 mille hommes sur pied, qu'elle les armât, les exerçât et leur présentât le danger comme imminent et, par conséquent, la guerre comme inévitable. Désirant, néanmoins, épuiser toutes les voies de la conciliation, le ministre des relations extérieures écrivait le 30 juillet à M. de Metternich : « Voulez-vous que les camps » français en Silésie soient levés? ils le seront. » Voulez-vous que l'armement des places de cette » province, qui vient d'être ordonné, soit contre- » mandé? il le sera; que les approvisionnements

1) Lettre de Toulouse du 27 juillet.

» de Palma-Nova cessent? ils cesseront. Des déclarations publiques vous seront données, si vous le désirez; elles seront telles que la supposition d'une attaque, de la part de la France, sera évidemment absurde. »

Déjà, quelques mois avant, Napoléon, pour répondre à une demarche amicale et pacifique de l'empereur d'Autriche, s'était empressé de donner des ordres pour faire lever les camps des troupes de la confédération (1), et d'écrire à François II qu'il avait craint de voir les hostilités se renouveler; que la *faction de la guerre* poussait l'Autriche dans des mesures violentes et des malheurs plus grands que les précédents; que si les actes de l'empereur François montraient de la confiance, ils en inspireraient; que la meilleure politique aujourd'hui était la simplicité et la vérité; qu'il lui confiât ses inquiétudes et qu'elles seraient dissipées sur-le-champ; qu'ayant été maître de démembrer ses états, il ne l'avait pas fait; qu'ainsi tout compte se trouvait soldé; qu'il était toujours prêt à garantir l'intégrité de la monarchie autrichienne, etc.

Toutes ces tentatives, et bien d'autres encore, ne changèrent rien aux intentions de l'Autriche.

---

(1) La lettre de l'empereur d'Autriche avait été portée à Napoléon à Erfurth, par M. de Vincent. Schoell dit à ce sujet que l'Autriche n'étan pas prête, devait dissimuler.



Entraînée par l'Angleterre, cette puissance avait résolu la guerre, et la France dut, malgré elle, s'y préparer. Quelques mois plus tard, l'Autriche commence brusquement les hostilités sans aucune déclaration préalable et tandis que l'empereur des Français est occupé en Espagne avec l'élite de ses troupes.

En novembre 1808, Napoléon était allé prendre, en personne, le commandement de ses armées sur les bords de l'Èbre. Son apparition en Espagne avait été suivie par des victoires qui avaient glorieusement réparé les revers de Dupont à Baylen et de Junot en Portugal. Les armées espagnoles avaient été culbutées à Baylen, à Valmaseda, à Espinosa, à Tudela, à Somosierra, et le 3 décembre il avait ramené son frère triomphant dans la capitale des Espagnes. Apprenant, alors, que l'armée anglaise, commandée par le général Moore, s'est imprudemment avancée dans la Vieille-Castille, l'Empereur franchit le Guadarrama avec sa garde et le 6e corps d'armée et marche rapidement sur le Duero, à la poursuite d'un ennemi qu'il eût infailliblement écrasé, s'il eût pu l'atteindre. Mais la nouvelle des changements survenus dans la politique de l'Europe et des armements de l'Autriche ayant forcé Napoléon de revenir à Paris (23 janvier 1809), ce prince dut laisser au maréchal Soult le soin de poursuivre cette armée qui, après des pertes énormes, fut obligée de chercher un refuge sur les vaisseaux de l'escadre bri-

tannique à la Corogne. Rentré en France, l'Empereur s'efforça en vain de conserver la paix : il dut se préparer à la guerre d'Allemagne. Cependant, quelque courte qu'eût été son absence, la situation de l'Europe avait changé dans l'intervalle. Toutes les puissances s'étaient de nouveau coalisées pour lui susciter la guerre, et il n'était pas jusqu'à la Porte Ottomane qui ne promît à la cour de Vienne des secours en hommes (1).

Enfin, le 6 avril 1809 le prince Charles adressa à son armée une proclamation dans laquelle, à l'imitation des juntes espagnoles, il parlait du salut de la patrie et des libertés de l'Europe réfugiées sous ses bannières. Un passage de ce manifeste trahissait la formation d'une nouvelle coalition : « Bientôt, y était-il dit, des troupes étrangères, » étroitement unies à nous, combattront avec nous » l'ennemi commun. » Or, quels étaient les auxiliaires promis à l'archiduc? Les événements ont surabondamment prouvé qu'en avril 1809, la fidélité de la Russie à l'alliance française était déjà ébranlée, et que la Prusse n'attendait qu'une circonstance favorable pour se déclarer con re Napoléon. Cette puissance était déjà l'âme de toutes les sociétés secrètes qui existaient en Allemagne et notamment de la confédération formée à Kœnigsberg,

(1) *Mémoires du marquis de Lucchesini.*

dans le but « de ranimer les courages, de mûrir les » résolutions et de préparer les forces nécessaires » pour tirer une glorieuse vengeance de l'implacable » ennemi de la monarchie prussienne. »

Aussi, sans déclaration préalable, au mépris de tous les droits et de tous les usages sanctionnés parmi toutes les nations civilisées, l'Autriche commença les hostilités sur tous les points à la fois : en Pologne, en Italie, en Bavière, en Franconie, dans le Tyrol; et partout des proclamations incendiaires appelèrent les peuples à l'insurrection. Cette scandaleuse rupture éclata le 8 avril 1809.

Dès la fin de mars, le prince de Ponte-Corvo avait reçu l'ordre de se rendre du Hanovre à Dresde, pour y présider à la formation d'un des corps de la grande armée. Mais, avant de suivre Bernadotte sur ce nouveau théâtre, rappelons une circonstance qui ne sera pas étrangère à son élévation au trône de Suède.

Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, un des premiers soins du successeur de Gustave IV avait été de solliciter la cessation des hostilités avec la France, le Danemark et la Russie. Au milieu des embarras inextricables dans lesquels la démence du roi détrôné avait plongé la Suède, la paix était devenue la plus urgente des nécéssités pour ce malheureux pays. L'officier chargé par le duc de Suder-

manie de porter cette demande d'armistice au prince de Ponte-Corvo, ne put le rejoindre qu'à Dresde, où venaient de l'appeler les ordres de l'Empereur. Alors, et sans se croire tenu d'en référer à son gouvernement, Bernadotte s'empressa de prescrire aux généraux français qui commandaient sur les bords de la Baltique, non-seulement de suspendre les hostilités contre les Suédois, mais encore de recevoir dans les ports de leurs juridictions respectives tous les bâtiments suédois qui s'y présenteraient.

Quelle était l'arrière-pensée de Bernadotte? Pressentait-il déjà le sort qui l'attendait, et voulait-il préparer l'événement qui, un an plus tard, le fit asseoir sur les marches du trône de Charles XIII? L'empressement avec lequel il accueillit la proposition du duc de Sudermanie et les égards excessifs dont il environna, dans cette occasion, les intérêts suédois, semblent prêter quelque autorité à cette conjecture. Il est du moins certain que la suspension d'armes fut blâmée par l'Empereur, comme ayant pu le compromettre envers la Russie et le Danemark, en paralysant les opérations de la première de ces puissances en Finlande et les projets de la seconde sur la Scanie. Aussi, le 11 avril, Bernadotte, qui se plaignait d'ailleurs de l'isolement dans lequel on paraissait le laisser, en ne lui adressant ni ordres ni instructions, écrivit à Napoléon

pour solliciter sa retraite ou de l'emploi dans une expédition lointaine, « où, disait-il, mes ennemis » n'auront plus d'intérêt à me nuire. » Cependant il accepta le commandement du 9e corps d'armée composé de trois divisions saxonnes réunies à Dresde et de deux divisions des troupes du grand-duché de Varsovie, formant ensemble une masse de cinquante mille hommes (1). Les garnisons de Glogau et de Dantzig furent également placées sous les ordres de Bernadotte qui, le 25, reçut l'ordre d'entrer en Bohême. « Napoléon allant marcher sur Vienne, » lui écrivait le major-général, attend avec la plus » grande impatience votre arrivée entre la Bohême » et Ratisbonne pour coordonner vos opérations et » celles de l'armée. Alors Davoust marchera sur » l'Autriche. Le 9e corps trouvera à Ratisbonne la » division Dupas et la réserve formée par le général » Rouyer de tous les détachements qui arrivent de » divers côtés. »

Vers la fin d'avril, Bernadotte quitta les bords

(1) Sans avoir l'air de se préoccuper des doléances de Bernadotte, Napoléon lui écrivait le 19 : « Mon cousin...... Je suis arrivé à l'armée depuis deux jours; j'ai mis tout en mouvement, et j'espère chasser bientôt » cette nuée d'Autrichiens sur les bords de l'Inn. Tenez-vous au courant » des mouvements des Russes du côté de la Gallicie, et de ce qui arrivera » au cabinet de Dresde. La Saxe est en guerre avec l'Autriche; aucun » ministre ni envoyé autrichien ne doit être souffert à Dresde, il ne doit » exister aucune communication avec la Bohême. »

de la Saale, afin de se rapprocher de la ligne d'opérations de l'armée d'Allemagne. Une lettre du 30 lui avait donné carte blanche pour faire le plus de mal à l'ennemi, suivant les circonstances. Il entra le 9 mai à Plaven, et, se dirigeant sur Passau, il arriva à Lintz le 17, au moment où les Wurtembergeois allaient être forcés d'abandonner cette ville dont il contribua à défendre la tête de pont. Ce mouvement circulaire n'avait pas peu contribué à multiplier les inquiétudes de l'archiduc et à retenir une partie de ses forces en Bohême. Cependant, on reprocha encore à Bernadotte d'avoir agi avec lenteur dans cette circonstance; « mais cette fois, dit un » historien militaire (1), il faut s'en prendre à la » composition du corps qu'il commandait. » En effet le prince de Ponte-Corvo écrivait au major-général qu'il était indispensable que l'armée saxonne fût appuyée et stimulée par l'exemple d'autres troupes plus aguerries qu'elle. « Il me faudrait, disait-il, des » troupes aguerries, des généraux expérimentés pour » diriger les diverses colonnes.... Les Saxons, je le » répète, sont hors d'état d'agir isolément. Il n'y a » aucun de leurs généraux auquel je puisse confier » une opération détachée. Avec des Français je » compterais sur l'énergie et l'expérience des

(1) Le général Pelet.

» troupes; mais, je le répète, avec les Saxons je ne » puis rien (1). » Cependant, après avoir assuré la conservation du pont de Lintz et fait retrancher l'importante position de Post-Lingberg, Bernadotte manœuvra pour opérer sa jonction avec la grande armée dont il forma l'aile gauche, sous les ordres immédiats de Napoléon.

Ici va se produire un des événements les plus importants de la vie militaire de Bernadotte; événement immense dans ses conséquences, parce qu'on peut, jusqu'à un certain point, lui attribuer la conduite ultérieure du prince de Ponte-Corvo envers Napoléon et envers la France. On comprend déjà qu'il s'agit ici de la bataille de Wagram qui fut, pour Bernadotte, l'occasion d'une éclatante disgrâce.

Pour être juste envers tout le monde, il faut mettre en regard la version de Bernadotte et celle de ses accusateurs, sur cette affaire mémorable. Mais donnons d'abord la description du champ de bataille de Wagram: elle est nécessaire à l'intelligence des faits qui vont se dérouler.

« ..... L'île de Lobau s'avance considérablement » sur la rive gauche du fleuve, au delà d'une ligne » formée par le grand courant de Spitz à Fischa- » mend. La chaleur qu'on éprouvait depuis long-

---

(1) Lettres du prince de Ponte-Corvo au major-général, 30 avril, 6 et 28 mai. — Voir Pièces justificatives, n. 6 et 7.

» temps et l'abaissement des eaux, laissaient pres-
» qu'à sec les petits bras, surtout vers Asparn et
» Mühlleuten. En avant et autour du saillant de la
» Lobau, s'étend à perte de vue la plaine immense
» de Marchfeld, sans le moindre accident, où
» l'on aperçoit seulement quelques villages. A
» deux petites lieues vers le nord, coule le Russ-
» bach, ruisseau marécageux qui se dirige du
» nord au sud jusqu'à Deutsch-Wagram, et après
» ce village, de l'est à l'ouest, parallèlement au Da-
» nube. La rive gauche est bordée par un rideau
» assez élevé, qui se recourbe vers le nord à Mark-
» grafen-Neusiedel, et dont le prolongement vers
» l'ouest au delà de Wagram, peut se lier avec le
» pied des collines de Stamersdorf. C'est cette der-
» nière ligne de hauteur que l'armée autrichienne
» occupait d'abord dans toute son étendue ; la gauche
» vers Léopoldsdorf; la droite par Gerasdorf sur
» Stamersdorf. Celle-ci s'appuyait au Bisamberg
» qui est à quatre lieues d'Enzersdorf, et qui touche
» au Danube. On peut considérer Stamersdorf,
» Wagram, Léopoldsdorf et le sommet de la Lobau,
» comme formant un losange assez régulier, au
» centre duquel se trouve Raschdorf et dont le
» fleuve ferme le côté sud-ouest. Les trois premiers
» points présentent le développement entier de l'ar-
» mée ennemie; le quatrième est l'emplacement
» des ponts par lesquels nous débouchions. En

» se portant sur l'une des ailes de l'archiduc, Na-
» poléon ne faisait que l'obliger à rectifier la posi-
» tion trop étendue qu'il avait prise. En occupant
» Wagram, plus rapproché que les deux autres
» points, il perçait le centre de l'armée ennemie;
» celle-ci pouvait d'autant moins se reformer, qu'elle
» décrivait une tenaille dont les pointes étaient
» avancées. Si le généralissime s'emparait du ter-
» rain qui environne le saillant de la Lobau, la re-
» traite de notre armée devenait difficile. Elle pou-
» vait être réduite au seul pont de l'extrême droite
» ou de l'embouchure. Ce saillant et Wagram étaient
» les deux points stratégiques du champ de bataille.
» Tel se présentait le terrain où l'armée autrichienne
» allait décider du sort de son pays, et même, en
» ce moment, de celui du continent (1). »

Quelle fut, sur ce terrain, la conduite du prince de Ponte-Corvo dans les journées des 5 et 6 juillet?

Du rapport qu'il présenta à l'Empereur, le 7 à trois heures du matin, il résulterait que le 5 (première journée de la bataille de Wagram), le maréchal, après avoir reçu les instructions de Napoléon, marcha à l'ennemi, qu'il rencontra à Raschdorf (2). Les troupes réunies, en ce moment, sous son commandement, étaient peu nombreuses, deux

(1) *Mémoires sur la guerre de* 1809 par le général Pelet.

(2) Voir Pièces justificatives, n. 8.

bataillons français et la moitié de son artillerie ayant été retenus dans l'île de Lobau par ordre de l'Empereur. Le maréchal chassa l'ennemi de la position de Raschdorf et marcha sur Deutsch-Wagram. Sa réserve, composée d'une faible division française sous les ordres du général Dupas et qui s'avançait à une distance d'un quart de lieue de la première ligne, fut détachée de son corps sans qu'il en fût informé. Alors trois mille chevaux ennemis débouchèrent sur sa gauche; il les fit charger par le général Gérard qui les culbuta. Bernadotte marcha ensuite sur Deutsch-Wagram, emporta cette position que défendait un corps de quarante mille hommes, et s'y maintint long-temps malgré les efforts de l'artillerie ennemie; mais, plusieurs bataillons saxons ayant, par erreur, fait feu les uns sur les autres, et Bernadotte n'ayant plus la disposition de son arrière-garde, l'ennemi, profitant de cette confusion, réattaqua Wagram et s'en empara. Bernadotte l'en chassa de nouveau, mais les obus et l'incendie le mirent dans l'impossibilité de s'y maintenir. Il était alors plus de minuit. Le maréchal réunit toutes ses troupes entre les villages de Wagram et d'Aderklaa, et bivouaqua presqu'au milieu de l'ennemi, en avant de près d'une lieue des autres corps de l'armée française. Le 6, à trois heures du matin, les Autrichiens manœuvrant pour l'envelopper, il dut se retirer sur l'armée française et prendre po-

sition sur un plateau en arrière du village d'Aderklaa. C'est là qu'il fut rejoint par l'Empereur sous les yeux duquel les Saxons combattirent vaillamment, pour soutenir les troupes de Masséna à la dernière attaque de ce village. Pendant le reste de la journée du 6, Bernadotte qui avait perdu la moitié de ses troupes, dans les combats de la veille et de la nuit, contribua avec les lanciers et l'artillerie de la garde impériale, à repousser les Autrichiens qui cherchaient à pénétrer le long du Danube jusqu'à la tête du pont, et il se trouva, le soir, à Léopoldau où il attendit les ordres ultérieurs de l'Empereur.

Telle est la substance du rapport du prince de Ponte-Corvo, sur sa coopération à la bataille de Wagram. De plus, dans des notes inédites mais destinées à servir à la composition de ses mémoires, Bernadotte cherche à établir que, sans l'échec qu'il éprouva, la veille, à Deutsch-Wagram, la journée du 5 eût été décisive; et, cet échec, il l'attribue avec aigreur tantôt à l'inhabileté des manœuvres de l'Empereur, tantôt à une perfidie froidement calculée pour le perdre, lui Bernadotte. Suivant ces notes il aurait eu, le 6 au matin, une vive altercation à ce sujet avec Napoléon. « Sire, aurait dit le » maréchal, Votre Majesté est trop élevée pour pou- » voir ni vouloir ambitionner la gloire de personne; » mais un acte de déloyauté ou de trahison a failli » me faire perdre, hier, le fruit de trente années de

» bons services. » Bernadotte voulait parler de la direction donnée, sans qu'il en fût informé, à son arrière-garde, circonstance à laquelle il attribuait son insuccès. « Le général Mathieu Dumas, dit-il » ailleurs, fut envoyé à Aderklaa, le 6 juillet, à 5 » heures du matin; je lui témoignai mon indi-» gnation, de ce que mon corps d'armée avait été » sacrifié d'une manière déloyale, par la destina-» tion qui avait été donnée à la division Dupas et » à deux régiments de cavalerie saxonne, au mo-» ment même où le général Savary me portait l'or-» dre de forcer la droite de l'ennemi. Je priai le » général Mathieu Dumas de prévenir l'Empereur, » qu'après la bataille, je lui demanderais l'autori-» sation de quitter l'armée. »

« Si cette perfidie n'était pas froidement calculée, on peut dire, ajoute Bernadotte, que le commandant en chef était dans une extrême ignorance des mouvements de son ennemi, puisqu'au même instant où il enlevait à son lieutenant de gauche toute sa réserve, sans l'en prévenir, il portait cette même réserve de la gauche à son centre, pour attaquer une position inutile. La principale opération de la journée, après le passage du Danube et la marche en avant, devait être l'occupation de Deutsch-Wagram qui était devenu le pivot de l'armée ennemie; pivot qui formait sa communication principale avec la Bohême. Le dernier sous-lieutenant de l'armée au-

rait reconnu, par l'assiette du terrain; la nécessité d'avoir Wagram ce même soir. Un capitaine expérimenté, au lieu d'ôter au prince de Ponte-Corvo sa réserve et une partie de son faible corps de bataille, lui aurait envoyé vingt mille hommes au moins, pour prendre Wagram ce même jour. La bataille n'aurait pas eu lieu le lendemain, et la Bohême aurait été conquise (1). L'existence de la France fut mise en problème à Wagram. »

---

(1) Cette opinion est aussi celle qu'émettent, quoique dans un esprit différent, les autorités les plus compétentes. Voici, par exemple, ce que le général Pelet dit à ce sujet dans son remarquable ouvrage sur la campagne de 1809. « Le généralissime n'avait auprès de lui qu'une partie de son » armée; celle-ci pouvait être entièrement rassemblée dans la nuit. Il était » de la plus haute importance de prévenir cette réunion, d'occuper le camp » retranché du Russbach, où elle serait le plus facilement et le plus tôt » effectuée. En emportant cette position et surtout Wagram, centre de la » ligne brisée que formait l'armée ennemie, on évitait une nouvelle ba- » taille pour le lendemain; on obtenait des résultats qui ne pouvaient » être attendus que d'une grande victoire; on maintenait, on augmentait » même la dispersion des ailes qui s'avançaient en pointe. Les corps du » Russbach, étant battus ou un peu vivement pressés, n'auraient pu re- » joindre ceux de la droite et de la gauche. Cette attaque n'a pas été men- » tionnée dans les bulletins français, parce qu'elle n'a pas réussi; elle a » été mal jugée par quelques personnes. Il faut donc la présenter avec plus » de détails.

» Lorsque nos troupes s'approchèrent du Russbach, l'Empereur se » porta le plus avant possible, vis-à-vis de cette position. Les arbres qui » bordaient le ruisseau, la crête même du plateau, enfin les baraques du » camp cachaient les dispositions de l'ennemi. Quelques-uns pensaient » qu'il se retirait, et que sa canonnade avait pour objet de masquer ce » mouvement. On voyait cependant des travailleurs à Neusiedel et à Bau-

Aux récriminations du prince de Ponte-Corvo, des écrivains d'une autorité imposante répondent que ce maréchal avait reçu, vers sept heures, l'ordre de marcher rapidement pour soutenir l'attaque du centre; qu'il s'avança fort tard et lorsque Dupas, Lamarque et Oudinot étaient déjà repoussés; que son attaque présentait plus de facilité que les autres; qu'à Wagram, se trouvait l'extrémité du corps de Bellegarde et que celui-ci, allongé sur un terrain de quinze cents toises, mis en désordre par Lamarque et Dupas, n'avait placé que deux ou trois bataillons dans le village. Suivant ces relations, qui s'accordent

---

» mersdorf. Napoléon s'assura que les hauteurs étaient occupées, sans » pouvoir déterminer la force des corps qui s'y trouvaient. Il résolut de » les attaquer. Vers six ou sept heures, les ordres furent portés par Savary » à Oudinot et à Bernadotte. Au même moment l'empereur envoyait Reille » au vice-roi pour lui ordonner d'enlever le rideau, en recommandant à » son aide-de-camp de rester auprès de ce jeune prince. Enfin il fit pres- » crire à Davoust de canonner vivement Neusiedel, et de l'attaquer par » les deux rives du Russbach. Ainsi la majeure partie de l'armée allait » réunir ses efforts contre trois corps ennemis, pendant que Masséna con- » tenait seul, vers la gauche, tous ceux qui étaient devant lui.

» La canonnade s'établit sur toute la ligne; elle fut dirigée particulière- » ment sur Baumersdorf, qui devint la proie des flammes. L'artillerie à » cheval de la garde s'étant avancée vers la gauche, entre Dupas et Ber- » nadotte, écrasa de son feu les masses autrichiennes. Malheureusement, » les corps qui devaient attaquer simultanément étaient à des distances » inégales et n'agirent pas *avec un égal dévouement*. La nuit arrivait, et » l'on ne pouvait pas perdre de temps à attendre le mouvement des ailes. » L'attaque n'eut pas lieu avec tout l'ensemble nécessaire; ce fut la seule » cause qui l'empêcha de réussir. »

toutes sur ce point, il y avait une distance considérable entre ces troupes et celles qui étaient sur leur droite. Wagram, village assez étendu et situé au coude du Russbach, pouvait être entouré par nos feux et assailli par trois ponts qui traversent le ruisseau. Les hauteurs s'abaissent autour du village. Pendant long-temps, Dupas le débordait et le prenait à revers. Il paraît même certain que ses tirailleurs avaient atteint les premières maisons au-dessus de Wagram, à l'entrée du chemin de Baumersdorf. Dans ce moment Bernadotte aurait facilement enlevé et conservé ce poste. La relation officielle de l'Autriche porte que le corps saxon marcha le dernier de tous, s'empara de Wagram défendu par le régiment de Reuss-Plaven, et qu'il en fut chassé par une attaque que firent, sur ses deux flancs, deux bataillons, l'un de ce régiment et l'autre de Mitrowski. Cependant les Saxons se retirèrent sur Aderklaa, qu'ils abandonnèrent après quelques heures (1).

La vérité est que, dans ces deux journées, Bernadotte se battit avec courage, mais les forces laissées à sa disposition étaient évidemment au-dessous des difficultés de sa tâche. Sans admettre que, mû par un sentiment indigne de lui, l'Empereur ait voulu compromettre la gloire de son lieutenant, en compromettant aussi la fortune de ses armes,

(1) Pelet, *Mémoires sur la guerre de* 1809.

on doit du moins reconnaître que, dans cette grande circonstance, Napoléon se montra peu soucieux des lauriers de Bernadotte. Du reste, le 6 comme le 5, l'étoile de ce maréchal avait pâli, et le chagrin qu'il en éprouvait lui arracha plusieurs fois des allusions blessantes pour son maître. Voyant sa ligne serrée en colonnes profondes et inutilement exposée aux ravages de l'artillerie ennemie, il ordonna à ses généraux de se déployer; et, sur leur observation, que l'Empereur les avait fait former dans l'ordre où ils se trouvaient : « Obéissez, s'é- » cria-t-il; j'ai, moi, pour habitude de ne faire tuer » que le moins de monde possible. » Ces paroles acrimonieuses furent entendues de Napoléon qui en conserva un amer souvenir. Cependant, les chances de la journée furent long-temps incertaines; mais, grâce à un effort héroïque de cent pièces d'artillerie commandées par Lauriston, et vigoureusement soutenues par le neuvième corps, le combat fut rétabli et la bataille gagnée.

Le prince de Ponte-Corvo s'attribua l'honneur de ce mouvement décisif, auquel, en effet, il avait pris une part glorieuse, à la tête de sept ou huit mille Saxons. Cependant le bulletin officiel qui rendait compte à l'Europe de la bataille de Wagram, l'un des plus grands événements de ce siècle, faisait à peine mention de l'armée de Bernadotte. « Obligé de punir, dit, à ce sujet, le général Pelet,

» Napoléon cacha le châtiment avec la faute. L'ar-
» mée, qui se plaignait hautement de la conduite du
» prince Bernadotte; qui l'accusait d'avoir augmenté
» ses dangers et diminué sa gloire, à Wagram comme
» à Austerlitz et à Iéna, ne put voir sans un grand
» étonnement son ordre du jour aux Saxons inséré
» dans les gazettes allemandes. » Voici cette pro-
clamation que le prince de Ponte-Corvo eut, selon
les uns, l'incroyable témérité; selon les autres, le
louable courage d'adresser à son armée :

« Saxons, dans la journée du 5, sept ou huit mille
» d'entre vous ont percé le centre de l'armée enne-
» mie et se sont portés sur Deutsch-Wagram, mal-
» gré les efforts de quarante mille hommes soute-
» nus par cinquante bouches à feu ; vous avez com-
» battu jusqu'à minuit et bivouaqué au milieu des
» lignes autrichiennes ; le 6, dès la pointe du jour,
» vous avez recommencé le combat avec la même
» persévérance, et, au milieu des ravages de l'artil-
» lerie ennemie, vos colonnes vivantes sont restées
» immobiles comme l'airain. Le grand Napoléon a
» vu votre dévouement ; il vous compte parmi les
» braves. Saxons, la fortune d'un soldat consiste à
» remplir ses devoirs ; vous avez dignement fait le
» vôtre. »

Dès que cette proclamation fut connue, l'Empe-
reur prononça la dissolution du 9ᵉ corps, et adressa
aux maréchaux et aux ministres seulement, un ordre

du jour sévère pour Bernadotte. Ce document portait : « Sa Majesté témoigne son mécontentement » au maréchal prince de Ponte-Corvo, pour son or» dre du jour daté de Léopoldau et qui a été in» séré, à une même époque, dans presque tous les » journaux. Indépendamment de ce que Sa Majesté » commande son armée en personne, c'est à elle » seule qu'il appartient de distribuer le degré de » gloire que chacun a mérité. — Sa Majesté doit le » succès de ses armes aux troupes françaises, et non » à aucun étranger. L'ordre du jour du prince de » Ponte-Corvo, tendant à donner de fausses préten» tions à des troupes au moins médiocres, est con» traire à la vérité, à la politique et à l'honneur na» tional. Le succès de la journée du 5 est dû aux » corps des maréchaux duc de Rivoli et Oudinot, » qui ont percé le centre de l'ennemi, en même » temps que le corps du duc d'Auerstaedt le tour» nait par sa gauche. — Le village de Deutsch-Wa» gram n'a pas été en notre pouvoir dans la jour» née du 5. Ce village a été pris; mais il ne l'a » été que le 6 à midi par le corps du maréchal » Oudinot. — Le corps du prince de Ponte-Corvo » n'est pas resté *immobile* comme l'airain : il a » battu le premier en retraite. Sa Majesté a été » obligée de le faire couvrir par le corps du vice-roi, » par les divisions Broussier et Lamarque comman» dées par le maréchal Macdonald, par la division

» de grosse cavalerie aux ordres du général Nansouty, et par une partie de la grosse cavalerie de la garde. C'est à ce maréchal et à ses troupes qu'est dû l'éloge que le prince de Ponte-Corvo s'attribue, » etc.

Jusques à quel point ces mutuelles récriminations étaient-elles fondées? Ce n'est pas ici le lieu de décrire la mémorable bataille de Wagram, de développer les combinaisons stratégiques qui la préparèrent, ni d'apprécier les résultats politiques et militaires qui la suivirent. Mais il faut du moins rappeler le caractère général de ce grand événement, pour reconnaître ce qu'il y a de rancune et de passion individuelle dans la critique qu'en a faite Bernadotte. Au jugement de tous les historiens militaires et de tous les hommes d'État, français ou étrangers, qui ont médité la guerre de 1809, la bataille de Wagram est une des plus remarquables des temps anciens et modernes, par les travaux gigantesques qui l'avaient préparée, par le nombre des soldats qui s'y entrechoquèrent, par l'acharnement de la lutte, par ses alternatives de succès et de revers, par les phases diverses du combat, l'uniformité du terrain, la grandeur et la soudaineté des mouvements, l'immensité de l'échelle des opérations, la profondeur du génie qui fixa la fortune, et les conséquences immenses du triomphe. Ainsi, lorsque le prince de Ponte-Corvo représente la victoire de Wagram comme un évé-

nement fortuit, contraire à la loi des probabilités, étranger aux calculs de la science et aux inspirations du génie, il obéit à ses ressentiments personnels, mais il ment à sa raison militaire et politique.

D'un autre côté, les hommes (et ils sont nombreux), qui accusent le prince de Ponte-Corvo d'être arrivé sur le champ de bataille avec des idées de défection; d'avoir, le 5, attaqué mollement l'ennemi et abandonné sans nécessité l'importante position de Deutsch-Wagram; de n'avoir point su ou voulu prévenir, le 6, la déroute de ses troupes, qui fit, disent-ils, le scandale de l'armée (1), — ces hommes satisfont d'anciens et de nouveaux griefs, mais ils calomnient le courage de Bernadotte qui, sans doute, caressait trop souvent des idées d'intrigue et des projets de complot, mais qui ne les porta jamais sur un champ de bataille. Seulement, Bernadotte disait vrai lorsque, dès l'ouverture de la campagne, il écrivait à Napoléon qu'il ne pouvait rien exécuter de grand avec des Saxons, et, à Wagram, ses troupes justifièrent cette légitime appréhension. Elles combattirent mollement et compromirent, sans contredit, la renommée de leur chef dont le génie militaire et l'intrépidité personnelle furent, dans cette circonstance, impuissants à suppléer à l'insuffi-

(1) Norvins.

sance du nombre et au dévouement énervé de ses soldats. Qu'en présence de tels faits, Bernadotte se sentît profondément blessé des calomnies dont il était l'objet, c'était juste, c'était naturel; mais que sa mauvaise humeur allât jusqu'à vouloir immortaliser des troupes qui, tout au plus, ne méritaient ni le blâme ni l'éloge; qu'il les signalât à l'admiration de l'Europe, comme autant de Spartiates qui avaient opposé à tous les efforts de l'ennemi leurs colonnes vivantes *immobiles comme l'airain*, c'est ce qu'on ne peut expliquer que par l'infatuation native de son caractère. Son ordre du jour eut donc moins pour but de rétablir la vérité altérée par les bulletins officiels, que de satisfaire son orgueil blessé : il fit un acte de rébellion morale contre l'autorité de son souverain, une levée de boucliers contre les préventions plus ou moins justes de l'armée. Napoléon fut profondément irrité de la conduite de son lieutenant. Quelques historiens prétendent même qu'il lui ôta, sur le terrain, le commandement du 9e corps. Ce fait n'est point prouvé; mais il est certain que le prince de Ponte-Corvo s'étant rendu, le lendemain de la bataille, au quartier général de Wolkersdorf, l'Empereur refusa de le voir, et lui fit signifier l'ordre de rentrer en France.

Bernadotte partit immédiatement pour Paris, « dans l'intention, dit un de ses apologistes à gages, de s'y occuper uniquement de sa santé, que de

longues fatigues avaient altérée d'une manière sensible; mais il ne lui sera pas permis de goûter le repos dont il a besoin, et l'ardeur de son patriotisme le fera presque aussitôt accourir sur l'Escaut, où il sauvera les provinces belgiques de l'invasion de l'Angleterre (1). »

Dans le chapitre qui va suivre, nous examinerons avec impartialité la valeur de cet éloge.

---

(1) Montgaillard., *Histoire de France.*

CHAPITRE VII.

Débarquement des Anglais en Seelande. — Cet événement réveille les espérances des ennemis intérieurs de Napoléon. — Intrigues de Fouché et de Talleyrand. — Conspiration ourdie contre l'empereur. — Ses divers foyers. — Soult, Ney, et Saint-Cyr. — Fouché veut qu'on noie Napoléon dans le Danube. — Bernadotte à Anvers. — Manœuvres de police. — Étude du caractère de Bernadotte. — Une de ses lettres à madame Moreau. — Un aveu. — Lutte entre la tête et le cœur de Bernadotte. — Un ordre du jour plus imprudent que coupable. — Il éveille les soupçons de l'Empereur. — Mesures de précaution. — Nouvelle disgrâce de Bernadotte. — Sa résistance. — Il revient à Vienne. — Son entrevue avec Napoléon. — Supposition vaniteuse et injuste de Bernadotte. — Indulgence de Napoléon. — Bernadotte est nommé gouverneur-général de Rome avec un traitement de deux millions. — Il vise à autre chose.

Bernadotte venait d'arriver à Paris, lorsque la nouvelle du débarquement des Anglais sur la plage de Brée-Zandt (1), se répandit tout à coup dans la capitale de l'Empire. C'était dans les premiers jours d'août 1809. Depuis plusieurs mois il se faisait dans les ports britanniques, d'immenses préparatifs qu'on supposait, généralement, destinés contre la péninsule hispanique, ou contre quelque point de l'Allemagne septentrionale. Un débarquement sur ces

(1) L'expédition anglaise, signalée le 29 juillet au matin, vint mouiller au nord de Cadzand et de Walcheren. Le 30 la descente s'opéra sur cette dernière île, à la plage de Brée-Zandt.



parages eût, en effet, favorisé le développement de l'insurrection germanique, et, peut-être, entraîné la Prusse dans la guerre contre la France. Cette expédition, que retardaient les intrigues de la cour de Saint-James, sur le choix d'un commandant en chef, et que le cabinet de Vienne pressait inutilement, aurait pu épargner de grands désastres à la maison d'Habsbourg et créer de sérieux embarras à Napoléon.

Alors aussi se tramait en Portugal, sous les auspices du maréchal Soult (1), une grande conspiration militaire, qui n'était pas étrangère aux délais qu'éprouvait le départ de l'expédition britannique. Si cette conspiration, dont nous expliquerons ailleurs l'origine, les instruments et le but, avait réussi, l'armée anglaise aurait débarqué dans la Gironde, pour favoriser la marche des insurgés sur Paris. C'était en prévision de cet événement, que l'Angleterre avait réuni 39 vaisseaux de ligne, 36 frégates et 100,000 hommes dont 45,000 soldats, et dépensé 500 millions. Mais les incidents qui arrêtèrent l'explosion d'une révolte militaire en Portugal, la victoire de Wagram, l'immobilité déjà trop prolongée de l'expédition qui était prête depuis

(1) Dans un autre livre sur la période impériale, l'auteur produira les preuves de la complicité du maréchal Soult dans la conspiration militaire du Portugal, etc.



le 10 juin; toutes ces circonstances durent changer la destination de cet armement formidable.

Néanmoins, comme une tentative sur le littoral allemand n'offrait aux Anglais qu'un avantage incertain et éloigné, elle avait été éludée, malgré les instances de l'Autriche. C'était un intérêt direct, prochain, immédiat, que recherchait le cabinet de Londres, et cet intérêt appelait son armée à l'embouchure de l'Escaut, à Flessingue, à Anvers le grand chantier de la marine française.

En effet, depuis dix-sept ans, l'occupation de la Belgique n'avait cessé d'être une cause incessante d'alarmes pour l'Angleterre (1). Ses craintes, ses jalousies s'exaltèrent encore à la vue des immenses travaux exécutés dans les ports de ce pays. Notre marine portée à 100 vaisseaux de ligne, au milieu de tous les embarras de la guerre continentale et maritime; le bassin d'Anvers prêt à abriter 40 vaisseaux; des chantiers où 20 grands navires pouvaient être construits à la fois; Flessingue apte à recevoir une escadre toujours prête à appareiller; le bassin de Terneuze, d'où 40 vaisseaux pouvaient, en une marée, s'élancer sur les côtes britanniques; l'Escaut lié avec l'intérieur, par le canal de Saint-

(1) On assure que la reconnaissance de la république par le gouvernement anglais, ne tint qu'à la réunion de la Belgique à la France. — Pelet.

Quentin, avec le reste de l'Europe, par le canal du Rhin, et apportant dans nos chantiers les bois de tous les pays, c'en était plus qu'il ne fallait pour exciter les Anglais à un effort désespéré contre la France. Enfin : « les plus habiles marins de l'Angleterre avaient reconnu qu'en partant de l'Escaut, pour faire une descente sur leurs côtes, la France avait toutes les probabilités en sa faveur, et que la possession de cette partie de la mer du Nord lui donnerait une supériorité incontestable, alors surtout que la Hollande était subordonnée à sa politique. Notre ennemie, embrassée par une longue ligne de ports depuis le Texel jusqu'à Brest, devait finir par succomber (1). » Il était donc du plus haut intérêt pour la Grande-Bretagne de ruiner nos établissements de l'Escaut, et, pour obtenir ce grand résultat, ce n'était pas trop, pour cette puissance, de courir les hasards d'une guerre d'invasion sur un sol dont la possession fut, à toutes les époques, une des conditions essentielles de la prospérité et de la sécurité militaire de la France. Enfin, la nouvelle de l'armistice de Znaïm et la crainte de voir la paix rétablie sur le continent, déterminèrent le ministère anglais à diriger sur les bouches de l'Escaut les forces de terre et de mer qu'il tenait réunies depuis deux mois dans les Dunes et dans la Tamise.

---

(1) *Mémoires politiques et militaires.*

L'expédition appareilla les 28 et 29 juillet, sous les ordres de lord Chatham, commandant de l'armée, et de sir Richard Strachan, chef de l'escadre. Le 30, la descente s'opéra dans l'île de Walcheren. De criminelles intelligences existaient depuis long-temps entre nos ennemis du dedans et ceux du dehors. Les Anglais comptaient surtout sur les trames ourdies dans une partie de la Belgique et de la Hollande. « Les défections, les manœuvres secrètes, les ventes » de forteresse, dit *Montvéran*, auraient été effec- » tuées si l'expédition annoncée en mars, prête au » mois de mai, eût eu lieu à cette époque (1). » Ces trames, dont Paris était le centre, avaient aussi leurs foyers à Bruxelles et Amsterdam. D'un autre côté, l'excommunication fulminée par le pape, en 1809, avait eu pour but principal de détacher les peuples et le clergé de l'obéissance à Napoléon, et ce moyen avait exercé une influence déplorable sur le fanatisme des catholiques belges, parmi lesquels les prières *pro imperatore* cessèrent aussi long-temps que le triomphe de Napoléon ne fut pas constaté par la paix de Schœnbrunn. Aussi un premier acte de félonie ou de lâcheté accueillit-il les Anglais, à leur débarquement sur le territoire hollandais. Un général de cette nation, Bruce, évacua Weere sans combat, livra à l'ennemi l'important passage du Slou, qui

(1) *Histoire critique et raisonnée de la situation de l'Angleterre.*

l'introduisit dans l'Escaut oriental, sans qu'il dût essuyer le feu de Flessingue ni de Cadzand, et le conduisit ainsi à quatre lieues d'Anvers, trois jours seulement après son débarquement. Plus tard, un officier français, auquel était confiée depuis plusieurs années l'importante défense de Flessingue, livra, par capitulation, cette place aux Anglais avec 4000 prisonniers. Non-seulement le général Monnet n'avait pris aucune disposition pour défendre Flessingue, mais il avait encore méconnu l'ordre formel de faire couper les digues, et, quand il posa les armes, le 15 août 1809, le rempart était sans brèche et l'ennemi à 800 mètres de la place (1).

La nouvelle de ce débarquement parvint rapidement à Paris, où se tramait une conspiration sénatoriale et militaire contre Napoléon. Enhardie par les événements d'Essling, l'audace des conspirateurs avait été refrénée par la victoire de Wagram ; mais l'apparition des Anglais raviva toutes leurs intrigues, et, comme le dit un contemporain, ils ne s'en tinrent pas à de simples espérances, à de vains projets : ils en vinrent à des mesures qui pouvaient avoir les plus graves résultats, et que nous signalerons tout à l'heure. D'un autre côté, la présence des Anglais

(1) Le général de division Monnet, qui commandait Flessingue, fut condamné à mort par contumace; mais, rentré en France après les événements de 1814, la Restauration rétablit cet officier dans son grade et ses dignités.

sur un sol qui faisait partie du territoire français, produisit une sensation profonde, et ouvrit un champ sans limite aux calculs de l'ambition et de la haine.

Les ennemis de Napoléon firent sonner haut l'imprévoyance de ce monarque, qui, disaient-ils, avait laissé sans défense le côté le plus vulnérable de son empire, pour aller guerroyer à quatre cents lieues de ses frontières. Soit irréflexion ou absurde jalousie, quelques membres de la famille impériale contribuèrent à accréditer cette opinion, par l'imprudence de leur conduite (1). Le roi Louis, par exemple, faisait annoncer, dans son journal officiel, la création d'une nouvelle armée destinée à couvrir Anvers et plus forte que « celle dont l'absence avait » procuré aux ennemis l'occasion de se rendre maî» tres de l'île de Walcheren et de Sud-Beveland, » *malheur que tout le monde avait prévu depuis l'é-* » *loignement de l'armée nationale.* » De son côté, Fouché, en ordonnant la levée des gardes nationales, osa dire, dans une circulaire adressée aux préfets :

---

(1) Chaque membre de la famille impériale avait, à Paris, des agents qui soignaient ses intérêts ou ses préventions. On assure que dès cette époque, Joachim y entretenait, pour cet objet, trois de ses aides-de-camp, et son premier chambellan. L'un d'eux fut arrêté au commencement de 1810, et on trouva dans ses papiers dix-neuf lettres qui révélèrent ses projets. — Le général Pelet, *Collection de mémoires politiques et militaires.*

« Prouvons à l'Europe que si le génie de Napoléon » peut donner de l'éclat à la France, *sa présence » n'est pas nécessaire pour repousser l'ennemi.* » Enfin, Talleyrand, qu'une étroite intimité liait au duc d'Otrante depuis l'invasion de l'Espagne, disait publiquement que le moment de se montrer était arrivé, si l'on ne voulait se résigner à « n'avoir en » France que des mamelucks et des Polonais (1). »

C'est au milieu de ces excitations factieuses, qu'on apprit à Paris la nouvelle de la capitulation de Flessingue rendue aux Anglais, après un simulacre de défense, quoique cette place, abondamment pourvue de vivres et de munitions, eût une garnison de 4000 hommes.

On veut qu'à cette époque, le prince de Ponte-Corvo ait encore trempé dans une conspiration ourdie par Fouché, pour renverser l'Empereur. Ceci mérite quelques explications.

Qu'il existât, en 1809, une conspiration permanente contre Napoléon; que, si ce grand homme avait été défait dans les plaines de la Moravie, on eût essayé de lui barrer le chemin de la France, c'est ce dont il n'est plus permis de douter. L'histoire déchirera un jour le voile qui couvre encore les complots tramés, à cette époque, par quelques-uns des grands dignitaires de l'Empire, et leurs intel-

(1) Thibaudeau, Bignon, Norvins, etc.

ligences criminelles avec les ennemis de leur pays. Il suffit aujourd'hui de rappeler les symptômes qui, à la fin de 1809, révélaient l'existence d'une conspiration anti-impérialiste. Cette conspiration avait ses foyers sur divers points éloignés. A Oporto, le maréchal Soult intriguait ouvertement pour se faire décerner la couronne de Portugal. En Espagne, on préparait des insurrections républicaines dans plusieurs corps de l'armée, et l'on irritait le mécontentement de Ney et de Saint-Cyr, dont la loyauté eût reculé sans doute devant une rébellion ouverte, mais dont le mécontentement et les discours imprudents enhardissaient les véritables conjurés. Dans le deuxième corps, quelques misérables étaient même entrés en rapports directs avec les Anglais. En Allemagne, la conspiration avait encore plus de profondeur et d'étendue; on y préparait le soulèvement général des populations. La destruction d'une escadre française au milieu des batteries de l'île d'Aix, avait produit une vive émotion dans la Vendée et la Bretagne. « On voulait, dans la supposition où Na-
» poléon viendrait à être défait dans une grande ba-
» taille, prendre les armes et recevoir le duc de
» Berry.... Dix mille conscrits réfractaires étaient
» prêts à se soulever.... De la Vendée le complot
» s'étendait dans la Bretagne, le Maine, la Basse-
» Normandie.... Bordeaux n'y était pas étranger....
» Au moindre revers des armées de Napoléon et à la

» moindre crise politique, le feu de l'insurrection » laissait échapper ses étincelles..... Le parti de » l'opposition avait dans la Vendée ses points de cor- » respondance et de ralliement (1). »

Les départements étaient inondés d'agents étrangers, qui y fomentaient impunément l'esprit de blâme et d'opposition; ils prenaient toutes les couleurs, tous les masques, pour produire la lassitude de la guerre, dénaturer et pervertir l'esprit public. La bataille d'Essling, où la fortune se montra infidèle aux armes françaises, avait échauffé tous ces ferments de révolte. Alors des insurrections avaient éclaté sur les derrières et sur les flancs de nos armées, en Saxe, en Franconie, en Souabe, en Lombardie, dans les pays vénitiens, partout. A la nouvelle de cet événement, toutes les espérances des ennemis de l'intérieur s'étaient ranimées. Immédiatement après la bataille d'Essling, dit M. de Las-Cases, un émissaire arriva du champ de bataille auprès de Fouché, pour lui faire connaître l'état désespéré des affaires, qu'on pensait pouvoir être très-favorable à certains projets. Cet émissaire était chargé de prendre ses avis, et de savoir ce qu'on pensait au dedans. A quoi Fouché répondit, dans un état de véritable indignation : « Mais comment revenir pour demander quelque » chose, quand vous devriez déjà avoir tout accom-

(1) *Histoire des guerres de la Vendée*, par M. de Beauchamp.

» pli à vous seuls! Mais vous n'êtes là-bas que des
» poules mouillées qui n'y entendez rien : on vous
» le fourre dans un sac, on le noie dans le Danube,
» et puis tout s'arrange facilement et partout. »

Encore un échec, et, au dedans comme au dehors, l'Empire était assailli par d'innombrables ennemis.

Le triomphe de Wagram avait comprimé tous ces projets, mais la descente des Anglais sur les côtes de Hollande et la chute de Flessingue les firent bientôt renaître. Sous prétexte de sauver l'État, Fouché prit les mesures les plus propres à répandre l'alarme et à exagérer le sentiment du danger. Il appela toutes les gardes nationales aux armes, même celles du Piémont; il publia la circulaire perfidement équivoque dont nous parlions tout à l'heure, et fit déférer à Bernadotte le commandement en chef de l'armée du Nord. Déjà, le 1er août, il avait essayé de faire accorder à ce maréchal le commandement des gardes nationales de France, en remplacement du général Sainte-Suzanne. « Fouché, dit l'abbé de
» Montgaillard, s'était attaché à capter le prince de
» Ponte-Corvo et à *usurper* son estime. Il témoi-
» gnait à ce prince plus de déférence qu'il ne con-
» vient sans doute à un ministre. »

Bernadotte partit le 12 de Paris et arriva le 15 à Anvers, où, peu de jours après, il reçut la visite d'un agent secret du ministre de la police, qui ve-

nait, disait-il, de la part du duc d'Otrante, lui annoncer que l'Empereur était très-malade; que ses facultés mentales étaient notablement affaiblies, et qu'il était essentiel de s'entendre sur ce qu'il y avait à faire dans un moment si critique pour l'État. « Généralement, ajoutait l'émissaire de Fouché, on » jette les yeux sur vous, prince, pour contribuer à » une organisation qui puisse donner une sécurité » permanente à tous les Français. » Cette démarche était-elle un moyen de police, pour mieux sonder les intentions du prince de Ponte-Corvo, ou un appel direct à la trahison? Quoi qu'il en soit, et sans déguiser son éloignement pour Napoléon, Bernadotte répondit qu'il resterait fidèle aux *engagements de la nation*.

Alors, cependant, les intentions de Bernadotte et ses rapports suspects avec les ennemis de l'Empereur, donnaient de si vives inquiétudes au gouvernement, que le duc de Feltre, ministre de la guerre, avait mandé à son beau-frère, chef d'état-major du prince de Ponte-Corvo : « Nous avons des raisons » de croire à d'étranges menées de la part de Ber» nadotte, à une ambition tout à fait extravagante; » ainsi point de démarches, point de signatures qui » puissent vous compromettre. Veillez aux pié» ges (1). »

(1) C'est à M. de Las-Cases que fut confiée cette lettre.

Le moment est arrivé d'apprécier l'esprit d'opposition de Bernadotte, et de rechercher jusqu'à quel point l'humeur inquiète et jalouse de ce général, son orgueil irascible et ses velléités de résistance, étaient de nature à se traduire en rébellion déclarée contre l'autorité de l'Empereur. Si l'on remonte au principe de son antipathie pour Napoléon, on le trouve dans l'impatience avec laquelle son imagination ardente et un sentiment excessif de sa valeur personnelle, lui faisaient supporter le joug de l'autorité, quel que fût l'homme qui l'exerçât. Son caractère frondeur lui rendait toute obéissance intolérable, et avec d'incontestables talents militaires il ne se pliait qu'à regret à des inspirations qui n'étaient pas les siennes, et il exécutait toujours mal les plans qu'il n'avait pas conçus.

Cette tendance invincible, que rien ne put dompter, fut la première cause du dissentiment qui divisa ces deux hommes et finit par les armer l'un contre l'autre. Napoléon exigeait une obéissance passive, et Bernadotte ne s'accommodait même pas d'une obéissance indépendante. De là les querelles d'Udine, la bouderie du 18 brumaire, les démêlés de la Vendée, l'hésitation d'Austerlitz, l'insubordination indirecte d'Auerstaedt, l'indécision d'Eylau, la présomption de Wagram, la proclamation d'Anvers, et, enfin, la levée de boucliers de 1813. Napoléon était né pour commander, Bernadotte pour ne

pas obéir : la lutte de ces deux natures contraires a perdu la France.

La tête de Bernadotte était grosse de projets de révolte; tout lui était motif de conspiration, et, sous l'empire de cet individualisme capricieux, il prenait les blessures de son orgueil, ou les mécomptes de son ambition, pour des griefs nationaux. Mais, quand on étudie tous les phénomènes de ce caractère quinteux, et qu'on pénètre au fond de cette vie tourmentée par de grandes qualités et d'immenses défauts, on est forcé de reconnaître que, si des besoins de vengeance traversèrent constamment l'esprit de Bernadotte, jusqu'en 1812 aucune pensée de trahison ne germa long-temps dans son âme. On ne saurait nier, cependant, qu'il n'ait trempé dans plusieurs complots tendant au renversement de Napoléon consul et empereur, et que les conspirateurs de toutes les époques n'aient fondé de grandes espérances sur ses antipathies présumées. Mais, après avoir obéi aux premières sollicitations adressées à ses rancunes ou à sa vanité, il voyait l'abîme, avait peur et s'arrêtait.

Les panégyristes du prince de Ponte-Corvo ont inutilement nié ces tendances conspiratrices; elles ne sont plus à l'état de question, et les aveux mêmes de Bernadotte ne permettent pas à l'histoire de les contester. C'est ainsi, par exemple, que, contemplant avec amertume la décadence de son ancienne

patrie, et obéissant peut-être à un bon sentiment, il déplorait, en 1816, de ne pas avoir, douze ans avant, mis à exécution le projet conçu avec Moreau, de renverser Napoléon. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet à la veuve du vainqueur d'Hohenlinden : « Si l'un » et l'autre, madame, nous portions nos regards » sur le passé et si nous retracions à notre mémoire » le projet que le général Moreau et moi discutions » quelquefois en votre présence, combien n'aurions- » nous pas à regretter de ne pas avoir mis à exécu- » tion les conceptions hardies qui faisaient l'objet » de nos entretiens, et qui n'avaient d'autre but que » de *délivrer la France d'un joug oppresseur*, tout » en conservant le caractère et la gloire des habi- » tants de ce beau pays (1)! » Cet aveu ne laisse plus de place au doute. Ministre de la république, général du consulat, grand dignitaire de l'Empire, Bernadotte s'associa à presque toutes les conspirations ourdies contre Napoléon, mais il n'en consomma aucune; il caressa l'idée, mais il recula devant l'exécution, il s'arrêta à la complicité morale. Cependant, il ne faudrait point conclure de cette contradiction que Bernadotte manquait du courage nécessaire pour réaliser une grande entreprise. Sa nature aventureuse le poussait, au contraire, au-de-

(1) Lettre du prince de Ponte-Corvo à madame la maréchale Moreau, mars 1816.

vant de toutes les témérités; mais, dans ce cœur né loyal, la reconnaissance finit long-temps par reprendre ses droits, et Bernadotte devait à Bonaparte une immense reconnaissance. Ce sentiment ne l'abandonna tout à fait que sur les marches du trône.

Comme on l'a déjà vu, le prince de Ponte-Corvo avait été nommé général en chef de l'armée du Nord. On a prétendu qu'il n'avait point sollicité ce commandement; que, tout meurtri encore de la disgrâce de Wagram, il commença, au contraire, par témoigner une vive répugnance à aller se placer à la tête de l'armée d'Anvers, mais que les instances de Fouché, qui réunissait dans ses mains les doubles pouvoirs de ministre de la police et de l'intérieur, triomphèrent aisément de l'hésitation de Bernadotte, lequel sacrifia ses rancunes personnelles aux dangers de la patrie. Ce sont là des suppositions gratuites qui s'évanouissent devant un fait incontestable; c'est que, le 3 août, Bernadotte accourut offrir ses services au conseil de régence et au ministre de la guerre, « ne » serait-ce, dit-il, que pour conduire une compagnie » de vétérans à l'ennemi. » (1) Or Bernadotte ne pouvait recevoir d'autre commandement que celui de général en chef. Il le reçut en effet des mains du roi de Hollande, qui, en sa qualité de connétable de l'Empire, avait dû prendre la direction des troupes.

(1) Bignon, *Histoire de France.*



On a fait dire à Napoléon, que, dans cette circonstance, Bernadotte avait beaucoup écrit, beaucoup parlé, mais rien fait (1). Dictée peut-être par un vieux ressentiment, cette dernière assertion manque de vérité. Quand Bernadotte arriva à Anvers, cette place était, il est vrai, à l'abri de tout danger. Des mesures énergiques et promptes avaient déjà été prises par le gouvernement; 30,000 hommes, l'élite des gardes nationales des dix départements du Nord, s'étaient portés sur les points menacés; plusieurs généraux avaient quitté Paris, pour aller exercer divers commandements; Kellerman avait réuni une réserve à Wesel, Moncey en avait formé une autre à Lille; Sainte-Suzanne avait pris le commandement des côtes et Dejean celui du génie.

D'un autre côté, depuis qu'ils avaient commencé le siége de Flessingue, les Anglais n'avaient rien entrepris de décisif. Décimée par l'épidémie, leur armée ne faisait plus que des démonstrations incertaines qui accusaient autant d'incapacité que de crainte. Enfin, il était évident que le résultat de ce

---

(1) « Arrivé à Paris, le ministre de la guerre, croyant qu'il y venait » pour raison de santé, l'envoya à Anvers, où il parla beaucoup, écrivit » beaucoup et ne fit rien. Lorsqu'il y arriva, l'expédition anglaise était » manquée; Anvers était sauvée, car l'escadre de l'Escaut, qui avait alors » douze mille matelots, était rentrée dans Anvers, ce qui portait à trente » mille hommes la garnison de cette place. » — *Mémoires de Napoléon*, tome I, page 219.

grand armement allait se réduire à une retraite honteuse, devant des gardes nationales rassemblées à la hâte. Cependant, le prince de Ponte-Corvo n'en déploya pas moins une activité prodigieuse, dans l'organisation et la distribution des masses confusément agglomérées autour d'Anvers. Le 18, il écrivit à Napoléon qu'il allait compléter le système de défense pour lequel on avait déjà beaucoup fait; que, si on lui envoyait les canonnières demandées, il ferait un retour offensif contre l'île de Walcheren, et que, si l'ennemi débarquait, l'armée en ferait justice. Cette lettre parlait longuement de toutes les difficultés qu'il avait à surmonter. Le roi de Hollande n'avait, disait-il, passé que trois jours à l'armée, espace de temps pendant lequel Sa Majesté avait ordonné les mesures les plus urgentes. Malgré cela tout était dans un tel chaos, qu'il restait beaucoup à faire. Les difficultés étaient grandes, les mesures bien tardives, mais il avait la volonté de faire tout ce qui était humainement possible... « Mon premier » soin, ajoutait Bernadotte, a été de faire passer » cette volonté dans l'âme de tous les Français que » je commande. Je n'ai pas eu grand'peine à y » réussir, il m'a suffi de faire cesser quelques con- » flits d'autorité entre les diverses armes. La seule » noble émulation, celle de servir à qui mieux- » mieux Votre Majesté, a remplacé toute autre riva- » lité; j'attends tout de l'impulsion qui existe au-

» jourd'hui. Les Anglais pourront nous faire du » mal, mais j'espère que sur les frontières de » l'Empire, ils ne parviendront pas à flétrir les lau- » riers dont Votre Majesté a décoré ses armes, etc. »

Quand on songe qu'à cette époque le plus grand danger avait disparu, on regrette l'emphase de ces expressions calculées pour exagérer, aux yeux de l'Empereur, les périls de la situation et le mérite de les vaincre. Cette armée, composée, il est vrai, d'éléments hétérogènes, sans cohérence ni discipline, présentait néanmoins un effectif de près de cent mille hommes de gardes nationales ou de troupes de ligne, répartis en cinq commandements. Mais il était dans la destinée du prince de Ponte-Corvo, de se compromettre éternellement par l'intempérance de son langage. Ainsi, dans une proclamation adressée aux troupes de l'Escaut, il disait que, dès qu'il les avait vues au nombre de quinze mille, il les avait placées au poste de l'honneur. Napoléon vit, dans cette forfanterie, l'intention de l'accuser, aux yeux de la France, de n'avoir pris aucune mesure pour préserver cette partie de l'Empire d'une invasion étrangère. Les détracteurs de Bernadotte y découvrirent la pensée, plus coupable encore, de donner à l'ennemi le secret de sa position et de ses forces. Disons, une fois encore, que le caractère de Bernadotte ne justifiait point cette interprétation d'un acte imprudent sans doute, mais non pas cri-

minel. Cependant l'amertume des plaintes qu'il avait fait entendre en arrivant à Paris ; l'aigreur des propos qu'il avait tenus contre Napoléon ; ses relations avec les ennemis secrets de l'Empereur ; la correspondance qu'il continuait d'entretenir avec eux ; le soin qu'il mettait à exagérer ses services et à se donner une importance qui ne fût qu'à lui, en annonçant à son armée qu'il fallait se préparer à une grande lutte, alors que tout danger était passé (1) ; l'affectation avec laquelle, quand l'ennemi avait disparu, il écrivait à l'Empereur qu'à la dernière extrémité son intention était de « se faire sauter avec » Anvers, les arsenaux, l'escadre et l'armée, afin » de donner un grand exemple au monde, » — toutes ces circonstances, toutes ces jactances puériles avaient profondément mécontenté Napoléon, réveillé ses soupçons et réchauffé ses anciens griefs contre Bernadotte.

Du reste, en apprenant, à Vienne, la descente des Anglais et l'envoi du prince de Ponte-Corvo à Anvers, Napoléon s'était savamment prémuni contre toutes les éventualités. Il avait aussitôt entouré le général suspect, d'officiers dont le dévouement ne l'était pas, et, tandis que le chef de l'armée du Nord cernait les Anglais groupés autour de Batz,

(1) Proclamation du 22 août 1809.

il se trouvait lui-même enveloppé, vers le Rhin et la Meuse, vers Paris et la Manche, par les corps de Rampon, Kellerman, Moncey, Sainte-Suzanne, Bessières et Daboville. De ces dispositions, comme du choix des autres généraux envoyés à l'armée d'Anvers, il résultait que, dans la pensée de Napoléon, Bernadotte devait être au moins autant surveillé qu'aidé par les officiers qui commandaient les troupes placées sous ses ordres. Enfin, le 24 septembre, l'Empereur confia au maréchal Bessières le commandement de l'armée du Nord, et fit prescrire à Bernadotte de rentrer à Paris.

En transmettant cet ordre au prince de Ponte-Corvo, le ministre de la guerre lui faisait connaître les motifs de son rappel, qui consistaient : dans sa correspondance avec les mécontents de la capitale (1), dans la réception de bulletins hostiles à

(1) « L'expédition de Walcheren, malgré la prise et la dévastation de » Flessingue, ne fut une véritabie calamité que pour l'Angleterre. Cependant, elle aurait dû être aussi une leçon pour l'Empereur. La situation » de Paris, à propos de cet événement, aurait dû lui faire comprendre » qu'une absence qui le tenait à trois où quatre cents lieues de sa capitale, » n'était jamais sans quelque danger pour lui..... Il n'était pas bon, pour » le chef d'un Etat, dans une position comme la sienne, de laisser un » champ trop libre à des passions ennemies. C'était dans les jours douteux » où un combat incertain interrompait une série de victoires, que se » réveillaient les souvenirs de l'ancienne dynastie et de la République, ou, au moins, les ambitions qui croyaient avoir quelque avantage à recueillir du retour de l'une ou de l'antre...... D'ailleurs, à une

l'Empereur, et dans la proclamation où il réduisait les forces de son armée à 15,000 hommes, tandis qu'il en avait près de 60,000 à sa disposition. Bernadotte repoussa ces accusations, alléguant qu'il ne pouvait pas empêcher qu'on lui écrivît de Paris et que, quant à sa proclamation d'Anvers, la situation réelle de son armée n'était ignorée de personne. Mais grande fut sa colère, lorsque le duc de Feltre lui signifia, de la part de l'Empereur, l'ordre de quitter immédiatement la capitale et de se rendre dans sa principauté de Ponte-Corvo. Bernadotte déclara au ministre qu'il était prêt à abandonner ses titres, à se démettre de tous ses emplois et à rentrer dans la classe des simples citoyens, mais que personne n'avait le droit de lui assigner un domicile, et qu'il ne partirait pas. Il exprima cette détermination d'une manière si positive, que le duc de Feltre, afin d'éviter un éclat fâcheux, crut devoir prendre sous sa responsabilité de lui enjoindre

---

» époque où la presque universalité de la population française se soumet» tait sans réserve à l'ascendant d'un génie qui ne cessait de l'étonner et » de l'éblouir, c'était un rôle à part, c'était presque une illustration de » paraître étranger à l'admiration commune, d'affecter une sorte de froideur » et d'indépendance, de s'afficher même comme mécontent ou frondeur. » Cette singularité tentait quelques esprits dans des positions bien di» verses, comme, par exemple, trois des personnages que nous avons » nommés à l'occasion de l'expédition anglaise, le roi de Hollande, Ber» nadotte et le ministre de la police Fouché. » Bignon, *Histoire de France*, t. VIII, p. 343.

de revenir à Vienne, pour y être employé à l'armée d'Allemagne (1). Alors, Bernadotte, saisissant avec empressement ce moyen d'échapper à l'alternative d'une disgrâce qui l'humiliait ou d'un acte de résistance qui devait ruiner sa fortune, partit pour Vienne où il arriva quelques jours seulement avant la signature du traité de Schönbrunn.

La première entrevue de Bernadotte avec Napoléon fut extrêmement vive. L'Empereur lui reprocha, en termes fort amers, non-seulement sa proclamation d'Anvers, mais encore sa conduite à Auerstaedt et l'armistice qu'il s'était permis d'accorder aux Suédois, et qui avait failli lui donner la guerre avec la Russie et le Danemark. Il lui offrit cependant le gouvernement de Rome avec une allocation annuelle de deux millions. Voilà comment l'Empereur se vengeait d'un homme qui ne l'aimait pas,...... et Napoléon croyait encore à l'existence des complots de Paris, auxquels il n'était pas convaincu que Bernadotte fût étranger! Les mêmes soupçons qui l'avaient porté à enlever à ce maréchal le commandement de l'armée du Nord, coûtèrent à Fouché le portefeuille de l'intérieur. L'Empereur obéissait en cela aux ombrages que lui inspirait l'intelligence du

(1) En annonçant cette mesure à l'Empereur, le duc de Feltre lui disait que, pour contraindre Bernadotte à quitter Paris *pour aller voyager*, il aurait fallu probablement recourir à la force.



prince de Ponte-Corvo avec le duc d'Otrante. « Il avait vu avec méfiance, dit un historien, la hardiesse avec laquelle Fouché avait usé de la puissance que lui donnaient ses deux portefeuilles, pour lever, organiser, armer et mettre en marche les gardes nationales de tant de départements. Il était naturel, en effet, que le pouvoir d'improviser une armée et de la placer sous les ordres d'un général mécontent, portât ombrage au chef de l'État. » Mais, pour savoir jusqu'à quel point étaient fondés les soupçons de Napoléon, il faut se rendre compte du caractère des deux personnages sur lesquels ils portaient.

Malgré l'indulgence dont Napoléon avait tant de fois couvert les fautes de Bernadotte, celui-ci aimait à laisser croire qu'il était, pour son souverain, l'objet d'une inimitié et même d'une jalousie personnelles. Rien ne l'enorgueillissait davantage que de se créer une importance et une distinction à part de celles des autres généraux. Les opinions les plus diverses convenaient à ses vues, et il les exploitait toutes avec beaucoup d'adresse; flatteur des républicains à l'intérieur de la France, il ne négligeait rien pour plaire aux cours et aux aristocraties étrangères; habile à caresser les troupes et à se les attacher, il était d'une politesse exquise envers les officiers français, d'une courtoisie affectée avec les militaires étrangers, et cette tactique lui avait assez constamment réussi.

Quant à Fouché, sa passion consistait aussi à ne pas être un ministre comme les autres ministres. Il voulait faire autrement et plus que ses collègues. Pour agir il n'attendait pas toujours les confidences de son maître; il visait au mérite de le deviner et de le servir sans ordre. C'est ainsi qu'il faisait répandre le bruit du divorce prochain de Napoléon, avant que Napoléon eût parlé de divorce. Ou bien il tentait des ouvertures de négociations avec l'Angleterre, par quelques-uns de ces intrigants qui se pressent toujours sous la main d'un ministre de la police. Il cherchait enfin à se créer, auprès de Napoléon, un degré de valeur et un genre d'importance qui ne lui fussent communs avec personne.

Cependant, dans les actes de 1809, y eut-il, de la part de Fouché, une intention véritablement criminelle? Il est des hommes d'une réputation malheureuse, auxquels on peut attribuer tous les crimes, et Fouché fut toujours de ce nombre. Mais ce qui paraît incontestable, c'est que, immédiatement après le départ de Napoléon pour la campagne d'Autriche, Fouché noua, sincèrement ou non, une conspiration dont il représentait le succès comme assuré, si l'Empereur éprouvait un grand échec sur le Danube. Un chef de division du ministère de la police, M. Esmenard, était en correspondance secrète avec M. de Metternich, des mains duquel il avait reçu des sommes considérables avec la garantie d'un asile en

Autriche, s'il était obligé de quitter la France. Ce qu'il y a encore de certain, c'est qu'après avoir destitué et exilé Fouché, aussitôt qu'il crut le pouvoir prudemment, Napoléon adressa de vifs reproches à Bernadotte sur sa conduite équivoque. Toutefois, il lui donna un nouveau témoignage de bienveillance, en le laissant à Vienne pour seconder le major-général qui devait attendre, en Autriche, la ratification du traité de paix. Mais, par une conséquence de son incurable disposition à tout incriminer et, surtout, à exagérer sa propre importance, le prince de Ponte-Corvo trouva bon d'accuser l'Empereur d'avoir voulu l'ensevelir sous les ruines des fortifications de Vienne démantelée par ses ordres. « Napoléon pensait, dit-il, que, si cet outrage fait à la monarchie autrichienne annulait le traité, Bernadotte était là pour aider le major-général; et que, dans le cas d'une insurrection du peuple, *il pourrait y succomber* (1); » calomnie gratuite qui trahirait un cœur détestable,

(1) Notes fournies pour servir à l'histoire de Charles XIV et reproduites, en substance, dans l'ouvrage de M. Touchard-Lafosse, où on lit : « Ainsi » l'Empereur léguait au maréchal une forte partie des embarras qui pou- » vaient résulter ou du refus des ratifications ou de l'exaspération à la- » quelle se livrerait, peut-être, la population de Vienne, en voyant tomber » ses remparts. Mais les événements lui furent favorables : cette mission » se termina sans qu'il en ressortit aucun danger, et le prince de Ponte- » Corvo *consentit* à n'y voir qu'un nouveau témoignage de la confiance » de Napoléon. »

si elle ne s'expliquait par les travers d'un esprit tristement inquiet.

De retour à Paris, le prince de Ponte-Corvo exprima de nouveau le désir de rentrer dans la vie privée. « Vous avez, à la vérité, assez de gloire pour » penser au repos, lui répondit Napoléon; je ne sais » à quoi cela tient, mais je vois bien que nous ne » nous entendons pas. Cependant ma politique exige » que vous alliez tenir ma cour à Rome. Vous au» rez une grande existence. J'ai assigné deux mil» lions pour les dépenses de la maison du gouver» neur-général. Vous y resterez dix-huit mois; nous » aurons des relations plus directes ensemble, et » peut-être changerez-vous d'idée. »

Après quelques objections plus ou moins sérieuses, Bernadotte se laissa magnanimement imposer cette nouvelle preuve de la malveillance habituelle de son souverain. « Sire, j'obéis, » répondit-il en s'inclinant, mais il sollicita de l'Empereur l'autorisation de rester encore quinze jours en France.

Que devait-il se passer dans cet intervalle? C'est ce que les événements nous apprendront bientôt. Une carrière imprévue, fatidique, va s'ouvrir devant Bernadotte.

CHAPITRE VIII.

Coup d'œil rétrospectif sur la Suède. — Fautes de Gustave IV. — Invasion de la Finlande par la Russie. — Révolution à Stockholm et détrônement de Gustave IV. — Les regards de la Suède se portent sur Bernadotte. — Intrigues. — Les deux candidats. — Élection d'Oerébro. — — Attitude neutre de Napoléon. — L'élection de Bernadotte triomphe par l'influence d'un banqueroutier. — La vérité sur les causes de cet événement. — Examen des rapports de la France avec la Suède, à cette époque. — Bernadotte demande à Napoléon la *permission d'être roi.* — Détails curieux. — Lettres d'émancipation — Pressentiments de Napoléon. — Il prête un million à Bernadotte. — Séparation. — Il craint le télégraphe. — Voyage précipité. — Premiers indices de défection.

Pour bien apprécier l'événement qui va changer la fortune de Bernadotte et les destinées de l'Europe, il faut reporter ses regards sur les dernières années de l'histoire de Suède. En ouvrant, le 3 décembre 1804, l'entrée de la Poméranie aux Anglais, et en traitant, le 14 janvier suivant, avec la Russie, le cabinet de Stockholm avait commencé cette longue série de conventions secrètes et de menées diplomatiques qui renouvelèrent et organisèrent la guerre de la coalition de 1805. Gustave IV, qui joua si follement sa couronne et dont la démence précipita son pays dans un abîme, s'était constitué le champion officiel de la maison de Bourbon. Par une note du 16 mars de la même année, l'ambassadeur suédois à la cour

de Saint-Pétersbourg, avait formellement exprimé les sentiments de son maître pour le rétablissement du trône des Capets. Après la paix de Tilsitt, Gustave, persistant toujours à regarder la restauration de la monarchie de Saint-Louis, comme devant être l'objet d'une éternelle croisade, resta seul en guerre contre Napoléon. Le 21 juin 1807 il écrivait encore au roi de Prusse, que, pour arriver au rétablissement de l'ordre général, il fallait avant tout s'intéresser à la cause légitime de la maison de Bourbon, et se déclarer publiquement pour elle. Vainement, Frédéric-Guillaume, s'efforçant de ramener ce prince à un sentiment plus juste de sa situation, le conjure-t-il de ne pas recommencer les hostilités contre l'Empereur des Français, qui, malgré son ressentiment personnel contre Gustave, ne demande pas mieux que de rester en paix avec la nation suédoise, « laquelle, par sa position géo- » graphique, ne pouvait jamais être l'ennemie de la » France (1). » Sourd à ces sages conseils et aussi étranger aux hommes qu'aux choses de son temps, Gustave IV ose proposer au maréchal Brune de jouer le rôle de Monck. Il ne veut entendre à aucun accommodement; il dénonce l'armistice de Schlatkow; au milieu même des négociations de Tilsitt, il refuse d'attendre, pour la reprise des hos-

(1) Lettre du roi de Prusse à Gustave IV, 16 juillet 1807.

tilités, que le mois stipulé par un article additionnel, soit écoulé; il veut que les combats recommencent dans dix jours, et, sans autre allié, contre Napoléon, que l'Angleterre qui le délaisse, il défie seul les vainqueurs de Friedland.

Provoquée, poussée à bout par cette extravagante bravade, l'armée française passa la Peene le 13 juillet, et acheva, le 15, l'investissement de Stralsund. C'était au moment où, aux termes de la paix de Tilsitt, les troupes prussiennes quittaient cette forteresse. Le résultat ne pouvait être douteux. Le 20 août, Stralsund ouvrit ses portes aux Français, et, dix-sept jours plus tard, le roi de Suède leur abandonnait l'île de Rügen par capitulation. Cependant, l'obstination de ce malheureux prince résista à cette sévère leçon. Rentré en Suède, il se montra encore le plus ardent des alliés de l'Angleterre, le plus implacable des ennemis de Napoléon. Dès ce moment la politique de Gustave, ennoblie quelquefois par un peu de courage, ne présente, le plus souvent, que les actes d'une imagination en délire. Enivré par sa haine pour Napoléon, il va combattre, tour à tour et même simultanément, les deux alliés de la France dans le Nord, la Russie et le Danemark; il va essayer de conquérir un royaume voisin, tandis que son ennemi naturel lui enlève la plus belle province de ses États; se livrer à d'inqualifiables violences contre ses sujets et son armée,

et finir par perdre sa couronne dans la plus légitime des révolutions, celle d'un peuple qui périt s'il ne brise le sceptre qui l'opprime et l'épuise.

A la suite des conventions de Tilsitt, Napoléon, s'étant enfin résigné à laisser frapper la Suède, pour ruiner les intérêts anglais dans la Baltique, gourmandait la lenteur du cabinet russe à entreprendre l'expédition de Finlande. En cela, Napoléon se montrait sans doute infidèle au vieux système fédératif de la France; mais n'y était-il pas entraîné par l'impérieuse nécessité de réduire enfin le plus dévoué et le plus opiniâtre des alliés de la Grande-Bretagne? Cependant, après l'incendie de Copenhague Alexandre avait pressé le cabinet suédois de se joindre à lui pour soutenir le principe que la Baltique est une mer fermée, et la garantir de toute hostilité. Pour toute réponse, Gustave IV notifia au Czar l'invitation d'unir ses forces à celles de la Suède, afin de chasser les Français de la Baltique, et de rouvrir les ports de l'Allemagne au pavillon britannique. Le 8 février, il renouvela son alliance avec la Grande-Bretagne, et la question fut remise au sort des armes. Le 21, une armée russe, commandée par le général Buxhowden, pénétra en Finlande sur trois points différents, et, quoique les Suédois se défendissent avec intrépidité, les places de Tawastus, Helsingfors, Abo et la forteresse de Sweaborg tombèrent successivement au pouvoir de

ce redoutable ennemi. Bientôt les îles de Gothland et d'Aland éprouvèrent le même sort. Mais ici la fortune des armes se déclare pour les Suédois. L'armée, qui s'était honorablement retirée devant les forces russes, les attaque à son tour et les rejette en dehors de la Bothnie orientale. On voit alors de courageux paysans, réunis à une poignée de soldats, disputer pied à pied le sol de la Finlande à un adversaire formidable. Mais, tandis que dix-sept mille braves défendaient le territoire national contre soixante mille Russes, Gustave IV occupait vingt mille hommes de ses meilleures troupes à une vaine entreprise contre la Norvége. Il voulait conquérir un royaume, quand il ne pouvait même pas protéger le tiers de ses États insultés par l'ennemi. Le gouvernement de Copenhague répondit à cette agression insensée par une déclaration de guerre, et Gustave demanda aux Anglais un parc d'artillerie, pour aller attaquer les Danois jusque dans leur capitale. Le cabinet de Saint-James lui accorda un corps de douze mille auxiliaires, mais il exigea que ses soldats ne seraient point employés dans une expédition en Seelande. Le roi de Suède voulut éluder cette condition, en retenant le général anglais prisonnier près de sa personne (1); mais cet officier parvint à

(1) Le général Moore.

regagner la flotte qui rentra immédiatement dans les ports de la Grande-Bretagne.

C'est ainsi que Gustave IV perdit les avantages d'un armement qui, tel faible qu'il fût, pouvait lui être d'une grande utilité dans les circonstances critiques où il se trouvait placé, et qui eût au moins prolongé sa résistance. Cependant, le mois d'août fut favorable aux Suédois dont les armées de terre et de mer obtinrent quelques avantages considérables; mais, tandis qu'elles s'épuisaient dans des combats incessants, les Russes recevaient chaque jour de nouveaux renforts. Battue à Kartauna et à Oriwaïs, après une lutte désespérée, l'armée suédoise fut contrainte enfin de demander un armistice, et d'abandonner aux Russes la province d'Uléaborg. Ces événements se passaient à la fin de novembre 1808. Alors une déclaration du cabinet de Pétersbourg annonça que la Finlande ferait désormais partie intégrante de l'empire moscovite.

La conduite insensée de Gustave IV, triste effet du despotisme usurpé par son père sur les libertés nationales (1); son obstination dans les plus folles entreprises et la violence de ses procédés avaient fini par épuiser la longanimité de la nation. « Nulle part, dit un historien, ni dans l'armée ni dans le civil, il n'y avait de conspiration véritable, mais

(1) Révolution de 1772.

partout une irritation toujours croissante, et qui ne demandait que l'occasion d'éclater. » Cette occasion se présenta tout naturellement, et l'affranchissement de la Suède devint l'œuvre de l'armée. Après avoir complétement ruiné le royaume et décimé la population, Gustave se refusait obstinément à toute proposition de paix. Cependant, deux armées ennemies marchaient à grandes journées sur Stockholm. Quelques semaines encore, et la capitale du royaume était abandonnée aux Russes, comme Stralsund et l'île de Rügen l'avaient été aux Français. La paix avait été aussi désastreuse que la guerre. Au dedans comme au-dehors, la Suède ne présentait que des ruines. Sa principale ressource, le produit des mines, était tarie par l'encombrement des magasins et l'absence de débouchés; le passage des troupes, qui se croisaient dans tous les sens, avait ruiné les plus riches provinces du royaume; la dépréciation du papier-monnaie élevait à un prix exagéré les denrées de première nécessité; une dette de 12 millions de thalers absorbait les faibles ressources de l'État; et, pour comble de maux, l'insuffisance des céréales rendait la disette imminente.

Dans cet état de choses, la déposition de Gustave IV était devenue une question de vie ou de mort pour la patrie suédoise. Le mouvement libérateur partit de l'armée de l'Ouest. Dans les premiers jours de mars, le colonel Adlesparre quitta les frontières

de la Norvége et se dirigea vers Stockholm, proclamant sur sa route la déchéance de Gustave IV. A cette nouvelle, qui lui parvint le 12, le roi s'enferme dans son palais, avec la résolution apparente de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Le but réel de ce prince, qui, malgré quelques témérités, ne brillait ni par le mépris des dangers ni par le génie des batailles, était de s'éloigner après s'être emparé des fonds de l'État déposés dans les caisses de la Banque. Mais cette honteuse tentative échoua devant la fermeté des gouverneurs de cet établissement. Ils répondirent que, nantis de ces fonds en vertu d'une loi, ils ne s'en dessaisiraient que sur un ordre des états-généraux du royaume. Gustave n'en persista pas moins à vouloir quitter la capitale, pour aller sans doute solliciter les hasards de la guerre civile. Il essaya d'entraîner avec lui son oncle, le duc de Sudermanie, qui avait exercé la régence pendant sa minorité, et dont les vertus et la haute sagesse faisaient encore l'espoir des Suédois. Cependant, après quelques ridicules démonstrations de résistance, le roi fut arrêté par les officiers de son palais et conduit au château de Drontingholm, avec tous les égards dus au rang qu'il venait de perdre.

Ainsi finit le règne de Gustave IV; règne dont les premières années avaient fait concevoir à la nation les plus belles espérances, mais dont la fin restera comme un monument de ce que la démence d'un

homme peut amasser de calamités et de douleurs sur un peuple. Cette révolution s'accomplit par la force des choses, sans désordre, sans secousse, sans effusion de sang. Quelques heures après l'arrestation de Gustave IV, le duc de Sudermanie prit les rênes du gouvernement, comme administrateur provisoire du royaume, et convoqua les états pour le 6 mai suivant. Dans l'intervalle, le monarque détrôné avait signé son abdication, « convaincu, » disait-il, qu'il ne pouvait plus continuer sa mis- » sion royale et conserver la tranquillité dans le » royaume. » Mais les états, voulant faire un grand acte de souveraineté nationale, déclarèrent qu'*ils ne regardaient pas cette abdication comme nécessaire*, et le 9 mai ils prononcèrent la déchéance de Gustave, dans les termes suivants : « Nous abjurons, » par le présent acte, toute fidélité et obéissance » que nous devions, comme sujets, à notre roi Gus- » tave IV, jusqu'à présent roi de Suède, et le dé- » clarons, ainsi que ses héritiers déjà nés et à naître, » pour le présent et à jamais, déchus de la cou- » ronne et du gouvernement de Suède. »

Les états s'occupèrent ensuite à reconstituer la monarchie sur de nouvelles bases, à raffermir les libertés nationales et à donner des garanties au pays, contre la nécessité d'une révolution nouvelle. La constitution suédoise de 1809 est incontestablement une des moins illibérales de l'Europe monarchique ;

elle réunit les formes antiques de la représentation scandinave aux formes modernes exigées par l'intérêt de la liberté(1). Enfin, le 5 juin 1809, le duc de Sudermanie fut proclamé roi de Suède, sous le nom de Charles XIII. Mais ce prince, dont les travaux et les chagrins avaient usé la vie, était chargé d'ans et d'infirmités, et la Suède ne devait pas espérer de jouir long-temps des bienfaits de son règne. Les états sentirent donc la nécessité de choisir, sans délai, un successeur à Charles XIII; et, le 14 juin 1809, le prince Auguste de Holstein-Augustembourg fut élu, par la diète, prince royal de Suède, sous le nom de Charles-Auguste.

Le prince royal se rendit à la cour de Stockholm au commencement de janvier 1810, mais un accident fatal devait bientôt l'enlever à sa patrie adoptive. Le 28 mai, au moment où il passait, près d'Helsingborg, la revue d'une division de cavalerie, Charles-Auguste succomba à une attaque d'apoplexie foudroyante. Des troubles graves furent la suite de cette mort soudaine que le peuple attribua au poison; et, injustement accusé de ce crime, le comte de Fersen, grand-maréchal du palais, fut massacré dans les rues de Stockholm, au moment où il ramenait dans cette capitale les dépouilles mortelles du prince royal.

(1) V. Pièces justificatives, n° 9.

La mort de Charles-Auguste remettait tout en question; la santé de Charles XIII devenait chaque jour plus chancelante; l'inquiétude et l'agitation étaient dans tous les esprits, et chacun sentait que de la nouvelle élection d'un prince royal dépendait l'avenir du royaume. Les États généraux furent réunis dans la petite ville d'Oerébro, pour nommer l'héritier présomptif du trône de Suède. Deux candidats étaient en présence : le prince d'Augustembourg, frère de Charles Auguste, et Frédéric VI, roi de Danemark. Agréable à la nation, le prince d'Augusteinbourg était aussi le candidat avoué du gouvernement; antipathique à tous les partis, et peu désiré par la cour, Frédéric VI n'avait que des chances fort incertaines. Alors retentit tout à coup, au milieu de la diète, le nom du capitaine célèbre qui, en 1806, avait couvert de sa haute protection un corps suédois fait prisonnier à Lubeck; qui, en 1809, avait, sans l'autorisation de son souverain, accordé un armistice à ces mêmes Suédois, et qui, pendant ses gouvernements du Hanovre et des villes anséatiques, avait montré les plus vives sympathies pour le peuple scandinave. Ce nom était celui de Bernadotte.

Un des officiers auxquels ce maréchal avait montré tant d'égards *désintéressés*, le comte de Moerner, accourut à Paris, pour y sonder les intentions du prince de Ponte-Corvo, et revint annoncer à ses

frères d'armes que l'illustre ami de la Suède, le maréchal Bernadotte, s'inclinerait devant la volonté nationale, si elle jugeait convenable de le condamner aux soucis d'une couronne. Voci les détails de cette entrevue.

En juin 1810, M. de Moerner, devenu colonel, se fait annoncer chez Bernadotte auquel il demande à parler en particulier; admis auprès du maréchal, il lui fait part des vues que quelques Suédois ont sur lui, pour remplacer le prince royal qui vient de mourir frappé d'apoplexie. Bernadotte reçoit cette ouverture en riant et sans paraître y attacher d'importance, résolu de ne faire aucune démarche auprès du gouvernement français, avant d'avoir reçu des communications plus catégoriques à ce sujet. Quelques jours après, le baron de Wrede, envoyé extraordinaire de Suède, vient voir Bernadotte, confirme ce qu'a avancé le colonel Moerner, et demande une réponse. C'était un samedi. Le lendemain Bernadotte arrive à Saint-Cloud avant la messe, et rend compte à l'Empereur de ce qui se passe. « Je sais tout, répond Napoléon; je vous laisse le maître d'accepter ou de refuser; je ferai à cet égard ce que vous voudrez. J'avais cependant d'autres vues. J'avais chargé Alquier de proposer une régence et d'attendre les événements: le fils du dernier roi aurait pu être rappelé plus tard; mais on ne veut plus en Suède de cette fa-

mille. J'aime mieux vous voir là que tout autre. Je vous appuierai de mon consentement ; faites vos démarches. » Alors Bernadotte envoie à Stockholm un jeune parent de M. Signeul, consul de Suède à Paris, pour s'entendre avec ses partisans, et leur promettre tout l'argent nécessaire (1).

On sait les événements qui suivirent, et que — sur la proposition de Charles XIII aux États généraux, portant « que la douceur et la loyauté de » Bernadotte l'avaient fait chérir et respecter, même » par des nations ennemies ; et que les rapports » que les guerriers suédois avaient eus avec lui, par » suite des malheurs de la guerre, leur avaient fait » connaître l'attachement de ce jeune prince pour » un peuple qu'il ne *combattait qu'à regret;* » — le prince de Ponte-Corvo fut élu prince royal de Suède, le 21 août 1810, sous le nom de Charles-Jean.

Avant de développer les conséquences de cet événement, il faut résoudre un point historique encore indécis pour beaucoup de monde.

L'élection du prince de Ponte-Corvo fut-elle due à un élan national du peuple suédois, ou amenée par l'influence passive de la France et déterminée par la condescendance de Napoléon? Presque tous les biographes se rangent à la première de ces opinions, mais les historiens soutiendront la

(1) Méneval, Ségur, Gourgaud, etc.

seconde, et ils auront pour eux l'autorité des faits. Quelle était, en 1810, la situation de la Suède par rapport à la France? Après la signature du traité conclu le 6 janvier, entre les deux États, la politique de Charles XIII fut de chercher auprès de la France, un appui contre la Russie; et, quoique Napoléon, lié par des engagements avec cette puissance, n'eût pu préserver la Suède de la perte de la Finlande, le cabinet de Stockholm n'en persista pas moins à vouloir se placer sous sa protection. Il sollicita de l'Empereur la cession de la Norwége, offrant en retour une alliance offensive et défensive contre la Russie. Puis (en février 1810) le prince royal, Charles-Auguste, témoigna au ministère français le désir de s'allier à une princesse de la famille impériale (1). Napoléon déclina l'une et l'autre ouverture, la première comme pouvant donner de l'ombrage au cabinet de Pétersbourg, la seconde comme attentatoire aux droits de son allié le roi de Danemark. En ce qui concernait la Russie, il ordonna, le 25 février, à son ministre des affaires étrangères « de repousser toute idée d'hos-

(1) On lit à ce sujet dans les *Mémoires de Napoléon* : « Le roi de Suède » demanda à Napoléon un prince français. On désirait le vice-roi; mais » le changement de religion fut un obstacle *sine quo non*. Il ne restait » plus que le prince de Ponte-Corvo, et il fut accordé, après de longues » négociations qui furent suivies à Paris, par le général suédois comte de » Wrede. »

» tilités contre cette puissance, et de blâmer tout » armement que voudrait faire la Suède (1). » Tel était aussi le sens des instructions données à M. Alquier, ministre de France à Stockholm.

Cependant, le gouvernement suédois n'en continua pas moins ses efforts, pour renouer les anciennes liaisons de ce pays avec la France. Après la mort du duc d'Augustembourg et la convocation des États généraux, à l'effet d'élire un nouveau prince royal, Charles XIII s'empressa de recourir à l'amitié de Napoléon, à qui il écrivait, le 2 juin 1810 : « La » Suède, sauvée par miracle, se voit tout à coup re» placée dans une situation où le présent n'offre » d'autre garantie que la durée incertaine de mes » jours, et où l'avenir ne présente au patriote et au » bon citoyen, aucun objet déterminé pour ses affec» tions et ses vœux. A qui puis-je mieux confier ma » douleur qu'à Votre Majesté impériale? C'est de » vous, monsieur mon frère, que je réclame un » appui et des conseils...... » Il parle ensuite du choix du prince de Holstein-Augustembourg, beau-frère du roi de Danemark, comme de nature à amener, entre cette puissance et la Suède, une union *conforme aux vues de l'Empereur*. Napoléon donna son assentiment à cette combinaison et répondit à Charles XIII, que le projet de resserrer les liens de

(1) Lettre au duc de Cadore.

la Suède avec le Danemark lui paraissait avoir des avantages spéciaux pour la Suède. Cependant il eût vu avec plaisir l'élection du roi de Danemark, comme plus favorable encore à la réunion des trois royaumes du Nord, sous un même sceptre; mais, puisque la préférence de Charles XIII était pour le prince d'Augustembourg, l'Empereur ne voulait pas qu'on pût lui supposer l'intention d'imposer l'un plutôt que l'autre. Aussi, quoiqu'il eût nommé un ministre pour le représenter en Suède, il s'abstiendrait de l'y envoyer jusqu'à ce que l'élection fût consommée. A cette époque, la France n'avait, en effet, à Stockholm, qu'un simple secrétaire de légation, qui, le 22 juin, écrivait à son gouvernement : « Le colonel Suremain est venu me dire, » de la part du roi, que je pourrais m'adresser di- » rectement à Sa Majesté, toutes les fois que je le ju- » gerais convenable. Charles XIII recevra avec re- » connaissance le roi, quel qu'il soit, que l'Empe- » reur lui présentera.... » Que l'Empereur, m'a dit le » colonel, nous donne un de ses rois, et la Suède » se croira sauvée; qu'il écrive au roi : Votre con- » stitution ne vaut rien, et ce seul mot suffira au » roi pour la modifier, sans craindre d'opposition » de la part de la diète. » Autorisées par le roi, ces expressions du colonel Suremain attestent évidemment qu'il dépendait de l'empereur Napoléon de décider seul de l'élection. Mais cet empiétement

n'entrait pas dans ses idées, et il lui eût répugné de porter atteinte au libre arbitre du roi et de la nation suédoise (1).

Cependant M. Désaugiers, secrétaire d'ambassade à Stockholm, ne cessait d'écrire qu'un seul mot de l'Empereur déterminerait le choix du roi, et même l'élection de Frédéric VI, quelque impopulaire qu'elle fût en Suède. « Il serait possible à Sa Majesté » impériale, mais à Sa Majesté seule, ajoutait ce di- » plomate, de réunir les trois couronnes sur la tête » du roi de Danemark. » Les relations de M. Désaugiers avec un membre de la diète, et son insistance pour faire intervenir l'influence française dans l'élection d'un prince royal de Suède, déplurent à l'Empereur qui ordonna à son ministre des affaires étrangères, de rappeler cet agent. Mais tout cela constate qu'il ne fallait qu'un signe de Napoléon, pour faire pencher la balance en faveur du candidat qui avait ses vœux, et, comme on l'a vu par tout ce qui précède, ce candidat n'était point le Prince de Ponte-Corvo.

Tel était l'état des choses au commencement du mois d'août. Alors le roi et l'immense majorité de la nation étaient pour le prince d'Augustembourg, une partie du clergé pour le roi de Danemark, et pour Bernadotte l'armée. C'est sous l'empire de ces incertitudes que la diète générale forma, conformé-

(1) Bignon, *Histoire de France*, t. IX, p. 216.



ment à la loi, un comité électoral composé de douze membres, auquel Charles XIII présenta trois compétiteurs : Frédéric VI, le duc d'Augustembourg et le prince de Ponte-Corvo. Le roi de Danemark fut écarté, le duc d'Augustembourg obtint onze voix sur douze, et le maréchal Bernadotte une voix seulement.

Cette presqu'unanimité du comité secret en faveur du candidat préféré par le roi, exprimait le vœu national au 14 août, et commandait nécessairement le vote ultérieur et définitif de la diète. Le travail électoral en était là; la diète, Charles XIII, Napoléon, Frédéric VI lui-même, étaient d'accord lorsqu'une volonté obscure, une intrigue de bas étage, vinrent changer la face des choses et le sort prochain de l'Europe. Nous avons déjà dit que les États généraux n'attendaient pour se prononcer, qu'un indice de la volonté de l'Empereur. Or, après le premier choix du comité secret, que tout le monde croyait conforme à la politique de Napoléon, un Français obscur, établi à Gothenbourg où naguère il avait fait faillite, arrive tout à coup à Oerébro. Cet individu, sans titre, sans mandat, sans considération personnelle, s'attribue un rôle politique qu'il n'a pas (1), et fait adroitement circuler le bruit que

(1) La surprise fut grande à Paris quand on apprit par quel moyen s'était faite l'élection du prince de Ponte-Corvo. En adressant à M. Désaugiers

les vœux secrets de Napoléon sont pour le prince de Ponte-Corvo. C'en est assez pour tout changer. Les propositions du comité électoral en faveur du duc d'Augustembourg, sont annulées; Charles XIII présente une seconde fois Bernadotte à la diète, comme le candidat sur lequel tous les suffrages doivent se réunir; un nouveau comité électoral est institué, et dix voix, sur douze, sont données au maréchal français dont, quelques jours après, la diète confirme la nomination.

Évidemment, dit un historien, ce prince ne fut pas élu sur la volonté de Napoléon, mais sur la seule présomption que telle était cette volonté. Bernadotte ne doit donc pas de reconnaissance à la personne de l'Empereur; il n'en doit qu'à sa puissance et à cette grandeur de l'Empire français, qui fait de ses premiers soldats des candidats naturels pour les royautés en déshérence. « Cet hommage, écrivait le roi » de Suède à Napoléon, cet hommage rendu à la

une note sur les antécédents peu recommandables du personnage qui avait joué un si incroyable rôle à Oerébro, le ministre des relations extérieures lui écrivait : « Je ne puis croire que cet individu ait eu l'imprudence de » se dire investi d'une mission quelconque, ou chargé de faire la moindre » insinuation de la part du gouvernement. Le gouvernement, qui a voulu » laisser la nation suédoise à toute la liberté de son choix, et qui n'a réellement pris aucun parti dans une délibération qu'il regardait comme » devant être déterminée par les intérêts nationaux dont il n'est pas le » juge, ne serait, dans aucun cas, descendu à prendre un pareil individu » pour organe de ses intentions. »

» gloire militaire, aux qualités estimables, aux ta-
» lents distingués du prince de Ponte-Corvo, devien-
» dra un nouveau monument du règne de votre Ma-
» jesté. »

Le 6 septembre, Napoléon répondit à Charles XIII, *qu'il était peu préparé à cette nouvelle*, puisque le roi lui avait montré l'intention de proposer à la diète le choix d'un frère du feu prince royal; que cependant il appréciait les sentiments qui avaient porté la nation suédoise *à donner cette preuve d'estime à son peuple et à son armée*, et qu'il autorisait le prince de Ponte-Corvo à accepter le trône où l'appelait le vœu réuni de Charles XIII et des Suédois.

Tel fut le revirement étrange qui posa la couronne de Suède sur la tête du prince de Ponte-Corvo; mais, l'élection de Bernadotte une fois accomplie, Napoléon ne la considéra plus que par son côté sérieux et honorable : il lui prêta franchement son appui, et fit même tout ce qu'il put pour dissiper les craintes que cet événement aurait pu inspirer à la Russie (1). L'ambassadeur français à Pétersbourg eut ordre de représenter l'élection d'Oerébro comme n'ayant rien de contraire aux intérêts de l'empereur Alexandre. L'âge auquel était parvenu le prince de Ponte-Corvo, les fatigues qu'il avait éprouvées, la

(1) Correspondance du ministre des relations extérieures avec le duc de Vicence.

gloire qu'il avait acquise et le repos dont il avait besoin, avaient, disait Napoléon, éteint cet esprit aventureux et guerrier qui aurait pu inquiéter la Russie. Satisfait de sa haute position, le prince royal porterait, au contraire, son activité sur les questions intérieures, et comprimerait l'anarchie qui désolait la Suède et menaçait la tranquillité des États voisins. Hélas! quand Napoléon employait tous ces moyens, pour concilier à Bernadotte la bienveillance de la Russie, il ignorait que cette puissance n'avait pas besoin d'être rassurée sur les conséquences de cet événement. Avant son départ de Paris, le prince de Ponte-Corvo avait fourni à M. de Czernicheff toutes les garanties désirables à cet égard.

C'est vers la fin du mois d'août 1810, que Bernadotte reçut l'acte de la diète, qui l'appelait à la succession du trône de Suède (1), ainsi que celui par lequel Charles XIII l'adoptait pour fils. Bernadotte communiqua cet événement à l'Empereur Napoléon, dans les termes suivants : « Sire, j'ai l'honneur de » rendre compte à Votre Majesté, que la diète con- » voquée à Oerébro m'a élu, le 21 août, prince » royal et successeur au trône de Suède. Je mets » sous les yeux de Votre Majesté, la lettre par la- » quelle le roi m'annonce cette élection. Il me

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 10.

» reste maintenant à prendre les ordres de Votre » Majesté, pour savoir si elle m'autorise à accepter » la dignité que m'offre la nation suédoise. Si ma » destinée est de m'éloigner de Votre Majesté, je la » supplie de croire que ni le temps ni la distance » ne pourront affaiblir, dans mon âme, le souvenir » de ses bontés et les sentiments dont je suis pé» nétré pour son auguste personne. Je me rappelle» rai toujours qu'une élévation aussi inattendue n'est » due qu'à l'estime dont Votre Majesté a daigné » m'honorer. Une seule chose peut me rendre cette » séparation moins pénible, c'est la pensée que toute » la nation suédoise est animée de la plus haute vé» nération pour Votre Majesté; et j'espère pouvoir » encore, quoique éloigné de vous, Sire, mais tou» jours près de vous par mes vœux et ma pensée, » contribuer au progrès du grand œuvre conçu par » votre génie pour le bonheur de l'Europe (1). »

On a vu par quelles considérations et en quels termes, l'Empereur autorisa le prince de Ponte-Corvo à accepter le rang suprême que lui offrait la nation suédoise. La bienveillance de Napoléon ne s'arrêta pas là. Pour mettre Bernadotte à même de faire face à des dépenses qu'il n'avait point prévues, et d'entourer son arrivée en Suède d'un éclat conforme à sa haute dignité, il lui fit avancer, par la

(1) Lettre du 7 septembre 1810.

caisse de service, un million que, peu de temps après, il prit à la charge de sa liste civile. L'Empereur cependant avait un vague pressentiment des conséquences fatales que l'élection de Bernadotte devait avoir pour la France, et ce pressentiment se manifesta dans les rapports qui eurent lieu entre ces deux hommes, dans le court intervalle qui s'écoula entre l'élection du prince et son départ pour la Suède. Il éclata surtout la veille de leur séparation. Bernadotte étant venu réclamer ses lettres d'émancipation, dont l'expédition se faisait attendre depuis un mois, Napoléon lui annonça que, d'après une décision du conseil, ces lettres ne lui seraient délivrées que lorsqu'il aurait signé l'engagement de ne jamais porter les armes contre la France. Cette déclaration fut un coup de foudre pour Bernadotte qui alléguait sa qualité de sujet du roi de Suède, lorsque, l'interrompant brusquement, Napoléon s'écria : « Eh bien! partez, et que nos destinées s'ac» complissent. » Le prince feignant de ne point comprendre : « Partez, dis-je, reprit l'Empereur, et » que nos destinées s'accomplissent. » Puis, abordant la question politique, il lui rappela qu'il n'avait fait la paix avec la Suède qu'à la condition, acceptée par cette puissance, d'adhérer au système continental et de fermer franchement ses ports à l'Angleterre; qu'il avait rendu la Poméranie pour être agréable à Charles XIII, mais non pour que

cette province devînt un entrepôt ouvert au commerce britannique; que, cependant, sous prétexte de recevoir du sel, la Suède continuait ses communications avec l'Angleterre; que la Suède était un foyer de contrebande; que le port de Gothenbourg était encombré de bâtiments chargés de marchandises anglaises qui, de là, se répandaient dans tous les états de la Baltique; enfin, qu'il fallait que le traité du 6 janvier s'accomplît sans réserve; mais que, par égard pour la situation exceptionnelle du prince de Ponte-Corvo, il ajournerait quelque temps l'expression de ses justes griefs contre le gouvernement suédois.

Bernadotte répondit à cette brusque sortie, par les plus ardentes protestations de dévouement à la politique de Napoléon; mais il demanda quelques mois, pour étudier les intérêts administratifs et commerciaux de sa nouvelle patrie. « Volontiers, dit l'Empereur; mais, après, plus de tergiversations: ami » ou ennemi franchement. » C'est sous l'impression de ces paroles sévères, que le prince de Ponte-Corvo se sépara du héros qui avait fait sa fortune, du souverain qu'il ne devait plus revoir.

Le jour du départ de Bernadotte, l'Empereur, voyant entrer dans son appartement le grand-maréchal Duroc, lui dit : « Eh bien! le prince royal » de Suède est parti? — Aujourd'hui même, Sire. » — Ne regrette-t-il pas la France? — Oui, sans

» doute, Sire. — Et moi, j'aurais été charmé qu'il » n'eût pas accepté; mais que voulez-vous!..... » Après avoir réfléchi un instant, Napoléon reprit : « Au reste, il ne m'aime pas. » Et comme Duroc cherchait à le dissuader d'une telle pensée, l'Empereur, interrompant son grand-maréchal, continua ainsi : « Nous ne nous sommes pas entendus : à pré» sent il est trop tard. Il a ses intérêts, sa politi» que.... moi, j'ai la mienne..... » Et Napoléon accompagna ces mots d'un geste qui signifiait : Il en arrivera ce qui pourra (1).

Cependant, telles étaient les anxiétés de Bernadotte, que, malgré qu'il eût accepté une invitation du sénat de Hambourg, il refusa de s'arrêter dans cette ville. Il savait, dit un de ses biographes, que le télégraphe devançait les plus rapides attelages, et que Napoléon pouvait l'atteindre jusqu'aux confins de Danemark (2). Il précipita sa marche et arriva à Elseneur le 19 octobre 1810.

---

(1) Touchard-Lafosse.

(2) On lit à ce sujet dans un livre de madame de Staël, qui fut l'instigateur le plus ardent de la défection de Charles Jean : « Loin que Napo» léon eût souhaité qu'il fût choisi par la nation suédoise, il en était très» mécontent, et Bernadotte avait raison de craindre qu'il ne le laissât pas » sortir de France. Bernadotte a beaucoup de hardiesse à la guerre, mais » il est prudent dans tout ce qui tient à la politique; et, sachant très-bien » sonder le terrain, il ne marche avec force que vers le but dont la fortune » lui ouvre la route. Depuis plusieurs années, il s'était adroitement main» tenu, auprès de l'Empereur des Français, entre la faveur et la disgrâce;

En traversant Copenhague, Bernadotte avait dit au ministre de France que l'Angleterre était disposée à la paix et que, si l'Empereur la voulait, il lui serait facile de l'obtenir. Napoléon vit, dans cette communication, l'indice d'une intelligence préexistante entre Bernadotte et ses ennemis. Cette imputation était-elle fondée? La patrie, cette terre de France qui, naguère encore, embrassait tout ce que la nature a de plus saint et plus cher pour l'honnête homme : ses aïeux, ses enfants, sa femme, ses amis, les lois, les autels, les tombeaux de ses pères; la France, où il avait senti se développer ses premières affections, où il avait fait l'essai de son génie, où il avait cueilli ses premiers lauriers, jeté les bases de sa fortune, et savouré les premiers enivrements de la gloire; cette patrie enfin qui, après Dieu, est tout pour un bon citoyen, n'était-elle déjà plus qu'une ombre aux yeux de Bernadotte? Non, l'image sacrée de la France vit encore au fond du cœur de ce soldat. Cependant Bernadotte a dépouillé le vieil homme; le prince royal de Suède va se faire une philosophie, une morale façonnées aux calculs de son ambition, à l'usage de ses intérêts personnels; il va tourmenter sa conscience pour se

» mais ayant trop d'esprit pour être considéré comme un des militaires
» formés à l'obéissance aveugle, il était toujours plus ou moins suspect à
» Napoléon qui n'aimait pas à trouver réunis, dans le même homme, un
» sabre et une opinion. »

persuader qu'un sceptre est une patrie, que là sont le berceau, la religion, le foyer paternel, les affections de l'enfance, la piété filiale, l'amitié, l'amour, la tombe, tout ce qui constitue la patrie : il ne sera plus que Suédois.

CHAPITRE IX.

Arrivée de Bernadotte en Suède. — Il se fait luthérien. — Sa théologie. — Ses premiers rapports avec les Suédois. — Emphase de ses harangues. — Allusions blessantes à la politique de Napoléon. — Sa correspondance avec ce monarque. — Les dotations. — Lettre curieuse à Napoléon. — Dispositions hostiles de Bernadotte contre la France. — La Suède s'affranchit chaque jour davantage de ses engagements. — Explications entre Napoléon et le ministre suédois. — Guerre simulée entre la Suède et la Grande-Bretagne. — Dissimulation de Bernadotte. — Il s'éloigne secrètement du système français. — Ses intelligences avec la Russie. — Czernicheff. — Lettre d'Alexandre. — Dévouement en partie double. — Bernadotte et le roi de Rome. — Duplicité. — L'ennemi commun. — Symptômes d'une rupture entre la France et la Russie. — Conduite de Bernadotte. — Occupation de la Poméranie.

Bernadotte a franchi le Sund. Plus de craintes désormais qu'un souffle de la volonté impériale vienne changer la destinée de prince royal de Suède : la Baltique le sépare de Napoléon.

Dès ses premiers pas sur le sol étranger, Bernadotte, soulagé d'une longue et pénible contrainte, va exhaler un esprit délirant d'indépendance, et témoigner des dispositions peu bienveillantes pour la France, sa première, sa véritable patrie.

L'archevêque d'Upsal, accompagné des noms les plus illustres de l'aristocratie suédoise, s'était rendu à Elseneur, pour y recevoir la profession de foi luthérienne du nouveau prince royal. Bernadotte prononça, dans cette inauguration religieuse, un dis-

cours où l'on retrouve à regret toutes les exagérations de son caractère méridional. C'était plus, dit-il, par conviction de conscience que par nécessité politique qu'il abandonnait, à quarante-six ans, la foi de ses pères. « Depuis mon enfance j'ai été instruit dans » la religion réformée. Les événements qui se sont » passés pendant les vingt dernières années, ayant » amené les armées françaises en Allemagne, j'ai » eu occasion de connaître les ministres protes- » tants de ce pays et de me convaincre que la » confession d'Augsbourg, telle qu'elle a été re- » mise par les princes et les états d'Allemagne à » Charles-Quint, contient véritablement la parole » de Dieu et la doctrine de Jésus-Christ. Toutes » les recherches que j'ai faites depuis, m'ont affermi » dans l'opinion que cette confession est la vérita- » ble. C'est donc par persuasion autant que par le » désir d'établir entre le peuple suédois et moi des » rapports plus intimes, que je déclare aujourd'hui » publiquement professer la confession luthérienne, » à laquelle j'étais depuis long-temps attaché de » cœur. » Peu s'en fallut que le sergent de Royal-la-Marine ne se livrât à une dissertation théologique sur le schisme, la lumière inaccessible, ou la grâce efficace. Une des faiblesses de cet homme, d'ailleurs si libéralement doué par la nature, était de vouloir paraître profondément versé dans les connaissances qui lui étaient le plus étrangères, et de

prêter à ses souvenirs les plus récents, les apparences d'une laborieuse et vaste érudition. Une donnée empruntée au hasard, une impression fugitive, une formule étudiée la veille, une conversation saisie au passage, lui suffisaient pour discuter avec assurance et se donner les manières d'un savant émérite, d'un philosophe ou d'un poète lauréat; et, comme il s'assimilait les idées d'autrui avec une rare facilité de parole, l'illusion était souvent complète. Néanmoins, cette vanité encyclopédique ne fut pas toujours sans inconvénient pour Bernadotte. Un jour qu'il gourmandait à déjeuner l'inapplication de ses officiers d'état-major, qui ne voulaient point profiter des loisirs de la garnison pour apprendre la géographie: « Je parie, dit-il à son aide-de-camp Marbot, que vous ne connaissez ni la géographie, ni l'histoire, ni la statistique de l'île de Malte? » Et le jeune lieutenant de balbutier en rougissant; que Malte est une île de la Méditerranée, située entre la Sicile et l'Afrique, autrefois gouvernée par l'ordre des templiers, etc. « Ajoutez, interrompit vivement Bernadotte, qu'elle fut donnée par Charles-Quint au grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; qu'elle est longue de huit lieues, large de cinq, rocheuse, recouverte de terre importée, et garnie de fortifications inexpugnables...—Mais, général... — Oui, je sais bien, elle se rendit aux Français en 1798 — ....fertile en citrons, oranges, me-

lons, vins, grenades, abricots, miel, coton et mousses colorantes; qu'elle a quatre-vingt-huit mille habitants parlant italien, français, grec moderne et arabe;... climat superbe, toujours clair, serein, etc. Voilà de ces notions élémentaires qu'on doit savoir depuis l'enfance, et qu'un officier est impardonnable d'ignorer. Étudiez, jeunes gens, étudiez. » L'état-major resta stupéfait devant le volubile savoir de Bernadotte. Mais quel ne fut pas l'étonnement de Marbot, lorsque, ayant eu l'occasion, quelques heures après cet examen, d'entrer seul dans la chambre à coucher de son général, il y trouva sur une table de nuit la description de l'île de Malte, telle que Bernadotte venait de la réciter, et telle que l'avait écrite un professeur de Rennes, dont le général en chef de l'armée de l'Ouest recevait secrètement des leçons d'histoire et de géographie!

Les hyperboles dogmatiques de Bernadotte à la réception d'Elseneur, n'ajoutèrent probablement rien, à la considération personnelle de ce prince. Le 20 octobre, il franchit le détroit et fut salué, sur la plage suédoise, par le comte Gustave de Lowenhjelm placé à la tête d'un détachement de cavalerie d'élite. « Je viens au milieu de vous, dit-il aux soldats, avec l'abandon le plus absolu, avec le désir » le plus ardent de tout faire pour contribuer à votre » prospérité. J'apporte au roi que vous chérissez » à si juste titre un dévouement sans bornes. Unis-

» sons-nous à l'envi, messieurs, pour remplir ses » vues paternelles, et ne souffrons jamais que la » patrie perde rien de cet illustre rang qu'elle doit » à la valeur et à la vertu de ses ancêtres. » Ce langage guerrier excita un vif enthousiasme parmi les militaires suédois. Le 21, un chambellan de Charles XIII porta à Bernadotte le brevet de généralissime des armées de terre et de mer. Le prince royal continua sa marche sur Stockholm, à petites journées, tantôt à pied tantôt à cheval, haranguant les populations accourues sur son passage. Le 31, il trouva au château de Drontingholm, près de Stockholm, une députation des états-généraux qui venait lui présenter l'acte d'élection, et recevoir sa signature à l'acte de garantie dressé par la diète. Le 2 novembre, le gouverneur, les magistrats et les anciens de la ville le reçurent aux portes de Stockholm, où il fit son entrée au bruit d'une salve de deux cent cinquante-six coups de canon. « Ces acclamations réitérées, ces réunions majestueuses me » tracent, dit-il, la règle de mes devoirs. Les obli» gations que j'ai contractées envers la Suède seront » remplies religieusement, car le premier besoin de » mon cœur sera toujours la tendresse de mon roi » et l'appui de la nation. Sur le sol scandinave, au » milieu des Suédois, *je ne regrette rien*. Je n'échan» gerais point votre amour pour le premier trône » de l'univers. Il m'est agréable, en entrant dans la

» capitale, de recevoir son premier hommage par » l'organe d'un homme dont je connais déjà les » écrits, et qui me présente en ce moment la pureté » du caractère national. » De ces ouvrages, Bernadotte n'avait probablement jamais su que le titre.

Le 5 novembre eut lieu, en présence du roi, des quatre ordres des états-généraux, des autorités supérieures du royaume et du corps diplomatique, la réception solennelle de Bernadotte, comme prince royal de Suède. Dans cette circonstance il harangua, successivement et avec une habileté remarquable, le roi, les députés de la noblesse, les membres de la bourgeoisie, le clergé et l'ordre des paysans, parlant à chacun le langage de ses intérêts et de ses préjugés. Tous ces discours étaient empreints d'une couleur locale et d'un sentiment de fière indépendance qui provoquèrent les acclamations bruyantes de l'assemblée. « Élevé dans les camps, dit-il en terminant, » je vous apporte une âme franche et loyale, un dé- » vouement absolu au roi mon auguste père, un » *ardent désir de tout faire pour le bonheur de ma* » *nouvelle patrie.* » Charles-Jean ajoutait que la saine politique, la seule que les lois de Dieu autorisent, devait avoir pour base la justice et la vérité; qu'il avait vu la guerre de près, qu'il en connaissait tous les fléaux, et qu'il n'était point de conquête qui pût consoler la patrie du sang de ses enfants *versé sur le sol étranger*; que la paix était le seul but glorieux

d'un gouvernement sage et éclairé ; que ce n'étaient point les limites d'un État qui constituaient sa force et son indépendance, mais bien ses lois, son commerce, son industrie, et, par-dessus tout, son esprit national. La Suède avait, disait Bernadotte, éprouvé de grandes pertes, mais l'honneur était intact, et la Providence lui avait laissé un sol qui suffisait à ses besoins, et du fer pour se défendre (1).

Dans l'exaltation de ce patriotisme phosphorescent, il y avait évidemment une allusion blessante pour la politique de l'empereur des Français. Napoléon s'en vengea par quelques épigrammes contre ce qu'il appelait trivialement la faconde *jacobinière* de Bernadotte : « A quoi bon, disait-il, ce flux et reflux de » paroles, les Suédois sont parbleu bien assez ja- » cobins et anarchistes ! »

Cependant, la correspondance de Bernadotte avec Napoléon fut d'abord celle d'un inférieur reconnaissant et d'un ami dévoué. Alors, il est vrai, le prince de Ponte-Corvo avait encore, dans son ancienne patrie, des intérêts matériels qu'il lui importait de ménager. De ce nombre étaient les riches dotations qu'il tenait de la munificence impériale, à titre de grand feudataire de la couronne. C'était là une difficulté grave qu'il voulait dénouer avec ménagement et sans attendre que les événements vinssent la tran-

(1) Voir pièces justificatives, n° 11.

cher; en un mot, il fallait tirer le meilleur parti possible d'une situation déjà équivoque et qui ne pouvait tarder à se dessiner nettement. Or voici ce que le prince royal de Suède mandait, le 11 novembre 1810, à l'empereur Napoléon. Nous reproduisons, en ce moment, le texte même de cette lettre, parce que nous aurons à l'invoquer de nouveau, lorsque nous parlerons des indemnités que les puissances coalisées se partagèrent après la chute de l'Empire.

« ..... Étant à Paris, écrivait Bernadotte, j'ai eu » l'honneur de communiquer à Votre Majesté l'*acte* » *de garantie* que j'ai dû souscrire comme condition » expresse de mon élection. Par cet acte, ayant renoncé » à tous rapports féodaux, je ne puis plus conserver, » à titre de fiefs de l'Empire, les dotations que Votre » Majesté a daigné me faire, et cette condition m'a » été formellement rappelée à l'instant de mon ser» ment. Je n'ai donc autre chose à faire que de m'en » rapporter entièrement à ce que Votre Majesté ju» gera le plus convenable pour concilier mes intérêts » avec les nouvelles obligations que j'ai contractées. » Je prie seulement Votre Majesté de me permettre » de lui représenter que j'ai servi mon pays pendant » trente ans, et que mon élévation actuelle n'est » *qu'une suite des glorieuses destinées de la France.*

» Si Votre Majesté pense que je ne puis pas con» server la propriété entière et immédiate de tout » ou partie des terres que je ne tiens jusqu'à pré-

» sent que comme fiefs de l'Empire, je la supplie de
» vouloir m'accorder la jouissance de l'usufruit pur
» et simple de ces propriétés, pendant vingt ans,
» pour moi, ma femme et mon fils. Dans tous les
» cas, je la prie de vouloir bien excepter de ce qu'elle
» daignera me laisser, la principauté de Ponte-Corvo,
» dont je suis beaucoup trop éloigné maintenant, et
» qui m'est plus à charge qu'utile, puisque le revenu
» en est presque nul. Quant aux 11,774 fr. de rente
» sur le grand-livre, Votre Majesté me rendrait un
» grand service si elle daignait en disposer en fa-
» veur du baron Bernadotte, mon frère, qui n'a
» qu'une fortune très-médiocre.

» Je supplie Votre Majesté de me faire la grâce de
» me faire connaître le plus tôt qu'il lui sera possible
» sa décision : j'en ai absolument besoin pour régler
» mes affaires intérieures; j'envoie auprès d'elle le
» chef d'escadron Villatte, mon aide-de-camp, afin
» qu'il puisse me rapporter sa réponse. »

L'Empereur accueillit avec bonté la demande du prince royal, et fit transférer au nom de son frère l'inscription de 11,774 fr. de rente qui dépendait de la principauté de Ponte-Corvo. Il est même hors de doute que Napoléon aurait accordé à Bernadotte la propriété immédiate des terres que l'ex-maréchal de France ne tenait que comme fief impérial, si les vues hostiles de ce prince se fussent dévoilées plus lentement..

Comme on l'a déjà vu, Napoléon, par égard pour le prince royal, avait suspendu ses plaintes sur l'infidélité avec laquelle la Suède exécutait le traité du 6 janvier (1). Cependant, la Suède, que le système continental réduisait, il est vrai, à une grande détresse, s'affranchissait chaque jour plus ouvertement des mesures qui lui étaient imposées contre le commerce de la Grande-Bretagne. Des bâtiments prétendus neutres, mais qui n'étaient en réalité que des colporteurs de marchandises anglaises, affluaient dans les ports suédois; les communications avec l'Angleterre conservaient toute leur activité; un agent anglais résidait encore ostensiblement à Stockholm, et un agent suédois à Londres; quinze ou seize cents navires, munis de faux documents et naviguant sous pavillon anglais, encombraient la rade de Gothenbourg d'où ils faisaient un trafic très-régulier et très-actif avec la Grande-Bretagne. Et toutes ces infractions au traité prenaient chaque jour un caractère plus grave, quoique, dès son arrivée en Suède, le prince royal en eût reconnu l'existence et promis de les faire cesser.

Dans cet état de choses, l'Empereur fit appeler, à Fontainebleau, le ministre suédois, M. de Lagerbjelke avec qui il eut une vive explication. Napoléon ne niait pas ce qu'avait d'onéreux pour la Suède

(1) Voir pièces justificatives, n° 12.

l'observation des engagements qu'elle avait pris; il savait que le transit et le colportage des marchandises anglaises procuraient à ce pays d'immenses bénéfices, mais il savait aussi que le système continental, rigoureusement exécuté, était le seul moyen de guerre qui pût contraindre l'Angleterre à faire la paix. « La Suède souffre, dites-vous; » mais croyez-vous que je ne souffre pas, moi; que » la France, que Bordeaux, que la Hollande, que » l'Allemagne ne souffrent pas! voilà pourquoi il » faut en finir; il faut à tout prix la paix maritime.... » La Suède est la seule cause de la crise que j'é- » prouve, la Suède me fait plus de mal que les cinq » coalitions ensemble. » Le monarque irrité finit en déclarant à M. de Lagerbjetke, qu'il préférait une guerre ouverte et franche à une paix illusoire; et que, si le cabinet de Stockholm persistait à se soustraire aux conditions du traité du 6 janvier, le gouvernement français considérerait ce traité comme annulé et ferait rentrer des troupes dans la Poméranie suédoise. « Que la Suède fasse les choses comme » elle l'entend, je sais que je suis hors d'état de la » forcer; qu'elle se mette franchement du côté de » l'Angleterre contre moi et mes alliés, ou qu'elle » se réunisse franchement à moi contre l'Angleterre. » Enfin, choisissez : des coups de canon aux Anglais » qui s'approchent de vos côtes et la confiscation de » leurs marchandises, ou la guerre avec la France. »

L'ordre fut transmis, en même temps, au ministre de France à Stockholm de demander une explication catégorique au gouvernement suédois, et de rentrer immédiatement en France, si cette explication n'était pas satisfaisante.

En effet, le 13 novembre, une note fut remise au cabinet de Stockholm, qui, le 18, répondit à M. Alquier que Charles XIII déclarait la guerre à l'Angleterre. Mais, le 19, le prince royal écrivit directement à Napoléon, pour lui faire connaître la situation désastreuse dans laquelle cette guerre allait plonger le royaume. Elle devait, disait-il, entraîner infailliblement la capture de tous les bâtiments suédois qui allaient porter du fer en Amérique; les magasins étaient vides et les arsenaux dépourvus de tout; les fonds manquaient pour tous les services, et, cependant, il fallait des sommes considérables, pour mettre à couvert la flotte de Carlskrona et réparer les fortifications de cette place; la réunion de l'armée exigeait une dépense extraordinaire d'au moins sept à huit millions, et la constitution ne permettait au roi d'établir aucune taxe sans le consentement des états-généraux; enfin, le sel, objet de première nécessité pour la Suède, allait lui manquer par suite de l'interruption de ses rapports avec la Grande-Bretagne. Mais toutes ces considérations, ajoutait Bernadotte, avaient disparu devant le désir de satisfaire l'Empereur, et le roi avait fermé l'o-

reille aux cris de la misère publique, uniquement par déférence pour Sa Majesté Impériale.

Ce que Bernadotte ne disait point, c'est que la Suède n'avait déclaré la guerre à l'Angleterre: « qu'attendu que les puissances du Nord ne suivaient » alors que l'impulsion de la France, et que la sai- » son éloignait tout espoir d'être assisté par la » Grande-Bretagne, encore que le royaume fût atta- » qué dans le cœur de l'hiver (1). » Quoi qu'il en soit, les dangers signalés par le prince royal eussent été, en effet, la conséquence des hostilités, si la Suède eût sérieusement déclaré la guerre à l'Angleterre. Mais, comme on le verra tout à l'heure, la rupture entre ces deux puissances ne fut pas plus réelle que ne l'avait été l'interruption de leurs rapports commerciaux, et le pavillon suédois ne cessa pas d'être traité par les Anglais avec les plus grands ménagements. Dans une lettre à Georges Adlesparre, le ministre Wetterstedt disait en propres termes: « l'Angleterre, loin de trouver mauvais que nous » fermions nos ports, a hautement proclamé la pru- » dence avec laquelle nous avons agi dans cette » grave question. » En effet, tandis que les relations de ce royaume prenaient un caractère de plus en plus inquiétant, l'Angleterre, avec son adresse

(1) Termes du rapport présenté au roi par le baron d'Engestrom sur les relations diplomatiques du royaume. — Voir pièces justificatives, n° 13.

habituelle, ne tenait aucun compte de la déclaration qui lui avait été notifiée, et conservait, à l'égard de la Suède, une attitude plus bienveillante qu'hostile. Elle semblait reconnaître qu'en s'associant au système continental, la Suède n'avait fait que céder à la force, et, contente d'écouler quelques-uns de ses produits vers la Baltique, trop habile pour irriter inutilement un peuple dont elle avait besoin, elle attendait patiemment l'occasion de reprendre avec lui des rapports plus faciles et plus sûrs (1).

Cette longanimité de l'Angleterre accrut encore la défiance de Napoléon. En résistant aux exigences de ce souverain, en s'unissant aux Anglais, à ciel ouvert et à tous risques, le cabinet de Stockholm eût usé de son droit et rempli, peut-être, ses devoirs envers son pays. Mais, en simulant une guerre qu'il n'avait ni la volonté ni les moyens de soutenir, ce cabinet agissait déloyalement envers la France, et s'abaissait à un rôle peu digne du caractère élevé que la vieille Scandinavie avait toujours montré dans ses différends avec les nations de l'Europe.

Quelle part le prince royal de Suède avait-il personnellement dans cette politique tortueuse? Combattu, dit-il, entre son attachement à l'Empereur et le sentiment de ses nouveaux devoirs, il s'abstint

(1) Marmier, *La Suède sous Charles XIV*.

de participer aux délibérations du conseil où la guerre fut résolue (1), se bornant à supplier le roi de se déterminer sans se préoccuper de sa personne : « Mon devoir est d'exécuter les ordres de Votre » Majesté, quels qu'ils soient. » Si elle exista réellement, cette neutralité morale était sans doute dans les convenances de la position de Bernadotte; mais ne peut-on pas aussi en faire honneur à la pensée de s'affranchir de toute solidarité dans une mesure qui devait nécessairement porter en soi de graves éventualités? En effet, si la guerre contre l'Angleterre devient impopulaire, le pays ne pourra point l'attribuer au prince royal, et, si elle n'est qu'un simulacre offensant pour la France, dangereux pour la Suède, on n'aura pas le droit de la lui reprocher, car ce ne sera pas lui qui l'aura déclarée. Quant aux véritables dispositions de Bernadotte à l'égard de la France, tous les écrivains, même ceux qui ont obéi à son influence, s'attachent à prouver que son arrivée à Stockholm fut marquée par un changement complet dans la politique du gouvernement suédois. Cette politique, disent-ils, devint aussitôt plus ferme, moins indécise, et l'on pouvait déjà prévoir que, dans un temps donné, la Suède relèverait fièrement la tête *malgré la main de fer qui voulait l'abaisser*.

---

(1) Lettre du prince royal à Napoléon, 19 novembre 1810.

Il sentait, dit un de ses panégyristes, la nécessité de ployer pour un moment; mais, depuis cet instant, il comprit l'impossibilité de maintenir la Suède dans l'alliance de Napoléon, et un ressentiment assez juste domina chez lui les affections de l'ancienne patrie (1).

Cependant, les lettres de Bernadotte à Napoléon respiraient toujours la même soumission et la même condescendance. Le 8 décembre, après avoir exposé de nouveau à l'Empereur la situation chaque jour plus alarmante de la Suède, et faisant allusion à la nécessité d'un subside, le prince royal écrivait : « Vous le savez, Sire, la guerre ne se nourrit que » par la guerre, et un grand état militaire, pu» rement défensif, est une charge que la Suède ne » peut supporter sans un secours étranger. » Il ajoutait que, depuis la première alliance conclue entre François Ier et Gustave-Wasa, la France avait été non-seulement l'amie fidèle de la Suède, mais qu'elle l'avait encore constamment secourue dans ses guerres..... « Il n'y a ici, disait-il en termi» nant, qu'un vœu, c'est d'être sincèrement d'ac» cord avec la France et de participer à sa gloire, » toutes les fois que l'occasion s'en présentera, mais » *l'argent nous manque.* »

(1) *Histoire des États européens*, etc., par le vicomte de Beaumont-Vassy, — Suède et Norvége.

A l'époque de l'élection de Bernadotte, la Suède se trouvait effectivement dans le plus grand état de crise, de souffrance et d'affaiblissement qu'elle eût éprouvé depuis la rupture du traité de Calmar. Trois révolutions, trois secousses violentes en moins de quinze ans, avaient non-seulement ébranlé le trône des Wasa, mais encore épuisé toutes les ressources du royaume. Napoléon commit la faute grave de méconnaître cette situation, et de dédaigner les insinuations directes de Bernadotte sur les besoins financiers de la Suède. Un sentiment excessif de sa dignité lui déroba une des nécessités les plus urgentes de la politique, et il oublia que Gustave IV, lui-même, n'avait mendié les subsides de l'Angleterre, que lorsque la France lui eût refusé les siens. De deux choses l'une : ou un sacrifice, fait à propos, eût raffermi l'alliance entre Bernadotte et Napoléon; ou, après avoir profité de notre générosité, le prince royal se fût honteusement jeté dans les bras des ennemis de la France. Dans le premier cas, l'Empire était sauvé; dans le second, Bernadotte se couvrait d'opprobre. Mais, par un orgueil mal entendu et qu'il se reprocha plus tard, Napoléon resta sourd aux suggestions du prince royal, pensant, a-t-il dit depuis, qu'il y avait de la faiblesse et de la honte à réussir par la corruption, et que d'ailleurs, s'il fallait faire la guerre avec de l'argent, l'Angleterre renchérirait toujours sur lui.

L'Empereur ne crut point non plus devoir répondre à quelques-unes des lettres que lui adressa Bernadotte; mais il chargea son ministre en Suède de faire connaître à ce prince les motifs de son silence. « Il avait pour maxime de ne point faire chez les » autres ce qu'il ne voulait point que l'on fît chez » lui, n'entretenant jamais de correspondance avec » aucun prince royal. Le vœu de Sa Majesté était » que les affaires se traitassent toujours par le canal » ordinaire des ministres. Il en usait ainsi même » avec ses frères qui étaient sur le trône (1). » Le fait est que Napoléon, s'étant déjà aperçu des dispositions du prince royal à s'éloigner du système français, montra envers le gouvernement suédois des exigences dont la rigueur ne pouvait s'expliquer que par les machinations qui se tramaient entre ce pays et les ennemis de la France. Alors on demanda successivement au cabinet de Stockholm, des matelots pour monter une escadre française à Brest, des troupes suédoises à la solde de la France, l'introduction d'un tarif qui frappait de cinquante pour cent les denrées coloniales, et enfin l'établissement de douaniers français à Gothenbourg. Ces demandes exorbitantes furent tantôt éludées, tantôt repoussées par des motifs empruntés à la détresse gé-

(1) Lettre du duc de Cadore au baron Alquier, 22 décembre 1810.

nérale du pays, qui, disait-on, enchaînait la bonne volonté du gouvernement suédois.

Cependant, les hostilités entre la Suède et la Grande-Bretagne n'avaient rien de sérieux. Les Anglais naviguaient librement dans les eaux de la Suède, et, sans autre garantie que la parole de Charles XIII, ils mettaient des sommes considérables à la disposition du cabinet de Stockholm. « Notre commerce, » dit, à ce sujet, un écrivain suédois, trouva des avan» tages immenses à ce singulier état de choses, et » nous pûmes rétablir nos finances. »

D'un autre côté, des rapports fort intimes s'étaient déjà établis entre l'empereur Alexandre et Bernadotte. L'envoyé de Russie à Stockholm faisait même grand bruit des préparatifs militaires de cette cour, et disait hautement que, si la rupture éclatait entre Paris et Saint-Pétersbourg, ce ne serait pas contre la Russie que se déclarerait le prince royal. Bernadotte avait aussi adressé au Danemark une communication confidentielle ayant pour objet de lier les deux pays, de manière à laisser leurs sujets commercer sans obstacle, dans la Baltique, avec des *licences anglaises* (1). Cette proposition n'avait point échappé à la vigilance de Napoléon, et le 5 janvier le duc de Cadore écrivait au

(1) Lettre du duc de Vicence, 6 avril 1811.

ministre de France à Stockholm, que l'Empereur n'avait jamais compté sur une forte coopération de la part de la Suède; mais qu'il n'avait pas supposé que la première pensée du gouvernement de ce pays fût une espèce de trame pour l'établissement d'un commerce frauduleux avec l'Angleterre, et qu'il avait été surpris que la proposition en eût été faite par le prince royal lui-même (1). Enfin un aide-de-camp d'Alexandre, le comte de Czernicheff, connu en Europe par le rôle peu honorable qu'il joua, en France, de 1807 à 1812, avait pris, pour se rendre à Paris, la voie de Stockholm, chargé d'une mission secrète près du prince royal. « Au bout d'une heure, » dit un historien suédois, tout était entendu, réglé » entre ces deux personnages; et, huit jours après, » l'empereur de Russie savait à quoi s'en tenir.

En effet, peu de jours après l'entrevue clandestine de Czernicheff et de Bernadotte, le czar écrivait au prince royal : « Je suis fait pour vous comprendre et répondre à l'expression dont vous vous » êtes servi à mon égard avec Czernicheff, et c'est » d'âme que je veux être votre ami. Élevé moi-» même par un républicain (2), j'ai de bonne heure

(1) Lettre du ministre des relations extérieures au baron Alquier, 5 janvier 1811.

(2) M. de La Harpe, frère du général tué sous les drapeaux français en Italie.

» *appris* à *priser* plus l'homme que les titres.....
» Comptez constamment sur moi et ne vous laissez
» jamais effaroucher par les craintes qu'on essaiera
» de vous donner sur la Russie; son intérêt se
» trouve dans la conservation de la Suède. » Le 16 janvier, Bernadotte répondit aux avances d'Alexandre, par une lettre remplie des plus ardentes protestations de dévouement. On y lit entre autres phrases significatives: « Si M. de Czernicheff a
» rendu fidèlement nos conversations, Votre Majesté
» a pu se convaincre de mon affection pour elle,
» et de mes sentiments *comme prince du Nord.....*
» Dès cet instant, je compte sur son amitié comme
» elle peut compter sur la mienne..... J'ai souffert,
» en effet, des menaces qu'on m'a faites en son
» nom, et, je l'avoue, je ne me confiais plus que
» dans le courage de la nation et la justice de sa
» cause. Mais M. de Czernicheff est arrivé sur ces
» entrefaites, les assurances qu'il m'a données de
» la part de Votre Majesté m'ont fait le plus grand
» plaisir. *Je ne lui ai point caché que je voulais vivre*
» *indépendant.* » La pensée du prince royal de Suède, ses projets et ses espérances se révèlent tout entiers dans cette correspondance.

Cependant, ces rapports secrets avec la Russie ne tardèrent pas à être connus de Napoléon qui en fit sentir son mécontentement à Bernadotte, en le privant de ses dotations et en rappelant les offi-

ciers français qu'il avait autorisés à rester auprès de sa personne. Dans ce même moment (et c'est une triste vérité à constater), le prince royal de Suède prodiguait à son ancien maître les assurances les plus obséquieuses. Le 20 janvier, c'est-à-dire quatre jours après avoir juré foi et hommage à l'empereur Alexandre, il écrivait à l'empereur Napoléon : « Tout ce qui me revient de Paris m'an» nonce que Votre Majesté est indisposée contre moi. » Qu'ai-je donc fait, Sire, pour mériter ce désagré» ment? Je suppose que la calomnie seule a pu me » l'attirer! dans la nouvelle position où le sort m'a » placé, j'y serai, sans doute, plus exposé que ja» mais, si je ne suis pas assez heureux pour trouver » un défenseur dans le cœur de Votre Majesté. »

Le 18 mars, Bernadotte, rendant compte à Napoléon de la délégation qui venait de lui être faite du pouvoir exécutif, par suite de la maladie du roi de Suède, priait l'Empereur de continuer à l'honorer de ses bontés qui, dans tous les temps, lui avaient *été si précieuses et qui*, *dans cette circonstance*, *lui deveneaient encore plus nécessaires*. « Je prie aussi » Votre Majesté de vouloir bien compter invariable» ment sur la sincérité des sentiments qui m'atta» chent à elle pour la vie, et dont je désire trouver » l'occasion de lui donner de nouvelles preuves. »

Napoléon ne se laissa point persuader par ces protestations peu loyales. Il continua à se plaindre

que les Anglais vinssent s'approvisionner à l'île de Rügen, sans aucune opposition des autorités suédoises; qu'un consul anglais résidât encore à Gothenbourg, malgré l'état de guerre (1); que les escadres britanniques eussent de fréquentes communications avec les ports suédois; que les bâtiments des deux puissances naviguassent sous la protection réciproque de leurs escortes; que les rapports commerciaux de la Suède avec l'Angleterre fussent aussi actifs que si les deux pays étaient en pleine paix. L'Empereur alla plus loin; il envoya des corsaires dans la mer du Nord, fit confisquer les navires suédois qui se trouvaient dans les ports d'Allemagne et enlever, en pleine mer, ceux qui trafiquaient avec ses ennemis. Enfin, les autorités de la Poméranie suédoise furent officiellement informées que cette province serait occupée de nouveau par les troupes françaises, si l'on persistait à y enfreindre le système continental.

Néanmoins, au milieu de ces violents débats, le prince royal de Suède écrivait toujours à Napoléon dans les mêmes termes de déférence et d'affection. Rien n'égalait son dévouement à l'auguste personne de Sa Majesté. Bientôt la naissance du roi de Rome vint donner lieu à de nouvelles génuflexions. « Sire,

(1) Note du duc de Bassano à M. d'Hosen, chargé d'affaires de Suède.

» écrivait-il à l'Empereur, s'il m'est doux de me rap-
» peler tout ce que je dois aux bontés de Votre Ma-
» jesté, c'est surtout dans une circonstance qui me
» procure l'avantage de pouvoir lui témoigner la part
» que je prends à l'heureuse délivrance de Sa Majesté
» l'impératrice. Ce grand événement comble les
» vœux de tous les Français, les vœux de ceux qui,
» comme moi, conservent le plus profond dévoue-
» ment pour Votre Majesté. Veuillez agréer, Sire,
» ceux que je fais pour le prompt rétablissement de
» votre auguste épouse, et pour la conservation des
» jours du roi de Rome : qu'il vive long-temps pour
» le bonheur de la France, pour le bonheur parti-
» culier de Votre Majesté!

» Mon plus grand désir sera toujours, Sire, de
» pouvoir donner à Votre Majesté de nouvelles
» preuves de l'inviolable attachement que je lui
» porte, et j'ose espérer que mes efforts pourront
» un jour répondre à mon attente. C'est avec ces
» sentiments (1), etc. — Malheureusement, l'attache-
ment simultané du prince royal pour l'empereur
de Russie et pour l'empereur des Français, n'était
pas moins inviolable pour l'un que pour l'autre.

Non content de ces épanchements personnels, Ber-
nadotte adressait, le même jour, une seconde lettre

(1) Lettre du 6 avril 1811.

à Napoléon, pour l'informer que Charles XIII venait d'ordonner au comte de Brahé, de se rendre à Paris pour le complimenter sur l'heureux accouchement de Sa Majesté l'impératrice et sur la naissance du roi de Rome. « Si la santé du roi, ajoutait le prince » royal, avait pu me permettre de m'absenter, j'au- » rais rempli moi-même cette honorable mission; » mais, chargé pendant sa maladie de l'administration » du royaume, j'ai dû renoncer à ce bonheur. M. de » Brahé est *le premier seigneur de la Suède, le plus* » *ancien parmi les comtes, et aussi distingué par* » *ses principes monarchiques que par sa conduite et* » *sa naissance.* »

Les sollicitudes du prince royal, pour le bien-être de la France et pour la gloire de son illustre chef, ne s'arrêtaient pas à ces congratulations matrimoniales. Alors même qu'il entretenait avec l'Angleterre les plus intimes relations, et que le ministère britannique se montrait le plus bienveillant envers le gouvernement suédois, Bernadotte dévoilait à Napoléon les machinations souterraines de l'*ennemi commun.* En lui transmettant un rapport secret du général Simon, détenu à Londres comme prisonnier de guerre, il lui adressait une lettre dont les circonstances au milieu desquelles elle fut écrite, font un document historique curieux à recueillir. Il s'agissait d'une conspiration vraie ou fausse contre les jours de Napoléon. « Sire, disait le prince royal, le

» général Simon m'a adressé d'Angleterre, où il est
» prisonnier de guerre, un paquet qu'il me prie de
» transmettre à M. le duc de Rovigo, ministre de
» Votre Majesté. Les renseignements qu'il contient
» ont éveillé mon attention, en ce qu'il m'est parvenu, il y a quelque temps, des frontières d'Allemagne, des nouvelles semblables sur lesquelles
» je fis alors peu de fonds mais dont, cependant, je
» crus devoir faire l'objet d'une communication à
» M. le baron Alquier. Je me serais encore servi de
» son ministère, dans cette circonstance, s'il n'était question que de guerre ou de politique; mais
» comme nos ennemis paraissent avoir d'autres projets, j'ai pensé devoir adresser directement à Votre Majesté la dépêche du général Simon. Votre
» Majesté connaît cet officier; je ne lui en dirai
» rien, personne ne sait mieux qu'elle le degré de
» confiance qu'on peut avoir en lui.

» Quant à ce qui concerne l'état présent de la
» Grande-Bretagne, sous le rapport de sa situation
» militaire et financière, du mal qu'elle éprouve par
» l'expulsion de son commerce du continent, et du
» changement qui résulterait dans sa politique de
» l'avénement du régent au trône, j'ai trouvé ce
» qu'en dit le général Simon entièrement d'accord
» avec les avis secrets ou les lettres interceptées.

» Sire, les relations qui existent entre la France
» et la Suède demandent qu'on ne laisse pas igno-

» rer au ministre de Votre Majesté, ce qui peut intéresser la politique des deux puissances *contre* » *l'ennemi commun;* mais, dans cette circonstance, » le souvenir de mes relations particulières avec Votre Majesté et les sentiments personnels que je » lui ai voués m'ont porté à lui adresser directement ce paquet. Heureux toutes les fois que je puis » trouver l'occasion de lui renouveler l'expression » de mon ancien et respectueux attachement. »

Cette lettre est du 10 juin 1811. A cette époque, les liens qui, depuis 1807, unissaient la France à la Russie étaient près de se rompre et des symptômes non équivoques annonçaient une prochaine conflagration européenne. Napoléon s'adressa alors au prince royal, qu'il pressa de rentrer dans les termes de l'alliance. A ce prix il lui promettait de protéger ses possessions continentales, d'échanger, contre du fer, vingt millions de denrées coloniales que la France possédait à Hambourg, afin que le gouvernement suédois pût pourvoir à ses besoins les plus urgents sans exportation de numéraire; de lui faire restituer la Finlande et d'acheter, pour vingt millions de francs, des produits de son sol. Mais, en retour de ces avantages, Napoléon exigeait que toute communication avec les croiseurs anglais fût rigoureusement interdite, et que la Suède mît sur pied une armée de 30 mille hommes destinée à attaquer la Russie dans l'éventualité d'une

rupture entre les deux empires. Ces notes étaient encore celles d'un puissant monarque qui croyait parler dans l'intérêt de son vassal comme dans le sien; qui sentait ses droits à la reconnaissance de Bernadotte et comptait sur sa soumission. Toutefois, Napoléon avait compris qu'il devait se relâcher un peu de sa sévérité envers la Suède, et ménager la vanité acrimonieuse du prince royal. Aussi, après l'avoir remercié des communications qu'il lui avait faites et dans lesquelles il avait vu une preuve de son amitié, l'Empereur ajoutait : « Votre cabinet se » compose d'hommes éclairés; il y a de la loyauté » et du patriotisme dans la nation suédoise; l'in- » fluence de Votre Altesse Royale dans le gouverne- » ment est généralement approuvée; elle trouvera » peu d'obstacles à soustraire ses peuples à la do- » mination mercantile d'une nation étrangère. Ne » vous laissez pas prendre aux appâts trompeurs » que vous présentera l'Angleterre. L'avenir prou- » vera que, quels que soient les événements, les sou- » verains de l'Europe seront obligés d'en venir à des » lois prohibitives qui les rendent maîtres chez eux. »

Cependant la politique du cabinet de Stockholm était déjà engagée dans d'autres voies. Depuis le 17 mars, époque à laquelle la maladie de Charles XIII avait livré à Bernadotte la direction des affaires, les négociations avec la Russie étaient devenues plus fréquentes et plus intimes. Pour la première fois, Ber-

nadotte répondit en prince indépendant aux communications de la France. Ostensiblement, il prétendait à la neutralité; il voulait ouvrir ses ports à toutes les nations; il rappelait emphatiquement ses droits et ses griefs; il invoquait l'humanité, conseillait la paix et se proposait lui-même, comme médiateur entre les deux colosses prêts à se heurter. Mais, secrètement, il s'offrait à Napoléon au prix de la Finlande, de la Norvége et d'un subside. En attendant que ces modestes concessions lui fussent faites, Bernadotte tendait outre mesure tous les ressorts de l'administration, pour porter à 60 mille hommes ses troupes de terre, et à 15 mille matelots son armée navale. Cet accroissement de forces, joint aux soudaines prétentions du prince royal, excita au plus haut point les soupçons et la colère de l'Empereur, qui articula de nouveaux griefs et lança, une fois encore, ses corsaires dans la Baltique. Enfin, le 27 janvier 1812, le corps du maréchal Davoust pénétra sur le territoire de la Poméranie et s'empara de la capitale du duché et de l'île de Rügen.

« Alors, dit un écrivain favorable à la mémoire du feu roi de Suède (1), Charles Jean prit la plus triste des résolutions. Les anxiétés qu'il avait éprouvées, l'affreuse incertitude dans laquelle il se voyait sans cesse rejeté, lui occasionnèrent une grave ma-

(1) M. de Marmier.

ladie. Son âme avait à soutenir un rude et périlleux combat ; les affections les plus profondes, les souvenirs de la patrie luttaient en elle contre les obligations que lui imposait le titre de prince suédois : d'un côté, la France, sa terre natale ; de l'autre, la Suède, sa seconde patrie. Dans ce pénible conflit de tant de sentiments, de reconnaissance, de regrets du passé, d'espoir en l'avenir, le passé succomba, et, lorsque Charles Jean sortit de cette douloureuse épreuve, il abdiqua son titre de soldat du Béarn ; il n'était plus que le prince royal de Suède. »

Tel est le blâme indulgent qu'un publiciste, qui fut l'hôte et l'ami de Bernadotte, laisse tomber à regret sur la conduite de ce prince à propos de l'invasion de la Poméranie.

Historien sans prédilections et sans fiel, j'exposerai, dans l'un des chapitres suivants, les causes, les suites et la moralité de cet événement.

CHAPITRE X.

Préliminaires de la guerre de 1812. — Efforts de Napoléon pour entraîner Bernadotte dans son alliance. — Ce prince est secrètement engagé dans les intérêts de la Russie. — Il offre simultanément son amitié à Napoléon et à Alexandre. — Sa correspondance avec Saint-Pétersbourg. — Ses intrigues avec Constantinople. — Il signe un traité secret avec la Russie et prodigue à Napoléon les protestations de dévouement. — Stockholm devient le foyer de toutes les intrigues contre la France. — Madame de Staël, Fauche-Borel, Robert Wilson, Stein, etc. — Bernadotte change enfin de langage. — Ses exigences. — Noble résistance de Napoléon. — Déclaration de neutralité de la Suède. — La Norvége. — Bernadotte amuse le tapis. — Il souffle la guerre. — Ses efforts pour soutenir le courage des ennemis de la France. — Il veut faire un traître de Poniatowski. — Ses conseils stratégiques à Alexandre. — Il offre à ce prince sa coopération personnelle.

Ici commence la troisième phase de la vie de Bernadotte; mais, avant de le suivre dans les conseils et sur les champs de bataille de la coalition, rappelons les sinuosités à travers lesquelles il arriva à une défection ouverte.

Depuis six mois les événements marchaient avec tant de rapidité, que, dans les premiers jours de janvier 1812, tout annonçait un choc immense entre l'occident et l'orient de l'Europe. Des préparatifs gigantesques, d'énormes approvisionnements d'armes, de vivres et de munitions; les mouvements concentriques d'innombrables soldats accourant du midi

au nord et du nord au midi; enfin, tous les phénomènes précurseurs d'une lutte terrible annonçaient au monde que la France et la Russie allaient se mesurer.

Les causes de ce grand duel sont connues. Résultat obligé de la défaite des Russes à Friedland, le traité de Tilsitt n'en avait pas moins sacrifié à cette puissance, les intérêts de la Suède et de la Turquie. Cependant, en 1812 il fallait marcher entre ces deux États, pour s'avancer dans les profondeurs de l'empire moscovite, après avoir traversé la Prusse et dépassé l'Autriche : l'Autriche à la foi punique; la Prusse dont le concours n'était, pour la cour de Berlin, qu'une obligation humiliante et cruelle dont elle rougissait, un nouvel aliment à sa haine contre la France. Dans cet état de choses, l'alliance de la Suède et de la Turquie devenait une nécessité du système de guerre de Napoléon, car l'une pouvait affaiblir sa gauche et l'autre découvrir sa droite. La Turquie marchant sur Kief et la Suède sur la Finlande, le triomphe des armées impériales n'était pas douteux; mais ces deux États se déclarant ennemis, ou même neutres, ce triomphe n'avait plus pour lui les probabilités du calcul : c'était l'inconnu qu'aucune prévision humaine ne pouvait dégager des obscurités de l'avenir.

En présence de ces éventualités, Napoléon ne négligea rien pour entraîner le prince royal de Suède

dans son alliance. Il lui rappela que depuis plusieurs siècles la Suède était l'alliée et l'amie de la France; que, dans la déplorable situation où l'avait jetée Gustave IV, elle devait chercher son appui de notre côté; que la Russie était, au contraire, son plus puissant, son plus redoutable adversaire, et que, pour se défendre contre les projets d'invasion de ce colosse, son auxiliaire naturel, sincère, désintéressé était la France. Indépendamment des communications ministérielles, Napoléon eut recours à l'intervention de la princesse royale de Suède, qui était restée à Paris (1). Cette dame fut chargée de renouveler à son mari, l'offre d'une alliance avec la France et la garantie formelle qu'à la paix la Finlande serait restituée à la Suède. Mais l'Empereur persista dans le refus de faire à cette puissance le sacrifice de la Norvége dont il avait garanti la possession au roi de Danemark, le plus dévoué de ses alliés.

Il était trop tard pour prévenir la défection de Bernadotte. Quand, à Paris, on le supposait encore hésitant et incertain, il se trouvait déjà engagé dans les intérêts de la Russie. Toutefois, en réponse aux communications de Napoléon, Bernadotte lui écrivit le 24 mars, « qu'un des moments les plus heu-
» reux de sa vie était celui que lui avait procuré

(1) Voir Pièces justificatives, n. 14.

» la certitude que Sa Majesté ne l'avait point tout » à fait oublié, et que son désir le plus vif était de » ne point séparer les intérêts de sa nouvelle patrie » de ceux de la France (1). » Et, cependant, ce jour-là même, la défection du prince royal était consommée. Dès le 7 mars, c'est-à-dire dix-sept jours avant sa lettre à Napoléon, il avait envoyé le comte de Lowenhjelm à Pétersbourg, pour offrir son alliance à l'empereur de Russie. « Sire, écrivait-il à Alexan- » dre, les côtes de la Méditerranée, de la Hollande, » de la Baltique successivement réunies, l'intérieur » de l'Allemagne cerné, ont dû faire entrevoir aux » princes le moins clairvoyants, que les règles de la » politique, mises de côté, allaient incessamment » faire place à un système qui, détruisant toute » espèce d'équilibre, réunirait une foule de nations » sous un chef; les monarques tributaires, effrayés » de cette domination toujours croissante, attendent, » consternés, le développement de ce vaste plan.

» Au milieu de ce deuil universel, le regard des » hommes se tourne vers Votre Majesté; déjà il s'é- » lève et vous contemple, Sire, avec la foi de l'es- » pérance; mais, souffrez que je l'observe à Votre » Majesté, il n'est, dans aucun succès de la vie, » rien de semblable à la magie du premier instant; » tant que son pouvoir dure, tout dépend de celui

(1) Voir pièces justificatives, n° 15.

» qui veut agir; les esprits étonnés sont incapables » de réflexions, et tout cède à la volonté et à l'im- » pulsion du charme qu'ils craignent ou qui les » attire. »

Cinq jours plus tard, Bernadotte recommandait à un de ses agents à Saint-Pétersbourg, le baron de Schönerona (1), de continuer à observer l'esprit des militaires russes, et de tâcher de savoir si l'on était résolu à soutenir les intérêts du Nord. « Distinguez » bien les bruits éphémères qui résultent d'une exal- » tation momentanée, de la résolution ferme de per- » sévérer dans la cause qu'on embrasse.... Je suis » impatient de connaître en détail les moyens qu'on » opposera, pour détourner la foudre prête à tom- » ber sur la partie de l'Europe qui n'est pas encore » asservie. » Le 19, il félicitait le comte de Lowen- hjelm du succès que ce diplomate venait d'obtenir à la cour de Saint-Pétersbourg. « Il est beau pour » la Suède d'avoir, disait-il, la certitude que dé- » sormais les armées de l'empire russe ne seront » plus dirigées contre la presqu'île scandinave; il » est également consolant pour l'humanité, de voir » le souverain de cet empire employer toute sa puis- » sance pour rétablir la paix de l'Europe. » Le prince royal autorisait ensuite M. de Lowenhjelm à conclure un traité avec la Russie sur les bases

(1) Voir pièces justificatives, n° 10.

déjà arrêtées avec l'empereur Alexandre, et il lui suggérait l'idée d'insinuer à ce monarque que la France faisait les propositions les plus séduisantes à la Suède, comme, par exemple, la conquête de la Finlande, la destruction totale de Saint-Pétersbourg, la rétrocession de la Livonie et *beaucoup d'autres chimères*; mais que tous ces projets avaient échoué devant la sagesse du roi qui était bien déterminé à ne point passer le golfe Bothnique, et à porter toutes ses vues vers la Norvége *que la nature semble avoir placée là pour ne faire qu'un royaume avec la Suède.*

Bernadotte, qui frémissait à l'idée d'une explication entre les deux empereurs, prescrivait surtout à son ministre, de faire tous ses efforts pour détourner Alexandre de toute entrevue avec Napoléon. « S'il s'y rend, disait-il, il sera battu; » mais s'il veut négocier à la tête de son armée, » je crois que les chances lui seront favorables. » Puis, il annonçait qu'une grande fermentation régnait en Allemagne; qu'il y avait des troubles en Souabe; que la disette était grande en France, où le peuple murmurait; que les Espagnols faisaient de nouveaux et héroïques efforts, pour chasser les Français de la Péninsule; que Napoléon allait placer la couronne de Pologne sur la tête de Jérôme ou de Murat; que, dans cet état de choses, il fallait se hâter de provoquer la défection des

chefs polonais et principalement du prince Poniatowski, en leur promettant de reconnaître un souverain de leur choix; que l'empereur d'Autriche voulait rester neutre; qu'il ne fallait point négliger ce souverain, et qu'on devait faire briller, aux yeux du prince Charles, la perspective d'un trône en Italie. Bernadotte annonçait l'envoi d'un agent suédois à Constantinople, pour presser la Porte de conclure la paix avec la Russie. Cet agent avait pour mission d'alarmer le divan sur le sort de l'Égypte, en lui persuadant que Napoléon voulait s'en emparer de nouveau, ainsi que de la Morée et de l'île de Candie (1), etc., etc.

Enfin, le 24 mars, un traité d'alliance entre la Suède et la Russie avait été signé à Saint-Pétersbourg, par ordre du prince royal. Par ce traité, les deux puissances, après s'être garanti leurs territoires respectifs, convenaient d'opérer une diversion contre la France, sur les côtes de l'Allemagne, avec une armée composée de trente mille Suédois et vingt mille Russes. L'empereur de Russie s'engageait à réunir la Norvége à la Suède, soit par voie de négociations, soit à l'aide d'un corps auxiliaire de trente-cinq mille hommes. Ce corps devait être placé sous les ordres du prince royal et destiné à

(1) Lettre du prince royal, du 19 mars 1812. V. Pièces justificatives, n. 17.

attaquer le Danemark, si le gouvernement de ce pays ne consentait pas à la cession de la Norvége moyennant une indemnité territoriale à proximité de ses États. La réunion de la Norvége à la Suède une fois accomplie, l'armée du prince royal devait être transportée en Allemagne, pour y combattre les Français d'après un plan qui serait ultérieurement arrêté.

Voilà, en substance, où en étaient les rapports de la Suède avec la Russie, au moment où le prince royal prodiguait encore à Napoléon les assurances du dévouement le plus sentimental. Après tant d'excitations, parties de Stockholm, pour envenimer la querelle entre les deux monarques, et le jour même où se signait, à Pétersbourg, le traité que nous venons d'analyser, le prince royal écrivait à l'empereur des Français : « Si Votre Majesté trouve » bon que le roi fasse connaître à S. M. l'empereur » Alexandre la possibilité d'un rapprochement, j'au- » gure assez bien de la magnanimité de ce monar- » que, pour assurer qu'il se prêtera à des ouvertures » également équitables pour votre empire et pour » le Nord; si un événement si attendu et si uni- » versellement désiré pouvait avoir lieu, combien » les peuples du continent ne béniraient-ils pas Votre » Majesté : leur reconnaissance serait augmentée en » raison de l'effroi que leur inspire le retour d'un » fléau qui a tant pesé sur eux, et dont les ravages » ont laissé des traces si cruelles! »

Le 1er avril, le prince royal engageait effectivement l'empereur Alexandre à consentir à l'ajournement des hostilités; mais dans quel but donnait-il ce conseil au Czar? Après l'avoir supplié de ne *jamais douter de l'envie bien prononcée que nourrissait son cœur de seconder les nobles efforts de Sa Majesté Impériale*, après avoir répété jusqu'à satiété que tout lui deviendrait facile aussitôt qu'il verrait sa patrie assurée de l'acquisition de la Norvége, Bernadotte ajoutait : « En gagnant du temps » nous nous créons des amis, et la justice de notre » cause mine sourdement cette puissance d'opinion » qui a été jusqu'ici le principal mobile des succès » de l'empereur Napoléon. La probabilité d'un éloi» gnement d'hostilités entre le Nord et la France, » facilitera à Votre Majesté le moyen determiner » la guerre avec la Porte. Je pense qu'elle doit » faire tous les sacrifices possibles pour y par» venir. Le grand-seigneur, éclairé sur les dan» gers qui le menacent, se liera peut-être avec » l'Angleterre et la Suède; il pourra y être plus » facilement déterminé, si on lui offre la perspec» tive de reprendre sa protection sur Raguse et les » Sept-Iles avec l'acquisition de la Dalmatie (1). » Voilà dans quel esprit de conciliation Bernadotte

(1) Lettre du prince royal à l'empereur Alexandre, 1er avril 1812.

offrait à Napoléon les bons offices du roi de Suède.

Cependant, à cette époque on croyait encore, à Paris, à la possibilité d'une alliance entre la France et la Suède, et, quoi qu'en aient dit les panégyristes du prince royal, il est certain que le fameux traité du 24 mars entre Bernadotte et Alexandre ne fut bien connu de Napoléon qu'au mois d'août suivant.

Alors, la Suède était aussi devenue le foyer de toutes les intrigues qui s'ourdissaient contre la France, le théâtre de tous les rapprochements qui s'opéraient à son préjudice, le marché où se négociaient toutes les trahisons. Là se préparaient des traités de paix, d'abord entre la Suède et l'Angleterre, et puis entre cette dernière puissance et la Russie. Bientôt même l'empereur Alexandre constituera Bernadotte arbitre souverain des intérêts de son empire avec la Grande-Bretagne, et fera écrire à ses plénipotentiaires à Stockholm de signer la paix pure et simple avec l'Angleterre, dès qu'ils y seront invités par Sa Majesté suédoise. « Vous voudrez » bien, messieurs, porter à la connaissance du » roi et à celle du prince royal, l'ordre que vous » venez de recevoir, et qui met entièrement à leur » disposition le droit de résoudre une aussi grande » question politique que l'est celle de la pacification » de la Russie avec l'Angleterre. Jamais la Suède, » ni aucune autre puissance, n'a reçu un témoi-

» gnage plus grand, plus honorable du cas que l'on
» fait de son amitié (1). »

Ainsi, quand Napoléon refusait à Bernadotte les dépouilles d'un allié fidèle, la Russie et l'Angleterre offraient au prince royal tout ce que son ambition pouvait convoiter; lorsque, se fondant sur les traités, sur l'intérêt réel de la Suède et sur des bienfaits personnels, l'empereur des Français réclamait avec autorité le concours de l'ex-maréchal de France, l'empereur de Russie et le roi de la Grande-Bretagne, se soumettant d'avance aux conseils de son expérience, semblaient le regarder comme l'Agamemnon de la coalition, et confier à son génie le droit exclusif de régler le sort de l'Europe. Jamais l'orgueil humain n'avait été sollicité avec plus d'habileté; jamais le côté vulnérable d'un ambitieux n'avait été mieux compris et mieux exploité. L'indépendance de la Suède, livrée désormais à la foi moscovite, et les destinées du monde mises à l'encan, tel fut le prix des blandices prodiguées à l'orgueil de Bernadotte.

C'était aussi de Stockholm que la Prusse faisait agréer ses doléances à la Russie et à l'Angleterre, sur l'horrible nécessité qui l'enchaînait à la France. C'était là que Frédéric Guillaume recevait, des cabi-

(1) Lettre de M. le comte de Romanzow à MM. de Suchleten et de Nicolaï, plénipotentiaires russes, du 22 juin 1812.

nets de Londres et de Pétersbourg, l'assurance qu'on appréciait sa situation, et qu'*on ne lui en voulait pas*. C'était de Stockholm que la cour de Berlin s'offrait corps et âme à l'empereur Alexandre, dans le cas où les armées de ce prince pénétreraient jusqu'en Silésie. Enfin c'était à Stockholm que les ennemis les plus acharnés de Napoléon allaient se grouper autour de madame de Staël, et s'inspirer des haines de cette femme célèbre. Là étaient les Robert Wilson, les Stein, les Tyrconnel, les Bentinck, les Dornberg, les Thorton, les Tarrach, les Noailles, les d'Aumont, les Fauche-Borel et plusieurs autres aventuriers de distinction, qui, sous prétexte de conspirer la ruine de la dynastie impériale et d'enflammer le courage des ennemis du tyran, allaient offrant à toutes les cours, leurs intrigues et leurs diffamations.

Le 14 mars, un traité d'alliance avait été signé à Paris entre la France et l'Autriche. En vertu de ce traité, le cabinet de Vienne s'engageait à fournir à la France un corps auxiliaire de trente mille hommes; mais, dit un historien, elle prépara *secrètement à ces troupes de prudentes instructions* (1). L'Autriche, nonobstant cette *prudence secrète*, se faisait garantir par Napoléon la possession de la Gallicie, une extension indéterminée de territoire

(1) Ségur.

comme indemnité de ses frais de guerre, et, éventuellement, les provinces Illyriennes, à titre de dédommagement de la cession d'une partie de la Gallicie au royaume de Pologne, si les résultats de la guerre venaient à rendre cette cession nécessaire. Le prince de Schwartzemberg ayant informé le ministre autrichien à la cour de Stockholm de la conclusion de ce traité, le général comte de Neipperg, qui fut depuis un des plus implacables ennemis de la France et qui souilla la couche de Napoléon, crut devoir s'autoriser de cette communication, pour suggérer au cabinet suédois la pensée d'une diversion en Finlande, dans l'intérêt de la France et de ses alliés. Cette proposition fut d'abord accueillie avec les plus grands ménagements : on acceptait le principe, on en comprenait l'opportunité, et il ne s'agissait plus que de tomber d'accord sur les moyens d'exécution.

Pourquoi ce revirement dans la politique naguère si décidée de l'ex-maréchal Bernadotte? C'est qu'alors la Russie n'avait pris encore aucun engagement définitif avec la Suède. Mais, aussitôt que la nouvelle de la signature du traité du 24 mars fut parvenue à Stockholm, le prince royal changea brusquement de langage et déclara, dans la réponse officielle qu'il fit adresser au ministre d'Autriche, que les procédés de Napoléon, à l'égard de la Suède, justifiaient celle-ci de toutes les mesures qu'elle au-

rait pu adopter contre la France, et qu'une guerre entreprise pour conquérir la Finlande n'était nullement dans l'intérêt de sa patrie adoptive. De plus, le cabinet de Stockholm exprimait nettement l'intention de s'entendre avec la Russie, afin d'établir une neutralité armée qui consacrât, pour les deux pays, le droit d'ouvrir leurs ports à tous les pavillons. Si cette base était acceptée par la France, la Suède promettait de *faire ses efforts*, auprès de l'empereur Alexandre, pour prévenir une rupture. En résumé, les prétentions de Bernadotte comprenaient trois points insolemment offensants pour Napoléon: refus de faire cause commune avec la France et ses alliés, déclaration de la neutralité armée et restitution de la Poméranie, sous la médiation de la Russie et de l'Autriche.

Ces négociations avaient lieu vers la mi-avril. A cette époque, les agents suédois à Paris (1) affirmaient encore que leur cour était libre de tout engagement, et présentaient au ministère français une note écrite sous la dictée du prince royal, portant que, si l'Empereur acceptait le principe d'un subside et consentait à la cession de la Norvége, il n'était pas douteux que Bernadotte n'entrât dans les vues de Sa Majesté.

(1) Entre autres, M. Signeul, consul-général de Suède en France, le même qui avait porté au prince royal les propositions de Napoléon.



Napoléon eût peut-être transigé sur la question d'argent, mais il repoussa de nouveau, et avec plus d'énergie que jamais, l'idée d'enlever la Norvége à un loyal ami, pour en gratifier un allié aussi douteux que cupide. Ce fut à la suite de ce refus catégorique, que la Suède notifia au cabinet des Tuileries sa détermination de se considérer, désormais, comme en état de neutralité vis-à-vis de la France et de l'Angleterre. Toutefois le prince royal expédia un agent à Dresde, où se trouvait alors le quartier impérial, pour informer confidentiellement le gouvernement français que la Russie lui offrait la Finlande, quelles que fussent les éventualités de la guerre; et pour renouveler la demande de la Norvége, en échange de laquelle la Suède aurait cédé la Poméranie au Danemark. A ce prix, Bernadotte promettait de faire marcher 50 mille hommes contre la Russie, et de se constituer le lieutenant de l'Empereur dans le Nord.

Ceci avait lieu le 19 mai. Or, le 4 du même mois, Bernadotte, remerciant l'empereur Alexandre d'avoir bien voulu lui communiquer l'état général de ses forces, lui écrivait qu'il était impossible que la Russie pût éprouver des revers: « Votre Majesté, à la tête de » ses armées, doit nécessairement électriser les âmes » et réunir autour d'elle cette volonté de vaincre » qui fait leur principale force et qui décide du des- » tin des États. » Et, craignant sans doute que la

lassitude ne s'emparât de l'esprit d'Alexandre, ou que le courage de ce prince ne vînt à défaillir, il ajoutait : « Mais, Sire, malgré ma conviction que Votre » Majesté ne doit pas craindre des revers, qu'il me » soit permis de lui dire que la persévérance dans » une résolution prise conduit infailliblement à des » résultats heureux. La cause que Votre Majesté dé» fend est celle des nations; appuyée par quatre » cent mille braves qui exécuteront fidèlement ses or» dres, elle peut se dire, avec satisfaction, qu'en com» battant pour l'humanité, la capitale de l'Europe » se trouvera toujours au milieu de son camp (1). » Ainsi, dit un historien très-compétent (2), le 19 mai le prince royal, lié par un traité du 24 mars avec la Russie, offre à l'empereur Napoléon de contracter une alliance avec lui, s'il veut consentir à l'occupation de la Norvége par la Suède! Que faut-il penser d'une telle proposition? Doit-on croire que, porté par un sentiment de prédilection vers la France, le prince royal ait eu l'intention de rompre, comme il l'annonçait, son traité si récent avec la Russie, pour s'associer aux destinées de l'Empire français? Nous ne le pensons pas. Ce qui nous paraît évident, ici, c'est que le prince royal ne demande à Napoléon la cession de la Norvége qui déjà

(1) Lettre datée d'Oerébro, 4 mai 1812.

(2) Bignon, *Histoire de la diplomatie de l'Empire.*

lui est promise par la Russie et l'Angleterre, qu'afin d'être assuré d'obtenir cette possession dans toutes les hypothèses, se réservant de se joindre au vainqueur contre le parti que trahira la fortune.

Bien certainement, si Napoléon avait eu la faiblesse de sacrifier à l'ambition de la Suède un allié comme le Danemark, Bernadotte, attentif à éviter un éclat immédiat, ne se serait pas, en voyant les malheurs de la campagne de Russie, piqué d'une fidélité scrupuleuse à l'alliance française, et l'Empereur, gratuitement parjure, aurait eu le tort d'un manque de foi que la loyauté du gouvernement danois ne méritait pas. Napoléon n'eut point un pareil reproche à se faire.

Cependant Bernadotte continua à temporiser; il comprit que s'engager ouvertement dans la lice, au moment où le sol de l'Allemagne était couvert de régiments français, c'était appeler sur la Suède un de ces coups de foudre que Napoléon savait faire éclater sur la tête de ses ennemis, une de ces soudaines déterminations avec lesquelles il avait si souvent forcé un allié douteux à se déclarer. « A Stockholm, comme à Paris, dit un panégyriste du prince royal, on amusait le tapis diplomatique : de la part de la Suède, c'était une habile manœuvre; de la part de Napoléon, il y avait impossibilité d'agir autrement. Du reste l'empereur des Français n'ignorait ni les alliances ni les dispositions du cabinet de

Stockholm (1). » Cela n'est ni vrai ni vraisemblable. Il n'est pas vrai qu'en avril ni en mai 1812, Napoléon connût le traité conclu le 24 mars entre la Suède et la Russie. Ce traité était encore enveloppé d'un si profond mystère, que, le 26 mai, le prince royal se plaignait amèrement à l'empereur Alexandre, de l'infidélité du comte de Romanzoff qui, dans une conversation avec l'ambassadeur de Danemark, avait parlé de la Suède comme d'une puissance amie de la Russie et assez éclairée pour unir ses intérêts aux siens. « Sire, écrivait Bernadotte, » il est fâcheux que le comte de Romanzoff ait » été obligé de livrer aussitôt une confidence *qui* » *met à découvert tous nos projets*. (2) » Sans doute Napoléon connaissait les tergiversations auxquelles était en proie l'ambition inquiète du prince royal; sans doute il comptait peu sur son dévouement à la France, mais il le supposait assez pénétré des intérêts traditionnels de sa patrie adoptive, pour ne pas ignorer que l'ennemi naturel de l'indépendance suédoise, c'était la Russie. Or Napoléon pouvait encore espérer de ramener Bernadotte à un sentiment plus juste de sa situation.

Il n'est pas vrai, enfin, qu'en avril 1812, l'empereur fût dans l'impossibilité d'agir autrement qu'il

(1) Touchard-Lafosse.

(2) Lettre du prince royal à Alexandre, Oerébro le 26 mai 1812.

ne le fit à l'égard de la Suède, et qu'il dût attendre une *occasion favorable* pour éclater contre cette puissance. Si Napoléon eût considéré la rupture avec la cour de Stockholm comme un fait accompli, il était trop grand capitaine et trop habile politique, pour ne pas avoir voulu vider le débat avant de s'engager plus avant et de livrer son flanc gauche aux attaques d'un ennemi déclaré. Il faut le répéter: sans confiance dans la fidélité de Bernadotte, Napoléon n'acquit cependant la certitude de sa défection que lorsque la nouvelle du traité du 24 mars lui parvint, à son camp de Vitepsk, en août 1812. Ainsi donc l'histoire n'admettra jamais, comme atténuation de la conduite du prince royal envers sa patrie, cette misérable excuse qu'avant l'ouverture de la campagne de 1812, Napoléon aurait eu connaissance des dispositions hostiles de ce prince et du traité qui le rattachait à la cause de ses ennemis.

Tandis qu'il temporisait avec la France et qu'il incidentait encore sur les conditions d'un rapprochement, Bernadotte déployait une infatigable activité pour précipiter une conflagration européenne. On eût dit que la guerre était pour lui une question de vie ou de mort. Apprenait-il que le comte de Narbonne venait de quitter Berlin, pour se rendre auprès de l'empereur de Russie, il écrivait à Alexandre que Napoléon ne voulait que gagner du temps, pour se prémunir contre les dangers dont

il était menacé dans son intérieur, et pour mieux assurer le succès de ses desseins sur l'Orient. « Il ajourne ainsi, disait Bernadotte, la destruction de la Russie, que sa politique médite, jusqu'à ce qu'il puisse l'attaquer avec des forces assez considérables pour la réunir à sa monarchie universelle qui est le cadre de son ambition..... La Suède sera bientôt prête à seconder Votre Majesté Impériale, pour le maintien de l'indépendance du Nord. »

Dans l'hypothèse, cependant, où, contrairement à ses conseils, la Russie accepterait la paix que lui offrait Napoléon, Bernadotte suppliait Alexandre de stipuler la cession de la Norvége à la Suède. « Ce » n'est, disait-il, que par cet agrandissement de » territoire, que la Suède peut être véritablement » utile à Votre Majesté. En restant dans son état » actuel, son intérêt la liera nécessairement à la » France, parce que celle-ci lui présentera toujours, » comme objet d'indemnité, ou la Norvége ou la « reprise de la Finlande (1).

Ainsi s'était graduellement accomplie la défection de la Suède, beaucoup moins par nécessité de position que par l'ambition et l'orgueil d'un Français. Au milieu de cette grande lutte de la démocratie contre l'aristocratie, le soldat de la république ne va plus songer qu'à se faire adopter par

(1) Lettre d'Orebro, 26 mai 1812. Voir pièces justificatives, n° 18.

les vieilles royautés; on va le voir s'efforçant d'envenimer, par tous les moyens, les haines, les jalousies et l'ambition des ennemis de la France, et marchant ensuite contre sa patrie sur les cadavres de ses frères d'armes.

Comme on l'a déjà dit, le rapprochement de l'Angleterre et de la Russie, le traité de Bukharest avec la Porte, traité sans lequel Alexandre eût été contraint à conclure la paix à Wilna, furent dus à l'activité dévorante de Bernadotte. La coopération du prince royal ne se bornait pas à des services diplomatiques. Il s'attachait à prévenir le découragement des adversaires de la France, à les raffermir contre les revers et à leur prodiguer des conseils stratégiques de la plus grande valeur. C'est ainsi que le 2 juillet, après l'entrée des Français à Wilna, il prescrivait à son ministre près la cour de Russie, de s'attacher particulièrement à seconder l'énergie que cet événement avait dû réveiller. « Quelques échecs, disait-il, ne font rien : depuis vingt ans les fastes militaires n'offrent que des revers. Lord Wellington est le seul qui leur ait fixé un terme. Ses succès doivent agrandir les idées des chefs qui ont des commandements, et l'imitation de sa tactique peut leur faire concevoir des espérances bien flatteuses (1). »

(1) Lettre au comte de Lowenhjelm, Oerébro le 2 juillet 1812.

Le ministre suédois devait propager l'opinion que, si l'empereur Alexandre savait persévérer, Bonaparte n'avait rien obtenu, puisqu'une armée de Russes et de Suédois pouvait déboucher par Riga, Revel et même Pétersbourg; se diriger sur les flancs ou sur les derrières de l'empereur des Français, et le mettre dans une position aussi fâcheuse que celle où il se serait trouvé à Eylau, si, après la bataille, on se fût porté sur Dantzig ou sur Byalistock. « Dans le cas même où les succès seraient balancés, ajoutait Bernadotte, notre diversion doit lui » faire perdre tout le pays jusqu'au Rhin. » En Espagne, les patriotes obtenaient chaque jour de nouveaux avantages; le duc de Raguse ne pouvait plus se maintenir, faute de vivres; le duc de Wellington venait d'établir son quartier-général à Salamanque, et les Sept-Iles demandaient un gouvernement à la Grande-Bretagne.

M. de Lowenhjelm devait faire part de tous ces événements au comte de Romanzoff, et déclarer que le moment était favorable pour remuer les Dalmatiens et les Croates.

Le 6 juillet Bernadotte transmit un plan de campagne à l'empereur Alexandre; et, raisonnant dans l'hypothèse où Napoléon se serait déjà emparé de la Lithuanie, il exprima, une fois encore, le regret qu'on n'eût point sollicité la défection du prince Poniatowski. « Nous avons à regretter, Sire, de ne l'avoir

» point prévenu dans une affaire d'une importance » aussi majeure; je m'en étais expliqué depuis long- » temps avec M. le général Suchleten; mais, quoique » l'élection paraisse maintenant manquée pour la » Russie, je n'en crois pas moins nécessaire de per- » sister dans ce projet, en faisant proposer la cou- » ronne au prince Poniatowski. Je puis assurer » Votre Majesté, d'après les notions qui me sont » parvenues, que ce prince paraît n'avoir pas en- » core renoncé entièrement à l'espoir de monter sur » le trône de son oncle : je serais bien trompé, s'il » ne comptait pas toujours sur l'assistance de Votre » Majesté; c'est à elle à juger, dans sa sagesse, si » l'armée polonaise peut être détachée, et si, en fai- » sant mouvoir les ressorts qui flattent les hommes » et éblouissent les nations, l'on pourrait arracher » ces contrées fertiles à l'influence de l'empereur » Napoléon. »

Le 13 juillet Bernadotte pressait Alexandre de menacer le flanc droit de Napoléon, pour le forcer à changer son ordre de bataille, de manière à ce qu'il présentât son flanc gauche « sur lequel, disait-il, Votre Majesté pourrait tomber brusquement avec sa première armée et sa réserve. » Dans ce système, le plan de campagne attribué à la Suède consistait à opérer contre le Danemark, à produire une diversion dans le nord de l'Allemagne et à soulever les populations germaniques contre la domination

napoléonienne. Trente mille Russes devaient se combiner à cet effet avec l'armée de Bernadotte; mais la retraite d'Alexandre sur Moscou fit ajourner l'exécution de ce projet.

Le même jour où le prince royal de Suède soumettait son plan d'opérations à l'empereur Alexandre, il écrivait aussi au comte de Lowenhjelm :

« Depuis le 25, jour du passage du Niémen par » l'armée de l'empereur Napoléon, nous n'avons au- » cune nouvelle du quartier-général. Ce silence nous » fait croire qu'on négocie, car il n'est pas dans l'u- » sage de Napoléon de s'arrêter tout court après avoir » violé le territoire de son ennemi. Si la réflexion » lui fait apercevoir qu'il a commis une faute, il » persiste par amour-propre et s'abandonne à la » Fortune. C'est donc de cette idole capricieuse qu'il » faut se méfier; l'empereur Alexandre est à la fleur » de l'âge; qu'il la cajole et qu'il ne se décourage » pas : il la fixera indubitablement près de lui.

» Insistez pour qu'on défende à outrance la vieille » ville de Riga. Ce point est un des boulevards de » l'empire de Russie; il faudrait qu'il fût couvert » par des redoutes et des camps retranchés, que » l'intérieur fût hérissé de palissades avec des » traverses et de bons fossés. Les troupes légères » et irrégulières russes doivent être constamment » sur les derrières de l'empereur Napoléon, em- » ployées à lui brûler ses magasins, à lui enlever

» tous les chevaux et tout le bétail, enfin à lui faire
» une guerre qui lui ôte toutes les ressources. Tenez
» donc sans cesse ce langage et vous enflammerez
» le courage des officiers et des généraux. Un pays
» n'est jamais perdu, lorsque le souverain et l'armée
» sont d'accord et qu'ils ont tous la volonté de
» vaincre.

» L'empereur Napoléon se sera peut-être fait nom-
» mer roi de Pologne, au moment où cette lettre vous
» parviendra. Si cela est, je pense que l'empereur
» Alexandre doit déclarer qu'il ne peut pas recon-
» naître cette élection, attendu que tant de couron-
» nes accumulées sur la tête d'un souverain mettent
» toutes les nations de l'Europe sous sa puissance,
» mais que l'empereur Alexandre reconnaîtra un
» roi indépendant, soit qu'il soit pris parmi la na-
» tion polonaise ou parmi les princes de la maison
» d'Autriche : par exemple, le prince Charles, le
» prince Jean ou le prince Ferdinand. Faites tous
» vos efforts, monsieur le comte, pour que la Polo-
» gne échappe à l'empereur Napoléon. C'en est fait
» du Nord et de l'Orient, s'il parvient à être le sou-
» verain d'une nation aussi susceptible d'être exaltée
» que l'est la nation polonaise. L'idée de détruire
» l'empire russe lui enlèvera toute espèce de réflexion.
» Les Polonais marcheront aveuglément, verseront
» leur sang et sacrifieront tout ce qui leur reste,
» pour parvenir à ce but. Ils seront éloignés de

» penser que le démembrement de l'empire russe
» les accablerait de nouveaux fers; que le renverse-
» ment de celui d'Orient ne serait pas le terme de
» leurs malheurs, et que l'ambition et la politique
» méditent déjà de les conduire sur les bords du
» Gange (1). »

L'œil fixé sur l'échiquier où se jouaient les destinées de l'Europe, épiant avec avidité toutes les vicissitudes de cette grande guerre, et dévoré du besoin de frapper Napoléon par tous ses côtés vulnérables, Bernadotte écrivait, dans les premiers jours d'août, à l'empereur Alexandre, qu'il était indispensable de diriger en hâte sur Wilna, *cette armée valeureuse et aguerrie qui avait fait trembler le croissant*. Ce mouvement rapide devait avoir pour résultat de paralyser la marche des Français sur Moscou, s'ils étaient vainqueurs à Smolensk; et, si la bataille était indécise, de les forcer à repasser le Niémen, ou à s'affaiblir pour faire face au corps de Volhynie, auquel cas l'armée russe pourrait reprendre l'offensive contre le corps principal de Napoléon et prévenir l'occupation de Moscou.

Cette opération ne put s'effectuer assez tôt pour amener les conséquences indiquées par le prince royal de Suède, mais ce fut cette même armée de Volhynie

(1) Lettre au comte de Lowenhjelm, Oerébro le 13 juillet 1812.

qui, quatre mois plus tard, se jetant, à la Bérézina, entre l'armée française et les frontières de la Pologne, devint la principale cause des désastres de la retraite.

Le 2 août Bernadotte, désapprouvant le système de guerre par corps détachés, que la Russie semblait avoir adopté, et prévoyant que Napoléon battrait ces corps les uns après les autres, traçait un nouveau plan de campagne qu'il enjoignait au comte de Lowenhjelm de soumettre à l'empereur Alexandre : « Il me semble, disait-il, que, si l'empereur » Alexandre veut faire une grande guerre et ne pas » figurer parmi les souverains feudataires de Napo- » léon, il faut que son système change. » Il insistait pour que l'armée russe fût resserrée et toute autre manœuvre ajournée, jusqu'à l'époque où des succès pourraient permettre aux généraux de se déployer, pour menacer les flancs et les derrières de l'empereur Napoléon. Mais, avant de manœuvrer ainsi, et surtout après avoir abandonné de belles provinces et plus de cent lieues de terrain, il fallait des succès, et, pour les obtenir, on devait frapper de masse et aborder l'ennemi.

Bernadotte prévoyait alors que si l'empereur Napoléon avait passé la Dwina, il porterait un grand coup sur la Livonie, sur Revel, sur Narva; qu'il menacerait Pétersbourg, offrirait la liberté aux Finnois et leur donnerait un grand-duc pour souverain. « Par ce coup hardi et inattendu, la Finlande, di-

sait-il, est perdue pour la Russie et pour la Suède; la Livonie suit l'insurrection de la Pologne, et Pétersbourg, qui renferme tant d'étrangers avides de nouveauté parce qu'ils sont sans patrie et sans honneur, ne se préservera pas peut-être de l'incendie qui embrasera les belles provinces russes. »

Dans cet état de choses, le prince royal offrait son concours personnel, dans deux hypothèses : il proposait, d'abord, de faire une campagne d'hiver dans le nord de l'Allemagne, de s'emparer de la Séélande, de la Fionie, du Holstein, et d'attendre la belle saison à Hambourg où le voisinage des forces suédoises et russes insurgerait une partie de l'Allemagne, de manière à voir l'armée alliée s'accroître à tel point qu'au moment de l'ouverture de la campagne, elle pourrait opérer dans tous les pays entre l'Elbe et le Weser. D'un autre côté, le prince royal offrait de se rendre à Helsingfors, Revel et Pétersbourg, avec 40 mille Suédois qui, réunis aux troupes russes qui étaient en Finlande, aux dépôts qui se trouvaient à Pétersbourg et aux corps irréguliers qu'on pouvait faire venir des environs d'Archangel, formeraient une armée de 80 mille hommes, à la tête de laquelle il marcherait sur les derrières de Napoléon, si le malheur des armées russes lui avait permis de se porter sur Moscou. « Nous nous dirige-
» rons sur Riga, s'il est encore sur la Dwina, et,
» réunis aux autres grands corps, nous irons le cher-

» cher partout où il sera, et nous déciderons du sort » du monde. »

Enfin, en transmettant ce système de guerre à son ministre en Russie, le prince royal lui prescrivait impérativement d'insinuer à l'empereur Alexandre qu'il fallait persévérer, dût-on se retirer jusque sur la mer Caspienne : « Je ne me dissimule pas, disait-il, que » si on livre trois ou quatre batailles, on peut les per- » dre. Cependant cela ne doit pas décourager. La cin- » quième pourra peut-être rester indécise, et c'est » autant qu'il en faut. Pendant que l'empereur Napo- » léon s'enfoncera en Russie, il faut que l'empereur » Alexandre s'enfonce aussi en Allemagne; et, à sa » place, je jetterais cent mille hommes sur notre » point; ils produiraient un résultat bien plus avan- » tageux que s'ils combattaient en Russie. Avec une » semblable force, nous détruirions la Confédération » du Rhin, nous nous augmenterions de ses troupes, » et la France alarmée pourrait être forcée à de- » mander la paix, pour sauver son armée *et se dé- » barrasser peut-être du système de l'empereur Na- » poléon*. Dans toutes les occasions, prêchez la per- » sévérance, quels que soient les dangers et les évé- » nements (1). »

(1) Lettre de Bernadotte au comte de Lovenhjelm, 2 août 1812.

CHAPITRE XI.

Revers de la Russie. — Entrevue d'Alexandre et de Bernadotte, à Abo.— Bernadotte ranime le courage d'Alexandre. — Il lui trace un plan d'opérations. — Scènes de sentiment. — Enthousiasme de l'empereur de Russie. — Proposition de divorce et de mariage. — Convention additionnelle du 18 août, entre Bernadotte et Alexandre.— Sacrifice de la Norvége. — Premier coup porté par Bernadotte à la puissance de Napoléon. — Nouveaux efforts pour soutenir le courage d'Alexandre. — Sa correspondance avec ce monarque. — *Idem* avec le prince régent d'Angleterre. — Ses rapports avec la Prusse. — Il attise partout le feu de la guerre. — Prise de Moscou. — Comédie jouée par Bernadotte. — Il change de langage. — Ses exigences envers la Russie. — Son égoïsme.— Moyens dilatoires.— Plaintes et refroidissement d'Alexandre.

Vers le milieu d'août, les affaires de la Russie étaient dans la situation la plus critique. Les premières opérations de la campagne avaient été constamment favorables à son redoutable adversaire. Maîtresse de toutes les positions de la rive gauche de la Dwina, l'armée française avait marché sur Smolensk et s'était emparée de ce boulevard de la vieille Moscovie. A cheval sur la chaussée de Pétersbourg, Wittgenstein défendait héroïquement les approches de cette capitale contre les efforts de Macdonald et d'Oudinot; mais, épuisé par une longue lutte, le général russe était à la veille de succomber. Ailleurs, Tormazoff, après avoir un instant surpris Regnier sur

les frontières du grand-duché de Varsovie, avait été vigoureusement ramené dans ses positions. En tête du corps principal de l'armée française, la plus dangereuse des mésintelligences, celle qui naît de la jalousie de la gloire, divisait Barclay de Tolly et Bagration, l'un voulait combattre, l'autre voulait manœuvrer; la discorde était dans leur camp; la confiance dans le chef, cette force des armées, y manquait; chaque pas y paraissait une faute, chaque parti pris le pire de tous; la réunion des deux corps d'armée avait augmenté le mal; plus cette masse russe se sentait forte, plus son général lui semblait faible; le cri était universel, on demandait hautement un autre chef (1); enfin, tout, hommes et choses, semblait présager à la Russie une succession de revers au milieu desquels l'empire des Czars devait périr.

C'est dans ces circonstances qu'eut lieu, à Abo, la fameuse entrevue de l'empereur de Russie avec le prince royal de Suède. C'est là, dans une rue solitaire de cette ville silencieuse, au milieu des forêts de sapins et des collines sauvages qui bordent le golfe de Finlande, que fut décidé le sort de l'empire français. « Et un Français, dit Napoléon, a eu dans » ses mains les destinées du monde! s'il eût eu le » jugement et l'âme à la hauteur de sa situation,

(1) De Ségur.

» s'il eût été bon Suédois, ainsi qu'il l'a prétendu,
» il pouvait rétablir le lustre et la puissance de sa
» nouvelle patrie, reprendre la Finlande, être sur
» Pétersbourg avant que j'eusse atteint Moscou; mais
» il a cédé à des ressentiments personnels, à une
» sotte vanité, à de toutes petites passions. La tête
» lui a tourné, à lui ancien jacobin, de se voir re-
» cherché, encensé par des légitimistes; de se
» trouver face à face, en conférence de politique et
» d'amitié, avec un empereur de toutes les Russies,
» qui ne lui épargnait aucune cajolerie. On assure
» qu'il lui fut insinué qu'il pourrait prétendre à une
» des sœurs du czar, en divorçant avec sa femme;
» et, d'un autre côté, un prince français lui écri-
» vait qu'il se plaisait à remarquer que le Béarn était
» le berceau de leurs deux maisons!... Bernadotte!
» sa maison!......

» Dans son enivrement, il sacrifia sa nouvelle pa-
» trie et l'ancienne (1). »

Ménagée, préparée par l'Angleterre, qui connaissait le caractère irrésolu d'Alexandre et les haines énergiques de Bernadotte, la rencontre de ces deux personnages devait en effet exercer une influence décisive sur la marche des événements. Les revers des armées russes avaient détruit les espérances et fatigué le courage de l'autocrate. Alors Berna-

(1) *Mémoires de M. de Las Cases.*

dotte déploya toutes les ressources de sa faconde méridionale, tous ses talents d'homme de guerre, pour retremper l'âme de son allié et le pousser dans les voies d'une lutte à outrance. Rompu aux habitudes stratégiques de Napoléon, il affecta de saluer l'invasion du territoire russe comme le terme des succès de ce grand capitaine, et, loin de déplorer les défaites qui facilitaient ses progrès, il fallait, dit-il, y voir le doigt de la Providence qui poussait le conquérant vers sa ruine. « Eh, mon Dieu! s'écria-t-il, c'est sur ce terrain, au cœur de la Russie, qu'il eût fallu attirer Bonaparte, alors même que la justice divine ne l'y aurait pas conduit. Et sur quel autre point du globe, l'Espagne exceptée, aurait-on pu donner à ce gra d duel le double caractère de guerre nationale et de guerre religieuse, qui doit déjouer tous les calculs d'une guerre d'échiquier? Où donc aurait-on pu trouver ces vastes marais, ces forêts profondes, ces routes sans habitations, ces steppes sans approvisionnements, ces populations rares, éparses sur un sol immense et si favorable à une dévastation systématique, enfin tout cet ensemble de circonstances locales qui suffiraient pour créer d'insurmontables obstacles au génie de Napoléon et au courage de ses soldats? Sire, se retirer avec sagesse après avoir défendu pied à pied des positions choisies d'avance, détruire tout sur les pas de l'ennemi, mettre toujours un désert entre lui et

l'armée russe, l'éloigner de ses ressources, l'irriter sans cesse par une résistance habilement calculée, l'attirer ainsi dans les profondeurs de l'Empire, l'envelopper de populations insurgées, et fomenter sur ses derrières le soulèvement des nations germaniques : voilà, Sire, dit Bernadotte, l'unique système de guerre et de politique que Votre Majesté Impériale doive adopter aujourd'hui; qu'elle le suive avec courage, énergie, persévérance, et j'ose lui prédire un triomphe acheté, il est vrai, par de douloureux sacrifices, mais un triomphe certain. Du reste, Sire, je supplie Votre Majesté de considérer qu'il ne s'agit point aujourd'hui du plus ou du moins, mais du tout. Si Votre Majesté consentait à traiter avec Napoléon aussi long-temps qu'un seul soldat français souillera son territoire, c'en serait fait de l'indépendance et peut-être même de l'existence de son Empire; car alors la Pologne agrandie et réorganisée sous quelque sceptre napoléonien, pèserait éternellement sur vos frontières, et qui sait même si, malgré elles, la Suède et la Turquie ne seraient pas condamnées à s'enrichir des dépouilles de Votre Majesté? »

Non-seulement ces paroles ranimèrent le courage abattu d'Alexandre, mais elles exaltèrent au plus haut point l'imagination de ce monarque, qui, se jetant dans les bras de Bernadotte, s'écria avec transport : « Pétersbourg serait pris, que je me re-

» tirerais en Sibérie; j'y reprendrais nos anciennes » coutumes, et, comme nos ancêtres à longue barbe, » nous reviendrions de nouveau conquérir l'Empire. » — Cette résolution affranchira l'Europe, répon- » dit Bernadotte. — Prince, reprit l'empereur, je » veux ajouter à l'adoption de Charles XIII celle de » ma propre maison. » Et pour resserrer les liens qui les unissaient déjà, Alexandre offrit à Bernadotte la main de sa sœur, si, à l'exemple de Napoléon, il voulait consentir à immoler les affections de son cœur aux grands intérêts de l'Europe.

Cette idée de divorce n'étonna point le prince royal de Suède, à qui madame de Staël l'avait déjà suggérée en revenant de Pétersbourg; il se montra profondément touché de l'honneur insigne que voulait bien lui faire l'empereur de toutes les Russies; mais il lui demanda la permission de décliner un titre qu'il ne pourrait accepter sans inconvénient pour celui qu'il tenait de la volonté des Suédois et de l'adoption de Charles XIII. « Je n'aurais garde, ajouta Bernadotte, de blesser à ce point l'amour-propre de la nation suédoise. Mes soins et mes efforts tendront à assurer son indépendance qui ne peut être affermie que par l'acquisition de la Norvége. Voilà mon but, tel doit être mon lot; et si je suis destiné à l'étendre, j'y serai conduit par les événements, non par mon ambition personnelle (1). »

(1) Mémoires manuscrits.

Cette phrase répondait aussi à une autre proposition d'Alexandre. Passant tout à coup d'un morne abattement aux espérances les plus exaltées, et rêvant déjà la ruine de son ennemi, ce monarque avait fait briller aux yeux de Bernadotte la couronne de Napoléon. Mais l'ambition du prince royal de Suède s'était habilement contenue, et, sans décliner positivement, pour son compte personnel, un si grand héritage, il avait présenté Moreau comme un en-cas propre à le recueillir. Cette abnégation calculée ne fit qu'accroître l'enthousiasme d'Alexandre que nous verrons, plus tard, revenir au projet de placer Bernadotte sur le trône impérial.

Alors fut conclue, entre la Russie et la Suède, la convention du 18 août, additionnelle au traité d'alliance du 24 mars.

Elle stipulait qu'afin d'avancer le moment où la Suède pourrait opérer une diversion dans le nord de l'Allemagne, la Russie s'engageait à porter à trente-cinq mille hommes le corps auxiliaire promis à cette puissance, et que ces forces seraient rendues en Scanie, savoir : vingt-cinq mille hommes en septembre et dix mille en novembre. Immédiatement après la réunion de ces troupes, sur le point convenu, Bernadotte devait commencer les hostilités contre les îles danoises, si la cour de Copenhague refusait de céder la Norvége à la Suède et de faire cause commune avec les alliés de la Russie;

et ce n'était qu'après avoir pris possession de ce pays, que l'armée combinée devait attaquer le continent germanique. Dans le cas où les événements porteraient les frontières de l'empire russe jusqu'à la Vistule, la Suède s'obligeait à en garantir la possession à l'empereur Alexandre, qui, de son côté, promettait de faire tous ses efforts pour obtenir le consentement de l'Angleterre à la réunion de la Norvége à la Suède.

Ce traité signé, une circonstance imprévue vint augmenter encore l'enthousiasme d'Alexandre pour Bernadotte. Celui-ci, après avoir inspecté le corps auxiliaire russe qui devait passer sous ses ordres et qu'une courte navigation allait porter en Scanie, pressa l'empereur Alexandre de donner à ces troupes une destination plus urgente. « Sire, lui dit-il, le général Wittgenstein lutte héroïquement sur la Dwina avec une poignée de braves, mais il est impossible que les forces supérieures de Macdonald et de Victor ne finissent pas par l'écraser, si de prompts renforts ne lui arrivent, et je supplie Votre Majesté de lui envoyer les trente-cinq mille hommes qui me sont destinés.— Ce que vous faites-là, prince, est admirable, s'écria le Czar ; mais avec quoi vous emparerez-vous de la Norvége ?—Si vous triomphez, je l'aurai toujours ; si vous succombez, il n'y a plus de Norvége à conquérir, peut-être même plus de Suède à conserver. » Alexandre accepta l'offre du

prince royal. L'attaque de la Séélande fut remise à l'année suivante, et les trente-cinq mille Russes qui devaient opérer en Scanie, se dirigèrent sur la Dwina et permirent à Wittgenstein de barrer, à Macdonald et à Victor, le chemin de Pétersbourg, où, quoi qu'en eût dit l'empereur de Russie, la paix aurait été incontestablement signée.

Tel fut le premier et peut-être le plus funeste coup porté, par Bernadotte, à la puissance de Napoléon. En effet, sans le secours inattendu qu'il fournit à Wittgenstein, sur le point le plus vulnérable de son échiquier, Riga tombait au pouvoir des Français, et, Riga enlevé, rien ne pouvait plus arrêter leur marche jusqu'à Pétersbourg. Or, Pétersbourg occupé par une armée française, les hostilités n'avaient plus d'aliment ni de but. Cette capitale sauvée, il fallait, au contraire, rentrer dans un cours interminable de combats, et parcourir toutes les phases d'une guerre d'extermination.

Après les conférences d'Abo, Alexandre rentra à Saint-Pétersbourg et Bernadotte à Stockholm. Cependant, Smolensk ne tarda pas à succomber, et, vainqueurs dans toutes les rencontres, les Français marchèrent rapidement sur Moscou. Alors, le prince royal de Suède, qui avait remarqué, chez l'empereur de Russie, de fréquentes alternatives d'exaltation et d'abattement, s'efforça de ranimer, par tous les moyens, des espérances que tant de revers

pouvaient éteindre. Il agit sur l'esprit irrésolu d'Alexandre, par sa correspondance directe et par les influences dont il l'environnait. Apprend-il, par exemple, que l'armée russe vient d'éprouver un échec, il se hâte d'écrire à l'autocrate que les regards de l'Europe sont fixés sur lui; que les hommes timides désespèrent, mais que les braves sont persuadés que c'est du sein de son empire, que doit sortir un nouvel équilibre qui limitera la puissance dominatrice qui veut détruire la Russie. Bernadotte parle ensuite à Alexandre des immenses ressources dont ce prince peut disposer, de la cause légitime pour laquelle il combat, de son honneur engagé dans cette grande querelle, de sa sûreté personnelle compromise et de l'éclat reservé à sa mémoire (1). Est-il informé qu'en apprenant la perte de Borodino, Alexandre a donné des signes de désespoir, il prend aussitôt la plume et écrit au Czar: « Qu'il me soit permis, sire, d'observer (2) à Votre » Majesté que les armées françaises occupaient, il » y a vingt mois, la presque totalité de l'Espagne et » du Portugal, et que lord Wellington était assiégé » dans ses lignes de Lisbonne, par le maréchal Mas-

(1) Lettre datée de Stockholm, septembre 1812.

(2) L'auteur transcrit littéralement la correspondance de Bernadotte, sans prendre la responsabilité des fautes de français dont elle abonde.

» séna. Ce même lord a fait, cependant, son entrée » triomphante à Madrid, et il n'est pas invraisem- » blable qu'il passe l'hiver au pied des Pyrénées. » Rome envoya une armée en Afrique pour chasser » Annibal de l'Italie, et Mithridate vaincu conser- » vait l'espoir d'aller avec une armée demander la » paix au Sénat romain. Si Votre Majesté peut met- » tre à ma disposition l'armée qu'elle m'a promise, » l'empereur Napoléon, occupât-il Pétersbourg et » Moscou, sera obligé de venir, de sa personne, » avant le mois de mai, soutenir la guerre sur les » bords de l'Elbe et du Weser (1). »

Le même jour, Bernadotte mandait au comte de Lowenhjelm d'agir sur l'esprit de l'Empereur, pour que ce prince ne désespérât pas du salut de son empire, et qu'il persévérât dans sa résolution de combattre.

L'activité dévorante du prince royal s'exerçait, en même temps, sur tous les intérêts hostiles à Napoléon, exploitant toutes les vanités, remuant toutes les ambitions et réveillant toutes les haines qui poursuivaient ce grand homme. Le 19 septembre, il écrivait au prince régent d'Angleterre, que les peuples opprimés fixaient leurs regards et leurs espérances sur Son Altesse royale et sur la nation généreuse qu'elle gouvernait. « Déjà, disait-il, le

(1) Lettre datée de Stockholm, 16 septembre 1812

» bruit des victoires des armées britanniques retentit
» des bords du Mançanarès sur ceux de la Bal-
» tique, et si Votre Altesse royale n'écoute que
» les nobles sentiments de son cœur, les montagnes
» du Nord et les champs de l'antique Ibérie attes-
» teront encore le triomphe de la liberté euro-
» péenne. »

On le voit : aux yeux du prince royal de Suède, la mission de régénérer l'Europe n'était point dévolue à Alexandre seulement. Bernadotte savait, suivant les différentes nécessités de sa politique, attribuer, tour à tour et même simultanément, cette grande tâche à tous les princes dont il avait besoin. Et, en effet, sa lettre au prince régent d'Angleterre avait aussi pour but de déterminer cette puissance à consentir à la réunion de la Norvége à la Suède. Pour cela, il présentait cet accroissement de territoire comme devant écarter toutes les inquiétudes de la Suède du côté de l'ouest, compléter son existence insulaire, et rendre d'autant plus indissolubles ses relations amicales et commerciales avec la Grande-Bretagne. Mais, sans l'acquisition de la Norvége, il était à craindre que l'opinion publique, qui déplorait toujours la perte de la Finlande, n'entraînât le gouvernement suédois vers l'alliance française, comme la plus propre à lui faire reconquérir cette province. « Il faut donc, disait Berna-
» dotte, avant de guider les efforts de mon pays

» sur le continent, que je m'attache à populariser
» un système qui écarte, aux yeux du vulgaire,
» les avantages que la Suède aurait pu acqué-
» rir en se liguant avec la France; et le moyen
» de parvenir à ce résultat, c'est l'acquisition de la
» Norvége. »

En résumé, cette lettre avait pour unique objet de fixer les incertitudes du gouvernement britannique, dont la politique dilatoire refusait encore son accession aux traités du 24 mars et du 18 août, quoique plusieurs mois se fussent écoulés depuis la conclusion de l'alliance entre la Suède et la Russie. Fatigué des lenteurs diplomatiques, et toujours préoccupé de l'acquisition de la Norvége, Charles-Jean avait cru devoir s'adresser secrètement au prince régent d'Angleterre.

Cependant, les menées souteraines du prince royal et les armements qui se préparaient en Suède, pour effectuer une descente sur les côtes septentrionales de l'Allemagne, déterminèrent le cabinet français à exiger que la Prusse notifiât à la cour de Stockholm, qu'elle repousserait énergiquement toute tentative de diversion sur le continent germanique. Le 13 septembre, le chargé d'affaires prussien déclara au cabinet suédois, qu'alliée de la France, la Prusse s'opposerait à toutes les tentatives méditées contre cette puissance, et qu'à la moindre entreprise contre le continent, soit en Poméranie, en Prusse, dans le

Mecklenbourg, ou dans la 32e division militaire, le gouvernement prussien ferait marcher trente mille hommes contre les agresseurs (1). Cette déclaration d'un cabinet qui ne croyait pas la puissance de Napoléon assez ébranlée pour que le moment de l'attaquer en face fût arrivé, n'obtint qu'une réponse évasive du gouvernement suédois. Charles XIII, disait le baron d'Engestrom, appréciait les motifs qui *avaient obligé* le roi de Prusse à faire la déclaration contenue dans la note de M. Tarrach, et Sa Majesté suédoise n'en continuerait pas moins à faire des vœux pour que la monarchie du grand Frédéric *pût reprendre* son ancienne splendeur. Du reste, le roi de Suède ne s'écarterait en rien du système qu'il avait adopté pour *maintenir la liberté de ses peuples et l'honneur de sa couronne*.

Évidemment, le gouvernement suédois n'avait vu, dans la déclaration du cabinet de Berlin, que ce qu'elle contenait en effet, c'est-à-dire une concession obligée aux exigences de la France. Divisés dans leurs communications officielles, les deux cabinets n'en étaient pas moins d'accord au fond: l'un et l'autre marchaient au même but, par des voies différentes. Plus immédiatement placée sous la main encore puissante de Napoléon, la Prusse préludait

(1) Note de M. Tarrach au ministre des affaires étrangères de Suède, 13 septembre 1812.

à sa défection par des simulacres de dévouement; moins exposée à un coup de foudre, la Suède ne dissimulait presque plus ses projets; mais, lorsque le prestige de l'invincibilité de Napoléon sera dissipé, la haine de ces deux puissances se trouvera au même diapason et parlera le même langage.

Ce fut au milieu de ces intrigues diplomatiques, qu'arriva à Stockholm la nouvelle de l'entrée des Français à Moscou. Les panégyristes de Bernadotte ont écrit que le génie de ce prince avait vu, dans cet événement prévu par lui, la perte certaine de l'empereur Napoléon, et que, rempli d'enthousiasme et d'espérance, il s'était écrié : dès ce jour, la campagne des Français est manquée. « Une circonstance, dit » à ce sujet madame de Staël, fait beaucoup d'hon» neur à la sagacité du prince de Suède. Lorsqu'on » vint lui annoncer que les Français étaient entrés » dans Moscou, les envoyés des puissances à Stock» holm, alors réunis chez lui, étaient consternés; » lui seul déclara fermement qu'à dater de cet évé» nement l'empereur Napoléon était perdu, bien » que la prise de Moscou semblât le plus grand » exploit de sa carrière militaire. » La tourbe des biographes a reproduit cette version. « Il y avait » cercle à la cour, dit l'un d'eux (1); on attendait » avec anxiété l'arrivée du prince; lorsqu'il entra

(1) Touchard-Lafosse.

» dans les appartements, on chercha à lire, sur ses » traits, les impressions de son âme; on épia les » premières paroles qu'il allait prononcer. Il s'ap- » procha du ministre russe : — Je déplore le sort » de votre capitale, lui dit-il; mais j'en félicite » l'empereur Alexandre; *Napoléon est perdu*. Oui, » monsieur, — poursuivit son altesse, en se tournant » vers le chargé d'affaires d'Autriche, — Napoléon » est à Moscou et il est perdu : vous pouvez écrire » à votre cour, que tel est mon avis sur cet événe- » ment. »

Ce sont là des hyperboles que la sévérité de l'histoire doit réduire à leur valeur réelle. Que Bernadotte, comprenant la nécessité de rassurer les esprits, sur les conséquences de la prise de Moscou, ait exprimé, au milieu de cette crise, un sentiment contraire à celui qu'il éprouvait, c'est fort probable, car cette assurance simulée était dans les convenances de sa situation. Mais que Bernadotte ait réellement considéré la chute de l'antique capitale de la Russie, comme un événement désirable dans l'intérêt de cet empire, c'est ce que repoussent les documents les plus incontestables. La vérité est, au contraire, que le prince royal de Suède vit, dans la prise de Moscou, un événement fatal pour la Russie comme pour l'Europe, et que les témérités de sa politique, les hardiesses de ses espérances en furent profondément altérées. C'est sous cette im-

pression que, le 6 octobre 1812, il écrivait au comte Lowenhjelm : « Des lettres arrivées de Pétersbourg » ont annoncé l'entrée de Napoléon à Moscou. Quel- » que *fâcheux* que soit cet événement, l'*amertume* » en aurait été un peu adoucie, si j'en avais reçu la » première nouvelle par vous. Je suis assez éprouvé » par les chances de la fortune, pour recevoir avec » calme l'annonce d'une bonne comme d'une mau- » vaise nouvelle; vous devez donc me présenter tou- » jours les choses sous le point de vue où elles se » trouvent, et ne jamais craindre de m'alarmer. » Bernadotte rappelait ensuite à son ambassadeur, qu'en se séparant d'Alexandre, il avait promis à ce prince de se rendre à Pétersbourg avec trente mille Suédois, dans le cas où Moscou tomberait au pouvoir de son ennemi. Or, il était prêt à réaliser cette promesse, si la Russie consentait à lui *remettre la Finlande*. « Ensuite, ajoutait-il, il sera facile de nous » entendre pour l'indemnité à m'accorder, en resti- » tution de la Finlande; car vous savez, monsieur » le comte, que je n'aspire qu'à la réunion de la » Norvége à la Suède. » Il considérait cet arrangement comme devant ramener incontestablement la victoire sous les drapeaux russes. « Si l'Empereur » s'y détermine, ses armées seront triomphantes, et » l'Europe est sauvée. » Dans le cas, au contraire, où l'empereur Alexandre voudrait exécuter la convention d'Abo, le prince royal offrait d'aller s'établir

en Fionie, et d'opérer ainsi une diversion qui forcerait Napoléon à évacuer Moscou et les provinces russes. Mais, comme dans ce moment l'empereur Alexandre ne pouvait ni livrer la Finlande à Bernadotte, ni lui envoyer les trente-cinq mille hommes stipulés par la convention d'Abo, il était évident que les nouvelles démonstrations du prince royal de Suède ne l'engageaient à rien.

Le même jour (6 octobre), Bernadotte écrivait à l'empereur Alexandre, que Sa Majesté connaissait les motifs qui avaient pu déterminer ses généraux à abandonner l'ancienne capitale de son empire sans avoir perdu une nouvelle bataille; qu'il ne se permettrait donc aucune réflexion à cet égard, et qu'il se bornerait à lui témoigner *tout le chagrin* qu'une pareille catastrophe avait dû lui causer. La nouvelle de cet événement devait, ajoutait-il, « porter la consternation et le découra- » gement parmi les nations dont les regards et les » espérances se tournaient vers Sa Majesté. » Enfin, après de verbeux conseils sur la nécessité de recourir à des levées en masse, Bernadotte se disait toujours prêt à exécuter les plans arrêtés avec Alexandre, mais il priait Sa Majesté de se souvenir de tout ce qui avait été convenu à Abo entre elle et lui.

Quatre jours plus tard, revenant sur l'incendie de Moscou, le prince royal répétait à Alexandre que cet événement était affligeant, non-seulement pour

Sa Majesté mais encore pour ses alliés et ses amis. Puis, il exprimait la crainte que, trompé dans son espoir de conclure la paix au milieu des ruines de cette capitale, l'empereur Napoléon n'attaquât le prince Kutusof, pour gagner Kalouga et Toula et se porter contre Tchitchagoff. Bernadotte déplorait amèrement le temps perdu, mais dont la responsabilité appartenait tout entière aux Anglais, qui, « méfiants jusqu'à l'excès, agissent envers Votre » Majesté et la Suède comme des traitants. » Il faisait allusion aux difficultés incessantes du cabinet britannique pour accéder au traité d'Abo et à la réunion de la Norvége à la Suède, condition sans laquelle cette puissance ne pouvait point s'engager activement dans une guerre continentale (1).

C'était, sous les apparences d'un dévouement sans bornes, profiter des malheurs de la Russie, pour la déterminer à obtenir à tout prix le consentement de la Grande-Bretagne à l'usurpation de la Norvége. « Déjà, écrivait encore Bernadotte, j'ai eu l'honneur » de prier Votre Majesté d'intervenir pour que le » cabinet de Saint-James accédât au traité de Pé» tersbourg et aux conventions d'Abo. S'il est de » bonne foi, je ne vois pas ce qui peut l'autoriser à » défendre les intérêts du Danemark qui est en » guerre, de fait et de droit, avec nous. Cette accession

(1) Lettre du prince royal à l'empereur Alexandre, 30 octobre 1812.

» de la Grande-Bretagne nous est d'autant plus né-
» cessaire; que, ses flottes dominant toutes les mers,
» nous ne pouvons pas nous livrer à sa discrétion,
» sans avoir un traité qui la lie. Heureux encore, si,
» après sa conclusion, le temps nous prouve qu'elle
» a cessé de craindre une défection de notre part.
» Si je ne consultais que mon désir de seconder
» Votre Majesté, je n'hésiterais pas un moment à me
» porter en Fionie et dans les petites îles; mais je
» suis arrêté par le besoin de ménager une nation
» dont les pertes récentes exigent que les moyens
» qui lui restent soient utilement et sagement em-
» ployés; et, comme je me suis fait une loi de ne
» vous rien cacher, Sire, je dois vous dire qu'elle
» verrait avec inquiétude l'armée suédoise s'éloigner
» de ses frontières, pour attaquer les îles danoises
» sans le concours des troupes de Votre Majesté, car
» alors elle aurait à craindre de ne pas contenir
» l'armée norvégienne. »

Le prince royal se retranchait aussi derrière les difficultés financières qui paralysaient ses mouvements; il avait, disait-il, été obligé d'étendre les cantonnements des troupes, et de faire rentrer dans leurs foyers les régiments stationnés le plus près des côtes. Les dépenses excessives qu'une armée de terre de cinquante mille hommes et douze mille matelots nécessitaient, l'avaient obligé de prendre cette mesure. Déjà, depuis le mois de

mai, ces mêmes dépenses excédaient de 4 millions de rixdalers, le crédit ordinaire accordé par les États du royaume. Du reste, il avait tout réglé de manière à pouvoir agir aussitôt que les trente-cinq mille Russes seraient arrivés, et que l'Angleterre aurait donné son consentement à l'acquisition de la Norvége et versé les termes échus du subside de 500,000 livres sterling promis à la Suède et dont 150,000 seulement avaient été payés.

Cette soudaine circonspection, si contraire au zèle naguère si fougueux du prince royal, excita les soupçons de la Russie. Alexandre se plaignit hautement des retards qu'éprouvait la diversion des Suédois dans le nord de l'Allemagne, et l'amertume de ses récriminations alla jusqu'à mettre en doute la sincérité du cabinet de Stockholm. De son côté, Bernadotte accusait le ministère russe de n'avoir encore rien fait pour obtenir le consentement de l'Angleterre à la réunion de la Norvége à la Suède. Si cette dernière puissance n'avait consulté qu'une *prudence timorée,* elle aurait, disait-il, proclamé sa neutralité et servi, par ce moyen, les intérêts de Napoléon, qui, certain alors que la Suède n'agirait pas offensivement, aurait pû employer, contre la Russie, les troupes nationales et confédérées que les armements suédois avaient retenues en Allemagne, particulièrement sur les côtes depuis Dantzig jusqu'à l'Elbe. Le prince royal opposait

ensuite aux reproches d'Alexandre les services qu'il lui avait rendus, en accélérant la conclusion de la paix entre la Russie et la Porte Ottomane (1), et en terminant ses différends avec la Grande-Bretagne. « Il n'échappera point à l'opinion la moins raison- » nable que si l'empereur Alexandre avait encore » eu deux guerres à soutenir, ses embarras, pour » ne pas dire les dangers de son empire, seraient de » beaucoup augmentés, surtout si la Suède avait saisi » ce moment pour essayer de rentrer en possession » de la Finlande (2). »

Quant au reproche fait à la Suède d'entretenir encore un chargé d'affaires à Paris et de souffrir à Stockholm un ministre français, le prince royal alléguait la présence à Pétersbourg d'un représentant du Danemark. Du reste, il promettait que le renvoi du ministre de France aurait lieu *au moment où le corps auxiliaire russe arriverait en Suède*. Le prince royal terminait sa dépêche au comte de Lowenhjelm, par cette déclaration dont les grands revers qu'essuyait alors la Russie, atténuent singulièrement le mérite : « Je n'ai point repoussé le » joug de la France pour prendre celui d'aucune » autre puissance sur la terre. »

(1) Lettre du prince royal au comte de Lowenhjelm, 12 octobre 1812. Voir pièces justificatives, n° 19.

(2) Même lettre.

Ce langage eût été noble et ferme au commencement du mois de mai; à la fin d'octobre, il avait perdu ce double caractère : quand on vient de s'agenouiller devant la fortune et la puissance, il sied mal de se dresser menaçant devant le malheur et la faiblesse. La mémoire de Bernadotte réclamerait en vain contre cette vérité; l'histoire opposera toujours l'autorité des faits aux allégations de ses panégyristes. Sans doute, si une guerre entreprise pour conquérir la Norvége était populaire en Suède, une expédition continentale sans autre but que de soutenir les intérêts de la Russie, répugnait à ce peuple qui avait toujours sous les yeux l'abîme où l'avait précipité la folie de Gustave IV. Sans doute, les cruels embarras qu'éprouvait ce royaume lui faisaient une loi de ne pas épuiser follement des ressources à peine renaissantes. Sans doute, enfin, la coopération de l'Angleterre était nécessaire pour assurer le succès d'une entreprise contre le Danemark, et, l'opinion publique se montrant peu favorable à une guerre dans le nord de l'Allemagne, il eût été imprudent de rompre ouvertement avec le cabinet de Copenhague, sans savoir d'abord à quoi s'en tenir sur les résultats de cette entreprise; et téméraire de s'y engager, sans avoir mis de son côté toutes les probabilités de succès. Tout cela était vrai. Cependant, ces considérations élémentaires de la politique suédoise, n'étaient pas moins puissantes avant qu'après

la victoire de Borodino et la prise de Moscou. Mais l'invasion rapide des provinces russes par l'armée française, la chute de Smolensk et la marche triomphale de Napoléon sur l'antique capitale des Czars, avaient apaisé les ardeurs belliqueuses du prince royal de Suède et changé tout à coup les dispositions de sa politique.

Un homme de guerre aussi distingué que le prince royal ne croyait pas assurément que l'empereur des Français eût été battu à Borodino, et qu'il n'eût occupé Moscou que par suite des combinaisons stratégiques des lieutenants d'Alexandre. Encore moins Bernadotte pouvait-il attacher une idée de défaite à la position de Napoléon dans les premiers jours d'octobre 1812, tenir pour certain que cet habile capitaine se laisserait amuser pendant un mois au Kremlin, et compter sur les désastres que l'hiver et l'ennemi réservaient à l'armée française. De tels événements étaient dans la fatalité de Napoléon; ils ne pouvaient se trouver dans les prévisions d'un homme qui, depuis vingt ans, connaissait l'étoile et le génie de ce guerrier. Non, au moment où l'exaltation de Bernadotte, pour la cause de la Russie, se calmait d'une manière si étrange; lorsqu'aux hyperboles de son abnégation succédait un individualisme compassé et un langage froidement hautain, les revers de l'armée française échappaient encore aux calculs de ce prince: il voyait toujours dans Napoléon, l'homme qui sait

dominer les événements et commander à la bonne comme à la mauvaise fortune. Mais, si la Russie frappée au cœur ne demandait point la paix, il était probable que l'Empereur des Français se retirerait, avec des forces encore considérables, sur la vieille Pologne, et qu'adossé à ses réserves, appuyé sur l'Autriche et la Prusse forcément retenues dans son alliance, il pourrait se passer de quelques auxiliaires de second ordre et châtier sévèrement les défections. Et, dans ce cas, que devenaient la Suède, la rétrocession de la Finlande, l'acquisition si convoitée de la Norvége et la popularité du prince qui, pour prix de son adoption, aurait précipité sa nouvelle patrie dans un abîme sans fond?

Alors apparurent au souvenir de Bernadotte les anciennes liaisons de la Suède avec la France. Il se rappela que depuis l'alliance François Ier avec Gustave de Wasa, cette nation avait été l'amie constante de la Suède, son appui dans toutes ses guerres, et qu'elle l'avait maintenue long-temps au premier rang des puissances du Nord. Or, ne pouvant se dissimuler qu'il n'avait entraîné ce pays hors de la sphère de ses intérêts permanents et des voies traditionnelles de sa politique, qu'en faisant briller à ses yeux la réunion des deux couronnes scandinaves, Bernadotte comprit l'immense responsabilité que ferait peser sur sa tête une guerre malheureuse. La réaction serait terrible

et la Suède ne manquerait pas de lui attribuer toutes les calamités qui fondraient sur un peuple et sur un roi auxquels il aurait imposé ses passions et ses rancunes. On lui rappellerait que, lorsqu'il arriva en Suède, la nation et son souverain étaient également ennemis de la Russie; que, dans sa jeunesse, Charles XIII avait valeureusement combattu contre les flottes de Catherine II; que toute sa gloire lui venait de ses luttes contre la Russie; que ses plus beaux, ses plus brillants souvenirs se rattachaient à cette époque de guerre; qu'appelé à la régence, il s'était énergiquement opposé au mariage de son neveu avec une princesse de la maison de Romanoff, et que, lorsque lui, Bernadotte, avait été appelé, dans une heure fatale, à la succession du trône des Wasa, le vieux roi conservait les mêmes sympathies pour la France, le même éloignement, la même défiance pour la Russie.

Ces préoccupations obsèdent et alarment l'esprit de Bernadotte, l'incertitude l'accable, l'ambition de tout gagner le précipite vers la Russie, la crainte de tout perdre le retient vers la France; il s'agite, se tourmente, poursuivi par deux impulsions contraires. Suivra-t-il jusqu'au bout la fortune d'Alexandre?... Une si grande témérité peut lui coûter un sceptre, sans lui rendre son bâton de maréchal. Attendra-t-il, pour se prononcer davantage, que la Fortune ait dit son dernier mot?.... Mais comment

s'arrêter après s'être tant avancé? Reviendra-t-il à Napoléon?... Après tout, Alexandre peut triompher encore et alors plus de Finlande, plus de Norvége, plus de couronne peut-être : le prince royal disparaît, et il ne reste qu'un soldat sans patrie: la Suède n'en veut plus; la France le repousse.

Dans cette grande perplexité, Bernadotte s'arrête à la pensée de temporiser et d'attendre que les événements décident du parti qu'il doit prendre. Cependant, il faut que la Russie ne puisse attribuer son inaction qu'à d'insurmontables empêchements, et que la France compte encore sur la possibilité de le ramener à elle. En conséquence il écrit en Russie que si la Suède eût pu commencer à temps ses opérations militaires, Moscou eût été sauvée; mais qu'il n'avait point été possible au cabinet de Stockholm de prévoir ce terrible événement, et que, d'ailleurs, il n'avait pas dû entreprendre une expédition de cette importance, sans avoir préalablement obtenu les secours qu'exigeait sa situation. Les pertes récentes de la Suède faisaient au prince royal, une loi de ne point hasarder les moyens qui lui restaient, et cette considération avait dû éloigner toute tentative dont les chances pouvaient ajouter aux maux passés. Si le gouvernement avait popularisé la guerre, ce n'avait été qu'en laissant entrevoir la certitude d'une acquisition qui dédommagerait la Suède. Or, si l'on avait commencé les hostilités sans la garantie de

cette indemnité, il est certain que la nation se serait crue sacrifiée dans le seul intérêt de la Russie, et l'on aurait vu renaître cette haine nationale que le cabinet avait eu tant de peine à attiédir. Au reste, tout en ne croyant pas devoir *hasarder* l'existence de la Suède, le prince royal n'en était pas moins décidé à tout entreprendre pour son accroissement et son bonheur, en liant ses intérêts à ceux de la Russie et de l'Europe (1). Si Charles XIII, *marchant contre le vœu de l'opinion publique*, devait, pour faire prévaloir son système, et avant de porter ses forces sur le continent germanique, assurer l'avenir de son royaume par l'acquisition de la Norvége, ce monarque n'en était pas moins animé du désir le plus sincère de voir arriver l'époque où il pourrait se livrer, sans réserve, à la défense de l'indépendance du Nord et à l'affranchissement de l'Europe. Et pour s'y préparer, le gouvernement faisait la levée de deux classes de la conscription qui porteraient le complet de l'armée suédoise à quatre-vingt mille combattants prêts à entrer en lice au printemps (2).

Puis, le prince royal rappelle incidemment la nature des services qu'il a rendus depuis un an à

---

(1) Lettre du prince royal au comte de Lowenhjelm, 10 octobre 1812. Voir pièces justificatives, n° 20.

(2) Lettre du même au même, 14 octobre 1812.



l'empire russe, et parle des démarches réitérées de la France pour amener un rapprochement entre elle et la Suède. « Au moment où je vous écrit, dit-il, » nous rejetons de nouvelles propositions, parce » que nous voulons rester invariablement attachés à » l'empereur Alexandre. » Au surplus, l'Allemagne en fermentation n'attendait qu'un débarquement pour se prononcer, et ce débarquement n'était subordonné qu'à l'envoi de trente-cinq mille Russes en Suède et au consentement de l'Angleterre à la réunion de sa chère Norvége. « Vous direz, de ma part, » à l'empereur Alexandre que je suis plus malheu» reux que lui, de ce que la non-arrivée de ses » troupes m'a mis dans l'impossibilité d'agir (1). » Il adressait ensuite à ce monarque, ainsi qu'au prince régent d'Angleterre, un plan pour insurger l'Allemagne et commencer au printemps prochain une nouvelle campagne contre l'usurpateur (2).

A l'égard de la France, avec laquelle il était plus sérieusement compromis qu'avec la Russie, Bernadotte se bornait à conserver un ministre à Paris, de manière à avoir toujours l'air de désirer une négociation et de laisser les voies ouvertes au rétablissement de l'alliance. Ce diplomate avait ordre de suggérer à tout propos « qu'une lutte entre la Suède

(1) Lettre du prince royal au comte de Lowenhjelm, 29 octobre 1812.

(2) Du même au même, 12 novembre 1812.



» et la France serait une *guerre civile*, et qu'on se » livrait toujours, à Stockholm, aux plus douces es- » pérances. »

Telle était, en novembre 1812, l'attitude incertaine et contrainte du prince royal de Suède envers la France et la Russie. Dans des notes qui ont servi d'éléments à la composition d'une histoire apologétique de ce prince, lui-même caractérise ainsi sa situation : « On voudrait vainement » disconvenir que la Suède ait reculé long-temps » devant l'idée d'une rupture éclatante avec la » France, *lors même qu'elle existait déjà dans ses* » *démarches et ses alliances*... Mais cette réserve ne » peut être politiquement condamnée. L'ombre de » relations diplomatiques qui exista entre ces deux » puissances jusqu'au mois de décembre 1812, pou- » vait entretenir, dans le cabinet des Tuileries, une » lueur d'espérance de voir revenir celui de Stock- » holm à la politique de Napoléon. Le prince royal, » lui-même, s'était prêté à ce *semblant* de négocia- » tions (1). »

Tels sont les détours à travers lesquels Bernadotte va arriver à ce terme où, pour lui, il n'y aura plus de prudence que dans l'audace.

(1) Touchard-Lafosse.

CHAPITRE XII.

La fortune se prononce contre les Français. — L'ardeur de Bernadotte se réveille. — Recrudescence de dévouement pour la Russie. — Il offre de soulever l'Allemagne. — Espoir de voir tomber Napoléon dans les mains de ses ennemis. — Sa douleur en apprenant qu'il n'a point été pris à Borisow. — Brutalité du cabinet de Stockholm envers le ministre de France. — L'Angleterre consent à l'usurpation de la Norvége. — Lettre apocryphe. — Changement dans la politique de la Russie, à l'égard de la Suède. — Alarmes de Bernadotte. — Il adresse ses plaintes à tout le monde. — *C'est lui*, dit-il, *qui, après l'Angleterre*, a fait le plus de mal à la France.... — Il passe sur le continent.

L'adversité avait aigri l'empereur de Russie et découragé le prince royal de Suède; le retour de la fortune calma Alexandre et ranima Bernadotte.

Après avoir abandonné Moscou en cendres, l'armée française, mutilée par la faim, le froid et le fer ennemi; sans vivres, sans vêtements, poussée par tous les fléaux, se retirait en rugissant sur un sol couvert de débris et de cadavres. A Maloï-Jaroslavetz, à Giatz, à Wiasma, à Smolensk, Napoléon ne s'était fait jour à travers les masses ennemies, qu'en leur livrant des combats de géant, mais chacun de ses triomphes était un désastre; son armée se fondait à mesure que celle des barbares devenait plus nombreuse et plus entreprenante; enfin, le domi-

nateur de l'Europe reculait aux yeux de l'Europe étonnée ; la guerre l'enveloppait ; elle était devant lui, derrière lui, sur ses flancs, et sa position politique se compliquait de toutes les calamités de sa position de guerre : la défection de la Prusse et de l'Autriche n'était plus qu'une question de temps ; elle attendait au passage le héros malheureux.

Devant ce grand désastre, s'évanouirent successivement tous les obstacles qui avaient refroidi l'ardeur de Bernadotte pour *la cause commune*, et, comme il le dit lui-même, « Napoléon, tombé de son piédestal et roulant d'écueil en écueil, vit cesser tous les ménagements qu'avaient commandés ses dernières victoires, et tomber tous les masques qui lui souriaient (1). » Alors, les projets de résistance, les plans d'insurrection, les conseils stratégiques, les protestations de dévouement, les vœux pour l'anéantissement de l'usurpateur partirent de nouveau de Stockholm pour le camp du Czar. Le 25 novembre, Bernadotte écrivait à Alexandre que ses nobles efforts pour sauver son empire, lui avaient fait prévoir, à lui prince royal, l'extrémité à laquelle Napoléon se trouvait actuellement réduit ; mais qu'il fallait maintenant l'attaquer sur l'Elbe et le forcer à accourir à la défense de Magdebourg et des

(1) Touchard-Lafosse.

places de l'Oder. « Une fois rendu en Allemagne, » tous mes vœux, Sire, se borneront à vous donner » de nouvelles preuves de la loyauté de mes senti- » ments pour Votre Majesté, et à contribuer avec » elle à rétablir cet ancien équilibre dont les traces » ont disparu depuis si long-temps. » Ne subordonnant plus sa diversion, à l'envoi d'un corps auxiliaire russe, ni à la cession préalable de la Norvége, Bernadotte se déclarait prêt à seconder Alexandre, sans conditions et aussitôt que l'autocrate le désirerait. Après avoir reçu l'avis de la volonté de Sa Majesté Impériale, il ne lui faudrait plus que quinze jours pour se mettre en mouvement et transporter l'armée suédoise sur le théâtre des opérations. Du reste, invariable dans ses principes, comme dans son attachement particulier pour l'empereur Alexandre, il avait toujours déclaré que, quels que fussent les événements de la guerre « la Suède s'ensevelirait au milieu de ses rochers plutôt que de changer de système. »

Enfin, et comme nouvelle preuve de ses sentiments pour la Russie, Bernadotte annonçait à Alexandre que le cabinet de Stockholm venait de signer un traité avec les délégués de Ferdinand VII. « Votre Majesté Impériale, disait le prince royal, » trouvera dans cet acte et dans cette abnégation » de toutes mes affections de famille, la résolu- » tion irrévocable de ne jamais séparer la poli-

» tique de la Suède de celle de Votre Majesté (1). »

Quelques jours plus tard, Bernadotte exprimait la crainte que si l'empereur Napoléon parvenait à gagner les frontières du duché de Varsovie, il ne se défendît sur la Vistule jusqu'à l'année prochaine; mais le prince royal espérait fermement que l'amiral Tchischagoff lui fermerait tous les passages et remplirait ainsi l'attente de l'Europe. Néanmoins, dans l'hypothèse peu probable où Napoléon pourrait échapper, *même de sa personne*, Bernadotte regardait comme très-important de commencer ses opérations dans le courant d'avril au plus tard, contre la Séelande, si le Danemark ne se ralliait pas au système du Nord; ou en Allemagne, si le gouvernement danois acquiesçait aux propositions qu'il venait de lui faire « L'Allemagne affranchie, Votre » Majesté n'ayant plus rien à redouter de l'Au» triche ni de la Porte, pourrait s'occuper de donner » une nouvelle forme à l'empire germanique, et, » dégagée de toute espèce d'entraves, réunir à sa » couronne impériale celle du royaume de Pologne. » Puis, faisant allusion au projet agité dans la conférence d'Abo, de détrôner l'Empereur des Français, il ajoutait : « J'ai souvent porté ma pensée sur » les projets que Votre Majesté me communiqua » à Abo; j'ai calculé les chances qui peuvent en

(1) Lettre du 25 novembre 1812.

» résulter, et, sans me livrer à des espérances » exagérées, je puis assurer à Votre Majesté que » tout ce qui m'est parvenu de l'intérieur de la » France, est de nature à ne pas reléguer dans les » invraisemblances la possibilité de la réussite ; » mais l'exécution de ces projets ne peut avoir lieu » qu'après que l'Allemagne sera délivrée de l'in- » fluence de la France (1). »

Bernadotte, qui caressait avec bonheur l'idée de la capture de Napoléon, témoigna un profond chagrin en apprenant que ce prince avait échappé à ses ennemis. Voici en quels termes il épanche sa douleur dans le cœur d'Alexandre. « Un courrier arrive » qui annonce que l'empereur Napoléon a effectué » son passage près de Borisow. Je m'attendais, » Sire, qu'en apprenant l'évacuation de vos États, » j'aurais à vous féliciter de vous être emparé de » sa personne; l'occasion était belle, *mais c'eût été* » *trop de biens à la fois*, et, puisque la Providence » paraît avoir voulu retarder la paix et la liberté de » l'Europe, il faut se conformer à ses décrets. »

Cette lettre est du 17 décembre. Le 20, au mépris de toutes les convenances internationales, le cabinet suédois intima au chargé d'affaires de France, l'ordre de quitter sur-le-champ Stockholm, et, sur la réponse de ce diplomate, qu'il n'abandonnerait

(1) Lettre du 17 décembre 1812.

son poste que comme contraint et forcé, ou bien après y avoir été autorisé par son gouvernement, il lui fut déclaré qu'un *commissaire de police* le conduirait jusqu'à la frontière, attendu que son caractère diplomatique avait cessé, et que le gouverneur de Stockholm avait reçu des rapports peu avantageux sur son compte. M. de Cabre (1), dont la conduite à Stockholm avait toujours été digne et mesurée, considéra cette insulte gratuite comme un motif suffisant pour justifier son départ, et il quitta immédiatement le poste qu'il avait honorablement occupé pendant un an. La brutalité du gouvernement suédois excita un sentiment général d'indignation; mais, à cette époque, les ennemis de Napoléon se croyaient déjà assurés de l'impunité.

Cependant, les préparatifs qui se faisaient en France, en Hollande, en Italie et dans le nord de l'Allemagne, troublaient encore la confiance de Bernadotte. Les incertitudes de l'Autriche, celles de la Prusse et du Danemark qui ne redoutaient pas moins les armées russes que les ressentiments de Napoléon, lui inspiraient aussi des craintes sérieuses; et, pour mettre un terme à l'hésitation de ces puissances, il conjurait Alexandre de frapper un coup décisif, en se portant le plus tôt possible sur les derrières de l'armée

(1) M. de Cabre avait succédé à M. Alquier, comme chargé d'affaires de France à la cour de Suède.

française et très-près de sa ligne. Or, ce mouvement ne pouvait être opéré que par l'armée suédoise réunie au corps auxiliaire russe si long-temps sollicité et attendu. Maîtresse de la Séélande, l'armée alliée le deviendrait bientôt de toute la presqu'île danoise, et, dès ce moment, Alexandre, dégagé de la plus grande partie de ses ennemis, n'aurait plus à s'occuper que des Autrichiens et des Saxons. Tranquille, pour quelque temps, sur sa droite et sur presque tout son centre, il pourrait aussi soustraire le roi de Prusse au malheur qui le menaçait (1).

Ce que le prince royal redoutait le plus, c'était que l'Angleterre et la Russie autorisassent la neutralité du Danemark; car, alors, il serait devenu impossible de lui arracher la Norvége pour la réunir à la Suède. Il fallait, écrivait-il à l'empereur Alexandre, ne pas laisser cette puissance spectatrice bénévole des événements qui allaient se passer; la contraindre à entrer dans la coalition, ou « l'enlever avec une telle rapidité, que cette entreprise ne pût retarder que de quelques jours, les opérations sur le continent germanique. »

Cependant, le corps suédois était insuffisant pour vaincre la résistance du Danemark. Bernadotte réclamait de nouveau l'arrivée des troupes russes, et,

(1) Lettre du prince royal à l'empereur de Russie, 17 février 1813.

afin de déterminer Alexandre, il lui répétait que la moindre étincelle allumerait un grand incendie en Allemagne (1). Cinq jours après, livré à de nouvelles craintes, Bernadotte écrivait à son ambassadeur à Pétersbourg, que le gouvernement danois persistait à croire que la Russie ne donnerait aucune suite aux engagements qui la liaient avec la Suède; que cette opinion se propageait, même à Stockholm; que lui, prince royal, était loin de concevoir le plus léger doute sur la sincérité du cabinet de Pétersbourg, mais que l'ancienne opinion suédoise était toujours la même, et que l'absence des troupes russes produirait sur les esprits la plus déplorable impression. En conséquence, Bernadotte prescrivait au comte de Lowenhjelm d'épier les démarches de l'ambassadeur danois à Pétersbourg, et de se rendre au quartier-général de l'empereur Alexandre, pour obtenir, par tous les moyens, le départ du corps auxiliaire.

Le prince royal vit enfin s'accomplir le plus cher, le plus ardent de ses vœux. Par un traité signé à Stockholm le 2 mars 1813, l'Angleterre accéda à la réunion de la Norvége à la Suède qui, de son côté, s'engageait à entrer en campagne, avec un corps d'au moins trente mille hommes. A ce prix la cour de Stockholm recevrait, de celle de Londres, un subside

(1) Lettre du prince royal à l'empereur de Russie, 19 février 1813.



de 25 millions de francs, et la cession de la Guadeloupe déjà abandonnée aux Anglais par le général Ernouf. Bernadote accepta ce premier démembrement de sa patrie.

Dès ce moment, la diversion du corps suédois dans le nord de l'Allemagne, n'éprouva plus d'obstacle. Le 18, une expédition composée de six mille hommes d'infanterie, quelques escadrons et quatre batteries, sous les ordres du général Sandels, partit des ports de Suède, pour se rendre en Poméranie. Ce général avait pour instructions de réunir sous ses drapeaux, toute la jeunesse poméranienne, depuis 21 jusqu'à 23 ans; ce qui devait fournir un corps de quinze mille combattants. Bientôt après, Bernadotte passa lui-même sur le continent, à la tête de dix mille soldats. En annonçant ce mouvement à l'empereur Alexandre, ainsi que la formation d'un corps de vingt-cinq mille hommes, dans l'intérieur de la Suède, le prince royal lui écrivait : « Votre Majesté trouvera, » je l'espère, dans les dispositions que fait la Suède, » une preuve non équivoque de la ferme résolution » du roi, de vous seconder, Sire, et d'unir irrévo» cablement les intérêts de son royaume à ceux de » Votre Majesté. ».

Cependant, le cabinet des Tuileries avait tenté un dernier effort pour ramener Bernadotte. Dans une note à la fois énergique et conciliante, le duc de Bassano s'était attaché à éclairer le prince royal sur

les véritables intérêts de la Suède, à réveiller dans son âme les affections de la terre natale, et à l'effrayer sur les conséquences de la défection qu'il méditait. Vains efforts! l'expulsion de M. de Cabre fut la seule réponse du cabinet de Stockholm. Néanmoins, presque tous les mémoires de l'époque reproduisent, comme document historique, une lettre que le prince royal de Suède aurait adressée, dans cette circonstance, à Napoléon; mais l'Empereur déclare formellement, dans ses mémoires, que, si cette lettre fut écrite, du moins elle ne lui parvint jamais. « Le style de cette lettre dit assez que » c'est un libelle; du moins elle n'a jamais été reçue. » Ce n'était pas un mois avant Lutzen, qu'on écrivait » ainsi à l'Empereur des Français. Il est fâcheux que » des personnes aussi élevées en dignité prêtent leur » signature à des pièces fausses (1). » Exilé à Sainte-Hélène, le héros voulait-il refaire quelques pages de son histoire, comme l'a prétendu Bernadotte? Ou bien, la lettre dont il s'agit ne fut-elle, en effet, qu'un caprice posthume de l'orgueil de ce prince? C'est là un point d'histoire pour la solution duquel les éléments nous manquent. Placé entre deux affirmations contraires, nous devons nous borner à les mettre, l'une et l'autre, sous les yeux de nos lecteurs.

(1) Mémoires écrits par le général Montholon, t. I, p. 212.

Si l'Empereur nie l'envoi de cette pièce remarquable, le prince royal allègue, en faveur de son existence, qu'avant d'être transmise en France, elle fut lue à tous les membres du conseil d'État suédois, ainsi qu'à madame de Staël qui se trouvait alors à Stockholm ; il ajoute que le ministre des relations extérieures fit déposer aux archives du royaume, une copie de cette dépêche qui fut ensuite confiée au courrier Dusable, lequel la porta à Paris et la remit à l'aide-de-camp de service près de l'empereur Napoléon.

Quoi qu'il en soit, voici les principaux passages de ce document dont l'authenticité, si elle était prouvée, ne procurerait au prince royal de Suède que la triste gloire d'avoir insulté au malheur d'un grand homme.

. . . .

« . . M. le duc de Bassano dit que Votre Majesté » n'a point provoqué la guerre ; et, cependant, Sire, » Votre Majesté a passé le Niémen à la tête de quatre » cent mille hommes.

» Du moment que Votre Majesté s'enfonça dans » l'intérieur de cet empire, l'issue ne fut plus dou- » teuse ; l'empereur Alexandre et le roi prévirent, » dès le mois d'août, la fin de la campagne et » ses immenses résultats. Toutes les combinai- » sons militaires assuraient que Votre Majesté se- » rait prisonnière. Vous avez échappé à ce danger,

» Sire; mais votre armée, l'élite de la France, de
» l'Allemagne et de l'Italie, n'existe plus. Là sont
» restés, sans sépulture, les braves qui sauvèrent la
» France à Fleurus, qui vainquirent en Italie, qui
» résistèrent au climat brûlant de l'Égypte, et qui
» fixèrent la victoire sous vos drapeaux, à Marengo,
» à Austerlitz, à Iéna, à Halle, à Lubeck, à Fried-
» land, etc.

» Qu'à ce tableau déchirant, Sire, votre âme s'at-
» tendrisse; et, s'il le faut pour achever de l'émou-
» voir, qu'elle se rappelle la mort de plus d'un mil-
» lion de Français restés sur le champ d'honneur,
» victimes des guerres que Votre Majesté a entre-
» prises... »

Après avoir contesté les droits de Napoléon à l'amitié du roi de Suède, et prôné les dispositions pacifiques de l'Angleterre et de la Russie, le prince royal continue en ces termes :

« Possesseur de la plus belle monarchie de la
» terre, Votre Majesté voudra-t-elle toujours en
» étendre les limites, et léguer à un bras moins puis-
» sant que le sien le triste héritage de guerres in-
» terminables? Votre Majesté ne s'attachera-t-elle
» pas à fermer les plaies d'une révolution dont il
» ne reste à la France, que les souvenirs de la
» gloire militaire et des malheurs réels dans son
» intérieur? Sire, les leçons de l'histoire rejettent
» l'idée d'une monarchie universelle, et le senti-

» ment de l'indépendance peut être amorti, mais non
» effacé du cœur des nations. Que Votre Majesté
» pèse toutes ces considérations, et pense une fois
» réellement à cette paix générale dont le nom
» profané a fait couler tant de sang.

» Je suis né dans cette belle France que vous
» vous gouvernez, Sire; sa gloire et sa prospérité
» ne peuvent jamais m'être indifférentes. Mais, sans
» cesser de faire des vœux pour son bonheur, je
» défendrai, de toutes les facultés de mon âme, et
» les droits du peuple qui m'a appelé, et l'honneur
» du souverain qui a daigné me nommer son fils.
» Dans une lutte entre la liberté du monde et l'op-
» pression, je dirai aux Suédois : *Je combats pour*
» *vous et avec vous; et les vœux des nations libres*
» *accompagnent vos efforts.*

» En politique, Sire, il n'y a ni amitié ni haine;
» il n'y a que des devoirs à remplir envers les peu-
» ples que la Providence nous a appelés à gouverner.
» Leurs lois et leurs priviléges sont des biens qui
» leur sont chers, et si, pour les leur conserver, on
» est obligé de renoncer à d'anciennes liaisons et
» à des affections de famille, un prince qui veut
» remplir sa vocation ne doit jamais hésiter sur le
» parti à prendre. »

Feignant ensuite de se tromper sur l'interpré-
tation d'un passage de la note du duc de Bas-
sano, où ce ministre représente une guerre entre

la France et la Suède comme une guerre civile, le prince royal de Suède poursuit :

« M. le duc de Bassano ajoute que Votre Majesté » ne changera pas de système, et qu'elle repoussera, » de tous ses vœux, une guerre qu'elle considérerait » comme une guerre civile; ce qui indique que » Votre Majesté veut retenir la Poméranie suédoise, » et qu'elle ne renonce pas à l'espoir de comman- » der à la Suède, et d'avilir ainsi, sans courir au- » cun risque, le nom et le caractère suédois. Par le » mot de guerre civile, Votre Majesté désigne sans » doute la guerre entre les alliés; or, on sait le sort » qu'elle leur destine. Mais que Votre Majesté se » rappelle le mécontentement qu'elle fit éclater, en » apprenant l'armistice que j'accordai à cette brave » nation, en avril 1809, et elle y trouvera la preuve » de la nécessité où ce pays s'est vu réduit de faire » tout ce qu'il a fait jusqu'à présent, pour conser- » ver son indépendance et se préserver du danger » où l'aurait entraîné votre politique, Sire, s'il l'eût » moins connue. »

Voici comment aurait fini cette fameuse lettre :

« Quant aux menaces que contient la note du duc » de Bassano, et aux quarante mille hommes que » Votre Majesté veut donner au Danemark, je ne » crois point devoir entrer dans des détails sur ces » objets, d'autant plus que je doute que le roi de » Danemark puisse profiter de ce secours.

» Pour ce qui concerne mon ambition person-
» nelle, j'en ai une très-grande, je l'avoue. C'est
» celle de servir la cause de l'humanité, et d'assurer
» l'indépendance de la presqu'île scandinave. Pour
» y parvenir, je compte sur la justice de la cause que
» le roi m'a ordonné de défendre, sur la persévé-
» rance de la nation, et sur la loyauté de ses alliés.

» Quelle que soit votre détermination, Sire, re-
» lativement à la paix ou à la guerre, je n'en con-
» serverai pas moins, pour Votre Majesté, les senti-
» ments d'un ancien frère d'armes.

» CHARLES JEAN. »

Le prince royal se livrait aux derniers préparatifs de son expédition continentale, lorsqu'il apprit que l'ambassadeur de Russie à Copenhague, se prononçait contre la réunion de la Norvége à la Suède, disant hautement que cette réunion n'entrait pas dans les vues immédiates de l'empereur Alexandre. Cela était vrai. Soit que les récentes tergiversations de Bernadotte eussent altéré la confiance d'Alexandre, soit que ce monarque espérât détacher le Danemark de la cause de la France, sans avoir recours à une spoliation odieuse, il est certain que, dans ses négociations avec la cour de Copenhague, le cabinet russe n'avait pas encore dit un mot de la cession de la Norvége. Cette dérogation aux traités de Petersbourg et d'Abo, cette disposition persévérante en faveur du Danemark jetèrent Bernadotte dans un

véritable paroxysme de récriminations. Ses plaintes, ses reproches, ses lamentations, s'adressèrent alors à tout le monde. « S'il était possible, » écrivait-il à M. de Lowenhjelm, qu'après des » propos pareils, le prince Dolgorouki ne fût pas » désavoué et que les propositions du cabinet de » Copenhague, au lieu d'être éconduites, comme » elles le sont en Angleterre, fussent favorablement » reçues, quelles conséquences funestes n'aurions-» nous pas à craindre! L'entrevue d'Abo, *source et » présage des désastres qui ont frappé l'Empereur » Napoléon* et son armée, n'aurait-elle donc, pour » moi et pour la Suède, d'autres suites que l'amer-» tume et les ressentiments? Y a-t-il, en Europe, » un seul être pensant qui puisse se dissimuler » qu'après l'Angleterre, c'est la Suède qui, la pre-» mière, a parlé le langage de la liberté et de l'in-» dépendance des peuples. »

Bernadotte établissait ensuite que, sans la Suède, l'empire russe eût été rejeté en Asie; « que les Mos-» covites élevés et vieillis dans la haine contre les » Suédois, interrogent leur conscience et ils re-» connaîtront que, si la Suède n'avait pas été fer-» mement résolue à ne pas séparer sa cause de celle » de l'empereur Alexandre, et qu'elle eût adopté » un tout autre système, la Finlande aurait été sou-» levée et l'incendie communiqué jusqu'aux portes » de Pétersbourg, tandis que toutes les forces au-

» trichiennes et ottomanes auraient fondu sur les
» provinces avoisinant le Danube et la mer Noire,
» et auraient pu faire leur jonction, à Kalouga, avec
» l'armée de l'empereur Napoléon, en même temps
» que les Persans, profitant d'une conjoncture
» si avantageuse, auraient trouvé un champ libre
» pour pousser leur conquête et envahir toute la
» Géorgie (1).

Bernadotte s'adresse, en même temps, à la sensibilité de l'empereur Alexandre, dans le cœur duquel il sent, dit-il, la nécessité d'épancher le chagrin qu'il éprouve, en voyant Sa Majesté s'intéresser *si vivement au Danemark* et si peu à la Suède. « Sire,
» accoutumé à mille changements dans la suite des
» affaires et des événements, mon âme était forte-
» ment trempée à l'école de l'adversité et de la
» fortune; mon esprit et ma raison me représen-
» taient tout chanceux dans cette vie; mais nos
» traités avec Votre Majesté avaient acquis un tel
» caractère de foi auprès de moi, que je fus en-
» traîné à professer une espèce de culte, non-seu-
» lement pour ces mêmes traités, mais encore pour
» les paroles prononcées par Votre Majesté... Vous
» dire, Sire, que j'ai besoin que ma politique et
» mon cœur soient rassurés sur les résolutions que

(1) Lettre du prince royal au comte de Lowenhjelm, 11 avril 1813.

» prendra Votre Majesté, c'est dire que pour » exister *j'ai besoin de l'air que je respire* (1). »

Se tournant aussi vers le prince régent d'Angleterre, Bernadotte lui demandait, à mains jointes, cette Norvége tant désirée et dont la possession devait faire, de la Suède devenue puissance insulaire, *l'amie la plus constante* de la Grande-Bretagne. Il me faut la Norvége, donnez-moi la Norvége, disait-il, et « libre alors de toute inquiétude sur l'avenir de » ma patrie, de mon roi et de mon fils, mon âme » pourra se livrer tout entière à la cause commune. » Du reste le *cœur* du prince royal ne voyait pas pourquoi l'Angleterre n'aurait pas, elle aussi, un lot dans les dépouilles de l'Allemagne. « J'avoue à » Votre Altesse Royale, que je regarderais comme » un de mes plus beaux titres de gloire, si, après » avoir, dans les temps antérieurs, dû traiter l'élec» torat de Hanovre en ennemi, je pouvais être assez » heureux pour partager la *gloire* de le rendre au» jourd'hui à un souverain pour lequel j'ai vu de » près la touchante affection de ses sujets (2). »

Plus tard, nous verrons le prince royal, réclamant toujours l'exécution des promesses de la Russie, déclarer à l'empereur Alexandre, qu'en se résignant à des sacrifices nouveaux, il n'a pas entendu se dé-

---

(1) Lettre de Bernadotte à Alexandre, Stockholm 7 avril 1813.

(2) Lettre de Bernadotte au prince régent d'Angleterre, 15 avril 1813.

sister des prétentions de la Suède sur la Norvége, et que, si la coopération du Danemark est acceptée par les généraux russes, sans que la cour de Copenhague ait accédé aux bases qu'il propose, *alors il sera, par le fait, dégagé de tout ce que son empressement à être utile à la cause générale, a pu lui dicter dans les circonstances actuelles* (1).

Mais n'anticipons pas sur les événements qui vont se dérouler.

Au moment où tous les échos retentissaient des plaintes de Bernadotte, il n'était plus au pouvoir de ce prince de résister au courant qui l'entraînait. Déjà la majeure partie de ses troupes avait débarqué en Allemagne et pris position en Poméranie. Dix mille hommes, prêts à faire voile pour le continent, étaient rassemblés aux environs de Carlscrona. Un autre corps de vingt-cinq mille hommes, sous les ordres du comte d'Essen, observait la Séélande et la Norvége; tout était en armes dans le royaume et les événements marchaient avec une telle rapidité, que la politique d'expédients n'était plus de saison : il fallait se décider pour l'un ou pour l'autre des systèmes qui se disputaient l'Europe, ou s'exposer à être broyé entre deux colosses.

Bernadotte s'embarqua pour le continent germanique.

(1) Lettre du prince royal à l'empereur Alexandre, 21 mai 1813.



CHAPITRE XIII.

Mécomptes de Bernadotte en arrivant en Allemagne. — Sa situation. — — Ses plaintes. — *Il a sacrifié à Alexandre ses chances au trône de France.* — Il s'adresse à l'Angleterre. — Ses flatteries pour ce prince. — *Vos ennemis sont les miens.* — Colère de Bernadotte, en apprenant l'armistice du 5 juin. — Il considère tout accommodement avec la France, comme fatal aux intérêts de l'Europe. — Lettre à Alexandre. — Duplicité. — Entrevue de Trachenberg avec Alexandre et Frédéric-Guillaume. — Conférences. — Bernadotte se prononce contre la modération des alliés, à l'égard de la France. — Il trace un nouveau plan de campagne. — Une armée de cent mille hommes est placée sous ses ordres. — Il revient à Stralsund. — Entrevue avec Moreau.

Ce fut le 18 mai 1813 que le prince royal de Suède débarqua à Stralsund, où l'attendaient de nouveaux et cruels mécomptes. Les lettres d'Alexandre lui avaient renouvelé l'assurance que les trente-cinq mille hommes si long-temps, si vivement et si vainement attendus, seraient enfin placés sous ses ordres dans le courant d'avril. Vingt-sept mille Prussiens et la légion allemande à la solde de l'Angleterre, devaient également se joindre aux troupes suédoises. Et cependant pas un soldat russe, allemand ou anglais n'était encore à la disposition de Bernadotte, qui se trouvait ainsi isolé sur le continent et réduit à ses propres forces incomplétement réunies.

De plus, le prince royal, à qui il était naturel que la direction supérieure des affaires dans le nord de l'Allemagne fût confiée, y trouva un gouverneur-général, M. d'Alopéus, institué par la Russie et la Prusse, sans le concours de l'Angleterre ni de la Suède. Enfin, Bernadotte avait lieu de croire que la coalition avait pris un parti décisif à l'égard du Danemark, et il apprit, au contraire, qu'une négociation était pendante, à Londres, entre les alliés et le comte de Bernsdorff, ministre de la cour de Copenhague. Arguant des promesses qui lui avaient été faites par la Russie, cette cour demandait, pour prix de son accession à l'alliance du nord, non-seulement la garantie de ses possessions actuelles, mais encore l'acquisition de la Hollande et des villes anséatiques.

Ces diverses circonstances ouvrirent une nouvelle carrière aux griefs du prince royal. Le lendemain de son arrivée à Stralsund, il se plaignit à M. d'Alopéus, lui-même, de ce que l'empereur de Russie et le roi de Prusse n'avaient pas cru devoir le prévenir de sa nomination au gouvernement du nord de l'Allemagne. Bernadotte rendait justice au choix fait par ces deux souverains, mais il pensait que le roi de Suède et le régent d'Angleterre auraient dû, au moins, être consultés sur une affaire de cette importance. « A cet égard, disait-il, je vous parle » avec la franchise d'un soldat qui est fermement

» persuadé que la liberté de l'Allemagne ne sera » jamais conquise et assurée, si les puissances alliées » ne marchent de concert et ne se rappellent point » leurs engagements mutuels (1). »

Le 21 mai, le prince royal dépêcha le comte de Lowenhjelm au quartier-général d'Alexandre, pour porter ses plaintes à ce monarque, et savoir enfin à quelle époque s'effectuerait la jonction des trente-cinq mille Russes qui devaient passer sous son commandement. Renouvelant ses plaintes au sujet du Danemark, Bernadotte présentait l'occupation de la presqu'île danoise, comme une des plus impérieuses nécessités de la guerre. Par cette position vraiment militaire, Hambourg était garanti, les communications étaient assurées avec le Hanovre, l'extrême gauche de la grande armée française était prise à revers, et cette armée continuellement menacée par des opérations sur ses derrières; opérations qu'on pourrait porter, selon les circonstances, jusque vers l'Ost-Frise et la Hollande. Pour effectuer ces mouvements et réduire la cour de Copenhague, le prince royal réclamait à grands cris son corps auxiliaire russe; puis, revenant à ses lamentations accoutumées, il comparait la conduite de la Suède à celle du Danemark, relativement à la Russie. La Suède avait prévenu les événements en se

(1) Lettre du prince royal à M. d'Alopéus, Stralsund 19 mai 1813.

décidant contre la France; le Danemark, au contraire, n'avait fait que les attendre pour *bégayer, en tâtonnant, le langage de l'indépendance;* l'une avait rendu d'immenses services à la cause générale; l'autre, par la versatilité de sa politique, avait enchaîné depuis un an les opérations des alliés, et causé la retraite de la grande armée en Saxe, après le combat de Weissenfeld et la bataille de Lutzen. Si le Danemark n'avait pas toujours voulu transiger avec les chances de la guerre, lui, Bernadotte, se trouverait en ce moment sur la rive droite du Rhin, à la tête de quatre-vingt mille hommes, et la retraite des Français serait exposée à des dangers imminents, Napoléon serait perdu.

Le prince royal revenait encore, et sans cesse, sur ses premiers rapports avec la Russie. Il avait eu, disait-il, à choisir entre l'alliance d'Alexandre et la politique de son ancien frère d'armes, tout injuste qu'était cette politique; il avait pu devenir le lieutenant de Napoléon dans le Nord, et participer ainsi à l'asservissement général de l'Europe. Plus que cela: Bernadotte avait généreusement sacrifié à l'amitié d'Alexandre, ses chances éventuelles à la couronne de France. « Il m'était facile de juger que l'empe-
» reur Napoléon n'existant plus, son système tom-
» berait avec lui, et que je pouvais dès lors me con-
» sacrer tout entier à être utile à la grande commu-
» nauté européenne, en employant mes moyens et

» mon influence en France, pour déterminer cette
» nation et son gouvernement à adopter un système
» qui la renfermât dans le cercle de ses limites na-
» turelles. Ce rôle, le plus beau sans doute qui
» puisse jamais tomber en partage à un mortel, ne
» m'éblouit pas, et, malgré que je fusse convaincu,
» qu'après la mort de Napoléon son empire appar-
» tiendrait au plus digne, et que, restant l'allié de
» la France, j'y avais des droits comme les autres
» lieutenants de cet illustre capitaine, je préférai
» votre alliance. Affections de famille, impressions
» de l'enfance, reconnaissance pour les soldats
» français qui m'avaient élevé et auxquels je suis
» redevable de ma gloire, tout, Sire, fut oublié
» pour vous (1). »

S'adressant ensuite à l'Angleterre et à l'Autriche, Bernadotte leur envoyait aussi ses doléances. Il disait à l'Angleterre qu'il avait pu, parfois, douter que la politique de la Russie et de la Prusse coïncidât avec celle de la Grande-Bretagne et de la Suède, mais qu'il ne lui était jamais venu dans la pensée que le ministère anglais, ni le prince régent, voulussent l'aventurer en Allemagne comme un enfant perdu : « Et certes, ajoutait-il, ce
» serait le cas, si je poussais mes opérations sur

(1) Lettre du prince royal de Suède à l'empereur Alexandre, Stralsund 21 mai 1813.

» l'Elbe, avec la totalité de mes troupes, dans un » moment où la Russie et la Prusse n'ont tenu aucun de leurs engagements, et dans des conjonctures aussi extraordinaires que celle où se trouve » l'état des affaires en Allemagne. » Puis, et afin sans doute d'alarmer l'Angleterre, il lui disait qu'on ne pouvait point exiger qu'il allât combattre pour une cause qui n'était plus celle de la Suède. Du moment où l'on se jouait des traités qui garantissaient la Norvége à cette puissance, devait-il en conscience faire couler le sang de ses compatriotes, pour assurer la Finlande à la Russie et ne rien obtenir en dédommagement? Si sa confiance était moins absolue dans les principes du gouvernement britannique et dans la loyauté du généreux peuple anglais, il aurait déjà quitté un continent où il ne trouvait qu'égoïsme, présomption et duplicité, *excepté cependant de la part des Anglais*. Toutefois, Bernadotte désirait savoir si les subsides promis par cette puissance et qui, aux termes des traités, devaient être payés à la Suède aussitôt après le débarquement de son armée sur le continent, lui seraient continués ou non. Si ces secours lui arrivent, ainsi que les 30 mille Russes, il agira et l'empereur Napoléon regagnera difficilement les bords du Rhin; mais, dans le cas contraire, il rentrera en Suède, pour ne s'y occuper que de la liberté et de l'indépendance de son pays. Cependant, et même dans cette der-

nière hypothèse, tous ses efforts tendront à *ne jamais séparer les intérêts de la Suède de ceux de l'Angleterre*, et à *regarder toujours les ennemis de ce pays comme les siens*. Enfin Bernadotte insinuait au cabinet britannique, que la France venait de lui faire des propositions que ses principes d'honneur et de loyauté ne lui avaient point permis d'accueillir; mais s'il les avait acceptées, « la cause européenne » était perdue, les restes de l'armée russe détruits, » et l'empereur Napoléon plus puissant que ja- » mais (1). »

En même temps Bernadotte écrivait à François II, que, sans rivalités et animées d'un égal esprit de bienveillance, l'Autriche et la Suède étaient appelées à soutenir le droit commun en Europe; que Sa Majesté Impériale devait être l'arbitre naturel des destinées de cette partie du monde; qu'il la conjurait de jeter le poids de sa puissante épée dans la balance, et d'écarter, par son influence, les obstacles qui s'opposaient encore à la coopération active des forces suédoises (2).

Les plaintes du prince royal de Suède s'adressaient à trop de monde à la fois, pour ne point compromettre son caractère; le rôle qu'il jouait dans

(1) Lettre du prince royal à M. de Rehausen, ministre de Suède à Londres, Stralsund 1er juin 1813.

(2) Voir, pièces justificatives n° 21, la réponse de François II.

ce moment était sans noblesse, sans franchise et sans dignité. Cependant, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'au point de vue de sa politique, son mécontentement était fondé. En effet, de la part des alliés il y avait du calcul dans les obstacles suscités à Bernadotte. On avait mis un grand prix à détacher ce soldat de la cause de la France; mais, une fois enchaîné à la coalition, on s'était rappelé, avec quelque effroi, l'origine de son élévation, la grandeur de sa renommée militaire, et l'on avait craint de laisser à un prince de fortune, la direction des esprits et des affaires dans le nord de l'Allemagne. Bernadotte avait commis la faute grave de prendre au sérieux les professions libérales de l'élève du républicain La Harpe, et d'émettre, dans ses effusions intimes avec Alexandre, des idées trop populaires, sur les principes qui devaient présider à la réorganisation des États germaniques. De là, et avant même son arrivée à Stralsund, la nomination d'un gouverneur-général du nord de l'Allemagne, les retards apportés à la réunion de forces trop considérables sous ses ordres, les craintes inspirées par l'isolement des positions militaires qu'il occupait sur les bords de la Baltique, et les obstacles de toute espèce à l'aide desquels on s'attachait à gêner ses premiers mouvements. Peut-être, aussi, l'appréhension de quelques réminiscences patriotiques, ne fut-elle pas étrangère à

ces difficultés : on voulait Bernadotte assez fort pour servir la coalition, mais pas assez pour imposer ses volontés.

Quoi qu'il en soit, le prince royal était livré à toutes ces inquiétudes, lorsqu'il reçut la nouvelle de l'armistice conclu, le 5 juin, entre la France, la Russie et la Prusse, sans la participation de l'Angleterre ni de la Suède. Voyant dans cet acte un nouvel oubli des égards qui lui étaient dus, Bernadotte s'en plaignit amèrement à l'empereur Alexandre. Il blâma, ensuite, la suspension d'armes comme une faute militaire et politique, et soutint, avec énergie, que ce premier pas vers un accommodement serait fatal aux intérêts de l'Europe; que la position de l'empereur Napoléon était trop aventurée, pour qu'il ne dût pas tout tenter en faveur de la paix; qu'on devait se prémunir contre sa tactique, plus active encore dans les négociations que sur le champ de bataille, et que lui accorder la paix ce serait *poser la pierre sépulcrale de l'Europe*. « Déjà, Sire, » ajoutait Bernadotte, Votre Majesté Impériale a vu » l'ancienne capitale de son empire consumée par » les flammes, au milieu des cohortes ennemies qui » étaient venues, des bords du Rhin, pour la conqué» rir. En cédant alors aux insinuations pacifiques » de l'empereur Napoléon, Votre Majesté n'aurait » aperçu, des ruines du Kremlin, que l'Europe » dans les fers. Elle résista aux intrigues et aux

» menaces; la Russie fut délivrée et l'espérance ren-
» due au continent. Que la même marche, dans ce
» moment, soit couronnée du même succès! Plus la
» crise actuelle est importante, et plus la concorde
» et la persévérance doivent devenir l'apanage des
» puissances alliées. Que tout intérêt particulier
» s'ajourne devant les grands intérêts de la cause
» dont nous sommes les défenseurs, et mes cal-
» culs m'assurent que nous en sortirons avec
» gloire (1). »

Bernadotte voulait qu'on employât les six semaines de l'armistice, à renforcer les armées, à concerter les mouvements et à agir *encore plus puissamment* sur le moral de la cour d'Autriche, pour l'entraîner dans la coalition. Quant à lui, si, avant l'expiration de l'armistice, son armée n'avait pas reçu des renforts qui l'égalassent, en nombre, à l'armée ennemie, il resterait derrière l'Oder; mais, si les corps auxiliaires russes et prussiens étaient mis à sa disposition, il prendrait immédiatement l'offensive et se porterait sur le flanc gauche ou sur les derrières de l'armée française, afin de la forcer à venir à lui, et dégager ainsi l'armée russe et prussienne de Silésie et de Pologne. Alors cette armée, en suivant Napoléon, profiterait d'un moment opportun pour reprendre l'offensive et l'écraser.

(1) Lettre du prince royal à l'empereur Alexandre, 11 juin 1813.

Faisant allusion à une lettre qu'il avait reçue de l'empereur Alexandre, dans les derniers jours du mois de mai, et dans laquelle l'autocrate se montrait peu rassuré sur les intentions du prince royal, celui-ci lui écrivait : « Que Votre Majesté Impériale, rassurée sur » mes intentions et sur mes plans, comme j'espère » qu'elle le sera par cette lettre, n'y voie qu'un mo- » tif de plus de persévérer dans la noble lutte qu'elle » a entreprise, et qu'elle ne doute jamais de mon » amitié inaltérable. » La lettre de Bernadotte se terminait par cette fanatique glorification d'Alexandre : « Il faut venger et sauver l'Europe. Voilà, Sire, » votre vocation ; elle sera remplie, j'en atteste les » principes de Votre Majesté et les qualités émi- » nentes qui ont fixé sur elle mes premiers re- » gards et les yeux du monde. Que de vœux, que » de soupirs sont, dans ce moment, poussés vers le » camp impérial russe ! *Votre Majesté n'appartient* » *pas seulement à la Russie, mais à l'Univers*..... » La Prusse fait cause commune avec nous, l'Au- » triche est au moins neutre, et l'Allemagne nous » appelle ; elle s'arme, nous attend et nous conjure » de rester unis. »

Pendant les premiers jours de sa résidence à Stralsund, le prince royal entretint une correspondance très-active avec les souverains alliés, auxquels il prodiguait, tour à tour, les protestations du plus ardent dévouement. On vient de voir son fanatisme

pour Alexandre. Deux jours après, il écrivait au roi de Prusse, que ses sujets donnaient un exemple qui aurait beaucoup d'imitateurs; qu'il fallait profiter de cet élan sans en redouter nullement les suites, et que, dans la prospérité comme dans les revers, il se montrerait invariable dans ses principes. Toutefois l'admiration de Bernadotte, pour ses augustes alliés, n'était pas sans mélange; car, alors même qu'il leur adressait les félicitations les plus hyperboliques, il se louait fort peu de leur conduite, dans les rapports qu'il adressait à son souverain, le roi de Suède. Le 25 juin, par exemple, il écrivait à Charles XIII : « Jus-
» qu'à ce moment, il n'y a que l'Angleterre qui ait
» tenu ses engagements avec Votre Majesté. La
» Russie n'a encore mis à ma disposition que qua-
» tre mille chevaux commandés par Walmoden; et
» le roi de Prusse, pas un bataillon. Les malheurs
» qui pèsent sur cette monarchie, depuis six ans,
» ne doivent pas étonner, quand on réfléchit au peu
» de suite et de bonne foi qui accompagne les en-
» gagements de ce gouvernement. »

Cependant, pour en finir avec les tracasseries qui l'accablaient, et mettre un terme aux divergences d'opinion qui existaient entre ses alliés et lui, le prince royal avait demandé, dans les premiers jours de juin, une entrevue personnelle à l'empereur Alexandre et au roi de Prusse. Cette proposition ayant été acceptée, il arriva le 10 juillet

au château de Trachenberg, en Silésie, où Alexandre et Frédéric Guillaume l'avaient précédé de quelques jours. Les deux souverains abordèrent Bernadotte avec une froideur qui fut remarquée de tout le monde, et qui fit craindre un instant les résultats de cette rencontre. Mais, sur ces entrefaites, arriva à Trachenberg un courrier autrichien, porteur d'une lettre de François II, qui déclarait considérer la coopération des troupes suédoises et le concours du prince royal, comme une condition de succès pour la coalition (1). Cette opinion, hautement exprimée par une puissance de premier ordre, accrut l'importance personnelle de Bernadotte (2), et les conférences s'ouvrirent sous de meilleurs auspices.

Aux côtés de l'empereur de Russie et du roi de Prusse, se trouvaient les Walkonski, les Hardenberg, les Stadion, les Nesselrode, attentifs à étudier l'attitude et les paroles de ce Français qui venait pousser l'Europe contre la France. Le débat s'étant d'abord établi sur les motifs et le but de la guerre, il fut facile au prince royal de s'apercevoir que, peu confiants dans leurs propres ressources, les deux souve-

---

(1) Voir pièces justificatives, n° 21.

(2) On lit dans une biographie écrite sur les notes de Bernadotte : » Dès ce moment, le prince devint aimable, prévenant; on eût dit qu'il » n'avait jamais eu de griefs. S. A. R n'en avait plus, en effet : l'amour- » propre froissé des deux souverains établissait la balance des antécédents » fâcheux. »

rains bornaient leur ambition à soustraire leurs États respectifs à la domination immédiate de Napoléon, et à forcer ce prince à abandonner l'Espagne. Ce double résultat constituait, en effet, le maximum des vœux et des espérances de la Russie et de la Prusse, à la réunion de Trachenberg. Bernadotte déclara, au contraire, que les vues de la coalition devaient aller plus loin; qu'une paix sans autre fruit que l'affranchissement de l'Espagne, ne présenterait aucune garantie de durée, et que, pour reconstituer l'Europe convenablement, il fallait au moins refouler Napoléon dans les anciennes limites de la France, telles qu'elles étaient à son avénement au pouvoir; assurer l'indépendance de la Hollande, de l'Italie et de Naples; organiser fortement l'Allemagne, et préserver à jamais les divers États de toute domination étrangère, par un pacte général de garanties réciproques. La Russie et la Prusse avaient encore trop peu de foi en elles-mêmes, pour rejeter ouvertement le système de Bernadotte; elles parurent donc partager ses principes et ses opinions, et le débat s'engagea sur le terrain des opérations militaires.

Quel plan de campagne adopterait-on, si, comme tout l'annonçait, la guerre recommençait à l'expiration de l'armistice? Telle fut la première question à résoudre. Après une longue discussion dont Bernadotte soutint tout le poids, les alliés, sur la

proposition et d'après les développements de ce prince, arrêtèrent le plan d'opérations dont voici le texte.

« Avant l'expiration de l'armistice, les armées » combinées doivent être rendues aux points ci-» dessous énoncés; savoir :

» Une partie de l'armée de Silésie, forte de quatre-» vingt-dix à cent mille hommes, se portera, quel-» ques jours avant la fin de l'armistice, par la route » de Landshut et de Glatz, par Jungbanzlau et Bran-» deis, pour se joindre, dans le plus court délai, à » l'armée autrichienne, afin de former avec elle, en » Bohême, un total de deux cent à deux cent vingt » mille combattants. L'armée du prince royal de » Suède, laissant un corps de quinze à vingt mille » hommes, contre les Danois et les Français, en ob-» servation vis-à-vis de Lubeck et de Hambourg, se » rassemblera, forte d'environ soixante-dix mille » hommes, vers Trenenbritzen, pour se porter, au » moment de l'expiration de l'armistice, vers l'Elbe, » et passer le fleuve entre Torgau et Magdebourg, » en se dirigeant sur Leipsig. — Le reste de l'armée » alliée en Silésie, fort de cinquante mille hommes, » suivra l'ennemi vers l'Elbe. Cette armée évitera » d'engager une affaire générale, à moins qu'elle » n'ait toutes les chances de son côté. En arrivant » sur l'Elbe, elle tâchera de passer le fleuve entre » Torgau et Dresde, afin de se joindre à l'armée du

» prince royal de Suède, ce qui fera monter celle-ci » à cent vingt mille combattants. Si, cependant, les » circonstances exigeaient de renforcer l'armée al- » liée en Bohême avant que l'armée de Silésie fût » jointe à celle du prince royal de Suède, alors l'ar- » mée de Silésie marchera sans délai en Bohême. — » L'armée autrichienne, réunie à l'armée alliée, » débouchera, d'après les circonstances, ou par Eger » et Hoff, ou dans la Saxe ou dans la Silésie, ou du » côté du Danube. — Si l'empereur Napoléon, vou- » lant prévenir l'armée alliée en Bohême, marchait » à elle pour la combattre, l'armée du prince royal » de Suède tâchera, par des marches forcées, de se » porter, aussi vite que possible, sur les derrières » de l'armée ennemie. Si, au contraire, l'empereur » Napoléon se dirigeait contre le prince royal de » Suède, l'armée alliée prendrait une offensive vi- » goureuse, et marcherait sur les communications de » l'ennemi, pour lui livrer bataille. Toutes les armées » coalisées prendront l'offensive, et le camp de l'en- » nemi sera leur rendez-vous. L'armée de réserve » russe, sous les ordres du général Benigsen, s'a- » vancera de la Vistule, par Kalich, sur l'Oder, dans » la direction de Glogau, pour être à portée d'agir » suivant les mêmes principes, et de se diriger sur » l'ennemi, s'il est en Silésie, ou de l'empêcher de » tenter une invasion en Pologne. Le blocus des » places de Dantzig, Modlin, Stettin, Custrin, Glogau;

» l'observation de Magdebourg, Wittenberg, Torgau » et Dresde, seront faits par la landwehr prussienne » et la milice russe. »

Ce plan de campagne était l'œuvre de Bernadotte, qui en développa les avantages avec un zèle si ardent, que l'empereur de Russie et le roi de Prusse demeurèrent convaincus que l'empereur Napoléon n'avait pas, en Europe, de plus dangereux ennemi que le prince royal de Suède. Alors toute incertitude cessa de leur part, et il fut convenu qu'une armée de cent mille hommes serait placée sous les ordres de ce fougueux athlète de la coalition. Cette armée, formée de quarante mille Prussiens, vingt-deux mille Russes, dix mille Anglais ou Hanovriens et trente mille Suédois, fut désignée sous le nom d'armée du nord de l'Allemagne. Les divisions russes, qui ne devaient joindre le corps suédois qu'après avoir été remplacées dans les positions qu'elles occupaient, furent immédiatement dirigées sur les frontières du Mecklenbourg. Le roi de Prusse quitta Trachenberg le 14 juillet, pour aller à Berlin presser la formation des troupes que ce monarque mettait sous les ordres de Bernadotte, et celui-ci retourna à Stralsund, pour s'y livrer aux préparatifs de la campagne.

Le prince royal se trouvait à Grabow, lorsque, le 2 août, une lettre de Moreau lui apprit que ce général venait de débarquer à Gothenbourg. On a

dit qu'en se rangeant parmi les ennemis de la France, Moreau avait obéi aux sollicitations personnelles de Bernadotte et de madame de Staël. Ce n'est point là un fait constaté; mais ce qu'il y a de certain, c'est que la question de savoir s'il ne convenait pas d'appeler le vainqueur d'Hohenlinden dans les rangs de la coalition, et de le donner pour compétiteur à Napoléon, fut longuement débattue aux conférences d'Abo (1). Maintenant, Moreau vint-il en Europe sur l'appel d'Alexandre ou de Bernadotte? C'est encore là un point historique qui ne peut s'éclaircir que par inductions. Mais il n'est pas exact, comme on a voulu l'établir, que ce général eut quitté l'Amérique *de son propre mouvement*, pour venir offrir son bras et ses talents aux ennemis de son pays. Voici, en effet, ce que Bernadotte écrivait à Moreau, une heure après avoir reçu la nouvelle de son arrivée dans un port suédois.

« Grabow, 2 août 1813.

« Il y a peu de temps que je reçus la lettre que » vous m'écrivîtes de l'Amérique. Vous me laissiez » entrevoir que votre départ était prochain, quoique » subordonné à quelques notions que vous atten- » diez incessamment. Celle qui m'annonce votre ar- » rivée à Gothenbourg, vient de me parvenir et m'a

(1) Voir chapitre XI, page 259.

» fait le plus grand plaisir. Je m'empresse d'envoyer » auprès de vous l'aide-de-camp général du roi, » M. le comte Gyllenshold, pour vous porter mes » félicitations sur votre heureuse arrivée et vous » assurer de toute la satisfaction que j'éprouve d'ê- » tre à même de vous renouveler l'expression des » sentiments que vous m'avez toujours connus pour » vous. J'ai du plaisir à penser que le général Mo- » reau sera avec le prince royal de Suède, ce qu'il » fut toujours avec le général Bernadotte.

» Le motif qui vous a porté à passer sur le con- » tinent, est celui qui anime les puissances du Nord. » Malgré la justice de notre cause et l'opinion favo- » rable qui nous précède, nous ne nous dissimulons » point que les ressources immenses dont l'empe- » reur Napoléon peut disposer, sont de nature à » rendre la lutte meurtrière et difficile à terminer. » J'espère néanmoins beaucoup de la réunion des » forces que les alliés ont mises en mouvement. Je » vais hâter mon retour à Stralsund, pour y jouir du » plaisir de vous embrasser et de vous communi- » quer tout ce que la politique présente d'intéres- » sant dans ces circonstances. »

Peu de jours après eut lieu, à Stralsund, l'entrevue de Bernadotte et de Moreau. Après une séparation de dix ans, ces deux généraux de la République se retrouvaient sur la terre étrangère, luttant de haine et d'émulation, pour frapper au cœur cette

France à laquelle ils devaient tout, naissance, richesse, honneur et gloire.

Bernadotte développa longuement son plan de campagne à Moreau qui ne l'approuva pas. Le général en chef de l'armée du Rhin voyait de graves inconvénients dans une ligne d'opération tracée entre la Baltique, l'Elbe et le Weser, au milieu de places fortes encore occupées par l'ennemi, et n'ayant d'autre point d'appui que Stralsund. Moreau pensait aussi que Berlin était trop rapproché des avant-postes français, pour songer sérieusement à défendre cette capitale. De son côté, le prince royal de Suède ne se dissimulait aucun des dangers de sa position militaire; il savait qu'elle était périlleuse, contraire à toutes les règles de la stratégie, mais justifiée par de puissantes considérations politiques. Selon lui, il devait tenir constamment sous sa main le nord de l'Allemagne; « car, supposons, disait-il, quelque grand revers, vous verriez un sauve-qui-peut universel, des paix précipitées, des engagements trahis, des alliés sacrifiés. » Moreau persistant dans son opinion, « Soit, répliqua Bernadotte, militairement parlant, vous avez raison; mais c'est comme prince suédois que je tiens à garder la ligne de Stralsund: triomphant ou battu, elle me conserve le chemin du Danemark, et c'est là que je dois chercher la Norvége; c'est là qu'au pis-aller je trouverai mon dernier allié, l'Angleterre. Enfin je ne suis pas

tenté de finir ma carrière dans les marais de la Pologne, ou comme Charles XII à Bender ; car, enfin, je ne vous le dissimule pas : perdre mon armée et me barrer le retour en Suède, ce serait perdre l'avenir de ce pays. »

Tout le système de Bernadotte, ses incertitudes, ses craintes, ses espérances étaient dans ces deux phrases. Moreau se tut, mais, après quelques instants de silence, il ajouta : « Je vous dois la vérité, je pense que vous serez battu. »

La jalousie s'était déjà glissée dans le cœur des deux généraux. Bernadotte lui-même a déclaré que Moreau, se croyant destiné au commandement en chef de la grande armée de Bohême, et voulant concentrer toute la guerre sous sa main, n'avait désapprouvé son plan de campagne que par amour-propre et rivalité.

D'accord pour déchirer le sein de la France, ces deux hommes étaient déjà séparés par l'ambition.... Et quelle ambition, grand Dieu !

Quels sont donc ces nouveaux Coriolans armés contre leur patrie ? Quelles persécutions ont-ils à lui reprocher ? Quel ressentiment légitime égare leur raison et tourmente leur âme ? Sont-ce des noms historiques, de vieux aristocrates, que le courroux populaire a jetés, pauvres et malheureux, sur les grands chemins de l'Europe ? Ont-ils vu les hôtels de leurs pères marqués à la craie rouge,

leurs manoirs féodaux réduits en cendre? Sans doute que, saisis d'un affreux désespoir, ils ont fui l'échafaud ou la lanterne, à travers mille périls et mille cris de mort, pour aller chercher une pierre où reposer leur tête proscrite?... Non, Bernadotte et Moreau sont deux enfants de la basoche, que la Révolution a tirés du néant, pris par la main et conduits à la plus haute fortune; les faits et les principes contre lesquels ils se révoltent, sont les faits et les principes qui firent leur puissance et leur illustration d'hier; la terre sur laquelle ils vont porter une guerre abominable, ne les a jamais comblés que de bienfaits, et le grand homme dont ils demandent la tête, a couronné celle de l'un et refusé celle de tous les deux au bourreau.

Après avoir joué un sot rôle dans les événements du 18 brumaire, Moreau avait reçu, du premier consul, le commandement de la plus belle de nos armées; rentré dans ses foyers, couvert des lauriers d'Hohenlinden, il avait entendu Napoléon proclamer cette victoire, comme l'une des plus glorieuses qui eussent illustré la valeur française (1); et lorsque, sans griefs personnels, sans passion politique, jouet de l'intrigue de deux femmes, le républicain Moreau, trop faible pour attaquer le pouvoir de front, trempa dans une conspiration royaliste, contre l'au-

(1) Voir pièces justificatives, n° 22.

torité et la vie de Bonaparte (1), avec Pichegru qu'il avait dénoncé au Directoire, avec Georges Cadoudal qui le méprisait, avec les Polignac qui ne l'estimaient pas, quelle fut, après tout, la vengeance de Napoléon? Il ouvrit à Moreau les portes de son cachot, acheta ses biens, les paya chèrement, et lui rendit la liberté de conspirer de nouveau.

Bernadotte avait moins encore que Moreau, le droit de se plaindre de la France et de l'Empereur. L'ingrate patrie de cet obscur sous-officier, en avait fait, en quelques mois, un général, un ministre, un homme opulent et célèbre. Napoléon, dans sa toute-puissance, l'avait élevé à la dignité de maréchal de l'Empire, de grand-feudataire de sa couronne, de prince millionnaire; et, après avoir couvert dix fois de sa miséricorde, ses intrigues et ses complots, il avait permis qu'une antique couronne tombât sur la tête du soldat parvenu, quoiqu'il pressentît que Bernadotte serait une de ses fatalités.

Voilà les reproches que les transfuges de Stral-

(1) Le 15 février 1804 Moreau fut arrêté. Le 17 l'ordre général de la garnison de Paris portait : « Cinquante brigands ont pénétré dans la capitale ; Georges et le général Pichegru étaient à leur tête. Leur arrivée » avait été provoquée par un homme qui compte encore dans nos rangs, » par le général Moreau, qui fut remis hier à la justice nationale. Leur » projet, après avoir assassiné le premier consul, était de livrer la France » aux horreurs de la guerre civile et aux terribles convulsions de la » contre-révolution, etc. »

sund avaient le droit d'adresser à la France et à Napoléon. Et, cependant, attelés tous les deux au char de la coalition, ils vont se montrer au monde tels que la nature les a faits : ingrats, médiocres, vaniteux, sans cœur, et sans foi.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

TOME PREMIER.

N° 1. — Note de la page 19 du texte.

Proclamation du général Bonaparte adressée à l'armée d'Italie le 14 *juillet* 1797.

« Soldats ! c'est aujourd'hui l'anniversaire du 14 juillet. Vous voyez devant vous les noms de nos compagnons d'armes morts au champ d'honneur, pour la liberté de la patrie. Ils vous ont donné l'exemple. Vous vous devez tout entiers à la république ; vous vous devez tout entiers au bonheur de trente millions de Français ; vous vous devez tout entiers à la gloire de ce nom qui a reçu un nouvel éclat par vos victoires.

» Soldats ! je sais que vous êtes profondément affectés des malheurs qui menacent la patrie. Mais la patrie ne peut courir de dangers réels. Les mêmes hommes qui l'ont fait triompher de l'Europe coalisée, sont là. Des montagnes nous séparent de la France ; vous les franchiriez avec la rapidité de l'aigle, s'il le fallait, pour maintenir la constitution, défendre la liberté, et protéger les républicains.

» Soldats ! le gouvernement veille sur le dépôt des lois qui lui

est confié. Les royalistes, dès l'instant qu'ils se montreront, auront vécu. Soyez sans inquiétude, et jurons par les mânes des héros qui sont morts à côté de nous pour la liberté, jurons sur nos drapeaux, guerre implacable aux ennemis de la république et de la constitution de l'an III.

» BONAPARTE. »

N° 2. — NOTE DE LA PAGE 29.

Proclamations de Bernadotte, ministre.

Le premier soin de Bernadotte en entrant au ministère de la guerre, fut de ranimer les espérances de l'armée, de la garde nationale et des administrateurs. Il leur adressa simultanément des proclamations chaleureuses pour leur faire sentir la nécessité d'opposer une digue formidable aux ennemis de la France. Voici deux de ces proclamations.

(Aux conscrits.)

« Thermidor an VII.

» Le soldat de la monarchie était l'instrument aveugle de quelques caprices. Ses travaux n'avaient d'autre but que de raffermir un tyran sur son trône. Le soldat de la liberté n'est armé que pour défendre ses droits. C'est dans cette conscience qu'il trouve le mobile des grandes choses; la liberté en est le levier; c'est de ce mouvement créateur que sont nés les hommes célèbres dont s'honore maintenant la république. La coalition tremble de cet ascendant irrésistible; elle sait qu'il y a parmi vous des Bonaparte, des Hoche, des Joubert, des Championnet, et tant d'autres dignes émules, également terribles aux rois: tel de vous est appelé à renverser des trônes, tel autre doit maintenir la li-

berté dans sa patrie. Je vous ai révélé le secret de vos forces, vous voyez ce que doivent être à vos yeux les Autrichiens et les Russes. Quelle fut de tout temps la puissance de la France encore asservie? Quelle sera celle de la France devenue libre? »

(Aux administrateurs.)

« Administrateurs républicains, vous allez électriser cette masse redoutable de nouveaux défenseurs : vos devoirs ne se bornent pas là, vous devez la régulariser. La coalition frémit de cette réunion terrible; le royalisme s'agite partout, et nous cerne de ses conspirateurs : son premier triomphe serait de séparer les citoyens de leurs magistrats; le directoire consacre ses veilles à préparer la défense commune, le corps législatif va donner à la nation tout son ressort. Hommes libres, serrons-nous! Républicains, soyez énergiques, mais sages, et ne voyez d'ennemis que dans le royalisme. Le jour où nous connaîtrons la puissance de l'union, la coalition des rois aura disparu. »

N° 3. — Note de la page 33.

Extrait du compte rendu par le général Bernadotte (ex-ministre de la guerre) de l'administration de ce département, depuis le 15 *messidor an VII jusqu'au* 29 *fructidor suivant, présenté aux consuls de la république le* 1er *germinal an VIII.*

« Le département de la guerre me fut confié le 15 messidor an VII; j'y suis resté jusqu'au 29 fructidor suivant, c'est-à-dire, *moins de deux mois et demi.*

» Au moment de mon entrée au ministère, l'armée d'Italie

avait été forcée d'abandonner le Mantouan, la Cisalpine, le Piémont. Le matériel de son artillerie était perdu; les remparts des places fortes de ces États et leur armement étaient tombés au pouvoir de l'ennemi. L'armée qui, deux ans auparavant, menaçait les murs de Vienne, était maintenant retranchée sur les Apennins liguriens, sans vivres, sans munitions, consternée. L'armée de Naples devait venir l'aider à reprendre l'offensive: la bataille de la Trebia, perdue malgré les efforts de son chef et la valeur héroïque des soldats, la priva de cet espoir. La chaîne des Alpes était occupée par l'ennemi; Briançon devenait de première ligne; une partie des départements des Hautes-Alpes et du Mont-Blanc était insultée; celui du Léman à la veille d'être attaqué; l'Helvétie, jusqu'à Zurich, était aux mains des Autrichiens; ils s'étaient emparés de la belle artillerie du camp retranché qui défendait cette ville. Le Bas-Rhin était dégarni de troupes; l'armée de Hollande n'était plus que de seize mille hommes; la Belgique sans défense; les places fortes du Nord dépourvues de tout approvisionnement; nos côtes sans soldats; l'Ouest recommençant sa rébellion; le Midi *tout à coup en feu;* une armée royale aussitôt levée dans la Haute-Garonne: telle était la situation militaire de la république.

» Ajoutez à ce tableau trop réel de malheurs accumulés, l'arriéré de la solde due à plusieurs corps depuis plus de six mois; le dénûment de toute espèce d'habillement, d'équipement et d'armement; les hôpitaux devenus les asiles des soldats nus et affamés, et ces asiles devenus de vastes tombeaux; le manque absolu de subsistances, l'abandon de tous les services, la désertion des fournisseurs, l'épuisement du trésor public, grevé de dettes tous les jours croissantes: abîme effrayant toujours plus difficile à combler par la conséquence fatale de la première impossibilité de s'acquitter. Qu'on juge si des remèdes ordinaires suffisaient pour réparer des maux tellement extraordinaires.

» Et cependant, en acceptant le ministère de la guerre, je ne

m'étais point dissimulé toute l'étendue de la mission qui m'était donnée ; mais né, pour ainsi dire, dans la guerre, élevé par celle de la liberté, je m'étais senti grandir avec ses périls et ses victoires. J'avais eu le bonheur de coopérer à quelques résultats que nos ennemis appelaient des miracles, et dont nous n'étions pas étonnés. Plein du souvenir de ces opérations jusqu'alors nouvelles, vivant dans la pensée de mes frères d'armes, je crus que peut-être on pourrait aussi, dans l'administration de la guerre, porter quelque réforme salutaire.

» Je ne m'étais donc pas non plus dissimulé que, devant attaquer tant d'intérêts fondés sur l'immoralité, je provoquerais toutes les clameurs de ces intérêts blessés.

» L'administrateur est celui qui sait non-seulement sentir, mais prévenir les besoins ; non-seulement créer les ressources qui lui manquent, mais sagement employer celles qu'il parvient à créer.

» Je ne rappellerai point que l'armée était épuisée de combats, les départements épuisés d'hommes et de denrées : il fallait livrer de nouveaux combats, il fallait solliciter encore des hommes et des denrées de toute espèce.

» Pour obtenir des secours si nécessaires et en même temps si difficiles, je n'ai vu qu'un moyen, celui de m'adresser au cœur des citoyens, de réveiller les courages assoupis.

» J'avais devant les yeux toujours le même exemple, celui des prodiges de nos armées ; j'avais appris de ma propre expérience le succès des appels faits, pendant la révolution, à la générosité infatigable des départements frontières ; j'avais vu, chose bien plus admirable encore, pendant les combats et même les retraites, des consolations exprimées avec l'accent du sentiment, électriser les soldats épuisés de fatigues et de besoins, et les soutenir puissamment.

» Des magistrats, qui avaient d'abord le plus hautement provoqué l'exercice que je faisais de ces moyens moraux, voulurent

tout à coup les abandonner. La nation recueillait déjà les premiers fruits du développement de l'enthousiasme. Je ne chercherai point les raisons de ce changement : qu'on regarde ce que j'ai pu faire, ce que j'ai dû faire, et qu'on juge ce que j'ai fait. Après avoir établi les résultats, qu'on juge encore, si on le veut, les intentions. Quatre-vingt-onze mille conscrits ont volé se ranger en bataillons ; la presque totalité a été immédiatement habillée, équipée, armée. J'ai obtenu la levée de quarante mille chevaux ; le bienfait de cette mesure peut s'apprécier aujourd'hui, puisque quinze mille sont déja parvenus aux remontes.

» On connaît les événements généraux. La Hollande a été sauvée, la rive gauche du Rhin préservée de toute insulte, les Russes exterminés en Helvétie ; la victoire est revenue sous les drapeaux de l'armée du Danube ; la ligne défensive a été maintenue entre les Alpes et les Apennins, malgré tous les malheurs arrivés à nos armes dans cette partie ; la coalition s'est divisée.

» Des républicains ont voulu penser que ce ressort moral, que j'avais rétabli dans les armées, n'aurait pas été indifférent aux succès brillants qui ont immédiatement suivi ma sortie du ministère et couronné la fin de la campagne : je suis loin de consentir à ce jugement. Lors même que je n'aurais pas été étranger à quelques combinaisons utiles, à la création d'une armée sur le Bas-Rhin, dont la diversion appela si heureusement le prince *Charles* hors de l'Helvétie ; lors même que j'aurais prévu l'attaque de nos places fortes, fait plus vivement exécuter l'approvisionnement de quelques-unes, et tourmenté le directoire exécutif pour qu'il s'occupât de donner des ressources à l'armée d'Italie, dont je lui annonçais la marche rétrograde, je refuserais encore la grande part qu'on veut me faire dans ces mémorables événements. Les ministres remplissent sans doute leurs devoirs, quand ils parviennent à nourrir, à habiller, à équiper les armées, à diriger quelques combinaisons favorables à la marche de leur ensemble ; mais j'aime à le proclamer : avant que la

gloire des batailles gagnées doive revenir aux ministres, elle appartient : 1° aux soldats généreux qui succombent tous les jours dans les combats ; 2° aux généraux intrépides qui savent électriser et conduire leur courage, » etc., etc.

N° 4. — Note de la page 65.

Lettre du prince de Ponte-Corvo au major général Berthier.

« 13 octobre 1806. — 8 h. du soir.

« Le maréchal Davoust me communique à l'instant, monsieur le duc, votre lettre d'aujourd'hui, apportée par M. Pérignon, votre aide-de-camp. D'après son contenu, j'ai cru devoir arrêter le mouvement dont je vous ai rendu compte dans ma lettre datée de ce soir à six heures. Puisque vous ordonnez au maréchal Davoust de ne manœuvrer que dans l'hypothèse où le maréchal Lannes aurait été attaqué ce soir du côté d'Iéna, et que vous ajoutez que, l'attaque n'ayant pas eu lieu, il recevra les dispositions de l'Empereur pour la journée de demain, je dois penser que ces dispositions générales me parviendront ; je me détermine donc à arrêter mes troupes où elles se trouvent et à attendre de nouveaux ordres.

» J. Bernadotte. »

N° 5. — Note de la page 96.

Décret du 21 novembre 1806.

« Napoléon, Empereur, etc.

» Considérant :

» 1° Que l'Angleterre n'admet point le droit des gens, suivi universellement par les peuples policés ;

» 2° Qu'elle répute ennemi tout individu appartenant à l'État ennemi, et fait en conséquence prisonniers de guerre, non-seulement les équipages des vaisseaux armés en guerre, mais encore les équipages des vaisseaux de commerce et des navires marchands, et même les facteurs de commerce et les négociants qui voyagent pour les affaires de leur négoce ;

» 3° Qu'elle étend aux bâtiments et marchandises de commerce et aux propriétés des particuliers, le droit de conquête qui ne peut s'appliquer qu'à ce qui appartient à l'État ennemi ;

» 4° Qu'elle étend aux villes et ports de commerce non fortifiés, aux havres et aux embouchures des rivières, le droit de blocus, qui, d'après la raison et l'usage de tous les peuples policés, n'est applicable qu'aux places fortes ;

» Qu'elle déclare bloquées des places devant lesquelles elle n'a pas même un seul bâtiment de guerre, quoiqu'une place ne soit bloquée que quand elle est tellement investie qu'on ne puisse tenter de s'en approcher sans un danger imminent ;

» Qu'elle déclare même en état de blocus des lieux que toutes ses forces réunies seraient incapables de bloquer, des côtes entières et tout un empire ;

» 5° Que cet abus monstrueux du droit de blocus n'a d'autre but que d'empêcher les communications et d'élever le commerce

et l'industrie de l'Angleterre sur la ruine de l'industrie et du commerce du continent;

» 6° Que, tel étant le but évident de l'Angleterre, quiconque fait, sur le continent, le commerce des marchandises anglaises favorise par là ses desseins, et s'en rend le complice;

» 7° Que cette conduite de l'Angleterre, digne en tout des premiers âges de la barbarie, a profité à cette puissance au détriment de toutes les autres;

» 8° Qu'il est naturel d'opposer à l'ennemi les armes dont il se sert et de le combattre de la manière qu'il combat, lorsqu'il méconnaît toutes les idées de justice et tous les sentiments libéraux, résultat de la civilisation parmi les hommes;

» Nous avons résolu d'appliquer à l'Angleterre les usages qu'elle a consacrés dans sa législation maritime.

» Les dispositions du présent décret seront constamment considérées comme *principe fondamental de l'Empire* jusqu'à ce que l'Angleterre ait reconnu *que le droit de la guerre est un et le même sur terre et sur mer; qu'il ne peut s'étendre ni aux propriétés privées, quelles qu'elles soient, ni à la personne des individus étrangers à la profession des armes, et que le droit de blocus doit être restreint aux places fortes réellement investies par des forces suffisantes.*

» Nous avons en conséquence décrété et décrétons ce qui suit:

» Art. 1er. Les Iles Britanniques sont déclarées en état de blocus.

» Art. 2. Tout commerce ou toute correspondance avec les Iles Britanniques sont interdits;

» Art. 3. Tout individu sujet de l'Angleterre, de quelque état ou condition qu'il soit, qui sera trouvé dans les pays occupés

par nos troupes ou par celles de nos alliés, sera fait prisonnier de guerre.

» Art. 4. Tout magasin, toute marchandise, toute propriété, de quelque nature qu'elle puisse être, sera déclarée de bonne prise.

» Art. 5. Le commerce de marchandises anglaises est défendu ; et toute marchandise appartenant à l'Angleterre ou provenant de ses fabriques est déclarée de bonne prise.

» Art. 6. La moitié du produit de la confiscation des marchandises et propriétés déclarées de bonne prise par les articles précédents, sera employée à indemniser les négociants, des pertes qu'ils ont éprouvées par la prise des bâtiments de commerce qui ont été enlevés par les croisières anglaises.

» Art. 7. Aucun bâtiment venant directement de l'Angleterre ou des colonies anglaises, ou y ayant été depuis la publication du présent décret, ne sera reçu dans aucun port.

» Art. 8. Tout bâtiment qui, au moyen d'une fausse déclaration, contreviendra à la disposition ci-dessus, sera saisi, et le navire et la cargaison confisqués comme s'ils étaient propriétés anglaises.

» Art. 9. Notre tribunal des prises de Paris est chargé du jugement définitif de toutes les contestations qui pourront survenir dans notre empire et dans les pays occupés par l'armée française, relativement à l'exécution du présent décret. Notre tribunal des prises à Milan sera chargé du jugement définitif desdites contestations qui pourront survenir dans l'étendue de notre royaume d'Italie.

» Art. 10. Communication du présent décret sera donnée, par notre ministre des relations extérieures, aux rois d'Espagne, de Naples, de Hollande et d'Étrurie et à nos autres alliés dont les sujets sont victimes, comme les nôtres, de l'injustice et de la barbarie de la législation maritime anglaise. »

N° 6. — Note de la page 124.

Lettre du prince de Ponte-Corvo au major-général.

« Retz, le 6 mai 1809.

» . . . .
. . . . . . Votre Altesse m'avait autorisé à appeler à mon corps d'armée, la division Dupas; mais elle a reçu le même jour un ordre contraire. Depuis, Votre Altesse m'a annoncé que je trouverais, en marchant sur Ratisbonne, des troupes françaises et des renforts. Je n'ai cependant encore aucun avis que des troupes doivent se joindre à moi; et chaque jour, j'éprouve de plus en plus, combien il serait essentiel que l'armée saxonne fût appuyée et stimulée par l'exemple de troupes un peu plus aguerries qu'elles; cela me paraît indispensable, surtout étant destinée à opérer isolément sur le flanc de la grande armée. J'invite Votre Altesse à rappeler à l'attention de Sa Majesté, un objet qui intéresse réellement le bien de son service, et de me dire si je dois compter ou non sur quelques renforts de troupes françaises.

» J. Bernadotte. »

N° 7. — Note de la page 124.

Autre lettre du prince de Ponte-Corvo au major-général.

« Au camp de Lintz, le 28 mai 1809.

» Prince,

» M. Deveau vient de me remettre la lettre que Votre Altesse m'a écrite d'Ebersdorf, sous la date du 26 mai. — Votre Altesse a maintenant reçu ma dernière lettre, par laquelle je lui exposais l'impossibilité où je me trouve, d'attaquer l'ennemi. J'ai l'honneur de lui répéter que je croirais commettre une faute militaire très-grave, si je sortais de mes positions devant Lintz. L'ennemi est sur mon front et sur mes deux flancs, le long du Danube. Le général Kollowrath a reçu, depuis l'affaire du 17, des renforts de la Bohême, et il vient encore d'arriver à Zwettel, dix mille hommes détachés de l'armée du prince Charles. — Si je marche en avant, je ne puis pas répondre qu'une colonne ennemie ne pénètre, par la droite et par la gauche, jusqu'au pont de Lintz. Votre Altesse peut vérifier ma position sur la carte. J'ai devant moi un pays hérissé de montagnes, où l'ennemi, retranché et barricadé, peut, avec peu de monde, disputer longtemps le passage. Il faudrait donc, pour déboucher d'ici avec quelque espérance de succès, un corps plus nombreux que le mien, et surtout des troupes aguerries, et des généraux expérimentés pour diriger les diverses colonnes. — Les Saxons, je le répète, sont hors d'état d'agir isolément; et il n'y aucun de leurs généraux à qui je puisse confier une opération détachée. Je prie Votre Altesse de mettre ma situation sous les yeux de

l'Empereur. Il m'est impossible, pour le moment, de rien entreprendre d'offensif, sans compromettre le pont de Lintz, auquel je pense que Sa Majesté tient avant tout. Si j'avais huit à dix mille Français, je pourrais encore tenter quelque chose; sans garantir de grands succès, j'aurais du moins à compter sur l'énergie et l'expérience de ces troupes; mais, je le répète, avec les Saxons, je ne puis rien. Si l'ennemi vient à m'attaquer avec les forces qu'il a, de beaucoup supérieures aux miennes, je me regarderais comme fort heureux de pouvoir maintenir ma position. Dans tous les cas, Sa Majesté peut être certaine que je ferai mon devoir.

» J. Bernadotte. »

P.-S. — On a trompé Votre Altesse, quand on lui a dit que le général Kollowrath n'était pas devant moi; il n'a pas cessé d'y être; il a aujourd'hui son quartier-général à Léonfelden, en arrière de ses camps d'Hirschlag et d'Helmansed. Il se lie avec les troupes qui sont à Haslach. Quant au général Jellachich, que Votre Altesse croit sur la rive gauche du Danube, il était ces jours derniers en Styrie et a dû se retirer par le Buren.

N° 8. — Note de la page 126.

Le major-général au prince de Ponte-Corvo.

« Ile Napoléon, 3 juillet 1809; midi.

» L'Empereur ordonne, prince, que vous fassiez déboucher, ce soir, à onze heures et demie, votre corps d'armée de manière à ce qu'il soit tout à fait passé avant le jour. Vous laisserez ou vous renverrez à Schœnbrunn, tous les chevaux éclopés, bagages inutiles,

magasins, femmes et en général tous les embarras et ce qui ne combat point. Venez vous-même, prince, dans la journée, reconnaître le lieu où vous devez placer votre corps d'armée; ce sera du côté des marais près du pavillon bleu. Faites placer vos troupes en colonne par régiment, et leur artillerie derrière eux. Veillez à ce que votre cavalerie et tous vos chevaux prennent du vert pour les journées du 4 et du 5, attendu qu'alors personne ne pourra plus repasser les ponts. Les ambulances, les caissons, les équipages militaires chargés de pain passeront cette nuit et viendront se placer près de la manutention, par corps d'armée, et sans dépasser les ouvrages. Je donne des ordres pour qu'on distribue demain le pain et l'eau-de-vie à l'armée pour les journées du 5 et du 6.

» ALEXANDRE. »

N° 9. — NOTE DE LA PAGE 176.

Forme de Gouvernement établie par les États de Suède, et acceptée par le roi le 6 juin 1809.

§ 1er. — Le royaume de Suède sera gouverné par un roi, et sera une monarchie héréditaire, suivant l'ordre de succession pour les descendants mâles d'un roi décédé, que les États auront fixé.

§ 2. — Le roi doit toujours être de la pure doctrine évangélique, telle qu'elle est interprétée dans la confession d'Augsbourg, et reçue par le décret du synode d'Upsal de l'année 1593.

§ 3. — La majesté du roi doit être maintenue sacrée et en vénération, ses actions seront exemptes de toute censure.

§ 4. — Il appartient au roi de gouverner seul le royaume de la manière dont il est statué par cette forme de gouvernement. Il prendra cependant les informations et les avis d'un conseil

d'État, dans les cas indiqués ci-dessous. Le roi choisira, pour former ce conseil, des hommes éclairés, expérimentés, intègres et généralement estimés, nés Suédois, nobles ou non nobles, et professant la pure doctrine évangélique.

§ 5. — Le conseil d'État doit être composé de neuf membres, qui auront le droit d'assister à toutes les délibérations ayant lieu dans le conseil, savoir : un ministre d'État de la justice, qui en même temps sera toujours membre de la haute cour du roi; un ministre d'Etat pour les affaires étrangères; six conseillers d'Etat, dont au moins trois doivent avoir rempli des charges civiles; et le chancelier de la cour. Chaque secrétaire d'Etat, ou celui qui le remplace dans ses fonctions, aura voix et séance au conseil d'Etat, lorsqu'il aura des rapports à présenter, ou lorsque le roi y fera discuter des objets étant de son ressort. Père et fils, ou deux frères, ne pourront pas à la fois être membres permanents du conseil d'Etat.

§ 6. — Il doit y avoir quatre secrétaires d'Etat, savoir : un pour le département de la guerre, un pour le département des affaires camérales (1), de l'agriculture, des mines, et des autres objets d'administration intérieure et civile qui s'y rapportent; un pour le département des finances, du commerce intérieur et extérieur, et des manufactures; un pour les objets qui concernent la religion, l'église, l'instruction publique, et la police des pauvres.

§ 7. — Le roi fera proposer et décidera dans le conseil d'Etat toutes les affaires relatives au gouvernement, excepté les affaires

(1) Par les affaires *camérales* on entend, suivant l'acception de ce mot reçue en Suède, celles qui sont du ressort du corps administratif appelé le collége de la chambre, savoir : tout ce qui concerne le cadastre et les papiers terriers, le mode de perception des impôts fonciers, et en général la partie exécutive de l'économie du fisc.

diplomatiques, ou celles qui concernent les relations du royaume avec les puissances étrangères, et les objets du commandement militaire, par lesquels on entend ceux dont le roi a soin immédiatement, en sa qualité de chef suprême des forces de terre et de mer.

§ 8. — Dans les affaires sur lesquelles le conseil d'Etat doit être entendu, le roi ne prendra point de décision, s'il n'y a trois conseillers d'Etat présents, ainsi que le secrétaire d'Etat du ressort duquel est l'affaire, ou celui qui le remplace dans ses fonctions. Tous les membres du conseil d'Etat, lorsqu'ils n'ont point d'empêchement légitime, doivent être présents à toutes les affaires d'une étendue et d'une importance majeure, qui, suivant les tableaux qui leur en seront communiqués, sont portées devant le conseil d'Etat et concernent l'administration générale du royaume. Telles sont les questions et les projets relatifs à la création de nouveaux règlements généraux, à la suppression et au changement de ceux qui ont été précédemment en vigueur, à de nouveaux établissements à faire pour des branches particulières d'administration, et autres de même nature.

§ 9. — Il sera tenu un procès-verbal de toutes les délibérations qui auront lieu devant le roi dans le conseil d'Etat. Les ministres d'Etat présents, les conseillers d'Etat, le chancelier de la cour, les secrétaires d'Etat ou leur suppléants, ne pourront nullement se dispenser de déclarer et expliquer leurs opinions; mais il est réservé au roi seul de décider. Si jamais le cas inattendu avait lieu, que la décision du roi fût ouvertement contraire à cette forme de gouvernement ou au code des lois du royaume, il sera du devoir des membres du conseil d'Etat d'y opposer de fortes représentations. S'il ne se trouve point d'opinion particulière consignée au procès-verbal, ceux qui ont été présents seront censés avoir appuyé le roi dans la résolution qu'il a prise. Les membres du conseil d'Etat seront responsables de leurs conseils, comme il est statué ultérieurement dans le § 106.

§ 10. — Après que les éclaircissements nécessaires auront été requis et obtenus des colléges administratifs (1) et des employés compétents, les affaires seront préparées pour être portées devant le roi dans le conseil d'Etat, par le secrétaire d'Etat à qui en appartient le rapport, ou son suppléant, et par huit hommes habiles et intègres, quatre nobles et quatre non nobles, lesquels seront constitués par le roi, pour former un comité préparatoire des affaires publiques, de manière que ceux des membres de ce comité qui auront d'autres charges et emplois les conserveront. Sur toutes les affaires portées devant ce comité préparatoire, le rapporteur et les autres membres consigneront au procès-verbal, qui y sera tenu, leurs opinions, lesquelles seront ensuite mentionnées devant le roi dans le conseil d'Etat.

§ 11. — Le roi pourra faire préparer et diriger les affaires qui concernent les relations extérieures, comme il le jugera le plus convenable. Il appartient au ministre d'Etat pour les affaires étrangères de faire le rapport de ces affaires au roi en présence du chancelier de la cour, ou, si celui-ci ne peut être présent, de quelque autre des membres du conseil d'Etat. Si le ministre d'Etat est absent, le rapport sera présenté par le chancelier de la cour, ou par celui des membres du conseil d'Etat que le roi appellera également en ce cas. Lorsque le roi aura entendu les avis de ces employés, consignés au procès-verbal, et dont ils deviennent responsables, le roi donnera sa résolution en leur présence : le procès-verbal devant être dressé par le chancelier de la cour, ou par celui que le roi désignera. Des résolutions ainsi prises, il sera communiqué au conseil d'Etat ce que le roi jugera convenable, afin que

---

(1) Tels sont actuellement : le collége de la guerre, l'administration de la marine, la direction de la chancellerie, le collége de la chambre, le comptoir d'État, le collége des mines, le collége du commerce et la cour de révision des comptes.



le conseil soit ainsi au fait de cette partie de l'administration.

§ 12. — Il appartient au roi de faire des traités et des alliances avec les puissances étrangères, après avoir, conformément à l'article précédent, entendu sur ces objets le ministre des affaires étrangères et le chancelier de la cour.

§ 13. — Si le roi veut entreprendre une guerre ou faire la paix, il assemblera en conseil d'Etat extraordinaire les ministres d'Etat, les conseillers d'Etat, le chancelier de la cour et tous les secrétaires d'Etat; leur présentera les motifs et les circonstances qu'il s'agira de prendre en considération, et demandera leur avis, qu'ils donneront chacun en particulier, pour être inscrit dans le procès-verbal, sous la responsabilité que détermine le § 107. Le roi aura ensuite le pouvoir de prendre et d'exécuter la résolution qu'il jugera la plus utile au royaume.

§ 14. — Le roi a le commandement suprême des forces de terre et de mer du royaume.

§ 15. — Le roi décidera des objets relatifs au commandement militaire, en présence de celui à qui il en aura confié la direction générale. Lorsque ces objets sont présentés pour la discussion, cet employé est tenu, sous sa responsabilité, de déclarer son opinion sur les entreprises que forme le roi, et, si son opinion ne s'accorde pas avec la résolution du roi, de faire consigner ses représentations et ses conseils dans un procès-verbal que le roi certifiera en le paraphant. Le susdit employé trouve-il que ces entreprises sont d'une direction ou d'une étendue hasardeuse ou fondées sur des moyens d'exécution soit incertains ou insuffisants, il appuiera en outre sur ce que le roi veuille appeler pour cet objet un conseil de guerre de deux ou d'un plus grand nombre d'employés militaires présents, des grades supérieurs; sauf néanmoins au roi d'avoir égard, selon que bon lui semblera, à la proposition de l'établissement d'un conseil de guerre, et, si cette proposition est agréée, aux avis de ce conseil, consignés dans un procès-verbal.

§ 16. — Le roi doit appuyer et favoriser la justice et la vérité, prévenir et empêcher la violence et l'injustice, ne point léser, ni permettre de léser, qui que ce soit dans sa vie, son honneur, sa liberté personnelle, ou son bien-être, s'il n'est légalement convaincu et condamné; ne point ôter, ni permettre qu'il soit ôté à qui que ce soit, de ses biens meubles ou immeubles, sans procédure et jugement dans l'ordre prescrit par les lois et statuts de Suède; ne troubler la paix de personne dans son domicile, ni permettre qu'elle soit troublée; ne reléguer personne d'un lieu à un autre; ne forcer la conscience de personne, ni permettre qu'elle soit forcée, mais maintenir chacun dans le libre exercice de sa religion, aussi long-temps qu'il ne trouble point le repos public, ou ne donne du scandale. Le roi fera juger chacun par le tribunal dont il relève selon la loi.

§ 17. — La prérogative royale de rendre la justice sera conférée à douze hommes versés dans la connaissance des lois, nommés par le roi, et dont six nobles et six non nobles, qui se seront acquittés de ce que les règlements prescrivent à ceux qui sont employés dans les charges de judicature, et qui, dans cette carrière, auront donné des preuves de connaissance, d'expérience et d'intégrité. Ils porteront le titre de conseillers de justice, et formeront le tribunal suprême du roi.

§ 18. — Il sera également du ressort de ce tribunal de juger toutes les demandes de reprise d'instance et de restitution en entier.

§ 19. — S'il vient au roi, de la part des tribunaux et des employés, des demandes en explication du vrai sens de la loi, dans les cas qui sont du ressort des juges, il appartiendra aussi au tribunal suprême de donner les explications demandées.

§ 20. — En temps de paix, les affaires qui sont portées devant le roi de la part des tribunaux militaires, seront discutées et décidées par le tribunal suprême. Deux membres militaires du conseil d'Etat, que le roi choisit et constitue à cette fin, doivent

être présents à ces délibérations dans le tribunal suprême, et donner leur opinion. Ils seront récusables et responsables en leur qualité de juges ; mais ils n'auront pas de traitement dans ces occasions. Le nombre des juges ne doit cependant pas être au delà de huit. — En temps de guerre, il sera procédé en pareil cas suivant le code militaire.

§ 21. — Le roi a deux voix dans la décision des affaires au rapport et à la discussion desquelles il juge à propos d'assister dans le tribunal suprême. Toutes les demandes en explication des lois doivent être communiquées au roi, et ses voix à leur sujet doivent être recueillies et comptées, lors même qu'il n'aura point pris part aux délibérations dans le tribunal suprême.

§ 22. — Dans le tribunal suprême les affaires de moindre importance pourront être discutées et décidées par cinq membres, ainsi que par quatre lorsque tous les quatre tombent d'accord sur la décision. Dans les affaires majeures il doit y avoir au moins sept membres pour porter un jugement. Il n'y aura pas à la fois en fonction plus de huit membres, quatre nobles et quatre non nobles. Dans toutes les affaires, il doit assister au moins deux conseillers nobles et deux non nobles.

§ 23. — Toutes les décisions du tribunal suprême seront expédiées au nom du roi, et avec sa signature, ou sous son sceau.

§ 24. — Les affaires judiciaires seront préparées pour le rapport au tribunal suprême, dans la révision inférieure de justice.

§ 25. — Il appartient au roi, dans les causes criminelles, de faire grâce, d'adoucir la peine capitale, et de rendre l'honneur, ainsi que les biens confisqués au profit de la couronne. Cependant le tribunal suprême sera entendu sur les requêtes à ce sujet, et le roi donnera sa résolution dans le conseil d'État. Il dépendra ensuite du coupable d'accepter la grâce que le roi lui accorde, ou de subir la peine à laquelle il a été condamné.

§ 26. — Lorsque des affaires judiciaires sont rapportées dans le conseil d'État, doivent être présents le ministre de la justice,

au moins deux conseillers d'État, deux membres du tribunal suprême, et le chancelier de justice, avec l'obligation de donner leurs avis au procès-verbal, ainsi qu'il est prescrit pour les membres du conseil d'État en général dans le § 9.

§ 27. — Le roi choisira, pour chancelier de justice, un homme versé dans la connaissance des lois, instruit et impartial et qui aura été employé dans les fonctions de juge. C'est à lui qu'il appartient, en sa qualité de premier procureur du roi, de faire valoir lui-même, ou par les fiscaux qui lui sont subordonnés, l'autorité du roi dans les affaires qui concernent la sûreté publique et les droits de la couronne, ainsi que d'avoir, de la part du roi, la surveillance sur l'exercice de la justice, et en cette qualité de poursuivre les juges et les employés pour les fautes par eux commises.

§ 28. — Il appartient au roi de nommer et constituer, en le conseil d'État, des hommes nés Suédois à toutes les charges et emplois supérieurs et inférieurs qui sont de nature que le brevet en est accordé par le roi; devront néanmoins ceux à qui il appartient, avoir auparavant présenté les tableaux de candidats, dans les cas où de pareils tableaux ont été admis jusqu'ici. Il sera cependant libre au roi d'employer dans les charges militaires, des étrangers à grands talents excepté comme commandants des places fortes. Le roi aura, dans tous les avancements, égard uniquement au mérite des candidats et à leurs talents, mais non à leur naissance. Il ne sera nommé aux places de ministre d'État, de conseiller d'État, de conseiller de justice, de secrétaire d'État et aux autres emplois civils dans le royaume, ainsi qu'aux places de juges, que des hommes professant la pure doctrine évangélique.

§ 29. — L'archevêque et les évêques seront choisis comme ci-devant, et le roi nommera à ces places un des trois candidats proposés.

§ 30. — Le roi nommera, suivant l'usage observé jusqu'ici,

aux cures royales. Quant aux cures appelées consistoriales, les paroisses seront maintenues dans leur droit d'élection.

§ 31. — La bourgeoisie des villes continuera de jouir du droit de proposer, pour les places de bourgmestre, trois hommes capables dont le roi choisira un. Il sera procédé de même pour les places de conseillers et de secrétaire de la municipalité de Stockholm.

§ 32. — Les envoyés auprès des puissances étrangères et les employés aux missions diplomatiques seront nommés par le roi, en présence du ministre des affaires étrangères et du chancelier de la cour.

§ 33. — Lorsque des places, pour lesquelles les tableaux de candidats ont été dressés, doivent être données par le roi, les membres du conseil d'État émettront leur opinion sur les talents et le mérite des aspirants. Ils auront aussi le droit de faire d'humbles représentations contre les nominations du roi à d'autres places et emplois.

§ 34. — Les nouvelles charges déterminées dans la présente forme de gouvernement, savoir celles de ministres d'État, de conseillers d'État et de conseillers de justice, seront portées sur l'état du royaume, et ne seront remplies par aucune personne revêtue d'un autre emploi civil. Les deux ministres d'État sont revêtus des premières dignités du royaume. Les conseillers d'État vont de pair avec les généraux, et les conseillers de justice avec les lieutenants-généraux.

§ 35. — Le ministre d'État des affaires étrangères, les conseillers d'État, les présidents des colléges administratifs, le grand gouverneur, le sous-gouverneur et le lieutenant de police de la capitale, le chancelier de la cour, le chancelier de justice, les secrétaires d'État, les gouverneurs des provinces et des châteaux, les feld-maréchaux, les généraux et amiraux de tout grade, les adjudants-généraux, les premiers adjudants, les adjudants, les commandants des forteresses, les capitaines-lieute-

nants et les officiers des drabans, les colonels des régiments, les chefs en second des régiments des gardes à cheval et à pied, les lieutenants-colonels de la brigade du régiment du corps, les chefs de l'artillerie, des corps du génie, des arpenteurs et des ingénieurs hydrographes, les ministres et les envoyés et les agents de commerce auprès des puissances étrangères, ainsi que les fonctionnaires qui sont employés dans le cabinet du roi pour la correspondance étrangère et dans les missions diplomatiques, ont des places de confiance, dont le roi peut les destituer, quand il juge que le service de l'État le demande. Le roi fera cependant connaître de pareilles résolutions dans le conseil d'État, dont les membres sont tenus de faire d'humbles représentations, lorsqu'ils croient avoir des motifs qui les y appellent.

§ 36. — Ceux qui remplissent des places de judicature, tant supérieures qu'inférieures, ainsi que tous les employés et fonctionnaires, autres que ceux mentionnés dans le paragraphe précédent, ne peuvent, sans procédure et jugement préalable, être destitués par le roi, ni être nommés ou transférés à d'autres emplois, qu'à leur propre réquisition.

§ 37. — Il appartient au roi d'élever au rang et à la dignité de nobles, des hommes qui, par leur fidélité, leur courage, leur vertu, leur science et leurs services zélés, auront particulièrement bien mérité du roi et du royaume. Le roi pourra élever au rang de comte et de baron ceux qui en sont jugés dignes par de grands et éminents mérites. La noblesse et la dignité de comte et de baron, accordées par la suite, ne pourront échoir à d'autre qu'à celui qui a été anobli ou élevé en dignité, et, après lui, à l'aîné de ses héritiers mâles en ligne directe et descendante, et, à l'extinction de cette ligne, au descendant mâle le plus proche du chef, et ainsi de suite.

§ 38. — Toutes les expéditions et ordres émanés du roi, excepté pour les objets de commandement militaire, doivent, pour recevoir leur exécution, être contre-signés par le rapporteur,

qui sera responsable qu'ils sont conformes au procès-verbal. Si le rapporteur trouve quelque résolution du roi contraire à la présente forme de gouvernement, il fera à ce sujet des représentations dans le conseil d'État. Si le roi insiste néanmoins pour qu'une telle résolution soit expédiée, il sera du droit et du devoir du rapporteur de refuser son contre-seing, et en conséquence il se démettra de sa charge, qu'il ne reprendra plus avant que les États aient examiné et approuvé sa conduite. En attendant il sera maintenu dans la jouissance de son traitement et des autres revenus attachés au service.

§ 39. — Si le roi veut entreprendre un voyage dans l'étranger, il communiquera son dessein au conseil d'État en assemblée plénière, et en entendra l'avis à ce sujet, de la manière dont il est dit dans le § 9. Si ensuite le roi prend la résolution de voyager et l'exécute, il ne s'occupera pas du gouvernement du royaume et n'exercera pas le pouvoir royal pendant qu'il séjournera dans l'étranger, mais le conseil d'État conduira, durant l'absence du roi, le gouvernement en son nom, avec tous les droits qu'attribue au roi la présente forme de gouvernement. Cependant le conseil d'État ne pourra jamais accorder des titres de noblesse, ni élever au rang de comte ou de baron, ni distribuer des ordres de chevalerie; de même que toutes les charges vacantes ne pourront être gérées que provisoirement par ceux que le conseil d'État aura constitués. Ce qu'il y aura à observer, si le roi reste au delà de douze mois hors du royaume, est statué dans le § 91.

§ 40. — Si le roi est malade au point qu'il ne s'occupe point du gouvernement, le conseil d'État en prendra la direction de la manière déterminée dans le paragraphe précédent.

§ 41. — Le roi sera majeur lorsqu'il aura dix-huit ans accomplis. Si le roi meurt avant que le successeur au trône ait atteint cet âge, le gouvernement sera dirigé par le conseil d'État, avec le pouvoir et l'autorité royale et au nom du roi, jusqu'à l'assemblée des États du royaume, et l'organisation de la régence qu'ils

auront nommée; le conseil prenant pour règle invariable la présente constitution.

§ 42. — Si le malheur arrivait, que toute la maison royale qui est revêtue du droit de succession au royaume, s'éteignît dans la ligne masculine, le conseil d'État conduira également le gouvernement, avec le pouvoir et l'autorité royale, jusqu'à ce que les États se soient réunis, qu'ils aient élu une nouvelle dynastie, et que le roi élu ait pris les rênes du gouvernement. — Dans tous les cas indiqués dans les quatre paragraphes précédents, tous les conseillers et secrétaires d'État doivent être présents dans le conseil d'État et donner leurs opinions.

§ 43. — Si le roi va à la guerre, ou fait un voyage dans les parties lointaines du royaume, il constituera quatre des membres du conseil d'État, et dans ce nombre le ministre d'État et de justice, pour conduire le gouvernement dans les affaires que détermine le roi. Relativement à celles qu'il décide alors lui-même, il sera procédé de la manière statuée dans le § 8.

§ 44. — Aucun prince de la maison royale, soit prince royal, prince héréditaire, ou autre, ne pourra se marier sans le su et le consentement du roi. Si cela arrive néanmoins, il aura perdu le droit de succéder au trône, et tant pour lui-même, que pour ses enfants et ses descendants.

§ 45. — Ni le prince royal, ni le prince héréditaire, ni les autres princes de la maison royale, n'auront des apanages, ni des charges civiles; cependant il pourra leur être conféré, suivant l'ancien usage, des titres de duchés et de principautés, sans droit aux provinces dont ils porteront le nom.

§ 46. — Le pays restera réparti en gouvernements subordonnés à l'administration provinciale ordinaire. Il ne pourra y avoir à l'avenir de gouverneur-général dans le royaume.

§ 47. — Les parlements (1) du royaume et tous les autres tri-

---

(1) C'est par cette dénomination qu'on cru a devoir désigner les deux



bunaux jugeront d'après la loi et les règlements ayant force de loi; les colléges administratifs du royaume, les gouvernements des provinces, et tous les autres corps d'administration, ainsi que les fonctionnaires supérieurs et inférieurs, devront remplir les fonctions et gérer les affaires de leur ressort conformément aux instructions, règlements et statuts qui ont déjà été donnés, ou qui pourront être donnés par la suite, obéir aux commandements et ordres du roi, se donner mutuellement la main pour leur exécution et pour celle de tout ce que demande d'eux le service du royaume: devenant responsables au roi, selon la procédure légale, si quelque chose est par eux négligé, ou traité d'une manière contraire aux lois.

§ 48. — La cour du roi est sous sa direction particulière, et il statuera à cet égard comme bon lui semblera. Le roi nommera à son gré aux places de sa cour, et en destituera de même.

§ 49. — Les États du royaume s'assembleront, en vertu de la présente loi fondamentale, lorsqu'il y aura cinq années écoulées depuis la diète tenue en dernier lieu. Dans le recès de chaque diète, les États détermineront le jour, où en conséquence ils s'assembleront de nouveau, et ils y feront entrer, en termes exprès, la convocation, avec les instructions nécessaires pour les élections des députés. Il sera cependant libre au roi de convoquer, avant ce temps, les États du royaume en diète extraordinaire.

§ 50. — Les diètes seront tenues dans la capitale du royaume, excepté dans les cas où cela est rendu impossible ou dangereux pour la liberté et sûreté des États, soit par l'approche de l'ennemi, soit par la peste, ou d'autres obstacles également graves. Le roi désignera, alors, de concert avec les députés des États à la banque et au bureau de la dette publique, un autre endroit,

---

tribunaux supérieurs de Suède et de Gothie, ainsi que le haut tribunal de guerre.

où les États s'assembleront, et les convoquera pour le temps qu'ils auront eux-mêmes déterminé auparavant.

§ 51. — Dans le cas où les États du royaume sont convoqués par le roi, ou par le conseil d'État, l'époque de commencement de la diète sera fixée après le trentième et dans l'espace du cinquantième jour depuis celui où les lettres de convocation auront été publiées dans les églises de la capitale.

§ 52. — Le roi nommera le maréchal de la diète, les orateurs de l'ordre de la bourgeoisie et de celui des paysans, ainsi que le secrétaire de l'ordre des paysans. L'archevêque sera toujours orateur de l'ordre du clergé.

§ 53. — Aussitôt que la diète aura été ouverte, les États éliront les comités qui devront préparer les affaires. Ces comités nécessaires à chaque diète sont : le comité *de constitution*, pour proposer ou recevoir les questions relatives aux changements dans les lois fondamentales, pour en référer aux États, et pour examiner les procès-verbaux du conseil d'État ; le comité *d'état* (des finances), pour connaître et présenter aux États la situation, l'administration et les besoins du fisc et du bureau de la dette publique ; le comité *de subside*, pour donner le projet de la répartition du subside ; le comité *de la banque*, pour revoir la gestion et la situation de la banque, et pour donner des instructions relatives à l'administration de cet établissement ; le comité *des lois* (de législation), pour rédiger les projets d'amélioration dans les lois civiles, criminelles et ecclésiastiques qui lui sont envoyés par les États en assemblée plénière, et le comité *général des griefs et d'économie*, pour désigner, par suite des affaires traitées dans les différents ordres, les défectuosités des mesures d'économie générale, et pour proposer les changements à y faire.

§ 54. — Si le roi demande aux Etats un comité particulier pour délibérer avec lui sur des affaires qui ne sont pas de la compétence des autres comités, et qu'il juge devoir être tenues

secrètes, les États choisiront un pareil comité, qui cependant n'aura pas le pouvoir de prendre des résolutions, mais se bornera à donner au roi des opinions sur les objets que le roi lui aura communiqués.

§ 55. — Les États ne pourront décider aucune affaire en présence du roi. D'autres comités des États que celui mentionné dans le paragraphe précédent, ne pourront point délibérer devant le roi.

§ 56. — Les questions générales, mises en avant dans les assemblées générales des Etats, ne pourront être accueillies pour une décision immédiate, mais seront remises au comité compétent, qui les discutera et donnera son rapport. Les projets des comités doivent d'abord être présentés aux assemblées générales des ordres, pour être adoptés ou rejetés sans changements ou additions. Si, dans les assemblées générales des ordres, il est fait des observations qui empêchent l'admission du projet, ces observations seront communiquées au comité, afin que le projet y soit ultérieurement revu et modifié. Lorsqu'un projet ainsi préparé est de nouveau soumis aux ordres, ils auront le droit de l'accepter, soit sans, soit avec des changements, ou de le rejeter totalement. Les questions sur les changements de quelques règlements dans les lois fondamentales, seront traitées ainsi qu'il suit. Si le comité de constitution appuie la proposition qu'un député lui aura soumise à cet effet, ou si le comité appuie ou dissuade de l'adoption d'une pareille proposition faite par le roi, l'opinion du comité sera envoyée, pendant le cours de la même diète, aux États-généraux pour en délibérer, mais non pour en décider. Si les Etats, en assemblée plénière, ne font point d'observations contre l'opinion du comité de constitution, elle sera valide comme une opinion émanée des Etats, dont on ne pourra décider qu'à la diète prochaine, et sur laquelle on ne prononcera alors que par *oui* ou par *non*, et de la manière prescrite par le § 75 du règlement des diètes. Mais si les États, en assemblée plénière, font des ob-

servations contre l'opinion du comité, alors ces observations seront renvoyées au comité de constitution accompagnées de déclarations de tous les ordres séparément, portant qu'elles ont été faites par suite de leur avis unanime. Le comité devra alors modifier les opinions de tous les ordres en un mémoire général, autant que faire se peut ; et s'il se trouve des avis qui diffèrent trop pour être réunis, il les soumettra à l'examen de tous les ordres. Si alors tous les ordres tombent d'accord sur le mémoire, l'affaire sera ajournée pour être définitivement adoptée ou rejetée à l'époque et de la manière prescrites ci-dessus. Mais si l'opinion d'un ordre diffère, dans un ou plusieurs points, de celle des autres, et que cet ordre ne veuille pas se rendre à l'avis des autres, le comité de constitution sera augmenté, par voie d'élection dans les assemblées plénières des ordres, de vingt membres de chaque ordre, qui voteront en assemblée générale, et non par ordres, pour réunir les points qui diffèrent. Le mémoire qui aura ainsi été parfaitement préparé, sera ajourné pour que les Etats en décident ainsi qu'il est dit plus haut.

§ 57. — Le droit immémorial de la nation suédoise de s'imposer elle-même, est exercé par les États, exclusivement à une diète générale.

§ 58. — A chaque diète le roi fera produire au comité d'État, choisi par les États du royaume, la situation du fisc dans toutes ses parties, tant revenus que dépenses, créances et dettes. S'il revient au royaume des sommes en vertu de traités avec des puissances étrangères, il en sera rendu compte de la même manière.

§ 59. — Selon la situation et les besoins du royaume et du fisc, le roi fera exposer aux délibérations du comité ce qui pourra être nécessaire à l'État au delà des revenus ordinaires, et quelles sont les dépenses auxquelles il faudra faire face au moyen du subside.

§ 60. — Dans le subside sont compris les droits des douanes

de terre et de mer, ainsi que les droits d'accise, le revenu des postes et du timbre, la fabrication domestique de l'eau-de-vie, et ce qu'en outre les États statuent à chaque diète sous la dénomination de subside. Aucune imposition publique, de quelque nature qu'elle soit, excepté les droits de douane maritime sur les grains qui entrent ou sortent, ne pourra être haussée, sans le consentement des États du royaume. Le roi ne mettra pas non plus les revenus de l'État en ferme, et n'établira point de monopoles, ni pour son profit et celui de la couronne, ni pour le profit de particuliers ou de corporations.

§ 61. — Toutes les impositions accordées par les Etats sous les dénominations indiquées dans le paragraphe précédent, seront perçues jusqu'à la fin de l'année, où les Etats auront fixé le nouveau subside.

§ 62. — Lorsque les besoins du fisc ont été présentés par le comité d'État et discutés par les États du royaume, il dépend des États de se charger d'un subside qui y réponde, de statuer en même temps comment les différentes sommes devront être affectées à différentes destinations, et d'assigner ces sommes dans l'état des dépenses de la couronne, sous des titres généraux et fixes.

§ 63. — En outre il doit y avoir en réserve, pour des cas imprévus, deux sommes suffisantes, l'une pour être disponible lorsque le roi, après avoir pris l'avis de tout le conseil d'État, la juge indispensablement nécessaire pour la défense du royaume, ou pour quelque autre but très-important; la seconde, pour être levée par le roi, à la banque des États, en cas de guerre, après qu'il aura entendu le conseil d'État en assemblée générale, et qu'il aura convoqué les États du royaume. L'assignation cachetée des États pour cette dernière somme ne pourra être ouverte, ni la somme délivrée par les députés à la banque, avant que les lettres de convocation pour la diète n'aient été dûment publiées dans les églises de la capitale.

§ 64. — Les moyens et revenus ordinaires du fisc, aussi bien que les sommes qui (selon ce qui a été mentionné) sont assignées au fisc par les États, sous le nom d'impôts extraordinaires ou subside, seront à la disposition du roi pour les besoins reconnus par les États et suivant le tableau dressé par eux.

§ 65. — Ces revenus ne pourront être employés autrement qu'il n'a été déterminé; les membres du conseil d'Etat étant responsables, s'ils permettent de s'écarter de cette détermination, sans faire de représentation au procès-verbal, et alléguer ce que les États ont statué à ce sujet.

§ 66. — Le bureau des États pour la dette publique continuera d'être sous la direction, surveillance et administration des Etats; et comme les États se sont chargés de garantir l'acquittement de la dette soignée par ce bureau, ces mêmes Etats, après que le comité d'Etat aura fait son rapport sur la situation et les besoins du bureau, fourniront, par un subside particulier, les moyens qui seront trouvés indispensables pour l'acquittement, tant des intérêts que du capital, afin que le crédit du royaume soit conservé et maintenu.

§ 67. — Le mandataire du roi près le bureau de la dette publique n'assistera aux assemblées des députés que lorsque ceux-ci désireront de conférer avec lui.

§ 68. — Les revenus appartenant ou affectés à l'établissement pour la dette publique, n'en seront détournés sous aucun prétexte ou condition quelconque, ni employés à d'autres besoins, qu'à ceux déterminés par les États. Toute disposition y contraire sera sans vigueur.

§ 69. — S'il s'élève, soit dans les assemblées générales de tous les Etats, soit dans quelqu'un des ordres du royaume, des scrupules pour admettre ce que le comité d'Etat a fait valoir comme son avis, soit relativement à la manière de régler l'état des dépenses du fisc, ou au montant total du subside y proportionné, soit relativement aux dépenses et aux revenus du bureau

de la dette publique, ou aux bases de l'administration et de la direction de cet établissement ; il faudra alléguer les motifs, sur lesquels ces scrupules sont fondés, et les communiquer au comité, qui ensuite prendra l'objet en délibération ultérieure. Si le comité d'État croit ne pouvoir s'écarter de l'opinion qu'il a émise, ou entrer dans les idées soit des États, soit d'un ordre en particulier, le comité nommera des députés, qui se rendront près des ordres, ou de l'ordre, où les difficultés se sont élevées, et donneront de plus amples explications. Si un ordre persiste néanmoins dans l'opinion adoptée par lui auparavant, la question sera décidée d'après l'arrêté de trois ordres. Y a-t-il deux ordres contre deux, le comité d'État sera renforcé d'autant de membres des États, choisis d'après la méthode ordinaire, pour qu'il y en ait trente de chaque ordre. Les membres de ce comité particulier opineront en commun et non par ordre, au scrutin secret, pour adopter ou rejeter, sans condition, ce que le comité d'État avait proposé, uniquement par rapport aux questions sur lesquelles les Etats ont été partagés d'avis ; l'opinion de la pluralité de ceux qui voteront ainsi, devant alors valoir comme décret des États. Afin d'éviter la parité des voix on ôtera au scrutin, avant le dépouillement des votes, un des billets qui sera mis à part sans être décacheté. Si, lors de l'énumération des autres, il y a parité, ce billet sera ouvert et décidera la question. Dans le cas où la majorité est évidente, le billet qui avait été mis de côté, sera détruit sans être examiné.

§ 70. — Il est du devoir du comité de subside choisi par les Etats, d'indiquer à chaque diète, sans attendre l'ordre, les bases générales de la répartition du subside, après quoi, et lorsque le montant de la somme aura été fixé, le comité sera chargé de rédiger le projet pour la rentrée du subside, en appliquant ces mêmes bases. Ces travaux, à mesure qu'ils avanceront, seront soumis aux assemblées plénières des ordres.

§ 71. — S'il se manifeste une diversité d'opinions entre plu-

sieurs des ordres du royaume sur ces bases, la manière de les appliquer, et la répartition du subside; ou si, ce que l'on ne doit pas attendre, quelqu'un des ordres du royaume cherchait à se soustraire à la participation au subside déterminé, proposés par le comité de subside; alors chaque ordre du royaume qui désire un amendement au projet du comité, communiquera aux autres ses raisons, indiquant en même temps la manière dont un pareil amendement pourra avoir lieu, sans que le but soit manqué. Le comité de subside sera ensuite entendu à ce sujet, après quoi les États s'occuperont de la décision des questions, une ou plusieurs, par rapport auxquelles il s'est élevé une diversité d'opinions entre eux. Si trois ordres admettent ce qui a été observé contre le projet du comité dans l'une ou l'autre de ses parties, le projet sera rejeté dans ces parties. Si trois ordres rejettent ce qu'un ordre en particulier a fait valoir, et que cet ordre persiste néanmoins dans son opinion, ou y a-t-il deux ordres contre deux, la question sera remise pour la décision, de la manière prescrite dans le § 69, au comité d'État, renforcé de même nombre de membres qui est déterminé dans le paragraphe mentionné. Si la pluralité des membres de ce comité approuve le projet du comité de subside dans une ou plusieurs de ces parties, par rapport auxquelles les États n'étaient pas auparavant d'un accord unanime, le projet acquiert dans ces points toute la force d'un décret des États. Si la pluralité du comité rejette le projet dans quelqu'une de ces parties, alors, ainsi que lorsque le projet a été rejeté par trois ordres, il sera de l'obligation du comité de subside de proposer une autre répartition, ou d'autres bases pour la rentrée de cette part seulement du subside, à laquelle se rapporte la partie rejetée du premier projet.

§72. — La banque des États restera par la suite comme elle a été jusqu'ici, sous la propre garantie et surveillance des États, de manière qu'elle sera administrée, sans atteinte, par les mandataires que chaque ordre aura constitués à cet effet, selon les

règlements, statuts et instructions qui existent déjà, ou que les États pourront établir par la suite; les États ayant seuls le droit d'émettre par la banque, des billets devant être reconnus comme monnaie du royaume.

§ 73. — Aucune nouvelle imposition, réquisition d'hommes, d'argent ou de denrées ne pourra à l'avenir être ordonnée, levée ou exigée, sans la volonté et le consentement libre des États, suivant les formes établies ci-dessus.

§ 74. — Le roi n'aura pas le droit d'exiger d'autre contribution pour une guerre qui se sera élevée, qu'une cotisation de comestibles qui peut devenir nécessaire dans un canton pour l'entretien des troupes pendant leur marche, lorsque les différents endroits par lesquels cette marche a lieu ne sont pas en état de fournir aux troupes les vivres dont elles ont besoin. Cette contribution sera cependant payée, en argent, à ceux qui la fournissent, par le fisc, d'après les taxes établies pour les marchés publics, et avec une hausse de ces taxes de la moitié de leur montant. Elle ne pourra pas être exigée pour des troupes qui sont cantonnées dans quelque endroit, ou employées pendant les opérations de la guerre, les troupes devant alors être pourvues par les magasins établis à cette fin.

§ 75. — Les taxes annuelles pour les marchés publics seront réglées par des mandataires de tous les ordres du royaume, nommés de la manière que chaque ordre prescrit pour soi en particulier. Ce que ces mandataires statuent, servira de règle, à moins que, selon les formes prescrites, on ne demande et n'obtienne un changement.

§ 76. — Sans le consentement des États du royaume le roi ne peut lever des emprunts dans le pays ou dans l'étranger, ni grever l'État d'une nouvelle dette.

§ 77. — Les domaines royaux, avec les fonds de terre et appartenances rurales qui en relèvent, les forêts, bois et parcs de la couronne, les prairies de la couronne et celles pour l'entretien

des écuries du roi, les pêcheries de saumon et les autres pêcheries de la couronne, ainsi que ses autres appartenances, ne seront point aliénés de celle-ci par le roi, soit par vente, hypothèque ou don, sans le consentement des États. Ils seront administrés d'après les bases que les États détermineront; de manière cependant que les personnes et les communautés qui, selon les règlements en vigueur jusqu'ici, sont en possession ou en jouissance de ces biens de la couronne, jouiront à leur égard, du bénéfice de la loi, et que les défrichements, ou les terrains susceptibles d'être défrichés, dans les forêts de la couronne, pourront, selon les formes déterminées par les règlements actuels ou futurs, devenir, par la vente, des propriétés territoriales, payant des redevances à l'État.

§ 78. — Aucune partie du royaume ne pourra en être aliénée par vente, hypothèque, don, ou autre manière pareille.

§ 79. — Aucun changement dans la monnaie du royaume, relativement au titre et au poids, soit pour les hausser, soit pour les baisser, n'aura lieu sans le consentement des États du royaume; le droit du roi, de faire battre monnaie, restant cependant sans atteinte.

§ 80. — Les établissements militaires nationaux pour l'infanterie, la cavalerie et les matelots de la flotte, seront maintenus selon les contrats avec les provinces et les villes et l'institution appelée la répartition, lesquels demeureront, quant à leurs bases, sans atteinte, jusqu'à ce que le roi et les États jugeront nécessaire d'y faire de concert, des changements; aucune nouvelle répartition d'hommes sur les terres ne pouvant avoir lieu sans que le roi et les États soient d'accord pour le décret.

§ 81. — Cette forme de gouvernement, ainsi que les autres lois fondamentales du royaume ne peuvent être changées ni abrogées, si ce n'est par un décret unanime du roi et de tous les États du royaume. Il ne sera point mis en avant des questions à ce sujet dans les assemblées générales des ordres, mais elles seront pré-

sentées au comité de constitution, choisi par les États à chaque diète. Ce comité, dont le devoir sera d'examiner les lois fondamentales, a le droit de proposer aux États des changements à y faire, qu'il regarde comme très-nécessaires ou utiles, et comme pouvant être mis à exécution. Les États ne pourront point donner leur résolution à ce sujet à la même diète, où les changements auront été proposés par le comité, mais à la diète suivante au plus tôt. Si alors tous les ordres du royaume tombent d'accord sur les changements, ils en feront présenter le projet au roi par leurs orateurs, avec le désir que le roi veuille y donner son assentiment. Le roi recueillera à ce sujet, les avis de tous les membres du conseil d'État, prendra ensuite sa résolution, et communiquera aux États, dans la salle du trône, son assentiment, ou les raisons pour lesquelles il n'accède point à leur désir.

Si le roi veut proposer aux États du royaume un changement dans les lois fondamentales, il entendra le conseil d'État et fera remettre ensuite sa proposition, avec l'avis du conseil, aux États, qui immédiatement, sans délibérer sur cette proposition, chargeront le comité de constitution de leur en remettre son énoncé. Si le comité appuie la proposition du roi, la question reposera jusqu'à la diète suivante, pendant laquelle les États prendront leur résolution. Si le comité n'appuie point la proposition du roi, alors les États pourront de suite ou la rejeter, ou décider qu'ils en décréteront à la diète suivante; l'avis de trois ordres l'emportant dans ce cas, ou, s'il y en a deux contre deux, l'avis de ceux qui auront ajourné la résolution définitive. Mais les États ne pourront, sous aucun prétexte, délibérer, avant la diète suivante, sur la proposition pour y accéder. Si alors tous les ordres du royaume donnent leur assentiment à la proposition du roi, ils demanderont un jour pour pouvoir remettre cet assentiment des États dans la salle du trône. Si les ordres n'acceptent pas unanimement la proposition, elle sera regardée comme rejetée, et les États feront remettre au roi, par

leurs orateurs, leur refus, avec les motifs par écrit. Si, dans une diète propre à la décision légale d'affaires concernant les lois fondamentales, on propose de les ajourner de nouveau, ce délai ne pourra avoir lieu, à moins que le roi et tous les quatre ordres n'y consentent de commun accord.

§ 82. — Ce qui, selon l'ordre maintenant prescrit, aura été décrété unanimement par les États du royaume et approuvé par le roi, ou proposé par le roi et reçu unanimement par les États, pour changer et améliorer les lois fondamentales, aura force de loi fondamentale.

§ 83. — Il ne sera point fixé d'explication des lois fondamentales, valable pour l'avenir, si ce n'est de la manière qui, selon les deux paragraphes précédents, doit être employée pour les changements, elles seront appliquées d'après la lettre dans chaque cas particulier.

§ 84. — Lorsque le comité de constitution n'a pas jugé convenable d'approuver et de présenter aux États, pour en connaître, un projet pour changer ou pour expliquer les lois fondamentales, que le comité a reçu de la part d'un député à la diète, le comité sera obligé, si l'auteur du projet le requiert, de lui en communiquer son opinion, avec permission de la rendre publique par l'impression, conjointement avec le projet, et en ce cas l'auteur sera légalement responsable, en cette qualité, du contenu du projet.

§ 85. — Seront regardés comme lois fondamentales cette forme de gouvernement, ainsi que le règlement pour tenir les diètes, l'acte de succession, et l'édit concernant une liberté générale de la presse; lesquels seront établis pendant cette diète par les États et le roi, d'un commun accord, conformément aux principes déterminés dans la présente forme de gouvernement.

§ 86. — Par liberté de la presse on entend le droit qu'a tout Suédois de publier des écrits, sans que l'autorité publique y

porte d'obstacle d'avance; de ne pouvoir ensuite être poursuivi pour leur contenu, que devant un tribunal légal, et de ne pouvoir en être puni, à moins que ce contenu ne soit contraire à une loi claire, portée pour maintenir le repos public, sans arrêter le progrès des lumières générales. — Tous les actes et procès-verbaux concernant quelque affaire que ce soit, les procès-verbaux exceptés qui sont rédigés dans le conseil d'État et devant le roi, dans les affaires diplomatiques et de commandement militaire, pourront sans réserve être publiés par l'impression. Ne seront point imprimés les procès-verbaux ni actes de la banque et du bureau de la dette publique, concernant des objets qui doivent être tenus secrets.

§ 87. — Les États du royaume ont, de concert avec le roi, le pouvoir d'établir des lois générales civiles, criminelles et ecclésiastiques, et de changer et abroger de pareilles lois établies auparavant. Le roi, sans le consentement des États, ni les États, sans le consentement du roi, ne pourront faire une loi nouvelle, ni en abroger une ancienne. Les questions à ce sujet pourront être mises en avant dans les assemblées générales des ordres, et seront décidées par les États, lorsque le comité des lois aura été entendu dans l'ordre que le § 56 prescrit en général. Si les États conviennent d'une loi nouvelle, ou de la suppression d'une loi ancienne, ou d'un changement à y faire, ils en feront présenter le projet, par leurs orateurs, au roi, qui prendra l'avis du conseil d'État et du tribunal suprême; et lorsqu'il aura pris sa résolution, il assemblera les États dans la salle du trône, pour recevoir son accession à leur désir, ou entendre ses motifs pour la refuser. Le roi trouve-t-il à propos de présenter aux États une question relative aux lois, il demandera à ce sujet l'énoncé du conseil d'État et du tribunal suprême, et il communiquera aux États sa proposition, ainsi que lesdits énoncés. Les États, après avoir demandé l'avis du comité des lois, décideront, et remettront au roi leur réponse dans la salle du trône, s'ils ont accédé

à la proposition royale, ou la feront remettre par écrit, par leurs orateurs, s'ils ont refusé. Dans toutes les questions pareilles relatives aux lois, l'avis de trois ordres formera le décret des États. S'il y a deux ordres contre deux, la question tombe, et il en restera comme il avait été statué auparavant.

§ 88. — Pour les explications des lois civiles, criminelles et ecclésiastiques, il sera procédé comme pour la formation de ces lois. Les explications que le roi donne dans l'intervalle des diètes, par le tribunal suprême, en réponse aux demandes sur le vrai sens de la loi, pourront être rejetées par les États, après quoi elles ne seront plus en vigueur, ni ne pourront plus être observées ou alléguées par les tribunaux.

§ 89. — Dans les assemblées générales des États il pourra être mis en avant des questions sur le changement, l'explication et la suppression des lois et règlements, qui se rapportent à l'économie générale du royaume, sur la formation des lois nouvelles de cette nature, ainsi que sur les bases des établissements publics de toute espèce; lesquelles questions doivent être remises au comité général des griefs et d'économie. Les États n'ont cependant pas le droit de décréter dans ces affaires autre chose ou davantage, que des représentations ou vœux pour être portés devant le roi, et auxquels le roi, après avoir entendu le conseil d'État, aura égard selon qu'il le trouvera utile au royaume. Si le roi veut conférer aux États de décider, de concert avec lui, quelque objet relatif à l'administration générale du royaume, il sera procédé de la même manière, dont il est statué pour les questions relatives aux lois.

§ 90. — Il ne sera soumis aux délibérations et à l'examen des États ou de leurs comités, que dans les cas et de la manière littéralement prescrite par cette loi fondamentale, des questions relatives à la nomination et à la destitution des employés et fonctionnaires publics, aux arrêtés et résolutions des pouvoirs exécutif et judiciaire, aux relations des particuliers et des corpora-

tions, ou à l'exécution d'une loi, d'un règlement, ou d'une institution publique.

§ 91. — Dans le cas prévu par le § 39, que le roi, après avoir entrepris un voyage, restât au delà de douze mois hors du royaume, le conseil d'État convoquera par lettres patentes les États à une diète générale, et fera publier, dans l'espace de quinze jours après ce terme, la convocation dans les églises de la capitale, et sans retard dans les autres parties du royaume. Si, après que le roi en aura été instruit, il n'est cependant pas retourné dans le pays, les États prendront, au sujet de l'administration du royaume, les mesures qu'ils jugeront les plus utiles.

§ 92. — Il en sera de même, si la maladie du roi continue d'être de nature qu'il s'est écoulé au delà de douze mois, sans qu'il se soit occupé des affaires du gouvernement.

§ 93. — Lorsque le roi meurt, et que le successeur au trône est encore mineur, le conseil convoquera les États. La publication à cet effet aura lieu dans l'espace de quinze jours après le décès du roi, dans les églises de la capitale, et immédiatement après dans le reste du royaume. Il appartiendra aux États, sans avoir égard à un testament du roi décédé concernant l'administration du royaume, de constituer un ou plusieurs tuteurs qui, jusqu'à ce que le roi devienne majeur, présideront au gouvernement en son nom et suivant la présente constitution.

§ 94. — Si l'événement malheureux avait lieu que la famille royale revêtue du droit de succession au trône s'éteignît dans la ligne masculine, le conseil d'État, dans l'espace de temps après la mort du dernier roi fixé au paragraphe précédent, convoquera les États du royaume à une diète générale. Les États choisiront alors une nouvelle dynastie, en conservant la présente forme de gouvernement.

§ 95. — Si, contre toute attente, le conseil d'État négligeait dans les cas mentionnés dans les §§ 91, 93 et 94, de convoquer

sur-le-champ les États du royaume, alors il sera du devoir indispensable de la direction de la noblesse, des consistoires du royaume, de la municipalité de la capitale et des gouverneurs de province d'en donner avis par des proclamations publiques, afin que les élections des députés à la diète, dans les cas où ces élections ont lieu, puissent être faites sans délai, et les États s'assembler pour observer et maintenir leurs droits et ceux du royaume. Une pareille diète sera ouverte le cinquantième jour après celui où le conseil d'État aurait dû, au plus tard, faire publier les lettres de convocation dans les églises de la capitale.

§ 96. — Les États du royaume constitueront à chaque diète un homme connu par son savoir dans les lois et d'une probité distinguée, qui, en qualité de leur mandataire, et d'après l'instruction qu'ils lui expédieront, veillera à ce que les juges et les employés se conforment aux lois, et qui, auprès des tribunaux compétents, poursuivra, selon la procédure légale, ceux qui dans l'exercice de leurs emplois commettent des illégalités par partialité, égard aux personnes ou autres motifs, ou qui négligent de remplir dûment les devoirs de leurs places : ce mandataire étant néanmoins entièrement soumis aux mêmes obligations que le code et la procédure déterminent pour les accusateurs publics.

§ 97. — Le procureur de justice des États du royaume sera choisi par les États, chaque ordre nommant à cet effet douze électeurs qui se réuniront, pour faire l'élection, le jour même de leur nomination, et qui ne se sépareront pas avant d'avoir terminé leur choix. En observant ce que le § 69 statue pour la parité de voix, ces électeurs se réuniront en assemblée générale et non par ordres, et chacun désignera au scrutin secret celui qu'il juge devoir être l'objet des votes. Si plus de la moitié des électeurs votants est d'accord sur quelqu'un, il sera censé dûment élu. Si les voix sont partagées sur plusieurs et qu'ainsi cette pluralité absolue n'ait pas lieu, on procédera à un nouveau ballottage, au scrutin secret, pour le choix de celui qui a obtenu

la majorité des voix ou, s'il n'est pas admis, pour le choix de celui qui a obtenu après lui le plus grand nombre des voix des électeurs, et ainsi de suite. S'il arrive que deux ou plusieurs individus, objets de votes particuliers, ont parité de voix, on commencera par voter lequel d'eux sera proposé, en premier lieu, au scrutin. Si, après toutes ces votations, aucun n'a obtenu la majorité ci-dessus prescrite, on soumettra à un nouveau scrutin tous ceux dont il a été question au premier; et celui qui aura la majorité des voix, sans égard à leur nombre, sera censé dûment élu. Aussitôt qu'un individu, objet de ces votes réguliers, aura été choisi par la majorité des électeurs, l'acte d'élection étant terminé, il sera établi dans sa fonction par les États. Celui à qui cette fonction aura été confiée pourra être élu de nouveau par les États des diètes subséquentes dans l'ordre actuellement prescrit.

§ 98. — Les électeurs devront, en même temps qu'ils désignent le procureur de justice, et de la même manière, choisir un homme ayant les qualités requises chez ce fonctionnaire pour lui succéder au cas qu'il décédât avant la diète suivante.

§ 99. — Le procureur de justice des États du royaume pourra, lorsqu'il le jugera nécessaire, assister aux délibérations et résolutions du tribunal suprême, du comité préparatoire des affaires, de la révision inférieure de justice, des parlements, des colléges administratifs et de tous les tribunaux inférieurs, sans avoir néanmoins le droit d'y émettre son opinion; et il aura également accès aux procès-verbaux et actes de tous les tribunaux, colléges administratifs et autres corps d'administration publique. En général tous les employés du roi seront tenus de prêter au procureur de justice un appui légal, et tout procureur fiscal de l'assister par des poursuites en justice lorsqu'il l'en requiert.

§ 100. — Il sera de l'obligation du procureur de justice de présenter, à chaque diète, aux États du royaume, un exposé général

de l'administration de la charge à lui confiée, d'y développer la situation de l'ordre judiciaire dans le royaume, d'observer les défauts des lois et des règlements, et de donner des projets pour leur amélioration. En outre il sera tenu, dans l'intervalle des diètes, de publier, chaque année, par voie d'impression, un rapport sur ces objets.

§ 101. — Si l'événement inattendu avait lieu, que tout le tribunal suprême du roi, ou qu'un ou plusieurs de ses membres fussent prévenus d'avoir par intérêt, infraction aux lois, ou négligence, jugé si injustement, pour que par là quelqu'un, contre le sens évident de ia loi et l'état reconnu et dûment prouvé de l'affaire, ait perdu ou ait été exposé à perdre la vie, la liberté personnelle, l'honneur et la fortune, le procureur de justice des États sera tenu, et le chancelier de justice du roi autorisé, de poursuivre le prévenu et le rendre responsable suivant les lois du royaume, devant le tribunal indiqué ci-après.

§ 102. — Ce tribunal, appelé cour du royaume, sera composé, en cas pareil, du président du parlement de Suède, qui occupera le fauteuil; des présidents de tous les colléges administratifs du royaume, des quatre plus anciens membres du conseil d'État, du commandant en chef des troupes faisant le service dans la capitale, du principal commandant présent de l'escadre de la flotte de l'armée stationnée dans le port de la capitale, des deux plus anciens conseillers du parlement de Suède, et du plus ancien conseiller de chacun des colléges administratifs du royaume. Lorsque le chancelier de justice, ou le procureur de justice, se trouve obligé de poursuivre devant la cour du royaume le tribunal suprême ou quelque membre de ce tribunal en particulier, il demandera au président du parlement de Suède, comme portant la parole dans la cour du royaume, une citation légale pour faire comparaître celui ou ceux qui doivent être poursuivis. Le président du parlement de Suède prendra ensuite des mesures pour la convocation de la cour du royaume, afin que la cita-

tion soit expédiée et la cause traitée ultérieurement selon la procédure légale. Si, contre toute attente, il négligeait de prendre ces mesures, ou si quelqu'un des autres employés ci-dessus nommés se dispensait de participer à la cour du royaume, ils seront responsables devant la loi d'une pareille négligence volontaire du devoir de leur charge. Un ou plusieurs membres de la cour du royaume ont-ils des empêchements légitimes, ou sont-ils trouvés légalement récusables, la cour n'en sera pas moins compétente, s'il y assiste douze personnes. Si le président du parlement de Suède est légalement empêché ou récusable, le président le plus ancien en fonction prendra sa place. Il sera du devoir de cette cour, après que les recherches sont terminées et le jugement porté selon la loi, de faire publier ce jugement à huis ouverts. Personne n'aura le pouvoir de changer un pareil jugement, le roi conservant néanmoins son droit de faire grâce, lequel ne s'étendra cependant pas jusqu'à rétablir dans le service de l'État celui qui aura été jugé.

§ 103. — A chaque diète les États choisiront douze députés de chaque ordre, pour composer un jury, qui aura le droit de juger si tous les membres du tribunal suprême ont mérité d'être maintenus dans leurs importantes fonctions, ou si quelques-uns d'entre eux, sans être légalement prévenus d'avoir commis des fautes ou des délits, ce dont traite le paragraphe précédent, peuvent être censés devoir être exclus du droit d'exercer la prérogative royale de rendre la justice. Ce jury s'assemblera le même jour qu'il aura été élu. Tous les membres voteront alors au scrutin secret, chacun séparément, et non par ordres, d'après le mode prescrit dans les §§ 69 et 97, sur cette question : Ira-t-on aux voix pour exclure quelqu'un des membres du tribunal suprême ? Est-il répondu unanimement, ou par la majorité des voix, à cette question, par *non*, tous les membres du tribunal suprême seront maintenus. Y est-il répondu par *oui*, chaque membre du jury dressera une liste formée de ceux des membres

du tribunal suprême, en plus ou moins grand nombre, qu'il regarde comme devant être congédiés. Les trois de ceux-ci qui ont eu alors le plus grand nombre de voix contre eux, seront soumis successivement à un nouveau ballottage, et dans ce cas il faudra les deux tiers des voix contre celui ou ceux qui devront être regardés comme exclus de la confiance des États. Ensuite, les États en ayant donné connaissance au roi, celui ou ceux en question seront éloignés de leur place par un congé du roi, qui leur accordera cependant, à lui ou à eux, une pension annuelle à la concurrence de la moitié de leur traitement.

§ 104. — Les États n'entreront point dans un examen particulier des résolutions du tribunal suprême, lesquelles ne pourront pas être non plus l'objet d'une discussion publique dans le jury.

§ 105. — Le comité de constitution des États du royaume aura le droit d'exiger communication des procès-verbaux tenus au conseil d'État, à l'exception de ceux qui concernent les relations extérieures et les objets de commandement militaire, lesquels ne pourront être exigés que pour les affaires relatives à des faits de notoriété publique et indiqués par le comité.

§ 106. — Le comité découvre-t-il par ces procès-verbaux, qu'un ministre d'État, un conseiller d'État, le chancelier de la cour, un secrétaire d'État, ou autre membre du conseil d'État, ou l'employé qui a donné des conseils au roi pour les objets de commandement militaire, ont agi évidemment contre ce que prescrit clairement la présente forme de gouvernement, ou qu'ils en ont conseillé l'infraction, ainsi que l'infraction d'autres lois du royaume en vigueur, ou qu'ils ont négligé de faire des représentations contre de pareilles infractions, ou qu'ils les ont occasionnées et favorisées en cachant, de dessein prémédité, des éclaircissements; alors il appartiendra au comité de constitution de mettre le prévenu sous l'action du procureur de justice, devant la cour du royaume, dans laquelle, au lieu de conseillers

d'État, siégeront en cas pareil les quatre plus anciens conseillers de justice, deux nobles et deux non nobles, et la procédure aura lieu comme il est prescrit dans les §§ 101 et 102 relativement aux poursuites contre le tribunal suprême. Lorsque les membres du conseil d'État, ou le conseiller du roi pour les objets de commandement militaire, se sont mis, de la manière susdite, dans le cas d'être recherchés pour leur conduite, la cour du royaume les jugera selon le code des lois et le règlement particulier, qui, pour déterminer une pareille responsabilité, aura été fixé par le roi et les États.

§ 107. — Si le comité de constitution observe, que les membres du conseil d'État, tous ensemble, ou l'un ou plusieurs d'entre eux, n'ont point, dans leurs avis sur des mesures générales, eu égard aux vrais intérêts du royaume, ou qu'un secrétaire d'État n'a pas exercé son emploi de confiance avec zèle, capacité et activité; il appartiendra au comité d'en donner connaissance aux États, lesquels, s'ils trouvent que le bien du royaume l'exige, peuvent présenter au roi, par écrit, leur vœu, pour qu'il veuille éloigner du conseil d'État et de la charge celui ou ceux contre lesquels l'observation a été faite.

Les questions à ce sujet pourront être mises en avant dans les assemblées générales des États, et d'autres comités que celui de constitution pourront les présenter devant les ordres; mais elles ne pourront être décidées par les États, avant que le comité de constitution n'ait été entendu. Dans les délibérations des États à ce sujet, les résolutions du roi dans les affaires concernant les droits et les intérêts des particuliers et des corporations, ne pourront pas même être mentionnées, encore moins soumises à la discussion des États.

§ 108. — Pour le maintien de la liberté de la presse, les États nommeront, à chaque diète, six hommes connus par leurs lumières et leur savoir, avec le procureur de justice, qui présidera à leurs assemblées. Ces mandataires, dont, outre le procureur de

justice, deux devront être jurisconsultes, auront l'attribution suivante : si un auteur ou un imprimeur leur remet lui-même un écrit avant l'impression, demandant leur déclaration, afin de savoir si cet écrit sera dans le cas de poursuite en vertu de la loi concernant la liberté de la presse, le procureur de justice et au moins trois mandataires, dont l'un jurisconsulte, donneront cette déclaration par écrit. Déclarent-ils que l'écrit peut être imprimé, l'auteur et l'imprimeur seront à l'abri de toute responsabilité, laquelle retombera sur les mandataires. Ces mandataires seront élus par les États, moyennant six électeurs choisis par chaque ordre, lesquels opineront en commun et non par ordre. Si, dans l'intervalle des diètes, quelqu'un de ces mandataires vient à manquer, les autres nommeront un homme qualifié pour remplir la place vacante.

§ 109. — La diète ne durera pas au delà de trois mois, à compter du jour où le roi aura donné connaissance aux États ou à leur comité d'État de la situation des finances publiques et des besoins de l'État. Si cependant, à ce terme, les États du royaume n'ont pas terminé les affaires de la diète, ils en informeront le roi, et demanderont que la diète puisse être prolongée pour un temps déterminé, qui sera d'un mois au plus, ce que le roi n'aura pas le pouvoir de refuser ni d'empêcher. Si, contre l'attente, il arrive qu'à l'expiration du terme de cette prolongation, les États du royaume n'aient pas réglé l'état des dépenses ou pris l'engagement et déterminé le montant d'un nouveau subside, alors le roi pourra dissoudre les États, et le subside antérieur continuera jusqu'à la diète suivante. Si le montant total du subside est déterminé, mais que les États ne soient pas d'accord sur la répartition, alors, conformément au rapport de la somme déterminée à celle qui avait été répartie à la diète précédente, les articles fixés dans le dernier édit du subside seront haussés ou diminués en proportion égale; et les États chargeront leurs députés à la banque et au bureau de la dette publique de rédiger et expédier, d'après ce principe, un nouvel édit du subside.

§ 110. — Aucun député de la diète ne pourra être poursuivi en justice ni privé de sa liberté, pour ses actions et discours dans les assemblées des ordres du royaume ou dans les comités des États, à moins que l'ordre dont il fait partie ne l'ait permis par un arrêté formel, auquel ont accédé les cinq sixièmes des membres de l'ordre présents lorsqu'on a donné les opinions en assemblée générale. Un député ne pourra pas non plus être relégué du lieu où se tient la diète. Si quelque particulier ou un corps, soit militaire, soit civil, ou bien une réunion de peuple de quelque nom qu'elle soit, entreprend, soit de son propre mouvement, soit par suite d'un ordre, de faire violence aux États du royaume, ou à leurs comités, ou à un député en particulier, ou de troubler la liberté de leurs délibérations et décisions, cela sera regardé comme trahison, et il dépendra des États de faire poursuivre légalement de pareils délits.

§ 111. — Si, pendant la diète, ou pendant ses voyages pour s'y rendre ou pour en revenir, un député est inquiété par des paroles ou des faits, après avoir donné à connaître que telle est sa destination, le cas sera regardé et puni comme délit de violation de la sûreté publique (*Edsôre*).

§ 112. — Aucun employé ni fonctionnaire n'influera inconvenablement, par l'autorité de sa place, dans les élections de députés. Si quelqu'un le fait, il perdra sa place.

§ 113. — Les mandataires chargés des taxations et d'appliquer de la part des États les dispositions concernant le subside, ne pourront être soumis à aucune responsabilité pour leur imposition ou taxation.

§ 114. — Le roi maintiendra tous les États du royaume dans la jouissance de leurs priviléges, avantages, droits et libertés; devant dépendre de l'accord unanime des ordres du royaume, et du consentement du roi, qu'il y soit fait des changements ou modifications, que le besoin du royaume pourra exiger. Aucuns nouveaux priviléges concernant un ordre du royaume ne pour-

ront, sans le su et le consentement du roi et de tous les ordres, être distribués ou conférés.

En foi de quoi nous avons voulu confirmer, accepter et sanctionner cet acte, en signant nos noms, et en y apposant nos sceaux. Fait à Stockholm, le sixième jour du mois de juin, l'an de grâce mil huit cent et neuf.

De la part de l'ordre de la noblesse,	De la part de l'ordre du clergé,	De la part de l'ordre de la bourgeoisie,	De la part de l'ordre des paysans,
M. ANKARSVÄRD, h. t. maréchal de la diète.	JAC. AX. LINDBLOM, orateur.	H. N. SCHVAN, h. t. orateur.	LARS OLSSON, h. t. orateur.

Tout ce qui est ici prescrit, nous voulons non-seulement nous-mêmes le recevoir comme loi fondamentale inviolable, mais aussi nous commandons et ordonnons à tous ceux qui doivent foi, respect et obéissance à nous et à nos successeurs ainsi qu'au royaume, de reconnaître la présente forme de gouvernement, de l'observer, s'y conformer et s'y soumettre. En foi de quoi nous avons signé et confirmé cet acte de notre propre main, et avons de notre aveu fait apposer ci-dessous notre sceau royal. Fait dans notre résidence de Stockholm, le sixième jour du mois de juin, l'an de grâce mil huit cent et neuf.

CHARLES.



N° 10. — Note de la page 187.

« Nous soussignés, les États-généraux du royaume de Suède, comtes, barons, évêques, représentants de la noblesse, du clergé, de la bourgeoisie et des paysans, assemblés actuellement en diète extraordinaire dans la ville d'Oérebro, savoir faisons que le prince Charles-Auguste de Schlweig-Holstein, Sonderbourg, Augustenbourg, élu prince royal de Suède, des Goths et des Vandales, étant décédé sans héritiers mâles, et que jugeant qu'il est de notre devoir de prévenir et de détourner ce péril, pour l'indépendance et la tranquillité du royaume, ainsi que pour les droits et priviléges de ses habitants, statués par les lois fondamentales; péril qui pourrait résulter d'une vacance du trône et de l'élection qui s'ensuivrait; exerçant en même temps le droit qui nous est réservé dans l'article 94 de la constitution du 6 juin 1809, d'élire en pareil cas une nouvelle dynastie.

» A ces causes, et considérant que le haut et puissant prince et seigneur Jean-Baptiste-Jules Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, est doué des vertus et qualités qui nous donnent le juste espoir de jouir, sous le règne de ce prince, d'une bonne administration et de la prospérité, fruit d'un gouvernement légal, énergique et bienfaisant; Nous, les États-généraux de Suède, sur la proposition de notre auguste roi, actuellement régnant, et sous condition que le susdit prince de Ponte-Corvo ait, avant son entrée sur le territoire suédois, embrassé la religion évangélique luthérienne et signé les réversales dressées par Nous; avons élu volontairement, par les suffrages légaux et unanimes, pour nous et nos descendants, le haut et puissant seigneur Jean-

Baptiste-Jules Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, à la dignité de prince royal de Suède, pour, après le décès de notre auguste souverain actuel (dont le Tout-Puissant veuille protéger les jours), régner sur la Suède et les pays qui en dépendent; être couronné roi de Suède et recevoir le serment de fidélité; enfin, gouverner le royaume suivant le but littéral de la constitution du 6 juin 1809, ainsi que suivant les autres en vigueur, tant fondamentales que générales et spéciales; le tout conformément aux réversales que Son Altesse Royale donnera présentement et dans la suite, à son avénement au trône.

» Nous conférons également aux descendants mâles légitimes de Son Altesse Royale le droit d'occuper le trône de Suède, dans l'ordre et de la manière qui sont statués littéralement dans la loi de succession que nous avons établie.

» Nous, les États-généraux de Suède, ayant arrêté ce qui précède, avons, en conséquence, confirmé le présent acte d'élection par la signature de nos noms et l'apposition de nos sceaux.

» Fait à Oérebro, le 21e jour du mois d'août, de l'an 1810, après la naissance de Notre-Seigneur. »

(*Suivent les signatures.*)

N° 11. — Note de la page 200.

Réponse de S. A. R. le Prince royal aux députés de la capitale qui reçurent S. A. R. à la barrière, le 2 novembre 1810.

(Au grand gouverneur.)

« Ces acclamations réitérées, ces réunions majestueuses me tracent déjà la règle de mes devoirs. Les obligations que j'ai contractées envers la Suède seront remplies religieusement, car le premier besoin de mon cœur sera toujours la tendresse de mon roi et l'appui de la nation. Sur ce sol scandinave, au milieu des Suédois, je ne regrette rien. Je n'échangerais point votre amour pour le premier trône de l'univers. Il m'est agréable, en entrant dans la capitale, de recevoir son premier hommage par l'organe d'un homme dont je connais déjà les écrits, et qui me présente en ce moment la pureté du caractère national.

(Aux magistrats.)

» C'est avec attendrissement que je me trouve au milieu des magistrats de la capitale du royaume. Je sais que leur bonne conduite, dans toutes les circonstances, a été appréciée par le roi. Leur exemple est bien utile au milieu d'une population aussi nombreuse. Ce n'est qu'en éclairant les citoyens sur les devoirs qu'ils ont à remplir, que les magistrats méritent bien de la patrie. Continuez, Messieurs, à remplir cette tâche honorable, et rappelez à tous, qu'il n'existe point de bonheur dans la société,

sans l'amour de l'ordre et de la justice, et sans le respect pour les lois.

(Aux anciens de la capitale.)

» Si dans la tâche honorable et difficile que j'ai à remplir, je rencontre des obstacles et des peines, mon courage ne m'abandonnera jamais, lorsque je me souviendrai que j'ai été salué aujourd'hui par les anciens de la ville, et que leurs vœux secondent mes efforts.

(Au roi et aux États-généraux du royaume, le 5 novembre 1810.)

» Sire! en paraissant aujourd'hui devant le trône de Votre Majesté, entourée des États-généraux du royaume, mon premier devoir, comme le premier besoin de mon cœur, est de déposer à ses pieds l'hommage public des sentiments sacrés et inviolables qui m'attachent à elle pour la vie.

» Je rends cet hommage à mon roi, Sire, mais je le rends encore à la personne d'un prince, qui, long-temps avant de monter sur le trône, avait acquis, par ses vertus, la confiance et l'amour de la nation. Dans les circonstances difficiles, l'État a toujours eu recours à Votre Majesté. Deux fois le trône s'est trouvé vacant, et deux fois Votre Majesté a rempli les pénibles devoirs de la royauté, sans autre intérêt que celui du bien public.... Mais tout à coup a éclaté une de ces révolutions que le ciel semble permettre quelquefois pour la leçon des princes, et la nation a conjuré Votre Majesté de s'asseoir sur ce même trône, qu'elle avait si long-temps défendu.

» Aurais-je jamais pu prévoir que je serais un jour associé à de si glorieuses destinées, et que Votre Majesté, après avoir daigné fixer sur moi les suffrages de son peuple, mettrait le comble à tant de bontés, en m'adoptant pour son fils! Un titre si cher rem-

plit mon âme de la plus noble ambition. Que n'ai-je pas à faire pour mériter, pour soutenir cet illustre nom, que Votre Majesté me transmet aujourd'hui! Ce n'est pas sans une grande méfiance dans mes propres forces que j'ai accepté une tâche, à la fois si honorable et si difficile. Si j'ai cru pouvoir m'y résoudre, ce n'a été qu'en pensant que je suivrais en tout les conseils de Votre Majesté, et que je m'instruirais, auprès d'elle, dans le grand art de régner.... Dieu veuille, Sire, que je puisse jouir longtemps de vos leçons! Dieu veuille que l'âme encore neuve de mon fils puisse se modeler sur la vôtre et se pénétrer des grands exemples que Votre Majesté offre à ses descendants!

» Messieurs les députés de la noblesse!

» Appelé à être le premier défenseur du trône et de l'État, j'espère que vous me seconderez dans ce noble emploi. Vous le savez, Messieurs, la noblesse primitive a été le prix des grands services rendus à la patrie.... et quelles obligations n'ont pas envers l'État ceux qui jouissent, en naissant, des récompenses méritées par leurs ancêtres! Le sacrifice de leur vie en toute occasion, est le moindre de leurs devoirs; ce n'est qu'en donnant l'exemple d'un parfait désintéressement, d'une entière soumission au roi et aux lois; ce n'est enfin qu'en vivant sans reproche, que l'on conserve réellement la noblesse de ses aïeux.

» Messieurs les membres du clergé!

» La morale sublime de l'Évangile que vous êtes chargés de prêcher, doit servir de guide à tous les hommes; elle renferme la leçon des rois et des peuples; je m'entourerai, avec plaisir, de vos lumières, et mon cœur vous tiendra compte du bien que vous ferez en répandant, comme de bons pasteurs, les préceptes et les secours de la religion de Jésus-Christ.

» Messieurs les membres de la bourgeoisie!

» L'industrie, les arts et le commerce assurent la prospérité de l'État, comme ils augmentent le bien-être des familles chez une nation libre, et sous un gouvernement juste; le génie et le talent conduisent à tout, et ceux qui se distinguent dans votre ordre ont de grands droits à l'estime du souverain.

» Et vous braves paysans suédois!

» J'ai entendu vanter partout les qualités qui vous distinguent; je vois, avec attendrissement, la considération particulière que la patrie vous accorde. Eh! ne sont-ils pas dignes de ces regards, ceux dont les bras, tour à tour, la nourrissent et la défendent? Continuez à honorer, par votre travail et vos vertus, l'ordre utile et respectable que vous composez dans l'État. Votre roi veille, comme un père, sur vos plus chers intérêts; Sa Majesté me permettra de partager sa tendre sollicitude.

» C'est maintenant à vous tous que je m'adresse, fidèles représentants de la nation suédoise, le roi a daigné me proposer pour successeur au trône, vous avez confirmé ce choix par une élection libre et unanime, et Sa Majesté resserre aujourd'hui, par un nœud indissoluble, les liens qui déjà m'attachaient à vous; tant de bontés, d'estime et de confiance m'imposent les plus grandes obligations; je les sens vivement, et j'ai la ferme volonté de les remplir.... Élevé dans les camps, je vous apporte une âme franche et loyale, un dévouement absolu au roi mon auguste père, un ardent désir de tout faire pour le bonheur de ma nouvelle patrie: avec de telles intentions, j'ai l'espérance de faire le bien.

» La saine politique, la seule que les lois de Dieu autorisent, doit

avoir pour base la justice et la vérité : tels sont les principes du roi, ils seront aussi les miens. J'ai vu la guerre de près, j'en connais tous les fléaux ; il n'est point de conquête qui puisse consoler la patrie du sang de ses enfants versé sur une terre étrangère. J'ai vu le grand empereur des Français tant de fois couronné des lauriers de la victoire, soupirer après l'olivier de la paix. Oui, Messieurs, la paix est le seul but glorieux d'un gouvernement sage et éclairé ; ce n'est point l'étendue d'un État qui en constitue la force et l'indépendance : ce sont ses lois, son commerce, son industrie, et par-dessus tout, son esprit national. La Suède, il est vrai, a éprouvé de grandes pertes, mais l'honneur du nom suédois n'en a pas souffert la moindre atteinte; conformons-nous aux décrets de la Providence, et songeons, Messieurs, qu'elle nous a laissé un sol qui suffit à nos besoins et du fer pour nous défendre. »

N° 12. — Note de la page 203..

« Un traité de paix entre la France et la Suède est signé à Paris. La Poméranie suédoise et l'île de Rügen sont rendues à la Suède, qui, adhérant entièrement à la politique de la France, interdit l'entrée de ses ports au commerce anglais. » (6 janvier 1810.)

N° 13. — NOTE DE LA PAGE 206.

Extrait du Rapport à Sa Majesté le roi de Suède, par son ministre d'État et des affaires étrangères, en date de Stockholm, le 7 janvier 1813.

. . . .

« Il était néanmoins à présumer que cette situation heureuse, en offrant à la Suède les moyens de réparer ses forces épuisées par une guerre destructive, ne pourrait pas continuer ainsi. L'empereur Napoléon avait établi pour l'Europe subjuguée la règle péremptoire, qu'il ne reconnaissait pour amis que les ennemis de la Grande-Bretagne ; que la neutralité, autrefois le boulevard des États faibles dans la lutte des plus puissants, cessait maintenant d'avoir un sens sérieux ; et que toutes les combinaisons de la politique, tout sentiment de dignité devaient disparaître devant la toute-puissance des armes et d'une volonté indomptable.

» Au commencement de novembre 1810, et peu de jours avant la séparation des États du royaume, une dépêche de M. le baron de Lagerbjelke arriva de Paris. Elle contenait les détails d'une conversation qu'il avait eue avec Sa Majesté l'empereur des Français, et dont le résultat était que Votre Majesté aurait à choisir entre l'interruption de ses rapports avec la France et une déclaration de guerre formelle contre l'Angleterre. Le ministre de France à Stockholm, M. le baron Alquier, présenta une note dans le même sens, et exigea une réponse catégorique dans l'espace de cinq jours, menaçant de quitter la Suède si le gouvernement n'obtempérait pas à la volonté de son maître.

» Lorsque Votre Majesté, dans un moment si urgent, fixa ses regards sur la position intérieure et extérieure du royaume, elle ne trouva point de moyens pour prendre une décision libre. Les puissances du continent ne suivaient alors que l'impulsion de la France, et la saison éloignait tout espoir d'être assisté par l'Angleterre, en cas que le royaume fût attaqué dans le cours de l'hiver. Le terme qui avait été fixé pour donner la réponse, ne laissa pas le temps nécessaire pour s'assurer des dispositions des États limitrophes, et les ressources du royaume, tant en argent qu'en moyens de défense, étaient tellement bornées, qu'on ne pouvait raisonnablement se flatter de garantir l'intégrité et la liberté de la Suède. S. A. R. Mgr le prince royal, pénétré de la nécessité de sauver l'État, fit taire ses affections et déclara solennellement que Votre Majesté ne devait avoir aucun égard ni à sa position particulière, ni à ses rapports passés, et qu'il exécuterait avec fidélité et avec zèle ce qui lui serait enjoint par Votre Majesté, pour la gloire et le maintien de l'indépendance du royaume.

» Votre Majesté, voulant conserver pour une époque plus opportune la ressource efficace renfermée dans la déclaration de S. A. R. le prince royal, regarda comme un devoir impérieux de céder, pour le moment, à l'orage ; se flattant que l'empereur Napoléon ne voudrait pas tout d'un coup exposer les dernières ressources de la Suède, en exigeant rigoureusement d'elle des hostilités ouvertes avec la Grande-Bretagne.

. . . .

» Si le gouvernement anglais voyait d'un œil tranquille la situation de la Suède, et n'envisageait pas sa déclaration de guerre comme un motif suffisant pour traiter hostilement le commerce suédois ; si cette tolérance facilitait quelque débit des immenses dépôts de fer du royaume, et par conséquent éloignait les suites funestes de la guerre, Votre Majesté ne devait cependant pas s'attendre que ce serait sur ces ménagements de l'Angleterre, que le gouvernement français établirait son système

d'accusation contre la Suède; Votre Majesté avait, au contraire, le droit d'espérer que l'empereur Napoléon verrait avec plaisir ce royaume traité avec ménagement par une puissance qui avait tant de moyens de nuire à la Suède.»

N° 14. — Note de la page 226.

« Non content des communications ministérielles, suivies par la voie des chargés d'affaires à Paris et à Stockholm, l'empereur Napoléon pensa qu'une intervention de famille pourrait avoir plus d'efficacité. La princesse royale de Suède était toujours à Paris; le duc de Bassano se rendit chez elle par ordre de l'Empereur, et, après une longue conversation, pour venir au secours de la mémoire de cette princesse, il dicta une note qu'il lui laissa. Un courrier, parti le 7 mars, porta cette note au prince royal. On jugera, par quelques-uns des passages principaux de cette pièce, si le langage de l'empereur Napoléon avec le prince avait le caractère de hauteur qu'on lui a tant reproché.

« L'Empereur n'a point contribué à l'élévation du prince royal;
» il eût pu s'y opposer; il l'a vue avec plaisir; il l'a considérée
» comme un lien de plus avec une nation dont il connaissait les
» bons sentiments pour la France. Il importe que la Suède en-
» visage le parti qu'elle veut prendre, et qu'elle le prenne sans
» perdre de temps..... Si le prince royal entend bien ses intérêts,
» l'Empereur consent à lui offrir son alliance et à lui garantir
» qu'il ne fera pas la paix *sans que la Finlande soit restituée*
» *à la Suède*, et il ne lui demande, pour condition, que d'atta-
» quer la Finlande avec trente mille hommes, et de se mettre
» en hostilité avec l'Angleterre, aussitôt que la guerre aura éclaté

inattendu et si universellement désiré pouvait avoir lieu, combien les peuples du continent ne béniraient-ils pas Votre Majesté! leur reconnaissance serait augmentée, en raison de l'effroi que leur inspire le retour d'un fléau qui a tant pesé sur eux et dont les ravages ont laissé des traces si cruelles.

» Sire! un des moments les plus heureux que j'ai éprouvés depuis que j'ai quitté la France, c'est celui qui m'a procuré la certitude que Votre Majesté ne m'avait pas tout à fait oublié; Votre Majesté a bien jugé mon cœur; elle a reconnu, combien il devait être tourmenté par la perspective douloureuse de voir les intérêts de la Suède à la veille d'être séparés de ceux de la France, ou de sacrifier ceux de la patrie qui m'a adopté avec une confiance sans bornes. Sire! quoique Suédois par honneur, par devoir et par religion, je m'identifie encore, par mes vœux, à cette belle France qui m'a vu naître, et que j'ai servie fidèlement depuis mon enfance. Chaque pas que je fais en Suède, les hommages que j'y reçois, réveillent dans mon âme ces beaux souvenirs de gloire qui ont été la principale cause de mon élévation, et je ne me dissimule pas non plus, que la Suède, en me nommant, a voulu payer ce tribut d'estime au peuple français.

CHARLES-JEAN.

N° 16. — Note de la page 228.

Lettre de Bernadotte au baron de Schönerona, à Pétersbourg.

« Stockholm, 12 mars 1812.

» Monsieur le barón de Schönerona, j'ai lu avec intérêt les détails contenus dans votre lettre, et j'ai reconnu avec plaisir la justesse de vos réflexions; continuez à observer l'esprit des militaires, et tachez de savoir si l'on est résolu à soutenir les intérêts du Nord. Distinguez bien les bruits éphémères qui résultent d'une exaltation momentanée, de la résolution ferme de persévérer dans la défense de la cause qu'on embrasse. Surtout, soyez mesuré dans vos discours et évitez de donner prise aux ennemis de la Suède, qui me paraissent encore bien puissants où vous êtes. M. de Lowenhjelm ne tardera pas à vous dépêcher. Je suis impatient de connaître en détail, les moyens qu'on opposera pour détourner la foudre prête à tomber sur la partie de l'Europe qui n'est pas encore asservie.

» Sur ce, je prie Dieu, Monsieur le baron, etc.

» Charles-Jean. »

N° 17. — Note de la page 230.

Lettre de Bernadotte au comte de Lowenhjelm, à Pétersbourg.

« Stockholm, 19 mars 1812.

» Monsieur le comte de Lowenhjelm, j'ai lu avec le plus vif intérêt les rapports que vous avez faits à Sa Majesté et les lettres que vous m'avez écrites. Vos succès à la cour de Pétersbourg sont dus à l'exposé de la situation affligeante de l'Europe, que vous avez mise sous les yeux de Sa Majesté Impériale, mais quelque vrai que soit le tableau que vous lui en avez fait, je crois que votre franche et noble éloquence a concouru à fixer ce monarque, dans la résolution de défendre les grands intérêts du monde : c'est la seule que lui commandent la sûreté de sa personne, sa propre gloire et l'intégrité de ses États.

» S'il est beau pour la Suède, d'avoir la certitude que, désormais, les armées de l'empire russe ne seront plus dirigées contre la presqu'île scandinave, il est également consolant pour l'humanité de voir le souverain de cet Empire déployer toute sa puissance, pour rétablir la paix de l'Europe. Vous aurez la gloire, Monsieur le comte, d'avoir contribué à faire réussir ce grand projet, et votre patrie classera ce service au premier rang de ceux que vous êtes destiné à lui rendre.

» Le roi a vu avec satisfaction les résultats avantageux que l'on doit espérer de votre mission. Sa Majesté vous charge, Monsieur le comte, de conclure le traité sur les bases que vous avez déjà

arrêtées avec l'Empereur. M. le baron d'Engestrom vous a déjà envoyé les pouvoirs et les instructions nécessaires pour terminer au plus tôt cette négociation.

» Les partisans français sèment ici des soupçons sur la bonne foi du cabinet de Pétersbourg ; ils prétendent qu'il est de la politique et de l'intérêt de ce cabinet, d'exposer la Suède au ressentiment d'un ennemi contre lequel elle ne pourra pas soutenir de lutte. Pour que ces détractions fussent vraisemblables, il faudrait commencer par admettre qu'il ne reste à l'empereur de Russie que l'alternative d'une soumission aveugle aux ordres du cabinet des Tuileries, mais quand on pense aux immenses ressources de ce souverain, et aux moyens qu'il a d'opposer une résistance bien calculée, on est rassuré sur l'avenir. Ainsi on ne me persuadera jamais que, pour se soumettre à la politique française, il sacrifierait deux princes et une nation qui se sont si loyalement confiés à lui.

» Par contre les propositions les plus séduisantes nous sont faites. On présente la conquête de la Finlande comme très-facile, par l'attachement que ces peuples conservent à la Suède ; la destruction totale de Saint-Pétersbourg, la rétrocession de la Livonie et beaucoup d'autres chimères sont insinuées avec art, comme pouvant être le prix de l'attitude qu'on prendrait dans les circonstances actuelles. Tous ces projets ont échoué devant la sagesse du roi ; ses réflexions l'ont confirmé dans l'idée de ne point dépasser le golfe Bothnique, et de tourner toute sa pensée vers cette partie de l'Ouest qui touche à ses États, et que la nature semble avoir placée là pour ne faire qu'un royaume avec la Suède.

» Mais, pour parvenir à cette réunion, il faut de suite se montrer en Séelande, avec des moyens assez puissants pour y obtenir dans quinze jours par un traité, ce qu'on aurait peut-être beaucoup de peine à arracher dans une campagne.

» Si cette acquisition s'effectue, il en résultera que le théâtre

des opérations pourra être porté immédiatement sur les rives de l'Oder et de l'Elbe.

» Les lettres de Paris m'annoncent que M. de Czernicheff a eu, avant son départ, une audience de l'empereur Napoléon, et qu'il l'a chargé d'une lettre pour l'empereur Alexandre. L'on croit même à une entrevue prochaine de ces deux souverains : si l'empereur Alexandre s'y rend, il sera battu ; mais s'il veut négocier à la tête de son armée, je crois que les chances lui seront favorables.

» L'Allemagne est en fermentation ; il y a eu des troubles en Souabe ; la disette est grande en France, et le peuple murmure ; les nouvelles que j'ai d'Espagne assurent que les Espagnols font de nouveaux efforts et que le roi Joseph est mécontent de sa position.

» L'Empereur n'a pas encore fixé son choix pour le trône de Pologne. On est incertain s'il en gratifiera son frère Jérôme ou son beau-frère Joachim. Les relations que j'ai dans ce pays me confirment que, si l'empereur Alexandre avait fait connaître aux chefs polonais, et principalement au prince Poniatowsky, sa résolution de reconnaître un souverain élu par eux et de les aider à maintenir leur indépendance, ils auraient déjà tourné leurs armes contre la France : ce qui a été différé jusqu'à présent, pourrait, je crois, ne pas être perdu.

» Les nouvelles de Vienne disent que l'empereur François veut être neutre. Je pense bien que la Russie ne néglige pas ce souverain. Ne vous entretenez qu'avec respect du prince Charles. Les malheurs qu'il éprouva en 1809 furent dus à la jalousie et à l'insubordination de quelques-uns de ses généraux ; il est présumable que, si l'issue de la guerre est heureuse, ce prince occupera un trône en Italie.

» Le roi a le projet d'envoyer le général Favart à Constantinople, pour presser le grand seigneur de conclure la paix. Si l'envoi de ce général est agréable à l'Empereur, il partira de

suite et passera par Pétersbourg. Cette paix faite, ce monarque devient l'arbitre des destinées de l'Europe, il peut donner la paix au continent et assurer à jamais l'intégrité de son empire.

» Écrivez à M. Palin, et dites lui d'éveiller l'attention du divan sur l'Égypte ; l'empereur Napoléon n'a pas renoncé au projet de s'en emparer. La possession de la Morée et de l'île de Candie qu'il convoite, lui assureront cette nouvelle acquisition, qu'il envisage toujours comme le dédommagement de ses pertes en Amérique. La réunion de Raguse aux provinces Illyriennes donne la mesure de l'intention positive qu'il a d'exécuter ce plan, lorsqu'il jugera que la guerre aura assez épuisé les ressources de la Turquie pour qu'elle ne puisse plus lui opposer qu'une faible résistance.

» Les corsaires sous pavillon français, accueillis dans les îles de l'Archipel, sont commandés par des officiers de marine et ont, à leur bord, des officiers de génie chargés de lever le plan des îles et principalement de celle de Candie.

» Sur ce, M. le comte de Lowenhjelm, je prie, etc.

» CHARLES-JEAN. »

N° 18. — Note de la page 243.

Lettre de Bernadotte à Sa Majesté l'empereur de Russie, à son quartier-général.

« Oerébro, 26 mai 1812.

« Je reçois à l'instant, de Paris, la copie d'une note adressée de Pétersbourg au ministre des relations extérieures de France. Je crois devoir la communiquer à V. M. I., parce que son contenu intéresse de trop près la cause du Nord. Cette note porte que « deux jours avant le départ de V. M. pour l'armée, M. de

» Blom, ministre de Danemark, fut appelé à conférer chez le
» comte de Romanzoff. Le chancelier lui dit que V. M. avait été
» vivement affectée, en apprenant que le roi de Danemark s'u-
» nissait avec les ennemis de la Russie; que le Danemark n'au-
» rait jamais dû oublier que, constamment appuyé et protégé
» par elle, il lui devait son existence; que V. M. I. avait déjà
» entendu parler de cette nouvelle, sans vouloir y croire; mais
» que maintenant leur union n'était plus douteuse; que les trou-
» pes danoises se concentraient dans le Holstein, et qu'elles
» devaient former les garnisons de Hambourg et de Lubeck.
» M. le chancelier ajouta : Je suis charmé de vous déclarer for-
» mellement que l'exécution de ce projet sera regardé par Sa
» Majesté comme un commencement d'hostilités. Pendant que
» vous vous livriez à cette défection, nous avions à nous féliciter
» de retrouver dans la Suède une puissance amie, assez éclairée
» pour unir ses intérêts aux nôtres contre les entreprises et l'am-
» bition de la France; ainsi vous devez penser que si, dans les
» circonstances présentes, la Suède trouve quelque avantage à
» vous attaquer, et, pour ne pas vous le cacher, à conquérir la
» Norvége, nous ne ferons rien pour l'en détourner; la nature de
» nos liaisons avec cette puissance nous portera au contraire à lui
» conseiller cette entreprise. Vous avez été séduit, comme plu-
» sieurs autres cabinets, par les menées de l'empereur Napoléon,
» pour entraîner dans sa querelle des souverains que nous devions
» regarder comme amis, et dont il a médité la ruine; l'avenir
» vous prouvera que leur conduite, comme la vôtre, est aussi mal
» calculée qu'elle est injuste. » — Après cette conversation, M. de
Blom ajoute qu'il avait eu occasion, plusieurs fois pendant l'en-
tretien, de se convaincre qu'il y avait déjà des points fixes con-
venus avec la Suède et des stipulations signées.

» Il est fâcheux, Sire, que le comte de Romanzoff ait été
obligé de livrer aussitôt une confidence qui met à découvert tous
nos projets.

» On m'écrit de Paris, en date du 6, que M. le comte de Narbonne reçoit l'ordre de quitter Berlin pour se rendre près de V. M. I., chargé de propositions conciliantes de la part de l'empereur Napoléon. Il n'est pas douteux que ce monarque veut gagner du temps, pour se prémunir contre les dangers dont il est menacé dans son intérieur, et pour mieux consolider ses desseins sur l'Orient. Il ajourne ainsi la destruction de la Russie, que sa politique médite, jusqu'à ce qu'il puisse l'attaquer avec des forces assez considérables pour la réunir à sa monarchie universelle, qui est le cadre de son ambition. Si l'empereur Napoléon offre la paix à V. M. I. elle sera de courte durée, s'il ne la propose sur des bases propres à donner sûreté pour le présent et garantie pour l'avenir. Dans ce cas, nous sommes, le roi et moi, pleins de confiance en V. M. I., et nous osons croire qu'elle stipulera la cession de la Norvége à la Suède. Ce n'est que par cet agrandissement de territoire que la Suède peut véritablement être utile à V. M. En restant dans son état actuel, son intérêt la liera nécessairement à la France, parce que celle-ci lui présentera toujours, comme objet d'indemnité, ou la Norvége ou la reprise de la Finlande. . . .

. . . .

. . . .

» La Suède sera bientôt prête à seconder V. M. I. pour le maintien de l'indépendance du Nord. Mais, Sire, il est un point important sur lequel je crois devoir m'ouvrir à V. M. I.; c'est la paix avec l'Angleterre; son alliance ne doit pas nous être indifférente; en outre des secours qu'elle fournira, sa marine peut opérer des diversions utiles à nos opérations. Si V. M. trouvait à propos de faire entamer cette négociation, j'ose croire qu'elle serait promptement terminée. J'en suis même convaincu par les raisonnements de l'envoyé que je trouve ici. Il m'a dit que S. A. R. le prince régent verrait avec grand plaisir que cet objet fût traité de suite; mais je dois aussi, quoique avec peine, dire

à V. M. que, sans ce préalable, il est possible que nos opérations soient contrariées.

» Je suis, etc.

» CHARLES-JEAN. »

N° 19. — NOTE DE LA PAGE 274.

Lettre de Bernadotte au comte de Lowenhjelm, à Pétersbourg.

« 12 octobre 1812.

. . . .

» Les causes qui ont arrêté jusqu'à ce moment l'expédition projetée contre la Séelande, consistent uniquement dans la non-accession de l'Angleterre au traité de Pétersbourg, et le ministère russe n'a encore fait aucune démarche pour l'obtenir. Cependant, cette accession était d'autant plus nécessaire que ce n'est que par la coopération de la Grande-Bretagne que la Suède peut espérer d'acquérir la Norvége, et qu'avant de rompre entièrement avec le roi de Danemark, il fallait être d'accord sur les résultats de la rupture.

» Si la Suède n'avait consulté qu'une prudence timorée elle aurait proclamé hautement sa neutralité. Ce moyen aurait servi l'empereur Napoléon ; car, certain alors qu'elle n'agirait point offensivement, il aurait pu employer contre la Russie les troupes françaises et confédérées que les armements suédois ont retenues en Allemagne. Les copies ci-jointes de deux dépêches, l'une de Blom et l'autre d'Alquier, prouvent encore que les armements suédois ont arrêté en Allemagne, une forte masse de troupes dont l'empereur Napoléon eût disposé contre la Russie, si l'état hostile

de la Suède ne l'eût forcé de mettre en état de défense tous les points de la côte, depuis Dantzig jusqu'à l'Elbe. Il lui eût même été facile de forcer le Danemark et la Prusse à lui livrer la totalité de leurs troupes; mais le Danemark l'a déjà refusé, fondé sur la nécessité de défendre ses propres foyers, et la Prusse vient récemment d'émettre le même motif. S'il était permis, après toutes ces vérités, de nourrir le moindre doute sur la loyauté et les véritables intentions du gouvernement suédois, la marche de ses troupes et les préparatifs immenses qu'il a faits devraient suffire pour en écarter jusqu'à la moindre trace. Ainsi la Suède a annoncé à l'Europe qu'elle avait l'intention d'agir, et ce n'est qu'elle seule qui perd, par le retard de l'expédition projetée sur la Séelande.

» Lorsque j'étais à Abo j'y appris la reddition de Smolensk. Cette perte me fit prévoir les funestes résultats qui pourraient en arriver, au cas que l'empereur Napoléon se portât sur Moscou. Ne consultant que mon affection pour l'empereur Alexandre, je lui fis de suite le sacrifice momentané des troupes qu'il m'avait destinées pour l'expédition convenue, afin qu'il pût les employer à dégager Riga et à renforcer le corps du comte de Wittgenstein; j'étais loin de penser qu'une action aussi désintéressée et un sacrifice aussi noble seraient méconnus.

» La Grande-Bretagne avait promis 500,000 livres sterling à la Suède. A peine y en a-t-il 150,000 de payées, et, lorsque la Suède aura reçu le restant, elle sera encore, par suite des efforts qu'elle a faits pour réaliser les plans convenus, à découvert de plus de 3 millions de rixdallers.

M. Thornton ayant promis, par une note officielle, que son gouvernement était prêt à céder une colonie à la Suède, il doit paraître étrange, en ce moment, que le ministère britannique hésite à remplir cet engagement; mais, laissant à part les réflexions que la conduite de l'Angleterre autorise, il reste au moins prouvé que la Suède, en acceptant de la Grande-Bretagne une colonie

française, se compromet essentiellement avec la France, et donne ainsi un gage de plus de sa politique hostile vis-à-vis de ce gouvernement.

» A cet exposé fidèle de ce qui s'est passé jusqu'à présent, je puis ajouter, quoiqu'il m'en coûte, les démarches réitérées que le roi a faites auprès de la Porte ottomane, pour amener la conclusion de la paix avec la Russie; démarches que n'ont pu arrêter ni les froideurs de M. de Romanzoff, ni la mission de M. de Rochechouart à Constantinople. Les prières que j'ai adressées à l'empereur Alexandre pour qu'il terminât les différends avec la Grande-Bretagne, se trouvent consignées dans les lettres que je lui ai écrites. N'écoutant que sa gloire, je l'ai toujours conjuré de diminuer la masse de ses ennemis, en s'arrangeant promptement avec la Porte et l'Angleterre. Maintenant, monsieur le comte, que l'empereur prononce entre un prince qui lui a conseillé de faire la paix avec ces puissances et les personnes qui ne la voulaient pas. Il n'échappera point à l'opinion la moins raisonnable, que si l'empereur Alexandre avait encore à soutenir ces deux guerres, ses embarras, pour ne pas dire les dangers de son empire, seraient de beaucoup augmentés, surtout si la Suède avait saisi le moment pour essayer de rentrer en possession de la Finlande.

» Aussitôt que la Grande-Bretagne aura donné son accession au traité de Pétersbourg et aux conventions d'Abo, il ne restera plus de doute au roi sur les intentions de cette puissance à son égard. Alors le chevalier Moréno sera reconnu en qualité de ministre de Ferdinand VII; M. de Cabre sera renvoyé; le chargé d'affaires suédois sera rappelé de Paris, et M. Baudissin sera renvoyé de la Suède en même temps que M. de Blom le sera de Pétersbourg.

» Plusieurs de vos dépêches m'ont rappelé que l'on nous a fait de grands sacrifices, en nous envoyant trente-cinq mille colis de farine. Ce service aurait eu un grand prix à mes yeux s'il n'avait pas été aussi souvent rappelé à ma mémoire, etc.

. . . .

» L'amiral Saumarez vient de recevoir l'ordre de retourner avec son escadre dans les ports de l'Angleterre. Cet événement n'est point la cause principale qui nous fait renoncer pour quelques mois, à l'opération sur la Norvége. Ce pays est dans un état fâcheux, par suite d'une récolte totalement manquée. La nôtre a souffert par les fortes gelées, qui ont détruit en partie l'orge et l'avoine : ainsi il faut se borner à laisser les Norvégiens consommer, dans des préparatifs de défense, leurs dernières ressources, et cet état augmentera nécessairement son dénûment vers le printemps. Nous nous bornons maintenant à y entretenir des intelligences, et nous faisons, dans ce moment, la levée de deux classes de notre conscription qui va augmenter nos cadres de près de trente mille hommes, et qui portera le complet de notre armée à environ quatre-vingt mille combattants. Ainsi, si la Norvége peut être réunie par la descente en Séelande, je ne désespère pas de me trouver, à la fin de mai, à la tête de cinquante mille Suédois pour opérer en Allemagne, lesquels, joints à dix mille Norvégiens et aux cinquante-cinq mille Russes, feront une armée de près de cent mille hommes, et je ne saurais trop vous répéter que, si l'empereur Alexandre persévère, je puis attirer dans le Nord de l'Allemagne les armées de l'empereur Napoléon. Mais, pour pouvoir agir dans les premiers jours d'avril, il faut d'avance former les troupes et les placer aux îles d'Aland et dans les environs d'Abo, les mettre sous mes ordres, soit pour agir contre la Séelande, soit pour agir contre la Norvége. Bien entendu que, si j'opère contre la Norvége, je ne pourrai disposer que de huit à dix mille hommes; mais, si je me porte en Sélande, je disposerai de tout le corps.

» CHARLES-JEAN. »

N° 20. — Note de la page 280.

Lettre de Charles-Jean au comte de Lowenhjelm.

« Stockholm, 10 octobre 1812.

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée par le capitaine d'Orchimont. L'incendie de Moscou m'a profondément affecté. Ce crime affreux a soulevé tous les esprits, et donné une juste idée des excès auxquels peut se porter l'empereur Napoléon. Je regrette le temps que des circonstances impérieuses nous ont fait perdre, et je suis persuadé que, si nous eussions pu commencer nos opérations au temps fixé, ce terrible événement n'eût pas eu lieu. Mais il ne nous était pas possible de le prévoir, et nous ne pouvions pas nous livrer si inconsidérément à faire une expédition, sans les secours préalables qu'exige notre situation. Vous connaissez, monsieur le comte, les pertes encore récentes qu'a faites la Suède. Elles m'imposent la loi de ne point hasarder les moyens qui lui restent, et cette considération doit éloigner toute idée et tout projet dont les chances pourraient ajouter aux maux passés. La descente dans les petites îles sans être secondée, pourrait nous réduire à un état pire que celui dont nous sortons; mais encore avant de s'y livrer, faudrait-il consulter l'opinion. Si nous avons nationalisé la guerre, ça n'a été qu'en laissant entrevoir la certitude d'une acquisition qui dédommagerait la Suède. Or, en commençant comme vous le proposez, monsieur le comte, il est certain que la nation ne se dissimulerait point qu'on la sacrifie pour le seul intérêt de la Russie, sans qu'il en résultât rien pour elle. Ainsi nous ferions revivre cette haine nationale que nous avons eu tant de peines à attiédir; au reste, monsieur

le comte, portez votre attention sur la copie ci-jointe de la lettre que j'écris à l'Empereur, et vous jugerez qu'il n'entrera jamais dans mes intentions de hasarder l'existence de la Suède, mais que je suis décidé à tout entreprendre pour son accroissement et pour son bonheur, et que cela se lie aux intérêts de la Russie et du reste de l'Europe.

» CHARLES-JEAN. »

N° 21. — NOTES DES PAGES 308 ET 314.

Lettre de l'empereur François au prince royal de Suède.

« Monsieur mon frère et cousin, le comte de Neipperg m'a remis la lettre que Votre Altesse Royale m'a adressée de son quartier-général de Stralsund, le 23 mai dernier; je la remercie des sentiments qu'elle a bien voulu m'exprimer; elle connaît ceux que je lui porte et que je voue au brave peuple suédois. Sans rivalité, animés d'un égal esprit de bienveillance, l'Autrichien et le Suédois sont appelés à soutenir le droit commun de tout Etat: c'est dans ces vues que Votre Altesse Royale est arrivée sur le continent, et ce sont également celles qui dictent les efforts que je fais pour arriver, par la voie des négociations, et à leur défaut par celle des armes, à un état de choses qui forme le premier besoin de l'Europe.

» Les derniers renseignements qui me sont parvenus du quartier-général de leurs Majestés l'empereur de Russie et le roi de Prusse, m'ont fait le plus sensible plaisir, en me donnant l'espoir que les obstacles qui semblaient s'opposer à la coopération des forces sous les ordres de Votre Altesse Royale, se trouventécartés.



Je regarde cette coopération comme un des appuis les plus forts de la cause que les puissances peuvent de nouveau se trouver appelées à défendre, par une guerre qui ne saurait offrir de chances de succès qu'autant qu'elle serait soutenue par les moyens les plus grands, et surtout les plus unanimes. Les talents de Votre Altesse Royale, et son dévouement à la cause commune, serviront éminemment les efforts réunis des premières puissances de l'Europe.

» Je charge le comte de Stadion de remettre la présente lettre à Votre Altesse Royale, et de lui réitérer de vive voix les assurances des sentiments particuliers d'estime et de considération distinguée avec lesquels je suis, monsieur mon frère et cousin, votre bon frère et cousin,

» FRANÇOIS. »

N° 22. — NOTE DE LA PAGE 323.

Note sur Moreau.

. . . .

« Telle avait été sa conduite (du premier consul) envers Moreau, lorsque ce général revint à Paris se reposer sur ses lauriers. Nous avons consciencieusement recherché ses motifs de plaintes, et nous n'en avons pas trouvé. Depuis, nous voyons le premier consul aller au-devant de Moreau, l'accabler d'égards, de politesses, de prévenances; voulant se l'associer dans l'intimité, dans les fêtes, le présenter, dans les pompes militaires, à l'estime du soldat, à celle de la France.. Moreau hésite et marchande; s'il accepte, c'est de mauvaise grâce; il outre la simplicité, et, au milieu de ses camarades revêtus de brillants uniformes, il paraît

en habit bourgeois. La plupart du temps il refuse ; il affecte le goût de la retraite et le dédain de la cour. Madame Hulot, sa belle-mère, femme impérieuse et jalouse, l'éloigne de plus en plus du chef de l'État. Lorsque sa fille attend un moment dans les salons de madame Bonaparte, elle dit que la femme du général Moreau est son égale, et ne doit pas faire antichambre chez la femme du premier consul.

» Exagérant le droit qu'a chaque citoyen d'improuver les actes du gouvernement, Moreau fronde avec cynisme, avec amertume. Il ne se rend pas au *Te Deum* chanté pour le Concordat, ni au repas donné ce jour-là aux Tuileries. Ensuite, en présence du ministre de la guerre et de généraux assis à sa table, il tourne cette cérémonie en ridicule. Il couvre de mépris l'institution de la récompense des services civils et militaires, et, devant de nombreux convives, il décerne à son cuisinier une *casserole d'honneur*. Frondeur sans mesure, et à la hauteur où il était placé, Moreau devait être le point de ralliement de tous les mécontents : il les recevait ; ils se groupaient autour de lui. Les républicains, les royalistes, espéraient que sa haine pour le premier consul le jetterait dans leurs bras. Celui-ci, voyant qu'il perdait ses peines à se concilier le général, y renonça. « Moreau, dit-il, finira par » venir se casser la figure contre les colonnes du palais. » Concluons hardiment que ce fut ce général qui, sans griefs personnels, éleva à ses risques et périls une barrière insurmontable entre lui et Bonaparte. Son attitude devint alors celle d'un factieux, jouet de l'intrigue de deux femmes, refusant par jalousie de se soumettre au pouvoir dont il avait été l'instrument, trop faible pour l'attaquer ouvertement, se bornant à le miner dans l'ombre, et compromettant sa gloire sans grandeur, sans profit pour lui, sans utilité pour la chose publique. »

(Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire,* tome III, page 15.)

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

FIN DU TOME PREMIER.

HISTOIRE

DE

BERNADOTTE,

CHARLES XIV-JEAN.

—

II.

IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON.

HISTOIRE

DE

BERNADOTTE,

CHARLES XIV-JEAN,

ROI DE SUÈDE ET DE NORVÉGE, ETC.,

PAR B. SARRANS JEUNE.

TOME SECOND.

PARIS.

COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS,

QUAI MALAQUAIS, 15.

1845

HISTOIRE

DE

BERNADOTTE,

CHARLES XIV.

CHAPITRE PREMIER.

Résumé de la vie de Bernadotte jusqu'à son arrivée à Stralsund, en 1813. — Louis XVIII lui fait faire des ouvertures. — Ses premiers rapports avec l'ancienne dynastie. — La cour de Suède est le dernier refuge de la légitimité. — Mission du duc de Pienne auprès du prince royal. — Correspondance de cet agent avec Bernadotte. — Lettre de ce dernier. — Il porte dans son cœur la famille royale. — Cette négociation occulte est interrompue par les événements. — Mission du comte de Bouillé. — Entrevue avec Bernadotte, et enthousiasme de ce prince pour les Bourbons. — Les mêmes fonts baptismaux. — Désappointement de M. de Bouillé, au grand quartier-général des alliés. — Lettre de l'empereur Alexandre au prince de Condé. — Retour en Angleterre. — Lettre de Louis XVIII à Bernadotte, et instructions données au comte de Bouillé. — Retour de ce négociateur sur le continent. — Voyage mystérieux. — La cassette de Bernadotte. — Déception.

Nous avons parcouru trente-deux années de la vie de Bernadotte. Depuis le jour où il quitta les vallées du Béarn, le sac sur le dos, pour s'aller asseoir, vingt-neuf ans plus tard, sur les marches d'un trône hyperboréen, nous n'avons rien omis,

rien altéré de tout ce qu'il y a de bien ou de mal, de périssable ou d'immortel, dans l'histoire de cet homme extraordinaire.

Soldat de la liberté, Bernadotte devient tout à coup un grand capitaine, et partage les incomparables triomphes de nos phalanges républicaines; ministre du Directoire, il se montre plein d'activité, de ressources et de génie : sans être exempte de quelques taches, cette première phase de sa carrière se recommande par des qualités brillantes et de belles actions.

Général du Consulat, la gloire de Bernadotte est obscurcie par un esprit de mesquine opposition, que n'expliquent ni la dignité d'une conviction profonde ni la fierté d'un principe. Les factieux de tous les partis se groupent autour de lui, parce qu'ils le savent dévoré du besoin d'être le premier entre tous, et de fonder sa popularité sur des intrigues. Il s'offre tantôt aux amis, tantôt aux ennemis du gouvernement nouveau, non que l'anarchie ou le despotisme choquent sa conscience, mais parce que, pourvu qu'il agisse, il est prêt à agir pour tout le monde; parce que toute supériorité lui est un tourment, et que, chez lui, l'orgueil seul est opiniâtre.

Maréchal de France et prince de Ponte-Corvo, son individualisme devient, en quelque sorte, plus réglé et plus silencieux; il semble se replier sur lui-même, pour se répandre ensuite sur l'Europe

entière. Cependant, l'ardeur de ses instincts jaloux se dépense en frivoles querelles, en puériles inquiétudes, et, alors, son amour-propre irrité a les effets de la haine, et présente quelquefois les caractères de la trahison. Ce guerrier, puissant par son génie militaire, ses talents administratifs et son courage, est l'esclave des plus étroites rancunes; il se bat en héros et boude comme un écolier, se plaint comme un sous-lieutenant; il gagne des batailles, est toujours prêt à répandre son sang pour le dieu du Capitole, et a toujours l'air de le trahir. C'est que, toujours humilié de la gloire d'autrui, sa fortune et sa renommée ne sont jamais au niveau de son ambition.

Toutefois, cette seconde époque de la carrière de Bernadotte, est marquée par des hauts faits et d'utiles services rendus à la France. Elle comprend le commandement en chef de l'armée du Hanovre (1805), où il se montra audacieux, habile, intègre; la campagne d'Austerlitz, à laquelle il prit une part glorieuse; la campagne de Prusse, où on le vit racheter ses fautes d'Auerstaedt, par les magnifiques faits d'armes de Halle et de Lubeck; la campagne de Pologne, où il contribua puissamment à vaincre les Russes; le gouvernement des villes anséatiques, dans lequel il déploya autant de modération que d'habileté; enfin, la campagne d'Autriche (1809) qui eût soutenu et, peut-être, accru sa

réputation militaire, s'il y eût commandé à de plus braves soldats.

Sans doute, ces belles actions sont déjà ternies par des actes d'égoïsme; mais ce n'est là encore que de la fragilité humaine, qu'efface l'éclat d'une grande gloire. Jusqu'en 1810, la renommée de Bernadotte appartient tout entière à la France qui le compte, avec orgueil, parmi les plus illustres vétérans de ses immortels bataillons. Mais, à dater de 1810, Bernadotte se succède à lui-même; il entre dans l'histoire générale de l'Europe, et sa vie ne se rattache plus qu'aux souvenirs de nos désastres. A peine arrivé sur le sol scandinave, il ne reste plus, du capitaine de la République, du Consulat et de l'Empire, qu'un prince suédois livré, sans défense et sans frein, aux infirmités d'une nature vulgaire et d'une ambition délirante à laquelle il donne pour but l'abaissement de la France, qui l'éleva si haut. Et qu'on ne dise pas que ce sont là les accusations d'un nationalisme étroit, et qu'au lieu d'amoindrir la renommée de Bernadotte, nous devrionshonorer dans ce roi-soldat, une des illustrations de nos grands jours. A nos yeux, nous l'avouons, un citoyen, quel qu'il soit et dans quelque situation qu'il se trouve, n'acquiert jamais une gloire légitime en combattant contre sa patrie. Méconnu, persécuté par elle, il peut briser ses armes; mais les porter dans le camp ennemi, c'est toujours

un crime. Et Bernadotte ne fut jamais méconnu ni persécuté par la France!

Tels étaient les précédents du prince royal de Suède, lorsqu'il arriva à Stralsund, à la tête d'une armée ennemie; moment décisif, qui va résoudre, pour sa mémoire, le problème de l'avenir.

Alors il ne restait plus rien des ressorts qui avaient attaché Bernadotte à son ancienne patrie, et son caractère personnel inspirait assez peu d'estime pour que toutes les ambitions fondassent de grandes espérances sur sa vanité. Le comte de dille (Louis XVIII) fut le premier à exploiter le côté faible de ce prince, et nous devons exposer ici, avec quelque étendue, les rapports qui s'établirent entre le fils de saint Louis et le soldat républicain, parce que ces détails sont propres à faire connaître les sentiments de l'Europe, en 1812 et 1813, sur le rétablissement de la monarchie des Bourbons.

L'avortement de toutes les conspirations royalistes essayées sous le Directoire; les résultats du 3 nivôse; l'issue des maladroites propositions de Mittau et de Londres, faites par le prétendant au magistrat suprême de la république; la mort tragique du duc d'Enghien; le dénouement du procès de Pichegru et de Moreau; enfin, l'insuccès de quelques ouvertures timidement hasardées, par la cour de Prusse (1), en

(1) Voir pièces justificatives, n° 1.

faveur de la royauté proscrite : toutes ces circonstances semblaient avoir enlevé aux Bourbons l'espoir de remonter sur le trône de leurs pères, du moins par un mouvement dans l'intérieur. Au dedans, la ressource des conspirations paraissait épuisée, et la nouvelle dynastie, forte des suffrages de quatre millions de Français, vieillie par cinquante victoires et déjà appuyée sur un rejeton impérial, défiait les orages. Au dehors, une seule tête couronnée était assez hardie pour prendre encore la défense des Bourbons, et ce champion de la légitimité vaincue était Gustave IV, l'homme du monde le moins propre assurément à faire triompher leur cause, ou une cause quelconque (1). Cependant, humiliée, abreuvée de dégoûts dans toutes les cours, successivement éconduite de tous les lieux où sa présence déplaisait à Napoléon, l'émigration avait reporté ses dernières espérances vers la Suède. Stockolm était le seul lieu, en Europe, où l'on professât encore le culte de la succession héréditaire en France, l'unique asile où l'on daignait entretenir, tant bien que mal, les illusions des princes détrônés. C'était à Stockholm que les *fidèles* venaient pleurer sur l'ingratitude et la démoralisation de tous les autres souverains, et les promoteurs de contre-

---

(1) Voir chapitre VIII, tome I.

révolution, s'entretenir la main. C'était aussi dans l'armée suédoise que, dès 1806, M. le duc d'Orléans avait accepté la mission de combattre pour la défense de l'autel et du trône (1).

L'élection de Bernadotte fut donc un coup de foudre, pour des princes réduits à l'impuissante revendication de leurs droits héréditaires. « Mon malheureux ami, le roi de Suède, écrivait Louis XVIII (2), » est vengé de la criminelle ingratitude de ses sujets

(1) On lit dans les Mémoires de Fauche-Borel : « Le roi de Suède daigna me dire : « Portez au comte d'Artois le désir que j'ai de voir arriver dans » mon armée les ducs de Berri et d'Orléans, auxquels je donnerai un » commandement effectif sous le même drapeau ; ce qui fera cesser les calomnies de ceux qui prétendent que le duc d'Orléans voudrait usurper » la couronne. » Nous arrivâmes à Londres dans les premiers jours de janvier 1806. Son Altesse Royale M. le comte d'Artois reçut avec un plaisir mêlé d'enthousiasme, l'invitation que je lui portais au nom de Sa Majesté le roi de Suède. « Mon cher Fauche, me dit-il, allez chez le duc de » Berri et chez le duc d'Orléans ; faites-leur part vous-même des propo- » sitions du roi ; je suis assuré de tout l'empressement qu'ils mettront » l'un et l'autre à se rendre aux vœux de Sa Majesté. »..... J'avais été deux fois chez le duc d'Orléans sans le trouver. Il me donna rendez-vous chez le prince Horemberg, ambassadeur d'Autriche : j'y allai, et je trouvai M. le duc d'Orléans. Il me remercia beaucoup de mon zèle pour la cause générale, et, de même que le duc de Berri, il se montra animé du désir sincère d'aller témoigner sa reconnaissance au monarque généreux qui l'invitait à venir le joindre au champ d'honneur. Le départ des princes était décidé, leurs équipages venaient de se mettre en route, eux-mêmes étaient à la veille de s'embarquer, lorsqu'une triste nouvelle, arrivée du continent, suspendit ces résolutions. » — Cette triste nouvelle était celle de la paix de Tilsitt.

(2) 11 septembre 1810.

» par l'élection de Bernadotte, et, en proposant lui-» même un pareil successeur, le duc de Suderma-» nie a mis le dernier sceau à son infamie. » De son côté, Gustave IV, que nous verrons plus tard féliciter Charles-Jean sur son avénement au trône, écrivait à sa mère, que la nation avait fait choix d'un successeur au trône, qui deshonorait le nom suédois; et, à Charles XIII (1), qu'il ne l'importunerait plus de ses affaires particulières, ne voulant plus avoir de relations avec un malheureux pays qui était maintenant l'objet de son mépris et de sa pitié. Cependant, les désastres de la campagne de 1812 changèrent cette disposition des esprits, et la cour de Stockholm fixa de nouveau les greards du parti royaliste. Mais, avant de se commettre avec un soldat parvenu, l'orgueil de race voulut procéder avec ménagement, et il ne fallut rien moins que les supplications de la petite cour d'Hartwell (2), et les ordres de *son roi*, pour déterminer le prince de Condé à écrire à Bernadotte. Moins intelligent et moins maniable que Louis XVIII, ce prince éprouvait une invincible répugnance à qualifier de *cousin* le sergent de Royal-la-Marine,

(1) 11 septembre 1810.

(2) On sait qu'après avoir été forcé par l'Autriche de quitter le camp du prince de Condé, le prétendant se retira à Blankenbourg, et puis en Angleterre, où il fixa sa résidence au château d'Hartwell dans les environs de Londres.

dans lequel il ne consentait qu'à voir un *capitaine distingué*. Toutefois, après beaucoup de négociations, d'allées et de venues, de notes et de contre-notes échangées entre les conseillers de Louis XVIII et le héros récalcitrant, sur la question de savoir jusqu'à quel point les héritiers de soixante-neuf rois pouvaient accepter pour *frère* un soldat couronné, il fut convenu, qu'avant de hasarder aucune ouverture directe, un agent délié serait chargé de sonder les dispositions de Bernadotte, mais sans autorisation apparente de la part des Bourbons.

Cette mission fut confiée au duc de Pienne (devenu depuis duc d'Aumont), qui, avec un esprit médiocre, joignait beaucoup de finesse à beaucoup d'expérience, et avait assez de tact pour ne pas compromettre *la majesté royale*. Ancien gentilhomme de la chambre sous Louis XVI, le duc de Pienne, qui avait fait les campagnes de 92 dans l'armée de Condé, de 93, de 94 et 95 au service de l'Espagne (qu'il ne quitta que lorsque les événements politiques forcèrent le cabinet de Madrid à renvoyer les émigrés français), devait se prévaloir de ses précédents pour justifier, aux yeux de Bernadotte, l'initiative qu'il prenait dans l'intérêt des princes légitimes. Il devait aussi s'appuyer sur l'honneur qu'il avait eu de suivre deux fois Gustave IV en Poméranie. Quant à sa présence actuelle en Suède, le noble duc l'expliquerait par l'impossibilité où quelques

dettes, contractées en Angleterre, à une époque où l'on ne prévoyait pas les suites de la révolution, le mettaient de résider auprès de son maître. Enfin, il avait été jadis tacitement reconnu comme ministre de Louis XVIII à la cour de Gustave IV; *fonctions d'une telle insignifiance qu'il les avait acceptées sans crainte*. D'ailleurs, ce secret n'était connu que du baron d'Ehrnheim, président de la chancellerie. La mort de son ami, le comte de Fersen, avait ensuite engagé le duc de Pienne à se retirer du service diplomatique, pour *remplir*, auprès de la sœur désolée du malheureux comte, *les devoirs de l'amitié*. Enfin, dégoûté du grand monde, il n'avait regretté qu'une seule fois d'être rentré dans la retraite, et c'était lorsqu'il avait vu Son Altesse Royale, Charles-Jean, prête à remporter de nouvelles victoires. A cette époque, il aurait voulu pouvoir solliciter la grâce de combattre sous les ordres de ce grand capitaine, pour rentrer ensuite dans l'asile que lui accordait l'*amitié*.

Après avoir expliqué de la sorte sa position présente, le duc de Pienne devait aborder timidement les grands intérêts qui l'arrachaient aux charmes de la retraite, mais seulement après avoir juré qu'il agissait de son propre mouvement, et que son maître ignorait la démarche qu'il osait tenter auprès du prince royal de Suède. Toutefois, il confierait à Bernadotte, en s'accusant lui-même d'indis-

crétion, qu'une personne honorée de la confiance du roi de France lui avait récemment écrit, pour lui demander s'il connaissait les opinions de Son Altesse Royale sur la famille des Bourbons; et qu'il avait répondu, qu'ayant des preuves de sa grandeur d'âme et de sa justice, il ne doutait pas de ses sentiments particuliers, mais que, si l'on voulait qu'il se déclarât pour la cause de Louis XVIII, il était trop nouvellement arrivé en Suède pour pouvoir se prononcer publiquement, avant que les autres cabinets eussent manifesté leur volonté (1).

Ces précautions prises, le duc de Pienne, se plaçant devant les désastres de l'armée de Russie, devait raisonner dans deux hypothèses : celle où Napoléon trouverait la mort au milieu des combats, et celle où ce monarque tomberait vivant au pouvoir du vainqueur. Dans le premier cas, et d'après l'esprit d'opposition qui existait en France, la succession au trône était trop nouvellement établie pour qu'on pût la croire assurée, et, d'ailleurs, le temps des régences ne fut-il pas toujours celui des factions? Dans le second cas, la France ne serait pas moins à plaindre, puisqu'il lui faudrait un gouvernement provisoire qui, par sa nature, ne pourrait avoir aucune durée. Qui sait même si, à l'instigation des autres puissances, le vainqueur ne retiendrait point

(1) Voir pièces justificatives, n° 2.

un prisonnier aussi important pour lui, et dans la parole duquel il ne pouvait placer aucune confiance? Or, dans une situation si voisine de l'anarchie, le prince royal de Suède ne pensait-il pas qu'il existait un moyen de rendre le bonheur à la France, et d'assurer la paix à l'Europe : celui de rappeler sur le trône une famille qui avait régné tant de siècles? Les droits des Bourbons ne pouvant être contestés, feraient cesser toute prétention étrangère; un gouvernement paternel succéderait à un gouvernement tyrannique, et consoliderait la tranquillité du monde. L'Europe entière devait s'intéresser à ce nouvel ordre de choses, qui lui assurait une paix durable. Sans doute, la réalisation de ce vaste projet nécessiterait le consentement de toutes les puissances belligérantes, mais ce résultat était-il impossible à obtenir? Quant aux Bourbons, ils ne douteraient pas du succès, s'ils voyaient ce grand plan adopté et dirigé par un prince connu par ses victoires, sa magnanimité, ses grands talents et ses titres à la confiance de tous les souverains.

Tel était l'esprit des instructions données par la cour d'Hartwell à l'agent royaliste. Cependant, pour n'éveiller aucun soupçon et n'inspirer aucune alarme à Bernadotte, le duc de Pienne devait faire de tout cela l'objet d'une lettre confidentielle, qu'il adresserait au prince royal, du château de Loefsta, près d'Upsala, où il résidait alors avec la sœur *éplo-*

rée du comte de Fersen. Cette lettre, datée du 13 décembre 1812, fut écrite, en effet, au prince royal qui y répondit le 6 janvier suivant :

« Monsieur le duc de Pienne, j'ai lu avec beau» coup d'intérêt votre lettre, et, bien que son con» tenu m'ait extrêmement touché, il me semble que » ce n'est pas encore le moment de s'en occuper ; » mais je n'en conserve pas moins la volonté de » saisir les occasions que les événements offriront, » pour prouver aux personnes auxquelles vous » vous intéressez, toute l'étendue de mes senti» ments.

» Recevez, Monsieur le duc, etc.

» Charles-Jean. »

Cette lettre, aussi explicite que le comportaient la position du prince royal et l'incertitude des événements, fut portée au duc de Pienne, par le comte de Montrichard attaché au service de Bernadotte. Cet officier était chargé, de dire au duc de Pienne que Charles-Jean portait toujours dans son cœur l'auguste famille des Bourbons; qu'il était Béarnais, et qu'il ne pouvait oublier les descendants d'Henri IV ; qu'il voulait les servir de tout son cœur, mais que ce serait leur nuire que de se déclarer pour eux dans ce moment ; qu'il fallait, pour cela, qu'il eût remporté une ou deux victoires en Allemagne, et qu'alors, ayant une force suffisante pour dicter la loi, il se prononcerait. « Dites au

» duc de Pienne, avait ajouté le prince royal, qu'il » fasse connaître à son maître ma façon de penser, » et qu'il lui mande qu'il peut compter sur moi; » mais qu'il doit, en attendant cette époque, qui » peut-être n'est pas éloignée, agir de son côté et » tâcher d'augmenter son parti en France; que je ne » verrai jamais d'un mauvais œil, et que je ne ferai » rien pour contrarier ce qui sera fait, pour cela, » lorsqu'il en sera temps (1). »

Ce succès, aussi complet que les royalistes pussent l'espérer à une époque où nulle part on ne songeait au rétablissement des Bourbons, et où les espérances les plus exaltées des ennemis de l'Empire, n'allaient pas au delà de l'abdication de Napoléon en faveur de son fils, ce succès combla de joie le duc de Pienne. Le 16 janvier 1813, il écrivit à Bernadotte que la réponse qu'il venait de recevoir de Son Altesse Royale, et surtout l'ineffable bonté qu'elle avait eue de la lui faire remettre par le comte de Montrichard, dont le dévouement à la famille royale de France lui était connu depuis long-temps, remplissaient son âme d'admiration et d'*espérance* (2). Quelques jours après, on voit le négociateur d'Hartwell demander au prince royal d'admettre auprès de

(1) Lettre du duc de Pienne au comte de Blacas, Loefsta, *10 janv*er 1813.

(2) Voir pièces justificatives, n° 3.

sa personne le comte de La Ferronnays, chargé, par Louis XVIII, d'une mission particulière qu'il ne peut remplir que de vive voix (1). Enfin, au moment où Bernadotte allait quitter la Suède, *pour se rendre aux vœux des nations qui attendaient de lui leur délivrance*, le duc de Pienne sollicitait ardemment la grâce de suivre le héros *sur les champs de la gloire*, promettant de rester aveuglément soumis aux ordres que Son Altesse lui avait fait donner (2).

Là, cependant, parurent s'arrêter les rapports de Bernadotte avec la famille des Bourbons. Le rêve de la captivité de Napoléon, objet de tant de spéculations coupables, s'était dissipé, et, avec lui, les plus chères espérances de ses ennemis. L'Empereur était rentré à Paris où sa présence, son génie et sa prodigieuse activité avaient improvisé une armée formidable, rassuré la France et maintenu, par la crainte, les projets des conspirateurs de tous les partis. Personne en Europe ne voulait alors du retour de l'ancienne dynastie, et Bernadotte moins que personne. Mais il convenait à sa haine contre Napoléon, de flatter toutes les espérances et de n'étouffer aucun germe de conspiration. D'ailleurs, ce simulacre de protection accordé à une royauté de huit siècles, lui conciliait les vieilles aristocra-

(1) Voir pièces justificatives, n° 4.
(2) Voir pièces justificatives, n° 5.



ties, occupait les loisirs des princes exilés, ne préjugeait rien et dissimulait les arrière-pensées de son ambition personnelle.

Cependant, si les promesses du prince royal n'étaient pas sérieuses, la cour d'Hartwell, oubliée par la France et délaissée par tous les cabinets, ne les acceptait pas moins comme une chance à laquelle elle se rattachait avec ardeur. Dès ce moment, Bernadotte devint le centre de toutes les manœuvres légitimistes, le point de mire de toutes les espérances du parti. On l'obséda de respects, d'adroites flatteries, et, dans le coryphée des démocrates de l'an VII, dans l'homme qui s'était montré le plus fougueux ennemi du royalisme, on affecta de ne plus voir que l'oint du Seigneur, légitimement investi des attributs de la souveraineté, et suscité par la Providence, pour relever le trône de saint Louis.

Parmi les personnages les plus considérables et les plus intelligents de la cour d'Hartwell, était le comte de Bouillé, jeune émigré qu'environnait une considération justement méritée, et qui, par la pureté de son dévouement et la dignité de sa conduite, avait conquis l'estime des étrangers au milieu desquels les malheurs du temps l'avaient jeté. De plus, M. de Bouillé était allié à une famille de la Guadeloupe, tout récemment cédée à la cour de Stockholm par l'Angleterre, circonstance qui, donnant en quelque sorte au jeune patri-

cien la qualité de sujet suédois, devait faciliter son accès auprès du prince royal. Tel fut l'homme choisi pour servir d'intermédiaire entre le prétendant et Bernadotte. Cette mission allait à l'esprit hardi et à l'abnégation aventureuse du comte de Bouillé Toutefois il ne l'accepta qu'à la condition expresse qu'il serait investi de pouvoirs avoués par les princes, et qu'une lettre de l'un d'eux, adressée à Charles-Jean, établirait son caractère officiel. Mais les positions respectives n'étaient pas encore assez nettes, pour que le prétendant crût devoir prendre l'initiative de cette correspondance. Quant au comte d'Artois et aux princes ses fils, ils s'étaient trop prodigués, trop compromis dans des intrigues subalternes, pour que leur intervention pût être de quelque poids dans une affaire de cette nature. On jeta donc les yeux sur le prince de Condé dont la gloire toute militaire devait commander les respects d'un soldat. Mais ici se présente une difficulté grave. La franchise aristocratique du prince de Condé se révolte, à l'idée de pactiser avec le fils d'un avocat de Pau et d'appeler *mon cousin*, un général du Comité de Salut public. Et cependant une résistance de ce genre était ce qu'il y avait de plus propre à blesser les susceptibilités princières de Bernadotte, et à tout gâter.

La négociation fut longue, difficile; la résistance du prince de Condé opiniâtre, et ce ne fut qu'à

la suite de longs débats, qu'on parvint à le convaincre que, d'où qu'ils fussent partis, deux grands capitaines ne dérogeaient pas en se tendant la main. Cet argument *ad hominem* eut tout l'effet qu'on en attendait. Le petit-fils du vainqueur de Rocroy consentit enfin à écrire à Bernadotte; et, nanti de cette garantie collatérale, ainsi que d'un passeport que lui délivra M. de Rehausen, ministre suédois à Londres, le comte de Bouillé partit pour le quartier-général du prince royal, qu'il rencontra à Lunebourg. Introduit auprès de Son Altesse, par le maréchal Steding, ancien colonel du régiment de Royal-Suède au service de France, le comte de Bouillé s'annonça d'abord comme un habitant de la Guadeloupe, qui, se trouvant sur le continent germanique, croyait de son devoir de présenter ses hommages au fils adoptif de son nouveau souverain. Bernadotte l'accueillit avec une extrême bienveillance, et, après avoir congédié ses officiers, il lui demanda dans quelle partie de la Guadeloupe il était né. — Je suis né en France, Monseigneur. — Comment en France? — Oui, Monseigneur, mais j'ai épousé une créole, mes intérêts de famille sont tous à la Guadeloupe, et je puis, par conséquent, me considérer comme sujet de Sa Majesté le roi de Suède. — Vous vous appelez? — Le comte de Bouillé. — Monsieur le comte, votre nom et votre attachement à la famille royale me sont connus, et

je suis enchanté de vous voir à mon quartier-général. Vous venez de Londres, n'est-ce pas? — Oui, Monseigneur. — Comment vont les princes? voilà des événements qui... — Qui peuvent changer leur fortune, si Monseigneur a pour le roi et pour sa famille, autant d'estime qu'ils professent d'admiration pour Son Altesse Royale. — Mais Sa Majesté ne sait-elle pas déjà à quoi s'en tenir sur mon compte? — Oui, Monseigneur, et c'est précisément parce que le roi connaît vos généreuses intentions pour lui et pour la France, dont les intérêts sont désormais inséparables, que Sa Majesté m'a chargé de venir vous dire qu'elle place en vous toutes ses espérances. D'ailleurs, voici une lettre de Monseigneur le prince de Condé, dans laquelle Votre Altesse trouvera l'expression des sentiments de toute la famille royale. — Une lettre du prince de Condé! ajouta vivement Bernadotte; donnez vite, vous ne pouviez vous présenter à moi sous de meilleurs auspices. Cette race de héros fut toujours, de ma part, l'objet d'un culte religieux (1).

Après avoir lu plusieurs fois la lettre du prince de Condé, Bernadotte garda quelques instants le silence, comme absorbé par de pénibles souvenirs. « Et au profit de qui tant de malheurs? reprit-il ensuite.... Au profit de Bonaparte!... Vingt ans de

(1) Mémoires manuscrits.

guerres civiles ou étrangères, nos trésors sacrifiés, deux millions de Français immolés.... pour aboutir à la tyrannie d'un Corse! quel délire! » Puis il parla de son horreur pour Napoléon, *dont le despotisme était un outrage à l'humanité*, et, revenant aux Bourbons, il rappela avec enthousiasme l'antiquité et les hauts faits de cette illustre famille dont la puissance *n'était qu'éclipsée;* il discourut long-temps et avec complaisance de son *compatriote* Henri IV, qui avait été ondoyé sur les mêmes fonts baptismaux que lui, Bernadotte; enfin, il déclara vouloir et pouvoir servir utilement la cause des princes, engagea M. de Bouillé à se considérer comme appartenant à son état-major, et lui conseilla, néanmoins, de se rendre au quartier-général des alliés, pour y étudier les dispositions des souverains, et y défendre les intérêts de la famille royale. « C'est là, dit-il, un beau rôle qui vous assure une place dans l'histoire. »

Le comte de Bouillé, qui était aussi porteur d'une lettre du prince de Condé pour l'empereur Alexandre, se rendit à Francfort où se trouvaient réunis les monarques, les ministres et les chancelleries de la coalition. Mais là tout était de glace pour les Bourbons. Le prestige de la puissance de Napoléon était encore si grand, que ses plus cruels ennemis ne croyaient pas à la possibilité de rétablir l'ancienne dynastie. A cette époque,

la Russie, la Prusse, l'Autriche et même l'Angleterre repoussaient dédaigneusement les propositions qui leur étaient faites dans ce sens, comme contraires au but que la coalition voulait atteindre. Ces puissances fermaient l'oreille aux sollicitations d'une famille que, disaient-elles, la France ne connaissait plus, et, à défaut de Napoléon, elles cherchaient des candidats au trône impérial, parmi les lieutenants de ce grand homme. Aussi, pour toute réponse aux ouvertures du prince de Condé, l'empereur Alexandre lui écrivit, le 30 novembre 1813 : « Monsieur » mon cousin, j'ai reçu exactement la lettre que » Votre Altesse a confiée aux soins du comte de » Bouillé. Elle renferme des témoignages que j'ap- » précie vivement, et j'aurai assurément satisfait » au vœu le plus cher de mon cœur, quand je ver- » rai l'Europe rendue au calme, au bonheur et à » l'indépendance. Les mêmes principes conduisent » mes alliés, le même esprit les anime, et jamais » une union plus intime n'a concouru à faire triom- » pher la plus juste des causes. Vous ne doutez pas » du plaisir avec lequel j'ai ôté quelques instants » aux occupations qui absorbent tout mon temps, » pour m'entretenir avec vous, et pour vous renou- » veler l'assurance des sentiments constants avec » lesquels je suis, monsieur mon cousin, de Votre » Altesse le bon cousin

» ALEXANDRE. »

En regard de cette lettre si froidement polie, il est curieux de placer celle que Bernadotte adressa, peu de temps après, à ce même prince de Condé.

« Monsieur mon cousin, écrivait Charles-Jean, » le comte de Bouillé m'a remis la lettre que vous » avez pris la peine de m'écrire; je suis infiniment » sensible à toutes les choses agréables qu'elle con- » tient, et je prie Votre Altesse d'en recevoir mes » plus sincères remerciements.

» Oui sans doute il est beau de penser qu'on » peut concourir au bonheur du pays où l'on reçut » le jour, et je me livre à l'espérance de voir rétablir » sur le trône de France le successeur de Henri IV. » Il est consolant de voir approcher aussi le terme » des calamités sans nombre qui, depuis tant d'an- » nées, affligent mon ancienne et malheureuse pa- » trie. Je ne me dissimule cependant pas que, quoi- » que les alliés se soient déjà rendus maîtres de la » capitale, qu'il n'y ait encore de grands obstacles » à vaincre, avant de parvenir à ce grand but; car » les difficultés s'accroîtront du désespoir de *Buo-* » *naparte*, et ce désespoir peut causer beaucoup de » mal, tant qu'il sera à la tête d'une armée.

» Espérons, cependant, que cette même armée, » écoutant la voix de la raison et le cri de la patrie » déchirée, délaissera ses aigles pour venir se ran- » ger sous la bannière et à l'ombre du panache blanc » dont le souvenir est si cher aux Français.

» Je prie Votre Altesse d'agréer l'expression de » mes sentiments et de la haute considération avec » laquelle je suis, de Votre Altesse sérénissime, le » très-dévoué cousin — CHARLES-JEAN (1). »

Le prince royal de Suède savait à merveille que les opinions royalistes étaient vagues et sans portée; que tous les éléments de ce parti étaient dispersés et confondus, occupés encore à se chercher, à se recueillir, à s'entendre; et que les alliés ne considéraient nullement le retour de la légitimité, comme un moyen de résoudre la grande difficulté devant laquelle ils se trouvaient placés. Mais Bernadotte, dont le pouvoir avait des racines peu profondes, savait aussi que l'imprévu pouvait sortir d'une catastrophe, et il voulait se prémunir contre l'imprévu. Ce prince d'hier tenait surtout, comme on le verra bientôt, à obtenir, du chef de la maison des Bourbons, un titre autographe dont il pût se servir un jour, si la légitimité triomphante était jamais tentée de l'exclure de la communion monarchique. Ce résultat n'était pas, il est vrai, dans les probabilités de la situation; mais la force des événements pouvait y conduire, et c'en était assez pour que l'esprit prévoyant et inquiet de Bernadotte s'armât contre les événements.

(1) Cette lettre est datée de Liége, le 4 avril 1814.



Le comte de Bouillé rejoignit Bernadotte à Kiel, fort désenchanté de tout ce qu'il venait de voir et d'entendre à Francfort. Le prince royal chercha à le rassurer, en expliquant ses mécomptes par l'absence de tout plan chez les alliés, et par les grandes difficultés politiques qui paralysaient leurs bonnes dispositions en faveur de l'ancienne dynastie. Mais, quelqu'immenses que fussent ces difficultés, il ne les considérait point comme insolubles, et, pour peu que la fortune le secondât, il ne désespérait pas de les surmonter. Cependant, même pour tenter un si grand résultat avec quelques chances de succès, il fallait que la famille royale se confiât à lui, Bernadotte; qu'elle gardât le secret le plus absolu sur l'intérêt qu'il portait à sa cause, et qu'elle se laissât guider par sa respectueuse amitié.

Il fut convenu, alors, que M. de Bouillé rentrerait immédiatement en Angleterre, pour faire connaître aux Bourbons le véritable état des choses, et revenir ensuite prendre son poste auprès du prince royal. « Partez, ajouta celui-ci, et dites-leur qu'il faut que le comte d'Artois débarque secrètement en Hollande et qu'il vienne me trouver en Belgique. La première bataille gagnée, j'élèverai le drapeau blanc à côté du drapeau suédois, et, Dieu aidant, je les ramènerai dans le palais de leurs pères. Allez et revenez le plus tôt possible. »

Le comte de Bouillé partit pour l'Angleterre, et porta la joie et l'espérance dans le cœur des exilés. Malheureusement, le jeune négociateur, étant tombé gravement malade, ne put retourner immédiatement sur le continent. D'un autre côté, le comte d'Artois qui, selon Bernadotte, devait jouer le principal rôle dans le rétablissement de l'autorité légitime, errait sur nos frontières, écarté par les alliés qui permettaient à peine aux petits-fils de Louis XIV de marcher à la suite de leurs quartiers-généraux; enfin Louis XVIII dont la confiance dans le prince royal était très-limitée, et qui savait que Bernadotte n'ignorait pas les mépris dont son avénement avait été salué à la cour d'Hartwell, Louis XVIII hésitait encore à s'engager avec l'usurpateur du trône de Gustave IV. Néanmoins, les événements marchaient avec rapidité, le territoire français était envahi, l'étoile de Napoléon pâlissait chaque jour davantage; dans la Vendée, M. de Larochejacquelein tentait de ranimer les germes éteints de l'opinion royaliste; à Paris, un comité composé de MM. de La Trémouille, de Fitz-James, de Duras, de Polignac, Adrien et Matthieu de Montmorency, de Sesmaisons, de Quinsonas, Clermont de Mont-Saint-Jean, Just de Noailles et Sosthènes de Larochefoucauld, essayait d'asseoir les bases d'une vaste conjuration dont les ramifications se seraient étendues dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, la Saintonge, le Limousin,

le Périgord, le Rouergue, et dont les centres d'action auraient été placés dans le midi et dans l'ouest, où l'on espérait former le noyau d'une armée royaliste avec les conscrits réfractaires qui entretenaient dans ces pays le principe de la rébellion. Cependant, le rétablissement de l'ancienne dynastie restait toujours en dehors des combinaisons des puissances alliées, dont les efforts semblaient n'avoir encore pour but que de traiter avec Napoléon dompté par leurs armes, ou de continuer le régime impérial sous un autre nom. Or, une bataille gagnée par l'Empereur, un incident de guerre, une manifestation arrachée à la mobilité nationale, par le grand dévouement de cette poignée de héros qui défendait le sol français contre l'Europe entière, tout cela pouvait, d'un moment à l'autre, amener ce résultat, donner le signal d'un terrible réveil, et fixer pour toujours la triste destinée des Bourbons.

Dans ces conjonctures, la cour d'Hartwell se résigna. On reprit avec Bernadotte la négociation interrompue par l'absence du comte d'Artois et par la maladie de M. de Bouillé qui revint sur le continent, porteur d'une lettre autographe de Louis XVIII pour le prince royal de Suède, ainsi que des instructions suivantes dont l'importance historique est assez grande pour que nous en consignions le texte même dans ce chapitre.

« *Instructions pour M. le comte de Bouillé.*

» Monsieur le comte de Bouillé, à qui sa loyauté,
» ses lumières et son zèle ont déjà valu les succès
» les plus satisfaisants dans les démarches qu'il a
» faites auprès du prince royal de Suède, relative-
» ment aux intérêts du roi et de la France, peut
» mieux que personne achever l'ouvrage qu'il a si
» heureusement commencé. Sa Majesté le charge,
» en conséquence, de confirmer de plus en plus Son
» Altesse Royale dans l'idée qu'il lui a déjà donnée
» des dispositions et des sentiments du roi, si con-
» formes aux vues du prince royal, puisque leur com-
» mun objet est le bonheur des Français, unique
» garant de la tranquillité future de l'Europe. Le
» roi, comme le prince royal de Suède, gémit sur
» le sort de la France asservie; il déplore les maux
» dont l'accablent tous les fléaux de la guerre et de
» la tyrannie; il redoute ceux que multiplieront la
» prolongation d'un despotisme odieux et avili;
» mais le prince royal, comme le roi lui-même, n'a-
» perçoit d'autre terme à tant de calamités, que le
» rétablissement de l'héritier de saint Louis et de
» Henri IV sur le trône de ses aïeux. Il a conçu le
» noble dessein de délivrer sa patrie, après avoir
» accru la puissance et la gloire de son pays adop-

» tif; et cette ambition d'une grande âme est, aux » yeux de Sa Majesté, l'augure le plus assuré de l'u» nique félicité qu'elle se promette, celle de faire » bénir encore à la France le nom et l'autorité pa» ternelle des Bourbons.

» M. le comte de Bouillé continuera à donner, de » la part du roi, au prince royal de Suède, les té» moignages de la plus entière confiance, saisissant » toutes les occasions d'obtenir de Son Altesse » Royale les avis les plus propres à seconder les » efforts de Sa Majesté pour atteindre le but qu'elle » s'est constamment proposé, celui de se concilier » l'amour des Français, de pressentir leurs vœux, » de devancer leurs espérances, d'unir, de confon» dre leurs intérêts. C'est par cette cordiale et par» faite intelligence, que le roi compte recueillir le » fruit des travaux glorieux du prince royal qui, de » son côté, sentira combien il importe à la France » que son souverain ne se montre à elle que comme » le sauveur d'un peuple opprimé.

» Si des résultats favorables, répondant aux gé» néreux desseins du prince royal de Suède, relè» vent bientôt en France la bannière des lys, il » serait essentiel que Son Altesse Royale fût immé» diatement revêtue d'un titre qui lui donnât tous » les pouvoirs que peut exercer un prince étranger » par adoption, français par sa naissance, par ses » affections, par les liens qui l'unissent encore,

» ainsi qu'il le déclare lui-même, à ses anciens » compatriotes.

» M. le comte de Bouillé s'assurera des sentiments » du prince royal à cet égard; il lui fera les ouver- » tures qu'il croira les plus propres à remplir l'at- » tente de Son Altesse Royale et le but que se pro- » pose le roi. La dignité de connétable, que l'on » pourrait songer à faire revivre, comme la plus » éminente qui ait existé dans le royaume, n'ayant » jamais été, cependant, possédée que par des su- » jets, paraît être incompatible avec l'adoption qui » place le prince royal sur les marches du trône de » Suède, et les pouvoirs de lieutenant-général du » royaume ont été donnés à Monsieur, depuis le » moment où le roi recueillit l'héritage sanglant de » son frère et de son neveu. Le titre de généralis- » sime des armées semblerait assurer au prince royal, » l'autorité et la prééminence nécessaires à l'exécu- » tion de ses nobles projets, sans annuler la marque » de confiance que Sa Majesté donne, depuis long- » temps, à un frère qui est à la fois son ami le plus » tendre, et son sujet le plus dévoué. Le roi, qui » souhaite ardemment pouvoir s'acquitter un jour » d'une dette sacrée, envers le futur libérateur de la » France, espère connaître, par M. le comte de » Bouillé, les désirs du prince royal de Suède sur » cet objet, ainsi qu'à l'égard des avantages que » Son Altesse Royale voudrait procurer aux Fran-

» çais qui, en suivant ses étendards, auront contri-
» bué à la délivrance de leur patrie.

» Il est superflu de recommander à M. le comte de Bouillé la plus entière discrétion, sur toutes les communications que le prince royal désirerait qui fussent tenues secrètes. Il est également inutile de l'engager à faire toute la diligence possible, pour se rendre à sa destination et témoigner l'empressement avec lequel le roi aurait voulu profiter de son retour auprès de Son Altesse Royale, empressement malheureusement contrarié par la maladie du comte de Bouillé. En un mot, Sa Majesté le charge d'être, à l'égard du prince royal, l'interprète de tous ses sentiments et l'intermédiaire des rapports intéressants que le roi désire établir avec Son Altesse Royale.

» Blacas d'Aulps.

» Hartwell, ce 12 mars 1814. »

A ces instructions était jointe cette lettre autographe, écrite par Louis XVIII à Bernadotte :

« Monsieur mon frère, le comte de Bouillé s'est acquitté de la commission que Votre Altesse Royale lui avait donnée pour moi : il m'a rendu compte du désir qu'elle lui a témoigné de le revoir auprès d'elle, et j'en profite pour entamer avec vous une correspondance que les circonstances rendent bien importante. Elles sont grandes ces circonstances ; elles sont critiques ! mais un com-

» patriote non plus qu'un descendant de Henri IV
» ne sauraient s'en laisser abattre. Je vous prie donc
» de vous ouvrir sans réserve au comte de Bouillé,
» et d'ajouter foi à ce qu'il vous dira de ma part,
» surtout lorsqu'il vous entretiendra de ma grande
» confiance, de ma juste estime et de tous les sen-
» timents avec lesquels je suis, Monsieur mon frère,
» de Votre Altesse Royale le très-affectionné frère,

» LOUIS.

» Hartwell, Buckinghamshire, ce 3 mars 1814. »

Lorsque l'ambassadeur de Louis XVIII parvint au quartier-général de l'armée suédoise, Bernadotte s'en était éloigné depuis trois jours, sans que les officiers attachés à sa personne sussent où il était allé. Du moins ces officiers, qui ne dissimulaient pas leur antipathie pour la cause des Bourbons, refusèrent obstinément de faire connaître au comte de Bouillé, la direction qu'avait prise le prince royal de Suède. Ils ne craignirent même pas, assure M. de Bouillé, de détourner les lettres qu'il leur avait confiées pour être transmises à Son Altesse, et ce ne fut que par le ministre d'Angleterre, alors à Liége avec ceux d'Autriche, de Russie et de Prusse, qu'il parvint à savoir que Bernadotte avait brusquement quitté son quartier-général, pour se rendre au congrès de Châtillon, en recommandant le plus profond silence sur le but de son voyage. M. de Bouillé se mit immédiatement sur les traces de Bernadotte

qu'il rencontra à quelques lieues de Nancy d'où ce prince revenait, n'ayant pu, disent les uns, continuer sa route sur Langres, à cause des partis ennemis qui l'infestaient; ayant été, selon les autres, informé que sa présence au congrès déplairait aux souverains alliés. Le comte d'Artois, que Bernadotte appelait naguère de tous ses vœux, se trouvait à Nancy, en même temps que le prince royal de Suède auquel il avait inutilement fait demander une entrevue. Bernadotte s'était excusé par des motifs puisés dans les difficultés de sa situation personnelle, ainsi que dans les complications que chaque jour apportait à la politique des puissances. Du reste, ses vœux étaient toujours pour les Bourbons qui pouvaient compter sur lui en temps opportun, et qu'il engageait à *pousser en avant.*

Comme nous venons de le dire, Bernadotte était près de Nancy, faisant sa barbe, dans une auberge de village, lorsque le comte de Bouillé lui remit la lettre autographe de Louis XVIII. L'accueil du prince fut d'abord froid et embarrassé, mais, dès qu'il eut parcouru l'épître royale : « Voilà, dit-il, en ouvrant un petit coffre qu'il avait à ses côtés, une cassette qui renferme tout ce que j'ai de plus précieux et à laquelle je confie ce nouveau trésor; dites bien au roi, dites aux princes, dites à tous leurs amis, que j'aurais mis ma gloire et mon bonheur à les servir; mais les circonstances sont plus fortes

que ma volonté. Du reste, la fortune n'a pas dit son dernier mot, la chance est encore ouverte à la dynastie des Bourbons, et je l'engage à ne pas abandonner la partie. Assurez les princes de tout mon dévouement, mon cher comte, et recevez mes adieux. » Alors le prince royal s'étant levé, M. de Bouillé se retira, bien persuadé que, depuis six mois, les princes et lui étaient les jouets d'une immense mystification. Quelques semaines plus tard, Bernadotte retrouvant à Paris le comte de Bouillé, s'écria avec un enthousiasme risible : « Les voilà » donc enfin aux Tuileries! J'aurais été heureux de » les y mener moi-même, mais la Providence a tout » conduit, et je l'en remercie. »

Au moment où le prince royal de Suède affectait d'embrasser le plus chaudement la cause des Bourbons, il protestait avec énergie, dans sa correspondance avec Alexandre, contre le rétablissement de ces princes sur le trône de France (1). Alors (2) l'empereur de Russie refusait de recevoir les comtes d'Escars et Jules de Polignac, venus à lui de la part de Monsieur; et toutes les prétentions des alliés se bornaient encore à resserrer Napoléon dans les limites les plus étroites, et à hu-

(1) Voir chapitre v, t. II.

(2) Commencement de mars 1814.

milier la France. On sait enfin que ce ne fut que le 17 mars, à l'issue d'une conférence avec M. de Vitrolles, que l'empereur Alexandre commença à croire à la possibilité d'une restauration (1).

---

(1) Voir pièces justificatives, n° 6.

CHAPITRE II.

Reprise des hostilités. — Positions et forces respectives des armées belligérantes. — Proclamation de Bernadotte. — Embarras de sa situation. — Il concentre ses forces sur Berlin. — Bataille de Gross-Beeren. — Regnier est écrasé par le nombre. — Premiers trophées de Bernadotte. — Il sauve Berlin. — Oudinot est remplacé par Ney. — Bataille de Dennewitz. — Bertrand et Tauenzien. — Faute. — Perte de la bataille. — Premier acte de trahison, de la part des alliés de la France. — Les Prussiens accusent les intentions de Bernadotte. — Ce général passe l'Elbe et adresse une proclamation aux Saxons. — Ses conseils sauvent Blücher et préservent Berlin une seconde fois. — Il se réunit aux autres corps des alliés.

Pour n'avoir point à scinder le récit des graves événements dans lesquels nous allons entrer, nous avons raconté, sans interruption, les rapports de Bernadotte avec les princes de la maison de Bourbon, depuis la fin de 1812 jusqu'au rétablissement de l'ancienne dynastie sur le trône de France. Reprenons maintenant l'histoire du prince royal de Suède, au moment où il débarqua sur le continent germanique pour se joindre aux ennemis de son pays.

En consentant à l'armistice de Plesswitz, Napoléon avait commis une faute capitale. Dans les circonstances politiques et militaires où il se trouvait placé, la suspension des hostilités ne pouvait profi-

ter qu'à ses adversaires. En effet, les forces des alliés, après la bataille de Bautzen, n'excédaient pas les siennes ; il paraît même certain qu'elles leur étaient inférieures. Or, une nouvelle bataille gagnée par Napoléon eût pu rejeter l'ennemi sur la Vistule, et empêcher l'Autriche de se déclarer contre la France. L'Empereur n'ignorait aucun des avantages qu'il y avait, pour lui, à pousser avec vigueur les opérations de la campagne, mais le désir de prouver au monde qu'il voulait sincèrement la paix, et l'espoir de la conclure sous l'influence de ses dernières victoires, l'emportèrent sur toute autre considération. Ce grand homme eut le tort de vouloir se montrer généreux envers des adversaires qui, vainqueurs, ne lui auraient pas accordé une heure de trêve : il négocia quand il fallait combattre. Qu'on ne reproche donc plus à Napoléon d'avoir refusé la paix en juillet et août 1813. Le guerrier qui savait le mieux profiter d'un succès, s'arrêta devant une espérance de paix, au moment où il avait pour lui l'avantage du nombre et l'autorité de la victoire.

Le 4 juin, fut signé le fatal armistice de Plesswitz. Il portait que les hostilités cesseraient jusqu'au 20 juillet; qu'on se préviendrait six jours avant de les renouveler ; que les places fortes de Dantzig, Modlin, Zamosk, Stettin et Custrin, seraient ravitaillées tous les cinq jours ; que le front de la position de l'armée alliée serait fixé par une ligne par-

tant des frontières de la Bohême, et passant par Pfaffendorf, Landshut, le Bober, jusqu'à Rudelstadt, Bolkenhain, Striegau et l'Oder, près d'Ottashin; que la ligne occupée par l'armée française partirait aussi des frontières de la Bohême, et passerait par Seifferhoff, Altramnitz, la Ramnitz jusqu'au Bober, le Bober jusqu'à Lahn, Neukirch sur la Kalzbach, et la Kalzbach jusqu'à l'Oder. Les pays situés entre ces deux lignes étaient déclarés neutres.

Enfin, après quelques semaines de perfides négociations suivies à Prague sous la médiation de l'Autriche, l'armistice fut dénoncé, par les alliés, le 8 août 1813, et les hostilités recommencèrentle 17. C'est alors que l'Autriche se joignit ouvertement à la coalition, et déclara la guerre à la France. Le congrès de Prague n'avait donc été, de la part des ennemis, qu'un leurre habilement calculé, une ruse de guerre, pour donner à la Russie le temps de pousser ses réserves jusqu'au cœur de l'Allemagne; à la Prusse, d'effectuer ses levées en masse; à l'Autriche, de rapprocher ses armées du théâtre de la guerre; à Bernadotte, de réunir les soldats de toutes les nations qui devaient former l'armée du Nord et marcher avec lui contre la France; à tous les ennemis de Napoléon, de nouer des intrigues, de fomenter des complots et d'acheter des traîtres.

Cette œuvre multiple une fois achevée, les alliés présentèrent à l'Empereur un ultimatum inaccep-

table, et qui, s'il eût été accepté, ne les aurait point empêchés de continuer la guerre. Cet ultimatum, rédigé par le gouvernement anglais qui, dès le 1er août, l'avait transmis au général Stewart, son représentant au quartier-général des alliés, stipulait l'indépendance de l'Espagne, du Portugal et de la Sicile, la réunion de la Norvége à la Suède, la reconstruction du royaume de Prusse et de l'empire Germanique, la restitution du Hanovre et la cession définitive des principales colonies françaises à la Grande-Bretagne, l'abandon de l'Italie, de la Hollande, etc.

De telles conditions, exigées nonobstant les dernières victoires de l'armée française, devaient être repoussées par Napoléon ; elles le furent avec calme, dignité, et l'on se prépara à de nouveaux combats.

Cependant, quels étaient, au moment où l'armistice fut dénoncé, la situation, les plans et les forces respectives des belligérants ? Le cadre et la spécialité de ce livre ne comportent pas le développement complet de la grande lutte qui va se rouvrir ; mais nous devons en signaler les principaux caractères, pour faciliter à nos lecteurs l'intelligence des opérations du prince royal de Suède.

Les historiens allemands, qu'on ne saurait accuser de partialité en faveur de la France, évaluent à un million d'hommes, y compris la landwher et la

landsturm (1), les forces réunies contre Napoléon entre la Vistule et le Rhin; et, défalquant de ce chiffre la landwher et la landsturm, ils établissent, d'une manière irréfutable, qu'à la reprise des hostilités, l'empereur Napoléon se trouvait en présence d'une armée ennemie double de la sienne. L'Autriche seule venait de jeter trois cent mille hommes dans la balance. Or, et c'est aujourd'hui un fait avéré, l'armée française qui combattit en Allemagne, en 1813, ne s'éleva jamais au-dessus de deux cent soixante-dix mille baïonnettes, y compris les garnisons des places de la Vistule, de l'Oder et de l'Elbe.

Cette armée se divisait en onze corps d'opération placés sous les ordres de Vandamme à Dresde, de Victor à Zittau, de Bertrand dans les environs de Luckau, de Ney près de Liegnitz sur la rive gauche de la Kalzbach, de Lauriston à Goldberg, de Marmont sur le Bober près de Buntzlau, de Regnier dans les environs de Dahme, de Poniatowsky à Zittau, de Macdonald à Loewenberg sur le Bober, et de Saint-Cyr dans les défilés de la Bohême sur les frontières de la Saxe. La cavalerie était conduite par le roi de Naples, ayant sous ses ordres Latour-Maubourg, Sébastiani, Arrighi et Kellermann. Mortier,

(1) Premier et second ban de la milice.

à Gorlitz sur la Neisse, était à la tête de l'infanterie de la garde dont Nansouty commandait la cavalerie. Nous ne comprenons point dans ce dénombrement les corps hors ligne, tels que ceux de Davoust sous Hambourg, d'Augereau en Bavière et du prince Eugène en Italie.

Le plan de l'empereur Napoléon, à l'ouverture de la seconde campagne de 1813, avait pour but: 1° l'occupation de Berlin par les armées combinées de Davoust et d'Oudinot; 2° l'occupation de Breslau par l'armée de Lusace aux ordres de Ney; 3° l'occupation de Prague par la Grande-Armée qu'il commandait en personne.

Les forces alliées se partageaient également en trois armées principales: celle de Silésie, forte de quatre-vingt mille hommes sous les ordres de Blücher; celle de Bohême, composée principalement d'Autrichiens et de deux corps russes, commandée par le prince de Schwartzenberg, et celle du nord de l'Allemagne, forte de vingt-quatre mille Suédois, cent mille Russes, Anglais, Prussiens, Hanovriens, Mecklembourgeois, etc., qui obéissaient au prince royal de Suède.

Ce partage des forces alliées en trois grandes masses, avait pour but, quelle que fût celle des armées que Napoléon voudrait attaquer, de faire agir toujours les deux autres sur ses flancs. Ainsi, quand, de Dresde ou de la Lusace, l'empereur des

Français voudra se porter en Silésie, Blücher se retirera sur l'Oder, tandis que la grande armée des alliés s'avancera par le chemin de Dresde; puis, quand il tournera à droite, pour entrer en Bohême, Blücher le suivra dans les montagnes pour le placer entre deux feux. Enfin, quand il fera manœuvrer ses forces sur la gauche, le prince royal de Suède lui abandonnera le terrain, tandis que la grande armée de Bohême marchera sur Dresde et sur Leipsig.

Bernadotte était chargé de défendre Berlin et la marche de Brandebourg. Il avait sous ses ordres les divisions prussiennes de Bulow et de Tauenzien, ainsi que les Russes de Vinzingerode et de Walmoden qui devaient faire tête à Davoust et aux Danois, sur les frontières du Mecklembourg. Le prince royal occupait, avec ces masses inadhérentes, une ligne d'environ cent vingt lieues. A sa droite, étaient les Danois et les corps français sous les ordres de Davoust; sur son front, les forteresses de l'Elbe, autour desquelles convergeaient les corps de Ney et d'Oudinot; sur sa gauche, les forteresses de Stettin et de Custrin, et, derrière lui, Stralsund et la Baltique. On évalue à quatre-vingt-dix mille hommes les forces mobiles que Bernadotte pouvait porter sur les points menacés.

Telle était la position militaire du prince royal de Suède, à l'ouverture des hostilités qui recom-

mencèrent le 17 août. Dès le 13, il avait adressé à son armée une proclamation dans laquelle on lisait : « . . . . Vous avez été appelés des bords du Volga, » des rives du Don, des côtes britanniques et des » montagnes du Nord, pour vous unir aux soldats » allemands qui défendent la cause de l'Europe.

» C'est maintenant que les préjugés, les rivalités » et les haines nationales doivent disparaître de- » vant le grand but de l'indépendance des nations.

» L'empereur Napoléon ne peut vivre en paix » avec l'Europe, qu'autant que l'Europe lui est as- » servie. Son audace a conduit quatre cent mille » braves à sept cents lieues de leur patrie; des » malheurs, contre lesquels il n'a pas daigné les » prémunir, sont tombés sur leurs têtes, et trois » cent mille Français ont péri sur le territoire d'un » grand empire dont le souverain avait tout essayé » pour rester en paix avec la France.

» On devait espérer que ce grand désastre, effet » de la colère céleste, ramènerait l'empereur de » France vers un système moins dépopulateur, et » qu'enfin, éclairé par l'exemple du Nord et de » l'Espagne, il renoncerait à l'idée de subjuguer le » continent, et consentirait à laisser la paix au » monde; mais cette espérance a été déçue, et cette » paix, que tous les gouvernements désirent, que » tous les gouvernements ont proposée, a été rejetée » par l'empereur Napoléon.

» Soldats, c'est donc aux armes qu'il faut avoir » recours, pour conquérir le repos et l'indépen- » dance. Imitez les Français de 1792. L'ennemi » était sur leur territoire, ils s'unirent pour le com- » battre. Qu'aujourd'hui un sentiment pareil vous » anime et dirige votre valeur contre celui qui, après » avoir envahi le sol qui vous a vus naître, enchaîne » encore vos frères, vos femmes et vos enfants. »

La fausse situation de Berdadotte, ses embarras, et les angoisses de son âme se trahissent dans chacune des phrases de cette proclamation. Ce n'est plus là l'éloquence hardie, quoique verbeuse, du général de la République ou du maréchal de l'Empire; c'est la parole impie du chef d'une croisade armée contre le pays où il naquit. Cependant le cœur est douloureusement oppressé, quand on voit les pénibles efforts de ce prince pour mentir à sa conscience tourmentée par le remords. Comment le même homme qui emploie depuis deux ans toutes les ressources de son génie, pour empêcher la conclusion de la paix entre l'Europe et la France; celui qui, naguère encore, aux conférences de Trachenberg, présentait cette paix comme la plus grande faute que pussent commettre les alliés, la plus grande calamité qui pût affliger l'Europe, ose-t-il dire que tous les gouvernements désirent la paix et que Napoléon seul la rejette? Comment la main du soldat de 93 ne se dessèche-t-elle point, avant de comparer

les défenseurs du sol et de la liberté, aux mercenaires cosmopolites que cinq ou six despotes ont jetés sous sa main? Et ces braves contre lesquels il va pousser ses hordes de Germains, d'Anglais et d'Asiatiques, qui sont-ils? Ces mêmes Français de 92, de 93, 96, 1805, 1806 et 1809, qui payèrent de leur sang la fortune de Bernadotte, et sans lesquels le prince royal de Suède fût mort sous-lieutenant d'un régiment de la vieille monarchie, ou avocat obscur d'une ville de province. Oh! que cette proclamation du 13 août dut coûter au cœur de Bernadotte! Mais revenons à 1813.

Convaincu qu'au premier grand revers qu'elle éprouverait, la Prusse serait forcément ramenée à l'alliance française, le prince royal subordonna tous ses mouvements à une extrême circonspection, ne perdant jamais de vue les moyens d'opérer sa retraite en Suède. Il arrêta, comme principe invariable de sa stratégie, qu'à l'exception des troupes employées aux blocus des places, aucun des corps sous ses ordres ne serait détaché de l'armée, à plus d'une journée de marche.

On a vu que les hostilités devaient recommencer le 17 août. Dès le 15, le prince royal avait établi son quartier-général à Postdam; le 18, il le transporta à Charlottenbourg et concentra ses troupes sur Berlin; le 21, il reprit ses premières positions et fit ensuite plusieurs marches et contre-marches, dans le

but d'éclairer les mouvements des corps français que Napoléon réunissait dans les environs de Baruth, et qui s'élevaient à cinquante mille hommes commandés par les ducs de Reggio, de Bellune, de Padoue et par les généraux Bertrand et Regnier. Le même jour, 21 août, les 4e et 7e corps, sous les ordres de Bertrand, de Regnier et du duc de Padoue, s'étant avancés sur Trebbin et Ruhlsdorf, pour forcer la ligne d'inondation qui couvrait Berlin, ces troupes attaquèrent la division suédoise du général Thumen qu'ils délogèrent de ce poste, après une vive résistance. Abordé de nouveau le 22 et successivement repoussé de plusieurs positions, Thumen fut contraint de se replier sur le corps de Bulow avec lequel il fit sa jonction à Heinersdorf, après dix heures de retraite et de combats.

Dans cet état de choses, l'armée française menaçait, en même temps, Gross-Beeren et Ahrensdorf. Regnier, qui s'était porté sur Gross-Beeren, en chassa le 3e corps prussien, mais Bulow y accourut avec ses divisions et rétablit le combat qui recommença par un feu d'artillerie dont le succès fut long-temps partagé. Cependant, le champ de bataille n'était qu'à deux milles de Berlin, et, du sort de la journée dépendait le sort de cette grande capitale. Pénétrés de cette importance, les deux partis combattirent avec fureur; mais, écrasé sous le nombre, Regnier dut, après une résistance héroïque, aban-

donner Gross-Beeren à l'ennemi, et se replier sur Trebbin. Treize pièces de canon, quinze cents prisonniers presque tous Saxons, et qui le lendemain passèrent à la solde de la Prusse, furent les premiers trophées du prince royal de Suède dans sa lutte armée contre la France. Ce succès dû, au surplus, à ce que le maréchal Oudinot, s'écartant des ordres tracés par Napoléon, avait imprudemment livré son centre à l'ennemi, en isolant le 7e corps des 12e et 4e; ce succès sauva Berlin une première fois. Or, pour Bernadotte, comme pour Napoléon, Berlin était le nœud stratégique de la campagne, peut-être même de la guerre.

Après ce premier échec, Oudinot opéra sa retraite sur l'Elbe, et Bernadotte transporta son quartier-général à Saarmund. Cependant les pertes essuyées à Gross-Beeren n'étaient pas irréparables, et Napoléon persistait dans le projet de s'emparer de Berlin, en faisant participer le prince d'Eckmull à cette opération. Alors le duc de Reggio fut remplacé dans son commandement, par le maréchal Ney qui reçut ordre de se porter en avant, et d'opérer un mouvement de flanc qui replaçât l'armée sur la route de Dresde à Berlin. De son côté, Bernadotte manœuvra pour couvrir cette capitale menacée de nouveau par les 4e, 7e et 12e corps (1), et pour rejeter

(1) « Ce que l'on appelait un corps d'armée, sous les drapeaux de Napo-

les Français sur la rive gauche de l'Elbe. Il se mit en marche avec l'armée suédoise, et se rapprocha des troupes russes auxquelles il se réunit sur les hauteurs de Lobessen. Dans la soirée du 5 septembre, Ney, quoique repoussé le 4, avait pris position à Naundorf, Sechausen et Seyda dont il s'était emparé malgré tous les efforts de l'armée prussienne. Mais, à la suite de ce mouvement et de quelques pertes assez considérables, les troupes françaises durent se retirer sur Dennewitz qui va devenir le théâtre d'une sanglante bataille, et où, par l'arrivée subite des Russes et des Suédois, Ney se trouvera séparé du 7e corps qui était au centre.

L'armée prussienne s'était aussi ralliée sur ce point. C'était le 6 septembre. Toutes les relations s'accordent à dire que le prince de la Moscowa ne s'attendait pas à combattre ce jour-là, et que son mouvement n'avait pour but que de doubler la gauche de l'armée ennemie, de masquer Jutterbock et de replacer l'armée dans sa ligne d'opération primitive, dans la direction de Dresde à Berlin. Cependant, parvenu à Dennewitz, le général Bertrand se trouva

---

léon, n'équivalait pas à la force numérique d'une division ordinaire. Cette remarque est fort utile pour l'intelligence d'une multitude de narrations, d'après lesquelles la valeur française semblerait s'être complétement démentie dans cette guerre désastreuse, tandis que jamais, peut-être, elle ne se montra sous un plus noble aspect. »



en présence des Prussiens de Tauenzien qu'il avait déjà culbutés, quand Bulow, débouchant tout à coup à la tête de quarante mille hommes, rétablit le combat.

Bertrand soutenait héroïquement, depuis plusieurs heures, une lutte inégale, lorsque l'arrivée tardive du 7e corps vint de nouveau ébranler l'ennemi. Dans ce moment toutes les chances étaient encore pour les Français. Mais bientôt une fausse charge, fournie par la cavalerie du général Lorge, qui fut vigoureusement ramenée par les forces supérieures du général d'Oppen, ayant découvert notre infanterie, le prince de la Moscowa appela à lui le 12e corps qui ne parut qu'à midi sur le terrain où ses ordres lui prescrivaient d'arriver à sept heures du matin. Cependant, de part et d'autre on redoublait d'audace, les deux corps prussiens pliaient et les Français ressaisissaient l'avantage sur tous les points, quand Bernadotte apparut sur le champ de bataille, avec soixante-dix bataillons russes ou suédois, dix mille chevaux et cent cinquante pièces de canon. L'intervention de ces masses formidables fixa la victoire sous les drapeaux des alliés, et Ney, qui dans cette sanglante journée n'avait pas cinquante-cinq mille hommes sous ses ordres, fut obligé de battre en retraite.

Ce maréchal se retira en bon ordre sur Rohrbeck où il voulait prendre position, se défendre jusqu'à

la nuit et marcher sur Torgau; mais, dit un historien, l'armée française, malheureuse, était blessée à mort. La trahison achevait ce que la supériorité des forces n'avait pu faire. Le 7e corps perdit tout à coup quelques compagnies de Saxons qui abandonnèrent, sans résistance, le village de Gersdorf aux Prussiens et dégarnirent ainsi le centre de la ligne. Cette désertion laissa dans les rangs français un vide qui, malgré les efforts du duc de Padoue, fut aussitôt rempli par les alliés. En vain, l'intrépide Ney, à la tête des débris de Morand, veut-il résister encore: deux divisions de cavalerie sont sourdes à sa voix et s'éloignent du champ de bataille. Alors, l'armée coupée en deux, se précipite dans des directions différentes : Oudinot sur la route de Schweinitz avec le 7e et le 12e corps, et Ney sur celle de Dahme avec le 4e. Les pertes furent immenses dans la journée du 6, qui coûta aux Français dix mille hommes tués, blessés ou prisonniers. Mais, de l'aveu même des bulletins allemands, cette sanglante victoire ne coûta pas moins cher aux alliés. Le corps seul de Bulow laissa cinq mille morts dans les champs de Dennewitz, et cependant les Prussiens ne comptaient pas des traîtres dans leurs rangs.

Plusieurs critiques ont reproché au prince royal de Suède, d'être arrivé trop tard sur le champ de bataille de Dennewitz. En effet, les Russes et les Suédois n'apparurent sur le terrain qu'au mo-

ment où les Prussiens étaient menacés d'une défaite complète. Or, les Prussiens détruits, la victoire pouvait rester aux Français. Quoi qu'il en soit, Bernadotte a expliqué la lenteur de son mouvement, par la crainte de voir Napoléon déboucher de Wittenberg au secours du prince de la Moskowa, et par la nécessité où il se trouvait de s'opposer à cette diversion, aussi long-temps qu'elle lui parut probable. Il faut reconnaître que cette diversion semblait être un des corollaires de la marche des Français sur Berlin. Si elle eût pu avoir lieu, cette capitale eût été probablement enlevée, et Bernadotte resserré dans un cul-de-sac entre l'Elbe, l'Oder, le Danemark et la Baltique.

Cependant, l'absence prolongée du prince royal, dans cette circonstance critique, fournit aux généraux prussiens l'occasion d'accuser ses intentions. Ils lui reprochèrent hautement une circonspection qui avait failli les perdre à Dennewitz. Ce qui paraît certain, c'est que, même après cette bataille, les manœuvres de Bernadotte furent lentes et incertaines. Cinq jours après sa victoire, il était à Juterbock, et, le 16 septembre, il ne se trouvait encore qu'à deux journées de marche du champ de bataille, tandis que, s'il avait manœuvré avec plus d'audace, c'en était fait peut-être de l'aile gauche des Français. En résumé, Charles-Jean, dit un historien, ne profita pas de la victoire que venaient de remporter

Tauenzien et Bulow. Ces deux braves lieutenants ne purent l'entraîner : on les a comparés à deux guerriers célèbres qui excitaient en France les lenteurs du prince. Ses troupes légères étaient le 8 de bonne heure sous les murs de Torgau. Ce jour-là seulement il se rendit à Juterbock, le 12 à Coswig, le 15 à Zerbst, s'éloignant de Blücher avec lequel il semblait devoir combiner ses opérations. Alors l'armée française du Nord bordait l'Elbe depuis plusieurs jours, et y préparait des moyens de passage.

Après la bataille de Dennewitz, Bernadotte offrit ses services aux officiers français qui étaient tombés en son pouvoir ; mais, par un sentiment facile à comprendre, presque aucun de ces braves ne voulut accepter les largesses du prince royal de Suède. Un seul, dit-on, en profita, celui-là même qui, deux ans plus tard, devait déserter son drapeau dans les champs de Waterloo (1). Bernadotte écrivit aussi au maréchal Ney, qu'ayant appris qu'un de ses aides-de-camp avait été blessé et fait prisonnier, il venait de donner des ordres pour que cet officier fût traité avec tous les soins que son état exigeait et tous les égards qui étaient dus à la personne à laquelle il était attaché. Cette lettre eût été parfaitement convenable, si Bernadotte s'était borné à donner à un ancien frère d'armes une preuve de son

(1) Le colonel Clouet.

estime et de ses bons souvenirs. Mais il ajoutait: « La confiance dont vous jouissez à si juste titre » auprès de l'empereur Napoléon pourrait, ce me » semble, être de quelque poids pour déterminer ce » souverain à accepter enfin la paix honorable et » générale qu'on lui a offerte et qu'il a repous- » sée (1). » Or, le prince royal de Suède savait mieux que personne que la paix offerte, alors, n'était ni honorable ni sincère, et que lui-même avait soutenu, à Trachenberg, qu'il ne fallait point en accorder à Napoléon. Il faut remarquer également qu'à cette époque, la fidélité des lieutenants de l'Empereur était notoirement ébranlée; que tous les dévouements étaient fatigués, toutes les ambitions repues, et qu'affirmer que Napoléon seul repoussait la paix, c'était fournir un nouvel aliment à la défection qui déjà l'enveloppait de tous côtés.

Le 8 septembre, l'armée du prince de la Moskowa avait repassé l'Elbe et s'était reformée sous les murs de Torgau. Charles-Jean se borna à jeter des partis de Cosaques au delà du fleuve, pour inquiéter nos derrières, y provoquer la défection des alliés de la France et se préparer des moyens de passage, comme s'il n'osait le franchir avant l'arrivée des autres armées ennemies. De son quartier-général de Zerbst, il employait toutes sortes de subterfuges pour

(1) Voir pièces justificatives, n° 7.

établir des communications dans nos rangs, et pour y faire parvenir des proclamations qu'il envoyait aussi sur nos frontières, par l'intermédiaire d'un négociant de Leipsig, M. Moltrecht qui fut, pour ce chef, condamné à mort par une commission militaire, mais gracié par Napoléon, sur les prières de sa femme et de ses quatre enfants. Les bulletins de Bernadotte étaient pleins de provocations à la désertion et à la révolte. Avec les déserteurs confédérés, les Italiens, les Espagnols, les Hollandais, les Saxons, les Westphaliens, il formait des légions saxonne, bavaroise, anséatique, de l'Elbe et de la *Vengeance*. Enfin, les parlementaires du prince royal de Suède se présentaient si souvent aux avant-postes de Ney, que Napoléon fut obligé de défendre de les y admettre plus long-temps.

Le 10 septembre Bernadotte adressa aux Saxons une proclamation ainsi conçue :

« L'armée combinée a dépassé vos frontières;
» elle ne fait point la guerre aux Saxons, mais
» à leur oppresseur. Faites des vœux pour nos
» succès qui tendent à assurer à votre gouverne-
» ment son indépendance. *Nous persistons* à consi-
» dérer *comme amis* tous les Saxons. Vos propriétés
» seront respectées; l'armée observera la plus stricte
» discipline et il sera pourvu à nos besoins de la
» manière la moins onéreuse au pays. *Ne quittez*
» *point vos foyers... bientôt de grands événements*.

» vous mettront à l'abri de toute politique ambi-
» tieuse. Soyez les dignes descendants des anciens
» Saxons... Les Français désirent eux-mêmes ren-
» trer dans les limites que la nature leur a prescri-
» tes. Osez leur dire que vous avez résolu d'être
» libres; ces mêmes Français, en vous admirant,
» vous engageront à persévérer dans votre noble et
» généreuse entreprise. »

Nous verrons bientôt se produire les conséquences de cet appel à la défection de nos alliés; appel qui au surplus n'était que la suite des intelligences secrètes et très-actives, que le prince royal entretenait avec les généraux de l'armée saxonne.

Le 23, au moment où, d'après les ordres du maréchal Ney, Reynier allait marcher sur Oranienbaum, Bunau, major saxon, de service aux avant-postes de Kemberg, passa à l'ennemi avec un bataillon du régiment du roi, ainsi que deux officiers et un détachement de cavalerie saxonne. Dès ce moment, le prince de la Moskowa dut renoncer à l'attaque qu'il avait projetée sur Worlitz. Depuis long-temps il annonçait le danger de laisser ces troupes en première ligne, et il en avait fait la défense formelle au général Reynier (1). Enfin, M. de Bunau, adressant un appel à l'armée saxonne, pour

(1) Le prince de la Moskowa écrivait (23 et 24) : « Quoi qu'en dise » M. le général Reynier, le plus mauvais esprit règne parmi les généraux,

l'engager à suivre son exemple, invoquait le nom de Bernadotte, auquel, disait-il, l'attachement et la reconnaissance devaient lier tous les Saxons.

Le 24, M. de Gersdorf écrivait à ce sujet au prince de Neufchatel, qu'après avoir été informé de cet événement, le général Zeschau s'était rendu au camp, avait assemblé les officiers, leur avait fait sentir l'infamie d'une telle action et exigé, de chacun d'eux, un nouveau serment de fidélité à Sa Majesté. Le loyal roi de Saxe adressa aussi, à son armée, une proclamation pleine des sentiments les plus touchants et les plus honorables; il la sommait de tenir les serments qu'elle lui avait prêtés. Malheureusement ces assurances écartèrent du cœur de Napoléon, toute idée d'une défection possible sur le champ d'honneur. De là les désastres de Leipsig!

A partir de cette époque, toutes les manœuvres de Bernadotte, sur la rive gauche de l'Elbe, eurent pour but de lier, par l'occupation de Halle, de Querfurt, Eisleben, Bernbourg et Halberstadt, ses mou-

---

» les officiers et même les soldats saxons, depuis qu'ils ont la certitude » que le prince de Suède fait former une légion de déserteurs et de prisonniers de cette nation. Il est vivement à craindre que tout ne soit » entraîné et n'occasionne la défection des autres troupes alliées..... Je ne » me lasse point de rappeler à Votre Altesse Sérénissime, qu'il est absolument impossible de faire agir le général Reynier; il n'exécute jamais les ordres qu'il reçoit. C'est, je puis le dire, cette désobéissance » qui est cause que l'ennemi a fait un pont sur l'Elbe..... Je demande » que ce général ou moi reçoive une autre destination..... »

vements avec ceux de la grande armée de Bohême. Le 28 et le 29 il soutint, avec perte, à la tête du pont de Dessau, divers engagements contre les troupes du maréchal Ney. Dès ce moment, les trois grandes armées ennemies de Bohême, de Silésie et du nord de l'Allemagne se mirent en communication, et, manœuvrant sur une immense échelle, elles enveloppèrent de leurs mouvements l'armée de l'empereur Napoléon qui, menacé sur ses derrières par les confédérés, avait quitté Dresde le 7 octobre, ne laissant dans cette capitale qu'un corps de vingt-huit mille hommes, sous les ordres de Gouvion Saint-Cyr. Cependant, cette attitude semblait indiquer que l'Empereur n'était point encore décidé à quitter la ligne de l'Elbe, et qu'il se flattait de revenir à Dresde, après avoir écrasé ses ennemis dans les plaines de Leipsig. En effet, Napoléon se proposait de tomber sur l'armée de Silésie, si Blücher se laissait atteindre; et sur la grande armée de Bohême, si, craignant pour Berlin qui restait presque sans défense, le général prussien se retirait sur l'Elbe à l'approche des Français. Mais le prince royal qui avait pénétré cette combinaison, détermina Blucher à passer précipitamment sur la rive droite de la Mulde, et à se concentrer entre cette rivière et la Saale. Hélas! ce fut aussi un Français, le comte Alexis de Noailles, qui remplit cette mission dont le résultat fut d'arracher les Prussiens aux coups de l'armée impériale

et à une destruction imminente. Enfin, Bernadotte qui, le 5 octobre, avait franchi l'Elbe avec toute son armée, effectua son mouvement vers la Saale et se réunit à Blucher dans la nuit du 10 au 11.

Ce rapprochement des deux armées de Silésie et du Nord, appuyées, la première sur Halle et la seconde sur Rothenbourg et Bernbourg, fit échouer les desseins de Napoléon sur la rive gauche de l'Elbe. Après diverses manœuvres et quelques rencontres dont ce livre ne réclame point le développement, mais dont le but était de se frayer encore la route de Berlin, Napoléon changea brusquement de système et se retira sur Leipsig où il entra le 14 octobre. Tous les corps de l'armée française se trouvaient alors réunis dans un rayon d'une lieue et demie autour de cette ville, sous les murs de laquelle allait se décider le sort de l'Europe. Ils formaient encore une phalange de cent cinquante mille braves guerriers, qui, assaillis de toutes parts par trois cent mille ennemis, savaient bien qu'il n'y avait plus pour eux de salut que dans leur courage. Ce jour-là même, Napoléon avait reçu la nouvelle de la défection des Bavarois et de la défaite de Marmont, à Radefeld, par les Prussiens et les Suédois réunis; événements qui, en l'alarmant sur ses communications avec la France déjà compromises par la Westphalie, le déterminèrent sans doute à se porter rapidement sur Leipsig, et à s'y concentrer

au milieu de tous les soldats de l'Europe armés contre sa couronne.

Comme nous venons de le dire, l'échec éprouvé par le duc de Raguse avait permis au prince royal de Suède d'établir ses communications avec la grande armée de Bohême. Mais, pour que Napoléon crût encore qu'il voulait repasser la Saale, Bernadotte se porta sur Halle, tourna brusquement sur lui-même, marcha sur Landsberg, arriva le 17 à Breitenfeld et se trouva le 18, à la gauche de Blucher, sur la Partha, après quatre jours de marches et contre-marches qui lui furent amèrement reprochées par les généraux alliés. Par cela même, que le prince royal n'était, le 16, qu'à trois lieues du champ de bataille de Blücher, il eût pu, disaient ces généraux, prendre part aux événements de cette journée, ou du moins employer sa cavalerie à servir de réserve à l'armée de Silésie.

Quoi qu'il en soit, le prince royal de Suède prit position, le 17, sur les hauteurs de Breitenfeld, réuni aux corps de Blücher et du prince Guillaume de Prusse. Nous dirons, dans le chapitre suivant, la part qui revient à Bernadotte dans les résultats de ces fatales journées où le sort de l'empire français va être à jamais décidé.

CHAPITRE III.

Préliminaires de la bataille de Leipsig. — Journée du 16 et du 17 octobre. — But des alliés. — Fatal espoir de Napoléon. — Position de l'armée française dans la soirée du 17. — Plan d'attaque des alliés. — Bernadotte dans la nuit du 17 au 18. — Remords. — Apparition soudaine de Blücher et du prince Guillaume de Prusse. — Ils viennent scruter le cœur de Bernadotte. — Conversation curieuse. — Surveillance organisée autour de Bernadotte. — Comment il s'en venge. — Il prend son parti et va combattre. — *Bataille de Leipsig*. — Coup d'œil sur les opérations générales. — Défection des Saxons. — Les fusées à la Congrève. — Lutte entre Ney et Bernadotte. — Résultat de la journée du 18. — Nuit du 18 au 19. — Combats dans Leipsig. — Nouvelle trahison. — Prise de cette ville. — Catastrophe du pont sur l'Elster. — Retraite de l'armée française. — Bernadotte et le roi de Saxe. — Bernadotte et les prisonniers français. — Derniers mots de Delmas.

L'influence du prince royal de Suède sur les événements qui précèdent, avait préparé la chute de Napoléon. En combattant dans les champs de Leipsig, Bernadotte va consommer la ruine de l'Empire. Avant la bataille du 18 octobre, la France conservait encore le prestige de sa force, et ses adversaires faisaient à peine entendre quelques cris de victoire; après le grand désastre du 19, le prestige s'évanouit, et l'Europe poussa un long cri de vengeance contre le grand homme et le grand peuple qui l'avaient si souvent humiliée.

Dès ce moment, l'ambition de nos ennemis ne se bornera plus à vaincre Napoléon : elle demandera la France à déchirer; et la sanglante victoire qui exaltera les haines et les espérances de la coalition, sera l'œuvre d'un Français, le prix d'une trahison infâme.

Racontons la participation de Bernadotte aux événements des 18 et 19 octobre; disons les coups terribles qu'il porta à son pays dans cette journée fatale.

Les événements du 16 n'appartiennent point à ce récit. Rappelons seulement que, quoique la victoire fût mal caractérisée, les avantages de la journée étaient restés aux Français. Après dix heures d'une lutte effroyable, les deux armées conservaient presque les mêmes positions qu'elles occupaient le matin; et les alliés bivouaquaient assez loin des points où ils avaient combattu, pour qu'on pût croire qu'ils se retireraient pendant la nuit, comme ils s'étaient retirés après les batailles de Lutzen, de Wurschen et de Dresde. S'ils n'avaient pas attendu des renforts, cette retraite était inévitable. Dans tous les cas, ils avaient perdu vingt mille hommes et manqué leur but principal, celui de couper la retraite à Napoléon sur la Saale, de s'emparer de Lindenau, de s'avancer sur la Pleiss et de marcher sur Leipsig.

Le succès de cette combinaison eût probable-

ment entraîné, dès le 16, la perte de l'armée française dont, quoi qu'il advînt, la retraite paraissait désormais assurée, par l'éloignement, de la rive gauche de l'Elster, des troupes de Giulay et de Merweld rappelées sur la rive droite, pour couvrir les derrières des alliés. Quant aux troupes de Napoléon, elles avaient conservé toutes leurs positions de la veille; elles s'étaient même emparées, sur l'extrémité de l'aile droite de l'ennemi, des hauteurs connues sous le nom de retranchements suédois, à l'orient de Liebertwolkwitz, entre la Pleiss et la Partha (1). L'occupation de ce contrefort, qui commande le terrain entre les deux ruisseaux et sur lequel l'armée française avait établi sa première ligne, rendait sa position de combat meilleure que celle des alliés. Le 8e corps et le 4e de cavalerie étaient à Dœzen, le 2e entre Wachau et Avenhayn; celui d'Oudinot en avant de Wachau, le 5e en avant de Liebertwolkwitz, Mortier dans les bois de ce nom, le 11e dans ceux de Gross-Possnau, en arrière de Seyffertshayn, sur le Kolmberg et à Klein-Possnau, les 1er et 5e corps de cavalerie, en arrière du centre de l'armée, et l'Empereur, avec la vieille garde, entre Mensdorf et Dœzen. Napoléon, en occupant Leipsig, tenait séparés les corps des alliés qui,

---

(1) Un grand souvenir se rattachait à ce champ de bataille : c'était celui où Gustave-Adolphe avait battu Tilly.



réunis, pouvaient l'écraser. Il lui était encore possible de déboucher sur chacun d'eux et les battre isolément. S'il était battu, la base de l'Elbe, qu'il n'avait abandonnée qu'à des considérations politiques, lui présentait l'appui de Torgau et de Wittenberg d'où, rappelant à lui les 1er et 2e corps, l'armée de Davoust et les garnisons de l'Oder et de la Vistule, il pouvait revenir sur le Rhin avec des forces imposantes. Enfin, les pertes des Français, dans la journée du 16, étaient de beaucoup inférieures à celles des alliés, et lorsque la nuit sépara les combattants, la fortune du lendemain semblait promise aux aigles impériales, si Napoléon, dont tous les bataillons se trouvaient réunis, eût recommencé le combat avant l'arrivée des renforts qu'attendaient ses adversaires. Mais l'Empereur conservait encore l'espoir de les diviser par des négociations secrètes, quoique avant la bataille du 16 il eût inutilement demandé une entrevue à Schwartzenberg (1); et, au lieu de les attaquer à la pointe du jour, il envoya le général autrichien Meerweld, pris la veille par Curial, demander une suspension d'armes à François II.

L'ancien négociateur de Leoben et de Campo-

(1) Étant aux avant-postes de Liebertwolkwitz, Napoléon fit demander, par le major-général, une entrevue au prince de Schwartzenberg. On répondit au parlementaire français que le généralissime ne se trouvait pas là, et qu'au reste ce n'était pas le moment de négocier.



Formio (1) devait représenter à son maître, que ce n'était pas trop de l'Autriche et de la France pour arrêter le débordement d'un peuple à demi nomade, nécessairement conquérant et dont l'immense empire s'étendait déjà depuis le Niémen jusqu'à la Chine. Du reste Napoléon se résignait à tous les sacrifices que son beau-père avait demandés à Prague, et, pour gage de la sincérité de ses intentions, il offrait d'évacuer l'Allemagne et de repasser le Rhin, avec toutes ses forces. Merweld retourna au quartier-général des alliés, plein du désir de voir cesser les hostilités. Mais là étaient les chefs de l'oligarchie européenne, Aberdeen, Cathcart, Metternich, Stadion, Nesselrode, Hardenberg, d'Anstett, qui voulaient continuer la guerre jusqu'à la chute de l'Empire. Les ouvertures de Napoléon furent donc repoussées par l'Autriche, mais le temps perdu pour lui avait profité à ses ennemis. Pendant la durée de ces malheureuses négociations, les réserves des alliés étaient accourues sur le champ de bataille.

Toutefois, s'il est permis aujourd'hui de déplorer cette fatale tentative, il l'est beaucoup moins d'en condamner les motifs. Napoléon venait d'apprendre la véritable situation des affaires. Les rapports les plus

(1) Le général Meerwelds était, en 1798, un des négociateurs autrichiens à Leoben.



défavorables lui arrivaient de tous côtés. L'armée était exténuée de fatigue et frappée de l'immensité des forces ennemies qu'elle avait vues se renouveler sans cesse pendant la bataille. Les parcs, épuisés par d'énormes consommations, manquaient de munitions pour livrer deux batailles. La confiance du soldat était toujours la même, mais son ardeur était fatiguée. Le plus mauvais esprit régnait dans les états-majors. Les généraux, inquiets et dégoûtés, ne se battaient plus que par devoir; il en était même parmi eux qui avaient déjà séparé leurs intérêts de ceux de la France, et l'Empereur n'ignorait pas que Murat, qui commandait en chef sa cavalerie, avait, depuis le mois d'avril, des engagements secrets avec les alliés. Enfin, il n'était plus permis de compter sur le dévouement, ni même sur la loyauté des soldats étrangers qui combattaient dans nos rangs. D'un autre côté, Napoléon, fermement décidé à la retraite, ne pouvait la commencer avant l'arrivée du 7ᵉ corps et du grand quartier-général dont il ne recevait aucune nouvelle, et il fallait dissimuler cette intention aux alliés, pour avoir le temps de porter au delà de Leipsig et du défilé de Lindenau, une armée suivie de vingt mille chevaux, de six cents pièces de canon et de nombreux équipages; une armée ébranlée dans son organisation physique et morale, et dont une partie n'aspirait qu'à passer à l'ennemi. Devant quatre armées, prêtes à nous prévenir sur la rive

gauche de l'Elster et de la Saale, il fallait dérober le projet de cette retraite, non-seulement à la connaissance des alliés, mais encore à celle de plusieurs misérables prêts à trahir ce secret important (1). Enfin, le 17 octobre Napoléon n'avait plus aucun doute sur la marche de l'armée austro-bavaroise, que les souverains pouvaient rejoindre par Ilmenau et Schweinfurt, pour se porter ensuite sur le Rhin. Il savait aussi que les armées de Pologne et du Nord, commandées par Beningsen et Bernadotte, allaient, dans la journée, doubler les forces des alliés. Or, en présence de ces graves intérêts, on conçoit que Napoléon, dominé par la nécessité, ait essayé d'entamer une nouvelle négociation, sinon dans l'espoir d'obtenir la paix, du moins pour se procurer un temps que les circonstances lui rendaient si nécessaire. Mais, rassurée par l'arrivée de Beningsen, de Colloredo et de Charles-Jean, enhardie par un pacte sacrilége avec les auxiliaires qui

(1) « Il fut prescrit dans la nuit de diriger les parcs sur le défilé de Lindenau et de rapprocher les corps de Leipsig. On dissimula autant que possible tout ce qui ressemblait à une retraite. Malheureusement le major-général, confident obligé des desseins du grand capitaine, crut devoir exagérer certaines démonstrations, pendant qu'il négligeait les plus nécessaires. Il faut attribuer à cette erreur l'inactivité dans la construction des ponts, le refus d'éloigner les batteries de réserve et d'acheminer les parcs..... A Leipsig, à Weissenfels, à Freybourg, le prince de Neufchâtel repoussait ceux qui allaient provoquer les ordres qu'il aurait dû donner, en disant que l'Empereur ne songeait qu'à reprendre l'offensive. » (Pelet.)

combattaient dans nos rangs, informée, par des traîtres, des ordres que donnait Napoléon pour la construction de cinq ou six ponts sur la Saale et sur l'Elster (1), sachant, enfin, que de Wrede et ses Bavarois venaient de se mettre en mouvement, la coalition se décida à courir les chances d'une seconde bataille.

Bernadotte qui, comme nous l'avons déjà dit, n'avait pris aucune part aux événements du 16, et qui, dans la soirée du 17 au 18, pressé par lord Steward, s'était enfin réuni au corps de Blücher sur les hauteurs de Breitenfeld, arriva dans la nuit, poussant devant lui les Saxons de Reynier avec lesquels, chemin faisant, il négociait la grande trahison du 18. Beningsen, amenant une nouvelle armée russe, parut de bonne heure sur le terrain, et Colloredo y parvint à midi, avec une division autrichienne.

La journée du 17 s'était écoulée sans combats, si l'on en excepte une lutte assez vive des troupes de Sacken contre la division Delmas sur le Bas-Rietschke, et quelques rencontres entre les hussards

---

(1) « M. Odier, sous-inspecteur aux revues de la garde impériale, a dit plusieurs fois qu'il était présent lorsque, dans la matinée, l'Empereur donna » l'ordre à un général d'état-major de suivre la construction des ponts, et » le chargea spécialement de ce travail. — M. Fain, tome II, p. 415, dit » qu'à la même heure Napoléon ordonna d'établir, dans les marais voisins, » quelques nouveaux passages qui pussent faciliter la traversée de ce long » défilé..... »

russes et la cavalerie du duc de Padoue campée aux environs de Pfaffendorf. A midi tout était rentré dans une paix profonde, et les forces opposées avaient repris leurs positions respectives, à une grande portée de canon les unes des autres. Pendant cette journée sombre et pluvieuse, on s'occupait, de part et d'autre, à parcourir les lignes, à remplacer les munitions consommées, à réparer les armes, à réorganiser les compagnies décimées la veille, à distribuer des vivres, panser les blessés et transmettre des ordres. Tout, dans cette activité silencieuse, respirait une préoccupation solennelle et l'attente d'un choc terrible. Dans la soirée, Napoléon ordonna aux divers corps d'armée de se concentrer davantage sur Leipsig, rétrécissant son arc de cercle et abandonnant les villages de Wachau et de Liebertvolkwitz, afin sans doute de donner plus de solidité à ses colonnes, et de se lier plus fortement avec sa gauche. Il prit Probstheyda pour point central et se plaça, avec sa garde, entre ce village et son aile droite établie sur la Pleiss. A minuit, une vive fusillade s'engagea sur toute la ligne. A deux heures, le mouvement rétrograde commença sous un torrent de pluie; les divers corps vinrent se former en colonnes, derrière Dœlitz, Dœsen, Ziegelscheun et Holzhausen, les postes restant en présence de l'ennemi pour lui masquer ces dispositions.

Vers la gauche, Ney prolongeait sa ligne jusqu'à Paunsdorf.

Que se passait-il alors dans le camp des alliés? Vers minuit, un officier saxon, trompant la surveillance de nos avant-postes, avait porté aux souverains l'avis du mouvement de retraite de l'armée française, et la nouvelle assurance que tous les confédérés étaient prêts à passer dans leurs rangs; mais il ajoutait que si Napoléon n'était pas attaqué le lendemain, il allait entraîner en France les régiments allemands. Alors seulement fut arrêté le projet de recommencer la lutte avec le jour. Cependant, les lenteurs de Bernadotte, ses violentes discussions avec Blücher, le refus de celui-ci de se rendre à une conférence au quartier-général de Charles-Jean, inspiraient toujours des craintes sérieuses aux généraux de la coalition, et il fut convenu : 1° que le prince royal ne serait informé que dans quelques heures, de la résolution qui venait d'être prise de livrer bataille; 2° que Blücher prescrirait secrètement à Bulow et à Winzingerode de franchir la Partha, près de Mockau, même sans les ordres de Bernadotte, s'il hésitait à les donner; 3° qu'à cinq heures du matin, Blücher se rendrait, avec le prince Guillaume de Prusse, au quartier-général de l'armée du nord, à Breitenfeld, pour y étudier les dispositions du prince royal de Suède, concerter leurs mouvements, ou prendre tel au-

tre parti que réclameraient les circonstances.

Le plan des alliés était d'assaillir de trois côtés la ligne circulaire de Napoléon. Au sud, par deux grands corps composés : le premier, de Russes et de Prussiens conduits par Wittgenstein et Kleist; le second, de l'élite autrichienne sous le prince de Hesse-Hombourg. Ces deux corps, destinés l'un à attaquer le centre de l'armée française, l'autre à déloger Poniatowski de la Pleiss, devaient opérer sous les yeux du généralissime de la coalition. A l'est, les Français devaient être abordés par Beningsen, ayant sous son commandement les Russes, les Autrichiens de Klenau et une division prussienne; au Nord, par le prince royal de Suède et l'armée de Silésie.

Des confins de l'Asie aux mers de l'Atlantique, des pieds du Caucase aux montagnes de Bohême, des soldats, de toutes les races, de toutes les nations, ont été mis au service des ressentiments de Bernadotte qui va pousser ces hordes au cœur de sa patrie.

Le jour où la couronne de Napoléon doit être brisée vient de se lever. Mais, avant de raconter quelques scènes de ce grand drame, disons ce qui s'était passé, dans la nuit, au quartier-général du prince royal de Suède.

Dans cette nuit suprême, l'âme de Bernadotte s'était émue au souvenir de la France. La terre qu'il

va désoler est celle où fut son berceau, celle où reposent les cendres de ses pères. Les guerriers qu'il va frapper sont les soldats de la république et de l'empire, qu'il commandait à Spire, à Mayence, à Prémonde, sous les murs de Saint-Quentin, à Landrecies, à Fleurus, à Maestricht, à Juliers, à Montabaur, au Tagliamento, à Gradisca, à Austerlitz, à Lubeck, à Liebstadt et à Wagram. Les généraux qu'il doit combattre à outrance furent, tous, les compagnons de ses travaux et de sa gloire, les instruments de sa fortune. Là, sont Ney, Marmont, Oudidot, Reynier, Souham, Compans, Delmas, Latour-Maubourg, Rochambeau, Bertrand, Lauriston, Vial, Dumoutiers, ses amis d'hier, ses frères d'armes de vingt ans. Ceux-là peuvent dormir, car ils ne sont armés que contre des ennemis ou des traîtres, et s'ils doivent succomber, ce sera du moins pour leur pays. Mais lui, Bernadotte, suspect à ses alliés, odieux à ses compatriotes, il est, à lui seul, toute une défection. D'un côté, une sainte cause et des trépas glorieux; de l'autre, une lutte sacrilége et les malédictions éternelles de la véritable patrie, la patrie où l'on naquit.

Bernadotte était dans un de ces moments où l'homme a besoin de mourir pour satisfaire sa conscience, lorsque, entre quatre et cinq heures du matin, un bruit d'armes et de chevaux l'arracha tout à coup à sa profonde mélancolie. C'étaient Blücher

et le prince Guillaume de Prusse, qui venaient, une fois encore, sonder les replis de son âme. Frappé de l'abattement du transfuge, et devinant les angoisses de son cœur, le vieux Blücher lui tend la main et lui dit : « Eh bien, prince ! le soleil va bientôt éclairer, il faut l'espérer, la ruine de votre » plus cruel ennemi, de l'oppresseur de l'Europe, » du tyran qui, à Erfurth, proposait à l'empereur » Alexandre (1) de s'emparer de ce royaume de » Suède sur lequel Votre Altesse Royale est appelée » à régner. Savez-vous, prince, que c'est une belle » destinée que la vôtre : la postérité dira que si,

(1) Pour alarmer Bernadotte sur les intentions de Napoléon à l'égard de la Suède, et l'entraîner plus facilement dans la coalition, le cabinet russe lui avait fait dire, par madame de Staël, qu'à Erfurt l'empereur des Français avait proposé à Alexandre de partager la Suède entre le Danemark et la Russie, et que cette question était demeurée réservée. Rien dans l'histoire de cette époque ne confirme la vérité, ni même la probabilité, de cette proposition. Cependant Bernadotte en était ou feignait d'en être convaincu. Dans une explication entre M. Alquier, ministre de France à Stockholm, et le prince royal de Suède, en août 1811, ce prince déclara au diplomate français qu'il était résolu à faire de nouvelles levées, parce qu'il devait se prémunir contre l'exécution d'un projet entamé par l'Empereur, à Erfurt, pour le partage de la Suède. « Vous pouvez lui dire, ajouta Bernadotte, » que j'en suis informé et que je saurai me défendre. » Pressé sur l'origine de cette croyance, il se renferma dans de vagues réponses. « On en était » instruit à Pétersbourg, dit-il ; et là les femmes savent tout. Du reste, » que l'Empereur cherche dans sa mémoire quelle est la personne titrée » qui a eu connaissance de la proposition qu'il a faite. » Il faut se rappeler que, déterminé à ne point remplir ses engagements envers la France, Bernadotte avait besoin de prétextes pour les violer.

» méprisé par la cour de Versailles, le grand Eugène
» ébranla le trône de Louis XIV, méconnu, outragé
» par Napoléon, le prince royal de Suède brisa la
» couronne de ce tyran; car nous la briserons,....
» n'est-ce pas, prince?....

» —Messieurs, répondit froidement Bernadotte,
» la Providence seule a le secret de l'avenir; mais
» ce qui dépend de nous, c'est de sacrifier nos af-
» fections à nos devoirs. Les miens sont clairement
» tracés, et ma résolution est inébranlable; occu-
» pons-nous des opérations de la journée. »

Alors, il fut arrêté que l'armée du Nord se porterait sur Taucha; que, dans ce mouvement, elle se lierait, par sa gauche, aux troupes du général Beningsen, et que le corps russe de Langeron serait placé, pour la journée, sous les ordres du prince royal de Suède qui franchirait la Partha à Taucha.

Puis, des commissaires de chacune des puissances vinrent successivement se ranger aux côtés de Bernadotte. Les parrains de l'apostat devaient surveiller leur néophyte jusque sous les éclats de la foudre. Autour de lui se groupaient ces généraux diplomates, célèbres courtiers de trahison, qui, depuis dix ans, sillonnaient l'Europe en tout sens pour y semer des haines contre la France, des complots contre Napoléon. C'étaient l'Anglais Steward, le plus implacable de nos ennemis; le Russe Schutelen, qui noua les

premières intelligences entre Bernadotte et Alexandre; le Corse Pozzo di Borgo, qui porta jusqu'au fanatisme l'aversion de son pays et des Bonapartes; le Prussien Kruzemarck, l'un des plus ardents instigateurs de la défection de Frédéric Guillaume, et l'Autrichien Vincent, associé à toutes les intrigues des cabinets européens.

Cette tyrannique précaution sortait des insultes communes, et Bernadotte, profondément blessé des inquiétudes qui l'enveloppaient, se vengea de ses observateurs, en les traînant plusieurs fois sous les feux de la mitraille (1).

Cependant, cet homme a pris son parti. Au sentiment de la patrie, qui naguère l'a remué jusqu'au fond des entrailles, a succédé une sombre énergie; il va combattre et déployer dans une longue et sanglante lutte, ce génie guerrier et ce courage militaire qui, en l'absence d'un héroïque dévouement, peuvent, hélas! s'allumer aux plus mauvaises pas-

(1) « Les généraux Schutelen, Steward, Vincent, Pozzo di Borgo et Kruzemarck, commissaires des puissances coalisées, assistèrent aux opérations de l'armée du Nord dans la journée du 18. Le prince royal tint plusieurs heures ces militaires diplomates sous le feu le plus vif; peut-être, par cette raison, se crurent-ils autorisés à hasarder quelques conseils stratégiques. Son Altesse Royale les entendit sans se mettre en peine d'y déférer. Enfin, une fois, la tactique inopportune de ces messieurs ayant impatienté le prince, il s'éleva sur ses étriers, et, renforçant sa voix, il dit, avec un coup d'œil non moins impératif que son accent : Qu'on se taise; seul ici je commande : qu'on obéisse. » (Touchard-Lafosse.)

sions, et se montrer destitués de toute moralité.

L'arrivée du prince royal de Suède dans la position de Breitenfeld, avait complété le grand réseau qui, dans la soirée du 17, enveloppait Leipsig au nord, à l'est et au sud, et ne laissait d'autre issue à l'armée française que du côté de l'ouest, pour gagner, par Lindenau, la Saale et la chaussée du Rhin.

Informé de cet état de choses, Napoléon monta à cheval à une heure du matin, et, prenant pour pivot le village de Connewitz, il fit exécuter, dans l'ombre et le silence, un changement de front, la gauche en arrière. Le but de ce mouvement était de serrer de plus près la ville de Leipsig, en rétrécissant encore l'ordre de bataille. Après avoir visité les bivouacs de Ney à Reüdnitz, ceux de Bertrand à Lindenau, exploré les environs de la chaussée, fait pratiquer quelques passages à travers les marais voisins, ordonné la construction de plusieurs ponts sur l'Elster, visité Stœtteritz pour reconnaître les mouvements de Schwartzenberg, et donné des instructions à Mortier, Napoléon était revenu sur la hauteur de Thonberg, où se trouvait la garde et où il prit position près d'un moulin à moitié ruiné par les boulets.

Huit heures sonnaient à la cathédrale de Leipsig, quand les trois armées ennemies s'ébranlèrent simultanément sur trois points différents.

Dœsen, Mensdorf, le bois de Gross-Possnau,

les ponts de Holzhausen et le monticule de Ziegelscheun, venaient d'être abandonnés par les postes français qui s'étaient retirés lentement, après avoir tiré quelques coups de canon. Alors les armées ennemies traversèrent le champ de bataille du 16, et s'arrêtèrent de nouveau, comme pour attendre des ordres. A neuf heures elles se reportèrent en avant, et le combat s'engagea aussitôt sur toute la ligne, depuis Raschwitz et Dœlitz jusqu'au delà de Baasdorf.

Quelques mots seulement sur les opérations du centre et de l'aile droite : ils sont nécessaires à l'intelligence des événements qui s'accomplissent à l'aile gauche où commande Bernadotte.

Trois colonnes de la grande armée de Bohême, commandées par Beningsen, Barclay de Tolly et le prince de Hesse-Hombourg, marchèrent, la première sur Holzhausen, la seconde sur Wachau, la troisième sur Dœlitz et Dœsen. Le prince de Hesse-Hombourg s'avança sur la Pleiss, et engagea le combat contre les troupes de Poniatowski auquel il enleva le village de Dœlitz, après une des luttes les plus acharnées et les plus sanglantes dont fasse mention l'histoire de la guerre. Les Autrichiens, plusieurs fois repoussés par Oudinot accouru au secours des Polonais, s'emparèrent des hauteurs de la rive droite de la Pleiss, où ils se maintinrent toute la journée. A leur droite, les Russes et les Prussiens avaient obtenu quelques succès et poussé

les Français jusqu'auprès de Probstheyda : à midi ils se trouvaient en face de Napoléon.

Probstheyda était l'angle saillant de la ligne de bataille. Napoléon y avait réuni de nombreux bataillons de toutes armes, et élevé plusieurs retranchements. Des meurtrières pratiquées dans toutes les maisons, en avaient fait autant de postes fortifiés.

Le 2ᵉ et le 5 corps, commandés par Bellune et Lauriston, occupaient ce formidable village dont l'artillerie de Drouot était chargée de défendre les approches. Là eut lieu l'attaque la plus vive, la plus opiniâtre. Napoléon se tenait, avec sa garde, à égale distance du 2ᵉ et du 5ᵉ corps, prêt à se porter au secours de l'une ou de l'autre. L'importance de Probstheyda était également appréciée par les deux armées, et le prince Auguste de Prusse aborda cette position avec une telle vigueur, qu'il parvint deux fois à s'y loger. Mais, attaqué lui-même une troisième fois, il en fut définitivement chassé par les Français. Alors, de nouveaux bataillons russes essayèrent en vain de recommencer cette sanglante lutte : ils furent repoussés après un carnage effroyable.

A l'est, Beningsen s'était rué sur Macdonald qui, après lui avoir opposé la plus glorieuse résistance, surtout dans Holzhausen pris, repris plusieurs fois, et enfin incendié, s'était replié sur Stœtteritz, à peu de distance de Probstheyda qu'il défendit hé-

roïquement, contre les attaques réunies de Ziethen et de Beningsen.

Alors, ce point devient le théâtre de la plus terrible bataille. Une artillerie formidable concentre et croise ses feux sur le village, et vomit la mort dans les profondeurs des màsses ennemies, pressées sur un terrain étroit. S'élançant au delà de Probstheyda, les cavaliers de Bordesoulle et de Doumerc pénètrent au milieu des escadrons alliés, hachent et culbutent les cuirassiers russes, prussiens et autrichiens. Puis, arrivent, au pas de course, les réservesde Schwartzenberg et les régiments de Giulay ; le combat change un instant de face, et nos soldats, contenus par Napoléon dont le regard mesure toutes les nécessités du champ de bataille, rentrent dans leurs lignes où ils se préparent à une résistance gigantesque. Cependant, l'ennemi comprend, comme nous, que le sort de la journée est dans Probstheyda, et il l'attaque avec furie. Les ailes des troupes alliées se dégarnissent, pour accourir sur ce point isolé au milieu d'une plaine immense. De tous les côtés de l'horizon, on voit se précipiter les corps de Wittgenstein, de Kleist, de Wimpfen, de Klenau, suivis de leurs réserves et appuyés par des masses nombreuses de cavalerie. Ces colonnes viennent se former à deux portées de canon de Probstheyda ; Constantin se jette au milieu d'elles pour animer leur courage, et, des hauteurs

de Dœsen, Alexandre et Frédéric-Guillaume les excitent de leur présence. Bientôt, les alliés marchent sur Probstheyda qui se trouve presque renfermé dans un cercle de feu et de fer; mais les canons de Drouot, les prenant d'écharpe, les ravagent dans tous les sens; elles viennent se briser contre les baïonnettes françaises et reculent épouvantées à l'aspect de nos aigles. Revenus de ce choc, les ennemis tentent un dernier effort; mais, repoussés encore, ils rétrogradent et abandonnent cette épouvantable lutte.... Toutes les troupes qui formaient le centre des deux armées se trouvaient massées entre les positions de Stœtteritz et de Probstheyda, lorsque les ombres de la nuit s'abaissèrent sur cette grande destruction et mirent fin au carnage.

Tels étaient, à sept heures du soir, les résultats de la journée, au sud et à l'est de l'ordre de bataille. Les vaillants défenseurs de Probstheyda venaient d'acquérir une gloire immortelle, mais la victoire était demeurée indécise, et les détonations de l'artillerie ne retentissaient plus que comme les derniers bruits de la tempête. C'est là que Vial et Rochambeau moururent de la mort des braves.

Pendant ce temps, que s'était-il passé au delà de Leipsig et sur les rives de la Partha, où se heurtaient les armées de Bernadotte et de Ney, de Blucher et de Marmont?

Ney était chargé de défendre toute la ligne,

depuis le corps de Macdonald jusqu'à la Partha, faisant face aux deux armées du Nord et de Silésie. En quittant Breitenfeld, le prince royal de Suède avait manœuvré pour tourner la droite du prince de la Moskowa, et aborder la grande armée par la route de Taucha à Leipsig. Cependant rien encore ne s'était fait entendre de ce côté. Blücher, qui doutait de Bernadotte, s'était mis à la tête du corps de Langeron, pour accélérer et surveiller de plus près les mouvements du prince royal de Suède.

Les deux armées, de Bernadotte et de Blücher, franchirent la Partha sur deux points et à des moments différents : Blücher à Mockau, entre dix et onze heures du matin; Bernadotte à Taucha, à une heure après midi. Au lieu de passer le ruisseau près de Schœnfeld, en présence de Ney, Charles-Jean avait fait un détour de trois lieues, pour aller la franchir à Taucha, où il était attendu par des Saxons. En apercevant les têtes de colonne de Blücher, Ney opéra un changement de front qui compléta la ligne circulaire formée autour de Leipsig par l'armée française. Parvenu le premier sur la rive gauche de la Partha, avec les Russes de Langeron, Blücher dirigea le général Palhen contre Taucha que les Français avaient enlevé le matin aux Cosaques. Mais la défense de ce poste avancé était confiée à des chevau-légers saxons et wurtembergeois, qui formaient l'avant-garde de

Reynier, et qui, en voyant déboucher de Neutzsch la cavalerie russe, s'avancèrent comme pour la charger et passèrent dans ses rangs. Nos braves croyaient d'abord que ces indignes alliés avaient été pris (1), et ils ne les accusaient que de lâcheté. C'était pourtant le prélude d'une trahison en masse, le premier résultat de la proclamation du 12 octobre et des incitations souterraines du prince royal de Suède. « Ce jour-là, dit un de ses panégyristes, » il recueillit le fruit de la proclamation que le » prince de Ponte-Corvo avait adressée à ses braves » Saxons, après la bataille de Wagram. » Quel fruit et quelle bravoure!!.. Cette action infâme fut punie sur-le-champ: honteux de ses nouveaux alliés, Blücher leur refusa l'honneur de combattre et les renvoya sur la rive gauche de la Partha, où ils ne pouvaient plus trahir personne.

(1) « On doit, dit un biographe acquis à Bernadotte, présumer, d'après » les dispositions politiques de ces alliés de Napoléon, qu'ils n'opposèrent » pas une grande résistance aux troupes russes. » — Non-seulement ils n'opposèrent aucune résistance à l'ennemi, mais ils coururent à sa rencontre et occupèrent dans ses rangs le poste d'avant-garde, qu'ils venaient d'abandonner dans les nôtres.

On lit aussi, dans une relation écrite sous l'influence et dans l'intérêt de Charles-Jean: « Si, pour rendre hommage à la vérité, l'on doit convenir » que la défection des Saxons et des Wurtembergeois détermina le succès, » il faut ajouter que l'attachement porté par ces troupes au prince royal, » *leur général en* 1809, fut pour beaucoup dans leur action que cet atta- » chement ne justifiait pas. »

Cependant, Sacken, précédé d'une nombreuse artillerie, marche sur Pfaffendorf et sur les premières maisons du faubourg de Halle, que défendent les Polonais de Dombrowski. Ces soldats intrépides opposent une vive résistance aux assauts de l'ennemi; mais ils vont succomber quand la division Pacthod, de la jeune garde, accourt à leur secours. Les bataillons prussiens se brisent alors contre cette barrière de baïonnettes, et leurs boulets seuls atteignent Leipsig.

Il était une heure quand les têtes de colonnes des Russes et des Suédois, conduits par Bernadotte, apparurent sur le terrain, venant de Taucha, de Grasdorf et de Seegeritz. Ney courut au-devant de ces nouveaux ennemis. Il trouva Reynier qui, averti par la défection de la cavalerie saxonne, avait replié ses troupes derrière Sellerhausen, et placé le corps saxon en réserve, derrière la division Durutte. Malheureusement, le fougueux maréchal, irrité d'avoir perdu Paunsdorf, ordonne à Reynier de déployer ces misérables, et de reprendre cette position éloignée de la ligne française sur un terrain découvert. Reynier s'explique et résiste à cet ordre que Ney fait exécuter par Durutte. Un premier bataillon se porte en avant et est bientôt suivi par le corps tout entier. Dans ce moment, l'armée française était dans une attitude respectable, et se battait avec gloire contre des forces

doubles des siennes. Ney et Reynier défendaient héroïquement le terrain, contre les troupes réunies du prince royal, de Bübna, de Bulow et de Platow, lorsqu'appelant à son aide le génie destructeur de l'Angleterre, Bernadotte ordonna à une compagnie de raquetiers anglais, commandée par le capitaine Boyne, de lancer des fusées incendiaires au milieu de nos carrés. Cette opération infernale fut dirigée par lord Steward *à la satisfaction particulière du prince royal* (Bulletin suédois), et ces projectiles inconnus à nos soldats, jetèrent de l'étonnement au milieu de ces braves dont quelques rangs se rompirent. C'est alors que l'armée saxonne, qui avait dépassé la ligne française, s'élança au pas de course vers la place de Paunsdorf, et passa à l'ennemi avec ses drapeaux, son artillerie et ses bagages. Pour comble d'infamie, à peine furent-ils dans les rangs de Bernadotte, que ces lâches soldats tournèrent leurs canons contre la division Durutte. « *Je viens de consommer la moitié de mes munitions pour les Français, je vais employer l'autre contre eux*, » disait froidement le commandant de leur artillerie. En effet, moins généreux que Blücher, Bernadotte, dont quelques batteries étaient encore en arrière, fit entrer les Saxons en ligne, et se servit de leurs boulets contre ses amis et frères. Bientôt, aussi, la cavalerie wurtembergeoise suivit l'exemple des Saxons, et passa aux alliés. Cette double désertion

sur le champ de bataille produisit, même chez les Russes et les Prussiens, un sentiment général d'indignation et de dégoût. Quant à nos soldats, elle ne fit qu'exciter leur rage : tous demandaient à poursuivre ces traîtres au milieu des rangs ennemis.

Cependant la désertion des Saxons et des Wurtembergeois laissait un grand vide entre le 7 et le 11e corps de la ligne française; elle rendait impossible la conservation de Paunsdorf, et, chose plus grave, elle procurait aux alliés les munitions dont ils commençaient à manquer pour alimenter leurs feux. Bernadotte cueillit, dans ce moment, une palme sans gloire. Menacée sur ses deux flancs par Langeron et Bulow, désorganisée par la mort et par la trahison, la division de Durutte dut abandonner Paunsdorf à l'ennemi, et se replier sur la ligne de Ney qui venait de se former par masses en échiquier, entre Schœnfeld et Sellerhausen.

En résumé, réduit à quatre mille hommes, resté seul devant l'armée suédoise et le corps russe de Winzingerode, assailli par trente mille soldats et une formidable artillerie, Reynier, après avoir enlevé Kohlgarten à la tête de la division Delmas, était obligé de céder le terrain aux alliés qui s'avançaient vers Leipsig, lorsqu'informé des dangers que courait cette partie de sa ligne, Napoléon accourut de Probstheyda vers Reudnitz, avec une division et quelques escadrons de sa garde, et rejeta sur Schœnfeld

l'ennemi qui, touchant déjà aux premières maisons de Wolkmarsdorf, menaçait le grand parc et les derrières de Schœnfeld et de Probstheyda. Prenant alors l'offensive contre le prince royal, l'Empereur reprit le village de Paunsdorf et força Bulow à se replier. Mais, secouru par une forte colonne de cavalerie, le général prussien parvint à ressaisir sa position. L'intrépide Delmas venait de recevoir le coup mortel, en combattant au premier rang de sa division.

En apprenant la défection des Saxons et des Wurtembergeois, Napoléon avait détaché Nansouty, avec la cavalerie de la garde et vingt pièces de canon, pour prendre Bernadotte en flanc et déborder l'armée combinée. Nansouty se jeta résolument sur l'ennemi qu'il força à se retirer; mais, arrêté en face par l'armée suédoise et les défectionnaires saxons, assailli en même temps par les troupes de Bübna, de Bulow et du prince de Hesse-Hombourg, il dut fléchir devant ces masses profondes, et leur abandonner, après une lutte désespérée, les positions de Stunz et de Sellerhausen.

La nuit vint enfin séparer les combattants et mettre un terme à cette lutte effroyable, dans laquelle Ney, avec quarante mille hommes, et malgré la défection de seize mille Saxons et Wurtembergeois, événement le plus funeste de la journée, avait résisté à cent cinquante mille ennemis secondés

par la défection hideuse d'une armée entière et par l'emploi des fusées anglaises, arme inusitée qui, sans effrayer nos troupes, étonna les plus braves.

Cependant, tandis qu'une nuée d'ennemis guidés par Bernadotte, marchait si laborieusement et si lentement sur les cadavres de nos soldats, Blücher, docile cette fois aux inspirations du prince royal, attaquait, avec l'armée de Silésie, les faubourgs de Leipsig, et manœuvrait sur Halle, pour prévenir les Français sur la rive gauche de la Saale, et leur couper la retraite sur Hersebourg et Weissenfels. Toutefois, même à ce moment, l'ennemi était ou repoussé ou arrêté sur tous les points de l'échiquier. La bataille touchait à sa fin et le moment était arrivé de commencer la retraite de l'armée. Déjà, entre quatre et cinq heures, le 1er corps de cavalerie, les 3e et 5e corps d'armée, le grand parc, avaient reçu l'ordre de traverser Leipsig et le défilé de Lindenau, et ce mouvement s'effectuait sans désordre.

Tels furent les résultats généraux de la fameuse journée du 18 octobre 1813.

L'histoire dira que, malgré ses immenses pertes, l'armée française gagna une bataille défensive, et que son héroïque résistance fut réellement une victoire. Après quatorze heures de combat, trois cent mille étrangers n'avaient pu expulser du champ de bataille, les cent trente mille guerriers de Napoléon; et si l'élite de l'armée française fut moissonnée dans

les plaines de Leipsig, les cadavres de soixante mille Russes, Prussiens, Autrichiens, Suédois et Anglais gisaient à côté de ceux de nos soldats.

Quant aux hauteurs de Taucha et au village de Holzhauzen, emportés par Beningsin, ces positions n'étaient défendues que par de fortes avant-gardes qui devaient se replier sur la ligne de bataille. Napoléon ne combattait que pour assurer sa retraite, et, encore une fois, la plus grande partie de l'armée impériale coucha sur un terrain qu'aucun effort humain n'avait pu lui arracher, et qu'elle conserva jusqu'au moment où, après avoir tiré deux cent cinquante mille coups de canon, épuisé toutes ses munitions dans cinq jours de combat, et n'ayant plus que dix mille cartouches dans ses caissons, elle dut effectuer le projet, déjà arrêté, de quitter Leipsig. Alors les souverains étaient allés reprendre, à Rotha, la position qu'ils occupaient le 17, et leurs troupes bivouaquaient en arrière des positions où elles avaient combattu. « A la nuit close, dit un historien militaire, l'Empereur demanda ses tentes. La cour fut consternée de cet ordre, car seul il conservait toute son énergie. Personne n'avait répondu. Sur une seconde demande, le grand écuyer s'approcha, en disant qu'elles étaient à Lindenau avec les équipages; qu'il serait fort difficile de les faire venir; qu'il y avait une grange peu éloignée.... Le major-général ajouta qu'on était fort près des fau-

bourgs; qu'il avait fait marquer une maison.... L'Empereur voyait la lassitude empreinte sur tous les visages, il céda; il dicta des ordres pour la marche des équipages et des parcs, pour continuer régulièrement, et avant l'aurore, la retraite de l'armée par échelons. Il recommanda que les corps en première ligne ne partissent qu'au grand jour.... L'histoire ne dédaignera pas de remarquer qu'après avoir donné ses ordres, il s'endormit avec un grand calme (1). »

Mais, avant de dormir, le héros malheureux interroge la nouvelle situation que lui a faite ce grand naufrage, et embrasse d'un coup d'œil toute l'étendue de son vaste empire. Quelques heures suffisent à son génie pour asseoir de nouvelles combinaisons. Ses premières sollicitudes sont pour l'armée; il trace les dispositions nécessaires à la défense des faubourgs de Leipsig, ordonne la construction de trois ponts sur la Pleiss et les mesures à prendre pour faciliter la retraite. Puis, il dicte des instructions pour Saint-Cyr à Dresde, pour Lemarrois à Magdebourg, pour Jérôme à Cassel où il doit être rentré, pour Carra Saint-Cyr à Brême, pour Hogendorp à Hambourg, pour Davoust sur le Stecknitz, pour le duc de Valmy à Mayence, pour tous les commandants des garnisons de l'Oder et de la Vis-

(1) Pelet.

tule. Il règle la défense des frontières et la direction à donner à toutes les forces de l'Empire; il envoie ses ordres à Eugène en Italie, aux généraux de l'armée d'Espagne, et à la régence à laquelle il prescrit toutes les mesures à prendre dans ces grandes conjonctures. Puis il s'endort, quelques instants avant le jour.

La retraite de l'armée française une fois commencée, la nuit fut employée à faire filer, par Lindenau et Lutzen, les parcs, les équipages, la cavalerie de la garde et une partie de l'infanterie. Le corps de Mortier avait franchi le défilé, et se dirigeait sur Lutzen; l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie de la vieille garde avaient pris position devant Lindenau; Kellermann, Augereau, Victor, Sébastiani, suivaient ce mouvement, et si les ordres donnés la veille par l'Empereur, pour la construction de trois ponts sur la Pleiss, eussent été exécutés, le reste de l'armée aurait facilement trouvé, entre cette presqu'île et l'Elster, une tête de pont inexpugnable..., mais la fatalité en avait ordonné autrement.

Les alliés n'acquirent qu'à sept heures du matin, la certitude que l'armée française battait en retraite. Jusque-là aucune attaque, aucune poursuite n'avait eu lieu. Mais, à cette grande nouvelle, leurs armées s'approchèrent de Leipsig, et fondirent en masse sur cette place. Napoléon pouvait continuer une résistance qui aurait assuré la retraite de

toutes ses troupes ; mais, pour cela, il fallait brûler les faubourgs d'une ville dévouée. Il recula devant cette nécessité rigoureuse, et se borna à les faire défendre, dans l'unique but de soutenir sa retraite. Alors Macdonald et Poniatowski s'établirent autour de Leipsig, firent barricader les portes, élever des retranchements derrière les murs des jardins, et se préparèrent à une lutte à outrance.

A neuf heures, Leipsig est attaqué presque sur tous les points à la fois. Au nord, Blücher rencontre, à la porte de Halle, une énergique résistance de la part de l'arrière-garde de Marmont. Reynier dans le faubourg de Rosenthal, Ney dans ceux de Taucha et de Grima, se battent avec acharnement contre les Russes de Woronzow et les Prussiens de Bulôw. Poniatowski et Lauriston défendent les faubourgs situés au midi de la ville ; partout l'agression est acharnée, la défense héroïque; si elle peut se prolonger encore deux heures, l'arrière-garde aura rejoint le corps principal, et vingt mille braves seront sauvés. Mais il était dans la destinée de Bernadotte, de porter toujours les derniers et les plus terribles coups à sa patrie malheureuse. Ce prince, accourant au moment où la prodigieuse résistance de nos soldats arrête tous les efforts des alliés, se précipite sur les portes de l'est, avec les Prussiens de Bulow et les Suédois de Borstel ; une poignée de Français lui fait face et le contient. Mais

là s'accomplit un dernier acte de trahison : un bataillon badois abandonne la porte Saint-Pierre à l'ennemi qui se précipite dans la ville ; on se bat de maison en maison, de rue en rue, et, après un carnage sans exemple, les Russes de Woronzow et les Suédois de Bernadotte parviennent enfin à prendre possession de Leipsig.

Alors, du haut des murs de la vieille ville, le feu des déserteurs badois et saxons plonge sur nos soldats qui, disputant pied à pied un terrain couvert de sang et de débris, se retirent en combattant vers la grande route, jusqu'au moment où une fatale erreur leur enlève leur unique voie de salut. Prenant nos troupes pour une masse ennemie, un caporal du génie, chargé de faire sauter le pont en pierre de l'Elster après le passage de notre arrière-garde, le détruit au moment même où elle s'en approche.

Vingt mille braves sacrifiés, deux cents pièces de canon et un matériel immense livrés à l'ennemi, notre influence ruinée en Europe, telles furent les conséquences de cette catastrophe lamentable, ou plutôt tel fut le dernier acte de ce grand drame de Leipsig, dans lequel Bernadotte, précédé par la trahison, fixa la victoire sous les drapeaux des alliés. Le 19 octobre, à une heure après midi, Leipsig était au pouvoir de la coalition, et ne renfermait plus de Français, sinon prisonniers, morts ou blessés.

Entré dans la ville, quelques instants avant les autres princes alliés, Bernadotte s'était rendu directement auprès du roi de Saxe, que les désastres de Napoléon livraient sans défense aux rancunes de ses ennemis. On dit que, dans cette circonstance, le prince royal prodigua d'honorables consolations au monarque malheureux; procédé dont l'histoire doit d'autant plus tenir compte à l'héritier du trône de Suède, que les autres chefs de la coalition ne traitèrent point le roi fidèle avec les mêmes égards.

Vers deux heures, l'empereur de Russie et le roi de Prusse firent leur entrée dans Leipsig. Ils rencontrèrent le prince royal sur la grande place, et le saluèrent du nom de sauveur de la coalition. « Vous » le voyez, dit Alexandre, en se jetant dans les bras » de Bernadotte, nous sommes fidèles au rendez-» vous que vous nous donnâtes à Trachenberg. »

En effet, dans la fameuse entrevue du 10 juillet, Bernadotte avait indiqué les plaines de Leipsig, comme le point de concentration autour duquel devaient converger les armées alliées, le théâtre où pouvaient se décider les destinées du monde. Les apologistes de ce prince ont vu, dans ce fait, une inspiration du génie. L'homme impartial n'y verra peut-être qu'une connaissance élémentaire des grands événements dont la vaste plaine qui s'étend depuis l'Elbe jusqu'aux montagnes du Harz, de la Thuringe et de la Bohême, fut toujours le théâtre. Charles-

Jean savait qu'à toutes les époques, la configuration de ce terrain si favorable à l'emploi des diverses armes, avait attiré aux environs de Leipsig les armées qui guerroyaient entre le Rhin et l'Oder, et que, par ce motif, cette contrée fut plus souvent ensanglantée que les autres cantons de l'Allemagne.

Au milieu du tumulte des armes et des entraînements d'une ambition vulgaire, la France avait disparu aux yeux de Bernadotte. Après le combat, son cœur s'attendrit au spectacle de ses frères vaincus ; il s'occupa de leur sort avec cordialité, visita les hôpitaux, prodigua aux blessés des secours et des consolations, accueillit les officiers avec bienveillance, et ne quitta Leipsig qu'après avoir environné d'une généreuse protection ces guerriers trahis par le sort des batailles. Toutefois, le désir excessif de Bernadotte, de se créer des partisans parmi les prisonniers français, frappait tous les regards. Comme il réclamait un certain nombre de ces braves, pour les envoyer en Suède : « Prince, lui dit Alexandre, ils appartiennent tous à qui a les honneurs de la journée. » Le lendemain, quarante officiers français étaient dans les salons de Bernadotte, attendant l'ordre de se rendre à Stralsund, lorsque le prince royal vint leur faire ses offres de service. Puis, ayant amené la conversation sur les affaires de la France, et attaquant personnellement Napoléon : « Vous êtes » allés, dit-il, prendre un Corse pour régner

» sur vous; il y avait pourtant d'autres généraux » dans la république; je suis du pays d'Henri » IV, moi. » Cette brusque sortie blessa profondément les compatriotes de Bernadotte. Quelques-uns prirent noblement la défense de leur souverain outragé; plusieurs refusèrent les secours personnels, que le prince leur offrait d'ailleurs avec beaucoup de grâce; presque tous le quittèrent scandalisés de son ingratitude envers l'Empereur, et bien convaincus que le trône de Suède n'était pas le dernier mot de son ambition. Néanmoins, la sollicitude de Bernadotte adoucit partout la captivité de ces prisonniers. Parvenus à Stralsund, au lieu d'y être embarqués pour la Suède, ils reçurent l'autorisation de se rapprocher de la France, et franchirent la frontière, sous la protection des patrouilles suédoises, avant la paix et sans échange. Cependant une leçon cruelle attendait le prince royal de Suède à l'hopital de Leipsig.

Dans ce triste asile, gisait, mourant sur un lit de soldat, une de ces natures énergiques qui conservent la dignité de l'homme, jusque sous les étreintes des plus affreuses douleurs. Frappé dans la journée du 18, celui-là attendait, calme et glorieux, la fin d'une vie dont il n'avait rien à répudier. Issu de race noble, officier de l'ancien régime, défenseur ardent de l'indépendance américaine, volontaire de la république, il était passé du pied

de l'échafaud à la tête d'une armée; il avait vaillamment combattu sur le Rhin, sous Custines, Houchard, Beauharnais, Moreau, et Jourdan; il s'était couvert de gloire en Italie, où il remplaça Joubert jusqu'à l'arrivée de Scherer, et sauva l'armée française à la bataille de Magnano. Sous le gouvernement directorial, il avait reçu une armure complète en témoignage de ses éclatants services; sous le consulat, il avait encore partagé les prodiges de nos armées d'Allemagne et d'Italie. Mais quand un dictateur s'était assis sur les ruines de la république, il avait osé prêcher la liberté sous le pouvoir d'un seul, et Bonaparte l'avait disgracié, exilé, persécuté pendant dix ans. Eh bien! le jour où ce citoyen vit la France menacée dans son indépendance, il déposa ses justes ressentiments sur l'autel de la patrie, offrit son épée à Napoléon, et vint mourir sous le canon du prince royal de Suède. C'était le général Delmas, ancien camarade de Langeron dans le régiment de Touraine, ancien ami de Bernadotte. Ces deux transfuges voulurent visiter le héros mourant, et, debout à son chevet, ils osèrent lui rappeler d'anciennes affections, lui parler de la tyrannie dont il fut la victime, et l'engager, après son rétablissement, à contribuer avec eux à renverser le trône de Bonaparte. A ces mots Delmas se soulève sur sa couche, et, regardant Langeron avec des yeux où se peignait la trempe

de son âme : « Quant à toi, dit-il, proscrit par » la révolution, Russe depuis vingt ans, tu dois » peu à la France et rien à Napoléon ; sers ton » maître et sois heureux, si tu le peux. Mais toi, » Bernadotte, sorti des entrailles de la révolution, » comblé des bienfaits de la France et de l'Empe- » reur, de quel droit oses-tu me proposer une infa- » mie! va, traître! n'insulte pas à mon agonie; » laisse-moi mourir honnête homme! »

Il y a des moments dans la vie où l'autorité est à la vertu : les deux apostats baissèrent les yeux et se turent; Delmas retomba sur son chevet et mourut.

Le lendemain, Bernadotte et Langeron accompagnaient à sa dernière demeure, le digne soldat qui leur avait infligé un si juste, un si héroïque châtiment.

CHAPITRE IV.

Effet de la victoire de Leipsig. — Les prétentions des alliés ne connaissent plus de bornes. — Bernadotte s'oppose loyalement à la déchéance du roi de Saxe. — Il devient suspect. — Débat entre le roi de Prusse et lui. — Il revient sur le Bas-Elbe, contrairement au désir des alliés. — Les droits de la Suède contestés. — On lui marchande la Norvége. — Fermeté de Bernadotte. — On lui retire une partie des troupes alliées. — Ses opérations sur les deux rives de l'Elbe. — Il reprend Lubeck sur les Danois. — Ses opérations contre le Danemark. — Mouvements généraux des armées alliées. — Elles s'arrêtent sur la rive droite du Rhin. — Bulletin de Bernadotte. — Il justifie les vengeances exercées contre la France. — Cependant il s'était prononcé contre l'invasion du sol français. — Lettre importante de Bernadotte à Alexandre. — Ses craintes. — Il change de système. — Sa correspondance avec Alexandre, etc.

Après les événements de Leipsig, l'armée française avait effectué sa retraite vers la Saale et s'était retirée sur Erfurth, faisant face à l'ennemi, chaque fois qu'il essayait d'inquiéter sa marche.

Apprenant, dans cette ville, qu'après s'être emparé de Wurtzbourg, l'armée austro-bavaroise marchait sur Hanau pour lui couper la retraite, Napoléon se porta rapidement sur le point menacé. Dès lors il était évident que l'armée française n'essaierait plus de se reformer que sur le Rhin. La coalition avait donc atteint le but qu'elle s'était proposé aux conférences de Trachenberg; celui de re-

jeter Napoléon sur la rive gauche du Rhin. Mais la victoire de Leipsig avait exalté outre mesure les prétentions des alliés. Cette bataille offensive, la première qu'ils eussent remportée contre Napoléon, avait enhardi les plus timides, et ouvert un champ nouveau à tous les projets de vengeance, de conquête et d'usurpation. L'âme des conseils de la coalition, l'inspirateur de son système de guerre, le plus habile de ses capitaines, Bernadotte lui-même, était déjà tombé dans la disgrâce des souverains alliés. Le prince royal de Suède, naguère si caressé et si prôné, semblait avoir fait place au maréchal de l'Empire, pour lequel on n'avait déjà plus que des procédés équivoques et des égards contraints. Sa sollicitude pour les prisonniers de Leipsig et sa respectueuse déférence pour le roi de Saxe avaient provoqué le mécontentement de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse. La Prusse, surtout, se montra d'autant plus offensée des égards de Bernadotte pour Frédéric-Auguste, qu'elle ambitionnait la Saxe et que, pour justifier le démembrement de ce royaume, il importait de mettre son monarque au ban de l'Europe, et de tenir pour félon à l'Allemagne un prince coupable d'être resté fidèle à un allié malheureux. A ces griefs personnels de Frédéric Guillaume, se joignait la jalousie des généraux prussiens que la nécessité politique avait courbés sous les ordres du prince royal de Suède, mais qui

supportaient impatiemment l'autorité d'un Français qui les avait vingt fois battus.

Ces dispositions se manifestèrent dès le lendemain de la bataille de Leipsig. La première question agitée, dans une conférence tenue le 20 octobre, ayant été de savoir s'il n'y avait pas lieu de prononcer la déchéance du roi de Saxe et de le déclarer prisonnier de la coalition (1), Charles-Jean combattit énergiquement cette mesure que la Prusse réclamait avec autorité, que l'Autriche approuvait, et que la Russie ne repoussait que faiblement. Le prince royal de Suède, dont les yeux commençaient à se dessiller sur les pensées d'usurpation qui avaient succédé à la politique si timide de Trachenberg, représenta le détrônement de Frédéric-Auguste et comme une violation des conventions antérieures, comme un attentat au rétablissement des nationalités allemandes, que la coalition avait naguère adopté pour principe. Abordant ensuite les griefs des souverains contre le roi de Saxe, il attribua la persistance de ce prince dans l'alliance française, aux nécessités de sa situation et à l'exagération d'un sentiment noble et généreux. « Sans doute, dit-il, » c'est au détriment des intérêts germaniques que » la maison de Saxe est restée fidèle à l'empereur

(1) « Voir, pièces justificatives, n° 8, le Rapport de lord Cathcart à lord Castlereagh, Leipsig, 19 octobre 1813.

» Napoléon; mais ce tort est moins peut-être celui » du roi, que celui des circonstances au milieu desquelles il s'est trouvé placé. La Russie » en 1809, l'Autriche et la Prusse en 1812 combattaient aussi dans les rangs de Napoléon, et » certes ni l'une ni l'autre de ces puissances n'approuvait la politique dévastatrice de ce conquérant, ni l'une ni l'autre ne désirait consolider » sa tyrannie et river les fers de l'Europe, mais elles » obéissaient à une nécessité passagère plus puissante que leur volonté et leurs sentiments. Du » reste, injuste ou équitable, opportune ou non, la » déchéance du roi de Saxe porterait une mortelle » atteinte au prestige de l'inviolabilité monarchique » déjà trop effacé par vingt-cinq années de révolutions. »

Ces paroles, prononcées avec fermeté, blessèrent au plus haut point le roi de Prusse et le prince de Schwartzenberg. Ils affectèrent d'y voir une allusion peu bienveillante aux malheurs qui avaient fait, des cabinets de Vienne et de Berlin, les satellites du système impérial. Frédéric Guillaume équivoquait avec aigreur sur le désintéressement de Bernadotte. Mais ce prince répondit sèchement que son dévouement aux intérêts légitimes de la coalition était connu de toute l'Europe et surtout des habitants de Berlin. Le débat tendait à s'envenimer, lorsque l'empereur Alexandre y mit un terme, en déclarant que si le

prince royal montrait quelquefois une susceptibilité trop ombrageuse, nul n'avait des intentions plus loyales que les siennes, et qu'il y aurait ingratitude à méconnaître l'importance de ses services. Alors on arrêta que la question saxonne serait réservée, sans rien préjuger néanmoins à l'égard des indemnités territoriales et des rectifications de frontières qui pourraient être accordées à la Prusse, au préjudice de la Saxe.

Ce n'était point cependant sans quelques appréhensions que les alliés voyaient le prince royal de Suède prêt à repasser l'Elbe, et à se rapprocher, mécontent, des cent cinquante mille soldats qui formaient les garnisons françaises dans le nord de l'Allemagne. Dans la conférence du 21, on se demanda, si, au lieu de reporter de grandes masses sur le Bas-Elbe, il ne serait pas plus utile de les pousser immédiatement sur le Rhin, par Gera, Saalfeld, Hildburghausen, Bomhill, Neustadt, Hamelsbourg, Reineck et Aschaffenbourg, pour anéantir l'armée française avant qu'elle franchît le fleuve. Dans ce cas on se serait borné à faire observer le Danemark et les garnisons de Hambourg et de Magdebourg par des corps détachés. Bernadotte s'éleva résolument contre cette combinaison à laquelle, dit-il, les ordres du roi de Suède ne lui permettaient point de s'associer. Ensuite, il la repoussa par des motifs stratégiques puisés dans l'intérêt de la coalition et

qui ne permettaient pas de laisser, intactes sur le Bas-Elbe, les forces de Davoust et de Lemarrois, lesquelles, réunies à l'armée danoise, formaient un corps de cinquante mille hommes posté derrière le flanc droit des alliés. Mais un intérêt particulier appelait Bernadotte sur les bords de la Baltique. Il voulait cette Norvége que, depuis deux ans, on faisait briller à ses yeux comme le prix des sacrifices faits par la Suède à la cause de la coalition. Cependant, après avoir long-temps éludé leurs engagements, sous des prétextes plus ou moins spécieux, la Russie, la Prusse et l'Autriche, dès le lendemain de leur triomphe, contestaient presque ouvertement les droits de Bernadotte à cette indemnité trop méritée et en faveur de laquelle l'Angleterre seule militait encore. Alors, abordant de front la difficulté, le prince royal invoqua les engagements solennels pris par l'Angleterre et la Russie envers la Suède, ainsi que les nombreux services que cette puissance avait déjà rendus aux alliés. Et, cependant, rien encore n'avait été fait pour elle, tandis que la Prusse avait repris toutes ses anciennes provinces et convoitait la Saxe, tandis que l'Angleterre était rentrée en possession du Hanovre, que l'Autriche était prête à ressaisir l'Italie, et que la Russie, déjà en possession de la Finlande, rétablissait son autorité en Pologne. Et c'était en présence de cette réintégration générale des puissances de l'Eu-

rope, qu'on marchandait la Norvége à la Suède, afin de ménager le Danemark, allié le plus opiniâtre de l'empereur Napoléon!

Les réclamations de Bernadotte excitèrent la critique et le mécontentement des alliés qui, gorgés de conquêtes, n'en trouvaient pas moins mauvais qu'un prince de fortune osât réclamer sa part des dépouilles de l'Europe. Mais Bernadotte ne se laissa point intimider par ce refroidissement de la reconnaissance des souverains; il déclara avec fermeté qu'après s'être sacrifié aux vues générales de la coalition, il devait songer aux intérêts de la Suède, et que, si l'on persistait à méconnaître les bases primitives de l'alliance, son devoir serait de ramener son armée en Poméranie, où il attendrait les ordres de son roi.

Il était encore réservé à la Russie d'aplanir ces graves difficultés. A la suite de quelques entrevues particulières avec le prince royal de Suède, Alexandre déclara à la Prusse et à l'Autriche, que le retour de l'armée du Nord sur la rive droite de l'Elbe n'était pas moins dans l'intérêt de la coalition que dans celui de la Suède, et dans l'esprit des engagements contractés envers cette puissance. Dans l'intérêt de la coalition, le prince royal devait observer Hambourg, le Danemark et toute la ligne du Bas-Elbe; dans l'intérêt spécial de la Suède, il devait, abstraction faite de tout autre considération, cou-

vrir Stralsund unique point d'appui de son armée. Frédéric Guillaume, Blücher et Schwartzenberg se rendirent d'assez mauvaise grâce à l'opinion du czar, et Bernadotte, se séparant des armées de Silésie et de Bohême, amena avec lui, dans le nord de l'Allemagne, les troupes qui avaient primitivement composé son armée, moins les corps de cavalerie de Winzingerode et Czèrnicheff qui lui furent provisoirement retirés.

Quand il était passé sur la rive droite de l'Elbe, Bernadotte avait laissé en Poméranie, sous les ordres du comte de Walmoden, un corps suédois chargé de couvrir Stralsund, d'observer les troupes de Davoust et de surveiller le Danemark. Les regards du prince royal étaient particulièrement fixés sur cette partie du nord de l'Allemagne. En quittant Leipsig, les divers corps de son armée se dirigèrent de Mersebourg sur Querfurt, Astern, Sondershausen, Mulhausen et Heiligenstadt où il établit son quartier-général, le 30 octobre. Puis, à la tête de ses Suédois seulement, il marcha sur Gœttingue et Hanovre, occupa Brême ainsi que plusieurs autres places de la rive droite de l'Elbe, et concentra ses forces près de Boitzenbourg.

Pendant qu'il effectuait ces divers mouvements, les corps russes de l'armée du nord, commandés par Woronzoff et Strogonoff, manœuvraient, par ses ordres, le premier sur Lunebourg et le second sur

Stade qu'il occupa après une assez vive résistance de la part de l'ennemi.

Le 24 novembre, le prince royal opéra sa jonction avec le corps de Woronzoff et se disposa à attaquer le camp du prince d'Eckmuhl assis en arrière de Boitzenbourg. Mais Davoust se retira derrière la Bille, et fit mine de vouloir se jeter dans le Holstein, où ses forces se seraient réunies aux troupes danoises. Alors Bernadotte manœuvra pour prévenir cette jonction et couper, en même temps, la communication des Français avec Lubeck. Cette place importante, que défendait une garnison danoise, capitula le 5 décembre entre les mains du même général qui, sept ans auparavant, l'avait enlevée aux Prussiens pour le compte de Napoléon. Lubeck fut évacué par les Danois, et Bernadotte y fit respecter les personnes et les propriétés.

Après cet échec du seul allié qui restât à la France, Davoust, ne pouvant plus tenir la campagne, s'enferma dans Hambourg où il fut cerné par le corps russe de Woronzoff. Pendant ce temps, les Suédois poursuivaient les Danois sur Rendsbourg, et, après quelques engagements sans importance mais dans lesquels les soldats du Danemark combattirent avec courage, Bernadotte établit son quartier-général à Kiel, le 13 décembre 1813. Ce jour même, le prince de Hesse, commandant en chef les troupes danoises, fit demander au prince de Suède une

suspension d'armes qui fut signée le 15. Plus libre alors de ses mouvements, Bernadotte, après avoir pris les dispositions militaires que nécessitait la possibilité d'une rupture des négociations, fit des préparatifs pour attaquer Hambourg, tandis que les corps de Bulow et de Winzingerode, détachés de son armée, manœuvraient vers la Hollande et la Belgique où ils pénétraient sans rencontrer aucune résistance sérieuse. On sait que ces provinces, presque entièrement abandonnées à elles-mêmes, furent envahies par une partie de l'armée de Bernadotte, avant même que les grands corps de Bohême et de Silésie eussent jeté un seul homme sur la rive gauche du Rhin. A cette époque, la ligne occupée par les diverses troupes placées sous les ordres du prince royal de Suède, s'étendait depuis Breda jusqu'à Dusseldorff. L'armistice avec le Danemark lui avait permis de rappeler tous les partis qu'il avait dans le Schleswig, et il tenait, dans ce duché, la ligne de Eckerenfœhrde à Husum, de manière à pouvoir, en trois marches, réunir un corps de trente-cinq mille hommes sur chacun des trois points saillants de son échiquier.

Tandis que ces événements se passaient au nord de l'Allemagne, les grandes armées de Silésie et de Bohême, se recrutant sur leur route des armées bavaroise et wurtembergeoise et de tous les soldats de la confédération, avaient poursuivi Napoléon jus-

que sur la rive droite du Rhin. Assaillie par tous les fléaux à la fois — les trahisons, les maladies dévorantes, l'inclémence du temps, l'état déplorable des routes, la disette, le mécontentement des généraux, la fatigue des soldats et le feu d'une nuée d'ennemis — l'armée française, après avoir écrasé les Bavarois à la bataille d'Hanau et disputé toutes les positions à l'ennemi, s'était retirée sur la rive gauche du Rhin, resplendissante d'une gloire immortelle. Enfin, le 5 novembre, le quartier-général de l'armée impériale était à Francfort, conservant encore toutes les têtes de pont. La coalition triomphante s'arrêta devant ces débris mutilés, et telle était la terreur qu'inspiraient toujours aux étrangers la renommée de nos soldats et le souvenir de nos guerres révolutionnaires, qu'ils ne regardaient qu'en tremblant le sol de la France. Craintifs et incertains, les alliés restèrent pendant quarante jours en observation sur la rive droite du fleuve. Ce temps fut rempli par de longues discussions sur les avantages douteux d'une irruption sur le sol français, et par quelques tentatives heureuses pour parachever l'œuvre de la trahison, en détachant le roi de Naples de la cause de son beau-frère. Toutefois, une révolution s'était évidemment opérée dans la politique des alliés. L'humiliation de la France et sa puissance refoulée derrière la limite du Rhin, suffisaient aux intérêts de l'Autriche et de la Russie; mais les ressentiments

de la Prusse et les froids calculs de l'Angleterre demandaient davantage. Imparfaitement satisfaite du côté de la Saxe, la Prusse convoitait Mayence et les provinces rhénanes, et l'Angleterre n'oubliait pas que, dans nos mains, Anvers avait long-temps menacé Portsmouth. Il fallait qu'à tout prix elle nous arrachât cette position formidable, et affranchît la Belgique de la domination française. La Prusse et l'Angleterre exigèrent donc l'invasion de la France, comme le seul moyen d'abaisser la prépondérance de ce pays, et d'asseoir le nouvel équilibre de l'Europe sur des bases solides. Une paix durable, disaient ces deux cabinets, ne peut être négociée qu'au cœur de l'Empire. Signée sur les bords du Rhin, cette paix ne serait qu'une trève qui recèlerait les germes d'une nouvelle lutte, dans des circonstances probablement moins favorables que les conjonctures actuelles. Cependant ces considérations ne suffisaient point pour déterminer la Russie et l'Autriche à se hasarder sur le territoire français. Ces puissances ne se décidèrent à franchir le Rhin que lorsque de coupables excitations, parties de l'intérieur de la France, vinrent fixer leurs irrésolutions et réchauffer leur courage. Dans un autre ouvrage sur cette grande époque (1), nous dévoilerons les causes se-

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire.*

crètes des exigences monstrueuses qui, de la part des alliés, rendirent la paix impossible à Francfort; aujourd'hui, il nous suffit de dire que, malgré les assurances de succès et les promesses de défection que leur prodiguaient d'indignes Français, les ennemis n'osèrent fouler notre territoire qu'après s'être environnés de précautions inouïes. Inquiète sur les opérations que le prince Eugène pouvait tenter contre Vienne, s'il combinait ses mouvements avec l'armée napolitaine, l'Autriche mit pour condition au passage du Rhin, que Murat se joindrait préalablement à la coalition. Les Anglais se chargèrent de terminer cette négociation qui se suivait alors même que Joachim exerçait encore un commandement dans l'armée impériale, et le roi de Naples se vendit aux ennemis de Napoléon. De son côté, Alexandre ne consentit à l'invasion de la France qu'autant que la Suisse appuierait les alliés, et leur accorderait le passage sur son territoire, et ces vieux amis qui, le 10 novembre, protestaient contre toute atteinte qu'on voudrait porter à leur neutralité, livrèrent, le 20 décembre, le pont du Rhin aux cent soixante mille hommes de Bubna, découvrant ainsi la France du côté même où, confiante dans la loyauté helvétique, elle avait négligé de fortifier ses frontières. Alors, mais alors seulement, il fut résolu que, de tous les points, on marcherait sur Paris.

Avant que cette grande détermination fût prise,

et au moment où les armées alliées se dirigeaient vers le Rhin, le prince royal avait publié, de son quartier-général de Hanovre, un bulletin dans lequel on lisait cette haineuse et fausse énumération des griefs de la coalition contre la France : « Le quartier-général de » la grande armée était le 5 à Francfort. Ainsi donc » les efforts inouïs que la France a faits en 1813, » ont eu le même résultat que ceux faits en 1812. » Les légions françaises qui faisaient trembler le » monde, se retirent et vont chercher leur sûreté » derrière le Rhin, *frontière naturelle de la France*, » qui serait encore une barrière de fer, si Napoléon » n'avait voulu asservir tous les peuples et ravir » toutes les nationalités. Quoique ces limites sem» blent être posées par la nature, l'armée russe s'y » présente, parce que Napoléon a été chercher les » Russes à Moscou; l'armée prussienne s'y présente, » parce que, contre la foi jurée, Napoléon retient » encore les places de cette monarchie; l'armée au» trichienne s'y présente, aussi, parce qu'elle a des » affronts à venger et qu'elle se rappelle qu'à la paix » de Presbourg, on ravit à son chef suprême le titre » d'empereur d'Allemagne; si les Suédois s'y trou» vent, c'est qu'au sein de la paix et en violation » des traités les plus solennels, Napoléon est allé » déloyalement les surprendre à Stralsund et les in» sulter à Stockholm. »

Ainsi donc, aux yeux mêmes de Bernadotte, les

véritables intérêts de l'Europe ne réclamaient point l'invasion de France, et cette grande extrémité ne s'expliquait plus que par des appétits de haine et de vengeance. Étrange argumentation qui trahissait les perplexités de ce transfuge, au moment suprême où toutes les hordes qu'il avait ameutées allaient fouler le sol de sa patrie.

C'est ici le cas de reconnaître, cependant, que le prince royal de Suède s'était d'abord élevé avec énergie contre cette invasion. Il avait voulu que la France gardât pour limite la rive gauche du Rhin, moins la Hollande qui constituerait une nationalité indépendante. Durant les six semaines que les alliés passèrent sur les bords du Rhin, il insista pour que les armées combinées ne portassent pas la guerre sur le territoire français. Quel était le véritable motif de cette opposition? Le cœur de Bernadotte saignait-il à l'idée de voir fouler par les barbares le sol qui l'avait vu naître? La patrie déchirée par ses mains se dressait-elle devant lui comme un fantôme accusateur? Redoutait-il un soulèvement national, un mouvement terrible qui, ramenant la victoire sous les drapeaux français, auraient affaibli ses droits à la reconnaissance des alliés, et remis en question la réunion de la Norvége à la Suède? Enfin, conservant encore l'espoir de succéder à Napoléon, croyait-il plaider sa propre cause? Toutes ces hypothèses sont également admissibles. Quoi qu'il en soit, le 14 no-

vembre Bernadotte écrivait à l'empereur Alexandre : « J'ai dès long-temps acquis une parfaite connais- » sance des sentiments de la nation française, de son » élan et du patriotisme qu'elle est capable de dé- » velopper dans les crises violentes. A l'époque de » mon entrée au ministère, elle méprisait le direc- » toire et désirait son expulsion; le territoire était » menacé : eh bien! Sire, je n'eus besoin que de » parler pour réveiller tous les courages assoupis. » Toute l'Europe, alors aussi, était conjurée contre » elle, et cependant elle maintint sa ligne défensive » entre les Alpes et les Apennins... bientôt elle fut » victorieuse sur tous les autres points. »

Dans une autre lettre, Bernadotte disait à Alexandre que les dangers de l'entreprise projetée lui paraissaient bien plus grands que les résultats que l'on s'en promettait : « J'ai toujours cru qu'il fallait » isoler Napoléon de son peuple, et, en désignant » ce souverain comme le seul obstacle à la paix, » porter la nation à maîtriser une volonté qui a fait » le malheur de la France et de l'Europe.

» Or, Sire, comment faire comprendre à la na- » tion française que les alliés n'en veulent pas à l'in- » tégrité de son territoire, si, avant de dépasser ses » frontières, l'on ne s'adresse point à elle pour lui » dire que les alliés désirent la paix; pour en pro- » clamer hautement les bases, en reconnaissant, » comme limites de la France, le Rhin, les deux

» mers, les Alpes et les Pyrénées; enfin, en mani-
» festant, avec franchise, l'intention que cette mo-
» narchie reste grande ! » On dit que ces inspirations d'un cœur plein d'angoisses, contribuèrent puissamment à l'hésitation des alliés et à la formation de l'illusoire congrès de Francfort.

Stratégiquement, le prince royal redoutait les quatre lignes militaires que Napoléon possédait encore sur la Vistule, l'Oder, l'Elbe et le Rhin. Il pensait que le système, adopté par les alliés, de ne point s'occuper des places fortes, n'était pas sans danger lorsque ces places étaient si multipliées. « Maîtresse des forteresses de l'Allemagne, l'armée alliée pourrait, disait-il, supporter un échec de l'autre côté du Rhin, sans qu'il en résultât un danger imminent pour la cause commune; mais si elle n'a aucun point d'appui pour son offensive, elle risque de tout perdre par un mouvement rétrograde (1). »

Indépendamment de ces considérations d'intérêt général, Bernadotte s'opposait au passage du Rhin par des motifs puisés dans sa position particulière et dans ses devoirs envers la Suède. Il alléguait que ses instructions lui prescrivaient de concourir à rejeter les Français hors de l'Allemagne; mais que, ce but une fois rempli, il ne pouvait rien entreprendre sans de nouveaux ordres du roi. D'ailleurs, la Suède, la seule des puissances belligérantes qui

(1) Lettre à l'empereur Alexandre, Hanovre, 14 novembre 1813.

n'eût rien obtenu par les événements de la guerre, et pour laquelle la Norvége n'était encore qu'un objet d'espérance, voyait toujours ses frontières menacées par le Danemark, tandis que ses soldats combattaient en Allemagne pour la liberté de l'Europe. Il ne pouvait donc point, en s'éloignant davantage, livrer sa patrie adoptive aux entreprises d'un ennemi dangereux.

Cependant, quand Bernadotte fut convaincu que, malgré sa résistance, les armées alliées allaient franchir le Rhin, il changea de système et se borna à demander aux grandes puissances l'autorisation de réduire Hambourg et le Holstein, avant de s'engager dans une grande opération offensive contre les frontières septentrionales de la France. Vers le milieu de novembre, il écrivit à l'empereur Alexandre que sa campagne contre Hambourg et le Holstein ne prendrait que trois semaines ou un mois, et qu'après ce délai il pourrait concourir, avec toute son armée, aux opérations générales des alliés. Le corps de Davoust une fois séparé des troupes du Danemark, et les Danois rejetés dans les murs de Gluckstadt et de Rendsbourg, il se bornerait à faire observer ces places, et il marcherait sur le Rhin. Toutefois, en présence des nouveaux événements qu'allait amener l'invasion du territoire français, le prince royal n'envisageait point sans inquiétude le traitement réservé à la

Suède. « Tout ce qui a été fait depuis dix-huit mois, » écrivait-il à l'empereur de Russie, est beaucoup » sans doute; l'Europe même en est étourdie de » bonheur. Mais les événements passés sont peu de » chose comparativement à ceux qui vont suivre. Je » supplie Votre Majesté d'y prendre la part qu'elle » doit y avoir, et je me confie à elle pour tout ce » qui a rapport à mes intérêts particuliers et à ceux » de la Suède. Mon ancienneté comme allié de Vo- » tre Majesté, mon attachement pour elle, et, plus » encore, son amitié pour moi, tout me garantit, » Sire, que je n'aurai pas à regretter d'être venu » sur le continent, pour y seconder les efforts que » Votre Majesté a faits en faveur des libertés de l'Eu- » rope (1). » Trois jours plus tard, Bernadotte écrivait au même souverain que, quoique le roi de Danemark méritât d'être traité comme le roi de Saxe, il pousserait vivement ses opérations en Hollande et sur le Rhin, aussitôt qu'il aurait rejeté les troupes danoises derrière l'Eyder.

Alors, pour en finir sans doute avec les temporisations du prince royal de Suède, les alliés l'autorisèrent à employer contre le Danemark, toutes les troupes qui se trouvaient réunies sous son commandement. Or, frapper le Danemark, c'était, pour Berna-

(1) Lettre de Bernadotte à l'empereur Alexandre, Brême, 18 novembre 1813.

dotte, marcher à la conquête de la Norvége. La nouvelle de cette concession, due à l'influence d'Alexandre, combla de joie le prince royal qui en remercia l'autocrate dans les termes de la reconnaissance la plus emphatique. « Je ne saurais vous exprimer, Sire,
» combien je suis heureux de voir notre politique
» d'accord avec mes affections. Les heureux résultats
» que semblent me promettre mes opérations de ce
» côté-ci, acquièrent un prix double à mes yeux, en
» m'offrant l'espoir de pouvoir bientôt me vouer tout
» entier au désir que j'ai de seconder Votre Majesté
» *d'une manière plus directe*, et de lui donner une
» nouvelle preuve du zèle qui m'anime pour sa
» gloire. *Bientôt, Sire, je l'espère, je me trouverai*
» *en ligne avec vous dans la lice.* » Et comme Alexandre, fatigué des plaintes éternelles de Bernadotte, lui avait mandé de se tranquilliser et d'avoir enfin confiance en lui, le prince royal ajoutait : « Vous
» me demandez, Sire, ce que déjà vous possédez au
» plus haut degré. C'est avec l'abandon le plus ab-
» solu que je me livre à cette confiance, et j'aime-
» rais mieux renoncer au commerce des hommes;
» je nierais l'existence de la bonne foi sur la terre,
» plutôt que de supposer un instant que mes sen-
» timents pour Votre Majesté puissent jamais éprou-
» ver la moindre atteinte (1). »

(1) Lettre du prince royal à l'empereur Alexandre, Kiel, 17 décembre 1813.

Enfin, tous les vœux de Bernadotte étaient exaucés et sa joie, à l'idée de porter bientôt un royaume en dot à la Suède, était devenue du délire, « Ah! écrivait-il au duc de Sudermanie, si je réussis: » mon cher fils, à donner la Norvège à la Suède, je » t'assure qu'elle m'aura coûté plus de peine que la » conquête du plus beau royaume. »

Cependant cette conquête si ardemment désirée et si chèrement payée, devait coûter encore de cruels soucis au prince royal de Suède.

CHAPITRE V.

Invasion du territoire français. — Une partie de l'armée de Bernadotte pénètre en Hollande. — Il reprend les hostilités contre le Danemark. — Traité de Kiel, 14 janvier, entre le Danemark et la Suède. — Cession de la Norvége. — Joie de Bernadotte. — Il compare Alexandre à Agamemnon. — Il court sur le Rhin et établit son quartier-général à Cologne. — Sa proclamation aux Français. — Les clefs de Mons, d'Avesnes et de Reims lui sont apportées. — Blücher sauvé par une partie de l'armée de Bernadotte. — Lettre à son fils. — Lettre au roi de Suède. — Il accuse le peu de générosité des alliés. — Bernadotte à Liége. — Il y reçoit deux communications secrètes. — Un émissaire de *Joseph*. — Ombrages des alliés. — Ils veulent encore éluder leurs engagements envers Bernadotte. — Il se plaint à Alexandre. — Lettre à ce monarque. — Demi-satisfaction. — Bernadotte se montre contraire au rétablissement des Bourbons. — Pourquoi. — Bernadotte et Carnot. — Lettre de Bernadotte à madame Moreau. — L'insulte au malheur. — Beau trait de Bernadotte.

Le 21 décembre 1813, les proclamations des alliés avaient annoncé à la France la reprise des hostilités. Le territoire français venait d'être envahi par trois grandes puissances. L'armée de Schwarzenberg, composée d'Autrichiens, de Bavarois, de Wurtembergeois et des gardes impériales d'Autriche et de Russie, avait pénétré, par la Suisse, dans l'Alsace et la Franche-Comté. L'armée de Silésie, conduite par Blücher et grossie de divisions russes et saxonnes,

avait franchi le fleuve à Manheim, et se portait sur la Lorraine; une partie de l'armée du Nord, commandée par Bernadotte et formée de Suédois, de Russes, de Prussiens et d'Anglais, après avoir traversé le Hanovre et la Hesse, détruit le royaume de Westphalie et occupé la Hollande, se tenait prête à pénétrer en Belgique. Le plan des alliés était de tourner nos places de guerre, et de marcher par grandes masses sur la capitale de l'Empire.

Dans le nord de l'Allemagne, l'armistice de Kiel, accordé le 15 septembre aux troupes danoises, étant à la veille d'expirer, sans qu'on eût pu s'entendre sur les bases de la paix entre le Danemark et la Suède, le cabinet de Copenhague demanda une prolongation de quinze jours. Mais ce nouveau délai n'ayant amené aucun accommodement, les hostilités recommencèrent le 6 janvier. Dès le 5, l'importante forteresse de Gluckstadt qui domine la navigation de l'Elbe, s'était rendue conformément à une convention antérieure, livrant à l'ennemi près de trois cents canons et des approvisionnements considérables. Alors l'armée suédoise investit Rendsbourg, s'empara de Frederikstad et se porta sur Schleswig d'où Bernadotte se préparait à pénétrer au cœur du royaume, lorsque le cabinet de Copenhague sollicita et obtint la paix. Par le traité qui fut signé à Kiel le 14 janvier 1814, le Danemark entrait dans la coalition, déclarait la guerre à la France et

fournissait aux alliés un corps de dix mille hommes, qui devait faire partie de l'armée du Nord. La Norvége, à l'exception du Groenland, des îles de Faroé et d'Island, était réunie à la Suède qui, de son côté, cédait au Danemark la Poméranie et l'île de Rügen. Par un article secret, le cabinet de Stockholm promettait de payer à la cour de Copenhague, un million de rixdallers de banque suédoise. Enfin, toutes les troupes commandées par le prince royal devaient évacuer le Holstein, moins celles qui faisaient partie du corps de blocus de Hambourg.

Le traité de Kiel causa à Bernadotte une joie indicible. Il mettait un terme à ses anxiétés les plus vives et comblait le vœu le plus ardent de son ambition. Aussi la reconnaissance du prince royal s'adressa-t-elle, avec peu de franchise il est vrai, à tous les souverains à la fois. « La Norvége est remise » à la Suède, écrivait-il à l'empereur Alexandre; la » presqu'île scandinave doit à Votre Majesté sa sû- » reté et son indépendance; c'est dans les plaines de » Leipsig et dans les murs de cette ville, que ce » grand événement a été opéré. Les peuples de » l'Europe y étaient réunis, et *Votre Majesté était* » *l'Agamemnon* de cette mémorable lutte. La Suède » n'a autre chose à offrir à Votre Majesté qu'une » épée et sa reconnaissance : sera-t-elle assez bonne » pour agréer l'une et l'autre; le roi mon sou- » verain me charge de les lui offrir. L'épée est

» notre croix de Saint-Georges, et, sous ce rapport,
» j'ose espérer que Votre Majesté daignera en rece-
» voir l'hommage (1). » Le même jour il écrivait au prince régent d'Angleterre, que la paix du nord de l'Allemagne était due à la *juste influence* de la Grande Bretagne dans les affaires de l'Europe. Il était, disait-il, pénétré des sentiments de la plus vive reconnaissance pour le prince régent, *auquel il devait l'acquisition de la Norvége*, et il promettait de ne jamais perdre le souvénir de ce que Son Altesse Royale avait fait pour sa nouvelle patrie. « Li-
» bre maintenant de toutes craintes sur les derriè-
» res de mon armée, j'irai me porter en toute hâte
» sur le Rhin, et partager les efforts des puissances
» alliées pour rétablir l'ordre en Europe, et obtenir
» enfin la tranquillité du monde (2). »

Après la conclusion du traité de Kiel et l'évacua tion du Holstein, Bernadotte prit des dispositions pour presser le blocus de Hambourg, pensant que la durée des gelées lui permettrait d'enlever de vive force la place défendue par le prince d'Ekmuhl pour lequel il ressentit de tout temps une haine fanatique. A cet effet, Bernadotte avait rapproché ses troupes

---

(1) Lettre du prince royal à l'empereur Alexandre, Kiel, 15 janvier 1814.

(2) Lettre du prince royal au prince régent d'Angleterre, Kiel, 16 janvier 1814.

de celles de Benigsen ; mais le dégel et la ferme attitude de Davoust ayant déjoué ses projets du côté de l'Elbe, il se porta sur le Bas-Rhin à marches forcées. Parti de Kiel le 20 janvier, il établit son quartier-général à Cologne le 10 février suivant, et le 12 il adressa aux Français une proclamation ainsi conçue :

« Français! j'ai pris les armes par ordre de mon » roi pour défendre les droits du peuple suédois. » Après avoir vengé les affronts qu'il avait reçus et » concouru à la délivrance de l'Allemagne, j'ai » passé le Rhin. Revoyant les bords de ce fleuve où » j'ai si souvent et si heureusement combattu pour » vous, j'éprouve le besoin de vous faire connaître » ma pensée.

» Tous les hommes éclairés font des vœux pour » la conservation de la France ; ils désirent seulement qu'elle ne soit plus le fléau de la terre.

» Les souverains ne sont pas coalisés pour faire » la guerre aux nations, mais pour forcer votre gouvernement à reconnaître l'indépendance des États ; » telles sont leurs intentions et je suis auprès de » vous le garant de leur sincérité.

» Fils adoptif de Charles XIII, placé par l'élection » d'un peuple libre sur les marches du trône des » grands Gustaves, je ne puis désormais avoir d'autre ambition que celle de travailler à la prospérité » de la presqu'île scandinave. Puissé-je, en rem-

» plissant ce devoir sacré envers ma nouvelle patrie,
» contribuer en même temps au bonheur de mes
» anciens compatriotes ! »

En sa qualité de général en chef de l'armée du Nord, Bernadotte reçut, à Cologne, les clefs d'Avesnes, de Mons et de Reims, qui lui furent envoyées par le général russe Vinzingerode. C'était à l'époque de la bataille de Brienne et des négociations de Châtillon. Sachen, York, Blücher avaient été repoussés, et, sans le secours de Vinzingerode et de Bulow, il est certain que le généralissime prussien aurait éprouvé une défaite complète. Ainsi, quoique les Suédois n'eussent point encore franchi le Rhin, l'armée du nord de l'Allemagne, l'armée de Bernadotte, avait, encore une fois, sauvé les alliés et ruiné la fortune de la France. Cependant, le 25 février, le prince royal écrivait à son fils, le duc de Sudermanie : « J'ai toujours craint de grands revers pour les
» chefs qui me paraissaient avancer sans ordre et
» sans plan. L'empereur Napoléon augmente chaque
» jour ses moyens de défense ; il doit avoir une
» forte armée qui vient d'être renforcée par l'armée
» de Paris, et, à Lyon, par une grande partie des ar-
» mées de Soult et de Suchet qui ont quitté l'Espa-
» gne. J'ai lieu de croire, mon cher enfant, que les
» négociations qui ont repris à Châtillon vont avant
» peu nous conduire à la paix, objet de mes vœux
» les plus chers ; mais il est vraisemblable qu'elle sera

» due plus à la résistance des Français qu'à la générosité des alliés (1). »

Le même jour Bernadotte, rendant compte au roi de Suède des échecs éprouvés par Blücher, Schwartzenberg et Wittgenstein, ajoutait qu'il aurait été à désirer que les puissances eussent agi avec plus de grandeur et des apparences moins ambitieuses. « Alors, dit-il, toute la gloire aurait rejailli sur les » alliés; tandis que, si la paix se conclut, elle sera le » résultat de la force des choses et de la résistance » de Napoléon. »

Après avoir fait passer le Rhin à ses divisions suédoises, Bernadotte transporta son quartier général à Liége. C'est dans cette ville qu'il reçut des propositions encore mal connues et qu'il importe d'expliquer. Elles étaient de deux natures. Un parti formé dans le sein du sénat, et à la tête duquel se trouvaient Sieyès et Talleyrand, pressait vivement le prince royal de se présenter *le premier* à Paris, dans le cas où les événements de la guerre conduiraient les alliés jusqu'aux portes de la capitale. Les adversaires du régime impérial et tous les hommes qui redoutaient le rétablissement de la vieille monarchie se rallieraient, disait-on, à un général qui sauvegarderait leurs intérêts auprès des

(1) Lettre du prince royal de Suède au duc de Sudermanie, Cologne, 25 février 1814.



alliés, et les souverains eux-mêmes trouveraient, dans cette combinaison, plus de garanties et de sécurité que dans la restauration d'une famille impopulaire. Il est certain qu'à cette époque l'empereur de Russie inclinait encore en faveur de Bernadotte. Voici la preuve de ce fait. Le général Reynier, revenant des prisons de Leipsig, et s'étant arrêté au quartier-général des alliés, y reçut d'Alexandre l'accueil le plus bienveillant. « Sire, dit Reynier, au moment de quitter le czar, Votre Majesté n'a-t-elle aucune commission à me donner pour l'empereur Napoléon? — Aucune, répondit Alexandre; j'ai personnellement à me plaindre de lui et je ne veux entendre à aucun rapprochement. — Mais, Sire, l'empereur Napoléon est le souverain de la France, l'élu de la nation. — Ce chef de l'État, ce souverain, reprit vivement Alexandre, c'est l'armée, c'est vous qui l'avez fait; et si l'on exige que vous en preniez un autre, pourquoi ne le feriez-vous pas, pour vivre en paix avec tout le monde? » Reynier répondit qu'indépendamment de ce qu'on ne trouverait personne qui pût remplacer un homme comme Napoléon, les alliés seraient en droit de mépriser une nation capable d'abandonner si légèrement un empereur qu'elle avait solennellement proclamé. « Mais, reprit Alexandre, la nation ne faisant, en cela, que céder à la nécessité des circonstances, n'aurait aucun reproche à s'adresser; et, quant au choix à faire, Napoléon lui-même a pris soin de

l'indiquer, en accordant son suffrage au prince royal de Suède, comme à celui de ses lieutenants qui lui paraissait le plus capable de gouverner un royaume. »

Quoi qu'il en soit, Bernadotte répondit aux ouvertures de Sieyès et de Talleyrand, qu'il ne partageait pas l'opinion de ses partisans sur la facilité des circonstances, et qu'il craignait que le projet qu'on lui communiquait n'amenât en France une guerre civile dont il lui répugnerait d'assumer la responsabilité.

Cependant, la prédilection d'Alexandre pour le prince royal, et l'opinion que celui-ci allait monter sur le trône de France, étaient si généralement accréditées, que Bernadotte crut devoir ordonner à son fils de rassurer, à cet égard, le roi de Suède qui redoutait une nouvelle élection. « Par la dernière lettre que
» le roi a daigné m'écrire, Sa Majesté me fait part du
» chagrin que lui a causé le bruit, qui s'est répandu à
» Stockholm, que j'allais être ou que j'aurais été élu
» souverain de la France. J'ai été, comme tu le penses
» bien, sensible à ce témoignage de sa tendresse, et je
» suis bien aise que ma proclamation aux Français
» soit arrivée à propos à tous les Suédois. Ajoute,
» s'il est possible, par tes discours, aux expressions
» de reconnaissance et de sensibilité que j'adresse à
» Sa Majesté, et répète-lui toujours que le désir le plus
» cher à mon cœur est celui de porter moi-même à ses
» pieds l'hommage de mon respect et de mon amour. »

La seconde communication faite à Bernadotte ve-

nait de Joseph Bonaparte qui, dit M. de Menneval, avait songé aux moyens de détacher le prince royal de la coalition. Joseph conservait une faible espérance qu'après avoir trahi la mère-patrie, et l'avoir livrée à la vengeance de l'étranger, ce fils égaré pourrait, au moment où il toucherait le sol français, éprouver encore quelques remords. Joseph dépêcha au quartier-général du prince royal, le docteur Franzenberg qui avait long-temps été attaché au service de Bernadotte. Cet intermédiaire, dont le général Maison favorisa le passage, était chargé d'annoncer au prince royal que les forces impériales s'accroissaient chaque jour; qu'on avait lieu d'espérer que l'Autriche allait se détacher de la coalition; que l'Empereur manœuvrait pour placer les alliés entre deux feux, et que, dans de telles circonstances, la famille du prince royal désirait connaître ses vues. Bernadotte a prétendu depuis que la mission de M. Franzenberg n'avait pour but que d'apprendre à quelles conditions les alliés accorderaient la paix, et jusqu'à quel point ils étaient disposés à traiter encore avec Napoléon, à quoi il aurait répondu que l'Empereur était trahi *sur place*; qu'il était sérieusement question de le déposer, et qu'il devait faire la paix à tout prix, parce que, si les alliés s'emparaient de Paris, c'en était fait de sa couronne. La vérité est que le prince royal, qui se flattait encore de revêtir la pourpre impériale, fit répondre à son beau-frère qu'il

était trop tard (1). De plus, Bernadotte s'empressa de communiquer les ouvertures de Joseph, aux ministres d'Autriche, d'Angleterre, de Russie et de Prusse, réunis à son quartier-général où ils continuaient à exercer une offensante surveillance sur la conduite du prince royal de Suède.

A cette époque, les corps de Vinzingerode et de Woronzoff, qui faisaient partie de l'armée de Bernadotte, après avoir pris possession de la Belgique, avaient franchi notre ancienne frontière du nord et pénétré, à travers les Ardennes, jusque sous les murs de Soissons. Ce n'était pourtant qu'avec une extrême circonspection que le prince royal s'avançait pour combattre ses anciens compatriotes : on eût dit que la vertu du sol lui rendait celle de la fidélité.

Il y a d'étranges contradictions dans le cœur de l'homme. Celui de Bernadotte, par exemple, s'agitait à la vue de la France succombant sous les coups de la trahison, et, comme s'il n'avait point ce crime à se reprocher, il flétrissait d'un juste opprobre les Français qui avaient vendu leur pays, pour conserver un sceptre étranger ! « Plusieurs courriers, écrivait-» il à son fils, sont déjà arrivés de Stockholm, sans » m'apporter de lettre de toi. Je dois des remercî-» ments à la reine qui a daigné me donner de tes » nouvelles. Sa Majesté a bien voulu me faire con-

(1) Voir pièces justificatives n° 9.

» naître la manière dont tu as prononcé ton opinion » sur la conduite du roi de Naples ; elle m'a fait le » plus grand plaisir ; elle est dictée par un senti» ment d'honneur que j'aime de plus en plus à voir » germer dans ton cœur. *Tu as raison, mon fils, l'in» gratitude dégrade l'homme ; elle prouve chez un » simple particulier, l'absence de toutes les vertus, à » plus forte raison chez un prince, chez un roi qui doit » sa couronne à celui qu'il trahit.* Cet acte déloyal a » été vu du même œil par toutes les personnes qui » pensent (1). » Probablement, quand Bernadotte parlait ainsi à son fils, il obéissait à un bon sentiment : on ne peut pas toujours trahir, et cet homme incomplet n'avait, d'ailleurs, ni les défauts ni les qualités de son rôle. D'un autre côté, les méfiances injurieuses des alliés fatiguaient la patience de Bernadotte. Enfin la coalition n'avait point appelé de ministre suédois au congrès de Châtillon, sous prétexte qu'il faudrait aussi y admettre l'Espagne, et qu'on ne voulait point que le gouvernement de Madrid eût le secret des affaires (2) ; et cet oubli des droits de la Suède avait profondément blessé le prince royal. Il est vrai que sa proclamation du 12 février, adressée à la nation française, avait déplu aux souverains. On regrettait

(1) Lettre du prince royal de Suède au duc de Sudermanie, Liége. 23 mars 1814.

(2) Voir pièces justificatives, n° 10.

généralement parmi les alliés les engagements pris par la Russie en faveur de la Suède, et, pour les éluder, on comptait sur la continuation des hostilités en France. Tantôt on attribuait à Bernadotte l'intention d'aspirer à la couronne impériale, tantôt on lui supposait le projet de se rapprocher de l'empereur Napoléon, d'appeler à lui les garnisons des places d'Allemagne, — pour protester contre l'invasion du territoire français, — et d'attaquer les derrières des alliés. Bernadotte comprit que toutes ces clameurs déguisaient quelque machination ourdie contre lui, dans les conciliabules de la coalition; il vit qu'il s'agissait de revenir sur la question norvégienne, et qu'il lui importait d'autant plus de ménager les forces de son armée suédoise, qu'il était à craindre que, la paix une fois faite, aucune puissance ne voulût reprendre les armes pour l'aider à se mettre en possession de sa facile conquête.

Dans cet état de choses, Bernadotte porta, comme d'habitude, ses doléances à l'empereur de Russie, et, grâce à ce prince, il obtint l'admission d'un ministre suédois au congrès de Châtillon. Puis il tenta quelques efforts pour déterminer les alliés à conclure la paix (1), ou du moins à ne pas pénétrer plus avant dans le cœur de la France et à s'adosser à la Belgique, position dans laquelle ils pourraient, di-

(1) Voir pièces justificatives, n° 11.

sait-il, perdre deux ou trois grandes batailles sans être vaincus. Le 4 mars, il écrivait à Alexandre : « Je vous conjure, Sire, de presser la conclusion » de la paix ; je vous en conjure au nom de mon » amitié sans bornes et de l'intérêt que je porte à » votre gloire et à votre bonheur. Aujourd'hui nous » tenons encore dans nos mains les moyens de sor- » tir de cette lutte avec honneur et avec des avan- » tages immenses qui nous paraissaient naguère hors » de possibilité. Craignons que cette faculté de di- » riger les événements ne nous échappe. Il est dans » l'ordre naturel des choses, que chaque jour voie » augmenter la force matérielle de l'empereur Na- » poléon S'il n'accepte point les propositions qui » lui sont faites, retirons-nous, Sire, sur les fron- » tières de l'ancienne France, et, de là, offrons de » négocier sur les conquêtes faites depuis 1789. » Nous verrons si l'ancienne France voudra com- » battre pour conquérir encore une fois la nou- » velle, » etc.

Telle était aussi l'opinion de l'empereur Alexandre ; mais cette opinion n'avait point prévalu dans les conseils de la coalition. L'Autriche, la Prusse et surtout l'Angleterre voulaient continuer la guerre.

Le 13 mars, le prince royal, pressentant enfin l'intention des alliés de rétablir la maison de Bourbon sur le trône de France, prescrivait au comte de Lowenhjelm, l'un des ministres suédois au congrès

de Châtillon, de déclarer que si le vœu général de la France eût été pour ces princes, la nation suédoise aurait respecté sa volonté; mais que l'expérience avait suffisamment prouvé le contraire. Les Suédois et leur prince n'avaient pris les armes, disait Bernadotte, que pour défendre les principes, et ils ne feraient jamais un pas pour une cause dont le succès momentané amènerait infailliblement la guerre civile en France, et de nouveaux malheurs pour le reste du continent. Selon Bernadotte, l'Europe était sur un volcan; les efforts inouïs, les sacrifices sans nombre qui avaient été faits, les fruits de tant de victoires étaient sur le point d'être perdus pour la bonne cause. En passant le Rhin, les alliés avaient promis protection et tranquillité aux pays que leurs armées allaient occuper; aussi y furent-elles reçues avec calme et confiance, mais ces sentiments étaient bien changés : toutes ces provinces étaient fatiguées et mécontentes; le viol, le pillage et le meurtre, commis par des troupes indisciplinées, avaient répandu l'effroi et le ressentiment dans toute la France où le fanatisme et la vengeance armaient des millions de bras. En Allemagne, le mauvais usage que les alliés avaient fait de leurs succès, menaçait d'ébranler le frêle édifice qui s'était élevé au milieu des ruines. Enfin, une prompte paix pouvait seule sauver le monde. Sans doute l'acquisition de la Norvége devait ouvrir de grandes sources de prospérité à

la Suède ; mais, en véritable Suédois, Bernadotte préférait renoncer à cette acquisition, que de l'obtenir par un aveugle asservissement *au système dévastateur qui menaçait l'Europe*. Enfin, dans l'hypothèsé de la rupture des négociations, le prince royal prescrivait à son ministre de demander qu'on précisât l'objet ultérieur de la guerre, en prenant pour bases les questions suivantes : 1° Est-il convenable à l'état présent des affaires générales de l'Europe, de continuer la guerre pour enlever à la France les pays que les traités ont réunis à cet empire, et qui sont situés entre le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et les deux mers ? 2° En admettant qu'on force la France à se renfermer dans les limites de 1789 et 1792, à qui reviendra le pays qu'elle cédera entre le Rhin et ses anciennes limites ? 3° Si l'on poursuit la guerre, et qu'on puisse aller à Paris, l'intention des alliés est-elle de détrôner Napoléon ou de traiter avec lui ? 4° Dans le cas où l'empereur Napoléon sera détrôné, reconnaîtra-t-on le roi de Rome, nommera-t-on une régence en France, ou assemblera-t-on la nation pour la laisser libre de son choix ? Dans ce dernier cas, les armées alliées continueront-elles d'occuper la France, ou se retireront-elles sur ses anciennes limites ? (1)

---

(1) Lettre du prince royal au comte de Lowenhjelm, Liége, le 14 mars 1814.

Bernadotte écrivait aussi au baron de Wetterstedt, autre ministre suédois à Châtillon, qu'une guerre qui aurait pour but de rétablir en France une dynastie quelconque, serait injuste dans ses principes, barbare par les malheurs qu'elle entraînerait, et que la Suède n'avait aucun motif, aucune raison de continuer cette querelle. « Le sang de ses enfants » est trop précieux pour qu'on le verse dans une » cause qui amènerait en Europe un asservissement » mille fois plus insupportable que celui de Napo- » léon. Ayons donc le courage de le dire : Point de » guerre, s'il faut la continuer contre les principes » qui nous ont mis les armes à la main(1). »

Quel était le véritable sentiment qui dictait à Bernadotte cette noble résistance au retour des Bourbons ? On voudrait pouvoir ne l'attribuer qu'à une généreuse appréciation des droits de la nation française : ce serait là un acte de haute moralité qui appellerait sur la mémoire de Charles-Jean, les bénédictions de tous les peuples libres. Malheureusement, il est impossible de méconnaître les intérêts particuliers qui agissaient sur la politique de ce prince. Produit d'une élection populaire, issu d'une révolution, environné de prétendants qui, eux aussi,

(1) Lettre du prince royal de Suède au chancelier de Wetterstedt, Liége, le 14 mars 1814.



pouvaient un jour réclamer l'appui de l'Europe, pour revendiquer un trône dont la souveraineté nationale les avait précipités ; soldat à demi couronné, Bernadotte devait-il favoriser, en France, une restauration à main armée et ruiner ainsi le principe de sa propre existence ? Enfin, le rétablissement des frères de Louis XVI sur le trône de France, ne pouvait-il pas rouvrir les portes de la Suède aux héritiers de Gustave IV ?

Il était aussi un autre intérêt politique et d'une importance immédiate, qui devait retenir le prince royal de Suède, le plus près possible du nord de l'Allemagne. Quand, après le traité de Kiel, ce prince était accouru sur les bords du Rhin, il avait retiré du Holstein et du Schleswig, toutes les troupes dont la présence était nécessaire pour assurer l'exécution de ce traité. Or, à l'époque dont nous parlons, un soulèvement excité par le prince héréditaire de Danemark, venait d'éclater en Norvége. Ce peuple avait proclamé régent le prince Christian, et protesté contre toute réunion de ce pays à la Suède. On comprend donc qu'en face d'un pareil événement, Bernadotte, qui n'avait entraîné les Suédois dans une guerre continentale que par la certitude de l'acquisition de la Norvége, fut peu désireux de s'exposer à voir inutilement périr son armée dans les plaines de la Champagne ou de la Brie. Après tout cela, est-il exact de dire que, par amour

pour la France et par respect pour le droit des nations, le prince royal de Suède refusa de s'enfoncer, avec les autres souverains, sur le territoire de son ancienne patrie? Sans doute, dans ses relations diplomatiques, Bernadotte plaida avec une louable chaleur les droits de la justice; mais son dévouement aux principes n'alla jamais jusqu'à lui faire refuser aux alliés son concours personnel. Cette opinion repose sur une autorité irrécusable. Le 4 mars 1814, après avoir donné à l'empereur de Russie quelques conseils stratégiques, Bernadotte écrivait à ce monarque : « Les corps de Winzingerode et » de Bulow devant, selon les traités, rester à ma » disposition, j'ai été satisfait de voir qu'ils n'avaient » été distraits de l'armée du Nord que temporaire- » ment, et je n'attends que de connaître la déter- » mination sur la paix ou la guerre, pour aller me » mettre à leur tête. » Or, le 4 mars, les corps de Winzingerode et de Bulow venaient d'opérer leur jonction dans les environs de Soissons. De plus, il faut remarquer qu'à cette même époque, le prince royal n'ignorait pas l'événement qui réclamait impérieusement son retour en Suède, puisque l'insurrection de la Norvége, contre le traité de Kiel, avait éclaté dans les premiers jours de février. Enfin, cet adversaire opiniâtre de la restauration des Bourbons conjurait le général Carnot, alors gouverneur d'Anvers, de remettre aux alliés la forteresse

dont le commandement lui était confié, et de *rendre hommage au gouvernement qui allait être établi par la volonté nationale*. La lettre de Bernadotte au célèbre conventionnel est du 8 avril (1) et, le 14, un décret du sénat avait conféré au comte d'Artois le titre de lieutenant-général du royaume. Enfin, le même jour où il faisait appel au *patriotisme* de Carnot, le prince royal de Suède écrivait à son fils que la France venait de secouer le joug qui l'asservissait, et qu'elle travaillait maintenant à se donner une constitution qui lui assurerait la paix. « Je marche, disait-il, à la tête de l'armée suédoise, et je me porte vers cette belle France où » la justice de notre cause et ton bonheur futur » m'appellent (2). » En effet, le 10 avril Bernadotte transporta son quartier-général à Bruxelles. Alors, les alliés occupaient Paris, Napoléon venait d'abdiquer la couronne, et la *seule cause* que défendait le prince royal de Suède avait irrévocablement triomphé. Quel pouvait donc être le véritable motif qui détermina Bernadotte à pousser son armée vers le midi, lorsqu'un grand intérêt suédois le rappelait vers le nord. La cause de ce mouvement

(1) Voir pièces justificatives, n° 12.

(2) Lettre du prince royal de Suède au duc de Sudermanie, Liége, 8 avril 1814.

est encore un mystère; mais, si l'on cherche à l'expliquer par inductions, on est conduit à penser que Charles-Jean ne considérait pas les événements de Paris, comme la dernière conséquence de la révolution qui s'opérait en France. En d'autres termes, le sentiment d'un grand intérêt personnel agitait peut-être encore le cœur de Charles-Jean. C'est du moins ce qu'il est raisonnablement permis de conclure des expressions équivoques de la lettre qu'il écrivit à la veuve du général Moreau, le 19 mars 1814. Voici ce document :

« Nous avions conçu de grands projets pour l'in-
» térêt des alliés et le bonheur de la France, mais l'im-
» pitoyable destin s'est opposé d'une manière cruelle
» à leur exécution. Dans les circonstances actuelles,
» tout ce que je vois, tout ce que j'éprouve me dé-
» termine à me livrer *entièrement aux événements*.
» J'attends de Dieu de supporter courageusement
» les dégoûts inséparables de ma situation; mais, si
» le sort *ouvrait des circonstances* que je pusse
» saisir pour servir encore d'une manière utile l'Eu-
» rope et mon ancienne et malheureuse patrie,
» croyez, Madame, qu'aucun sacrifice ne me coû-
» terait; je me trouverais heureux de pouvoir justi-
» fier une opinion et des *espérances qu'on dit être*
» *fondées sur moi*. Quelques mesures prises, quel-
» ques démarches faites par deux personnes qui ont
» plus fixé le but que les moyens propres à l'attein-

» dre, ont éloigné peut-être mes succès que tout » semblait rendre prochains; mais espérons que » l'impénétrable Providence fera naître encore des » circonstances propres à l'exécution de ses dé- » crets (1). »

Quoi qu'il en soit, et sans rechercher si l'ambition ardente de Bernadotte rêvait encore le sceptre impérial, disons qu'il arrêta les Suédois sur l'ancienne frontière de son pays, et que, s'il se rendit à Paris, ce ne fut qu'accompagné de quelques officiers seulement. Mais, avant de le suivre dans l'intérieur de la France, il est juste de rappeler un fait honorable pour mémoire.

Des officiers prisonniers, et, parmi eux, plusieurs généraux, avaient été conduits à Bruxelles. Le prince royal, dont le quartier-général se trouvait dans cette ville, les accueillit avec bienveillance. Mais quelques-uns de ces hommes dont la fidélité ne survit pas à la fortune, crurent sans doute faire leur cour à l'ex-maréchal de France, en insultant au naufrage de l'empereur Napoléon. Bernadotte, qui avait écouté en silence leurs diatribes contre le héros abattu, leur dit froidement : « Allez, messieurs, il sera pourvu à vos besoins, jusqu'à ce que l'échange

(1) Lettre du prince royal de Suède à madame Moreau, Liége, 19 mars 1814.

des prisonniers puisse avoir lieu. » Et, se tournant vers le général Dulore qui n'avait pris aucune part aux lâches récriminations de ses camarades : « Quant à vous, général, je vous rends votre liberté ; voilà ma bourse, acceptez-la, et revenez en France : rentré dans vos foyers, vous vous acquitterez envers moi. Adieu, général. »

CHAPITRE VI.

Bernadotte à Paris. — Craintes qu'il inspire aux alliés. — La France n'éprouve pour lui qu'un sentiment pénible. — Visite de Lafayette. — *Je suis trop malheureux.* — Le billet. — Bernadotte et la maréchale Lefebvre. — Son entrevue avec Alexandre. — Ses plaintes sur la conduite des alliés envers la France. — La coalition ratifie la réunion de la Norvége à la Suède. — Bernadotte revient à Bruxelles. — Il annonce à l'armée suédoise qu'il va la conduire à de nouveaux combats. — Il réclame la Guadeloupe comme compensation des dotations que lui avait accordées Napoléon. — Indemnité de vingt-cinq millions. — M. de Talleyrand et le grand-livre. — Rentrée de Bernadotte en Suède. — Récapitulation des services qu'il a rendus aux ennemis de son pays.

Le traité de Kiél, qui stipulait la cession de la Norvége, était intervenu entre la Suède et le Danemark sans la participation des autres puissances. Or, tout semblait annoncer que la protestation des Norvégiens, contre la réunion des deux royaumes scandinaves, était secrètement fomentée par les cabinets alliés qui cherchaient déjà à éluder les engagements que l'Angleterre et la Russie avaient pris envers le prince royal, lorsque l'épée de ce prince était indispensable au triomphe de la coalition.

Livré à cette grande inquiétude, Bernadotte courut à Paris, demander la garantie de tous les cabinets alliés et leur faire approuver les motifs qui le

forçaient de ramener son armée en Suède, pour obtenir, de gré ou de force, l'exécution du traité de Kiel, offrant toutefois de laisser une division suédoise dans les rangs de la coalition.

La brusque arrivée de Bernadotte, sous l'influence d'un mécontentement légitime; sa présence au milieu des débris encore formidables d'une armée qui ne demandait qu'à relever ses aigles et d'une nation qui, quoique humiliée, ne se croyait pas vaincue, inspirèrent aux alliés des craintes sans fondement. En effet, quelle qu'eût été autrefois l'illustration militaire du prince royal de Suède comme général de nos armées, sa renommée avait cessé d'être populaire, le jour où il avait fait cause commune avec les ennemis de son pays; et la France entière se fût soulevée à l'idée de placer la couronne de Napoléon sur la tête du vainqueur de Gross-Beeren, de Dennewitz et de Leipsig. Napoléon, a dit un grand publiciste, réunissait en lui ce qui plaît le plus à notre nation. Homme de conquête, il flattait son amour pour la gloire; homme du peuple, son amour pour la liberté; homme de génie, sa vive intelligence; homme de gouvernement, son amour de l'ordre. Son cœur élevé, magnanime, intrépide, son âme si éminemment française et son vaste génie couvraient les plaies de son gouvernement, et remuaient toutes les puissances de l'âme. Mais l'étranger Bernadotte, à quel sentiment national

répondait-il? quelles fibres, cet homme enveloppé dans son égoïsme, cet appendice funeste aux fêtes de l'étranger, pouvait-il faire vibrer? Que pouvait-il promettre à la France? Le despotisme moins les triomphes, des doctrines qui n'étaient que des intérêts c'est-à-dire choses viles, et un libéralisme bâtard qui prostituait aux calculs de la tyrannie les saintes formes de la justice et de la liberté? La présence de Bernadotte à Paris ne produisit donc qu'un sentiment pénible, et si l'opinion le distingua des autres membres de la coalition, ce ne fut que pour l'accabler d'une répulsion plus énergique et moins honorable. Ce sentiment, que je m'abstiens de caractériser, éclata surtout lorsqu'on vit l'ex-maréchal de l'Empire, revêtu de l'uniforme suédois, faire partie du cortége qui alla saluer l'empereur d'Autriche à son entrée dans Paris. Sa présence dans cette cérémonie apparut aux honnêtes gens de tous les partis, comme le couronnement d'une vie pleine de capitulations coupables. Ce fut, du reste, la seule circonstance dans laquelle Bernadotte se produisit en public. Relégué dans son hôtel, il y vécut, pendant tout son séjour à Paris, dans le cercle étroit des parents de sa femme et de quelques amis honteux, évitant avec soin tous les hommes de cœur dans les yeux desquels il eût pu lire la condamnation de sa conduite. « Je me présentai chez lui sans » être reçu, dit M. de Lafayette, et j'ai su, dans la

» suite, qu'en voyant mon nom sur la liste de ses » visiteurs, son premier mouvement fut de faire courir après moi, et puis tout à coup : — Non, s'écria-t-il, je ne le verrai pas, je ne veux pas le voir, » je suis trop malheureux (1). »

Pour comprendre tout ce que cette entrevue aurait eu d'embarrassant pour le prince royal de Suède, il suffira de connaître les rapports qui avaient existé entre ces deux personnages si diversement célèbres. « Un jour, dit M. de Lafayette, nous parlions du despotisme impérial et de nos vœux pour » la liberté : — Si nous tombions d'un nuage au milieu de la place Vendôme, Moreau, vous et moi, » l'épée à la main, me dit Bernadotte, nous serions » d'abord un peu embarrassés de nos figures ; mais » qui sait s'il n'en résulterait pas une révolution ! » Quand le maréchal Bernadotte fut nommé prince royal de Suède, Lafayette lui dit, en le quittant, qu'il l'estimait trop pour le croire susceptible d'être gâté, comme tant d'autres, par cette modification de son état, objet très-secondaire au devoir qu'a tout ami de la liberté de ne regarder les circonstances de la vie que comme des moyens de servir la cause commune. « Oui, répondit le prince de Ponte-Corvo, » pour les vrais amis de la liberté, les diverses situa-

(1) Mémoires du général Lafayette, publiés par sa famille. Vol. V, p. 537.

» tions de la vie ne sont que des moyens de remplir » le principal but, en servant la cause du genre hu- » main (1). » Enfin, et ceci est plus grave, en entrant dans la coalition, le prince royal chargea un consul suédois de porter à Lafayette un billet par lequel il le suppliait de prendre patience, et de juger favorablement sa conduite, jusqu'à ce qu'il eût pu lui prouver qu'il restait *fidèle à la liberté et aux vieux intérêts de la France*. Quelques arrestations politiques ayant eu lieu à Paris, Bernadotte éprouva de vives inquiétudes et expédia un courrier pour demander qu'on brûlât son billet; mais ce dangereux document était arrivé à sa destination, et l'ami de Washington répondit que l'autographe du prince royal de Suède était désormais sa propriété, mais que le général Bernadotte pouvait compter sur la discrétion du général Lafayette. On comprend maintenant pourquoi, en 1814, Bernadotte évita les regards de Lafayette.

On raconte aussi que le prince royal étant allé visiter le maréchal Lefebvre, et se plaignant à ce vieux frère d'armes de l'absence de la *bonne maréchale*, une porte s'entrouvrit, et laissa arriver jusqu'à Bernadotte ces sanglantes paroles : « Je » suis ici, traître, mais je ne veux pas te voir. » Pour

---

(1) Mémoires du général Lafayette. Vol. V, p. 556.

qui a connu la franchise excentrique de l'ex-duchesse de Dantzig, cette sanglante apostrophe n'est rien moins qu'invraisemblable.

Cependant, l'opinion des alliés sur les inconvénients du séjour de Bernadotte à Paris, servit puissamment ses intérêts. Dans sa première entrevue avec Alexandre, il donna un libre cours à ses habitudes de récrimination, rappela longuement tous les services qu'il avait rendus à la coalition, et se plaignit surtout de l'indifférence avec laquelle les alliés considéraient la violation du traité de Kiel, si toutefois ils étaient étrangers à cet événement. Quelques historiens prétendent aussi que, dans cette entrevue, Bernadotte s'éleva avec vivacité contre la conduite des puissances qui avaient envahi la France, au mépris des engagements solennels de Trachenberg. Il blâma, comme une usurpation de la force, le droit qu'elles s'étaient arrogé de reconstituer l'état social de ce pays, et de renverser une dynastie pour lui en substituer une autre, à la faveur d'un vain simulacre de la volonté nationale. Alexandre, dont l'esprit n'était pas encore dégagé de toute prévention contre les projets attribués à Bernadotte, s'attacha, néanmoins, à calmer l'irritation de ce prince, et à aplanir promptement les difficultés qui pouvaient prolonger son séjour à Paris. « Quant à la France, — dit le czar, avec un ton » de regret, — nous n'y pouvons plus rien, et puis-

» qu'il ne s'agit maintenant que d'intérêts partiels, » faisons régler ce qui concerne votre patrie adop- » tive. La cession de la Norvége, déjà décidée par » le traité de Kiel, doit être reconnue et garantie » par tous les alliés; j'en fais mon affaire personnelle » et je mets à votre disposition les soixante mille » hommes que j'ai devant Hambourg, sous les or- » dres de Beningsen. » En effet, les actes relatifs à la cession de la Norvége, furent signés avec un empressement qui trahissait le désir des alliés de voir le prince royal de Suède s'éloigner au plus tôt de la capitale de la France.

Après quinze jours de résidence à Paris, Bernadotte quitta de nouveau sa patrie qu'il ne devait plus revoir. Il arriva à Bruxelles le 2 mai, dirigea immédiatement son armée sur la Baltique, et la suivit de près, poûr rentrer en Suède à la tête de ses troupes. Parvenu à Lubeck, il annonça à ses soldats qu'ils devaient se préparer à de nouveaux combats; qu'il allait les conduire à la conquête de la Norvége, et que Dieu bénirait leur cause *parce qu'elle était juste* (1). Puis il passa quelques jours dans cette ville, prit les dispositions nécessaires à l'embarquement de ses divisions et fit voile pour la Suède, non toutefois sans avoir jeté un dernier re-

(1) Voir pièces justificatives, n° 13.

gard sur la France et réclamé sa part des dépouilles opimes de son ancienne patrie.

En vertu de l'article 5 du traité signé, le 3 mars 1813, entre la Suède et l'Angleterre, cette dernière puissance, dans l'ardeur de ses rancunes contre la France, avait cédé à Charles XIII, au prince héréditaire et à sa dynastie, d'après l'ordre de succession établi le 10 septembre 1810, la possession de la Guadeloupe qu'occupaient alors les troupes britanniques. Cette cession avait eu lieu, disait-on, à titre d'indemnité pour la perte des dotations que Napoléon avait enlevées au prince royal, quoique ce prince eût renoncé de son propre mouvement à ces dotations, comme impliquant des rapports féodaux incompatibles avec l'acte de garantie qu'il avait souscrit en acceptant la succession au trône de Suède (1). Cependant l'Angleterre conservait toujours la Guadeloupe, et, lorsque vint à éclater l'insurrection norvégienne, circonstance qui compliquait étrangement la situation de la Suède, le cabinet de Londres exigea formellement que la cour de Stockholm renonçât à ses droits sur la colonie française, moyen-

(1) Voir (vol. 4, ch. IX, p. 201) sa lettre du 11 novembre 1810 à Napoléon, dans laquelle il dit, en parlant de son élection : « Par cet acte, ayant » renoncé à tous rapports féodaux, je ne puis plus conserver, à titre de » fiefs de l'empire, les dotations que Votre Majesté a daigné me faire, et » cette condition m'a été formellement rappelée à l'instant de mon ser» ment, » etc.

nant toutefois une compensation équivalente. Cette renonciation conditionnelle eut lieu, en effet. Mais, à mesure que les alliés avançaient dans l'intérieur de la France, et que la Suède devenait moins à craindre, le gouvernement britannique devenait plus difficile sur l'importance de la compensation promise; et, quand les troupes de la coalition se furent emparées de Paris, lord Castlereagh se montra plus récalcitrant encore.

Les choses en étaient là, lorsque, prêt à quitter le continent, Bernadotte écrivit au ministre suédois près des cours alliées : « L'affaire de la Guadeloupe est un objet important et nous devons » faire tous nos efforts pour la conserver; s'il faut » y renoncer absolument, *ainsi qu'à tout espoir d'obtenir de l'argent de la France*, insistez au moins » pour avoir Surinam; si, enfin, milord Castlereagh a pris à tâche de tout faire pour les autres et » rien pour nous, dites-lui qu'étant les moins forts » nous devons nous résigner et souffrir ce qu'il n'est » pas en notre pouvoir d'empêcher. »

Or, cette pauvre Suède, pour laquelle *on prenait à tâche de ne rien faire*, venait d'acquérir un royaume, pour prix de ses efforts contre la France. Mais la Guadeloupe n'en était pas moins l'idée fixe de Bernadotte qui ne se consolait pas d'avoir quitté sa patrie sans emporter un pan de sa robe. A peine débarqué à Carlscrona, il écri-

vait au chancelier de Wetterstedt, son plénipotentiaire à Paris : « Il faut céder la colonie puisqu'on le » veut, et bien que, dans ce moment, la France ne » soit pas très-formidable pour la Suède, nous ne » devons ni ne pouvons avoir la pensée d'arrêter » d'une seconde la conclusion de la paix générale. » Ainsi faites ce qu'on exigera là-dessus, mais faites » valoir les sacrifices que la Suède a faits (1). » Le prince royal demandait ensuite qu'on lui cédât une partie de la Guiane hollandaise, en compensation de la Guadeloupe, et il ajoutait : « Si le gouverne- » ment anglais ne veut pas nous faire obtenir cette » compensation, et qu'il préfère nous la faire tenir » en argent, demandez lui de 25 à 30 millions de » francs, et traitez à ces conditions. » En effet, le traité du 13 août fixa à 25 millions de francs, le chiffre de l'indemnité en numéraire qui fut payée au prince royal de Suède, pour la perte des dotations qu'il tenait de la munificence de l'empereur Napoléon, et auxquelles sa qualité et ses devoirs de prince héréditaire de Suède l'avaient, seuls, contraint à renoncer.

Bernadotte, qui voulait absolument emporter un souvenir de la France, avait découvert, dans la question de la Guadeloupe, un moyen ingénieux d'obtenir quelques bribes de nos dépouilles.

---

(1) Lettre du 30 mai 1814.

« En traitant avec la France, faites en sorte, écri-
» vait-il à son ministre, d'obtenir, par un article *se-*
» *cret et séparé*, que trois des cinq habitations qui
» appartiennent au gouvernement dans l'île de la
» Guadeloupe, soient données au roi de Suède pour
» en disposer comme bon lui semblera. Comme c'est
» un arrangement particulier avec la France, vous
» ferez votre possible pour nous obtenir *quelque*
» *chose*. A défaut des trois habitations, vous pour-
» riez demander des inscriptions sur le grand-livre;
» mais surtout que ce soit un article secret dont
» l'Angleterre ne puisse pas se prévaloir pour nous
» refuser une colonie hollandaise. Si, comme *je ne*
» *le crois pas très-difficile*, vous pouvez obtenir de
» M. de Talleyrand que la France nous donne des
» terres à la Guadeloupe ou des inscriptions sur le
» grand-livre, vous stipulerez, dans le traité secret,
» que c'est pour dédommager la Suède des arme-
» ments qu'elle a faits pour se mettre en possession
» de la Guadeloupe; car vous voyez que cela doit
» être indépendant de la négociation qui va s'ouvrir
» en Angleterre. » Or cette négociation avait pour
objet la cession de Surinam, qui, comme on l'a déjà
vu, se transforma en une somme de 25 millions de
francs accordée au prince royal de Suède, en échange
des dotations napoléoniennes.

Enfin, après plus d'une année d'absence, ce prince
rentra à Stockholm le 10 juin 1814. Alors l'Europe

était pacifiée, et Bernadotte, seul, devait combattre encore, pour conquérir le royaume dont les alliés avaient payé sa défection. Mais, avant de suivre ce prince sur de nouveaux champs de bataille, résumons ses travaux dans la campagne qui vient de finir, et récapitulons ses droits à la reconnaissance des ennemis de la France.

En entrant, dès le mois de décembre 1811, dans le système russe, le prince royal de Suède enhardit l'empereur Alexandre à repousser les propositions conciliatrices de Napoléon. Par le traité d'alliance du 24 janvier 1812, il rassura ce monarque sur le sort de la partie la plus vulnérable de son empire, et le détermina à affronter résolument la lutte terrible qui allait s'ouvrir. En laissant à la disposition de la Russie les trente-cinq mille hommes promis à la Suède par le traité d'Abo, il sauva l'armée de Wittgenstein sur la Dwina, préserva Pétersbourg et empêcha probablement la conclusion d'une paix qui eût prévenu les événements ultérieurs de cette funeste campagne. En accélérant, par ses conseils et par ses négociations, la conclusion de la paix entre la Russie et la Porte Ottomane, il priva Napoléon de la plus puissante des diversions, rendit à la Russie la disponibilité de toutes ses forces et prépara les désastres qui assaillirent l'armée française au milieu de sa retraite. Par ses armements et ses démonstrations équivoques envers la France, il

força l'Empereur à laisser des forces considérables dans le nord de l'Allemagne, détermina la défection des Prussiens, et empêcha l'armée française de se reformer sur la Vistule, où elle eût pu disputer aux Russes le passage de cette barrière. Puis, en se jetant tout armé dans la coalition, en lui dévoilant les secrets de notre politique et les combinaisons de notre stratégie, il la fortifia de ses talents et de ses soldats, ranima le courage de nos ennemis, exalta leurs espérances et donna le signal à toutes les trahisons.

Ici commence une phase nouvelle. Bernadotte ne se borna plus à pousser l'Europe contre la France; sa destinée le condamna à se battre lui-même contre sa patrie, et il employa à la déchirer plus de génie et de courage qu'il n'en avait mis autrefois à la défendre.

Au moment où il aborda le continent germanique, (mai 1813) la position militaire de Bernadotte était des plus critiques. Son armée n'avait pour point d'appui que la place de Stralsund récemment démantelée par les Français et peu susceptible d'une longue défense. Les formidables garnisons d'Hambourg et de Magdebourg flanquaient sa droite et pouvaient couper sa ligne d'opération, s'il faisait un mouvement en avant. Sur l'Oder, les garnisons de Custrin et de Stettin menaçaient sa gauche; sur

la Vistule, il était tenu en échec par les places encore occupées par les Français; enfin, en face de l'armée suédoise et au centre de l'Allemagne, était la grande armée française victorieuse à Lutzen et à Bautzen, et appuyée sur Kœnigstein, Dresde, Torgau et Wittemberg, places les plus considérables du Haut-Elbe.

Dans cet état de choses, les forteresses de l'Elbe et de l'Oder, la mer et les soldats de Napoléon enveloppaient, en quelque sorte, l'armée du prince royal de Suède, dont la situation se compliquait encore des menaces du Danemark et des préparatifs que faisait cette puissance, pour combiner ses forces avec les troupes du prince d'Eckmühl.

Telles sont les difficultés au milieu desquelles le prince royal ouvrit la campagne de 1813. Aussi longtemps qu'il fut réduit à ses propres ressources, il manœuvra avec une extrême circonspection, se bornant à échelonner des troupes sur l'Elbe, pour inquiéter le Danemark et inspirer de la confiance aux villes anséatiques. Mais, dès que les corps russes et prussiens se furent réunis à l'armée suédoise, après l'entrevue de Trachenberg, il manœuvra sur Berlin pour se rapprocher du foyer de l'ennemi. A ce moment, Bernadotte se trouvait placé à la tête d'une puissante armée composée de quatre-vingt-deux mille cinq cents combattants, savoir : soixante-douze

mille hommes d'infanterie, et dix mille cinq cents chevaux (1).

Mais reprenons la série des services que le prince royal avait rendus à la coalition, au moment de sa rentrée en Suède.

C'est lui qui, par son attitude décidément hostile à la France, dans les conférences de Trachenberg, fixa les irrésolutions de l'Autriche, et entraîna cette puissance dans les rangs de la coalition. Dès que le cabinet de Vienne sut à quoi s'en tenir sur la politique de la Suède, il rompit avec la France et concentra ses armées dans les montagnes de la Bohême. En sauvant Berlin, à Gross-Beeren et à Dennewitz, Bernadotte gagna la Bavière aux intérêts des alliés et empêcha Napoléon de briser le nœud de la coalition; en refusant tout engagement général avec l'Empereur des Français, il put frapper alternativement ses masses isolées et détruire le prestige de son invincibilité; l'habileté de ses manœuvres et l'obstination de ses conseils déterminèrent la concentration des forces alliées sur Leipsig; ses mou-

(1)

		Infanterie.	Cavalerie.
Prussiens	3ᵉ corps, Bulow	25,000	4,000
	4ᵉ corps, Tauenzien	15,000	1,500
Suédois	— Le maréchal Stedingk	18,000	2,000
Russes	— Le général Winzingerode	14,000	3,000
		72,000	10,500

, des 10 et 11 novembre, derrière la Saale, arrachèrent Blücher à une défaite imminente et empêchèrent Napoléon de percer, par son centre, la ligne des alliés, d'envahir la Prusse et de s'appuyer sur les places fortes du nord de l'Allemagne. La présence de Bernadotte dans les plaines de Leipsig, ses combats dans la direction de Taucha, Grasdorf, Sellerhausen et Wolkmarsdorff, déterminèrent la grande défection de l'armée saxonne, et fixèrent la victoire sous les drapeaux de la coalition.

Puis, en revenant sur le Danemark, il ravit à la France son dernier allié, et son exemple entraîna la défection de Murat. Arrivé sur le Rhin, le cœur de Bernadotte s'émut à l'aspect de nos frontières; les désastres de son ancienne patrie ébranlèrent un instant sa résolution; il s'arrêta et agit mollement, mais ses avant-gardes étaient déjà au cœur de la France, et, comme s'il était dans sa destinée d'être toujours l'instrument de nos plus grands revers, ce furent encore des divisions de son armée qui arrachèrent Blücher et Schwartzenberg aux coups terribles de Napoléon: sans les corps de Winzingerode et de Bulow, détachés de l'armée de Bernadotte, c'en était fait des alliés après les victoires de Champaubert et de Montmirail.

Ainsi donc, dans les conseils de la coalition, dans les champs de Gross-Beeren, de Dennewitz et de Leipsig, dans les plaines de la Champagne, sous les

murs de Paris, c'était réellement par la [illegible] prince royal de Suède qu'avait péri la puissance française. C'était lui qui, par ses intrigues, ses incitations et ses armées avait préparé, précipité et accompli la chute du grand empire. Et, cependant, s'il nous est permis de parler ainsi, Bernadotte n'obtint de si grands résultats qu'en faisant l'appoint des passions et des forces de l'Europe soulevée contre la France. Bernadotte et trente mille Suédois de moins dans les rangs de la coalition, la victoire restait à la puissance du génie contre la puissance du nombre et de la trahison.

CHAPITRE VII.

Bernadotte attaque la Norvége. — Causes de cette guerre. — Le prince Christian de Danemark. — Situation de la Norvége. — Intervention des puissances alliées. — Proclamations de Bernadotte. — Opérations militaires. — Invasion du territoire norvégien. — Campagne. — Soumission du prince Christian. — Cessation des hostilités. — Convocation de la diète et acceptation de la constitution norvégienne par la Suède. — Simulacre d'élection populaire. — Réunion des deux royaumes. — Parodie d'un mot de Napoléon. — Retour de Bernadotte en Suède. — Ses sollicitudes pour sa patrie adoptive. — Situation intérieure et extérieure de la Suède. — Bernadotte menacé par les vieilles aristocraties de l'Europe. — Son énergie.

A peine rentré en Suède, Charles-Jean avait repris les armes. Reportons nos regards sur les causes de cette nouvelle lutte. On a déjà vu que l'empereur Alexandre, ne voulant à aucun prix rendre la Finlande à la Suède, lui livra généreusement la Norvége, en récompense des services que le prince royal avait rendus à la Russie dans sa guerre contre Napoléon. Ainsi, pour payer la dette de sa reconnaissance, conserver un pays qu'elle avait ravagé toutes les fois qu'elle n'avait pu l'asservir, et ôter à la Suède le droit de réclamer la plus importante de ses provinces héréditaires, la Russie dépouillait le Danemark, jetait un second royaume à la tête de Bernadotte et consommait une des spoliations les

plus monstrueuses qui aient jamais scandalisé le monde. Il est vrai que le Danemark était coupable de fidélité envers la France.

Cette grande iniquité avait été réglée par la convention signée à Abo, le 28 août 1812, entre l'empereur de Russie et le prince royal de Suède. Le 3 mars suivant, cette convention avait reçu la sanction de l'Angleterre, et, immédiatement après la bataille de Leipsig, Bernadotte était venu imposer au Danemark le traité de Kiel, qui stipulait la cession à perpétuité de la Norvége à la Suède.

C'était là un odieux abus de la force qu'aucune loi divine ou humaine ne pouvait justifier. La loi royale, seule constitution politique reconnue en Danemark et en Norvége, défendait au roi de céder ou de transférer aucun de ses royaumes ou aucune partie de son territoire. Frédéric VI avait bien, quant à lui, le droit d'abdiquer la couronne de Norvége, mais il n'avait certainement pas le droit d'en disposer en faveur d'une puissance étrangère. D'après un article sacramentel de la loi fondamentale, le roi ne mourait jamais, et, au moment où il cessait de régner, la souveraineté passait de droit, et sans interruption, à l'héritier de son sceptre. Or cet héritier était le prince Christian, alors lieutenant de Frédéric VI en Norvége. Que si l'on voulait invoquer le droit de conquête en faveur de la Suède, il suffirait de répondre que la Norvége n'était pas

conquise, lorsque la souveraineté de ce royaume fut transférée à Charles XIII, par le traité du 14 janvier 1814; et, encore moins, lorsque Alexandre l'avait promise à Bernadotte, le 28 août 1812. Les Norvégiens n'étaient donc pas liés par un pacte inique et que leur roi n'avait signé, au surplus, que comme contraint et forcé.

Tel était l'état des choses, lorsque la nouvelle du traité de Kiel parvint en Norvége, dans les premiers jours de février 1814. Elle y produisit une explosion générale. La vieille haine des Norvégiens contre les Suédois se réveilla, plus énergique, dans le cœur de ce peuple sacrifié. Tout le pays se souleva, courut aux armes, demanda au prince Christian de le conduire contre l'éternel ennemi de la Norvége, et proclama la résolution de ne jamais se soumettre au traité de Kiel. « Obéir aux ordres du roi de Danemark, dit un historien, remettre les forteresses » aux Suédois et quitter le pays, c'était sans doute, » pour le prince Christian, le parti le plus sûr et le » plus commode, s'il n'eût considéré que son intérêt personnel; mais, en agissant ainsi, il eût trahi » une nation qui plaçait en lui sa confiance, et livré » le pays à tous les excès d'une anarchie populaire, » à toutes les horreurs d'une guerre de désespoir. » La vérité, c'est que le soulèvement des Norvégiens et la résistance du prince Christian étaient secrètement encouragés par le gouvernement danois, qui,

n'ayant cédé qu'à la violence, espérait que les événements l'affranchiraient d'un engagement sans valeur. Pour le cabinet de Copenhague, l'essentiel était de différer, par tous les moyens, la prise de possession : le temps et la fortune pouvaient faire le reste. Le 19 février, le prince Christian, sûr de l'approbation tacite de son roi, prit le titre de régent et convoqua, en cette qualité, une diète nationale qui, après avoir posé les bases d'une constitution, le proclama roi de Norvége, le 17 mai 1814, et reçut son serment de défendre l'indépendance nationale. Dès ce moment, tout se prépara en Norvége pour une résistance vigoureuse. Les forteresses, celle surtout de Fredrichshall, furent mises en état de défense; des levées eurent lieu dans toutes les provinces et l'armée norvégienne fut placée sur un pied respectable. Pendant ce temps, le nouveau roi envoyait à Londres, un agent chargé de faire connaître au cabinet de Saint-James l'aversion profonde de la Norvége pour une réunion avec la Suède, et il sollicitait, sinon l'appui, du moins la neutralité du gouvernement britannique dans la lutte qui allait s'engager entre les deux pays. Mais, loin d'écouter les vœux de ce peuple opprimé, l'Angleterre et les autres puissances envoyèrent des commissaires en Norvége, pour déclarer au prince Christian que les souverains alliés s'étant portés garants du traité de Kiel, leur volonté formelle était que la Norvége

fût réunie à la Suède. Cette brutale notification n'intimida point le nouveau roi qui, persistant à défendre l'indépendance norvégienne, ordonna une levée en masse de tous les hommes en état de porter les armes, et adressa aux citoyens et à l'armée une proclamation par laquelle il les conjurait de se battre jusqu'à la dernière extrémité, pour sauver leur nationalité et leur honneur. Ce prince se trouvait alors à la tête d'une armée de trente mille combattants qui, réunis à la marine, à la landwer et aux volontaires, portaient les forces norvégiennes à près de cinquante mille hommes.

Les choses en étaient là quand, le 10 juin 1814, Bernadotte arriva à Stockholm. Alors tout espoir d'un arrangement pacifique s'était évanoui. Le 12, le prince royal, accompagné de son fils, le duc de Sudermanie, quitta de nouveau cette capitale, pour aller prendre le commandement de l'armée destinée à réduire la Norvége. Irrité de se trouver encore en face d'une question qu'il avait crue résolue, blessé dans son orgueil et dans son ambition, humilié d'être forcé d'acheter, par une nouvelle guerre, ce qu'il avait payé de tant de sacrifices, Charles-Jean poussa les préparatifs de la campagne avec une activité fébrile. Il divisa son armée en deux corps dont l'un, commandé par le comte d'Essen, devait déboucher par les défilés d'Enningdalen, tandis que l'autre, conduit par le prince

royal en personne, passerait de vive force le Swinesund. Une escadre suédoise, sous les ordres immédiats de Charles XIII, devait attaquer la flottille norvégienne et seconder, sur le littoral, les opérations de l'armée de terre. Enfin, le 17 juillet, le quartier-général du prince royal était Wennersborg, d'où il adressa à ses soldats une proclamation ainsi conçue :

« Soldats! il y a six mois que vous étiez maîtres » des duchés de Schlesvig et de Holstein; la place » de Fredriksort avait capitulé, et la forteresse de » Gluckstadt, que les armes victorieuses des lieu- » tenants du grand Gustave n'avaient pu réduire, » était tombée en notre pouvoir. Vos opérations, » sur la Fionie et sur la partie septentrionale de » la Jutlande, ne pouvaient plus être, pour vous, » qu'une marche triomphante. Le gouvernement » danois invoqua notre respect pour le sang des » hommes; cet appel de sa part arrêta nos progrès. » Le traité de Kiel intervint; et l'évacuation du » territoire danois fut la suite immédiate de ce traité » qui acquit, à la couronne de Suède, la réunion » de la Norvége.

» Soldats! c'est sur la foi de ces promesses que » je vous conduisis sur les bords du Rhin, et c'est » dans l'espoir de rendre la Scandinavie libre, que » vous franchîtes la Baltique pour contribuer à la » délivrance de l'Allemagne. Aujourd'hui que l'hé- » ritier du trône de Danemark regarde la sainteté

» du traité de Kiel comme un mot sans valeur, et
» qu'en exécutant ses anciennes instructions, il
» s'oppose aux conditions de la paix, ce n'est plus
» aux négociations qu'il faut avoir recours; c'est à
» Dieu et à nos armes que nous devons en appeler.
» Notre roi, si bon juge en gloire et en vaillance,
» se rend au milieu de nous; il nous suivra de l'œil
» et de la pensée. Justifions ses espérances, par
» notre courage à supporter les privations, et par
» la persévérance qui assurera nos succès. Faisons
» tous nos efforts pour ramener des frères égarés au
» sentiment de leur bonheur et de leur devoir, et
» que cette seconde couronne, qui doit ceindre le
» front de notre vénérable monarque, ne soit désor-
» mais qu'un garant de plus de son amour pour ses
» enfants.

» Soldats! je vous le répète : il n'y aura de repos
» pour nous, que lorsque la presqu'île scandinave
» sera unie et libre. »

Le même jour, Charles-Jean adressa aux Norvégiens une proclamation dans laquelle, après avoir emphatiquement et très-inutilement énuméré les services qu'il venait de rendre à la coalition, il rappelait que le grand Gustave avait eu, comme lui, le projet d'opérer la réunion des deux royaumes, et que *les grandes puissances la voulaient*. « Toutes, disait-il, ont reconnu qu'il fallait
» mettre un terme aux dissensions qui résultent de

» la séparation des deux peuples. Voulez-vous, seuls, » vous opposer à la volonté générale ? Voulez-vous, » seuls, combattre les Suédois et les souverains qui » ont garanti votre union avec nous? Leur gloire, » leurs intérêts, la sainteté des traités demandent » qu'elle s'effectue (1). » Étrange argument dans la bouche d'un *républicain sur le trône*, que cette menace des baïonnettes étrangères, faite à des citoyens qui combattent pour leurs foyers! Et cependant, quelques lignes plus bas, Bernadotte dit aux Norvégiens que les Suédois sont, comme eux, membres de la famille scandinave, et que « des combats livrés » entre les deux peuples répugnent également à la » nature, à la raison et à la saine politique. »

A cette époque, l'armée russe de Beningsen était encore stationnée dans le Holstein, attendant que la réunion de la Norvége fût accomplie; et Bernadotte, ce prince si essentiellement national, écrivait au comte d'Essen : « Si quelques agitateurs » avaient fondé leur espoir sur le départ des troupes » russes, leurs projets sont déçus, et j'espère qu'ils » renonceront à en former de nouveaux. » Toutes les proclamations du prince royal exprimaient la pensée qu'une poignée d'agitateurs, conduits par un prince ambitieux, étaient les seuls adversaires

(1) Voir pièces justificatives, n° 14.

de la réunion ; et, cependant, le 5 octobre, alors que toute résistance paraîtra vaincue, Bernadotte écrira encore à l'empereur de Russie : « Me confiant » aux intentions magnanimes, envers la Suède et » envers moi, dont Votre Majesté a donné tant de » preuves, j'ai prié le comte Beningsen de laisser » dans le Holstein un corps de six à huit mille » hommes, pour être employé en Norvége. En cas » qu'un événement extraordinaire exigeât la re- » prise des hostilités, la présence de ce corps serait » extrêmement utile pour l'*opinion du pays*, et prou- » verait à toutes les puissances combien Votre Ma- » jesté Impériale s'intéresse à la réunion de la Nor- » vége à la Suède..... *Les Norvégiens paraissent ne* » *pas vouloir reconnaître que la teneur du traité de* » *Kiel et la garantie de Votre Majesté les obligent à* » *se soumettre.* »

Le 30 juillet, le comte d'Essen franchit la frontière, à la tête d'une armée de vingt mille hommes, et marcha contre les Norvégiens qui se retirèrent sur tous les points, après, toutefois, avoir opposé aux agresseurs une résistance honorable. Le même jour, le prince royal fit une grande reconnaissance. Le 31, le général Gahn passa également la frontière et se porta sur la forteresse de Kongvinger. Le 2 août, la division Sandels pénétra dans le Jutland, poussant devant elle quelques bataillons qui se retiraient en défendant pied à pied le terrain. Enfin,

après une campagne de six semaines, pendant laquelle l'armée norvégienne combattit vaillamment pour maintenir l'honneur des armes, les corps suédois se préparaient à cerner les troupes de Christian entre Moss et Kjolbergo, lorsque ce prince fit sa soumission. Les hostilités cessèrent aussitôt, et une convention conclue entre Charles-Jean et le gouvernement norvégien, consacra le principe de la réunion des deux royaumes, sous l'empire de la constitution récemment décrétée par la diète insurrectionnelle d'Eidswold. Par cette convention, signée le 4 août 1814, le prince Christian s'obligeait de convoquer le storthing (États-généraux de Norvége), dans le plus bref délai possible et suivant les formes prescrites par la constitution qui venait d'être reconnue. Le roi de Suède devait communiquer avec la diète par un ou plusieurs commissaires à son choix, et il promettait d'accepter la constitution, ne se réservant que le droit de proposer ce qu'il croirait nécessaire à la réunion des deux royaumes. Les troupes nationales devaient être licenciées, moins quatre régiments de diverses armes et une brigade d'artillerie. Deux divisions d'infanterie suédoise, avec une force proportionnelle de cavalerie et d'artillerie étaient destinées à rester en Norvége; le surplus de l'armée devait rentrer en Suède. Ainsi fut accompli l'asservissement de la Norvége, dernière et déplorable scène du grand drame de 1814.

Le traité de Kiel accordait au Danemark la Poméranie suédoise, l'île de Rügen et un million de rixdallers, comme indemnité pour la perte de la Norvége. Mais, abusant de sa facile victoire et se prévalant des faibles résistances qu'on lui avait opposées, et qu'il attribuait aux instigations du cabinet de Copenhague, le prince royal de Suède prétendit que le roi de Danemark avait perdu, par ce fait, tous ses droits aux avantages stipulés en sa faveur. Cette nouvelle indignité fut consacrée par les alliés, et la cour de Stockholm put impunément vendre la Poméranie à la Prusse, et refuser au Danemark le payement des sommes qui lui étaient dues.

Voulant néanmoins ajouter un simulacre d'élection populaire à son droit de conquête, Charles-Jean convoqua un storthing qui, — après plusieurs mois de débats orageux (1) pendant lesquels on vit un peuple naguère asservi parler hautement de ses droits, en assurer le maintien et passer tout à coup de l'enfance de la liberté aux plus hautes spéculations politiques, — décréta la réunion des deux

(1) Le 29 octobre, le prince royal écrivait aux commissaires suédois près la diète norvégienne : « L'expérience a prouvé qu'à chaque concession que nous avons faite à l'assemblée norvégienne, une nouvelle demande a été la suite de notre complaisance. Dites à ces messieurs qu'il faut s'expliquer franchement, qu'ils doivent dire ce qu'ils veulent, qu'il est temps que nous sachions enfin s'il faut employer la force là où la raison et le droit ne peuvent pas se faire entendre. »

royaumes, le 4 novembre 1814; élut Charles XIII roi de Norvége et reconnut l'acte de succession qui appelait au trône Charles-Jean et sa descendance. Enfin, le 10 novembre, le prince royal prêta serment de fidélité à la constitution norvégienne, et, parodiant le *Dieu me l'a donnée, malheur à qui y touche,* de Napoléon, il prononça un discours dans lequel on remarque ces paroles superbes : « Puisque la desti- » née a mis dans le même cercle notre bonheur et » nos devoirs, je ne crains point de prendre, à la » face de l'univers, l'engagement solennel qu'au- » cune domination étrangère ne viendra souiller vo- » tre sol, ni attenter à vos droits. » Alors Bernadotte, se voyant enfin possesseur de cette Norvége qu'il avait demandée à tous les échos, crut devoir faire hommage de son triomphe à l'empereur Alexandre, dans des remercîments empreints d'une incroyable inféodation : « Si Votre Majesté Impériale » a jamais un nouveau système de tyrannie à com- » battre, j'espère qu'elle comptera assez sur mon » attachement et ma reconnaissance pour me classer » toujours au premier rang de ses armées et de ses » alliés (1). »

Ainsi avait fini la guerre de Norvége. Ce pays était décidément réuni à la Suède; l'ambition de Bernadotte était apaisée; mais les deux royaumes, qu'a-

(1) Lettre du prince royal à Alexandre, Fredericktall, 23 novembre 1814

vaient-ils gagné à cette réunion? Cette question peut être envisagée sous deux points de vue. Nul doute que sous les rapports géographiques, économiques et administratifs, la réunion, sur un même sol et sous un sceptre commun, des deux familles scandinaves, ne présentât des avantages à la Suède. Elle ouvrait à son commerce, à son industrie, à ses communications, les fleuves, les canaux, les lacs, les grandes routes, toutes les artères qui portent le mouvement et la vie dans la presqu'île; elle abaissait en quelque sorte les Alpes norvégiennes et réunissait sous un seul souverain, des populations de même origine, de mêmes mœurs, de même religion et presque de même langage; elle lui procurait l'indépendance d'un État quasi-insulaire, simplifiait ses rapports avec le Danemark, fortifiait son système de défense à l'égard de l'Allemagne, et rendait plus libre le choix de ses alliés dans l'occident de l'Europe.

Tels sont les avantages de la réunion; en voici les dangers.

A l'intérieur, deux peuples régis par des institutions politiques diamétralement opposées, resteront-ils long-temps homogènes sous un même chef? Une nation chez laquelle le principe démocratique est poussé jusqu'à ses dernières conséquences, dont la constitution est essentiellement républicaine, qui ne souffre ni titres de noblesse, ni priviléges

de naissance, et qui se complaît aux agitations d'une liberté tumultueuse, vivra-t-elle long-temps de la même vie qu'une nation façonnée, depuis des siècles, au régime oligarchique, qu'une nation qui compte dans son sein une noblesse nombreuse, puissante, respectée, et qui, même au milieu des orages révolutionnaires, conserva toujours pour les priviléges aristocratiques une vénération héréditaire? Lequel des deux principes l'emportera? Lequel succombera? C'est le secret de l'avenir. Mais il est certain que l'un est condamné à périr sous l'invasion de l'autre. Quant à la communauté d'origine, de religion et de langage, jamais elle ne fut plus complète, ni plus identique qu'entre la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique. Or un jour, il arriva que cette conformité politique, sociale et religieuse se brisa, pour faire place à deux nationalités distinctes et ennemies qui, tout à coup, n'eurent plus ni les mêmes intérêts à défendre, ni les mêmes dangers à courir, ni la même gloire à espérer. Ce grand divorce n'était, au surplus, que l'histoire de tous les siècles précédents.

Pour ce qui est de la puissance extérieure et de l'indépendance nationale, l'acquisition de la Norvége fut probablement un irréparable malheur pour la Suède, en ce sens qu'elle lui ôta tout espoir de reconquérir la Finlande, et tout droit à cette légitime revendication. Or, la Finlande, c'était le

boulevard de la Suède contre les attaques de son ennemi le plus redoutable. Quand la Suède possédait cette province, elle avait des forteresses jusque sur les confins de la Russie; elle dominait le golfe qui baigne les murs de Pétersbourg, elle portait l'épouvante jusque dans le palais de Catherine. Aujourd'hui, tout ce terrain dangereux, tout ce champ de bataille si long-temps rougi du sang moscovite, cette ligne septentrionale qui contourne la péninsule scandinave depuis le golfe de Finlande jusqu'à la mer Glaciale, appartiennent sans conteste à la Russie, qui, au nord, n'est séparé du territoire suédois que par un ruisseau, tandis qu'au midi, retranchée dans l'archipel d'Aland, elle se trouve à quelques milles de Stockholm. « Pour entrer à pleines voiles dans la rade de la capitale de la Suède, et faire flotter son pavillon au pied du palais des successeurs du Grand-Gustave, la Russie ne serait arrêtée que par les canons qui gardent la passe étroite de Warholm; mais la trahison qui livra, en 1808, la forteresse de Sweaborg, que les ingénieurs déclaraient imprenable, ne lui livrerait-elle pas encore, au moment opportun, le dernier rempart qui protége Stockholm? La Russie s'entend à faire des conquêtes, et là où ses armes se brisent, elle a recours à l'or et à la diplomatie (1).

Charles-Jean était trop habile pour ne point com-

(1) Marmier.



prendre cette situation, mais il fallait que ce prince apportât une dot à sa patrie adoptive, et tandis qu'Alexandre voulait garder la Finlande, Napoléon lui refusait la Norvége.

Après la clôture du sthorting norvégien, (26 novembre 1814), dans lequel fut voté l'acte constitutionnel (1), le prince royal rentra en Suède, où il parut ne plus s'occuper que d'administration intérieure. Il s'attacha surtout à entourer des soins les plus tendres, le vieux monarque qui l'avait adopté pour fils. « Les Suédois, dit un historien, voyaient avec » reconnaissance ce guerrier français, ce général » des belles mais acerbes époques de la république, » ce maréchal de l'épopée napoléonienne, prodiguer » à leur roi âgé et infirme, les soins les plus tou- » chants et les plus suivis, plier toutes ses habitudes » à celles de son vieux père, gagner enfin jusqu'à » la tendresse des vieilles reines et même de la prin- » cesse Sophie-Albertine, grand'tante de Gustave IV. » Charles-Jean se mit alors en rapport avec les corps politiques, les corporations, les académies, les savants, les artistes et les grands industriels, saisissant toutes les circonstances pour prononcer des discours dans lesquels il ne manquait jamais de rappeler longuement les services qu'il avait rendus à l'Europe,

(1) Voir pièces justificatives, n° 15 (le texte de la Constitution norvégienne).

les coups qu'il avait portés à la tyrannie impériale, et les grands changements qui s'étaient opérés en Suède, depuis que la volonté nationale l'avait placé sur les marches du trône de Charles XIII. Tout en attribuant ces bienfaits à la haute sagesse du roi, et en ne se présentant que comme l'instrument des desseins de ce monarque, Bernadotte ne perdait jamais l'occasion de se signaler lui-même à la reconnaissance publique. Du reste, le prince royal s'efforçait de réparer par une sage administration, les sacrifices que la guerre avait coûtés; il déployait une activité infatigable, se mêlait à tous les travaux du gouvernement, à toutes les entreprises publiques, se ployait avec une facilité merveilleuse à tous les usages de sa nouvelle patrie, donnait l'exemple des mœurs les plus sévères, s'occupait avec passion de l'éducation de son jeune fils (1), et ne négligeait rien pour se créer des titres à l'amitié des Suédois et effacer jusqu'à la dernière trace de son origine étrangère.

Nous apprécierons plus tard l'importance des améliorations intérieures que la Suède doit au dévouement ardent et éclairé du prince royal; mais, dès à présent, il faut signaler l'état d'épuisement dans lequel se trouvait ce royaume, à la fin des guerres

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 16 (plan tracé par le prince royal pour servir à l'éducation et à l'instruction du duc de Sudermanie). Cette pièce est attribuée à madame de Staël.



de 1813 et 1814. Ce sol presque stérile, qui s'étend jusque sous le pôle nord et que couvrait une rare population, avait été ruiné par la politique absurde et violente des derniers règnes. Toutes les sources de la fortune nationale et de la puissance publique étaient taries. Les finances étaient ruinées, le crédit était nul, le papier-monnaie sans valeur, le commerce sans mouvement, l'industrie sans vie faute de capitaux et de débouchés, l'agriculture étouffée par le manque de bras, d'encouragements et de communications intérieures. Il fallait demander à l'étranger une partie des céréales nécessaires aux besoins du pays; les maîtres de forges, principale ressource de la Suède, ne trouvant pas l'écoulement de leurs produits, l'exploitation des mines était perdue; les bâtiments de la marine marchande pourrissaient oisifs dans les ports; les arts, les lettres et les sciences languissaient dans l'oubli; les travaux publics étaient abandonnés; aucun monument nouveau ne s'élevait; tous les vieux édifices tombaient en ruines; les dettes excédaient les ressources de l'État, et toutes les classes de population étaient surchargées d'impôts excessifs. Les frontières étaient mal déterminées et mal défendues; l'armée, composée de braves soldats, épuisait le trésor et dépeuplait les campagnes; la flotte était sans approvisionnements; les arsenaux étaient vides; le dénuement et le marasme étaient partout.

Telle était la situation que les malheurs des temps et la folie de quelques hommes avaient faite à la Suède, lorsque Bernadotte vint consacrer à réparer tant de maux, toutes les forces de son ambition et de son intelligence. Vingt-cinq ans plus tard, cette terre désolée arrivera à un degré de prospérité au dedans et de considération au dehors, qui pourront lui être enviées par les états du premier ordre, et cette régénération rapide sera, en grande partie, l'œuvre d'un soldat échappé de notre révolution. Étrange destinée de cet homme qui employa à vaincre son pays, l'illustration et la puissance qu'il tenait de lui et que lui seul pouvait lui donner!

Cependant, tandis que la fortune de Bernadotte s'affermissait au dedans, l'intrigue et l'ingratitude la menaçaient au dehors. Oubliant les services que ce prince venait de leur rendre, les vieilles aristocraties, auxquelles il avait tant sacrifié, conspiraient dans l'ombre pour se débarrasser de l'intrus. Déjà les Anglais avaient présenté au congrès de Vienne, une protestation de Gustave IV contre l'usurpation des droits de son fils, et il ne fallut rien moins que l'intervention personnelle d'Alexandre, pour que cette question délicate fût écartée des délibérations du congrès. L'Autriche surtout insistait avec opiniâtreté pour que les réclamations du prétendant fussent accueillies et débattues dans le conseil des puissances. Mais la résistance énergique de l'empereur

de Russie empêcha que la future royauté de son premier allié fût controversée dans un moment où la mettre en question c'était la ruiner par sa base. Alors arriva, dit-on, ce qu'avait prévu Bernadotte, lorsqu'il était entré en rapports secrets avec le comte de Lille. La dynastie restaurée se prononça, elle aussi, contre l'usurpateur du trône des Gustaves, et Charles-Jean n'obtint sa neutralité qu'en la menaçant de publier la lettre autographe que Louis XVIII avait écrite, de Londres, à *son frère* le prince royal de Suède.

Quoi qu'il en soit, dans la lettre que le prince royal écrivit à l'empereur Alexandre, pour le remercier du nouveau témoignage d'intérêt que Sa Majesté Impériale venait de lui donner dans cette importante circonstance, on aime à trouver ces nobles et mâles paroles : « Élu par les états-généraux » du royaume, adopté par le roi Charles XIII, je » crois avoir des droits plus sûrs et plus légitimes » que si je descendais en ligne directe d'un usur- » pateur du siècle même de Charles-Martel. » Dans sa réponse à une adresse des états-généraux, le prince royal, faisant allusion à l'intrigue dont nous venons de parler, disait encore : « Fort des droits » que vous m'avez donnés, heureux d'en avoir me- » suré l'étendue, plus heureux encore d'avoir rem- » pli mes devoirs envers la patrie, j'attendrai avec » tranquillité ceux qui voudraient me disputer des

» droits aussi légitimes; je les attendrai jusqu'à ce » que le délire les ait aveuglés au point de leur faire » croire que les peuples ont perdu tout droit d'élec- » tion. Alors, déployant toute l'énergie de mon âme, » tout le courage que le ciel m'a donné, je les em- » ploierai à défendre mes droits et les vôtres (1). »

(1) Réponse de Bernadotte à l'adresse présentée au roi et au prince royal, par les États-généraux, le 13 mars 1815.

CHAPITRE VIII.

Débarquement de Napoléon. — La coalition flatte de nouveau Bernadotte. — Refus de la Suède d'intervenir une seconde fois dans les affaires intérieures de la France. — Bernadotte proteste contre tout partage éventuel de ce pays. — Sa lettre à Alexandre. — Nouvelles intrigues ourdies contre lui. — Sa noble fermeté — Document historique et révélations sur la naissance de Gustave IV. — Aveu d'illégitimité. — Conspiration contre la vie de Bernadotte.

C'est au milieu des débats dont nous venons de parler, qu'eut lieu le débarquement de Napoléon au golfe Juan. Comprenant alors les conséquences que pouvait entraîner son ingratitude envers Bernadotte (1), la coalition se prît à glorifier de nouveau le dévouement de ce prince à la cause de l'Europe. Les souverains qui, hier encore, demandaient que Charles-Jean suivît le sort de Joseph et de Jérôme, découvrirent tout à coup que l'élévation du prince de Ponte-Corvo n'avait rien de commun avec les

(1) Au mois de mars 1815, les puissances représentées au congrès de Vienne se prononçaient sans ménagement en faveur du Danemark et contre la Suède. Elles contestaient à Bernadotte presque tous les droits qu'elles lui avaient reconnus au moment du danger. Voir aux pièces justificatives, n° 17, la lettre écrite le 21 février à l'empereur Alexandre par le prince royal de Suède

royautés de race napoléonienne; qu'elle était pure de l'astuce et de la violence à la faveur desquelles Bonaparte et ses frères avaient usurpé des couronnes; que si Bernadotte était sorti, comme eux, des entrailles de la révolution, du moins sa vie politique n'était entachée d'aucun des excès qui avaient entraîné leur chute; et, enfin, que ses combats et ses grands services dans les rangs des alliés devaient lui tenir lieu d'ancêtres. Voilà ce que proclamèrent les journaux de la coalition, dès qu'on sut à Vienne que le trône impérial s'était relevé comme par enchantement.

Alors le soldat de fortune, avec lequel les rois légitimes ne daignaient plus correspondre depuis un an, se vit de nouveau l'objet des gracieusetés de tous les cabinets. Mais la situation était changée. La Norvége appartenait à Charles-Jean, et une nouvelle guerre de la Suède contre la France était désormais sans but. « Ce serait, écrivait Bernadotte, nous exposer aux plus grandes pertes sans espoir de compensation, même en cas d'une réussite complète (1). » La cour de Stockholm déclara donc sans hésiter que le traité de Paris avait mis fin à la coalition, et que la Suède ne descendrait pas une seconde fois dans la lice contre une nation qui, en

(1) Lettre du prince royal au comte de Lovenhjelm, 8 mai 1814.

revenant à Napoléon, n'avait fait qu'exercer son imprescriptible droit de souveraineté. Dans un grand conseil, — réuni extraordinairement pour déterminer quelle devait être la conduite de la Suède dans les conjonctures où l'Europe se trouvait placée par le retour de l'Empereur, — Charles XIII annonça à ses ministres qu'ayant religieusement rempli toutes les obligations que lui imposaient ses traités avec les alliés, il n'interviendrait désormais ni directement ni indirectement dans les affaires domestiques de la France. Cette déclaration fut énergiquement soutenue au congrès de Vienne par le ministre suédois. On assure même que, pour se renfermer dans une neutralité plus absolue, la cour de Stockholm avait pris la détermination de n'admettre, comme ministres accrédités auprès d'elle, ni l'envoyé de Napoléon ni celui de Louis XVIII, attendu que le premier de ces princes ne pouvait encore être reconnu souverain de la France, et que le règne du second avait cessé de fait. Cependant le prince royal déclara à M. de Rumigny que, si les circonstances forçaient la politique du roi d'exiger qu'il dépouillât son caractère de ministre de France, il pourrait toujours résider à Stockholm, où il serait considéré comme l'ami du prince royal (1).

(1) Mémoires pour servir à l'histoire de Charles-Jean, par Coupé de Saint-Donat.

Quand, après le désastre de Vaterloo, les alliés manifestèrent un instant le monstrueux projet de partager la France, le prince royal ne dissimula point son indignation, et il écrivit à l'empereur Alexandre que l'existence de ce grand royaume, comme puissance indépendante, était un des éléments nécessaires de l'équilibre européen. « Sire, disait-il, » beaucoup de sang a déjà coulé, la guerre et ses ra- » vages n'ont que trop désolé le monde. Votre Majesté » paraît destinée à y mettre un terme; ses nobles sen- » timents, ses principes sur la dignité et le droit des » nations en imposeront aux passions individuelles, » concilieront les esprits et feront pencher la ba- » lance pour un système qui donnera la paix (1). » Waterloo et l'abdication de Napoléon dénouèrent cette situation difficile. Si la lutte avait continué, la Suède aurait-elle fait respecter sa neutralité? Les événements seuls pouvaient résoudre cette question. Mais ce qui demeure acquis à l'histoire, c'est que Bernadotte réprouva avec persévérance et fermeté la nouvelle croisade qui fondit sur la France; c'est qu'il revendiqua, pour ce pays, le droit de régler ses destinées comme bon lui semblerait; c'est que, lorsque les Vendéens offrirent de se réunir aux soldats de la Loire, pour chasser l'étranger du sol français,

---

(1) Lettre du prince royal à l'empereur Alexandre, Stockholm, 6 juillet 1815.

il applaudit hautement à leur patriotisme. Et, quand la fortune eut une fois encore trahi nos armes et que, sous la protection des baïonnettes étrangères, les vengeances contre-révolutionnaires poursuivaient impitoyablement nos plus grands citoyens, plusieurs victimes de la réaction trouvèrent en Suède une généreuse hospitalité (1).

A l'intérieur, la situation du fils adoptif de Charles XIII s'affermissait sans obstacles; son infatigable dévouement aux intérêts de la Suède accroissait chaque jour sa popularité. Mais, au dehors, les trames ourdies en faveur du prétendant troublaient encore la sécurité de Bernadotte. Rendue au repos et à l'intrigue, par la chute de Napoléon; débarrassée des craintes qui l'avaient si long-temps contenue, la. vieille aristocratie avait pris pour but de ses hostilités, l'*illégitimité* du prince royal de Suède. Quelques services qu'il eût rendus à la féodalité restaurée, c'était, pour elle, un horrible scandale que de voir le fils d'un avocat béarnais, un enfant de la république, un ancien jacobin, assis sur les marches d'un des plus vieux trônes de l'Europe, tandis que le descendant des Gustaves promenait son infortune et ses prétentions dans toutes les petites cours d'Allemagne. C'était là un

(1) Voir, pièces justificatives, n° 18, lettre du prince royal au maréchal Grouchy, qui demandait à prendre du service en Suède.

attentat vivant au principe monarchique, une anomalie gouvernementale, un vice dans la constitution politique de l'Europe, qu'il fallait extirper à tout prix. Les petites négociations se croisaient donc en tout sens, pour appeler l'intérêt sur la famille déchue, et propager des espérances de restauration.

Ces espérances, favorisées par plusieurs cabinets au nombre desquels figurait, en première ligne, celui des Tuileries, reposaient principalement sur les liens de parenté qui unissaient l'empereur Alexandre à l'ex-maison royale de Suède. Oncle des enfants de Gustave IV, ce monarque avait accepté la tutelle du jeune prétendant, et, comme tuteur, il avait voulu que les intérêts pécuniaires de son pupille avec le gouvernement suédois fussent définitivement réglés. Enhardis par cette circonstance, les ennemis de Bernadotte demandèrent que le prince Gustave fût élevé à la cour de Saint-Pétersbourg; mais Alexandre répondit qu'il était plus convenable de former cet enfant pour la vie privée, que de faire son éducation dans un palais. Néanmoins, peu rassuré par toutes les intrigues qu'il voyait s'agiter autour de lui, le ministre de Suède à la cour de Russie crut devoir profiter de cet incident, pour négocier la renonciation du prince Gustave à ses droits éventuels au trône, moyennant un établissement financier qui lui serait constitué par le gouvernement

suédois (1). Mais le comte de Lowenhjelm, qui seul avait conçu le projet de cette transaction, l'ayant communiqué au prince royal, Bernadotte en ressentit un vif mécontentement, et répondit par la lettre suivante, document historique d'un haut intérêt, tant par la fermeté dont il est empreint que par les faits curieux qu'il révèle :

« Le comte d'Angestrom vous écrit ce que le roi » l'a chargé de vous dire, par rapport aux ouvertures » faites sur l'établissement du jeune prince fils de la » reine Frédérique. Certes je n'ai rien à objecter » contre un pareil établissement. Mais je ne puis » que m'étonner que l'idée en soit venu dans le mo» ment présent, surtout en me rappelant ce que » vous avez écrit vous-même dans une de vos dépê» ches de Saint-Pétersbourg, où vous annonciez que » l'empereur Alexandre vous avait dit, au sujet de » la demande qu'on venait de lui faire de pouvoir

(1) En prononçant la déchéance de Gustave IV, les États-généraux de 1809 avaient mis ses biens sous le séquestre, et lui avaient interdit le droit de les aliéner. Toutefois, une pension de 66,666 thalers, qui pouvaient être considérés comme le montant des intérêts de sa fortune, avait été accordée au roi déchu. Plus tard, et sur la demande de Charles-Jean, les comptes de la Suède avec l'ancienne famille royale furent entièrement liquidés. Le 10 août 1824, on déposa entre les mains du comte de Suchleten, chargé des pouvoirs de l'empereur Alexandre, tuteur des enfants de Gustave-Adolphe, une somme de 577,135 thalers de banque de Hambourg, montant du capital de la fortune du prince exilé dont la pension cessa d'être portée au budget des dépenses de la Suède.

» envoyer le prince Gustave dans cette capitale, qu'il » lui paraissait beaucoup plus convenable d'élever » ce prince pour la vie privée que de faire son édu- » cation dans une cour. En réfléchissant sur tant de » circonstances, en y ajoutant ce qu'on a fait insé- » rer, de temps en temps, dans les papiers publics, je » dois nécessairement croire qu'on a quelque des- » sein, et que la tutelle du prince Gustave, que sa » majesté l'empereur Alexandre a bien voulu accep- » ter pour tout ce qui a rapport à ses affaires pécu- » niaires, a fait naître des espérances aussi ridicules » que coupables. Je suis confirmé dans ma convic- » tion par tout ce que j'apprends des menées de la » vieille margrave, grand'mère du prince Gustave, et » des intrigues de la reine Frédérique avec la cour » de Bavière. Peut-être sa proche parenté avec une » grande souveraine est-elle, aux yeux de cette prin- » cesse, un motif de concevoir de chimériques pro- » jets; peut-être les a-t-elle formés sur la chute de » Napoléon, celui-là même qu'elle avait choisi pour » le protecteur de son fils. Dans tous les cas elle se » trompe; dans aucun il ne saurait être question » de renonciation de la part du prince Gustave. J'ad- » mets qu'un excès de zèle ait pu vous inspirer cette » idée, mais son exécution n'est compatible ni avec » mes droits, ni avec l'honneur de la nation sué- » doise. Ce n'est pas moi qui ai déplacé Gustave-Adol- » phe et sa famille; c'est la volonté de la Suède en-

» tière, suivie de l'abdication solennelle de ce prince.
» J'ai été appelé par le choix des habitants d'un
» royaume électif, je connaissais tout le danger d'y
» répondre et j'acceptai, animé par le désir de rele-
» ver la gloire de la Suède et par l'espoir d'y réussir.
» Il faut être au-dessus du commun des hommes
» pour oser embrasser une pareille situation. Si
» l'empereur Napoléon avait été guidé par des idées
» libérales, il serait encore au faîte de sa puissance;
» mais il fut un tyran et il fut renversé.

» Mon épée et mes actions, voilà mes aïeux. L'ad-
» option du plus vertueux des rois, l'élection una-
» nime d'un peuple libre, voilà mes droits fortifiés
» par l'amour et la confiance du peuple, et par l'es-
» time que je lui porte; je pourrais y ajouter l'éclat
» du nom suédois relevé et les intérêts de la Suède
» défendus.

» Si, ne comptant pour rien un peuple libre et
» habitant un royaume électif, on osait parler de
» droits héréditaires, j'ai entre les mains des preu-
» ves incontestables que le ci-devant roi n'en eut
» jamais. La lettre de Gustave-Adolphe à sa mère,
» ses déclarations à Francfort et en plusieurs en-
» droits fournissent bien d'autres preuves. L'amitié
» et le tendre attachement que j'ai voués à l'empe-
» reur Alexandre, m'ont empêché de faire connaître
» des pièces insultantes pour sa belle-sœur et pour
» son ci-devant beau-frère. Les égards qu'on doit

» au malheur m'ont aussi porté au silence, mais tout
» a un terme. Si l'on continue ces cabales; si ces
» trames, dont je connais parfaitement la source, ne
» finissent pas; si, dans les gazettes, on fait donner
» au fils de la reine Frédérique un titre injurieux pour
» le roi et la nation, je ne saurai me dispenser de
» rendre publiques les preuves irrécusables de l'illé-
» gitimité du ci-devant roi. Au reste, qu'on intrigue,
» qu'on forme des partis contre moi, mon cœur et
» mon bras sont les mêmes. Celui qui a osé lutter
» contre Napoléon ne doit plus rien craindre, et si,
» ce que je suis loin de croire, je venais à succom-
» ber, je mourrais au moins avec la satisfaction d'a-
» voir défendu les droits de la nation suédoise en
» même temps que les miens et ceux de mon fils :
» il n'en exista jamais de plus légitimes.

» Vous voyez par ce que je viens de vous dire,
» monsieur le Comte, combien il serait inconvenant
» et contraire à la dignité du roi et du nom suédois,
» de mettre en avant la renonciation du prince Gus-
» tave à des droits qu'il ne peut jamais réclamer
» sans insulter à ceux des nations et à la sainteté
» des lois sociales.

» Vous demanderez une audience à Sa Majesté
» l'empereur Alexandre et vous ferez connaître à ce
» monarque, que c'est seulement par déférence pour
» lui que je me suis abstenu jusqu'ici de donner de
» la publicité aux pièces qui réduiraient la reine

» Frédérique et son fils au silence. Je rendrai toujours » justice au noble caractère, à la pureté des prin- » cipes et à l'élévation d'âme de l'empereur Alexan- » dre. J'ai entendu plusieurs fois, de sa bouche, qu'il » appréciait plus les hommes que les titres; j'ai été » de son avis, car le siècle où nous vivons nous a » fourni des preuves irrécusables de ce que valent » les hasards de la naissance. Philosophe et soldat, » ce prince sait apprécier l'un et l'autre: il fut l'ami » de Napoléon, tant qu'il le crut noble et grand; il » devint son ennemi, il le déposséda ensuite, parce » qu'il reconnut que cet homme extraordinaire n'a- » vait jamais eu pour but le bonheur du genre hu- » main, mais uniquement sa propre élévation, dans » la carrière que j'ai parcourue. Monsieur le Comte, » je me suis aperçu du degré de confiance que je » pouvais accorder aux gouvernements et même aux » individus, et, je vous l'avoue, ce n'est pas sans un » sentiment pénible que j'ai éprouvé tant d'ingra- » titude de la part des uns et des autres. Mais, au » milieu de ces renversements d'idées, de cet oubli » des principes, une voix consolatrice me dit que » l'empereur Alexandre est au-dessus de son siècle, » et que, loin de l'avilir, loin de travailler à son abais- » sement, il cherche à lui donner de l'éclat, parce » qu'il aspire à la gloire que ce siècle porte son nom. »

Quels étaient donc ces documents mystérieux dont le prince royal de Suède se déclarait dépositaire?

Jusqu'à quel point constataient-ils l'illégitimité de Gustave IV? Quelles sont les circonstances de cette illégitimité?

Quelque pénible que soit la tâche de révéler de semblables turpitudes, l'histoire doit écarter le voile que les dévots de la monarchie ont long-temps étendu sur la naissance de Gustave IV.

Gustave III, notoirement abandonné à de honteux penchants, avait été fiancé en 1764 à la princesse Sophie-Madeleine de Danemark qu'il épousa en 1766. Comme on le sait, la cour de Stockholm était, à cette époque, le foyer des plus étranges déportements. Onze années s'écoulèrent sans que le mariage de la jeune reine fût consommé. Cependant Gustave III, qui voulait donner un héritier au système qu'il avait créé, conçut l'odieux projet de faire féconder le sein de sa femme par un de ses favoris, le major comte de Munke; et il ne rougit pas de proposer lui-même à la reine de recevoir un étranger dans son lit. « Abélard, dit un historien anglais, quand il suppliait Héloïse de céder à ses vœux, n'employait pas sans doute plus d'éloquence, pour parvenir au but de ses désirs, que l'étrange Gustave pour assurer son propre déshonneur. Avec des larmes feintes et des soupirs qui paraissaient s'élever d'un cœur réellement oppressé par le chagrin et la honte, il avoua qu'une incapacité physique l'éloignait seule du lit de son

» épouse, et, afin de la faire consentir plus facile-
» ment à une proposition si vile, il insinua que sa
» mère avait été la cause volontaire de son mal-
» heur...... Il fit les plus grands efforts pour per-
» suader à la reine que la stabilité de son trône dé-
» pendait de sa condescendance. Pour tranquilliser
» la conscience de cette jeune femme, il lui offrit
» une répudiation secrète et voulut lui jurer une
» discrétion éternelle; mais la reine connaissait trop
» bien ce prince artificieux pour confier son hon-
» neur à sa garde : rougissante, le cœur agité de mille
» passions diverses qui se combattaient, pouvant à
» peine parler et n'osant regarder son mari en face,
» elle lui fit signe de se retirer et de lui accorder un
» peu de temps pour rappeler ses esprits agités. A
» leur prochaine entrevue, elle dit à son époux que,
» quelqu'extraordinaire que fût sa proposition, elle
» se soumettrait à sa volonté, mais que les principes
» moraux et religieux dans lesquels elle avait été éle-
» vée, exigeaient qu'il consentît préalablement à un di-
» vorce que suivrait un mariage avec le major Munke.
» Quand le roi sentit que rien n'était capable de lui
» faire changer d'avis, il céda de bonne grâce. En
» attendant, il fallait colorer aux yeux du public sa
» prétendue réconciliation avec la reine. On répan-
» dit donc que, pendant le séjour du roi en Fin-
» lande, il avait, par le moyen d'un de ses mignons
» nommé Roseinstein, découvert que la reine, qu'il

» avait jusque-là accusée de manquer d'amour pour » lui, était au contraire éperdument éprise de son » bien-aimé Gustave. Le peuple rendit grâce à Dieu » de cette heureuse réconciliation. Les scrupules de » la reine furent vaincus par un mariage simulé, » sa stérilité cessa et Gustave IV vint au monde (1). »

Le mariage de la femme de Gustave III avec un favori de son mari vivant, est encore à l'état de question. Des raisons de politique et de moralité peuvent fort bien avoir donné naissance à cette anecdote rapportée cependant par plusieurs historiens. Mais l'illégitimité de Gustave IV paraît établie par des faits peu contestables. Indépendamment de la lettre du prince royal, que nous venons de transcrire, — lettre que Bernadotte n'eût jamais osé mettre sous les yeux d'Alexandre, s'il n'avait pas eu la preuve matérielle des faits qu'il avançait, — les autorités les plus graves s'accordent à établir que, la veille du jour de son abdication (29 mars 1809), Gustave IV eut une entrevue avec la reine qui lui apprit qu'il ne devait pas le jour au dernier roi. Cette révélation, aveu douloureux pour une mère mais adoucissement réel au malheur d'un homme de la trempe de Gustave IV, amena l'abdication de ce prince. « En effet, dit Bignon, avec un caractère

(1) *Cours du Nord*, par Brown. Tome I., p. 28.

» dans lequel se mêlaient, quoique défigurées, la re-
» ligion et la chevalerie, il était tout simple que Gus-
» tave IV, respectant l'arrêt de la Providence, re-
» gardât comme un devoir de conscience de renon-
» cer à un trône auquel il pouvait avoir droit selon
» la loi des hommes, mais non devant Dieu. Sans
» garantir que ces bruits portassent sur un fait vrai,
» nous devons dire qu'en plusieurs occasions Gus-
» tave IV a paru en confirmer lui-même l'exactitude:
» peu de temps après sa déposition, ce prince étant
» venu s'établir dans le grand-duché de Bade, où je
» résidais alors comme ministre de l'Empereur, j'ai
» souvent entendu citer de lui des propos bizarres,
» incroyables, qui ne pouvaient guère avoir d'autre
» explication (1). » Le célèbre professeur allemand Schlœser, qui a publié un recueil de pièces officielles sur l'histoire de Suède, corrobore en tous points l'opinion du diplomate français. Enfin, il paraît incontestable, et c'est à cela sans doute que faisait allusion la lettre de Bernadotte, que les États-généraux de Suède sont nantis de documents authentiques et desquels il résulterait qu'en 1777 le comte de Munke, écuyer et favori de Gustave III, aurait été introduit dans le lit de la reine par le roi lui-même (2). Ce comte

(1) Bignon, *Histoire de France*, t. VIII, p. 163.

(2) On lit dans les Mémoires d'un écrivain danois, qu'avant sa mort Gustave III renferma des papiers d'État dans un coffre de fer, qu'il con-

de Munke, banni en 1792, pour crime de fausse monnaie, vécut long-temps en Italie, où il rédigea divers écrits dans lesquels il avoua et expliqua la mission génératrice dont il avait été chargé en 1777.

Tandis que le prince royal de Suède se défendait contre les intrigues du dehors, ses ennemis du dedans menaçaient sa vie ainsi que celle du duc de Sudermanie. Vers la fin de mars 1817, on annonça à Stokholm la découverte d'un complot tendant à empoisonner le père et le fils, avec du verre pilé. Mais cette conspiration, dont les journaux étrangers firent grand bruit, se réduisit à des proportions si infimes, que son existence même ne fut jamais bien constatée. Cependant elle donna lieu à des démonstrations de dévouement si propres à inspirer aux étrangers une haute opinion de la popularité de Bernadotte, qu'on l'attribua généralement à la politique de ce prince Il est certain du moins que Charles-Jean saisit cette occasion pour haran-

fia à la garde de l'université d'Upsal. « Le contenu de ce coffre doit être » connu de bien peu de personnes vivantes aujourd'hui, à moins qu'on ne » l'ait ouvert depuis la révolution de 1809, ce qui ne serait pas impos- » sible. Il y aurait donc de la présomption à affirmer quelque chose de » positif sur un point aussi délicat, mais je fonde mon opinion sur celle » des patriotes suédois qui ont fait la révolution de 1809. Je pense donc » qu'il contient l'histoire secrète de la naissance de Gustave-Adolphe IV. » Le roi avait ordonné que ce coffre restât fermé jusqu'à l'expiration d'un » demi-siècle après sa mort. » (Notes de Brown.)

guer indéfiniment tous les corps de l'État, et revenir, une fois de plus, sur les diverses phases de sa carrière militaire et politique. Il dit à des officiers de l'armée, qui lui étaient présentés par le maréchal de Stedingk, qu'il n'attendait pas moins du dévouement de ses braves et fidèles compagnons qui avaient vu ce qu'il avait fait pour la patrie, et qui savaient ce qu'il était prêt à faire encore. Au fait, que voulait cette faible et méprisable poignée de turbulents qui semblaient s'agiter dans l'ombre pour troubler la tranquillité publique? S'ils ne s'attaquaient qu'à sa vie et à celle de son fils, Bernadotte dédaignerait leurs projets et leurs efforts; car il était soldat, et il avait appris depuis long-temps à mépriser la vie. Mais les conspirateurs voulaient ébranler les lois de la Suède, attaquer son honneur, sa liberté, et il devait s'élever pour défendre toutes ces choses sacrées. Après avoir rappelé, suivant son habitude, les causes de son élection et les services qu'il avait rendus à la Suède, à l'Europe et au monde, le prince royal terminait sa harangue par des paroles auxquelles les circonstances politiques de l'Europe prêtaient une haute signification :

« Vous le savez, Messieurs, je ne marche qu'avec » la loi, et je ne veux marcher qu'avec elle. Mais si, » oubliant ce que je vous dois; si, oubliant mon » caractère et mes principes, je me laissais enivrer » un jour, en buvant dans la coupe de la puissance,

» pour attenter à votre liberté, osez me rappeler à
» moi-même; c'est le devoir des braves de parler
» avec franchise et loyauté; mon cœur sera toujours
» prêt à vous entendre; mais si, ennemi de ma gloire
» et de mes intérêts, je refuse de vous écouter, tour-
» nez alors, j'y consens, tournez contre moi ces
» mêmes armes que vous venez m'offrir en ce mo-
» ment pour ma défense. »

La réponse du prince royal à l'adresse des bourgeois de Stockholm, offrait aussi quelques traits remarquables : « Je vins, disait-il, au milieu de vous,
» et j'apportai, comme titre et garantie, mon épée
» et mes actions. Si j'avais pu vous apporter une
» série d'ancêtres depuis le temps de Charles-Mar-
» tel, je l'aurais désiré seulement par rapport à vous.
» Pour moi, je suis également fier des services que
» j'ai rendus et de la gloire qui m'a élevé. Ces préten-
» tions se sont accrues par l'adoption du roi et le choix
» unanime d'un peuple libre. C'est là-dessus que je
» fonde mes droits; et, aussi long-temps que l'hon-
» neur et la justice ne seront pas bannis de la terre,
» ces droits seront plus légaux et plus sacrés que si
» j'étais descendu d'Odin. L'histoire montre qu'aucun
» prince ne monta sur le trône, si ce n'est par le choix
» du peuple ou par la conquête. Je ne me suis point
» frayé une voie à la succession de la Suède par les
» armes. Le choix libre de la nation m'a appelé, et
» voilà le droit sur lequel je m'appuie. Rappelez-

» vous votre état à mon arrivée, et voyez ce que vous » êtes maintenant.... (1). »

Pour apprécier la noble fermeté de ce langage, il faut se reporter à la situation politique de l'Europe en 1817. Partout la révolution, ses principes et ses hommes étaient vaincus. La proscription planait sur l'Europe entière; elle frappait toutes les têtes libres, présidait à de froids calculs et dévorait, en espérance, des milliers de victimes. A Carlsbad, à Francfort, à Berlin, à Vienne, à Pétersbourg, à Varsovie, le despotisme triomphant attaquait la liberté civile, la liberté politique, la liberté de la pensée, toutes les libertés, et, partout, le despotisme avait pour auxiliaires les passions et les ressentiments implacables des vieilles aristocraties. En France, l'émigration, le parti de l'étranger et les missionnaires; en Angleterre, une oligarchie, obstinée à défendre ses priviléges féodaux, et, en Allemagne, l'anti-judaïsme et les congrès liberticides n'étaient plus occupés qu'à river les chaînes des peuples, et à faire la guerre au genre humain. Enfin, les destinées de l'Europe paraissaient retombées dans les mains d'une classe qui, pour faire triompher ses seuls intérêts, se précipitait aveuglément dans les voies de la monarchie absolue et de la tyrannie. Partout la ruse à la place de la bonne foi, la violence à la place de la justice,

(1) Voir pièces justificatives, n° 19.

et une affreuse ingratitude pour récompense des services que les peuples venaient de rendre aux rois opprimés par Napoléon. Telle était la situation de l'Europe, lorsque le prince royal de Suède, menacé lui-même dans son existence, ne craignit pas de revendiquer hautement les droits des nations, de flétrir tous les actes d'oppression, de proclamer d'austères vérités, et de prêter à plusieurs victimes l'appui d'une pitié courageuse.

Peut-être le souvenir de cette époque de sa vie, a-t-il quelquefois consolé Bernadotte du malheur d'avoir trahi ses devoirs envers la France.

CHAPITRE IX.

Majorité du duc de Sudermanie (fils de Bernadotte). — Conseils du roi. —Mort de Charles XIII. — Avénement de Bernadotte au trône de Suède, sous le nom de Charles-Jean XIV. — Mécomptes des partisans d'une restauration. — Abaissement de Gustave IV. — Sacre de Charles-Jean. — Voyage en Norvége. — Couronnement comme roi de Norvége. — Les diamants. — Insurrection complaisante. — Dot de mademoiselle Moreau. — Congrès d'Aix-la-Chapelle. — Atteinte portée, par les alliés, à l'indépendance de la Suède. — Attitude énergique de Charles-Jean. — Il revendique les droits des nations.

Vraies ou fausses, les conspirations essayées contre Bernadotte n'avaient abouti qu'à affermir son autorité. A chaque accusation dirigée, du dehors ou du dedans, contre le prince de son choix, la Suède répondait par un nouveau témoignage de confiance et d'affection. La majorité du duc de Sudermanie vint resserrer encore les liens qui unissaient la nation à la famille de ce prince. Cet événement, arrivé le 4 juillet 1817, jour où le fils de Charles-Jean entrait dans sa dix-neuvième année, fut accueilli avec transport par la population de Stockholm, et célébré avec une grande magnificence. Le 14, le duc de Sudermanie fut admis pour la première fois à siéger au conseil du roi. Charles-Jean saisit cette circonstance pour adresser au jeune récipiendaire une longue admo-

nition *sur les devoirs des rois et les droits des peuples*; et faire retentir au loin l'exposé de ses principes politiques et sociaux. La morale de cet interminable discours, est qu'un prince doit racheter la faveur de son rang par de grandes vertus et des qualités supérieures, et que, si de belles actions excitent l'admiration des peuples, il faut en faire de bonnes pour mériter leur amour. « Songez, mon » fils, que l'auguste couronne que donne un peu» ple libre sera toujours mal affermie sur une tête » gonflée d'orgueil et de caprices. Malheur au prince » qui se persuade, qu'en effaçant les traces des droits » de la nation, il rehausse l'éclat et le pouvoir du » trône! Souvenez-vous, mon fils, que le prince » le plus sage est celui qui suit de l'œil les éléments » qui menacent de détruire les empires, qui les » saisit avant que l'explosion arrive, et qui sait pré» venir leur retour par son propre respect pour les » lois. »

Comme on le voit, ces conseils étaient moins une leçon adressée à l'inexpérience du duc de Sudermanie, qu'une critique rétrospective des actes du malheureux prince dont les fautes avaient frayé à Bernadotte le chemin du trône de Suède. Aussi Charles-Jean eut-il grand soin de faire retentir, dans le monde entier, cette oraison paternelle qui, comme toutes ses harangues, finissait en rappelant ce que l'auguste orateur avait fait lui-même pour la Suède

et pour l'Europe. « J'ai mis mes premiers soins à étu-
» dier les lois fondamentales de l'État, à rechercher
» les éléments de son existence, à connaître ses res-
» sources, à observer les mœurs et les vertus de mes
» nouveaux concitoyens. Enlevé tout à coup à ces
» occupations par l'invasion de notre territoire,
» il me fallut tirer l'épée et voler, avec nos braves,
» à la défense de nos droits outrageusement atta-
» qués. Les circonstances où se trouvait l'Europe
» ne nous permirent point de nous borner à venger
» notre propre injure. La Suède devait faire cause
» commune avec les opprimés. Cette cause était
» juste, la Providence seconda nos efforts et le ré-
» sultat de cette grande lutte fut de rétablir, dans
» le Nord, un nouvel ordre de choses qui ramena,
» dans l'antique famille scandinave, un peuple
» que lui donna la nature elle-même et que les
» seules passions humaines avaient pu en séparer. »
A ces paroles ambitieuses et pesamment doctorales du prince royal de Suède, l'histoire préférera, sans doute, cette simple et franche exhortation du vieux Charles XIII à son petit-fils :

« Mon âge et mes infirmités ne me permettent
» pas d'exprimer, dans ce moment solennel, tout ce
» que ma longue expérience et ma tendresse pour
» toi m'inspirent. Je me borne à te rappeler que tu
» gouverneras un jour deux peuples libres. *Prouve-*
» *leur, en respectant leurs droits, comment tu veux*

» *qu'ils respectent les tiens*. N'oublie pas, mon cher » petit-fils, que je t'enjoins aujourd'hui un devoir » cher et sacré; celui d'acquitter, quand je ne serai » plus, ma dette envers ton père pour les soins pré- » venants et la tendresse infatigable qu'il m'a pro- » digués, depuis le premier moment où il unit son » sort à celui de ce pays. Sois toujours pour lui ce » qu'il est pour moi ; sois son appui comme il est » le mien ; rends à ses vieux jours toute la joie, » toutes les consolations que lui doit ma vieillesse. » La patrie, ton père et toi, voilà, mon petit-fils, » ce que tu liras dans mes regards. Que le Tout- » Puissant te protége, et te conduise selon sa vo- » lonté! »

Deux mois après l'inauguration du duc de Sudermanie, Charles XIII tomba dangereusement malade, et tout annonça que ce roi honnête-homme touchait à la fin de son existence. Aux termes de la constitution, le prince royal prit la direction des affaires pendant la maladie de Charles XIII, et il exerça de droit la souveraineté qu'il exerçait de fait depuis 1814. Enfin, le 5 février 1818, à dix heures du soir, le vieux roi s'éteignit, calme et résigné, dans les bras de sa famille. « Je meurs tranquille, dit-il » quelques instants avant d'expirer; je sais à qui je » laisse mes royaumes et mes sujets qui furent tou- » jours mes enfants. » Charles XIII emporta dans la tombe les regrets de toute la Suède qu'il avait

deux fois retirée de l'abîme et gouvernée avec justice et loyauté.

« Ce prince dont des fortunes si diverses se partagèrent la vie, a été, dit *Aldersparre*, l'objet des jugements les plus contradictoires, suivant la couleur des partis. Toutefois l'histoire lui réserve une place honorable. Comme régent il commit, il est vrai, de grandes fautes; mais son système d'administration ne mérite pas moins de grands éloges. Ses torts ne lui sont pas personnels; c'est sur le favori (le baron Renterholm) qui abusa de sa confiance, qu'on doit faire retomber tous les reproches. Dans le cours de son règne, il n'eut jamais en vue que le bonheur de son peuple; il était doué d'une justesse de coup d'œil qui ne le servait pas moins dans les petites choses que dans les plus importantes. Son caractère était un composé de clémence, d'expansion et de passion pour tout ce qui était bon et juste. Dans la force de son âge, il avait le port d'un guerrier; on retrouvait en lui de l'étoffe de son grand-oncle Frédéric de Prusse. Si Gustave était porté au luxe et à l'ostentation, Charles XIII, au contraire, était un modèle de simplicité dans la vie privée, et sa cour ressemblait moins à celle d'un prince qu'à la maison d'un riche bourgeois (1). »

---

(1) Handlingar till Sweriges äldre, nyare och nyaste historia.

Le jour même de la mort de Charles XIII, le conseil d'État proclama l'avénement de Bernadotte, comme roi de Suède, de Norvége, des Vandales et des Goths, sous le nom de Charles XIV-Jean. Le 7, le nouveau monarque prêta serment de fidélité, devant les quatre ordres de la diète extraordinairement convoquée à cet effet. Le sacre ainsi que le couronnement furent fixés au 11 mai suivant.

Cependant, la maladie de Charles XIII avait réveillé les espérances des partisans du droit divin; l'intrigue s'était agitée de nouveau pour faire rentrer la Suède dans le giron de la légitimité, et, dès que l'état de Charles XIII eut pris un caractère grave, les journaux de la sainte-alliance avaient répandu le bruit que l'opinion générale n'était plus favorable au prince royal. Sans doute, disaient-ils, la nation reconnaît d'éminentes qualités à Bernadotte, mais il est difficile qu'elle se détermine à transmettre la couronne à une dynastie étrangère. Enfin, on soutenait que, d'après toutes les probabilités, l'influence de Charles-Jean ne serait pas de longue durée, et qu'une révolution était inévitable, malgré tout l'art avec lequel le prince royal dirigeait la presse au gré de ses désirs. Ces prévisions étaient surtout devenues le thème favori des journaux ministériels anglais. Néanmoins, ces spéculations et ces espérances furent bientôt déçues par la facilité avec laquelle s'effectua l'intronisation de la nouvelle

dynastie, et par le peu d'hésitation que les cabinets étrangers mirent à la reconnaître.

Ce fut encore l'empereur de Russie qui détermina cette reconnaissance, en prenant l'initiative des condoléances et des félicitations : « Monsieur mon frère, » écrivait Alexandre à Charles XIV, le général comte » de Lowenhjelm m'ayant apporté la nouvelle du » décès du roi votre père, mon premier mouve» ment est de *devancer par cette lettre toute notifi*» *cation formelle*, et d'exprimer à Votre Majesté la » part sincère que je prends à sa douleur. Il me » tient également à cœur de lui offrir mes félicita» tions amicales, à l'occasion de son avènement au » trône de Suède. Le succès avec lequel Votre Ma» jesté a su en maintenir la dignité et l'éclat dans » les circonstances les plus difficiles, est un garant » certain des principes de justice et de sagesse qui » signaleront le cours de son nouveau règne (1). » Il n'y eut pas jusqu'à Gustave IV, qui ne s'empressât de congratuler l'usurpateur qui venait de s'asseoir sur son trône. Le dernier héritier des Wasa et des Gustave-Adolphe, qu'une frégate suédoise avait, par une froide journée de décembre, emporté sur la terre d'exil, écrivit, lui aussi, à Bernadotte, pour le féli-

(1) Lettre de l'empereur Alexandre à Charles XIV, Moscou, 26 février 1818.

citer sur son heureux avénement : « Comme par suite
» de cet événement, disait Gustave IV, Votre Ma-
» jesté se trouve appelée au trône de Suède, je la
» félicite sur son avènement. Puisse-t-elle gouverner
» la Suède pour le bonheur des Suédois! tel est
» le vœu que je forme : je ne serai jamais étran-
» ger à tout ce qui pourra contribuer au bonheur et
» à la prospérité du pays qui m'a vu naître (1). »
Étrange humilité de la puissance déchue, qui, soit dit en passant, rappelle les compliments non moins sincères que Ferdinand VII, captif à Valençay, adressait à Napoléon, chaque fois que l'Empereur des Français remportait une victoire sur les Espagnols.

Le sacre de Charles XIV eut lieu à Stockholm le 11 mai 1818, en présence des États-généraux de Suède et d'une députation de la diète norvégienne. Cette cérémonie, environnée de beaucoup de pompe et d'éclat, devint l'occasion d'un nouvel échange de protestations et de serments. C'était, du reste, un grand spectacle que celui d'un peuple libre posant la couronne des Gustave sur la tête d'un soldat de la Convention, et saluant, dans un républicain français, le restaurateur de la liberté scandinave! Quand l'archevêque d'Upsal eut placé le diadème sur le front de Bernadotte, le nouveau roi adressa aux États un

(1) Lettre de Gustave IV à Charles XIV, Bâle, février 1818.

discours dans lequel on remarque la trace des craintes que lui inspiraient encore les intentions équivoques de l'Europe monarchique : (1)

« Séparée du reste de l'Eurôpe, notre politique » comme notre intérêt nous portera toujours à ne » nous immiscer dans aucune discussion étrangère » aux deux nations scandinaves ; mais notre devoir » et notre dignité seront toujours la règle que je » suivrai, et l'un et l'autre nous prescrivent de ne » point permettre qu'on intervienne dans nos af- » faires intérieures. »

Aux députés de la diète norvégienne le roi disait : « Les oriflammes de la Scandinavie, enlacées des » liens constitutionnels, protégées par les monta- » gnes et l'Océan et mieux encore par le courage de » leurs défenseurs, ne pourront pas plus être ébran- » lées par la force que par les manœuvres de l'en- » vie et des préjugés. »

Trois mois après son sacre, comme roi de Suède, Charles-Jean, accompagné du prince royal et d'une suite nombreuse, se mit en route pour Christiania, d'où il se rendit à Drontheim, à l'effet de s'y faire couronner roi de Norvége. Cette cérémonie eut lieu le 7 septembre, et surpassa en éclat et en magnificence la solennité des fêtes de Stockholm. Le nou-

(1) Voir pièces justificatives, n° 20.

veau roi de Suède pouvait négliger impunément les traditions du fétichisme monarchique, parce que son investiture portait la haute signification d'un choix national. Mais le roi de Norvége qui ne tenait cette couronne que de la violence et de la conquête, crut devoir exhumer le culte des vieilles idoles, et emprunter sa grandeur à un ridicule étalage de pratiques surannées. « Il semblait, dit un intrépide Gibelin, que Sa Majesté eût voulu, par l'éclat et l'appareil imposant de son sacre, compenser tout ce que trois siècles avaient fait subir à cet égard *de privations* au peuple norvégien (1). » Alors, en effet, on vit l'ex-sergent de *Royal-la-Marine*, le Jacobin qui avait juré haine éternelle à la royauté, le républicain qui l'avait combattue dix ans; on vit Bernadotte entouré d'un nombreux cortége de grands-officiers de la couronne, de magistrats, de juges couverts d'hermine, de rois d'armes revêtus d'une longue cotte de mailles, de généraux chamarrés d'or, de députations des deux royaumes, Bernadotte revêtu du manteau royal dont la queue était soutenue par trois chambellans, la couronne sur la tête et le sceptre à la main, marcher solennellement sous un dais porté par huit grands-

(1) Voir, pièces justificatives, n° 21, la relation du couronnement de Charles XIV comme roi de Norvége.



dignitaires de l'État, et précédé d'un héraut qui criait d'une voix de Stentor : « Maintenant Charles XIV-Jean est roi couronné du royaume de » Norvége et des provinces y adjacentes, lui et point » d'autres. » On dit que Bernadotte se laissa majestueusement oindre la tête et les mains, et que, dans cette adoration impie de l'homme, il déconcerta le sarcasme à force de le braver.

Quoi qu'il en soit, cette double intronisation résolut, une fois pour toutes, la question long-temps controversée de la légitimité royale de Bernadotte. L'ère de son existence monarchique date du 11 mai et du 7 septembre 1818. Ces deux grandes journées furent la consécration solennelle de l'élection d'Oerebro et de l'adoption de Charles XIII. Dès ce moment le trône de la Scandinavie fut définitivement acquis à la dynastie de Charles-Jean, autant que les choses humaines peuvent être définitives : au dedans comme au dehors, on cessa de combattre les droits qu'elle tenait de la volonté du peuple suédois.

Cependant, tandis que Bernadotte parcourait triomphalement la Norvége, un mouvement insurrectionnel, dont ses adversaires firent honneur à sa politique, éclata en Norvége. C'étaient des paysans du bailliage de Christiania qui, épris tout à coup d'un fol amour pour le despotisme, marchaient sur la capitale, pour dissoudre la représentation nationale et proclamer Bernadotte roi absolu. On conçoit

déjà que la dispersion des rebelles fut facile, et leur punition légère. Toutefois, une députation des mécontents, présentée à Charles-Jean, fournit au nouveau roi l'occasion de se livrer à un pompeux éloge du gouvernement représentatif; et c'était là une bonne fortune que Bernadotte n'eut garde de laisser échapper.

Après avoir ceint la couronne d'Harald, Charles-Jean retourna en Suède, par le même chemin qu'il avait parcouru pour se rendre en Norvége. Mais, avant de quitter Drontheim, il voulut marquer l'époque de son couronnement par une libéralité princière, en faveur de l'homme qui était mort, à Dresde, dans les rangs des ennemis de la France. Le 8 septembre il dota d'une somme de cent mille francs la fille du général Moreau; action sublime qu'un officieux biographe dit avoir dérobée au secret dont son auteur l'environnait, tout en reproduisant, néanmoins, le texte très-fidèle de la lettre par laquelle Bernadotte demandait respectueusement à madame Moreau la *permission d'offrir une somme de cent mille francs à la fille de son défunt ami.*

Voici la péroraison de cette épître :

« Le plus grand trésor d'un roi de Suède et de
» Norvége consiste dans l'amour et la fidélité de ses
» sujets. J'ose dire que je jouis de ce bel apanage;
» mais, tout en m'en glorifiant, je ne puis étouffer les
» regrets que j'éprouve de ne pas avoir des revenus

» assez considérables pour honorer dignement la
» mémoire d'un ancien frère d'armes, en assurant
» à l'objet de ses plus chères affections, à une fille
» chérie, un sort conforme aux espérances brillantes
» qu'elle était en droit de concevoir. »

Vers la même époque, les souverains et les principaux ministres de la sainte alliance se réunirent à Aix-la-Chapelle. Ce congrès n'ayant d'autre objet avoué, que l'évacuation du territoire français par les troupes alliées, la cour de Stockholm n'y était point représentée. Cependant les grandes puissances y prirent une détermination qui intéressait la Suède, et qui blessa vivement les susceptibilités royales de Charles-Jean. Les quatre souverains réunis en congrès lui adressèrent séparément une lettre rédigée en commun, pour l'inviter à terminer *aussi promptement que possible, et à l'exclusion de toute mesure dilatoire*, les différends qui existaient encore entre les cabinets de Stockholm et de Copenhague. Cette invitation amicale avait pour but, ajoutait-on, de suspendre des démarches d'une autre nature et *arrêtées d'un commun accord par nos plénipotentiaires respectifs*. Or ce différend du Danemark avec la Suède se réduisait à un simple règlement financier, relatif aux dettes contractées par la Norvége dans le temps où ce royaume appartenait au Danemark; question qui n'engageait aucun intérêt européen, et que les deux pays résolurent plus tard sans

intervention étrangère. Mais les grandes puissances n'étaient pas fâchées de saisir cette occasion, pour connaître le degré de résistance et d'énergie que des prétentions plus sérieuses pourraient rencontrer de la part du nouveau roi de Suède.

Charles-Jean comprit la portée de cette tentative d'intimidation. Il pesa l'influence qu'un moment de faiblesse pouvait exercer sur son avenir, et il répondit à l'empereur Alexandre, qu'il voyait avec étonnement que le congrès eût agité une question étrangère aux puissances qui s'y trouvaient représentées, et accueilli la réclamation du Danemark à l'insu de la Suède. Charles-Jean concevait moins encore que les plaintes de la cour de Copenhague eussent pu donner lieu à des démarches arrêtées, *d'un commun accord*, par les ministres respectifs des puissances réunies à Aix-la-Chapelle où la Suède n'était représentée par personne. « Il m'est très-» agréable, ajoutait-il, que les sentiments d'amitié » que me témoignent les souverains les aient por-» tés à l'acquiescement d'une suspension des dé-» marches arrêtées d'un commun accord par leurs » plénipotentiaires; mais je me persuade, Sire, que » les règles de la justice et du droit des gens en » auraient exigé la suppression (1). » Dans cette lettre, document historique le plus remarquable

(1) Lettre de Charles-Jean à l'empereur de Russie.

de l'époque, Charles-Jean établissait encore que la sainte alliance ne devait point avoir pour but de fonder la suprématie des grandes puissances sur les États secondaires, et il donnait clairement à entendre que, s'il en était ainsi, la Suède du moins résisterait à cet essai d'usurpation. « Je ne pense » pas, disait-il en terminant, qu'il soit au pouvoir » d'un prince, qui gouverne des peuples constitu- » tionnellement unis, de se soumettre volontaire- » ment à une situation de dépendance que les lois » de son pays réprouvent. »

La précision et la fermeté de ce langage refroidirent un instant l'intimité qui existait entre Alexandre et Charles-Jean. Mais ces nuages ne tardèrent point à se dissiper, et, jusqu'au dernier jour de sa vie, le czar se montra fidèle à son attachement pour son utile allié de 1812.

Cependant, si la Russie avait peu à s'alarmer des allures constitutionnelles de la Suède, il n'en n'était pas de même pour les autres puissances continentales. Religieusement maintenues par Charles-Jean, les institutions politiques de la Scandinavie étaient un épouvantail pour les gouvernements absolus qui, partout, s'efforçaient d'étouffer le mouvement régénérateur des populations allemandes.

Ce fut donc pour consommer l'asservissement de l'Europe que, sous prétexte de régulariser les pou-

voirs de la diète germanique, un nouveau congrès s'assembla à Carlsbad. Alors furent dissous les états-généraux du Wurtemberg, et une nouvelle tentative fut essayée auprès de Charles-Jean. On demanda à ce prince, sinon d'abandonner les principes constitutionnels qui régissaient la Suède, du moins d'adhérer aux mesures adoptées par la diète germanique, pour réprimer les symptômes de révolution qui se manifestaient en Allemagne. Mais la proposition de Carlsbad ne rencontra pas, à Stockholm, plus de faveur que n'en avait obtenu l'injonction d'Aix-la-Chapelle. Charles-Jean répondit qu'isolée par les mers, forte de ses habitudes constitutionnelles et de la moralité de ses habitants, la Suède devait s'interdire toute autre intervention que celle à laquelle elle pourrait se trouver appelée par la teneur de ses traités. « Ainsi, ajoutait la déclaration du cabinet » suédois, dans un moment où le gouvernement » prussien lui-même annonce l'intention d'intro-» duire dans ses États de nouvelles formes, il serait » du devoir de l'ancien souverain de la Poméranie » ci-devant suédoise, d'intercéder particulièrement » en faveur de cette province, pour la conservation » des lois constitutionnelles, priviléges et immu-» nités que lui assure l'article 8 de la convention » conclue à Vienne le 7 juin 1815, à moins toute-» fois que la nation ne voulût y renoncer. Mais Sa » Majesté suédoise se repose, pour l'exécution de cet

» article, sur la loyauté de Sa Majesté prussienne (1). »

Cette politique reconventionnelle, en faveur des droits des peuples outrageusement foulés aux pieds par le despotisme, prouva, une fois de plus, aux gouvernements absolus, qu'ils devaient peu compter sur la complicité de Charles-Jean.

Cette page de l'histoire de ce prince, en est incontestablement la plus honorable.

(1) Note du comte d'Engestrom adressée à M. de Tarrach, ministre prussien à la cour de Stockholm, le 13 octobre 1819.

CHAPITRE X.

Physionomie de la cour de Bernadotte. — Lutte intestine entre la diète norvégienne et le gouvernement. — Source de toutes les difficultés du règne de Charles-Jean. — Il demande la révision de la constitution dans l'intérêt de la prérogative royale. — Résistance de la diète. — Tendances contre-révolutionnaires de la couronne. — Calme en Suède. — Mariage du duc de Sudermanie. — Bruits d'assassinat et manœuvre usée. — Le duc de Sudermanie vice-roi de Norvége. — Administration intérieure. — Nouveau débat entre la Suède et la Norvége. — Fête séditieuse. — Une opposition inusitée se produit au sein des États-généraux de Suède. — Charles-Jean et la révolution de 1830. — Conspiration ourdie à Vienne contre la dynastie de Bernadotte. — Mésintelligence entre les cours de Paris et de Stockholm. — *La première condition pour inspirer de la confiance est la bonne foi.* — M. de Saint-Simon, lord Wellington et le maréchal Soult. — Le choléra. — Belle conduite de la famille royale de Suède. — Amnisties. — Voyage en Norvége. — Nouvelle levée de boucliers de la diète norvégienne. — Dissolution de ce corps législatif. — Protestation et resistance. — Mise en accusation d'un ministre. — Modération de Charles-Jean. — Secret de ces troubles. — Nouveaux efforts de Charles-Jean pour obtenir que la constitution norvégienne soit modifiée. — Nouvelle résistance de la diète. — Testament politique du roi.

Toutes les complications extérieures de quelque gravité étant à peu près écartées, Charles-Jean se consacra sans réserve aux affaires du dedans. Cet homme, dont la pensée et l'action avaient été si long-temps celles d'un tribun, fut pris tout à coup de mélancolie et de fatigue, comme si toutes les puissances de sa passion s'étaient épuisées à at-

teindre le but auquel il était arrivé. Assis sur un trône encore tout imprégné d'oligarchie, on eût dit qu'il comprenait que l'origine de son élévation et sa physionomie étrangère ne lui permettaient pas de déblayer ces décombres de la féodalité. En effet, les révolutions qui, depuis un siècle, s'étaient opérées en Suède avaient changé la constitution et modifié les lois de ce pays, sans altérer ses mœurs aristocratiques. Des factions également oppressives s'étaient succédé au pouvoir, les priviléges s'étaient déplacés, le royaume avait été déchiré par des dissensions civiles ou des guerres étrangères; mais, circonscrite entre les diverses castes nobiliaires, la lutte n'avait fait généralement que porter ailleurs le siége de l'usurpation, et rajeunir les instruments de la tyrannie. Sans doute les factions des *bonnets* et des *chapeaux* n'exerçaient plus ce despotisme oligarchique qui avait si long-temps pesé sur le peuple et sur la couronne. Le temps n'était plus où quelques sénateurs factieux s'arrogeaient insolemment le droit d'inventorier les bijoux de la reine Ulrique, de renvoyer l'instituteur des enfants de Frédéric-Adolphe, de choisir ses domestiques, de régler l'économie de la table royale, d'apposer la griffe du monarque sur des actes dont il ignorait même l'existence, et de vendre lâchement à toute l'Europe le sang et les ressources de la Suède. La cour avilie de Gustave III, ses parasites dépravés, ses comédiens,

ses peintres, ses poëtes, ses musiciens et ses danseurs avaient également fait place à des joies moins immondes, à une aristocratie moins dégradée et pour laquelle, par une soudaine métamorphose d'idées et de principes, la couronne était devenue la source de tout. Enfin, trois révolutions successives avaient relevé la dignité de l'homme, dans ce pays où les agitations d'une liberté menteuse cachaient un abîme de servitude et de corruption. Cependant, à travers toutes ces tourmentes, toutes ces convulsions, le génie aristocratique et les traditions nobiliaires avaient survécu, et ce n'eût pas été impunément qu'on eût voulu les heurter de front, à la cour de Suède. Là étaient encore les descendants des Armfeld, des Uglas, des Fersen, des Horn, des Brahé, des Hart, qui peut-être n'espéraient plus se gorger, comme leurs pères, des dépouilles du royaume; mais dont l'orgueil et l'avidité souffreteuse se seraient mal accommodés d'un réformateur austère.

Cette situation plaçait donc le nouveau roi dans une alternative pleine de difficultés. Précipiter la réforme, attaquer en face des abus séculaires, c'était s'exposer aux plus grands périls, se mettre à la merci des rancunes féodales et se livrer à l'étranger. Persister dans les vieilles habitudes, c'était irriter le peuple contre la nouvelle dynastie, et, partant, compromettre sa popularité au dehors.

Charles-Jean voulut rester également éloigné des

prodigalités fastueuses de Gustave III et des habitudes presque bourgeoises de Charles XIII. Sa cour fut digne sans magnificence, réservée sans pédantisme, élégante sans afféterie. Il modifia beaucoup le vieux cérémonial, mais il conserva avec soin les pratiques essentielles de l'étiquette royale. « Il joignait, dit M. de Marmier, les traits de caractère les plus disparates et les plus difficiles à concilier. De vieilles idées républicaines s'associaient en lui à des penchants d'autocratie. Il n'aimait pas la noblesse et il ne s'entourait que de nobles. » Les courtisans étaient l'objet des sarcasmes de Bernadotte et il ne pouvait vivre sans courtisans : il les comblait d'honneurs, d'emplois et de fortune. Il aimait le commerce de ses anciens compatriotes, et il n'avait voulu en conserver aucun auprès de sa personne. Sa cour offrait un aspect tout militaire; il mettait de la coquetterie à s'y faire distinguer par la simplicité de son costume, mais on ne pouvait s'y présenter qu'en uniforme. Elle ne respirait ni le parfum des amours de Gustave IV, ni le reflet brutal des guerres de Charles XII. Les ministres, les chefs de l'armée, les sommités de la magistrature et de la science, quelques femmes d'une mélancolique beauté et d'une élégance toute parisienne, composaient les réceptions royales, auxquelles présidaient toujours cette politesse exquise et cette urbanité de formes qui distinguent les Suédois entre tous les peuples de la race germanique. Le roi seul

semblait gêné et contraint au milieu de sa cour. Une tristesse habituelle tempérait le sombre éclat de ses yeux, comme si la représentation lui eût été amère, et qu'au sein de ces paisibles joies, il eût toujours éprouvé une secrète douleur. Vers minuit, la famille royale et les grands officiers de la couronne s'asseyaient à une même table; les autres convives prenaient place à des tables voisines et un repas somptueux terminait la soirée.

Du reste, Charles-Jean avait apporté sur le trône les habitudes excentriques de toute sa vie. Ce soldat, que dévorait un immense besoin d'activité, vivait habituellement du genre de vie le plus singulier. Couché toute la journée, il ne s'occupait d'affaires que dans son lit et ne prenait que quelques tasses de bouillon pour toute nourriture. Il se levait vers le soir, pour donner audience à ses ministres et au public. A minuit, on lui servait un repas splendide auquel il prenait une large part. Le souper fini, il regagnait son lit et s'endormait aussitôt d'un sommeil profond. A partir de la fin de l'automne jusqu'au commencement de mai, il ne quittait pas ses appartements. Mais, si quelque malheur public, quelque incendie venait à éclater dans Stockholm, de nuit ou de jour, par le temps le plus rigoureux, à l'instant même, le roi montait à cheval et courait au lieu du désastre. L'été venu, il changeait d'habitudes. On le voyait presque chaque jour traver-

ser les rues de la ville, soit pour visiter quelques travaux publics, soit pour se rendre à son élégante maison de Rosenthal, où il aimait à réunir un cercle d'hommes choisis, et à recevoir les étrangers (1). Charles-Jean portait dans ces réceptions particulières une affabilité parfaite. C'était là surtout qu'il aimait à s'entretenir des choses du passé, et sa conversation n'était plus un entretien, mais un long et pompeux monologue dans lequel il revenait, avec une vivacité toute méridionale, sur les divers incidents de sa fortune. Il parlait volontiers de son attachement pour les idées de sa jeunesse, de la nécessité où il s'était trouvé de se défendre contre les provocations et les attaques de Napoléon, et de la fatale alternative où son titre de prince royal de Suède l'avait jeté en 1813..... Et, alors, le cri d'une rancune sans élévation et d'une immortelle jalousie s'échappait encore de son âme. « Ne parlons plus de cette époque, s'écriait-il ensuite, mes entrailles en sont encore émues. Mais, un instant après, il revenait sur le même sujet, comme si une pensée impérieuse, une pensée rebelle, à laquelle il tentait en vain de se soustraire, le ramenait malgré lui à cette phase décisive de sa vie (2). » Enfin, combattu entre ses souvenirs du passé et ses appréhensions pour l'avenir, Charles-Jean n'avait pas trouvé le bonheur sur le

(1) X. Marmier, *La Suède sous Charles XIV*. — (2) Ibid.

trône. Cet homme, qui avait bravé la colère de Napoléon, craignait pour l'affermissement de sa dynastie; il frémissait aux moindres attaques dirigées contre les prérogatives de sa couronne; il s'effrayait du mauvais vouloir d'un publiciste, et un article de journal hostile à son gouvernement suffisait pour troubler toute sa sérénité.

On trouve la trace des préoccupations de Charles-Jean, ainsi que le fruit de ses méditations, dans les conseils qu'il ne cessait de donner à son fils qui, mûri de bonne heure par l'étude et la méditation, était déjà apte à les comprendre.

« Le plus habile homme du monde, lui écrivait-il, » doit toujours écouter l'avis de ceux-mêmes qu'il » pense être moins habiles que lui, dès le mo- » ment où il les a appelés dans ses conseils. Il est » de la prudence du prince de parler peu; il est » aussi de son intérêt d'écouter beaucoup; il pro- » fite alors de toute sorte d'avis. Les bons sont » utiles par eux-mêmes, et les mauvais font ressor- » tir les bons.

» La probité d'un homme d'État n'est pas tou- » jours d'accord avec une rigueur permanente. Cette » rigueur est souvent compagne de l'injustice, et il » faut la distinguer d'une sévérité dont on doit » user par nécessité dans beaucoup de circonstances. » Lorsque cette sévérité est commandée par l'inté- » rêt général, elle nous enjoint d'être inexorables.

» Une probité noble, un caractère ouvert et franc » obligent de refuser hardiment ceux qui ont des » prétentions exagérées; tu dois contracter cette » habitude.

» L'intérêt public exige que celui qui a la con» duite des États, les gouverne de telle sorte qu'il » ait les moyens de les garantir, non-seulement » de tout le mal qu'il peut éviter, mais encore de » l'appréhension qu'ils en pourraient avoir. »

Dans une autre circonstance, Charles-Jean écrit à son fils qu'il a appris avec bonheur l'accueil bienveillant qu'il a reçu du peuple, le soir d'une illumination. « Continue, dit-il, d'exciter l'intérêt et de mériter les suffrages du public; un prince ne fait jamais trop pour les obtenir. Je suis charmé que tu te sois entretenu, en route, avec les personnes marquantes et surtout avec les paysans. Un prince ne doit jamais perdre l'occasion d'apprendre à connaître le pays et le peuple qu'il est appelé à gouverner un jour. » Une autre fois il lui recommande de bien s'observer, de s'exprimer avec beaucoup de soin, et de ne pas se dissimuler que les Danois sont ses éternels ennemis, etc.

Cependant, tandis que Charles était absorbé par ces sollicitudes domestiques, de nouveaux soucis lui étaient préparés.

La réunion de la Norvége à la Suède était politiquement consommée, mais la haine séculaire qui divisait

les deux peuples n'était pas éteinte. Les antipathies nationales avaient reparu, et les rapports fédératifs ne s'établissaient point sans susciter de vives dissensions entre les deux pays. Une lutte, source réelle de toutes les difficultés du règne de Charles XIV, ne tarda pas à s'engager entre le pouvoir législatif et le gouvernement norvégien. Le roi ayant ordonné la démolition de la forteresse de Drontheim, l'un des boulevards maritimes de la Norvége, les États virent là une arrière-pensée de tyrannie, et, le 14 mai 1818, ils décrétèrent qu'il serait fait au monarque des représentations énergiques sur l'inopportunité d'une mesure qu'ils considéraient comme attentatoire à l'indépendance nationale. Dans la même session, le storthing prit diverses résolutions hostiles à la politique suédoise. Il enleva aux comtes et aux barons le droit, qu'ils exerçaient depuis un temps immémorial, de désigner les ministres du culte dans leurs paroisses respectives, et de rendre la justice dans leurs domaines. Il résolut également de supprimer, aux décès des propriétaires actuels, toutes franchises de taxes et de dîmes. Enfin, une proposition tendant à abolir l'hérédité de la noblesse, fut prise en sérieuse considération et renvoyée à la diète suivante, pour y être statué. Nous verrons plus tard quel fut le sort de cette importante proposition. A la même époque, les états norvégiens, étant appelés à délibérer sur le choix d'une députation destinée à se

rendre sur la frontière, pour y recevoir Charles XIV, au moment où il allait se faire couronner en Norvége, soixante-sept voix, contre cinq, rejetèrent la proposition, attendu la nécessité où se trouvaient les députés de s'occuper des intérêts du peuple et d'expédier les affaires arriérées. Ce refus accusait peu d'enthousiasme pour la nouvelle dynastie ; il blessa profondément Charles-Jean qui eut le tort d'exprimer le dépit qu'il en éprouvait, et de provoquer des manifestations populaires qui atténuassent, aux yeux de l'Europe, l'effet produit par l'éclatante indifférence de la diète. Ce fut à cette époque qu'eut lieu, en effet, l'insurrection des paysans de Christiania, dans le but supposé d'abolir les États-généraux et de proclamer le pouvoir absolu de Charles-Jean. Vint ensuite la question du partage, entre la Suède et la Norvége, de la dette danoise reconnue par le traité de Kiel et consacrée par celui de 1819. Pour apprécier la moralité de ce débat, il faut se rappeler qu'en vertu de l'article 1er de la Constitution (1) du 4 novembre 1814, la Norvége formait un état libre et indépendant, réuni à la Suède sous un même sceptre, mais conservant son administration particulière, ses lois, ses finances, son armée et sa marine. Par l'article 93, la Norvége s'était reconnue débitrice de sa propre dette natio-

(1) Voir pièces justificatives, n° 15.

nale, *mais de nulle autre*. Toutefois, quand il fut question de régler la part de la dette danoise afférente à la Norvége, la diète prétendit que la Suède devait partager ce fardeau. Charles-Jean refusa de transmettre cette proposition aux États-généraux de Suède, avant de savoir positivement si la Norvége consentait, de son côté, à coopérer à l'extinction de la dette suédoise. En attendant, le roi insistait pour que la représentation norvégienne lui fournît les moyens de remplir les engagements contractés envers le Danemark. Ce conflit se termina par une transaction, et, peu de temps après, les difficultés relatives à la question financière furent définitivement réglées, au moyen d'un emprunt fait à l'étranger sous la garantie du storthing.

Cependant, la résistance opiniâtre que cette assemblée venait d'opposer aux prétentions de la Suède, servit de prétexte à Charles-Jean, pour demander la révision de la constitution de 1814. Le 2 août 1821 il adressa à la diète norvégienne un message dans lequel on lisait : « Il est de fait que là où il existe un » roi et une législature, il faut que leurs deux pou- » voirs se balancent, pour que l'une des deux au- » torités ne vienne pas empiéter sur les attributions » de l'autre. Lorsque ce principe est méconnu, et, » qui pis est, lorsque le contraire est consacré par » le pacte fondamental, la lutte entre les deux » pouvoirs qui, pour l'intérêt de tous, doivent

» marcher de front, se trouve en quelque sorte établie de droit, et le résultat ne saurait jamais être » prévu. » Cette observation portait principalement sur l'article 79 de la constitution, qui n'admettait le *veto* de la couronne que pour trois législatures, c'est-à-dire qu'après trois reproductions successives, les résolutions de la diète acquéraient force de loi, nonobstant le *veto* royal. Alors on vit se renouveler, sous les glaces du pôle, le grand débat qui, vingt-cinq ans auparavant, avait si puissamment agité la France, sur l'action du monarque dans la confection de la loi. Comme Louis XVI, Charles-Jean réclamait le *veto* absolu, parce que, disait-il : « Il n'est pas présumable que, lorsqu'un » roi rejette ce que trois législatures différentes lui » ont proposé, ce rejet ne soit pas basé sur des » considérations tellement majeures que, dans l'intérêt de l'État, cette loi n'ait pas été de nature à » ne jamais devoir être adoptée. » A cette singulière doctrine, Charles-Jean ajoutait un argument comminatoire, qui faisait pressentir la possibilité d'un coup d'État. « Si, disait-il, le combat est » une fois engagé et que la législature domine, il » n'existe plus de monarchie : cette législature règne » par l'anarchie. Si, au contraire, le corps représentatif succombe, il entraîne la liberté dans sa » chute; *car quel est le prince qui ne profite pas » d'un succès politique!* » Mais, en Norvége comme

en France, le droit d'annuler la volonté nationale, par un refus de sanction royale, était considéré comme une énormité. Là, comme ici, le grand principe, *La nation veut, le roi fait*, apparaissait comme l'axiome fondamental de tout gouvernement monarchique représentatif. Les partisans de la souveraineté nationale, c'est-à-dire la diète tout entière, défendaient le simple *veto* suspensif, par ce principe qu'une seule volonté ne peut pas suffire pour régler les destinées d'un peuple, et que, dans l'élaboration des lois, il doit arriver un terme où la représentation nationale peut se passer de la sanction du roi qui, n'étant après tout que le mandataire du peuple, doit se borner à faire exécuter la loi qui lui est confiée.

Indépendamment du *veto* absolu, Charles-Jean réclamait, pour la prérogative royale, le droit de dissoudre la diète, ainsi que celui de révoquer tous les fonctionnaires publics, excepté les juges; la nomination du président des deux chambres, et, enfin, la rédaction du règlement des travaux intérieurs de l'assemblée législative.

Ce message fut accueilli avec une dédaigneuse froideur, par le storthing qui en renvoya la discussion à la session de 1824, dans laquelle les mêmes propositions furent rejetées une seconde fois. Alors se reproduisirent, de la part de Charles-Jean, une série d'exigences contre-révolutionnaires, qui ne

tendait à rien moins qu'à intervertir les bases fondamentales de la constitution norvégienne. Mais, après de vifs débats dans le sein de la diète, les propositions du roi furent successivement écartées, dans une seule séance et à l'unanimité. Le storthing alla plus loin : il vota une adresse à la couronne, pour lui exposer le grave inconvénient qu'il y aurait à porter la plus légère atteinte au pacte fondamental.

L'insuccès de cette tentative contre les franchises qu'un pacte solennel garantissait à la Norvége, fut accueilli par Bernadotte avec résignation et comme une conséquence déplorable sans doute, mais naturelle et légale du gouvernement représentatif. Le roi affecta même de rendre, dans cette circonstance, une entière justice aux bonnes intentions qui avaient dirigé l'assemblée; et, tout en regrettant que ses propositions eussent été rejetées, Sa Majesté trouvait un motif de consolation dans la conviction que ce refus n'avait pour cause que la crainte de toucher trop tôt au pacte constitutionnel (1). Le roi comptait sur l'avenir.

Sans chercher à apprécier la moralité des changements réclamés par Charles-Jean sept années après la réunion de la Norvége à la Suède, un fait frappe tout d'abord l'observateur impartial. C'est que cette

(1) Voir pièces justificatives, n° 22.

constitution que le roi essayait d'altérer si profondément en 1821 et 1824, avait reçu son serment de fidélité en 1814, alors que la soumission de la Norvége était encore en question. Or, les inconvénients signalés par Bernadotte, n'étaient pas moins manifestes en 1814 qu'en 1821 et 1824. Il eût donc été plus loyal et plus digne, de ne point accepter la constitution norvégienne, quand il y avait danger à la repousser.

En Suède, l'administration de Bernadotte rencontrait peu d'obstacles sérieux. La marche de son gouvernement était facile, et ce pays jouissait d'un calme si profond, que les États-généraux ne furent réunis qu'après l'intervalle de cinq ans fixé par la constitution, quoique le pouvoir exécutif eût la faculté de les assembler extraordinairement toutes les fois qu'il le jugeait nécessaire.

Au mois de janvier 1823, Charles-Jean annonça à la diète suédoise le prochain mariage du duc de Sudermanie avec la princesse Joséphine, fille aînée d'Eugène Beauharnais. La nation salua avec enthousiasme un événement qui affermissait la dynastie de son choix, et donnait à la Suède de nouvelles garanties de sécurité. On regrette, néanmoins, que, pour mieux éprouver sans doute le dévouement de ses peuples et les intéresser plus étroitement à sa conservation, la cour de Stockholm ait cru devoir recourir, vers la même époque, à une manœuvre ait et peu digne de la

véritable popularité qui protégeait la famille royale. Tout à coup (mars 1823), et presque à jour fixe, un bruit sinistre se répandit dans toute la presqu'île. Des assassins, accourus du continent, cherchaient, dit-on, à attenter aux jours du roi et du prince royal. Les rapports diplomatiques et des lettres anonymes ne laissaient aucun doute sur l'existence de ce complot, dont l'exécution rejetterait la Suède dans un abîme sans fond. Exploitées avec habileté, ces vaines terreurs provoquèrent, de toutes parts, les manifestations les plus honorables, mais aussi les plus gratuites pour la dynastie de Charles-Jean.

Ce prince profita habilement de l'anxiété publique, pour resserrer le lien qui attachait la nation à sa famille. Répondant à une adresse que venaient de lui présenter les États-généraux du royaume, il leur dit que l'horreur que toutes les classes de citoyens avaient fait éclater spontanément, à la première nouvelle des trames que le génie du mal ourdissait contre lui, le dédommageait amplement de l'impression qu'il en avait dû éprouver. « Organe » d'une nation loyale et fidèle, ajoutait Charles-» Jean, je vous vois avec émotion vous serrer autour » de moi; non que je pense courir aucun dan-» ger; je dédaigne de croire qu'il puisse en exister » de réel, mais cet élan, emblème véritable de tout » ce que l'amour de la patrie offre de plus imposant » et de plus solennel, se présentera aux peuples

» étrangers comme le complément de l'inviolabilité
» de vos droits, de la sainteté de votre pacte fonda-
» mental *et du choix libre et unanime qui en fut la*
» *conséquence.* » Là, en effet, était tout le secret de cette conspiration dont l'existence ne reposait que sur des lettres anonymes. Charles-Jean ajoutait, cependant, que toutes les recherches autorisées par les lois du pays, continuaient d'avoir lieu, mais qu'il lui restait l'espérance que l'odieux projet conçu contre sa dynastie n'avait point germé dans un cœur suédois.

Le mariage du duc de Sudermanie fut célébré à Stockholm le 19 juillet 1823, en présence des États-généraux de Suède, d'une députation de la diète norvégienne, et avec toutes les pompes de la vieille royauté. Alors, aussi, il fut arrêté, sur la demande des États, que le couronnement de la reine aurait lieu le 21 août 1829, anniversaire de l'élection de son mari comme prince royal de Suède.

Ici finit la série des événements généraux qui rentrent dans l'établissement de la dynastie de Bernadotte sur le trône de Suède. Aux agitations de cette intronisation exotique, succéda un ordre de faits et de progrès intérieurs, dans lequel le génie organisateur de Charles-Jean brille d'un vif éclat.

Appelé par la constitution à la vice-royauté de Norvége, le prince royal se rendit en 1824 à Christiania, pour y prendre les rênes du gouvernement.

Voici le texte même des instructions que Charles-Jean donna à son fils, dans cette circonstance :

« Mon cher Oscar, au moment de ton départ pour » la Norvége, j'ai pensé qu'il ne te serait pas indif- » férent de lire quelques idées qui pourront te ser- » vir d'instructions pour ta règle de conduite, dans » les conjonctures où tu vas désormais te trouver. » Tu seras dans plusieurs occasions isolé et aban- » donné à toi-même, ne pouvant pas te réfugier, » comme tu l'as fait jusqu'ici, sur le sein paternel, » et obligé sans cesse d'étudier les hommes et de te » préserver de leur versatilité, en tâchant de connaî- » tre les choses. J'ai donc pensé, dis-je, qu'éloigné » de ton ami, de celui qui attache son bonheur et » sa gloire à la réussite de tes entreprises, tu trou- » veras quelque utilité à porter tes regards et à » asseoir tes pensées sur les réflexions suivantes : — » Elles m'ont été suggérées par les événements qui » se sont passés sous mes yeux, par la lecture de » l'histoire du monde, et particulièrement de celle » du Nord.

» Le caractère des Norvégiens t'est connu ; tu l'as » étudié dès ton adolescence. La nation est loyale, » hospitalière et généreuse. Ayant eu peu de contact » avec le reste de l'Europe, elle a conservé ses mœurs » et elle tient à ses vieux usages. — Chez les peuples » du Nord, plus qu'ailleurs, l'habitude est une se- » conde nature, et leur caractère n'ayant pas la

» même mobilité qu'on trouve dans le Sud, lors-
» qu'ils ont accordé leur confiance à un prince, il
» faut qu'il commette bien des fautes, ou qu'il de-
» vienne bien malheureux, pour que l'intérêt qu'il a
» inspiré d'abord disparaisse tout à fait. — Montes-
» quieu a dit que l'honneur, inconnu aux États
» despotiques, où souvent même on n'a pas de mot
» pour l'exprimer, règne dans les monarchies; il y
» donne la vie à tout le corps politique, aux lois et
» aux vertus mêmes. — Cependant les Norvégiens
» ont donné tant d'exemples de fidélité au gouver-
» nement absolu, pendant un siècle et demi, que
» nous sommes forcés de reconnaître que l'honneur
» a été pour beaucoup dans la constance de cette fi-
» délité politique. — Les convulsions qui affligeaient
» l'Europe n'avaient pas pris racine chez eux, et mal-
» gré quelques brouillons ils n'ont jamais été en ré-
» volte contre leur chef absolu. — S'ils se sont in-
» surgés contre le roi de Suède, devenu leur sou-
» verain par le traité de Kiel, c'est l'héritier de la
» monarchie danoise qui les y a engagés, et nous
» devons dire, pour l'excuse de ce peuple, qu'il a cru
» agir d'après la volonté du roi de Danemark. Ce
» qui prouve en sa faveur encore, c'est que, mal-
» gré l'excès d'indulgence du gouvernement, en 1815,
» 1816 et 1817, malgré la licence de la presse et
» l'insouciance des administrateurs en général, la
» masse des citoyens n'a jamais manqué ni de res-

» pect ni de fidélité envers ses nouveaux princes.
» Ceci ne doit jamais s'effacer de notre mémoire.
» On trouve parfois, dans ces climats glacés, des es-
» prits dont la vivacité est accompagnée de peu de
» jugement. La légèreté de telles gens n'est pas moins
» dangereuse dans l'administration des affaires pu-
» bliques, que la méchanceté et la fourberie de bien
» d'autres. — Tu connais l'espèce d'aristocratie qui
» a pris racine en Norvége, malgré qu'il n'y existe
» plus de noblesse. Tu trouveras là, comme partout,
» certains personnages qui, n'ayant pas assez de lu-
» mières pour se conduire eux-mêmes, pensent en
» avoir trop pour réclamer celles des autres, et ont la
» dangereuse prétention de vouloir donner des con-
» seils au prince. — Il y en a beaucoup qui, fertiles
» en inventions et en pensées, sont si variables dans
» leurs desseins, que ceux du soir ne ressemblent
» nullement à ceux du matin. — Ce sont ces hommes
» dont il faudra te méfier, en évitant toutefois de
» leur laisser pénétrer la connaissance que tu as de
» leur caractère. La constance des hommes est une
» si grande qualité, que, malgré que très-peu d'entre
» eux en soient gratifiés, c'est un crime à leurs yeux
» d'avoir pénétré leur légèreté.

» Méfie-toi encore de ces esprits forts, ou de ce
» qu'on appelle vulgairement grands esprits. —
» Ceux-ci sont plus dangereux qu'utiles. Le manie-
» ment des affaires leur est totalement étranger. Ils

» ressemblaient au vif-argent et ne s'arrêtent nulle
» part.

» Si l'humilité et la modestie sont des vertus
» essentielles, pour ceux qui sont destinés à la con-
» duite des États, la présomption est un des plus
» grands défauts qui puissent affliger les hommes
» revêtus de charges publiques, surtout dans les
» places éminentes. Plus un esprit est élevé et moins
» il doit dédaigner les conseils des personnes placées
» près de lui; mais ces conseils ne doivent jamais
» être une règle fixe pour le prince. — Il doit les
» peser avant de les admettre ou de les rejeter, et
» si, par cet examen, il est convaincu que ces con-
» seils valent mieux que les projets qu'il a conçus
» lui-même, il doit se les approprier comme prove-
» nant de sa propre réflexion; car il y a souvent
» autant de mérite à reconnaître ce qui est utile,
» quand on court personnellement les chances de
» la non-réussite, qu'il peut s'en trouver dans la
» hardiesse d'une idée qui est jetée d'abord comme
» un conseil, sans que celui qui l'a produite ait eu
» le temps de la peser et de l'approfondir.

» Ce qui est bien dangereux au gouvernement
» d'un État, c'est une conscience trop craintive et
» trop scrupuleuse. Il est vrai que, quand on man-
» que de conscience, on commet beaucoup d'injus-
» tices et de cruautés; mais le scrupule peut aussi
» produire beaucoup d'émotion et d'indulgence pré-

» judiciables au public. Ceux qui tremblent devant » les principes et les choses les plus assurées, dans » la crainte de se compromettre, perdent souvent les » États qu'ils auraient pu sauver avec eux-mêmes.... » Tu dois aussi examiner les personnes qui sont » employées au gouvernement de l'État, afin de dé- » mêler si elles pensent et si elles marchent de con- » cert avec lui, si elles agissent de même et si elles » tiennent un langage conforme au sien. — Si quel- » qu'un, agissant bien en effet, parle plus faible- » ment que les autres, il manque de probité poli- » tique, et il charge de la haine d'autrui ceux dont » la franchise des paroles est correspondante à la » fermeté des actions.

» Dans tous les pays, et principalement dans les » pays constitutionnels, dans ceux surtout qui ont » éprouvé des révolutions, il y a plus de gens qui » se plaignent des désordres, qu'on n'en trouve » qui veuillent s'occuper des moyens de les faire » disparaître. La probité d'un conseiller d'État doit » être active; elle dédaigne la plainte et s'attache » aux objets solides dont le public peut tirer avan- » tage. Cette probité s'efforce de démasquer ceux » qui, n'ayant que le bien de l'État dans la bouche, » ont dans le cœur une ambition tellement déré- » glée, qu'aucun frein n'arrête leurs désirs et que » rien ne les satisfait ni ne les contente.

» Une longue paix a éloigné la nation norvégienne

» de son antique penchant pour la gloire militaire.
» Nous devons donc nous attacher à lui faire faire
» des progrès dans tout ce qui tient à l'art de la
» guerre si éminemment nécessaire; car de nos
» jours, un État qui n'a point d'armée est à la merci
» du premier occupant. Tancrède de Hauteville sub-
» jugua la Sicile, avec une trentaine de Normands.
» Si la Sicile avait eu un esprit guerrier; si elle
» avait eu quelques compagnies permanentes, elle
» aurait mis fin, dès le premier débarquement, aux
» aventures de ces hommes étonnants. — Les héros
» du Nord se faisaient redouter de la France et des
» côtes maritimes de l'Europe, dans le moyen âge.
» — Sans vouloir ramener ce temps-là, il est né-
» cessaire de persuader aux Norvégiens, que ce ne
» sont point les harangues de la tribune, ni les
» toasts portés dans les banquets, qui donnent ni qui
» conservent l'indépendance aux États. — Le monde
» n'est pas libre parce qu'on porte un toast à sa li-
» berté. — L'empire le plus puissant ne saurait se
» vanter de jouir d'un repos assuré; s'il n'est en état
» de se garantir en tout temps d'une invasion su-
» bite et d'une surprise imprévue. — Qui a la force
» a toujours raison en matière d'État, et celui qui
» est faible peut difficilement s'exempter d'avoir
» tort, au jugement de la plus grande partie du
» monde. Le grand Frédéric disait : *Pour faire la*
» *guerre, il faut de l'argent, de l'argent et encore de*

» *l'argent.* C'est qu'il savait qu'avec de l'argent on » obtient des soldats. Aussi je préfère dire avec Machiavel, sans cependant admettre au reste ses » principes de gouvernement : *Pour faire la guerre,* » *il faut des hommes, des hommes et encore des hom-* » *mes.* Avec des hommes, l'on est maître des res- » sources des vaincus et on leur ôte tout moyen de » corruption. — Ainsi, quand tu feras la guerre, » ménage le sang de tes soldats et soigne-les dans » leurs maladies; évite les petits combats, mais ex- » pose à propos ton armée, lorsqu'il s'agira de la » gloire et du sort de la patrie. — Beaucoup de ba- » tailles ont été perdues parce qu'on a voulu trop » ménager quelques corps d'élite....

» Le chef d'un État constitutionnel ne doit ja- » mais hésiter, quand il s'agit de maintenir l'équi- » libre politique. Cet équilibre n'est assuré que » par l'exécution ponctuelle et religieuse de la loi. » — Un chef absolu peut, sans inconvénient et sans » danger, se relâcher parfois sur l'exécution rigou- » reuse des lois qu'il a promulguées. Il modifie ou » aggrave à son gré les punitions; tout ce qu'il con- » cède est une faveur et un abandon de sa puis- » sance; l'État réside dans lui seul, et les individus » composant cet État sont obligés de se conformer » à sa volonté, tandis que, sous un régime constitu- » tionnel, le prince n'est autre chose que l'exécu- » teur d'un pacte passé entre lui et le peuple, et

» non le régulateur des volontés de ce même peuple; car du moment que cette volonté est consignée dans un acte, quel que soit le nom qu'il porte, il en résulte que les lois qui en sont émanées, ayant obtenu la sanction réciproque de la nation et de son chef, celui-ci doit exiger que ces mêmes lois, qui sont la sauvegarde de l'État et la garantie de chaque citoyen, soient maintenues et respectées sans que personne ait le droit d'y contrevenir. — Il faut à cet effet qu'elles soient claires et intelligibles, afin que leur justice soit évidente aux yeux de la simple raison. C'est alors qu'on peut être inexorable envers ceux qui les violent.
» — Si quelques exemples n'arrêtent pas le cours de la désobéissance, la continuité des punitions l'emporte. Il en est dans l'ordre civil comme dans l'état militaire : la persévérance civilise les nations; elle établit la discipline dans les armées. Il s'ensuit que si l'on châtie ceux qui manquent à leurs devoirs et à leurs obligations, on en châtiera peu, car il n'est pas dans la nature de l'homme de s'exposer à une punition qu'il sait être inévitable. — Cependant je suis loin de te conseiller de mener les hommes par des voies extrêmes. On doit toujours employer avec ménagement les moyens que la nature nous donne pour les conduire. — La fermeté, la sévérité même ne sont classées au premier rang des vertus civiques qui

» caractérisent un prince, que lorsqu'elles sont em-
» ployées à propos. — En examinant la cause de tous
» les relâchements, l'on reconnaît qu'ils provien-
» nent de l'impunité des crimes, et non pas de la
» modération des peines. Il s'agit donc de les appli-
» quer à temps et aussi promptement que les formes
» peuvent le permettre, afin de frapper d'abord le
» délinquant et d'en imposer ensuite à ses amis et à
» ses partisans.

» Les finances sont le nerf de l'État. Il est im-
» portant de bien connaître la recette et la dépense,
» de créer des ressources suffisantes pour couvrir
» les besoins sans être onéreuses pour la nation,
» et de les employer avec discernement. Il faut
» qu'un État soit économe tous les jours et magni-
» fique par circonstance.

» La religion est la sauvegarde d'un peuple. Le
» prince doit être religieux par principe, et ce
» principe doit se développer chaque jour. — Son
» exemple est la principale éducation de la nation
» qu'il gouverne; — que le prince soit chrétien,
» philosophe et guerrier, son peuple sera naturel-
» lement religieux, éclairé et brave, » etc. (1).

Les quatre années qui s'écoulèrent depuis 1824 jusqu'en 1828, n'offrent rien d'important dans l'his-

(1) Lettre du roi de Suède au prince royal, Stockholm, 3 avril 1824.

toire de Charles-Jean. Une nouvelle révolte de paysans norvégiens, dans un district de la province de Drontheim, où elle fut facilement réprimée, est le seul événement, de quelque importance, qui eut lieu dans cet intervalle durant lequel le nouveau roi n'eut à s'occuper que d'affaires intérieures. Mais, vers la fin de 1827, de nouveaux nuages s'élevèrent entre les deux nations scandinaves. Persistant dans sa résistance aux ordres du roi, le storthing avait, une fois encore, rejeté les propositions de Charles-Jean, tendant à introduire des changements organiques dans la constitution norvégienne. L'esprit d'opposition que nous avons déjà signalé, avait même porté les États à supprimer la moitié des émoluments attribués au gouverneur général du royaume, et à refuser les fonds nécessaires à l'achèvement d'un château royal à Christiania. Charles-Jean se montrait profondément offensé de ces échecs réitérés, lorsqu'une circonstance plus sérieuse vint exalter le mécontentement et, peut-être, les alarmes de ce prince. Il apprit que depuis quatre ans une grande partie de la population et la diète elle-même célébraient, comme une fête nationale, le jour où, en 1814, l'assemblée d'Eidswold avait proclamé la nullité du traité de Kiel et choisi pour roi le prince Christian de Danemark. Aux yeux de Bernadotte, cette solennité commémorative était non-seulement un acte d'ingratitude, mais un symptôme non équivoque des

rancunes qui fermentaient toujours au cœur de la nation norvégienne. Le roi demanda impérieusement l'abolition d'une fête qui nourrissait de si dangereux sentiments, et cette abolition fut accordée par le storthing, sans, toutefois, que le souvenir du 17 mai 1814 cessât d'être invoqué, à tout propos, au sein même de la représentation nationale.

A la même époque, une opposition inaccoutumée se manifesta tout à coup dans les États-généraux de Suède. Sans s'écarter des bornes constitutionnelles, ces États, assemblés à Stockholm le 4 novembre 1828, s'élevèrent avec énergie contre plusieurs actes du gouvernement; ils accusèrent les ministres d'abus de pouvoir, et demandèrent le renvoi de ceux des conseillers de la couronne qui opprimaient la presse. Un seul ministre fut sacrifié aux justes ressentiments du corps législatif; mais cette session n'en fut pas moins marquée par d'importantes améliorations intérieures, telles que la publicité des débats de l'ordre des nobles qui, jusque-là, discutaient à huis-clos; l'abolition de plusieurs monopoles; de nombreuses réformes judiciaires, et un système d'instruction publique éminemment plus large et plus libéral que tout ce qui avait été fait précédemment.

Ce fut aussi vers ce temps-là, que, conformément à la résolution de la diète de 1823, Eugénie-Bernar-

dine-Désirée Clary fut couronnée reine de Suède et de Norvége. L'Europe vit alors la fille d'un simple négociant de Marseille, s'asseoir solennellement sur le trône des Ulrique-Éléonore et des Marie-Christine.

En 1830, Bernadotte se montra fidèle au principe qui l'avait couronné. Il fut l'un des premiers souverains qui reconnurent la dynastie fondée en France par la révolution de juillet. Il agit de même à l'égard des Pays-Bas, dès que les événements de septembre eurent soustrait ce peuple à la domination de la Hollande. Mais, après ces deux grands événements, Charles-Jean ne s'immisça dans les affaires de la France et de la Belgique, que pour s'enquérir des changements que leur nouvelle situation pourrait apporter au traitement des vaisseaux suédois dans leurs ports respectifs; et, sur la réponse que tous les droits antérieurs seraient respectés, les relations diplomatiques continuèrent sans interruption.

En 1832, le repos de Charles-Jean fut un instant troublé par une conspiration ourdie, à Vienne et à Stockholm, dans l'intérêt de la famille déchue. Deux adeptes de la vieille aristocratie, les barons Vegesack et Duben, tentèrent quelques efforts pour rétablir le fils de Gustave IV; mais cette conjuration, dont les ramifications ne furent jamais exactement connues, n'aboutit qu'à l'arrestation des deux chefs

qui furent condamnés au bannissement, comme coupables de haute trahison.

En 1833, une mésintelligence, assez grave d'abord pour motiver le rappel du ministre de France à Stockholm, troubla l'harmonie qui paraissait régner entre les deux cabinets. La France était représentée en Suède par le marquis de Saint-Simon qui, après avoir été accrédité à Copenhague, était revenu, pour la seconde fois, à la cour de Charles XIV. Mais, dans l'intervalle qui s'était écoulé entre les deux missions de ce diplomate, le gouvernement suédois avait cru avoir à se plaindre du cabinet des Tuileries, auquel il attribuait des manœuvres de propagande contraires aux intérêts de la dynastie de Charles-Jean. Ces griefs avaient donné lieu, de part et d'autre, à des récriminations qui jetèrent de l'aigreur entre les deux gouvernements. Les choses en étaient à ce point, lorsque M. de Saint-Simon revint à Stockholm, où l'on avait pris d'avance la détermination de ne le voir que dans les grandes occasions, et de se borner, envers lui, à des procédés de simple politesse. Cédant, cependant, aux instances du comte de Lowenhjelm, son ministre à la cour de France, et qui se trouvait alors à Stockholm, le roi consentit à ce que M. de Saint-Simon fût invité à dîner au château de Rosendal, invitation qui pouvait être considérée comme une faveur. Toutefois, même dans cette occasion non officielle, Charles-Jean s'était abstenu de tout entre-

tien particulier avec le ministre de Louis-Philippe, lorsque M. de Lowenhjelm insista de nouveau auprès de Sa Majesté, afin qu'elle ne montât pas en voiture, pour rentrer à Stockholm, sans avoir adressé quelques paroles bienveillantes à M. de Saint-Simon. Le marquis fut donc invité à passer dans un cabinet voisin du salon où se trouvaient les autres convives. La conversation ne fut pas longue. M. de Saint-Simon ayant dit au roi qu'il avait de très-bonnes nouvelles de Paris; que les agitateurs et les propagandistes perdaient de leur influence, et que, néanmoins, la confiance extérieure ne s'établissait pas, quoique le gouvernement français fît tout pour donner de la sécurité au dehors, « Cela est fort bon, répondit sèchement Charles-Jean, mais sachez, monsieur l'ambassadeur, que, dans le temps où nous vivons, la première condition pour inspirer de la confiance est la bonne foi. » Ni le nom de Louis-Philippe, ni celui de son gouvernement ne furent prononcés. Cependant l'allusion était sanglante, et, en quittant le château de Rosendal, le ministre des Tuileries témoigna à MM. de Lowenhjelm et de Wetterstedt, la douleur qu'il éprouvait des impressions fâcheuses que le roi de Suède paraissait avoir reçues, à l'égard du gouvernement français, depuis son premier séjour en Suède.

Quoi qu'il en soit, la conversation de Rosendal devint, pour M. de Saint-Simon, le thème d'un rap-

port à la suite duquel il reçut l'ordre de demander ses passe-ports et de quitter la Suède (1). De son côté, le gouvernement suédois retint M. de Lowenhjelm à Stockholm, tout en témoignant au cabinet des Tuileries son étonnement et son affliction d'une mesure qui portait les caractères d'une hostilité gratuite. « Nous resterons sur la défen-» sive, écrivait à ce sujet le roi de Suède, et, la » première irritation passée, on reviendra, nous » le présumons, à une marche convenable et éclai-» rée. Quand les passions gouvernent les peuples, » les chances leur sont contraires... Nous n'avons rien » provoqué, mais nous sommes en mesure de nous » défendre. Nos ennemis de position s'en réjouiront, » comme ils se réjouirent de notre lutte contre Na-

(1) Lors de l'abdication de Napoléon en 1814, le gouvernement provisoire dépêcha un officier-général au duc de Wellington, près de Toulouse, pour l'informer de ce grand événement. Le duc s'empressa d'en transmettre la nouvelle au maréchal Soult par la voie d'un parlementaire qu'il fit accompagner, pour plus d'évidence, par l'officier-général français qui lui avait été envoyé. Le maréchal Soult fit arrêter cet officier, et écrivit au duc que, connaissant ce personnage pour un *menteur de profession*, il était sûr qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans tout ce qu'il disait, et qu'il allait le faire fusiller. Le duc de Wellington fit annoncer aussitôt au maréchal, que, s'il faisait fusiller son émissaire, il se verrait forcé, lui, de faire fusiller un général de l'armée du duc de Dalmatie, fait prisonnier la veille, et qu'ainsi ce serait deux officiers français de tués, sans que cela changeât rien aux événements. C'est ainsi que l'agent du gouvernement provisoire échappa au sort que le maréchal Soult lui destinait. Cet agent était le marquis de Saint-Simon.

» poléon. Alors nous n'étions pas les agresseurs; » nous ne le sommes pas davantage dans les circon- » stances présentes, mais nous repousserons de » même toute apparence de vassalité. Pour nous, un » village libre est préférable *à trente millions d'hom- » mes asservis*. Il ne peut y avoir de politique natio- » nale extérieure sans indépendance; c'est par suite » de ce principe qu'on a reconnu, dès leur avéne- » ment, dona Maria, dona Isabella et Louis-Phi- » lippe lui-même. » A cette mésintelligence succé- dèrent bientôt des rapports d'une nature plus paci- fique, mais les relations des deux gouvernements restèrent long-temps froides et mesurées.

Ce fut au milieu de ces complications que le cho- léra éclata en Suède. Ce fléau, qui depuis deux ans ravageait le continent de l'Europe, fondit avec vio- lence sur toutes les provinces du royaume, déci- mant les populations, et saisissant ses victimes dans tous les rangs de la société. A Stockholm, la terreur fut profonde. Au spectacle animé d'une grande ca- pitale succéda une morne, une effrayante solitude; les rues étaient désertes et les maisons fermées; le port était encombré de vaisseaux délaissés par leurs équipages; les quais étaient couverts de marchan- dises abandonnées; tout ce qui avait pu fuir s'était éloigné précipitamment d'une ville désolée où l'on respirait la mort avec l'air. La famille royale se dé- voua et resta. Charles-Jean et son fils furent admi-

rables d'abnégation, de charité et de courage. Le jeune prince visitait chaque jour les malades, prodiguant ses soins, son argent et ses forces, rassurant et contenant, par son exemple, la population effrayée. Le roi voulut aussi que cette grande calamité ne changeât rien à la marche ordinaire des pouvoirs publics, et que l'administration et les États-généraux continuassent leurs travaux en présence de la mort qui planait sur toutes les têtes.

Lorsque l'épidémie toucha à sa fin, Charles-Jean en remercia le ciel par un acte de clémence. Le 21 août, anniversaire de son élection comme prince héréditaire de Suède, il proclama une amnistie dont les termes attestent que l'établissement de la nouvelle dynastie avait rencontré plus d'obstacles qu'on ne le supposait généralement en Europe. Après avoir récapitulé les principaux événements qui s'étaient passés en Suède depuis 1810, et rappelé que, dans les plus grandes crises, son gouvernement n'avait jamais recouru à des lois d'exception, le roi ajoutait : « Malgré l'agitation que laisse toujours » dans les esprits, et souvent même dans les actions, » une secousse de l'ordre social telle que la Suède » venait de la subir, la patrie n'a eu à regretter que » la séparation de quelques individus qui ont pro- » voqué sur eux l'application de ces mêmes lois, pour » délits politiques de lèse-majesté. Nous rappelant » qu'à pareil jour, il y a vingt-quatre ans, nous

» abordâmes sur le rivage suédois, nous avons cru » devoir saisir l'occasion de cet anniversaire, pour » remercier la Providence de la diminution du fléau » cruel qui a ravagé différentes parties des royaumes » unis. Nous profitons encore de cette journée pour » déclarer, comme nous déclarons par la présente, » que nous accordons une amnistie pleine et entière » à ceux qui, depuis notre arrivée en Suède, ont » été condamnés pour des délits politiques et de lèse- » majesté, » etc.

Large, complet, sans restriction, ce décret d'amnistie est un des actes honorables du règne de Bernadotte. Et c'est ici le cas de faire remarquer que, prince héréditaire ou roi de Suède, Charles-Jean ne voulut, dans aucune circonstance, permettre qu'une goutte de sang expiât les crimes commis contre sa personne ou son autorité. Premier exemple dans l'histoire, d'une révolution qui s'accomplit sans persécutions, et d'une dynastie qui se fonde, se consolide et vit trente ans, pure de tout contact avec les bourreaux.

Vers la fin de 1835, Charles-Jean, espérant que sa présence en Norvége dissiperait les ferments de discorde qui agitaient encore les esprits, parcourut plusieurs provinces de ce royaume. Il y fut accueilli avec empressement et revint en Suède persuadé que les dissentiments étaient apaisés entre les deux pays, et que sa politique n'aurait plus à lutter contre les obstacles que les États lui avaient obstinément

suscités jusque-là. Mais l'illusion de ce prince devait être de courte durée. A peine rentré à Stockholm, il apprit que, dans une séance publique, la diète norvégienne avait invoqué de nouveau le souvenir factieux du 17 mai 1814. Cette réminiscence de nationalité, cette persistance dans une commémoration hostile à la Suède, déterminèrent Charles-Jean à dissoudre le storthing. Un décret du 2 juillet 1836, autorisé d'ailleurs par l'art. 70 de la Constitution, prononça la dissolution de la législature norvégienne. La diète protesta tumultueusement contre la mesure qui la frappait; mais le roi n'en persista pas moins dans sa détermination qu'il motiva ainsi, dans un message adressé au président du gouvernement royal de Norvége: « Les actes du storthing » ont seuls décidé le roi à le dissoudre. Ces actes » sont des faits avérés; chaque citoyen peut s'en » convaincre. Le roi n'a pas expliqué tous ses mo- » tifs; il en a de très-légitimes. Il a trouvé, chez » quelques hommes, l'intention persévérante de » rappeler une époque où les deux peuples étaient » en armes l'un contre l'autre; époque où leurs dis- » sensions, si elles eussent continué, auraient cou- » vert de deuil les deux pays. Le roi a consulté le » pacte fondamental; il a reconnu que le § 10 lui » commandait de ne pas retarder son exécution; il » l'a fait. La loi est souveraine pour tous, et c'est » au roi à la faire respecter. »

Néanmoins, malgré les termes précis de cette réponse et le droit incontestable de la couronne, le storthing continua ses délibérations. L'assemblée alla même jusqu'à décréter la réunion de l'odelsthing, c'est-à-dire des deux sections de la diète, à l'effet d'examiner la conduite du conseiller d'État qui représentait le gouvernement royal en Norvége. Le storthing ne borna pas là sa résistance. Il traduisit le ministre d'État, comte de Lowenskiold, devant le rigs-ratt, tribunal composé en partie des membres de l'assemblée qui avaient réclamé contre la dissolution, ce qui constituait la diète juge dans sa propre cause. Cependant, alarmé sans doute de cette effervescence, le roi ne crut pas devoir pousser les choses plus loin; il se borna à ordonner l'examen de la loi relative à la responsabilité des membres de la diète, et renvoya la question principale à la décision d'un storthing extraordinairement convoqué pour le mois d'octobre 1836.

Cette assemblée, quoique formée en majorité des membres de la diète récalcitrante, délibéra avec calme. Une réaction favorable s'opéra dans les esprits, les difficultés s'aplanirent et l'harmonie parut renaître entre les deux royaumes. De son côté, Charles-Jean, voulant faire preuve de modération, se borna à rappeler à la Norvége ce qu'elle devait à son gouvernement. « Toujours, disait-il, » on me trouvera fidèle observateur du pacte fon-

» damental, mais résolu, en même temps, à repous-
» ser les funestes interprétations. De vaines paroles
» débitées à la tribune, ne peuvent pas faire dispa-
» raître les faits. Calme et prospérité depuis vingt-
» deux ans, liberté plus étendue que celle des Sué-
» dois, industrie croissante, finances rétablies et
» marchant vers la perfection des calculs, cessation
» de l'impôt foncier pendant les trois années du
» budget, voilà les résultats obtenus. Et que peut-
» on vouloir en Norvége? Que désire-t-on de plus?
» Que l'on s'explique, et je répondrai la loi à la
» main, la justice dans l'âme, l'affection dans le
» cœur. »

Charles-Jean eut bientôt le secret de l'énigme. Les résistances de la diète norvégienne, ses retours soudains vers le passé, la hardiesse de ses provocations n'étaient point des faits isolés. Tout cela se rattachait à des manœuvres secrètement ourdies, en Allemagne, contre l'établissement de 1814. En effet, une association de jeunes illuminés s'était formée en Danemark, dans le but avoué de diriger l'esprit public vers le renouvellement de l'ancienne confédération de Calmar (1) entre la Norvége, la Suède et le Danemark.

---

(1) On sait que ce traité fameux (20 juillet 1397), qui devint le titre des prétentions du Danemark sur la couronne de Suède, fut pour ces deux pays une source de désordres, de confusion et d'anarchie. C'était une association, conclue dans un intérêt de despotisme aristocratique, entre les oligarques des trois royaumes.

Cette association, qui avait pour organe une feuille intitulée l'*Union du Nord*, trouva assez d'échos, en Suède, pour éveiller l'attention de Charles-Jean sur les dangers d'une entreprise dans laquelle il apercevait la main cachée de ses ennemis. Il fit aussitôt adresser aux autorités de l'intérieur, ainsi qu'à ses agents diplomatiques, des instructions où on lisait : « Le roi n'ignore pas les sourdes menées qui » s'agitent en Europe, de près ou de loin ; menées à » l'aide desquelles on cherche partout à réchauffer, » dans un but subversif, des animosités qu'un » esprit de vertige peut seul évoquer. Charles XIV » déplore ces tentatives ; mais, dans la sphère de sa » propre action, il saura les réprimer, de quelque » côté qu'elles se présentent et quels que soient les » souvenirs qu'on veuille rappeler, soit antérieurs » soit postérieurs à cette réunion de Calmar de si » douloureuse mémoire pour la Suède. » Le roi exprimait, en terminant, l'inébranlable détermination de maintenir l'état de choses existant, de cultiver l'amitié de ses voisins et alliés, et de leur *offrir au besoin ses bons offices dans l'intérêt de la paix générale*.

On comprend déjà que la divulgation du projet dont nous venons de parler, devait avoir pour résultat d'alarmer les États maritimes, notamment la Russie et la Prusse, sur la possession éventuelle des deux rives du Sund par une même puissance. Char-

les-Jean avait mesuré le danger que des craintes de cette nature pouvaient appeler sur lui-même, et il s'était hâté de les dissiper. « Je désire, écrivait-il à ses » agents, que mes sentiments là-dessus soient aussi » clairement compris qu'ils sont sincèrement expli» qués. »

Cependant, un nouveau storthing avait été convoqué pour le 9 février 1839. Charles-Jean, persistant toujours dans son projet favori de faire modifier la constitution norvégienne, se rendit à Christiania, pour y faire en personne l'ouverture de la diète. Après avoir parlé de la sécurité et de la prospérité intérieure que ce pays devait à son union avec la Suède, le roi s'appesantit sur l'évidente nécessité de donner des bornes à l'autorité si étendue de la représentation nationale.

« Vos libertés individuelles me sont chères, di» sait-il; mais j'ai acquis la conviction que l'a» mour de la liberté et l'amour de la patrie de» vaient se tenir par la main et marcher sur la » même ligne. La liberté peut entraîner à de funestes » écarts; l'amour de la patrie, au contraire, en don» nant à l'enthousiasme une forme rationnelle, l'ar» rête sur la pente de l'erreur. »

Charles-Jean renouvela son éternelle demande du *veto absolu;* mais les États la repoussèrent encore et avec la même fermeté qu'en 1821, 1824 et 1836. Seulement ils consentirent à renvoyer à l'examen d'une

commission, l'article de la Constitution qui convertit en loi, tout projet adopté par trois storthings consécutifs. C'était pour la couronne un succès relatif, et le roi, ne se tenant point pour battu, annonça qu'il reproduirait sa proposition à la prochaine diète.

L'époque fixée par la Constitution pour la réunion quinquennale de la diète suédoise, était arrivée. Le 25 janvier 1840, Charles XIV ouvrit la session législative, par un discours qui était le résumé de sa vie tout entière et, en quelque sorte, son testament politique. Voici la fin de ce document qui produisit une vive sensation en Europe :

« Avant de descendre dans la tombe, où me conduiront plus de quinze lustres que j'ai passés sur » cette terre, après avoir surmonté tant de difficultés et vaincu tant d'obstacles, je dois vous dire encore une fois : « comprenez votre gouvernement », » et vous répéter ce que je dis, le 5 novembre 1810, » en prêtant serment aux lois qui me furent présentées, avant d'avoir reçu ceux de la diète : « La » paix est le seul but glorieux d'un gouvernement » éclairé. Ce n'est point l'étendue d'un État qui » constitue sa force et son indépendance. Ce sont ses » lois, son commerce, son industrie et, par-dessus » tout, son esprit national. » Ces paroles, je me le » rappelle, furent universellement accueillies.

» L'homme célèbre de l'époque pesait alors sur » la Suède de tous le poids de sa grandeur et de

» sa puissance. Un envoyé de paix cherchait à éta-
» blir son pouvoir, en flattant les uns et en mena-
» çant les autres. Il nous imposait l'obligation de
» déclarer la guerre à la Grande-Bretagne. La situa-
» tion de la Suède m'affligea vivement, sans néan-
» moins m'effrayer. Mon âme s'éleva jusqu'à la
» hauteur des périls que vous couriez. Malgré mon
» penchant pour la retraite, au moment de l'élection
» nationale je pris l'engagement de vous retirer de
» l'état accablant où vous vous trouviez; et cet en-
» gagement fut scellé, dans ma pensée, avec un cri
» intérieur qui me parut inspiré du ciel. Je suis
» parvenu à vous servir, sans m'attacher exclusive-
» ment à parler votre langue. Celle de l'humanité,
» qui indique même à l'homme privé l'obligation
» d'être utile à son semblable, fut le nouveau code
» de mes devoirs. Je l'ai gravé dans tout mon être
» en caractères de feu. La connaissance de votre lan-
» gue, de vos habitudes, de vos vertus nationales et
» de vos erreurs, est celle de votre histoire. Elle
» consiste dans les succès et dans les monuments
» que je laisserai à ma mort; voilà ma principale
» gloire (1). Ces monuments sont les ressources que
» vous ne possédiez pas à mon arrivée; ces monu-

(1) Cette phrase est peu intelligible, mais nous nous sommes fait un devoir de ne jamais altérer le texte, généralement diffus et incorrect, des discours et des lettres de Bernadotte.

» ments sont l'extinction de votre dette extérieure
» et de la presque totalité de celle de l'intérieur; un
» excédant du revenu annuel de la banque, élevé du
» chiffre de 248,000 rixdales de banque à celui de
» près de 700,000 basé sur des créances réelles;
» ces monuments sont le creusement de vos canaux;
» le déblayement des fleuves et des rivières; le per-
» cement de nouvelles routes; les forteresses qui
» s'élèvent; les ports et les môles qui ont été con-
» struits; vos magasins et vos arsenaux; une armée
» de plus de cent mille hommes, composée non de
» vieillards et d'enfants, mais de vétérans et d'a-
» dultes; une flotte entière d'environ deux cent
» cinquante chaloupes et yoles canonnières; une
» augmentation de la grande flotte, en frégates et
» vaisseaux neufs; une agriculture qui se perfec-
» tionne chaque année; une industrie manufactu-
» rière plus que doublée dans plusieurs branches
» essentielles; les revenus des douanes presque
» triplés, en diminuant les droits d'entrée et de
» sortie; une population approchant de celle de la
» Suède et de la Finlande avant la perte de cette
» province, c'est-à-dire, plus d'un quart au delà de
» celle que j'ai trouvée à mon arrivée. Je ne vous
» parlerai pas du plus étonnant de tous : celui de la
» réunion d'un peuple qui, dans les premières épo-
» ques de votre histoire, était presque continuelle-
» ment en opposition avec vous.

» Dieu qui m'entend, Dieu que j'invoque pour » la continuation de vos prospérités présentes, » connaît le désir ardent que j'ai eu de vous rendre heureux. Si je n'ai pu y parvenir complétement, par suite de l'inconstance de notre humanité, j'ai au moins réussi, par sa divine protection, à vous arracher du malheur où vous étiez » réduits, et à diminuer les souffrances et les besoins.

» Forcé de répondre à des attaques provocatrices, » le Tout-Puissant a permis que la grande partie » des soldats qui franchirent la Baltique avec moi, » revînt au milieu de ses concitoyens, après avoir » contribué à la délivrance de l'Allemagne et fixé » l'indépendance de leur patrie. Cette indépendance, Messieurs, se perpétuera, car vous le voudrez avec votre roi. Ne sortez jamais des bornes » que la nature, et, plus encore, ses révolutions matérielles ont posées pour vous. Rentrez dans vos » limites, si vous êtes forcés de les dépasser, après » avoir rejeté les injures sur les agresseurs. Insulaires sur les neuf dixièmes du territoire des deux » royaumes, nous ne tenons au continent que par » une région presque stérile. Notre position trace » notre politique. Sillonner toutes les mers avec » nos vaisseaux et désirer la paix du monde, voilà » notre vocation !

» Les puissances étrangères continuent de nous

» donner des preuves de leur confiance et de leurs » bonnes dispositions.

» Conservez ces avantages que votre gouverne- » ment a procurés aux deux royaumes. La prospé- » rité intérieure et l'indépendance au dehors ne » peuvent se consolider que par l'amour de la con- » corde, de la justice et la soumission aux lois. Je » prie la Providence de vous maintenir dans ces » heureux sentiments.

» Appelé bientôt dans une autre vie par le cours » de la nature, j'implorerai encore la bénédiction » du Créateur, pour deux peuples que tant de vertus » honorent quand ils sont laissés à eux-mêmes, et » qui m'ont donné un témoignage si touchant de » leur affection et de leur gratitude. »

CHAPITRE XI.

Réaction de la révolution de juillet sur la Suède. — Réveil de ce peuple. — Adresse énergique des États-généraux à la Couronne. — Ils demandent des réformes et des garanties. — Guerre contre la presse. — Attaques contre le roi. — Condamnation capitale pour délit de presse. — État des partis. — Politique de Charles-Jean dans les affaires d'Orient. — Dislocation du ministère. — Demande d'une chambre unique. — Résistance de la Couronne. — Ajournement de la question. — Échecs éprouvés par le gouvernement. — Chagrins de Charles-Jean. — Conduite équivoque dans la question égyptienne. — Clôture de la diète de 1840. — Rétablissement du calme. — Affaiblissement de la santé de Charles-Jean.

Pour bien apprécier la situation intérieure et extérieure de la Suède au moment où nous sommes arrivés, il faut reporter nos regards sur les années précédentes.

En 1834, époque de l'ouverture de la dernière diète, presque tous les États de l'Europe étaient travaillés par une sourde agitation. On avait comprimé le développement de la révolution de juillet, mais on n'avait pas étouffé le besoin de réformes et de progrès qui agitait tous les esprits. Les couronnes ne tombaient plus sous les pavés, mais les peuples restaient à l'état de lutte morale contre les vieilles monarchies, les principes de la liberté contre les traditions de l'absolutisme.

La réaction des changements survenus en France, en Espagne, en Italie, en Belgique, en Pologne, en Suisse, en Angleterre, et même dans quelques parties de l'Allemagne, s'était fait sentir en Suède, où elle avait réveillé le désir d'une liberté plus grande. Ce peuple, si assoupli depuis vingt-cinq ans à la main de Bernadotte, si tolérant et si respectueux, se prend tout à coup à demander des changements, des améliorations et des garanties; il se hérisse d'inquiétudes et ses soupçons, ses plaintes, ses exigences viennent se formuler, avec modération, il est vrai, mais avec une fermeté énergique, dans l'adresse des États en réponse au discours de la couronne.

Même avant à cette époque, les journaux des divers partis soutenaient une guerre dans laquelle la couronne n'était pas toujours épargnée. Les organes de l'opposition s'attachaient à montrer l'État languissant du commerce, dont ils attribuaient le malaise au maintien des anciennes lois restrictives et à l'établissement tardif du crédit public. Ils accusaient le roi de s'être personnellement opposé, pendant douze ans, à la fixation du papier-monnaie, et d'avoir ainsi empêché l'accumulation des capitaux. S'il eût cédé, en cela, aux avis de ses conseillers, la banque nationale eût été assise plus tôt sur des bases solides; des banques particulières se seraient établies dans les provinces, et l'industrie ne serait

plus à la merci des mesures arbitraires du pouvoir. On demandait donc l'abolition des prérogatives absolues du gouvernement, en matière de législation commerciale. La presse opposante récriminait avec violence contre l'accroissement des charges publiques qui, dans l'espace de vingt ans, s'étaient élevées de 3,431,276 rixd. B^co à 10,898,190 rixd. B^co. Charles-Jean avait successivement fait porter sa liste civile à 719,250 rixd. tandis que celle de Charles XIII n'était que de 467,823 rixd. B^co. La nation succombait sous le faix de ces dépenses exagérées, inutiles et faites sans discernement, pour maintenir un établissement militaire en dehors de toute proportion avec les besoins de l'État.

D'un autre côté, diverses lois, votées par les chambres dans l'intérêt du bien-être politique ou matériel de la nation, attendaient en vain la sanction royale. De ce nombre étaient les nouveaux codes civil et pénal; la loi sur l'émancipation du travail et de l'industrie; la loi relative à l'organisation municipale et au paupérisme; enfin, la grande question de la réforme parlementaire persévéramment éludée par la couronne.

Les journaux de l'opposition poursuivaient aussi d'un blâme sévère les attaques du gouvernement contre la liberté de la presse, et ses tendances à opprimer tous les écrivains qui osaient critiquer les actes du règne actuel. Ils rappelaient sans cesse,

en témoignage des appétits despotiques de la couronne, le procès de M. Lindenberger condamné à mort en 1834, comme auteur d'une représentation adressée à Charles-Jean, relativement à un privilége de théâtre dont le roi jouissait illégalement, selon le publiciste. A la vérité, la couronne avait reculé devant l'exécution de ce jugement draconien, et commué la peine de M. Lindenberger en trois années d'emprisonnement. Mais cette odieuse sentence, obtenue à la faveur d'une loi tombée depuis long-temps en désuétude, n'en était pas moins un attentat contre la liberté de la presse, un outrage aux droits de la pensée, et un moyen d'intimidation contre quiconque ne s'agenouillerait pas aux pieds de la nouvelle dynastie. Détenu depuis long-temps, M. Lindenberger, après avoir refusé sa grâce et même la commutation, fit demander au roi d'être décapité le plus tôt possible. L'invasion du choléra et le décret d'amnistie qui suivit cette grande calamité, vinrent mettre un terme à cette affaire. Quatre années plus tard, M. Crusenstolpe, l'un des plus élégants prosateurs de la Suède, fut condamné à deux ans de prison, comme ayant accusé le conseil d'État d'avoir accordé un grade supérieur à un officier qui n'y avait point droit. Alors la population de Stockholm prit fait et cause pour l'écrivain et se souleva en grand nombre. On parvint difficilement à réprimer cette émeute, dans laquelle plusieurs

personnes furent tuées ou blessées, et qui révélait des symptômes menaçants d'insurrection. Les juges devant lequel le procès avait été porté, furent montrés au doigt et poursuivis par le peuple, toutes les fois qu'ils parurent dans les rues de la capitale. Enfin ces deux procès de presse avaient laissé dans Stockholm de tristes souvenirs.

De leur côté, les organes du gouvernement repoussaient, par des assertions contraires, les accusations de leurs adversaires. Ils ne niaient ni le paupérisme ni le vagabondage signalés par l'opposition, comme une preuve matérielle de la détresse du pays; mais ils voyaient, dans l'accroissement de cette lèpre, un effet inévitable des progrès de la civilisation. Suivant ces journaux, la Suède était plus heureuse, plus libre, moins accablée d'impôts qu'aucun autre État de l'Europe, et ses souffrances n'existaient que dans l'esprit de quelques mécontents. Quoi, disaient-ils, c'est dans cet état parfait de prospérité et de tranquillité; c'est au milieu de ce calme profond, que l'on méconnaît les résultats d'un règne consacré tout entier au bonheur de la Suède! N'est-ce pas Charles-Jean qui a rétabli le royaume chancelant, et relevé sa gloire anéantie? Puis revenait l'éternel inventaire des services que Bernadotte avait rendus à sa patrie adoptive et de ses titres à l'immortalité.

Enfin, les vagues appréhensions qu'entretenaient

les affaires d'Orient et les probabilités d'une guerre générale qui, en mettant en péril le repos du nord de l'Europe, eut pu forcer la Suède à reprendre les armes : tout cela imprimait à la situation une physionomie inquiète et agitée qui ne pouvait manquer de se reproduire dans les actes de la représentation nationale.

Tel était l'état des esprits, à l'ouverture de la diète de 1840. Nous avons fait connaître le discours de la couronne. Abordant la question capitale — celle des réformes à introduire dans la constitution et réclamées par l'opinion publique — Charles-Jean avait dit : « Le pacte fondamental a réglé le mode d'après » lequel les changements doivent être opérés, et, en, » s'y conformant, la nation peut s'attendre à ce que » j'examinerai les questions qui me seront présen- » tées par les États-généraux. Tout ce qui pourra » consolider le bonheur et la tranquillité nationale, » sera l'objet de mes réflexions et de mon entière » sollicitude ; enfin, ce qui sera praticable et utile » ne pourra jamais être rejeté par moi. »

Cette réponse évasive à un vœu péremptoirement formulé, ne satisfit personne, et les premiers travaux de la diète révélèrent un mouvement prononcé vers l'opposition. Ce mouvement se manifesta avec une égale énergie dans les quatre ordres de la noblesse, du clergé, des bourgeois et des paysans. Les comités chargés de l'examen préalable des projets de loi, fu-

rent composés, en majorité, des adversaires du gouvernement, et toutes les adresses exprimèrent, avec plus ou moins de ménagement, le vœu de voir plusieurs questions sociales et politiques, *votées ou rapprochées de leurs solutions*.

Effrayé de cette première manifestation, le ministère se disloqua, et plusieurs de ses membres donnèrent leur démission, dans l'espoir de conjurer la crise qui se préparait. Mais ces changements partiels, ainsi que les nouveaux choix auxquels ils donnèrent lieu de la part de la couronne, ne satisfirent point les États qui persistèrent à demander un changement radical dans la direction des affaires. La diète débuta par une mesure grave. Elle supprima les fonctions de chancelier de cour et de secrétaire d'État; définit et proclama la responsabilité des ministres, pour tous les actes et ordonnances qu'ils contre-signeraient. Un changement fondamental dans la constitution fut voté, ensuite, à une grande majorité, par l'ordre de la noblesse. Ce corps privilégié consentit à l'abandon des droits héréditaires en vertu desquels il siégeait, et à l'introduction d'un nouveau système de représentation nationale. Il ne s'agissait de rien moins que de créer une chambre unique, et de l'obtenir par des élections générales, en conservant, toutefois, la distinction des classes et des ordres. Le parlement devait ensuite se diviser en deux grandes fractions et choisir, à l'instar du storthing norvé-

gien, un quart de ses membres pour former une sorte de sénat ou chambre haute (1). Le système de l'élection, et celui d'une représentation divisée en deux grands corps politiques, furent également adoptés par les autres ordres, avec quelques différences d'application. Ce furent là les deux premiers, les deux plus importants résultats de la session. Cependant, ces changements organiques, adoptés par la diète de 1840, durent, aux termes de la constitution, être renvoyés à la législature de 1845 pour leur admission définitive. Le moment est donc arrivé où de grandes choses doivent s'accomplir dans la Scandinavie. Vainement le dernier roi, s'appuyant sur l'élément aristocratique, aura-t-il voulu modérer les besoins de réformes qui poussent incessamment le monde vers le progrès: une immense transformation constitutionnelle s'accomplira bientôt dans ce pays.

Après ce double triomphe de la diète de 1840, l'attitude des États, vis-à-vis du gouvernement, ne perdit rien de son caractère menaçant. Une question ardente s'offrit à son examen, celle de la *cassette royale*. Pour comprendre cette question, il faut savoir comment se régissent, en Suède, les finances de l'État. Elles y sont réglées par deux bureaux ou

---

(1) Beaumont de Vassy, *Histoire des États européens.*

cours administratives, le *riksgœlds kontor* et le *stats kontor*. Le premier dépend exclusivement de la diète et a, seul, le pouvoir de faire des emprunts ou de contracter des dettes pour les besoins de l'État, lorsque les ressources votées par le parlement sont insuffisantes. Le second bureau est chargé de faire rentrer les divers revenus publics, de les placer à la banque nationale, et d'y puiser, ensuite — sur les demandes du roi arrêtées par le conseil d'État et contre-signées par le ministre des finances — les sommes nécessaires aux divers services. Les états de dépenses sont ensuite soumis à la vérification de la cour des comptes. La liste civile et les fonds destinés au service diplomatique sont, seuls, affranchis de ce contrôle. Or, à côté de ce mécanisme légal et régulier, Charles-Jean, voulant se rembourser de sommes avancées par lui, pour subvenir à l'insuffisance des ressources de la petite île de Saint-Barthélemy, avait établi une caisse d'État qui, sans aucune garantie constitutionnelle, faisait des emprunts publics et contractait des dettes. De là un déficit de 775,000 rixdales, dont le ministère demandait le payement aux États, sous le titre d'arriéré de la *cassette royale*. Cependant les emprunts de cette caisse avaient eu lieu même en dehors du conseil et sous les seules signatures du roi, du ministre Wetterstedt et du secrétaire d'État Skogman; et il en était ré-

sulté une espèce d'émission d'effets publics non reconnus par les États-généraux. C'était là une infraction flagrante à la constitution, une atteinte grave portée au crédit du royaume. La diète s'éleva avec énergie contre cette usurpation, que les partisans de la cour ne purent défendre qu'en exaltant les droits de Charles-Jean à la reconnaissance publique. Mais cet argument fut repoussé comme peu parlementaire. Toutefois, l'opposition crut devoir profiter de la position difficile dans laquelle la couronne s'était placée, pour l'amener à une transaction qui intéressait le bien-être du pays, plus sérieusement qu'une allocation de quelques mille rixdales. Mais le roi s'étant cru en droit d'exiger, sans condition, le payement de cet arriéré, et l'opinion publique s'étant emparée de la question, la demande du gouvernement, ainsi que tous les amendements proposés par ses amis, furent rejetés par la majorité des États.

La couronne subit, dans cette session, plusieurs autres échecs considérables. La diète, et particulièrement l'ordre des paysans, se montrèrent inexorables sur toutes les questions de budget. Le roi avait demandé des fonds, pour servir des pensions à quelques-uns des ministres récemment sortis du cabinet. Les États rejetèrent la partie de l'allocation destinée à deux membres du cabinet, MM. Akerhielm et Hartmandorf, qui, en 1838, avaient persécuté la presse; mais ils assignèrent

une pension convenable au comte de Hard, que l'estime publique avait accompagné dans sa retraite.

Le gouvernement éprouva ensuite une autre défaite d'un caractère plus grave.

En vertu du § 103 de la constitution de 1809, les douze juges, nommés par le roi pour composer le tribunal suprême, sont soumis, dans les premiers travaux de chaque diète, au scrutin secret d'un jury formé de 48 membres délégués par les États. Ce jury vote la conservation ou le renvoi, soit collectif, soit individuel, des membres de la haute cour, sans avoir à alléguer ni accusation ni reproche, et la couronne doit immédiatement se conformer à ce verdict souverain. Or, depuis 1823, Charles-Jean demandait aux États-généraux la suppression de cette disposition organique, comme contraire à une bonne administration de la justice et destructive du principe de l'inamovibilité des magistrats « Quelle impartialité, disait le roi, peut-on » attendre d'un tribunal dont tous les membres » sont soumis à des chances de déconsidération si » faciles à produire et si difficiles à éviter? » Charles-Jean voyait aussi dans l'article précité, une atteinte à la considération dont la constitution veut que le pouvoir royal soit constamment environné. « Or, ajoutait-il, cette considération est-elle bien » garantie, lorsque, pour infirmer ou annuler les » choix que le roi fait de ses délégués, pour

» l'exercice de la prérogative royale, il suffit que
» trente-six individus déclarent que ces délégués
» n'ont point leur confiance, et que, par cela seul,
» le monarque est obligé de les congédier, alors
» même qu'ils conservent la sienne? » Charles-Jean reproduisit cette demande dans la diète de 1840; mais les États la repoussèrent encore, par des considérations puisées dans la nécessité de ne pas affranchir les juges supérieurs de tout contrôle national, et de toute responsabilité envers les représentants du pays. Le roi fut profondément blessé de cette résistance opiniâtre; mais il se borna, dans son discours de clôture, à témoigner ses regrets en ces termes: « J'ai respecté la réponse négative des États-
» généraux, sans partager les principes d'ordre so-
» cial sur lesquels elle s'appuie. »

Ces luttes portèrent, jusqu'à la fin de la diète, le même caractère d'aigreur d'une part, et de sévérité de l'autre. Le parti du gouvernement y perdit beaucoup de sa considération, et l'opposition y acquit une consistance et une autorité morale qui lui avaient manqué jusque-là. Sa conduite et ses principes trouvèrent de puissantes sympathies dans toutes les classes de la société évidemment animées du même esprit de résistance aux empiètements de la couronne. Du reste, le mouvement réformiste de la diète de 1840, l'attitude sévère des partis et les défaites du pouvoir exécutif, dans des questions qui

l'intéressaient personnellement, n'engageaient point le principe même du gouvernement. La diète et le pays voulaient évidemment pousser la cour et le ministère dans les voies du progrès. L'un et l'autre exigeaient que le pouvoir revînt aux principes de la constitution de 1809 dont il s'était souvent écarté, et qu'il travaillât même à la purger des inconvénients graves qu'elle renfermait. On voulait enfin une réforme complète dans la représentation nationale, mais on respectait sincèrement la royauté et la dynastie.

Charles-Jean ressentit un vif chagrin de l'opposition qu'il rencontrait au sein de la diète et dans l'opinion. Il s'émut surtout du caractère révolutionnaire que les journaux du continent affectaient d'attribuer à ces vicissitudes parlementaires; et ce fut à cette époque que parurent, sous ses inspirations, divers écrits dont les auteurs s'attachaient à combattre les fausses interprétations de l'Europe, sur la situation de la Suède; à grandir la popularité de Charles-Jean, et à prouver que la dynastie de ce prince était assise sur des bases inébranlables. Mais ces apologies, plus ou moins intelligentes, manquèrent leur but par l'exagération même des éloges prodigués à un homme qui, malgré ses fautes et ses erreurs, était assez riche de son propre fonds pour pouvoir se passer d'une immortalité d'emprunt. Cependant, si Charles-Jean vit avec douleur les discussions ardentes des États-gé-

néraux, il faut reconnaître que non-seulement il ne fit rien pour étouffer ces débats; mais qu'il usa toujours de sa prérogative pour prolonger la durée des sessions au delà du terme fixé par la constitution.

A cette époque, la question égyptienne, qui pouvait entraîner l'Europe dans une nouvelle guerre, inspira de vives inquiétudes au roi de Suède. Quoique cette puissance ne fût pas engagée dans la querelle, la dynastie de Bernadotte était naturellement intéressée à ce qu'une rupture, dont il était impossible de calculer les suites, ne vînt pas troubler l'équilibre fondé en 1814, et menacer l'ordre politique dans lequel elle avait trouvé sa place. Aussi, sous le prétexte ostensible de protéger les intérêts commerciaux, qui pouvaient se trouver compromis en Orient, le roi envoya une escadre dans les mers du Levant, sous les ordres de l'amiral Nordenskiold. Les instructions de cet officier lui prescrivaient des procédés conciliateurs et une circonspection extrême, dans ses rapports avec les commandants des forces maritimes des puissances étrangères. Il lui était enjoint de se prononcer contre l'ambition du pacha d'Égypte, et de blâmer la conduite de ce prince vis-à-vis de son souverain légitime. Cette conduite, disait Charles-Jean, avait été digne d'éloges, aussi long-temps que Méhémet-Ali s'était borné à régénérer la vieille terre d'Égypte, sous les auspices du sultan; mais elle était devenue coupable,

dès le jour où il avait usurpé les *droits incontestables de son maître;* et c'était pour cela que le roi de Suède avait saisi l'occasion d'accorder à ses alliés l'*appui moral de sa situation et de sa politique*.

Tel était l'esprit des instructions données, par Charles-Jean, au commandant de ses vaisseaux ainsi qu'au consul général de Suède à Alexandrie. Du reste, ces deux fonctionnaires devaient réunir leurs efforts, pour amener une solution pacifique, et empêcher que la tranquillité de l'Europe ne fût troublée. Ce résultat était, en effet, le plus désirable pour Bernadotte qui, en défendant les droits de la vieille barbarie ottomane sur la jeune civilisation égyptienne, obéissait, à regret sans doute, à une nécessité de position.

Le dénoûment des affaires d'Orient rendit la politique extérieure de Charles-Jean à ses pratiques habituelles. Loin d'éprouver aucune altération, les rapports intimes qui, depuis 1814, avaient existé, presque sans interruption, entre les cabinets de Pétersbourg et de Stockholm, se resserrèrent encore par de nouveaux avantages commerciaux accordés au pavillon russe, dans les ports de la Scandinavie. Avantages dont aucune autre nation européenne ne jouissait au même degré. Cependant le peuple suédois était loin de partager les prédilections moscovites de son souverain. Il conservait un amer souvenir de la perte de la Finlande, voyait avec

méfiance s'élever, en face de Stockholm, la forteresse d'Aland, et continuait à considérer la Russie comme son ennemi naturel. Chaque jour, au contraire, les ressentiments nationaux contre le Danemark tendaient à s'affaiblir, et une convention intervenue, en 1841, dans le but de diminuer les droits de passage du Sund, —droits auxquels étaient soumis les navires suédois; — contribua à rapprocher deux peuples que la communauté d'origine, de religion et presque de langage, tend nécessairement à réunir.

Mais cette tendance même était un objet d'inquiétude pour Charles-Jean. Il y voyait un premier pas vers cette fédération des races scandinaves qu'il avait si hautement réprouvée (1). Or, pour changer la direction des esprits, il s'attacha à raffermir et à multiplier les relations commerciales de la Suède avec l'Angleterre, la France, la Hollande, la Belgique, le Hanovre, la Prusse, l'Espagne, le Portugal, la Turquie, la Grèce, les États-Unis, et quelques-unes des républiques de l'Amérique méridionale. Mais, de tous ces États, la France fut toujours le moins favorisé et, par une conséquence naturelle, celui qui, à son tour, accorda le moins de facilités au commerce suédois. En résumé, la politique extérieure de la Suède, sans porter un caractère ex-

(1) Voir chapitre X.

clusif et tranché, n'était et n'est réellement encore qu'un satellite du système russe.

La clôture de la diète de 1840, prononcée le 15 juin 1841, mit un terme aux discussions violentes que les débats parlementaires entretenaient, au dedans et au dehors du corps législatif. Les imaginations se calmèrent; tout rentra dans l'ordre accoutumé, et, depuis cette époque jusqu'à la mort de Charles XIV, aucun événement digne de remarque ne se produisit dans l'histoire des deux royaumes unis, ni dans celle du prince qui devait présider encore quelque temps à leur destinée. Cependant, les forces de Charles-Jean, épuisées par soixante ans de travaux et ébranlées par de récentes émotions, s'affaiblissaient à vue d'œil. Tout entier aux devoirs de son gouvernement, le vieux roi les remplissait avec la même ponctualité que lorsqu'il était dans toute la vigueur de l'âge. Dévoré du besoin de tout voir par ses yeux, il exigeait, comme autrefois, que toutes les affaires lui fussent soumises, et qu'on ne lui épargnât aucun souci. Mais il était évident pour tous, qu'il avait le pressentiment d'une fin prochaine, et qu'en se dévouant jusqu'au bout aux intérêts d'État, il n'obéissait plus qu'à la religion du devoir.

Avant de retracer cette dernière phase de la vie de Bernadotte, et de considérer la carrière de ce prince à un point de vue général, il faut résumer,

les améliorations matérielles et intellectuelles que les deux royaumes scandinaves doivent à l'influence de son règne.

Ce sera le sujet du chapitre suivant.

CHAPITRE XII.

Appréciation du règne de Charles-Jean. — Ce qu'était la Suède à l'époque de son élection comme prince royal. — Ce qu'elle est aujourd'hui. — Même examen à l'égard de la Norvége. — Réformes financières. — Économie intérieure. — Sciences et arts. — Commerce et manufactures. — Institutions militaires et forces publiques. — Institutions politiques et judiciaires. — Ce que sont aujourd'hui les deux royaumes scandinaves. — De quel poids ils doivent peser dans la balance de l'Europe. — Alliances du nouveau règne. — La France.

Le long règne de Charles-Jean fut-il un bienfait pour la presqu'île scandinave?

Pour résoudre impartialement cette grande question, il faut se placer devant les faits de ce règne, et dépouiller les souvenirs, les préventions et les rancunes qui peuvent égarer la justice des hommes.

Or, de quelques reproches que la France ait le droit de poursuivre la mémoire de Bernadotte, il est certain qu'en thèse générale, l'histoire signalera ce prince comme un des meilleurs rois qui aient passé sur le trône. Et ce jugement sera le résultat d'une appréciation équitable des divers progrès qui se sont accomplis en Suède et en Norvége, depuis 1810 et 1815 jusqu'en 1844.

Examinons d'abord ce qu'était la Suède, à l'époque de l'élection de Bernadotte.

Vieille terre de liberté, ce pays est, de tous les

États de l'Europe, celui où le gouvernement représentatif date de plus loin. L'histoire des temps les plus reculés atteste l'existence de diètes partagées en plusieurs ordres. Dès le xv[e] siècle, les paysans suédois faisaient déjà partie prépondérante de la représentation nationale, et, alors, les paysans étaient esclaves dans presque tout le Nord (1). Depuis cette époque jusqu'à nos jours, la division du parlement en quatre branches, la noblesse, le clergé, la bourgeoisie et les paysans, a survécu à toutes les révolutions. Cependant, si la liberté est vieille en Suède, le despotisme y fut souvent contemporain de la liberté. Aucun pays ne fut agité par plus de révolutions; mais, jusqu'au milieu du xiv[e] siècle, presque toutes s'accomplirent au profit de la liberté. L'histoire de cette nation présente, cependant, les vicissitudes les plus étranges. Libres jusqu'à la licence, ou voisins du despotisme; passant des excès de la démagogie à l'obéissance la plus absolue, tantôt l'amour de la liberté paraît être le caractère essentiel des Suédois, tantôt ils se distinguent par un dévouement aveugle et une soumission servile à leurs souverains. Ennemis de toute contrainte, jaloux à l'excès de l'autorité royale, ou fanatiques de leurs priviléges, quelquefois on les voit se soulever tumultueusement, entraîner, comme un torrent,

(1) Voltaire.

tout ce qui leur fait obstacle; précipiter leurs maîtres du trône où ils les assirent, et briser toutes les digues qu'ils avaient élevées pour protéger la faible autorité de la couronne.[1] A une autre période, la dernière étincelle de patriotisme paraît éteinte parmi les Suédois, comme s'ils étaient épuisés par de trop violentes secousses. Alors, esclaves et patiemment soumis à la plus violente oppression, on dirait qu'ils n'ont jamais connu les douceurs de la liberté. A l'aspect de cette contradiction dans le caractère national, le philosophe serait tenté de croire que des races absolument différentes ont successivement habité ces contrées.

Mêmes contrastes dans l'influence qu'exerça la Suède sur les affaires de l'Europe. Dès le IXe siècle, ce peuple faisait la terreur des côtes de la Baltique, et se présentait en maître jusque sur les rives de la Seine, brûlant, saccageant tout ce qu'il rencontrait sur son passage. « A son approche, dit un historien, les moines ajoutaient un nouveau verset aux litanies du cloître, et Charlemagne pleurait en les voyant venir. » Deux fois il fut dans la destinée de ce petit État, de rompre l'équilibre de l'Europe. Au XVIIe siècle, Gustave-Adolphe brisa la puissance de l'Autriche, et au XIXe, un des successeurs de ce grand capitaine, détermina la défaite de Napoléon et la ruine du plus grand empire des temps modernes, près des lieux mêmes où, en mourant, le vain-

queur de Tilly avait cueilli le plus beau de ses trophées. On voit donc, tour à tour, cette terre de héros donner des lois aux plus grands potentats, inonder les empires, déposer les monarques et distribuer les sceptres; ou, tombant du faîte de la puissance, rappeler ses troupes, restituer ses conquêtes, perdre de son importance politique, et disparaître dans l'oubli du monde.

Telle était la Suède, lorsque la révolution de 1809 l'affranchit de la tyrannie stupide et furieuse de Gustave IV, et mit à découvert les plaies hideuses de sa situation. Depuis 1772, époque où le despotisme de Gustave III avait succédé au joug d'une oligarchie factieuse, la nation gémissait sous une oppression délirante. Quelques mois encore de cet affreux régime, et la nationalité suédoise allait s'absorber dans un autre empire. Mais cinq semaines suffirent à ce peuple indéfinissable, pour renverser un trône, en élever un autre, improviser une révolution et accomplir une réforme profonde. Après avoir déposé Gustave IV et s'être donné un nouveau roi, cette nation, hier encore si meurtrie et si abaissée, présenta, le 6 juin 1809, à l'acceptation de Charles XIII une charte précédée de ce préambule monumental : « Nous soussignés, les » États du royaume de Suède, comtes, barons, » évêques, ordres de la noblesse, du clergé, de la » bourgeoisie et des paysans, qui sommes main-

» tenant assemblés en diète générale, pour nous
» et nos concitoyens absents, savoir faisons : que
» par le changement de gouvernement qui vient
» d'avoir lieu, et auquel nous avons donné notre
» unanime confirmation, *nous, les mandataires de*
» *la nation suédoise, sommes rentrés dans le droit*
» *d'améliorer nous-mêmes, pour l'avenir, la situation*
» *de la patrie, en établissant une autre constitution*,
» ainsi, qu'en abrogeant les lois fondamentales plus
» ou moins en vigueur jusqu'à ce jour, savoir : etc.
» Nous sommes convenus et avons résolu d'établir,
» pour le royaume de Suède et les pays qui en relè-
» vent, la forme de gouvernement suivante (1). »

Jamais constitution consacra-t-elle plus solennel-lement le grand principe de la souveraineté du peuple ?

Ce fut aussi comme émanation directe de cette souveraineté, que le nouveau roi accepta, des mains des États, la couronne tombée de la tête de Gustave IV. Cependant, les États-généraux, uniquement occupés du besoin de poser des entraves aux empiétements de ce pouvoir royal dont la Suède venait de faire une si cruelle expérience, improvisèrent une constitution compliquée, méticuleuse et empreinte à l'excès de toute la méfiance

(1) Voir, pièces justificatives, n° 9, du premier volume, le texte de la constitution de 1809.

d'un peuple dont les droits furent si souvent et si outrageusement violés. L'occasion était belle sans doute, et il ne fallait point la laisser échapper ; mais la précipitation avec laquelle on voulut la saisir, laissa survivre des vices organiques qui devaient susciter de nombreux obstacles au gouvernement de Bernadotte. De ce nombre était, par exemple, la conservation des quatre ordres de la diète; fractionnement éminemment favorable à l'extension de la prérogative royale, et qui suffirait, à lui seul, pour impliquer la nécessité d'une nouvelle réforme. En effet, une représentation nationale dont les chefs de toutes les familles nobles sont membres nés (1),

(1) « Il y a, en Suède, environ deux mille quatre cents familles nobles. Le chef de chacune de ces familles est de droit membre des États ; mais il est rare que le nombre de ceux qui assistent à cette assemblée dépasse quatre cents personnes. Un grand dignitaire de l'État, nommé par le roi, préside, sous le titre de maréchal de la diète, non-seulement les réunions de la noblesse, mais encore celles des autres ordres, lorsqu'ils se forment en diète générale. Il existe, au palais des nobles, un registre analogue au livre d'or de Venise. Les noms de toutes les familles patriciennes y sont inscrits, et chacun d'eux est surmonté d'un numéro d'ordre invariable et perpétuel, et lorsque les chefs des familles de la noblesse signent les actes de la diète, ils font précéder leur signature de ce numéro qui est inséparable de leur nom propre. Plusieurs familles sont éteintes ; mais leurs noms et leurs numéros subsistent toujours sur les registres.

» L'ordre du clergé se compose de l'archevêque d'Upsal, qui en est toujours le président, des onze autres évêques du royaume et des députés nommés par les ecclésiastiques réunis dans chaque diocèse. Le nombre total des députés du clergé ne dépasse pas soixante membres.

» La bourgeoisie est représentée par les députés des quatre-vingt-cinq

ne constitue-t-elle pas une anomalie monstrueuse, et qui doit nécessairement disparaître du droit public de tout peuple réputé libre?

Mais cette salutaire réforme, il fallait l'exiger sous l'empire d'une révolution triomphante, et ne pas donner à la monarchie raffermie le droit de la combattre ou le mérite de l'accorder. Cependant, ainsi que le fait observer un judicieux publiciste, la révolution de 1809 fut consacrée par les quatre ordres, et l'on conçoit, dès lors, que, juges dans leur propre cause, les hommes du privilége n'aient eu nulle envie de se suicider (1). Ils conservèrent donc religieusement un pouvoir législatif qui était l'apanage exclusif de la naissance pour la noblesse, des fonctions ecclésiastiques pour le clergé, du droit de bourgeoisie dans les villes, et de la propriété rurale possédée par les

---

villes de la Suède, dont dix pour Stockholm, trois pour Gothembourg, deux pour Norkœping, et un seul pour toutes les autres. Deux petites villes peuvent se réunir pour nommer un député.

» Les paysans choisissent leurs députés par arrondissements. Les conditions d'éligibilité sont les mêmes que pour la bourgeoisie : il faut être propriétaire d'immeubles. Il y a environ cent quarante à cent cinquante députés de cet ordre. L'ordre des paysans et celui de la bourgeoisie sont chacun présidés par un orateur nommé par le roi.

» Les députés du clergé, de la bourgeoisie et des paysans reçoivent, pendant la session, une indemnité pécuniaire; elle est payée par leurs commettants qui en fixent volontairement la quotité. Un député des paysans peut représenter plusieurs arrondissements et en cumuler le traitement. » (Lebas, *Suède et Norvége*.)

(1) Daumont, *Voyage en Suède*.

paysans. Tout le reste est frappé légalement d'incapacité politique. Une partie considérable de la population est formellement exclue du droit le plus précieux pour des citoyens, celui de délibérer sur les affaires publiques; et cette exclusion atteint les classes les plus nombreuses et les plus honorables. Par exemple, le propriétaire du plus vaste domaine, ou le plus habile agronome, ne sera jamais député, parce qu'il n'appartient pas à l'ordre des paysans: toute la classe connue en Suède sous le nom de *stand personer*, composée de près de cent mille individus considérables, se trouve comprise dans cette exception. Un maître de forges, un laborieux industriel, s'ils ne possèdent que cette industrie, ne peuvent être non plus membres de la diète (1). Le savant dont les travaux auront immortalisé le nom, l'artiste le plus illustre, ne seront point députés, à moins qu'ils ne soient nobles ou bourgeois. Linné lui-même n'aurait pu représenter son pays, et le célèbre Berzélius n'était pas éligible avant d'être anobli.

On comprend donc que la réforme de tous ces vieux abus soit vivement réclamée par les patriotes suédois, et que leurs vœux deviennent d'autant plus

(1) Cependant, depuis 1821, les États, par une faveur spéciale, ont daigné accorder aux maîtres de forges et propriétaires de mines de nommer trois députés, qui assistent à ses assemblées avec l'ordre de la bourgeoisie; mais ils ne peuvent délibérer que sur les questions relatives aux mines et aux forges.



énergiques que la civilisation s'agrandit davantage, et que le calme du dedans et la paix du dehors laissent plus de loisirs au culte des droits politiques (1). De là les récriminations publiques et les vifs débats qui impriment souvent au gouvernement de Charles-Jean, le caractère d'une réaction contre les principes qui l'ont placé sur le trône. De là, aussi, ces agitations périodiques, qui présentent comme équivoque la bonne foi de ce prince, et compromettent sa popularité aux yeux de l'Europe.

Telle était la situation politique et morale de la Suède, lorsque le prince royal commença à prendre une part active dans la direction des affaires du royaume.

A cette époque, la situation matérielle du pays était encore plus déplorable. La Suède venait de subir toutes les conséquences d'une guerre désastreuse. La Bothnie occidentale, qui avait été le principal théâtre des hostilités, était complètement ravagée; la plupart des habitants avaient fui les violences d'une soldatesque effrénée; ceux qui étaient restés succombaient sous le poids de la misère et des maladies;

---

(1) Au mois d'avril dernier, peu de jours après la mort de Charles-Jean, un manifeste signé par plusieurs membres des États, et qui rappelle celui que Sieyès publia en 1788, produisit la plus grande impression en Suède. La conclusion de ce manifeste est qu'il faut supprimer la représentation par ordres, et adopter la représentation par le droit commun. La Suède demande une constitution démocratique comme la Norvége.

plus de quinze cents personnes étaient mortes de faim, dans le seul district d'Uméo; les terres restaient sans culture, les champs sans moissons; les vivres, les bestiaux avaient été enlevés pour la subsistance des armées; les pâturages étaient détruits et un grand nombre de maisons incendiées (1); des cent mille combattants qui avaient ouvert la campagne, à peine trente mille restaient debout; les impôts, les prestations en nature, épuisaient toutes les ressources; les travaux des mines étaient presque abandonnés; les fers, manquant d'écoulement, encombraient les entrepôts; la perte de la Finlande et de la Poméranie, l'interruption des communications avec la Baltique, venaient d'affamer le pays; la cherté des objets de première nécessité était excessive, et la souffrance de la population pauvre, sans exemple; les crédits ouverts sur la banque, par les États-généraux, avaient été épuisés en un clin d'œil; les subsides payés par l'Angleterre (1,200,000 liv. sterl.) avaient disparu dans un abîme de besoins; toutes les espèces d'emprunts avaient été épuisées; les créanciers de l'État n'étaient point payés, et une dette accablante pesait sur ses finances; la solde des troupes était arriérée; le budget de la guerre, pour une seule campagne (26,000,000 rixdales de banque), avait excédé le chiffre de tout le numé-

(1) Ph. Lebas.

raire en circulation dans le royaume, et, joint aux autres impôts, il égalait 23 pour cent de tout ce que le pays renfermait de valeurs quelconques en argent et en marchandises (1). En résumé, au dedans un peuple malheureux et exaspéré par tous les genres d'humiliation et de douleur; au dehors, du côté du Nord, le colosse russe qui, depuis la conquête de la Finlande, pesait de tout son poids sur la Suède; à l'Ouest, le Danemark, son ennemi naturel et qui n'avait jamais manqué de profiter de ses malheurs: telle était lasituation de la Suède. Resserrée entre la Baltique et la Norvége, elle ne paraissait avoir d'autre perspective qu'une agonie plus ou moins longue (2). Jamais elle ne s'était vue si près d'une ruine imminente. Elle avait la paix, il est vrai, mais cette paix lui coûtait le sacrifice de la Finlande et des îles d'Aland, c'est-à-dire l'abandon du tiers de sa population et la cession de ses plus importantes possessions extérieures, des boulevards qui commandent le golfe de Finlande et celui de Bothnie.

L'État de la Norvége était-il moins désespéré, quand ce pays passa, en 1814, sous la domination suédoise?

Malgré quelques tentatives infructueuses pour re-

---

(1) Rapport présenté par Charles XIII, à la diète de 1809.

(2) Ph. Lebas.

conquérir sa nationalité (1), la Norvége était restée depuis 1790 sous le joug incontesté du Danemark. La guerre entre les cabinets de Stockholm et de Copenhague avait fini sous les murs de Frédérikshald. Charles XII mort, la paix du Nord ne fut plus troublée jusque vers la fin du XVIIIe siècle, et ce long calme profita à la Norvége. Le commerce s'accrut; l'exploitation des mines se perfectionna; les sciences et les arts prirent quelque essor sur ce coin de terre relégué aux extrémités de l'univers, au milieu d'une nature ingrate et d'un ciel rigoureux. Alors apparurent Louis Holberg, l'honneur de la littérature scandinave; Gunnerus, le grand naturaliste; les poètes Tullin et Wessel, et plusieurs autres écrivains célèbres dont le génie n'aurait pas été désavoué par

(1) Par la paix de 1720, la Norvége, qui avait failli être conquise par les Suédois, resta unie au Danemark; mais des mesures intempestives, prises par Frédéric IV., amenèrent des complots dont les suites pouvaient être la restauration du troisième royaume scandinave. Frédéric ayant voulu changer le cadastre, ainsi que les poids et les mesures, cette entreprise, mal dirigée, excita un mécontentement général, qui s'accrut encore quand ce roi fit vendre les terres des églises. Un habitant de Drontheim, Inul, crut pouvoir en profiter pour opérer une importante révolution. Aide-de-camp du général suédois Cojett, il fit proposer au czar Pierre-le-Grand de faire une descente en Norvége. Le jeune duc de Holstein, que Frédéric venait de dépouiller d'une partie de son héritage, devait être proclamé roi de Norvége. L'Islande, le Groënland et les île de Feroë, auraient indemnisé le czar; mais ce complot fut découvert, et Inul paya son audace de sa tête. » (Ph. Lebas.)

une nation plus favorisée que la Norvége. Cependant le Danemark avait associé ce pays à toutes les vicissitudes de sa fortune, et, depuis la révolution de 1661, il lui avait imposé son propre principe, c'est-à-dire, le despotisme le plus absolu qui, jamais peut-être, eût été proclamé : « Les rois héréditaires de Danemark » et de Norvége, portait la déclaration du 10 janvier » 1661, seront réellement, et devront être regardés » par tous leurs sujets, comme les seuls chefs suprê- » mes qu'ils aient sur la terre. Ils seront au-dessus de » toutes les lois humaines, et ne reconnaîtront, dans » les affaires ecclésiastiques et civiles, d'autre juge » que Dieu seul (1). » En effet, quatre ans après cette résolution sacrilége, Frédéric III légua à Christian V l'autorité la plus illimitée qu'eût jamais exercée un monarque européen. Ce ne fut, il est vrai, que pour échapper à l'oppression d'une aristocratie insolente, que les Danois se donnèrent un maître omnipotent. Ce peuple voulut se sauver de l'anarchie féodale par le despotisme d'un seul : solennelle consécration de cette éternelle vérité, que le plus désastreux de tous les gouvernements est un faux gouvernement représentatif. L'autorité des rois de Danemark ne fut pas toujours oppressive, il est vrai; mais ce n'est jamais impunément qu'un peuple subit, pendant cent cinquante ans, l'influence

(1) Déclaration de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie.

du pouvoir absolu, et, quelle que soit la modération du despotisme, le principe suffit pour dégrader une nation et tarir en elle toutes les sources des idées généreuses. Aussi, quoiqu'en 1814 il se trouvât en Norvége des hommes d'un grand courage civil et d'une sincère probité politique, les masses avaient-elles perdu les habitudes de l'indépendance et les idées de la liberté. Le système danois les avait énervées, avilies, et il n'est guère permis de douter que, si elles se soulevèrent un instant contre le traité qui les réunissait à la Suède, ce fut moins pour défendre une indépendance dès long-temps oubliée, que pour s'épargner les soucis d'un changement de servitude. De là la molle résistance des Norvégiens et le facile triomphe des Suédois. C'est que les grandes énergies nationales ne font explosion que pour la liberté vraie et l'indépendance réelle.

Au point de vue de l'importance politique et constitutionnelle, la Norvége était donc, en 1815, en arrière de tous les peuples civilisés de l'Europe. Sous le rapport commercial et industriel, elle se trouvait dans un état d'infériorité encore plus marqué. Ses communications commerciales avec le dehors étaient nulles; son crédit était ruiné et la circulation réduite à des flots de papier monétisé qui ne reposaient sur aucune garantie. La pénurie du numéraire était affreuse, le cours du change ruineux et l'agriculture insuffisante pour alimenter les habitants qui ne vi-

vaient qu'à l'aide d'une importation effrayante de céréales étrangères. L'industrie était étouffée, et la population réduite à moins d'un million d'âmes éparpillées sur d'immenses espaces. Enfin, et pour comble de maux, le pays succombait sous une dette de près de trois millions de billets de rixdales banco, créés, en grande partie, pour subvenir aux besoins de la guerre, oú plutôt du simulacre de guerre entrepris pour résister à la Suède.

Voilà ce qu'étaient, il y a trente ans, la Suède et la Norvége. Jetons un coup d'œil sur l'état actuel de chacun des deux royaumes unis.

Délivré des soucis de la guerre, Charles-Jean concentra, comme nous l'avons déjà dit, tous ses efforts sur la situation financière de la Suède. Le premier soin de ce prince fut d'amener un arrangement entre l'État et ses créanciers, afin d'arrêter les déplorables conséquences d'une émission désordonnée de papier-monnaie. Avec le million de livres sterling (vingt-cinq millions de francs) que l'Angleterre lui avait personnellement alloué, à titre d'indemnité pour les dotations qu'il avait perdues en France, Charles-Jean établit un fonds d'amortissement affecté à l'extinction de la dette étrangère (1), et la Suède lui dut de pouvoir, en moins de

(1) En échange de cette somme, les États-généraux lui constituèrent une rente annuelle de 400,000 fr. reversible sur ses descendants.

trente ans, se débarrasser du fardeau qui l'écrasait. Le discrédit profond dans lequel étaient tombées toutes les valeurs publiques, entraîna d'abord de funestes crises, telles que la déconfiture des banques particulières. Mais aujourd'hui, et grâce à l'action continue d'un habile système d'amortissement, la Suède est affranchie d'une portion considérable d'une dette qui avait pour origine les extravagances de Gustave IV.

L'agriculture, cette première source de la prospérité nationale, à peu près tarie en 1810, forme maintenant la richesse la plus réelle du royaume; et les améliorations obtenues dans les diverses branches de l'industrie agricole, ne sont pas moins dues aux constantes sollicitudes du gouvernement qu'aux bienfaits d'une longue paix. C'est en effet sous le règne de Charles-Jean, que s'est achevée une des plus grandes révolutions foncières des temps modernes, c'est-à-dire le partage des *communes* dans les provinces septentrionales du royaume, dans l'île d'Aland et dans le Jutland, partage qui produisit un accroissement immense du sol labourable. C'est enfin aux travaux géodésiques, aux opérations cadastrales, aux défrichements, à l'assainissement des terres, aux desséchements des marais, aux canaux de dérivation, à la propagation des bonnes races, à la création de fermes et de bergeries modèles, à la fondation des caisses d'escompte destinées à rap-

procher les capitaux de l'agriculture, à l'amélioration des races chevalines, appauvries par les nécessités d'une longue guerre; aux encouragements donnés à l'art vétérinaire, à l'établissement d'une meilleure police rurale, à des droits d'entrée et de sortie toujours calculés sur l'état des récoltes, à la création d'une académie d'agriculture, placée sur le pied des corps savants les plus honorés; c'est à toutes ces choses, ordonnées et souvent défrayées par la couronne, que la Suède est redevable des immenses progrés agricoles qu'elle a faits depuis trente ans, et qui ont doublé la fortune nationale, créé en abondance les matières premières que l'industrie met en œuvre, et affranchi le royaume du tribut onéreux qu'il payait à l'étranger, pour se procurer les premiers besoins de la vie.

Dans ce même laps de temps, une impulsion vigoureuse a été imprimée à l'exploitation des mines et, en général, à toutes les branches de l'industrie nationale. En 1810, la valeur des produits industriels n'excédait pas, en Suède, dix millions de francs; elle s'élève aujourd'hui à plus de trente millions. Dans l'espace des vingt-deux dernières années, le mouvement commercial de ce pays a toujours augmenté. En 1821, la somme des exportations était de vingt-quatre millions; celle des importations, de vingt-deux. En 1840, la première s'est élevée à quarante millions; la seconde, à trente-

six (1). Les recettes de la douane étaient, en 1821, de trois millions. Les droits ont été diminués sur un assez grand nombre de marchandises, et, malgré cette diminution, les recettes se sont élevées à sept millions de francs en 1840. Les revenus de la poste se sont accrues dans la même proportion : six cent soixante-dix mille francs en 1821; douze cent soixante mille en 1840. Une très-grande partie du service des postes est faite par des bateaux à vapeur. On en compte à présent cinquante six, tandis qu'il n'y en avait qu'un seul en 1820.

Cependant il doit être permis de reprocher à Charles-Jean, de s'être trop attaché à réglementer l'essor industriel de sa patrie adoptive. Pour éviter une production en désaccord avec la consommation intérieure et les exportations au dehors, il a maintenu des privilèges réprouvés par les véritables principes du régime constitutionnel. Peut-être dira-t-on que ces limités imposées à une activité surabondante, étaient nécessaires chez une nation pauvre et qu'un désastre commercial eût énervée pour longtemps. Toujours est-il que le maintien des maîtrises et des corporations industrielles, serait-il dans l'intérêt passager des citoyens, n'en constitue pas moins une anomalie dans le système politique qui régit la Suède.

---

(1) M. Marmier.

Quoi qu'il en soit, à côté de ces institutions surannées, figurent de grandes et belles innovations, de vastes travaux et des constructions monumentales qui sembleraient inconciliables avec les ressources d'une nation pauvre, si l'on ne savait tout ce qu'une administration prudente et habile peut obtenir du temps et d'une sage économie. Au premier rang des grandes choses réalisées en Suède depuis un quart de siècle, il faut placer le fameux canal de Gothie commencé par le grand Gustave, repris et achevé, cent cinquante ans plus tard, par Charles-Jean. Ce canal, qui a pour but de réunir la mer du Nord à la Baltique et d'ouvrir de nouveaux débouchés aux productions du pays, est, sous le rapport civil et militaire, un des plus magnifiques monuments du règne de Bernadotte. C'est, en effet, aux efforts et aux encouragements prodigués par ce prince, qu'est due la puissante impulsion qui a triomphé des obstacles que présentait l'achèvement de cette vaste entreprise.

L'érection de la forteresse centrale de Carlsborg, entre les lacs Wenern et Wettern, sous la protection de laquelle les armées suédoises pourraient se reformer en cas de défaite; les travaux qui défendent la forteresse de Kungsholmen construite à l'entrée de la rade de Carlscrona, port le plus important de la Suède; la reconstruction du port d'Helsingborg, en face d'Elseneur; l'établissement de celui de Malmœ, qui regarde Copenhague; la fondation d'un

hôtel des Invalides, espoir et récompense des braves vieillis au service de la patrie; le percement de nouvelles voies de communications entre la Baltique, la mer Glaciale, la mer du Nord, et, surtout, entre la Norvége et la Suède; plusieurs fleuves et rivières rendus navigables, malgré de grands obstacles; un bon système forestier substitué à des abus séculaires; de vastes plantations d'arbres propres aux constructions maritimes; plusieurs hôpitaux, hospices, maisons de détention et de travail, construits ou restaurés; de superbes casernes; des travaux d'embellissement, comme les vastes quais de granit qui entourent aujourd'hui Stockholm; des musées, des écoles, des bibliothèques publiques, des établissements somptueux, comme la belle manufacture de porphyre d'Elfdal; enfin, des constructions universitaires : tels sont les monuments que l'administration et, souvent, la munificence personnelle de Charles-Jean, ont légués à la Suède.

Ce prince fit toujours, de l'organisation de l'armée et de la marine, l'objet de ses plus vives sollicitudes. Sous son règne, le personnel et le matériel des forces de terre et de mer reçurent une augmentation considérable. L'armée de terre se compose aujourd'hui de quarante et un mille neuf cents hommes de troupes régulières, dont trois mille quatre cents hommes d'artillerie et de génie et cinq mille cent de

cavalerie. Si l'on ajoute à ce chiffre cent trente mille hommes de la landwehr que la loi met au premier signal à la disposition du gouvernement, ainsi que quatorze mille hommes de troupes réglées et environ vingt mille de landwehr que peut fournir la Norvége, on aura, pour les deux royaumes unis, un état militaire de deux cent six mille hommes. Chiffre exorbitant, quand on le compare à une population totale de moins de quatre millions et demi d'individus, et à un revenu public qui ne s'élève pas à 50 millions de francs (1).

Mais il ne faut pas oublier qu'organisée dans un but de préservation et de défense plutôt que d'agression, l'armée suédoise se compose de trois parties distinctes, dont la première (l'*armée indelta*) est formée de régiments dont les soldats sont entretenus par les propriétaires de certaines terres, et les officiers par divers domaines qui leur sont attribués; dont la seconde (*wærfvade*), permanente et recrutée par des enrôlements volontaires, est seule soldée par l'État, et dont la troisième (*beværing*), espèce de milice et de landwehr, peut être à chaque instant appelée à la défense du pays, mais ne reçoit de solde qu'en campagne, ou lorsqu'elle est appelée à prendre les armes pour s'exercer aux manœuvres militaires,

(1) Le revenu de la Suède est en moyenne de 40 millions de francs, et celui de la Norvége de 6 millions.

ce qui n'a lieu que pendant quatorze jours de l'année. Cette milice est cependant armée et habillée aux frais du trésor.

Il y a, pour toutes les troupes suédoises, trois grands centres de réunion désignés d'avance : Stockholm, Christianstad et Venersborg ; de sorte qu'au premier signal, un grand mouvement de concentration peut être opéré avec un ordre et une rapidité admirables. La totalité de l'armée peut être mobilisée et rassemblée autour de la capitale, en trente-cinq jours de marche ; devant Christianstad, en trente-neuf jours ; et à Venersborg, en quarante et un jours. La moitié de ce temps suffit pour réunir la moitié de l'armée (1).

Charles-Jean a fait, de la Scandinavie, la quatrième puissance maritime de l'Europe. Son armée navale se compose d'une flotte de dix vaisseaux de ligne, huit frégates, dix corvettes ou bricks, et d'une nombreuse flottille de chaloupes canonnières, formant un total de quinze cents bouches à feu. Il faut ajouter à ce dénombrement, la marine norvégienne qui ne possède pas de vaisseaux de haut-bord, mais dont les bricks, les schooners et les chaloupes canonnières présentent environ cent cinquante ou cent soixante bâtiments montés par près de six mille marins. Cette flotte, constamment maintenue sur un

(1) Statistique du colonel Ch. Forsell.

pied respectable, entretenue avec le plus grand soin et s'accroissant chaque année, constitue un des principaux éléments de la puissance des deux royaumes unis. L'activité et les sacrifices de Charles-Jean ont porté la construction navale au plus haut degré de perfection. La Suède est peut-être le seul pays où plusieurs vaisseaux de ligne sont mis à couvert, et conservés dans des cales sèches creusées dans le granit. Rien, en Europe, n'est comparable aux *docks* de Carlscrona, ni aux merveilleux travaux qu'ils ont nécessités. Mais ce qui honorera surtout le règne de Charles-Jean, c'est le grand canal de Gothie dont nous avons déjà parlé, et qui permet aux deux stations maritimes de Stockholm et de Gothembourg de communiquer entre elles, et de se réunir à travers le continent suédois, sans que les flottes ennemies puissent s'y opposer. Et, cependant, le budget de la marine suédoise ne s'élève qu'à 2,300,000 francs, tandis que, calculé sur les dépenses de la marine française, il devrait, proportionnellement, s'élever à 13 millions (1).

L'armée suédoise est redevable à Charles-Jean de l'atténuation d'un vice séculaire, lequel sans doute ne tardera pas à disparaître entièrement de l'organisation militaire de ce royaume. Là, en effet, existe

(1) Ph. Lebas.

encore aujourd'hui, la vénalité des commissions; c'est-à-dire que lorsqu'un officier est promu à un grade supérieur, il doit payer à son prédécesseur une somme déterminée par les règlements. Charles-Jean consacra un million de francs aux officiers dont la pauvreté paralysait l'avancement, et ordonna qu'à l'avenir la caisse des pensions prêterait les sommes nécessaires, sans autre condition que le versement d'un intérêt dont partie sert à l'amortissement graduel du capital.

Les codes, les sciences, les lettres et les arts ne sont point restés étrangers au mouvement général qui s'est opéré, en Suède, durant les trente dernières années. De nouveaux tribunaux d'appel ont été institués, pour rapprocher la justice des justiciables. Les lois civiles et pénales ont été soumises à la révision d'un comité spécial, chargé de les mettre en harmonie avec les besoins du siècle et les progrès de la civilisation (1). Et si Charles-Jean se montra souvent peu favorable à la liberté de la presse, il faut du moins reconnaître qu'en toute autre matière, il s'efforça d'adoucir les rigueurs de la législation criminelle dont il demanda constamment la réforme aux États généraux, et qu'il effectua, par ordonnances, toutes les améliorations qui rentraient dans la compétence du pouvoir exécutif.

(1) La discussion et l'adoption de ce vaste travail sont réservées à la diète de 1845.



Charles-Jean ne se borna point à accroître et affermir le bien-être matériel de la Suède, son existence politique et sa puissance militaire. Ce prince ambitionna la gloire de protéger les sciences, les lettres et les arts. Il fonda de nombreux établissements destinés à l'instruction publique, créa de nouvelles chaires d'enseignement, multiplia les écoles primaires, fit de nombreux sacrifices personnels pour toutes les branches de la science, et vit briller, sous son règne, une foule d'hommes de génie. Dans les sciences, Berzelius, dont le nom est européen; Swamberg, savant mathématicien; Gayer, célèbre historien. Dans les lettres l'évêque Tegner, Valerius, Walmark, Beskow, Hierta, Brinckman, Valin et Frazen, poètes et prosateurs d'un talent remarquable. Dans la sculpture, Fogelberg, Bustrœm et Gœthe. Comme peintres, Vestrin, Fahlcrantz, Kraft, Lauréus, Sandberg, Pierre Hærberg, etc. Comme musiciens, Bervall et Crusel, dont les compositions font les délices du Nord. Tous ces hommes d'élite reçurent des encouragements de Bernadotte, et durent à la constante protection de ce prince une partie de leur célébrité.

En résumé, on doit reconnaître qu'à l'exception du grand Gustave, qui affranchit la Suède de la tyrannie sanguinaire du Danemark, nul prince ne fit plus pour ce pays que Charles XIV. Il le releva

d'un abîme, rehaussa sa gloire militaire, et lui procura l'indépendance au dehors et une grande prospérité au dedans. Et cette régénération, opérée sur un sol stérile, faiblement peuplé et engourdi par un ciel rigoureux, Bernadotte l'accomplit malgré les désavantages de son individualité étrangère, malgré les obstacles que lui créaient, à chaque pas, les soupçons d'un peuple jaloux de ses droits, les entraves d'une constitution ombrageuse et les intrigues de ses ennemis intérieurs et extérieurs.

Charles-Jean ne fit pas moins pour la Norvége que pour la Suède. On a vu que, pendant près de trois siècles, ce pays avait été sous la dépendance absolue du Danemark dont, en réalité, il n'était qu'une annexe, une espèce de colonie torturée par les caprices et les exactions de la métropole. Depuis qu'elle est passée sous la domination des rois de Suède, la Norvége forme un royaume nominalement indépendant, qui a ses lois, son armée, sa marine, ses finances et son administration. Sa dette est éteinte; ses revenus, ainsi que sa population, sont doublés; son agriculture est prospère; son industrie se développe; son commerce s'étend, et, malgré les prétentions et les attaques contre lesquelles Charles-Jean a eu tant à lutter, il laisse ce peuple en possession d'une si grande liberté, que, s'il existe un pays au monde où la forme du gouver-

nement soit la monarchie républicaine, c'est assurément la Norvége. Là nulle aristocratie, une égalité absolue entre les citoyens, et des lois votées par une seule assemblée ouverte à la plus mince propriété. C'est le storthing, véritable souverain, qui a l'initiative, la sanction, le veto, tout le pouvoir législatif. Que reste-t-il au roi? Le veto suspensif, c'est-à-dire une fiction. Sans doute, on peut trouver que l'équilibre manque à une telle constitution. Mais à cela les Norvégiens répondent, d'abord qu'ils sont fort heureux, et, ensuite, que le chef de l'État étant le roi de Suède, ils ont dû se réserver plus de garanties contre un souverain étranger. Ce qu'il y a de certain, c'est que nul pays, en Europe, ne possède un gouvernement plus semblable à celui des États-Unis (1).

La Norvége ne doit point, il est vrai, cette constitution à Charles-Jean. Livré un instant à lui-même, après son insurrection contre le traité de Kiel, ce peuple eut le bon esprit de se constituer en État libre et indépendant, et de faire, de l'acceptation de sa charte, la condition préalable de sa réunion à la Suède. Mais, après avoir accepté un pacte qui étreignait la prérogative royale dans les plus étroites limites, Charles-Jean eut du moins le mérite de la respec-

(1) Ampère, *Esquisses sur le Nord*.

ter religieusement ; et, s'il demanda quelquefois des modifications, il n'employa jamais la violence pour les obtenir. Il sollicita des réformes qui lui furent refusées, mais il ne chercha point à les imposer par la force, et l'histoire lui tiendra compte de son respect pour les droits de la nation.

En dernière analyse, Charles XIV a placé et maintenu, pendant trente ans, la Suède et la Norvége dans une voie de progrès moraux et matériels dont les annales de ces peuples n'avaient jamais offert l'exemple. Au dehors, une grande indépendance relative ; au dedans, une existence calme, un gouvernement modéré, des lois respectées, la liberté, l'ordre et une prospérité inconnue jusqu'alors : voilà ce que la presqu'île scandinave doit à l'administration de Bernadotte. Et quelques reproches que l'histoire ait d'ailleurs à faire à ce prince, elle dira que, sous son règne, deux peuples, long-temps opprimés par le despotisme nobiliaire, l'oligarchie féodale ou la royauté absolue, vinrent se reposer dans un système représentatif imparfait sans doute, mais assis sur des principes démocratiques et ouvert à toutes les améliorations de l'avenir.

Cette transformation ascendante a changé les anciens rapports de la Suède avec l'Europe. Réunie à la Norvége par des liens que d'antiques préventions affaiblissent encore, mais que le temps et une sage politique resserreront peut-être ; forte de sa

situation quasi insulaire, défendue par les flots, les rochers, les écueils et les frimas du pôle; gardée par une excellente marine et une armée respectable; riche de ses austérités et de son économie; puissante par les souvenirs de sa gloire, le caractère belliqueux de ses citoyens et la discipline de ses soldats, la Suède est loin du temps où, pauvre, humiliée, affaiblie, elle ne s'appartenait pas; où les nécessités d'une situation humiliante la réduisaient à guerroyer pour des alliés qui lui étaient imposés, tantôt par une faction, tantôt par une autre; enfin, — et pour nous servir des expressions de M. de Beaumont — où souverain, noblesse, sénat, grands et petits, hautes intelligences et talents médiocres, tout était acheté et tout se mettait franchement à l'encan.

La Suède a reconquis aujourd'hui son individualité politique. Elle possède une puissance d'argent, de système, de gloire, d'opinion, une prépondérance, enfin, qui marque son rang dans l'ordre européen, et donne à son alliance une valeur réelle qui n'appartient pas moins au génie organisateur de Charles-Jean, qu'aux événements dont ce prince sut tirer un merveilleux parti. En un mot, c'est sous le règne de Bernadotte qu'une grande nationalité s'est reconstituée dans le nord de l'Europe, et ce règne vivra respecté dans l'histoire, non-seulement pour avoir fondé l'indépendance de la presqu'île scandinave, mais aussi pour avoir su

vaincre la difficulté de gouverner, à différents titres, deux peuples régis par des institutions essentiellement dissemblables.

Est-ce assez, cependant, pour affermir la dynastie de Charles-Jean sur le trône le plus glissant de l'Europe, le plus exposé aux orages révolutionnaires? L'abdication forcée de Gustave IV a-t-elle anéanti les droits et les prétentions de sa race? C'est le secret de l'avenir. Mais ce que le raisonnement peut décider, c'est que la naturalisation de la nouvelle dynastie est accomplie au dedans; que son pouvoir s'identifie avec les intérêts essentiels du pays; qu'elle est protégée par l'assentiment national, et que, si son sceptre vient à se briser, ce sera moins contre les obstacles de l'intérieur que contre les machinations du dehors.

Toutefois, la Suède régénérée n'est plus cette puissance qui, sous Gustave-Adolphe, ébranlait le trône de Ferdinand II, et faisait trembler l'Allemagne. État maritime et commerçant, peu riche de ses propres ressources, elle se flatterait en vain d'échapper aux tourmentes qui peuvent encore bouleverser l'Europe. Pour un peuple qui a besoin d'exporter ses produits pour vivre, il n'est plus de neutralité possible, et la première condition de son existence réside dans le choix de ses alliances. Or, s'il y a trêve aujourd'hui entre les principes et les intérêts, la paix est-elle faite? L'Europe ne sem-

ble-t-elle pas attendre encore quelque chose? Tout est-il assis, stable, définitif, dans cette partie du monde? le problème de l'avenir de l'humanité est-il résolu? Et, si de nouvelles luttes s'engagent, quel sera le système fédératif de la presqu'île scandinave? Oscar Ier restera-t-il inféodé à la Russie? La politique du successeur de Charles XIV, se maintiendra-t-elle toujours en sens inverse des sympathies nationales? Pourra-t-il long-temps encore ajourner les répugnances du peuple, à l'encontre des usurpateurs de la Finlande? Oscar Ier a-t-il, pour cela, l'autorité morale du roi son père, et sera-t-il, comme lui, défendu par le souvenir des services rendus à la Suède?

Ce pays étouffe sous l'influence moscovite. Ce n'était point assez de l'atteindre par tous les points du continent germanique, par la Prusse, la Hollande, les duchés de Nassau, de Weymar, de Hesse-Darmstadt et de Mecklembourg, où la Russie règne par ses alliances. Il fallait encore que cette puissance s'établît sur les bords du Sund, et c'est ce qu'elle avait fait naguère par le mariage d'une grande-duchesse avec le prince Frédéric de Hesse, héritier collatéral du trône de Danemark; c'est ce qu'elle essaie de nouveau au moment où nous écrivons ces lignes (1). Bientôt le czar tiendra les clefs de la

---

1 Les nouvelles de Copenhague annoncent qu'on négocie, dans cette

Baltique, et, alors, le cabinet de Saint-Pétersbourg qui, depuis dix ans, a fait germer en Danemark l'espoir insidieux d'une restauration de l'union scandinave, sacrifiera-t-il les intérêts de son ambition à la politique de sentiment et de gratitude qui, après les événements de 1814, maintint Charles-Jean dans l'alliance d'Alexandre? Enfin, la politique qui jeta la cour de Stockholm dans les bras de ce monarque est satisfaite, puisque la Norvége lui est acquise, et qu'elle a surabondamment rempli tous les devoirs de la reconnaissance envers la Russie. Le moment approche donc où la Suède ne devra reconnaître, dans ses rapports avec cet empire, d'autres nécessités que celles de sa préservation, et ne subir d'autre influence que celle des graves intérêts que la force des choses tend à lui créer.

D'un autre côté, le nouveau roi ne sentira-t-il pas le poids écrasant de cette alliance britannique dont tous les calculs n'ont pour but que d'usurper, dans une mer close, une domination qui doit appartenir aux puissances du littoral? Ce sont là des problèmes qu'il faut se hâter de résoudre, parce qu'ils

---

capitale, un nouveau projet de mariage entre le prince Frédéric de Danemark et une fille du grand duc Michel de Russie. Le choix ne serait tombé sur cette princesse qu'après la résolution formellement exprimée par la grande duchesse Olga, fille de l'empereur, de se consacrer à la vie monastique.

se trouvent dans les éventualités d'un avenir plus ou moins prochain.

La Suède doit comprendre que la raison de principe et la raison d'intérêt la poussent également vers la France dont elle reçut les subsides pendant plusieurs siècles; vers la France qui ne spécula jamais sur ses malheurs; qui resta sa plus fidèle alliée, après les désastres de Charles XII; qui ne retira presque aucun fruit de son long dévouement; qui, en 1812, ne voulut point, il est vrai, lui sacrifier les dépouilles d'un ami fidèle, mais qui, de quelque prétexte qu'on ait voulu colorer une agression sans motif, ne la traita jamais en ennemie; de la France, enfin, qui n'a aucun intérêt permanent de puissance ni de commerce qui soit contraire aux intérêts suédois, et qui, — sans attacher peut-être à l'alliance de cette nation l'importance qu'elle méritait lorsque Gustave-Adolphe faisait trembler l'Allemagne — est prête néanmoins à renouer les vieilles relations d'amitié et de commerce qu'appellent la situation respective des deux peuples et les principes traditionnels de leur politique.

CHAPITRE XIII.

Maladie de Charles-Jean. — Phases diverses de cette maladie. — Dernières sollicitudes pour la Suède. — Scènes de famille. — Le mois de janvier et la prédestination. —Courage et résignation. — Agonie et mort de Bernadotte.

Nous avons parcouru les diverses phases de la vie de Bernadotte. Il nous reste à raconter la fin de cet homme célèbre ; à résumer les faits principaux de son histoire, les traits distinctifs de son caractère, et à dire ce qu'il reçut de la nature et ce qu'il tint des circonstances au milieu desquelles s'éleva sa prodigieuse fortune.

Doué d'une forte constitution, qu'aucun excès n'avait altérée, Charles-Jean conserva jusqu'à un âge très-avancé une santé parfaite. Cependant, il éprouvait, depuis quinze ans, des embarras glaireux dans l'appareil de la digestion. Il était sujet à de fréquents vomissements et ressentait, aux pieds et aux jambes, une telle impression de froid que, même en été, il fallait souvent placer des boules d'eau chaude dans son lit. Mais, passés en quelque sorte dans son état normal, ces accidents n'avaient inspiré aucune inquiétude sérieuse sur la santé du roi, ni rien changé aux habitudes de sa vie. Sa taille

souple et élevée, son port noble et majestueux, son regard vif, profond mais tempéré par une grande expression de bienveillance, sa parole abondante et fortement accentuée, sa tenue simple mais toujours soignée, lui donnaient, à quatre-vingts ans, les apparences d'un homme de soixante parfaitement conservé.

Cependant, dans les deux dernières années de la vie de Charles-Jean, les forces de ce prince s'étaient sensiblement affaiblies. Il s'occupait encore des affaires publiques avec la même assiduité que lorsqu'il était dans la force de l'âge; il conservait la même uniformité de caractère et ses rapports avec sa famille et ses ministres étaient aussi fréquents, aussi animés. Il était facile, néanmoins, de remarquer que l'esprit de Bernadotte était livré à de mélancoliques préoccupations. Il revenait plus fréquemment sur l'état de la Suède; sur ce qu'était ce pays, à l'époque de son arrivée; sur les progrès qu'il lui avait fait faire; sur les améliorations qu'il lui procurerait encore, si la Providence lui en laissait le temps, et sur les difficultés que son successeur aurait à surmonter pour accomplir la régénération de la Scandinavie.

Alors, le roi s'arrêtait tout à coup et paraissait abîmé dans une rêverie profonde. Puis, sortant de son abattement, il parlait avec bonheur de son fils qui, disait-il, valait mieux que lui; des solides qua-

lités de ce prince, de l'esprit cultivé, de la douceur et des grâces de sa compagne, des cinq enfants que le ciel leur avait donnés, du bon sens de la Suède qui savait bien tout ce qu'elle devait à sa dynastie, de l'Europe qui n'avait plus aucun intérêt à troubler l'ordre établi, depuis trente ans, dans les États du Nord, et de la résistance que l'énergique patriotisme de la nation présenterait à toute tentative de bouleversement. Dans ces moments, l'œil ardent de Bernadotte reflétait le sentiment d'orgueil qui remplissait son âme, à de si grands souvenirs; mais il était évident qu'il pressentait sa fin prochaine. Et ce pressentiment ne devait pas tarder à se réaliser.

Les mois de janvier et de février furent toujours, pour Charles-Jean, une époque de malaise et de tristesse profonde. Au commencement de chaque année, sa santé se dérangeait plus ou moins; il éprouvait de vagues inquiétudes, semblait obsédé par l'appréhension d'un danger sans motif, et, lorsqu'un accident lui arrivait à cette période fatidique, il le considérait en quelque sorte comme une nécessité de sa prédestination. C'est ainsi qu'un jour, apprenant que les flammes dévorent le château de Rosendal, sa résidence préférée, il se montre presque satisfait de ce sinistre, comme on l'est quand l'inconnu se dégage et qu'on peut se dire : « Ça n'est que cela. »

Bernadotte attribuait volontiers ces altérations

périodiques de sa santé et de son esprit, aux circonstances de sa naissance. Venu au monde avant terme, faible et souffreteux, ses premières douleurs dataient du mois de janvier. Il était, disait-il, né incomplet, et ces angoisses instinctives étaient l'effet d'une organisation inachevée, le cri d'une *nature en peine*.

Mais, dès les premiers jours de mars, Bernadotte retrouvait sa sérénité accoutumée; sa santé se raffermissait; il rajeunissait sa vie par un changement soudain d'habitudes, et, dans ses effusions intimes, il racontait avec naïveté les maudites influences de janvier et de février.

Le 25 janvier 1844, Charles-Jean, après s'être livré à ses occupations accoutumées, se coucha à onze heures, sans que rien, — si ce n'est une légère lassitude — annonçât l'événement qui se préparait. Il dormit profondément jusqu'à six heures du matin. Mais, à ce moment, un faible tintement se fait entendre dans la pièce que son valet de chambre occupe près de l'appartement royal. Ce serviteur doute un instant du bruit qui vient de frapper son oreille et va se rendormir, lorsque, apercevant l'oscillation d'une sonnette, il se précipite dans la chambre de son maître qu'il trouve évanoui sur son lit.

La tête de Charles-Jean était renversée et ses traits, fortement colorés, présentaient tous les caractères d'une attaque d'apoplexie. L'alarme se répandit aus-

sitôt dans le palais, et quatre médecins, accourus en toute hâte, s'empressèrent de saigner l'auguste patient. Cette saignée fut, dit-on, fatale à Charles-Jean, qui, sujet à des expectorations sanguines, n'avait nul besoin de ce remède héroïque. Cependant le sang arriva en abondance, et de forts vomissements diminuèrent l'étouffement qui oppressait le roi. L'évanouissement dura jusqu'à onze heures. Alors le malade parut sortir d'une longue léthargie, avala quelques gouttes d'eau et retomba dans sa première prostration. Mais, à deux heures, il se ranima de nouveau, et put adresser quelques paroles aux personnes que ce triste accident avait groupées autour de sa couche.

Le 26 janvier était l'anniversaire de la naissance de Charles-Jean. Selon l'usage, tout était préparé pour la célébration de cette solennité. Mais, à la nouvelle de la maladie du roi, une grande consternation se répandit dans la capitale; les préparatifs de fête furent contremandés; les théâtres fermés, et les grands corps de l'État se réunirent au palais, non plus pour féliciter le monarque, mais pour attendre, dans le silence et la douleur, l'issue de la catastrophe qui préoccupait tous les esprits.

Cette coïncidence entre la fête et la maladie de Charles-Jean, rappelait les derniers moments du grand Gustave. Ce fut aussi en janvier (1560) que le restaurateur de l'indépendance suédoise sentit

les premières atteintes de la maladie qui devait le conduire au tombeau. La cour et les grands de l'État étant venus, à l'occasion du premier de l'an, complimenter le héros : « Messieurs, leur dit Gustave, je vous remercie des vœux que vous m'adressez ; mais, tout me l'annonce, cette année sera pour moi la dernière. » Depuis ce jour, il devint triste, silencieux, et, après avoir langui quelque temps, il succomba à une affection d'estomac dont les principaux caractères se sont reproduits dans la maladie qui a frappé Charles-Jean. Mais revenons à ce prince.

La nuit du 26 et la journée du 27 se passèrent en alternatives d'abattement et de paisible délire. Le 28, l'état du malade devint plus grave, et l'on ne conserva plus qu'un faible espoir de le sauver. Cependant la fièvre et le délire ayant cessé, le roi sommeilla quelques heures et l'espoir renaquit. Ce mieux continua jusqu'au 2 février, époque à laquelle un appétit plus vif et un sommeil plus calme semblaient annoncer que la maladie était vaincue. Mais alors une douleur aiguë se déclara au pied droit, et devint bientôt si intense que, quoique l'état général continuât à s'améliorer, les médecins éprouvèrent des inquiétudes sérieuses sur la nature et la gravité de cet accident. Dès ce jour, la convalescence demeura stationnaire, l'appétit s'affaiblit, le sommeil fut fréquemment troublé et les forces diminuèrent rapide-

ment. Cependant, vers le milieu de février Charles-Jean dormit six ou sept heures sans se réveiller; mais il était tombé dans un grand affaissement, qui n'était pas moins le résultat naturel de la maladie que l'effet de l'opium qu'on lui administrait à fortes doses, pour calmer la douleur locale. Le 16, il put travailler une demi-heure avec le chancelier des affaires étrangères, auquel il dicta une circulaire relative aux témoignages d'intérêt que le corps diplomatique lui avait donnés depuis le commencement de sa maladie. Il se fit aussi rendre compte, par M. de Lewenhaupt, des dépêches des ambassadeurs et du contenu des feuilles étrangères. Il écoutait avec avidité tout ce qui avait trait à l'impression produite au dehors par la nouvelle de sa maladie. Ce jour-là, apprenant la mort du maréchal d'Erlon, Bernadotte fit un magnifique éloge de cet officier trop honnête homme, dit-il, pour ne pas avoir dû mourir pauvre.

A cette période de la maladie, la figure du roi était fort amaigrie, mais le regard conservait sa vivacité habituelle; il parlait plus bas et plus lentement, mais sa pensée et son expression n'étaient pas moins animées. Toutefois, une lassitude extrême succédait à ces réactions d'une nature puissante. Le 21 février, il éprouva un paroxysme durant lequel les médecins désespérèrent de le sauver; mais, le 23, il reprit des forces, retrouva un peu d'appétit et dormit huit heures consécutives.

Cependant la gangrène sénile venait de se déclarer. Deux plaies s'étaient formées, l'une sur l'orteil et l'autre à la naissance du mollet : tout espoir de salut s'était évanoui.

Alors, Charles-Jean, considérant sa guérison comme fort douteuse, dit lui-même qu'il fallait songer à prolonger la régence déjà conférée au prince royal. Mais, dès que les crises étaient passées, il ne manquait jamais de se faire rendre compte, par son fils, des travaux du conseil; et, par MM. Ihre et de Lewenhaupt, des dépêches de ses ministres et surtout des journaux étrangers. L'en dissuader était impossible. Ce prince, qui n'avait pas l'habitude d'occuper spéculativement sa pensée, éprouvait un tourment insupportable quand son activité naturelle manquait d'aliments extérieurs.

Dès les derniers jours de février, la maladie de Charles-Jean prit les caractères les plus alarmants. Après avoir envahi les doigts du pied, la gangrène attaquait le haut de la cheville. C'est à ce moment qu'une nouvelle ordonnance prolongea la régence jusqu'au 1er mai. Le 26 et le 27, le roi, qui ne se faisait aucune illusion sur la gravité de son état, n'en appela pas moins auprès de son lit le ministre des affaires étrangères, pour se faire rendre compte des dépêches et encore des journaux. Il était alors très-affaibli, mais il conservait la même force d'âme, la même lucidité, le même intérêt pour les affaires :

on eût dit qu'il voulait mourir dans les soucis de la royauté, et mettre à profit tous les instants qui le séparaient de son heure dernière. On cite une foule de traits qui prouvent la fortitude et la résignation de ce prince. Instruit de la rigueur de la température, il ordonna qu'une grande quantité de bois fût achetée à ses frais et distribuée aux indigents. Ce même jour, il dicta à un employé des relations extérieures, M. Manderstrom, diverses dépêches pour les ministres suédois accrédités au dehors. Le 29, ayant mandé le comte Ch. de Lowenhjelm, — qui joua un si grand rôle dans les affaires de 1813 et 1814 — il pressa cordialement la main de ce vieil ami, rappelant avec complaisance les grands événements auxquels il avait pris part. Puis, Charles-Jean s'entretint, seul, avec l'évêque Hédien; ils échangèrent sous l'œil de Dieu quelques paroles suprêmes, et le ministre des autels se retira profondément édifié du courage et des sentiments religieux du roi mourant. Alors Bernadotte voulut voir aussi ses officiers les plus dévoués, Peyron, Gyllenhaal, Piper et Charles Degeer. Vinrent ensuite M. de Rosenblad et le ministre de la justice, qui furent consultés sur la teneur du testament royal. Enfin, les membres du conseil ayant été appelés pour assister à la signature de l'ordonnance qui prolongeait la régence, le roi mourant leur adressa des paroles d'adieu.

Quand ces tristes détails furent connus, l'afflic-

tion du peuple se montra sincère, profonde, et, pour nous servir des expressions d'un témoin oculaire, la capitale présenta l'aspect morne et silencieux d'un couvent. Mais, de tous les dévouements individuels que Charles-Jean avait eu le rare privilége d'inspirer, le plus touchant fut celui de son grand-maréchal du palais, le jeune comte de Brahé, fils d'un officier-général qui avait partagé toutes les fortunes de son maître. Ce favori fut incomparable pendant la maladie du roi au chevet duquel il passa quarante jours et quarante nuits, sans se déshabiller. Charles-Jean l'aimait d'un amour de père et, dès qu'il ne le voyait pas ou ne l'entendait plus, il demandait avec anxiété : Où donc est Brahé? Cette dévotion à une grandeur qui s'éteint, survécut à Charles-Jean, et, lorsque les dépouilles du roi furent déposées dans la tombe, le désespoir de Brahé devint tel, que, quelques semaines après la mort de son maître, il succomba lui-même à son désespoir. Ce chambellan possédait du moins une vertu, la reconnaissance. Il est vrai qu'il était bien jeune.

Le 5 mars, Charles-Jean tomba dans une telle prostration que toute la famille royale accourut pour recevoir son dernier soupir. Il résista encore à cette crise; mais, le 7, la maladie dégénéra en une alternative presque régulière d'assoupissement et de délire.

Le 8, à deux heures du matin, les ministres fu-

rent convoqués au château; à dix heures et demie, les prières publiques commencèrent dans les églises où le peuple accourut en foule, donnant les témoignages d'une affliction touchante. Les médecins estimaient alors que l'agonie ne commencerait que dans la nuit, et que la nature résisterait encore long-temps. En effet, entre dix et onze heures, le roi eut un moment lucide; il n'avait plus la force de parler, mais il put indiquer qu'il voulait que son lit fût refait, et témoigner quelque impatience de la lenteur avec laquelle on exécutait sa dernière volonté. A midi, tout annonça une dissolution prochaine. Les ministres, auxquels le prince royal avait permis de se retirer, furent rappelés au château, et, à quatre heures, le roi, sortant de son assoupissement, se souleva de lui-même, étendit les bras, comme pour bénir sa famille prosternée à ses pieds, prononça le nom d'Oscar, jeta un regard d'adieu sur la reine, retomba sur son chevet et rendit son âme à Dieu.

Ainsi s'éteignit, après un règne de plus d'un quart de siècle, et à l'âge de quatre-vingt-deux ans et quarante et un jours, Bernadotte Charles XIV-Jean, roi de Suède et de Norvége, des Goths et des Vandales.

CHAPITRE XIV.

Étude sur la vie de Charles-Jean et récapitulation des principaux faits de sa carrière. — La guerre de Bernadotte contre la France était-elle dans l'intérêt de la Suède. — Charles-Jean considéré comme général français. — Idem comme roi de Suède.— Parallèle entre Bernadotte et Napoléon. — Leur place dans l'histoire.

Après avoir retracé les faits de l'histoire, séparons Bernadotte des accidents successifs de sa fortune, et réduisons l'homme à sa valeur individuelle.

L'étude de la vie du feu roi de Suède révèle un caractère qui distingue éminemment ce personnage de toutes les renommées sorties, comme la sienne, du creuset de la révolution française. Né de cette révolution, Bernadotte la traversa sans s'imprégner ni de ses passions, ni de son audace, ni de ses vertus, ni de ses vices. Sans vocation démocratique, il fit servir les principes de la république aux intérêts de sa fortune; sans préjugés nobiliaires, il offrit les libertés de son pays en holocauste à un homme, dès que la toute-puissance de cet homme fut affermie, et il brûla l'encens sur le réchaud impérial; sans fanatisme révolutionnaire, il se mêla à tous les complots contre le premier consul et consentit, lui républicain, à escorter le corps

municipal de Paris, proclamant l'empire dans les carrefours. « Que voulez-vous, disait-il un jour à » La Fayette, nous sommes tous plus ou moins cour- » bés devant l'idole (1). » Sans idolâtrie pour la royauté, Bernadotte brigua ardemment une couronne et se complut aux pompes de la monarchie; sans haine pour sa patrie, il ameuta les étrangers contre elle, fouilla de sa main dans les profondeurs de ses plaies, les mit à découvert, indiqua aux ennemis là où il fallait la frapper et la frappa lui-même. Aux coups qu'il portait à la France, on eût dit une âme pleine de fureurs, et l'âme de Bernadotte n'était pleine que d'égoïsme. Pour ne pas réfléchir, il se battait; et, pour soutenir son triste courage, il faisait mentir sa conscience, en tâchant de se persuader qu'il ne pouvait faire autre chose que ce qu'il faisait; enfin, il se créait des nécessités de circonstance, comme s'il y avait des circonstances au-dessus de la patrie et d'autres nécessités que celles de l'honneur.

Charles-Jean se blottit dans son ambition, et, peut-être, se croit-il prédestiné à l'affranchissement de l'Europe; il est l'esclave de ses idées, tantôt vraies, tantôt fausses, rarement sincères, jamais complètes, et il s'attribue une mission humanitaire; il spécule

(1) Mémoires du général La Fayette, publiés par sa famille.

sur le despotisme, comme il spécula sur la liberté, et il se dit envoyé de Dieu pour rendre la liberté au monde.

Cependant, de tous les actes coupables que commit Bernadotte, il n'en est peut-être pas un seul qui, à la rigueur, soit l'effet de son libre arbitre. Si, des clameurs de la démagogie, il passe à une soumission muette sous le consulat et sous l'empire; s'il veut concilier l'honneur de l'indépendance avec les honneurs de la servitude; s'il ne sait ni résister ni obéir au despotisme impérial; si, assez audacieux pour mériter le mécontentement de son maître, il ne peut ni supporter la disgrâce ni se rendre justice; s'il frappe à toutes les portes, pour être pardonné par l'homme contre lequel il conspire; s'il use dix ans de sa vie dans une politique boudeuse et énervée; si, maréchal de l'empire, il sacrifie sur deux champs de bataille le grand intérêt de sa gloire à la mesquine satisfaction de ses rancunes; si, prince royal de Suède, il déchire la France qu'il aime encore; si, avec un sentiment excessif de sa dignité personnelle, il ne sait par quelles humilités témoigner à Alexandre les terre-à-terre de son dévouement; si, à Gros-Beeren, à Denewitz, à Leipsig, il combat à outrance ses compatriotes et pleure sur le sang qu'il a versé (1); si, à l'aspect du

(1) Un jour, dans un de ses campements, Charles-Jean voyant passer,

sol natal, il s'arrête, hésite, revendique l'indépendance de son pays, et court à Paris demander son dividende des dépouilles des vaincus, — c'est qu'il ne s'appartient jamais, c'est qu'il appartient à l'action extérieure qui le domine et que sa règle morale est toujours subordonnée au sentiment perverti de son intérêt, sans que ni l'ardeur des convictions ni la violence des haines puissent expliquer les fautes de sa vie. Il se jette étourdiment à travers tous les partis, toutes les situations, pour chercher sa place, et, quand il croit l'avoir trouvée, il ne fonctionne plus que pour lui : son cœur l'incline quelquefois vers le bien, mais son orgueil le pousse irrésistiblement au mal.

Pour justifier Bernadotte d'avoir pris les armes contre la France, on a allégué sa qualité de prince royal de Suède. Ce prince, a-t-on dit, ne pouvait rester fidèle à ses devoirs de Français, sans manquer à ses devoirs de Suédois.

A considérer les choses de haut, nous pourrions demander s'il est jamais permis de préférer un trône à la patrie. Mais admettons que le fils adoptif de Charles XIII ne relevât, en effet, que de la Suède; et qu'il ne dût qu'à elle son épée et sa

à quelque distance de sa tente, un convoi de blessés français, entra dans une violente colère contre ses officiers, et leur demanda comment ils pouvaient permettre qu'on exposât à sa vue ces malheureux dont il ne pouvait alléger le destin, ni guérir les blessures. (Marmier.)



vie. Il restera toujours à examiner si la volonté et les intérêts de la Suède justifiaient la guerre contre la France, à l'époque où Bernadotte entraîna ce royaume dans les rangs des ennemis de l'empire.

De l'aveu de Charles-Jean, les penchants de la Suède, en 1813, ses souvenirs et ses vœux étaient pour la France, et ce ne fut qu'en faisant violence aux sympathies nationales, dont son élection était la plus éclatante preuve, qu'il parvint à jeter ce pays dans la coalition. Ce triomphe sur l'opinion publique des Suédois, était même un des titres sur lesquels le prince royal fondait le plus volontiers ses droits à la gratitude des alliés (1).

Quant aux griefs de la Suède contre la France, en quoi consistaient-ils? La perte de la Finlande, les rigueurs du blocus continental et l'invasion de la Poméranie, voilà les principales causes de guerre alléguées par le prince royal. Mais la perte de la Finlande fut le résultat de la lutte insensée que Gustave IV voulut soutenir, après la paix de Tilsit contre la Russie et la Prusse. Sous un roi moins extravagant et avec une politique plus prudente, la cour de Stockholm aurait conservé ce fleuron de sa couronne. D'ailleurs, quel fruit la France retira-t-elle

(1) Voir ses lettres, déjà citées, à l'empereur de Russie, au roi de Prusse et au prince régent d'Angleterre.

de la conquête de la Finlande par la Russie? Aucun. Prit-elle du moins une part active à cet événement? Elle éluda, au contraire, toute intervention décisive contre la Suède et faillit, pour ce chef, se brouiller avec la Russie (1). Pourquoi ne pas accuser aussi le cabinet des Tuileries des témérités systématiques dont les rois de Suède ont si long-temps légué l'héritage à leurs successeurs, du détrônement de Gustave IV et de l'exclusion donnée à la descendance de ce prince? La Suède n'était donc pas en droit de reprocher à la France, sa plus vieille alliée, la perte de la Finlande. Seulement la France ne voulut point, pour un intérêt qui ne la touchait pas essentiellement, engager une nouvelle guerre dans le nord de l'Europe, lorsqu'une lutte suprême s'ouvrait dans le midi.

Les grandes mesures des gouvernements ne doivent pas être jugées isolément : c'est le rapport de chacune d'elles avec la politique générale de l'État qui donne la mesure de leur moralité. Or, si l'affaiblissement de la Suède fut une suite malheureuse de l'alliance franco-russe, il faut rechercher quel était, en 1807, le rapport particulier de la Suède avec le système politique de la France. Non-seulement Gustave IV était, alors, l'allié persévérant et opiniâtre

(1) Voir la correspondance du gouvernement français avec le maréchal Bernadotte, gouverneur des villes anséatiques.

de l'Angleterre, défiant seul l'armée victorieuse quand tout le continent acceptait la paix de Napoléon ; mais il réclamait aussi, et à grands cris, la déchéance de l'empereur des Français et le rétablissement des Bourbons, comme condition *sine quâ non* du rétablissement de l'ordre général (1). Gustave IV allait plus loin : il osait proposer à un maréchal de France (2) de jouer le rôle de Monck, à ce point que, le 4 juillet 1807, Napoléon dut ordonner à Brune de parler de Gustave IV comme d'un « homme » plutôt fait pour régner sur les Petites-Maisons que » sur la *brave nation suédoise*. » Les événements qui amenèrent la réunion de la Finlande à la Russie, furent donc provoqués par l'inhabileté et la folie du gouvernement de Stockholm; et si Napoléon ne crut pas devoir intervenir pour sauver l'intégrité de la monarchie suédoise, c'est que le chef de cette monarchie persistait à agir comme son plus intraitable ennemi. Sérieusement, pouvait-on exiger de l'empereur des Français, qu'il compromît sa politique pour défendre le plus obstiné des alliés de l'An-

(1) Le 2 juin, Gustave IV écrivait au roi de Prusse : « Pour atteindre ce » but important, on doit, je crois, s'intéresser à la cause légitime de la » maison des Bourbons, en se déclarant publiquement pour elle et en ne » perdant pas de vue les principes et les droits sur lesquels sont fondés » l'existence de tous les gouvernements légitimes. »

(2) Au maréchal Brune, qui lui répondit publiquement qu'il profanait la majesté royale en se chargeant directement de tentatives de corruption.

gleterre? Ainsi donc, ce n'était pas comme réparation de la perte de la Finlande, que la Suède était en droit de déclarer la guerre à la France.

Cependant, et il ne faut pas l'oublier, en 1812 Napoléon offrait à Charles-Jean, comme prix de son alliance contre la Russie, de lui garantir le recouvrement de la Finlande, s'obligeant à ne signer la paix qu'à cette condition (1). Étrange politique vraiment, que celle d'un cabinet qui, pour se venger de la perte d'une province, s'allierait à la puissance qui l'en a dépouillé, contre celle qui veut et peut la lui faire rendre et à laquelle il n'a, tout au plus, à reprocher que de l'indifférence pour ses intérêts! La Suède combattant avec la Russie pour obtenir une satisfaction de l'usurpation de la Finlande, voilà certes une combinaison à la sincérité de laquelle la postérité ne croira jamais.

Mais le système continental?....

Le système continental imposait, il est vrai, de douloureux sacrifices à la Suède, comme à tous les autres alliés de Napoléon. Mais cette immense conception du génie d'un grand homme, eût-elle moins affranchi la Suède que le reste de l'Europe, de la ty-

---

(1) Si le prince royal entend bien ses intérêts, l'Empereur consent à lui offrir son alliance, et à lui garantir qu'il ne fera pas la paix, sans que la Finlande soit restituée à la Suède. » (Note du duc de Bassano, 7 mars 1812.)



rannie maritime et commerciale de l'Angleterre? D'ailleurs, le cabinet de Stockholm s'était volontairement rallié au système continental, par le traité du 14 juin 1810. Cependant, ce traité était à peine signé, que déjà le prince royal se rapprochait de tous les ennemis de la France, entretenait des relations secrètes avec la Grande-Bretagne et ouvrait frauduleusement tous les ports de la Suède au commerce de cette puissance. De plus, ce système continental, objet des récriminations de Bernadotte, n'avait-il pas été le principe et la cause déterminante de son élection? En appelant un lieutenant de Napoléon, un allié de sa famille, au trône de Gustave IV, les Suédois avaient-ils, pouvaient-ils avoir un autre but que de se placer sous le protectorat de la France et de se concilier la bienveillance du puissant Empereur? Toute autre interprétation de l'élection d'Orébro serait inadmissible. Or, le grief tiré des vexations du système continental manquait évidemment de base et de franchise. La France pouvait récriminer sur ce chef, mais non pas la Suède, et moins encore Bernadotte.

Reste la question de la Poméranie.

Quand, après d'inutiles avertissements donnés au gouvernement suédois, Napoléon se décida à faire entrer des troupes françaises dans cette province, les ports de la Poméranie étaient l'asile de tous les navires qui se livraient impunément au trafic des

denrées coloniales, et le prince royal de Suède avait, depuis plusieurs mois, préparé sa défection avec la Russie : le fait était constant. Par tous ces motifs, l'occupation de la Poméranie n'était, de la part de la France, qu'une mesure de préservation et de défense, provoquée par l'infidélité du cabinet de Stockholm aux traités qui liaient les deux États. Fallait-il, en effet, qu'en présence d'une guerre imminente avec la Russie, Napoléon attendît que le nord de l'Allemagne fût encombré de marchandises anglaises, et que la forteresse de Stralsund fût livrée à ses ennemis? Aussi, lorsque la nouvelle de l'occupation parvint à Stockholm, le gouvernement suédois, qui avait prévu cet événement, en fut-il médiocrement affligé, mais il affecta de s'y montrer très-sensible (1). L'invasion de la Poméranie ne pouvait donc pas être, pour la Suède, une cause légitime de guerre. En réalité, cette puissance n'avait jamais eu à souffrir du contact de la France dont elle avait reçu, pendant trois siècles, tant de preuves de libéralité. Si la hauteur du cabinet des Tuileries avait quelquefois blessé la cour de Stockholm, il est certain du moins que la nation suédoise ne pouvait être sous l'influence d'aucune des justes animosités que ressen-

(1) Bignon, Histoire de France sous Napoléon.



taient les populations germaniques long-temps foulées par nos armées.

Que si, néanmoins, on admet que la perte de la Finlande, les sévérités du système continental et l'occupation momentanée de la Poméranie, commandaient à Bernadotte de prendre les armes contre son ancienne patrie, il restera encore à résoudre la question de savoir si le prince royal de Suède fit cette guerre comme on obéit à une nécessité douloureuse, et s'il s'arrêta aussitôt que les intérêts essentiels de sa patrie adoptive furent satisfaits.

Il faut bien le reconnaître, Charles-Jean ne se borna pas à combattre la France. Après avoir sollicité la guerre, il en devint l'âme, la pensée dirigeante, l'instrument le plus actif et le plus persévérant. Il blâma, comme une faute des alliés, l'armistice de Plesswitz; il s'irrita contre le congrès de Prague; il détermina, à Trachemberg, la levée de boucliers de l'Autriche, fomenta la trahison des Saxons, la défection de la Westphalie, de la Bavière et du Wurtemberg, entraîna Murat par son exemple, exalta les espérances et les prétentions des coalisés, et ne cessa de les exciter contre la France qu'après les avoir poussés jusqu'au Rhin.

Alors, cependant, les intérêts légitimes de la Suède étaient satisfaits. Cette puissance avait reconquis son indépendance politique, la liberté de son commerce et ses possessions continentales. Mais l'in-

térêt personnel du prince royal réclamait autre chose. Héritier de la couronne de Gustave IV, il voulait, à tout prix, porter un royaume en dot à ses nouveaux compatriotes et placer la Norvége entre lui et le prétendant. Seul prince plébéien assis à côté des dynasties anciennes, il voulait vieillir sa dynastie d'une conquête et la fortifier de la reconnaissance des Suédois. Glorieux capitaine de nos grandes époques, il apercevait, à travers les convulsions de l'empire, un trône chancelant, et il se demandait pourquoi la couronne d'un soldat ne tomberait pas sur la tête d'un autre soldat.

Cette Norvége, que la loyauté de Napoléon avait dû refuser à l'ambition de Bernadotte, ce prince la cherchait dans toutes les ornières. Mais, en supposant même que l'Empereur eût consenti à dépouiller un ami fidèle, au profit d'un allié douteux, l'acquisition de cette province eût-elle suffi pour retenir Bernadotte dans le système français? Oui, aussi longtemps que la main puissante de Napoléon eût contenu l'Europe; mais, au jour des revers, ni la Finlande ni la Norvége ne l'auraient garanti de la défection de Bernadotte; car cette défection, qui était la loi de son caractère, fût devenue celle de sa position : il avait une couronne à conserver.

Oui, en combattant pour la Suède, en 1813, le prince royal fut moins l'homme de sa patrie adoptive que l'homme de ses intérêts propres. Il aima la

France, fut touché de sa gloire et de ses malheurs, et la France, ses malheurs et sa gloire s'évanouirent devant les exigences de son ambition. A cette fatale époque de sa vie, Bernadotte rapporta tout à lui, et, cependant, il sut si bien expliquer les actes de sa politique au profit de l'humanité et se donner des accents de grand citoyen, que de bons esprits ont pu dire qu'il ne renonça à ses affections françaises que par l'effort d'une raison supérieure et d'un patriotisme cosmopolite.

Quant à nous, qui croyons que le sentiment qui fait aimer son pays et le principe qui défend de l'attaquer, sont supérieurs à tous les droits et plus vrais que tous les systèmes, nous pensons que, de quelque nom qu'on la décore, la conduite de Bernadotte en 1813, si elle était jamais érigée en exemple, serait une corruption véritable de la morale des nations. Remuez cette poussière tant que vous voudrez ; vous ajouterez un sophisme à la logique des traîtres, mais vous n'en tirerez jamais un argument en faveur du patriotisme de Bernadotte. La France pourra s'enorgueillir du courage, des talents militaires et même de la haute fortune de l'un de ses enfants, mais elle condamnera éternellement son ingratitude, et placera toujours les demi-vertus et les demi-vices qui rendirent Bernadotte propre à toutes les situations, après ces mâles et simples caractères qui ne posèrent les pieds

dans aucun bourbier, ne portèrent qu'un culte dans leur cœur, celui de la patrie; et moururent fidèles à leur drapeau, oubliant tout excepté la France.

Comme général des armées françaises, Charles-Jean fut un de nos plus illustres capitaines. Excepté celui auquel nul ne peut être comparé, personne n'était plus capable de résoudre tous les problèmes qu'un champ de bataille peut offrir, et ne comprenait mieux le mécanisme d'une armée et la science du commandement. Mais, dans les camps comme partout, Bernadotte altéra de belles qualités par la présomption la plus insensée. Chaque succès grandissait son ambition, chaque revers l'irritait; un éloge incomplet, une préséance oubliée faisaient déborder son orgueil, et alors il méconnaissait jusqu'au soin de sa gloire; il boudait quand il fallait combattre, s'élançait sur l'ennemi quand il fallait s'abstenir et revenait, tout sanglant, crier à l'injustice et à la jalousie. Dans des bulletins et des proclamations aussi contraires à la discipline qu'à la vérité, il se faisait l'historien de ses propres exploits, l'accusateur de ses rivaux; chaque jour il fallait choisir entre ses prétentions et sa démission; il se posait en victime, demandait sa retraite régulièrement tous les six mois, gardait ses commandements, acceptait tous les titres, tous les bienfaits, et se plaignait encore. Enfin, on peut dire

de lui que sa fortune grandit au milieu des excentricités de son orgueil et des faveurs sans cesse renouvelées dont l'accablait l'inépuisable indulgence de Napoléon.

Bernadotte participa à presque tous les prodiges de nos grandes guerres, mais il eut rarement à se mesurer avec des événements de premier ordre. La fortune ne se prononça presque jamais contre lui, et nul, cependant, ne sut mieux tirer parti des circonstances pour se faire une grande réputation. Dévoré par un insatiable besoin de renommée, quand sa vanité était satisfaite, il était capable de grandes choses; mais sa vanité froissée l'inclinait vers les plus coupables pensées. Rendu à lui-même, il revenait à de nobles inspirations; livré de nouveau à de mauvaises influences, il s'égarait encore, et cette lutte entre sa tête et son cœur donne la solution de toute son histoire. Pour apprécier la gloire militaire de Bernadotte dans les rangs de l'armée française, il faut la décomposer et dire : Ce fut un soldat intrépide, quelquefois un grand capitaine, souvent un administrateur habile, mais chez lui l'homme étouffa toujours le héros.

Devenu prince héréditaire de Suède et, puis, roi de la presqu'île scandinave, Charles Jean dépouilla le vieil homme et déposa sur les marches du trône les erreurs dont son esprit était chargé. Ce caractère anguleux qui n'avait convenu jusque-là ni à la

république ni à la monarchie, se plia sans efforts aux nécessités d'un système représentatif ombrageux et encore tout empreint de l'anarchie gothique des Suédois; il subordonna son caractère à celui de ses nouveaux compatriotes; il réprima, toujours à temps, ses tendances à faire de la force, comprit que la représentation nationale est aussi une majesté, et sut, pendant trente-quatre ans, concilier son autorité avec la liberté du peuple. Plus métaphysicien politique qu'homme d'État, il ne créa rien de fondamental, mais il améliora tout ce qui avait été fondé avant lui et sans lui. Par un travers ordinaire de son esprit, il se crut un des plus grands financiers de l'Europe, appliqua toute son intelligence au mécanisme de la richesse nationale, et compromit souvent la fortune publique. Mais, en toute occasion, il donna des preuves du plus admirable désintéressement et répara, de ses deniers, ses témérités économiques. Sans goût pour les arts et les sciences, il les encouragea avec un sentiment passionné du devoir. Sans vocation religieuse, il se plut à dogmatiser et maintint constamment le peuple dans le respect de la religion. Avec une instruction superficielle, il voulut ne paraître étranger à aucune théorie et fit les plus constants efforts pour propager toutes les connaissances utiles. Presque toujours maître des imaginations, il employa son ascendant à les diriger vers de nobles idées.

Généreux jusqu'à la prodigalité, il donna sur le trône l'exemple d'une grande simplicité et de quelques vertus domestiques. Les portes de son palais furent toujours ouvertes à tous les citoyens; toutes les plaintes purent arriver jusqu'à lui; il secourut les misères les plus infimes comme les plus grandes infortunes, et se montra accessible à tous les sentiments qui honorent l'humanité. Enfin, après avoir fait peu de grandes choses, mais beaucoup de bonnes choses, Charles-Jean mourut, laissant l'empreinte d'une vive intelligence et d'un cœur élevé, sinon dans les lois organiques de la Suède, du moins dans la jurisprudence gouvernementale de ce pays. Beaucoup des idées de ce prince sont devenues des institutions utiles à la Scandinavie, qui conservera sa mémoire comme celle d'un des meilleurs rois qui aient régné sur elle.

Mais, parce que le prince royal de Suède balança, dit-on, la fortune de l'Empereur des Français, on a voulu comparer Bernadotte à Napoléon. Cette prétention est parfaitement ridicule. D'abord, le prince royal ne balança point la fortune de Napoléon : il la ruina; mais comment la ruina-t-il? D'un côté étaient un grand homme sans amis, une armée sans auxiliaires, sans autre appui que son courage; de l'autre, toute l'Europe en armes, tous les genres de fanatisme, tous les genres de passion, l'amour de la patrie et de la religion, la haine du joug étran-

ger, la soif de la vengeance, la défection et la trahison. Bernadotte jeta son épée et trente mille braves soldats sur un des plateaux de la balance, l'équilibre fut rompu et l'empire s'affaissa sous le poids du monde. Bernadotte fit l'appoint de l'Europe : voilà sa gloire dans sa lutte contre Napoléon, et cette gloire est encore assez grande pour que l'histoire doive lui en tenir compte.

Mais, placer sur la même ligne le prince royal de Suède et le héros de Sainte-Hélène, c'est rêver une création de fantaisie dont l'opinion des hommes sensés ne peut que sourire. Supposez, en effet, Napoléon et Bernadotte jouant, l'un contre l'autre, dans des conditions égales, le sort de leur couronne sur un champ de bataille; ou épuisant, sur un vaste échiquier et dans une longue suite de combats, toutes les ressources de la guerre et de la politique. Auquel des deux adversaires pense-t-on que fût restée la victoire? On n'insiste pas sur une question semblable.

A Dieu ne plaise que je veuille déprécier les talents militaires du prince royal de Suède : ces talents appartiennent à la France. Mais n'est-ce point faire une part assez magnifique à cette gloire coupable et malheureuse, que de la placer à côté de la gloire sans tache de tant de guerriers fameux qui ne combattirent que pour la France, et ne versèrent d'autre sang que le sang de ses ennemis? Qui

oserait, par exemple, assigner au vainqueur de Zurich un rang au-dessous de Bernadotte ? Et, cependant, on n'a rêvé la gloire de Napoléon, ni pour Masséna, ni pour Jourdan, ni pour Ney, ni pour tant d'autres grands citoyens dont la vie entière fut marquée par des prodiges de courage et de dévouement : *Proximus huic, longo sed proximus intervallo.*

Napoléon et Bernadotte ont, l'un et l'autre, leur place marquée dans l'histoire; mais il y aura toujours entre ces deux hommes l'immense distance qui doit séparer le fondateur d'empire qui, par son génie, ses vertus ou ses fautes, souffle les révolutions et change les intérêts du monde, du prince cauteleux qui ne sait que se placer dans les conditions créées par les événements et la disposition des esprits; — le génie qui creuse toutes les profondeurs, de l'esprit superficiel qui parcourt toutes les surfaces; — le grand capitaine qui improvise la guerre, du général habile qui l'étudie et la fait bien; — le conquérant dont la main puissante contient ou secoue le monde pendant vingt ans, du soldat délié qui sait profiter des méprises de la fortune; — l'orateur militaire aux grandes images, à la parole brève, hardie et puissante, du guerrier rhéteur qui vise à la phrase et court après le cliquetis des mots; — le législateur profond qui survit dans toutes les lois de son pays, du réformateur timoré qui corrige les abus

administratifs ; — enfin, le grand homme que le génie crée, de l'homme heureux que le hasard élève.

Napoléon mourut sur un rocher et Bernadotte sur un trône !!

C'est qu'il y a, dans les affaires humaines, quelque chose de fatal et de secret qui ne saurait s'expliquer.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

TOME SECOND.

N° 1. — NOTE DE LA PAGE 5 DU TEXTE.

Extrait des Mémoires de M. de Las Cazes.
(Menées et Espérances de l'Émigration.)

« J'étais à Londres à cette époque, et je disais à l'Empereur que nous y avions conçu de grandes espérances, et beaucoup compté sur le 18 brumaire et sur son consulat. Plusieurs de nous, qui avaient connu jadis madame de Beauharnais, partirent aussitôt pour Paris, dans l'espoir de parvenir, par elle, à exercer quelqu'influence, ou à imprimer quelque direction aux affaires qui se présentaient sous une face nouvelle.

» Nous pensâmes généralement, dans le temps, que le premier consul avait attendu des propositions de nos princes; nous nous appuyions sur ce qu'il avait été assez long-temps sans se prononcer à leur égard, ce qu'il avait fait plus tard, dans une proclamation d'une sévérité accablante. Nous attribuions ce résultat à la gaucherie et à la brutalité de l'évêque d'Arras, le conseiller, le directeur suprême de nos affaires, et qui, du reste, de son propre aveu, opérait les yeux fermés, se vantant de n'avoir pas lu

une seule gazette depuis nombre d'années, et depuis qu'elles ne contenaient *que les succès ou les mensonges de ces misérables*.

» Au moment du consulat, quelqu'un ayant voulu lui donner l'idée de tenter quelques négociations auprès du consul, par l'intermédiaire de madame Bonaparte, il repoussa la chose avec indignation et dans les termes les plus sales et les plus orduriers, ce qui força l'auteur de la proposition de lui dire que de telles expressions n'étaient guère épiscopales, et qu'il ne les avait certainement pas lues dans son bréviaire.

» Dans le même temps, il apostropha grossièrement le duc de Choiseul, à la table même du prince, et en fut tancé tout aussi vertement; le tout parce que le duc de Choiseul, sortant des prisons de Calais, et échappant à la mort par les bienfaits du consul, terminait les renseignements que lui demandait le prince sur Bonaparte, en protestant que, quant à lui, désormais il ne pourrait plus désavouer une reconnaissance personnelle.

» L'Empereur disait à tout cela qu'il n'avait jamais songé aux princes; que les phrases auxquelles je faisais allusion étaient d'un des autres consuls, et sans motif particulier. Que nous semblions, au dehors, ne nous être jamais douté de l'opinion du dedans; que, s'il eût eu pour les princes des dispositions favorables, il n'eût pas été en son pouvoir de les accomplir. Toutefois il avait reçu, vers ce temps-là, des ouvertures de Mittau et de Londres.

» Le roi lui écrivait, disait-il, une lettre qui lui fut remise par Lebrun, lequel la tenait de l'abbé de Montesquiou, agent secret de ce prince à Paris. Cette lettre, extrêmement soignée, disait : « Vous tardez beaucoup à me rendre mon trône. Il est à craindre » que vous ne laissiez écouler des moments bien favorables. » Vous ne pouvez pas faire le bonheur de la France sans moi, et » je ne puis rien pour la France sans vous. Hâtez-vous donc, et » désignez vous-même toutes les places qui vous plairont pour » vos amis. »

» Le premier consul répondit : « J'ai reçu la lettre de Votre » Altesse Royale ; j'ai toujours pris un vif intérêt à ses malheurs » et à ceux de sa famille. Elle ne doit pas songer à se présenter » en France ; elle n'y parviendrait que sur cent mille cadavres. » Du reste, je m'empresserai toujours à faire tout ce qui pour» rait adoucir ses destinées, à lui faire oublier ses malheurs. »

» L'ouverture de M. le comte d'Artois eut plus d'élégance et de recherche encore. Il dépêcha la duchesse de Guiche, femme charmante, très-propre, par les grâces de sa figure, à mêler beaucoup d'attraits à l'importance de sa négociation. Elle pénétra facilement auprès de madame Bonaparte, avec laquelle toutes les personnes de l'ancienne cour avaient des contacts naturels : elle en reçut un déjeuner à la Malmaison, et, durant le repas, parlant de Londres, de l'émigration et de nos princes, madame de Guiche raconta qu'il y avait peu de jours, étant chez M. le comte d'Artois, quelqu'un, parlant des affaires, avait demandé au prince ce qu'on ferait pour le premier consul, s'il rétablissait les Bourbons. Le prince avait répondu : « D'abord connétable et tout ce qui s'ensuit, si cela lui plaisait. Mais nous ne croirions pas que cela fût encore assez ; nous élèverions sur le Carrousel une haute et magnifique colonne sur laquelle serait la statue de Bonaparte couronnant les Bourbons. »

Le premier consul arrivant quelque temps après le déjeuner, Joséphine n'eut rien de plus pressé que de lui rendre cette conversation. « Et as-tu répondu, lui dit son mari, que cette co» lonne aurait pour piédestal le cadavre du premier consul ?... »

» La jolie duchesse était encore là. Les charmes de sa figure, ses yeux, ses paroles étaient dirigés au succès de sa mission. Elle était heureuse, disait-elle, et elle ne saurait jamais assez reconnaître la faveur, que lui procurait en ce moment madame Bonaparte, de voir et entendre un grand homme, un héros. Mais tout fut en vain ; la duchesse de Guiche reçut dans la nuit l'ordre de quitter Paris, et les charmes de l'émissaire étaient trop propres

à alarmer Joséphine, pour qu'elle insistât ardemment en sa faveur: le lendemain la duchesse de Guiche était en route pour la frontière.

» Du reste, le bruit courut plus tard, disait Napoléon, que » j'avais fait, à mon tour, aux princes français, des propositions » touchant la cession de leurs droits ou leur renonciation à la » couronne, ainsi qu'on s'est complu à le consacrer dans des » déclarations pompeuses, répandues en Europe avec profusion. » Il n'en était rien. Et comment cela aurait-il pu être? moi qui » ne pouvais régner précisément que par le principe qui les fai- » sait exclure, celui de la souveraineté du peuple? Comment au- » rais-je cherché à obtenir d'eux, des droits que l'on proscrivait » dans leurs personnes?... C'eût été me proscrire moi-même; » le contre-sens eût été trop lourd, l'absurdité trop criante; elle » m'eût noyé pour toujours dans l'opinion. Aussi, directement ni » indirectement, de près ni de loin, je n'ai rien fait qui pût se » rapporter à cela: c'est ce qu'auront pensé sans doute, dans » le temps, les gens réfléchis qui m'accordaient de n'être ni fou » ni imbécile.

» Toutefois, la rumeur causée par cette circonstance me porta » à faire rechercher ce qui pouvait y avoir donné lieu; et voici ce » que je pus recueillir.

» Au temps de notre intelligence avec la Prusse, et lorsqu'elle » s'occupait de nous être agréable, elle fit demander si, de souf- » frir des princes français sur son territoire, nous causerait de » l'ombrage, et on répondit que non. Enhardie, elle demanda » si on aurait une trop grande répugnance à la mettre à même » de leur procurer des secours annuels; on lui répondit encore » que non, pourvu qu'elle garantît qu'ils demeureraient tran- » quilles et s'abstiendraient de toute intrigue.

» Cette affaire se traitant entre eux, et la négociation une fois » en train, Dieu sait ce que le zèle de quelques agents, ou même » les doctrines du cabinet de Berlin, qui n'étaient pas les nôtres,

» purent proposer! Voilà sans doute le motif ou le prétexte qui
» donnèrent lieu à cette belle lettre de Louis XVIII, qui fut
» fort admirée, et à laquelle adhérèrent avec éclat tous les mem-
» bres de sa famille. Ces princes saisirent avidement cette oc-
» casion de réveiller en leur faveur l'intérêt et l'attention de
» l'Europe qui, distraite par les grands événements du temps,
» ne s'en occupait plus. »

N° 2. — Note de la page 11.

Lettre du duc de Pienne (depuis duc d'Aumont) au prince royal de Suède.

« Monseigneur,

« Les nobles sentiments de Votre Altesse Royale, sa grandeur d'âme et cette loyauté chevaleresque qui dirige toutes ses actions, me donnent la confiance de croire qu'elle recevra avec bonté et bienveillance la lettre d'un ancien militaire âgé de cinquante ans, qui, sans avoir l'honneur d'être connu d'Elle, ose soumettre à sa sagesse et à ses lumières, des réflexions que les grands événements qui viennent de se passer en Russie ont fait naître. Pour mettre Votre Altesse Royale plus à portée de juger les motifs qui me font agir et la confiance qu'elle peut avoir en moi, je la supplie de me permettre de lui faire un récit succinct de ma vie.

» J'étais fort jeune, Monseigneur, lorsque, à la cour du feu roi Louis XVI, j'obtins la survivance de la place de premier gentilhomme de la chambre, dont jouissait mon père. C'est entre les

mains de cet infortuné monarque que j'ai prêté mes premiers serments. J'ai toujours suivi la carrière militaire pour laquelle j'avais un goût décidé. J'ai fait les campagnes de 1792, 93, 94 et 95, les trois dernières en Espagne. Des circonstances politiques ayant forcé ce gouvernement à renvoyer les émigrés qui étaient à son service, je me suis rendu auprès du roi Louis XVIII, devenu mon maître par la mort de son auguste frère et celle de son neveu. Je portai à ses pieds les serments qui, depuis long-temps, étaient gravés dans mon cœur d'une manière ineffaçable, et que ses malheurs me rendent encore plus chers. Quelques années après, je vins en Suède, où, deux fois, j'eus l'honneur de suivre Gustave IV en Poméranie. Des dettes, contractées en Angleterre à une époque où l'on ne pouvait pas prévoir les suites de notre révolution, m'empêchèrent d'y rejoindre mon maître. A la demande de Gustave IV, je fus tacitement reconnu, par ce prince, comme ministre de Louis XVIII. Les rapports que cette place me donnaient étaient si insignifiants que j'acceptai sans crainte, car j'aurai l'honneur d'avouer à Votre Altesse Royale que les voies artificieuses et détournées, souvent employées par la politique actuelle, sont trop opposées à mon caractère pour que j'eusse accepté un poste où l'on aurait pu croire que je les employais. Ce secret ne fut connu alors que du baron d'Ehrnheim, président de la chancellerie. La mort de mon ami, le comte de Fersen, m'a engagé à me retirer du service, pour remplir auprès de sa sœur désolée, les devoirs de l'amitié qui sont sacrés pour moi. Dégoûté du grand monde, la vie retirée était la seule qui pût me convenir. Depuis, Monseigneur, je n'ai regretté qu'une seule fois d'avoir pris ce parti ; c'est à l'époque où je pouvais présumer que Votre Altesse Royale se préparait à remporter de nouvelles victoires. Je regrettai de ne pouvoir solliciter la grâce de la suivre, pour revenir ensuite dans l'asile que m'accorde l'amitié. Sans ambition, sans prétentions ni désirs, il n'est qu'un seul motif qui puisse me faire renoncer momentanément à ma tran-

quillité, pour m'occuper de grands intérêts dont, je l'avoue, je ne suis point chargé. Votre Altesse Royale me jugerait bien sévèrement, si elle pouvait me supposer un esprit d'intrigue que j'eus de tout temps en horreur. Ma conduite passée peut, mieux que les protestations, me mettre à l'abri d'un soupçon aussi injurieux. L'attachement, le dévouement le plus entier pour mon maître, la reconnaissance pour ses bontés, l'amour de ma patrie dont les intérêts me paraissent intimement liés aux siens, sont les seuls mobiles de ma démarche actuelle. Si, d'après cette notice, Votre Altesse Royale daigne m'accorder un peu d'estime, ce sera pour mon cœur une récompense bien précieuse.

» Espérant que Votre Altesse Royale daignera croire à ma véracité, je lui fais le serment que mon maître ignore ma démarche, et que, suivant mon propre mouvement, je n'y ai été engagé par aucune voie indirecte. Une personne, qui est auprès de lui, m'écrivit, il y a quelque temps, pour me demander si je connaissais les opinions de Votre Altesse Royale sur le compte de la famille des Bourbons, et ma réponse fut qu'ayant des preuves de sa grandeur d'âme, de sa justice et de la sensibilité de son cœur, je ne doutais nullement de ses sentiments particuliers; mais que, si l'on avait le projet de l'engager à se déclarer pour la cause de Louis XVIII, je pensais qu'elle était trop nouvellement arrivée en Suède pour pouvoir se prononcer publiquement, avant qu'il y eût un accord et une volonté énoncée de la part des autres cabinets. Je serais bien malheureux si cet aveu donnait à Votre Altesse Royale une occasion de suspecter ma discrétion. Cette qualité si essentielle pour les grandes entreprises m'était naturelle; l'éducation et la réflexion n'ont fait que l'augmenter. J'ai cru nécessaire de trahir mon secret, pour bien prouver que j'étais seul à agir et pour faciliter une réponse où les obstacles qui peuvent se présenter seraient pénibles à dire ou à entendre, et que l'on peut confier à une tierce personne lorsqu'on est assuré du secret. Je ne communiquerai que ce que

Votre Altesse Royale voudra qui soit connu, à moins qu'elle ne m'ordonne de garder sur cet objet le silence le plus profond, ce que je ferai, je lui en donne ma parole d'honneur. Je ne puis rien dire de plus pour la convaincre.

» Si je n'avais pas craint les propos d'un public toujours porté à préjuger, et même à supposer des intentions à ceux dont il observe les actions, quoique peu marquantes, j'aurais été à Stockholm avec la double intention de faire ma cour à Votre Altesse Royale. Mais j'ai cru plus prudent d'éviter ce voyage, et de prendre la liberté de faire parvenir ma lettre à la reine sous le couvert de la comtesse de Piper. D'après ce que j'ai dit à cette dame, Sa Majesté doit croire que ma lettre ne renferme que des excuses à Votre Altesse Royale, de ne m'être pas fait présenter à elle; et pour en justifier le volume, j'ai ajouté que j'avais eu l'honneur de lui envoyer un récit circonstancié de ma vie, afin de lui faire connaître mes principes et ma façon de penser.

» Les victoires aussi rapides qu'étonnantes qui viennent d'être remportées par les Russes, laissent entrevoir deux chances également funestes pour le repos de la France : celle où le chef de *ses ennemis* succomberait à son sort et trouverait sa fin au milieu des combats, et celle où il tomberait au pouvoir de son vainqueur. Dans le premier cas, on ne peut se dissimuler, d'après l'esprit d'opposition qui existe en France, que la succession au trône est trop nouvellement établie pour pouvoir la croire assurée. En lisant l'histoire, on voit que le temps des régences fut presque toujours celui des factions. La seconde chance ne serait pas plus favorable pour ce royaume, puisqu'il faudrait un gouvernement provisoire qui, par sa nature, ne pourrait avoir aucune durée. Qui sait même si le vainqueur, à l'instigation des autres puissances, ne garderait pas un prisonnier aussi important pour lui, un prisonnier qu'il doit redouter et dans lequel il ne doit avoir aucune confiance? On peut prévoir au moins que sa détention serait fort prolongée. Dans une situation aussi voi-

sine de l'anarchie, Votre Altesse Royale ne pense-t elle pas qu'il serait un moyen de rendre le bonheur à la France et d'assurer la paix de l'Europe, en rappelant sur le trône une famille qui y a régné depuis tant de siècles? Ses droits irréfragables à la couronne ne peuvent être contestés; ils font cesser dès lors toute ambition ou prétention étrangères. Un gouvernement paternel succéderait à un gouvernement tyrannique et consoliderait la tranquillité, on peut le dire, du monde entier. La France ne sera jamais assez accablée pour ne devoir pas craindre encore d'être déchirée par des partis différents. Or, qui pourrait assurer son bonheur d'une manière plus certaine, que le règne d'un prince éprouvé et instruit par le malheur; d'un prince qui, au milieu de ses souffrances, n'a jamais cessé d'être Français, d'aimer et de chérir sa nation, et dont l'unique vœu est d'entourer son sceptre de branches d'olivier! Il me paraît impossible que les cabinets puissent, de nos jours, avancer ce paradoxe faux et égoïste qui les a aveuglés long-temps : que tant que la France serait en révolution, la paix demeurerait assurée pour le reste du continent. Les événements ont prouvé le contraire. Qui sait si ce pays, dominé une seconde fois par un chef ambitieux et qui, jaloux des triomphes de son prédécesseur, voudrait, comme lui, se rendre célèbre, ne serait point entraîné de nouveau dans des guerres désastreuses? Le devoir d'un roi légitime ne doit plus consister qu'à faire cesser les maux d'un royaume jadis si florissant, à lui rendre son ancienne splendeur et à faire aimer et respecter le nom français qui, peut-être, est détesté, sans que la nation en soit la cause. Il me semble que l'Europe entière devrait s'intéresser à ce nouvel ordre de choses, qui lui assurerait une paix solide. Je sais bien, Monseigneur, que, pour parvenir à un but d'un aussi grand intérêt, il faut la réunion des volontés des puissances belligérantes. Il faut que celles qui jouent un si grand rôle dans la lutte générale, et qui, par leur constance et leur fermeté, ont montré ce que peut l'énergie et la valeur, soient

les premières à proposer, dans un congrès, le moyen d'assurer la paix sur une base fixe et de rassembler une force armée suffisante pour en imposer et dicter la loi. Mais, Monseigneur, la chose est-elle donc impossible? Ah! que mon maître serait heureux dans le cas d'une détermination pareille! Et combien il pourrait d'avance compter sur le succès, s'il voyait ce grand plan conduit et dirigé par un prince déjà connu par ses victoires, sa magnanimité et ses grands talents; un prince qui aurait tous les titres pour mériter et justifier la confiance que les souverains ont en lui, et qui, enfin, n'aurait pas d'autre gloire à désirer que celle d'assurer la tranquillité du globe entier, de rendre le bonheur à une nation entière, et d'avoir replacé sur le trône un roi si digne d'y monter par ses vertus, sa constance dans le malheur et son amour pour son pays! Il est inutile que je le nomme. Si ce beau rêve, enfanté dans une âme toute dévouée à son maître et remplie de l'amour de sa patrie, venait à se réaliser, les cœurs et les esprits se réuniraient pour le faire connaître.

» Ennemi de la flatterie, Monseigneur, je n'employai jamais ce langage auprès des princes. Que Votre Altesse Royale soit bien persuadée que, lorsque je lui rends le tribut d'hommages qui lui est dû, je n'obéis qu'à mes convictions, sans être même entraîné par l'unanimité des suffrages ni par la voix de la renommée qui précéda son arrivée en Suède. Qu'elle daigne excuser, avec indulgence, la longueur d'une lettre écrite par un homme incapable de fausseté, mais qui n'est et ne veut être politique ni homme de cabinet.

» Je suis, etc.

» Duc de Pienne.

« Lœfsta, le 13 décembre 1812. »

N° 3. — NOTE DE LA PAGE 14.

Lettre du duc de Pienne au prince royal de Suède.

« Monseigneur,

» J'ose espérer que Votre Altesse Royale me pardonnera si je prends encore la liberté de la détourner un instant de ses grandes occupations, pour la remercier de la réponse qu'elle a daigné me faire ; réponse qui a rempli mon âme d'admiration, de joie et d'espérance, et de sa bonté de l'avoir envoyée par le comte de Montrichard, que, depuis longtemps, je désirais de revoir. L'amitié et l'intérêt mérité que je lui porte me font un devoir d'exprimer à Votre Altesse Royale ma profonde reconnaissance pour toutes les bontés qu'elle daigne avoir pour lui. Il était inutile, pour moi, que son cœur me fît connaître son dévouement et son attachement pour un prince à qui il doit tant, qui a su le juger et qui a tant de droits à la respectueuse affection de ceux qui ont l'honneur de l'approcher. Je me trouverai bien heureux lorsque je serai à portée de faire de vive voix à Votre Altesse Royale, cette profession de foi ; j'en rechercherai avec le plus grand empressement l'occasion. J'ose me flatter que, me connaissant davantage, elle y aura confiance et qu'elle daignera, par la suite des temps, m'accorder un peu d'estime. Serait-il trop présomptueux à moi d'espérer encore un autre sentiment qui serait bien précieux pour moi, et dont je chercherai toujours à me rendre digne ? M'en référant à tout ce que le comte de Montrichard aura l'honneur de communiquer

à Votre Altesse et qui lui fera juger de la conduite franche et loyale que je veux suivre, parce que c'est la seule qui puisse lui convenir et qui soit analogue à mon caractère, je n'abuserai pas davantage de ses bontés en continuant une lettre déjà trop longue.

» Je suis, etc,

» Duc de Pienne.

» Lœfsta, le 16 janvier 1813. »

N° 4. — Note de la page 15.

Lettre du duc de Pienne au prince royal de Suède.

« Monseigneur,

» Espérant que Votre Altesse Royale, ne trouvant aucun inconvénient à voir le comte de La Ferronnays, daignera lui permettre de se présenter et de remplir auprès d'elle la mission dont il est chargé, il est inutile que j'entre dans les détails qu'il aura l'honneur de lui communiquer de vive voix ; je me bornerai donc à donner à Votre Altesse Royale, sur le comte de La Ferronnays, des renseignements qui pourront la mettre à portée de le connaître et de juger de la confiance qu'elle peut avoir en lui.

» De tout temps, le comte de La Ferronnays, attaché et dévoué à ses maîtres, n'a cessé de chercher à en donner des preuves, et de sacrifier ses plus chers intérêts pour leur cause. Ses moyens,

son activité le rendaient digne d'être employé, ainsi que Votre Altesse Royale, avec cette justesse de tact qui la distingue, pourra s'en convaincre par elle-même, lorsqu'il aura eu l'honneur de lui parler. Il était inutile, lorsqu'il me demanda mes conseils sur la manière dont il devait se conduire auprès du prince chargé de fixer les destinées de l'Europe entière, que je lui fisse part de la marche que j'avais suivie, et dont je ne veux ni ne puis me départir; ses instructions lui prescrivaient positivement d'agir avec franchise, loyauté et la plus grande confiance. Heureux de voir qu'il pourrait suivre à la lettre des ordres si conformes à sa manière d'être, il a repris plus de confiance dans une mission aussi importante, et il n'a plus qu'un désir, celui d'être, auprès de Votre Altesse Royale, l'organe de son maître, en vous faisant connaître les sentiments dont son âme est pénétrée, sentiments si justifiés et si mérités par la noble manière de penser de Votre Altesse Royale, etc.

» DUC DE PIENNE. »

N° 5. — NOTE DE LA PAGE 15.

Lettre du duc de Pienne au prince royal de Suède.

« Monseigneur,

» Au moment où Votre Altesse, suivie de tous les regrets, s'éloigne d'un pays dont elle fait le bonheur, pour se rendre aux vœux des nations qui attendent d'elle leur délivrance, je sens combien il est indiscret à moi d'oser la distraire un instant de ses grandes et nobles occupations. J'ose me flatter qu'elle dai-

gnera pardonner cette hardiesse à l'empressement d'un homme qu lui est tout à fait dévoué, et qui brûle du désir de la suivre dans les champs de la gloire que la victoire lui prépare. Soumis aveuglément aux ordres que Votre Altesse m'a fait donner, respectant les motifs de prudence qui la font agir, j'attendrai avec confiance qu'il lui plaise de décider sur mon sort, et avec une impatience égale aux sentiments d'attachement et d'admiration dont mon cœur est pénétré pour sa personne. Daignez croire, Monseigneur, que cette profession de foi, que je me plais à publier, part d'une âme aussi incapable de dire ce qu'elle ne pense pas que d'adulations, lorsqu'un intérêt quelconque semblerait même devoir l'y engager. Si j'avais l'honneur d'être connu plus particulièrement de Votre Altesse, elle aurait la certitude que l'ambition ne peut me faire agir, et qu'indépendamment du grand et constant intérêt si cher à mon cœur, celui qui a été le sujet de ma première lettre; il en existe un aussi fort qui m'est personnel et qui se fonde sur le bonheur de suivre un héros si digne d'être respecté et chéri. Dans ces moments où l'imagination embrasse, au même instant, le passé, le présent et l'avenir, et nous distrait de nos peines actuelles, la mienne se reporte vers l'époque où l'un de mes pères, le maréchal d'Aumont, eut l'honneur de suivre à la guerre un prince né au midi de la France et si remarquable par sa valeur, ses grands talents, sa bonté, sa grâce et sa galanterie. Mon aïeul fut assez heureux pour être témoin de ses exploits et il mérita, par ses loyaux services, d'en être traité comme un ami. Quoique ce prince fût alors obligé de conquérir son royaume et qu'il n'eût point été appelé par le vœu d'une nation, il est, malgré cela, des rapprochements sur lesquels mon esprit se plaît à s'arrêter; qui me rendent ces souvenirs plus intéressants, et me donnent quelquefois une confiance que je ne devrais pas avoir, puisque les rapprochements que je peux trouver ne sont point justifiés quant à ce qui me regarde. Mon imagination m'ayant ainsi égaré quelque temps, Monseigneur, toute illusion cesse alors pour moi,

et je me retrouve arrêté sur les côtes de Suède, jusqu'au moment où il plaira à Votre Altesse de réaliser un rêve qui fait pour le moment ma seule consolation.

« DUC DE PIENNE. »

N° 6. — NOTE DE LA PAGE 34.

Extrait de l'Histoire de la Restauration, par M. Lubis.

« M. de Vitrolles se préparait à aller joindre Monsieur, comte d'Artois, dont il avait appris l'arrivée sur le continent par les lettres de l'abbé de Pradt et par les journaux anglais que ce dernier adressait, de loin en loin, à ses amis de Paris. M. Dalberg et M. de Vitrolles virent bien que, dans l'intérêt de leurs opinions, tous les efforts devaient se réunir pour entraver la conclusion d'un traité à Châtillon, et qu'il fallait éclairer les ministres dirigeants sur les avantages de leur position à l'égard de l'Empereur, s'ils savaient en profiter. Ils s'accordaient sur la nécessité de leur montrer qu'il dépendait d'eux de relever ou d'abattre l'homme qui avait opprimé l'Europe. M. Dalberg ajoutait que M. de Talleyrand prêterait l'appui de son nom à celui qui voudrait porter de telles paroles. Ce parti, bien examiné, fut adopté, et M. de Vitrolles accepta les dangers d'une entreprise aussi hardie. Mais le moment arrivé, M. Dalberg fut seul à donner à M. de Vitrolles les signes de reconnaissance qui pouvaient le faire écouter. Ils étaient adressés au comte de Stadion, ministre plénipotentiaire pour l'Autriche au congrès de Châtillon, et au comte de Nesselrode qui accom-

pagnait l'empereur Alexandre au quartier-général des souverains alliés.

» Après bien des obstacles, l'intrépide envoyé réussit à atteindre Châtillon le 9 mars. Le comte de Stadion, dont les opinions personnelles étaient favorables à la maison royale de France, reçut M. de Vitrolles avec plus d'empressement, d'ouverture et de confiance que ne pouvait lui faire espérer la recommandation même du duc de Dalberg; mais le tableau qu'il lui fit des positions respectives, et ce qu'il lui dit des intentions si vagues, des volontés si variables et si débiles des cabinets, de l'éloignement que tous éprouvaient à embrasser un parti décisif, aurait pu décourager un homme moins déterminé que M. de Vitrolles. M. de Stadion annonça, par un courrier, l'arrivée de ce négociateur qui fut immédiatement invité à se rendre au quartier-général, à Troyes, où il fut reçu, au moment même de son arrivée, par le prince de Metternich et, le lendemain, par M. de Nesselrode. Dans les conférences journalières auxquelles M. de Vitrolles fut appelé, il lui fut facile de se convaincre que rien de ce qui lui avait été annoncé par M. de Stadion n'était exagéré. Les liens de la coalition étaient fortement serrés; le plan pour l'organisation de l'Europe était assez bien arrêté, mais on s'inquiétait peu de l'avenir de la France. On voulait renfermer Napoléon dans les frontières les plus étroites, et rien au delà.

» Néanmoins, dans ces conférences qui duraient plusieurs heures et se répétaient souvent deux fois par jour, M. de Vitrolles montrait aux ministres des souverains coalisés, tout ce qu'ils pourraient obtenir de garanties, s'ils avaient à s'associer aux vrais intérêts de la France qui ne demandait que repos et liberté; que de tels biens ne seraient jamais obtenus en traitant avec Napoléon, et que la restauration de la famille royale de France pouvait seule les assurer. Il appuyait son langage de raisons et de preuves qui dissipaient peu à peu les doutes et produisaient une sorte d'entraînement; il profita de ces bonnes dis-

positions pour remettre une note, le 14 mars, dans laquelle il conseillait la rupture du congrès de Châtillon, la déclaration que toute négociation avec la personne de Napoléon serait à jamais refusée; que le roi Louis XVIII serait reconnu comme souverain légitime, et les provinces occupées par les armées alliées réunies au gouvernement de Monsieur, frère du roi et lieutenant général du royaume; enfin, que trois princes, Monsieur à Nancy, M. le duc d'Angoulême à Bordeaux et M. le duc de Bourbon à Lyon, recevraient un établissement militaire, pour appeler aux armes et à la défense de leur cause les Français qui leur étaient dévoués.

» Tel était l'empire d'une volonté et d'une conviction, au milieu de ceux qui n'avaient d'autre pensée que de finir la guerre par un traité et, dans tous les cas, d'assurer leur retraite, que ces propositions hardies devinrent l'objet sur lequel discutèrent les ministres des quatre puissances. Mais il était évident que l'on craignait de traiter nettement ces questions, et qu'on perdait en débats inutiles un temps qui pouvait être irréparable.

» Pressé par la grandeur des circonstances, M. de Vitrolles demanda et obtint, par M. de Nesselrode, une audience de l'empereur Alexandre, qui jusque-là avait refusé de voir les Français venus à lui de la part de Monsieur, tels que le comte François d'Escars et le comte Jules de Polignac. Cette conférence mémorable eut lieu le 17 mars. Tous les sujets importants y furent traités. M. de Vitrolles rencontra d'abord des préventions contre la possibilité d'une restauration de la maison royale; il reçut la singulière confidence des différentes idées qui avaient été successivement admises sur le sort réservé à la France, si, comme on l'avait espéré, elle secouait elle-même le joug militaire de Napoléon. Les souverains n'avaient pas même admis la supposition qu'il pourrait naître, des événements, quelques circonstances favorables à l'ancienne dynastie.

Après avoir montré que la France demandait la paix et le re-

pos, qu'elle ne souffrirait pas la conquête, qu'elle ne pourrait se rallier qu'à l'adoption d'une cause honorable, M. de Vitrolles fit habilement valoir les embarras et les dangers de la position des armées étrangères, au milieu d'un pays désolé et prêt à se soulever. Il indiqua que cette expression de l'opinion publique, que l'on réclamait pour prendre un parti, ne se trouvait qu'à Paris; qu'ainsi, au lieu de promener les armées et, avec elles, la dévastation sur le sol français, il fallait marcher directement vers la capitale, en annonçant des intentions favorables à l'avenir du pays; qu'il n'y avait pas d'autre moyen de salut. Au bout de quelques heures et, après des réponses plus ou moins satisfaisantes, M. de Vitrolles ne put douter que ses idées n'eussent été comprises : l'empereur lui déclara que son parti était arrêté, qu'il se rendrait sous quelques heures au quartier-général du prince Schwartzenberg, et que l'on marcherait sur Paris.

N° 7. — Note de la page 52.

Lettre du prince royal au maréchal prince de la Moskowa, datée de Juterbock, le 9 *septembre* 1813.

« Le 6, au soir, après la bataille de Dennewitz, j'appris qu'un de vos aides-de-camp avait été blessé et fait prisonnier. Je m'empressai d'envoyer de suite un des miens à sa rencontre, à Treuenbritzen où il eut le déplaisir d'apprendre qu'il avait été déjà dirigé sur Berlin ; mais, avant son départ, il m'avait adressé une lettre que le magistrat de la ville remit à mon aide-de-camp et que vous trouverez ci-jointe. J'ai donné des ordres pour que le colonel Clouet soit traité avec tous les soins que son état exige,

et avec les égards qui sont dus à son rang et à la personne à laquelle il était attaché.

» Quoique les intérêts que nous servons soient différents, j'ai du plaisir à penser que nos sentiments sont toujours restés les mêmes, et je saisirai, avec le plus vif empressement, toutes les occasions de vous assurer que je suis constant dans ceux que vous m'avez connus pour vous.

» Depuis long-temps nous ravageons la terre, et nous n'avons encore rien fait pour l'humanité. La confiance dont vous jouissez à si juste titre auprès de l'empereur Napoléon pourrait, ce me semble, être de quelque poids pour déterminer ce souverain à accepter enfin la paix honorable et générale qu'on lui a offerte et qu'il a repoussée. Cette gloire, prince, est digne d'un guerrier tel que vous, et le peuple français rangerait cet éminent service au nombre de ceux que nous lui rendions, il y a vingt ans, sous les murs de Saint-Quentin, en combattant pour sa liberté et pour son indépendance. »

N° 8. — Note de la page 98.

Extrait du rapport de lord Cathcart à lord Castlereagh, en date de Leipsig, le 19 *octobre* 1813.

« Il paraît que Bonaparte avait compté sur la présence de la famille électorale de Saxe et sur les sollicitations des habitants, pour la conservation de la ville, afin de gagner du temps et pourvoir à sa propre sûreté ; mais il a été trompé dans son attente. L'empereur Alexandre reçut un parlementaire envoyé au nom du roi de Saxe, pour offrir de capituler afin de sauver la ville.

L'Empereur répondit à haute voix, en présence de plusieurs centaines d'officiers et dit, en substance, avec une énergie et une dignité remarquables : Qu'une armée poursuivant un ennemi en fuite ne pouvait pas être arrêtée un seul instant par considération pour la ville; qu'en conséquence, il fallait que les portes fussent ouvertes sur-le-champ, et qu'alors la plus stricte discipline serait observée; que, si les soldats allemands qui étaient dans la place voulaient se réunir à leurs compatriotes dans son armée, ils seraient reçus tous en frères; mais qu'il regardait toute proposition envoyée pendant que Bonaparte était là, comme extrêmement suspecte parce qu'il connaissait bien l'ennemi auquel il avait affaire. Quant au roi de Saxe personnellement, qui avait tenu une conduite décidément hostile, l'Empereur ne répondit pas et refusa de lui rien faire dire. La grosse artillerie et les colonnes d'attaque reçurent l'ordre d'avancer, etc. »

N° 9. — Note de la page 127.

Extrait de l'ouvrage de Le Bas (Suède et Norvége), *sur la mission du docteur Franzenberg, près du prince royal de Suède, à Liége.*

« Entre le 15 et le 20 mars, le prince royal reçut, à Liége, un émissaire français qui lui était envoyé par son beau-frère Joseph et quelques autres membres de sa famille. Cet émissaire, alors attaché à la maison du roi Joseph, l'avait été pendant long-temps à celle du prince; il était par conséquent bien connu des généraux qui avaient servi sous ses ordres, et c'est à la faveur de ces

connaissances qu'il était parvenu jusqu'à lui. Cet émissaire était porteur d'un billet qui ne contenait que ces mots : « M. Franzenberg vous remettra ce billet ; croyez tout ce qu'il vous dira. — » Eh bien, lui dit le prince royal, qu'avez-vous à m'apprendre ? — » Joseph a voulu informer Votre Altesse Royale que l'Autriche est » décidée à se détacher. Je suis chargé d'ajouter que cette déter- » mination de l'Autriche ne peut manquer de produire un grand » effet sur l'esprit public en France; que cette coopération, jointe » aux grandes levées qui se font déjà, triplera prochainement les » moyens de l'Empereur qui sont encore considérables, et qu'il » compte placer bientôt entre deux feux la majeure partie des » alliés. L'Empereur demande quel parti prendra le prince royal » de Suède, dans la nouvelle situation des choses. — Est-ce là tout ? » — Je n'ai plus rien à dire pour ce qui concerne ma mission » spéciale. — Eh bien ! reprit le prince royal, vous direz à mon » beau-frère Joseph que je connais trop bien Napoléon pour voir » autre chose qu'un piége dans tout ce qui me vient de sa part ; » que je suis convaincu, ou qu'il veut me tromper, ou qu'il se » trompe lui-même dans cette circonstance, tant sur ses espé- » rances que sur les moyens qui lui restent ; que je réponds à » sa demande insidieuse, sur le parti que je prendrai, en lui di- » sant avec franchise quel est celui qu'il fera bien de prendre » lui-même : c'est de faire la paix et au plus tôt. Dites à mon » beau-frère qu'il peut assurer l'Empereur que ce n'est ni pour » mon intérêt personnel, ni par la crainte qu'il batte les alliés, » que je l'engage à faire la paix ; car, si je ne pensais qu'à moi, » je devrais désirer que, continuant la guerre, il eût d'abord sur » eux de très-grands avantages, parce qu'alors je réunirais leurs » débris à mon armée encore intacte, et que la décision serait » de lui à moi. D'après les dispositions bien connues de l'Europe » et de la France même à son égard, j'ai tout lieu de croire que » j'aurais pour moi la chance la plus favorable qui puisse s'offrir » à l'homme le plus ambitieux, et il sait assez, par expérience,

» que je ne crains ni ses menaces ni sa tactique ; qu'il se sou-
» vienne de la Saale. L'Empereur comprendra fort bien tout
» cela, car c'est indubitablement ce qu'il ferait lui-même à ma
» place. Mais je ne sais pas sacrifier à mon ambition personnelle
» le repos de l'Europe et l'intérêt de l'humanité. C'est donc pour
» lui plus que pour moi que je l'engage à la paix, quoique je
» sache fort bien que j'ai toujours été l'objet secret de sa haine,
» parce qu'il m'a toujours mal jugé. Et s'il ne veut pas croire
» que son intérêt me touche à ce point, qu'il pense, s'il le veut,
» que c'est celui de cette belle France qui méritait un meilleur
» sort. Que mon beau-frère lui dise de se méfier de ceux qui
» l'éloignent de faire la paix. *Je suis certain qu'il est trahi.* Il
» n'est plus temps de marchander cette paix ; il y va de sa cou-
» ronne, et ce n'est qu'en faisant la paix qu'il peut la conserver. »

» Après avoir promis de rendre exactement au roi Joseph tout ce que le prince royal venait de lui dire, M. Franzenberg exposa ce qu'il était chargé de communiquer, de la part de plusieurs autres personnages qui tenaient un rang distingué dans les premiers corps de l'État. Tous leurs avis s'accordaient à faire savoir au prince que, dans les cas où les événements amèneraient les alliés à Paris, il devait s'y présenter le premier (1) : « C'est-à-dire, reprit le
» prince, qu'il s'agirait d'établir une guerre civile en France,
» et d'y aller prendre ma part, en oubliant tout à coup les sen-
» timents et les principes qui m'ont armé pour le repos de l'Eu-
» rope et de la France elle-même. Cela ne peut me convenir.
» Hâtez-vous de retourner à Paris ; rendez bien exactement à
» mon beau-frère la réponse que je vous ai faite pour lui, et,

---

(1) Sieyès avait dit que c'était le seul moyen de consolider notre grande révolution et de nous en assurer les beaux résultats. « C'est bien contre
» mes intérêts que je parle, avait-il ajouté, car si le prince de Suède ar-
» rive, il faut que je m'en aille. »

» quant aux autres, dites-leur que je suis loin de partager leur » opinion sur les circonstances actuelles, qu'ils feront mieux de » s'entendre, s'ils le peuvent, pour saisir promptement les » moyens les plus sûrs de conserver à leur patrie sa gloire et son » indépendance, tout en mettant celle des autres peuples à l'abri » de nouveaux dangers. »

M. Franzenberg partit et retourna auprès du général Maison, qui avait facilité son passage. Il lui déclara que l'intention du prince royal n'était nullement de détruire le pouvoir de Napoléon, mais bien de l'abaisser et de le réduire à la France. Il s'étendit sur la douleur qui accablait le prince, en voyant la France ravagée par des armées étrangères, ce qu'il n'attribuait qu'aux fautes de Napoléon. Le général Maison écrivit au ministre de la guerre (duc de Feltre), les détails de sa conversation avec M. Franzenberg. Le duc en rendit compte directement à l'Empereur, et, présumant que cette dépêche pouvait semer des divisions parmi les alliés, il en expédia un duplicata par un officier à qui l'on donna une fausse direction, pour qu'il fût jeté dans leurs avant-postes et fait prisonnier. Ces dépêches furent envoyées à l'empereur Alexandre, qui les remit lui-même au prince royal, dès son arrivée à Paris.

N° 10. — Note de la page 128.

Extraits d'une lettre du prince royal de Suède, au chancelier de la cour, baron de Wetterstedt.

« Liége, 10 mars 1814.

. . . .

» Quand lord Castlereagh allégua, comme une raison qui s'opposait à l'admission d'un plénipotentiaire suédois aux négociations de Châtillon, qu'il faudrait en même temps inviter l'Espagne à y prendre part, et qu'on ne voulait pas mettre le gouvernement espagnol dans le secret des affaires, j'aurais désiré que vous eussiez répondu que la Suède ne parle que pour elle, qu'elle n'est l'avocat de personne ; qu'elle ne plaide que la cause de la justice, de l'honneur et de ses droits.

. . . .

. . . .

» Un objet sur lequel vous devez insister, c'est de savoir jusqu'à quel point, et jusqu'à quelle époque, on veut continuer la guerre. Le but pour lequel nous nous étions armés est atteint. Il s'agit de savoir à présent celui qu'on se propose. Il doit naturellement être l'objet de nouvelles négociations, et alors nous devons en référer au roi. »

N° 11. — Note de la page 129.

Lettre de Bernadotte à Son Altesse Royale le duc de Sudermanie.

« Liége, 13 mars 1814.

» Je n'ai à te donner aujourd'hui aucun détail bien intéressant sur les armées. Les contradictions que j'aperçois dans les nouvelles m'ont déterminé à envoyer des officiers sur le théâtre des opérations, et par le premier courrier je pourrai t'apprendre quelque chose; je puis néanmoins te dire que j'ai adressé à M. le baron de Wetterstedt et à M. le comte de Lowenhjelm, qui représentent le roi au congrès de Châtillon, les instructions les plus formelles pour qu'ils se déclarent pour la paix. Elle seule peut aujourd'hui sauver l'Europe, assurer le bonheur de la Suède et me rapprocher du roi, de la reine et de toi; j'apprends avec le plus grand plaisir que tu gagnes tous les jours dans l'esprit des personnes qui t'approchent. Garde-toi de te prévaloir de ces avanages; conserve toujours une grande et noble modestie; elle te fera aimer, et ce but est celui que les princes doivent le plus désirer atteindre. Éloigne de toi ou sois indifférent à tout ce qui portera l'empreinte de la flatterie. Apprends à juger les hommes et à discerner, dans ceux qui t'entourent, ceux qui sont dirigés par un véritable attachement, de ceux qui céderaient à un sentiment moins estimable; sois surtout respectueux pour la vieillesse. Cette vénération religieuse qui lui est due, ne peut trouver sa source que dans un cœur pur et dans une belle âme. »

. . . .

N° 12. — Note de la page 136.

Lettre du prince royal de Suède au général Carnot, commandant en chef à Anvers.

« Liége, le 8 avril 1814.

« .... Ce sont ces devoirs qui vous engagent maintenant à contribuer au retour de l'ordre et de la tranquillité en France, en rendant hommage au gouvernement qui va être établi par la volonté nationale. En vous proposant de remettre la forteresse dont vous avez le commandement, et de joindre vos troupes à celles que je mène à la conquète de la paix, je témoigne mon désir de conserver à la France un homme qui peut encore lui être si utile par ses talents distingués, et je vous donne la preuve la plus solennelle de l'estime et de la considération que je vous ai toujours portées.

» Charles-Jean. »

N° 13. — Note de la page 146.

Proclamation du prince royal, à l'armée suédoise. Lubeck, le 21 mai 1814.

« Soldats !

» Un conquérant aussi formidable par ses vues que par ses moyens, menaçait d'envahir l'Europe, et faisait gémir l'Allema-

gne sous le poids de sa puissance. La Suède conçut le noble dessein de coopérer à l'affranchissement des peuples de la Germanie ; mais avant d'envoyer ses défenseurs sur un sol étranger, elle devait se prémunir contre un pays limitrophe, soumis à l'influence de l'ennemi général. En empêchant la formation d'une confédération du Nord, votre roi avait, à la vérité, préservé la patrie du malheur de devenir province d'un autre empire ; mais il ne pouvait assurer sa liberté, sans donner, à la nation suédoise, les Norvégiens pour amis. Des traités solennels ont été conclus, ils garantissent à la Suède l'union de la Norvége, et le roi de Danemark, en cédant, par celui de Kiel, ses droits sur ce pays, a donné à ces traités, un caractère sacré et inviolable.

» Soldats! le joug est brisé; l'Allemagne est libre, et vous avez contribué à sa délivrance. Un prince auquel le bien-être des Norvégiens avait été confié, veut sacrifier leur bonheur. En suivant la politique contre laquelle les alliés se sont armés, il refuse, malgré la volonté nationale, d'exécuter un traité qui, indépendamment des autres avantages accordés au Danemark, lui a rendu les duchés de Schleswig et du Holstein que ce prince doit désirer de gouverner un jour. S'il persiste à méconnaître la voix du devoir et de la raison, si nous sommes réduits à la malheureuse nécessité de faire valoir, par la force des armes, la teneur des traités et lés droits de la Suède, rappelez-vous, soldats, que ce n'est point à la nation norvégienne que nous faisons la guerre, que ce ne sont que les instigateurs qui l'égarent qu'il faudra punir; et les hommes armés qui continuent de dominer sur elle, que nous devons combattre. Ménagez des frères aveuglés qui, revenus de leur erreur, reconnaîtront que le gouvernement suédois, en désirant l'union des deux pays, n'a eu d'autre vue que d'assurer la tranquillité du Nord et de rendre les Norvégiens libres et indépendants.

» Soldats! pénétré de la même confiance avec laquelle je vous ai conduits sur les rivages que nous allons quitter, je vous

mènerai remplir les devoirs glorieux auxquels les intérêts de la patrie vous appellent.

» Vous les remplirez parce que vous êtes Suédois. Dieu bénira notre cause, parce qu'elle est juste. »

N° 14. — Note de la page 164.

Proclamation de Son Altesse Royale le prince royal, aux Norvégiens. Au quartier-général de Wennersborg, le 17 juillet 1814.

« Norvégiens !

» Destinés par la nature à être unis avec la nation suédoise, votre sort est accompli depuis que le roi de Danemark a cédé à la Suède, par la paix de Kiel, ses droits sur la Norvége. Les avantages que votre ancien souverain a retirés de cette paix vous sont connus. Il obtint, immédiatement après sa signature, l'évacuation des duchés de Schleswig et de Holstein, la remise des places fortes de Gluckstad et de Fredriksort, la reconnaissance des droits du Sund, l'abandon de plus de douze millions de contributions imposées aux duchés, la renonciation d'une somme pareille pour des captures faites pendant la paix, une somme considérable en argent, dont partie a été payée ; et enfin la promesse de la cession de la Poméranie, après la remise et l'occupation des forteresses de Kongsvinger, Fredrikshall, Fredrikstadt et Aggershus.

» Ces grands sacrifices ne furent faits au Danemark que parce

qu'il promit que vous reconnaîtriez, paisiblement et sans opposition, l'autorité du roi de Suède; et vous les apprécierez, en lisant les traités qui avaient réuni, contre l'ennemi général, la Suède, la Russie, l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche. Norvégiens! si, dans ce siècle, ces traités pouvaient être éludés par des nations civilisées, il n'existerait plus de bonne foi sur la terre.

» A l'époque où votre gouvernement fournit à la France plusieurs milliers de matelots pour monter des vaisseaux de guerre, la Suède reconnut l'indispensable nécessité de se rendre indépendante du continent. Elle refusa de s'humilier devant l'idole du jour, et s'appuyant avec confiance sur elle-même et sur ses lois constitutionnelles, elle osa les invoquer en faveur de ses enfants, et elle rejeta la demande d'un pareil nombre de matelots. Elle fit plus: elle s'unit, à l'époque la plus critique que présentent nos annales, à un monarque dont Napoléon avait résolu la perte. Elle est fière maintenant d'avoir devancé l'opinion de tant de peuples.

» Norvégiens! les petits États sont toujours les jouets des plus puissants. Vous ne pouvez pas former un gouvernement isolé, et la pensée de l'homme qui vous égare, est de réunir, un jour, la couronne de Norvége à celle de Danemark. Mais la nature, d'accord avec la saine politique, veut que les Norvégiens et les Suédois soient amis et frères. C'est aussi en frères que les Suédois veulent vivre avec vous. Réunies et se prêtant un mutuel appui, la Suède et la Norvége présenteront, de tous côtés, un front inexpugnable. Isolées et désunies, elles auront tout à redouter et d'elles-mêmes et des autres. Voyez l'Angleterre! Cette île si célèbre a fondé sa prospérité sur une semblable union. Celle de la Norvége à la Suède est garantie par les premières puissances du monde.

» Une expérience de plusieurs siècles prouve que les divisions du Nord ont toujours entraîné sa ruine. Cette idée avait frappé le grand Gustave. Après avoir préparé la paix de l'Europe et af-

fermi la religion, son projet était de vous réunir à la Suède. La mort trompa cette attente. Les conséquences en ont été funestes pour vous.

» Norvégiens! après la mémorable bataille de Leipsig, vos intérêts ont dû vous dire que votre union à la Suède pouvait seule faire votre bonheur et fonder votre sûreté. Les grandes puissances veulent cette union. Toutes ont reconnu qu'il était temps de mettre un terme aux dissensions qui résultaient de la séparation des deux peuples. Voulez-vous seuls vous opposer à la volonté générale? Voulez-vous seuls combattre les Suédois et les souverains qui ont garanti votre union avec nous? Leur gloire, leurs intérêts, la sainteté des traités enfin demandent qu'elle s'effectue.

» J'arrive au milieu de vous, avec l'espérance que vous traiterez en frères cette brave armée que je ramène d'une campagne aussi glorieuse qu'étonnante. Ni cette armée, ni celle qui, depuis un an, était stationnée sur vos frontières, ne désirent des lauriers qui devraient être teints de votre sang. Les Suédois sont, comme vous, membres de la famille scandinave, et des combats livrés entre les deux peuples répugnent également à la nature, à la raison et à la saine politique.

» Norvégiens! ne vous laissez pas animer par les instigations d'individus qui n'ont en vue que leur intérêt personnel. Ne sacrifiez pas le bien-être de votre patrie aux illusions trompeuses qu'ils vous présentent. Ouvrez les yeux sur les dangers où vous précipite une ambition criminelle. La Suède ne posera point les armes, qu'elle n'ait opéré une réunion nécessaire à sa sûreté et à son repos. Vous pouvez prévenir les malheurs d'une guerre qui ne peut être utile qu'à vos séducteurs. Portez votre pensée sur l'avenir qui vous attend et sur la gloire et la prospérité qui doivent résulter de l'union des deux peuples.

» Norvégiens! rejetez donc une influence et des erreurs, également indignes de vous! Que la volonté nationale parle! Que

cette volonté fixe ses lois, sous l'égide d'un roi éclairé et bienfaisant ! Il vous offre, avec l'éloignement de toute espèce de guerre, l'indépendance, la liberté et la garantie de tous vos priviléges. Votre loyauté en sera le gage ; ses vertus en sont les garants.

» CHARLES-JEAN. »

N° 15. — NOTE DE LA PAGE 172.

Constitution du royaume de Norvége, décrétée par le Storthing extraordinaire du royaume de Norvége, à Christiania, le 4 novembre 1814, et sanctionnée par Sa Majesté.

DE LA FORME DU GOUVERNEMENT ET DE LA RELIGION.

§ 1.

Le royaume de Norvége est un état libre, indépendant, indivisible et inaliénable, uni à la Suède sous un même roi. La forme du gouvernement est limitée, héréditaire et monarchique.

§ 2.

La religion luthérienne évangélique continuera d'être la religion dominante dans le royaume. Les habitants qui la professent, sont tenus d'y élever leurs enfants. Les ordres des jésuites et des moines ne seront point tolérés dans le royaume.

L'entrée du royaume sera toujours, comme par le passé, interdite aux juifs,

DU POUVOIR EXÉCUTIF; DU ROI ET DE LA FAMILLE ROYALE.

§ 3.

Le pouvoir exécutif réside dans la personne du roi.

§ 4.

Le roi professera toujours la religion luthérienne évangélique; il la maintiendra et la protégera.

§ 5.

La personne du roi est sacrée; il ne peut être ni blâmé ni accusé. Son Conseil est responsable de son gouvernement.

§ 6.

La succession est linéale et agnatique, telle qu'elle est déterminée par l'ordre de succession décrété par les États-généraux de la Suède et sanctionné par le roi, en date du 26 septembre 1810, et dont une traduction est annexée à cette constitution.

Du nombre des héritiers légitimes est aussi l'enfant dans le sein de sa mère, lequel, aussitôt qu'il sera né, après la mort de son père, prendra la place qui lui est due dans la ligne de succession.

Lorsqu'un prince héritier des couronnes réunies de la Norvége et de la Suède sera né, son nom et le jour de sa naissance seront annoncés au premier Storthing et inscrits sur ses registres.

§ 7.

S'il ne se trouve aucun prince héritier légitime du trône, le roi peut proposer son successeur au Storthing de Norvége en

même temps qu'aux États généraux de Suède. Aussitôt que le roi aura fait sa proposition, les représentants des deux peuples choisiront dans leur sein un comité revêtu du droit de déterminer l'élection, en cas que la proposition du roi ne fût pas, à la pluralité des voix, approuvée par les représentants de chacun des deux peuples séparément.

Le nombre des membres de ce comité, qui sera composé d'autant de Norvégiens que de Suédois, ainsi que la marche à suivre dans l'élection, seront réglés par une loi, que le roi proposera en même temps au Storthing prochain et aux États généraux de Suède. On tirera au sort pour faire sortir du comité un de ses membres.

§ 8.

Le Storthing de Norvége et les États-généraux de Suède se concerteront pour fixer, par une loi, l'âge de la majorité du roi; s'ils ne peuvent pas en tomber d'accord, un comité, nommé par les représentants des deux peuples, en décidera de la manière établie par le § 7.

Aussitôt que le roi aura atteint l'âge de majorité fixé par la loi, il déclarera lui-même publiquement qu'il est majeur.

§ 9.

Aussitôt que le roi, devenu majeur, aura saisi les rênes du gouvernement, il prêtera entre les mains du Storthing le serment suivant : « Je jure par Dieu et son saint Évangile de gouverner le royaume de Norvége conformément à sa constitution et à ses lois. »

Si le Storthing n'est pas alors assemblé, ce serment sera déposé par écrit dans le conseil et répété solennellement par le roi au premier Storthing, soit de vive voix, soit par écrit par celui que le roi aura délégué à cet effet.

§ 10.

Le couronnement et le sacre du roi se feront lorsqu'il sera majeur, dans la cathédrale de Drontheim, au temps et avec les cérémonies qu'il fixera lui-même.

§ 11.

Le roi passera chaque année quelque temps en Norvége, à moins que des obstacles graves ne s'y opposent.

§ 12.

Le roi choisira lui-même un conseil de citoyens norvégiens qui seront parvenus à l'âge de trente ans. Ce conseil sera composé, pour le moins, d'un ministre d'État et de sept autres membres.

De même le roi peut créer un vice-roi et un gouverneur.

Le roi répartira les affaires entre les membres du Conseil de la manière qu'il jugera convenable.

Outre ces membres ordinaires du Conseil, le roi, ou dans son absence, le vice-roi (ou le gouverneur, de concert avec les membres ordinaires du Conseil), peut, dans des occasions particulières, appeler d'autres citoyens norvégiens à y siéger, pourvu qu'ils ne soient pas membres du Storthing.

Le père et le fils, ou deux frères, ne pourront pas siéger à la fois dans le Conseil.

§ 13.

Le roi fera gouverner le royaume, pendant son absence et dans les cas qu'il aura lui-même prescrits, soit par le vice-roi, soit par le gouverneur, avec cinq au moins des membres du Consei.

Ils gouverneront le royaume au nom du roi et de sa part. Ils observeront inviolablement tant les dispositions contenues dans cette loi fondamentale, que les préceptes y conformes que le roi leur aura donnés dans des instructions. Ils feront leur très-humble rapport au roi sur les affaires qu'ils auront ainsi décidées.

Toutes les affaires seront décidées à la majorité des voix. Si les voix sont égales, le vice-roi ou le gouverneur, ou, dans leur absence, le premier membre du Conseil en aura deux.

§ 14.

Il n'y a que le prince royal ou son fils aîné qui puissent être vice-roi, et ce ne peut être que lorsqu'ils auront atteint l'âge fixé pour la majorité du roi. A la place de gouverneur, pourra être nommé soit un Norvégien, soit un Suédois.

Le vice-roi sera domicilié dans le royaume, et il ne lui sera pas permis de séjourner dans l'étranger plus de trois mois chaque année.

Lorsque le roi sera présent, les fonctions du vice-roi cesseront. S'il n'y a pas de vice-roi, mais seulement un gouverneur, les fonctions de ce dernier cesseront également, attendu que, dans ce dernier cas, il n'est que le premier membre du conseil.

§ 15.

Pendant le séjour du roi en Suède, il aura toujours auprès de lui le ministre d'État de la Norvége et deux membres du conseil norvégien, lesquels alterneront annuellement.

Ils seront chargés des mêmes devoirs et de la même responsabilité constitutionnelle que le conseil siégeant en Norvége (mentionné au § 13); et ce n'est qu'en leur présence que les affaires norvégiennes devront être décidées par le roi.

Toutes les pétitions adressées au roi par des citoyens norvé-

giens; devront d'abord être remises au conseil norvégien pour qu'il en donne son avis avant qu'il en soit décidé. En général, aucune affaire norvégienne ne devra être décidée avant que le conseil norvégien n'en ait donné son avis, à moins que des obstacles importants ne s'y opposent.

Le ministre d'État de la Norvége fera le rapport des affaires, et il sera responsable de la conformité des expéditions avec les résolutions qui auront été prises.

§ 16.

Le roi réglera le culte et les rits ainsi que toutes les réunions qui ont la religion pour objet; il veillera à ce que les ministres de la religion observent les règles qui leur auront été prescrites.

§ 17.

Le roi peut donner et abolir des ordonnances qui concernent le commerce, la douane, l'industrie et la police; elles ne devront cependant pas être contraires à la constitution ni aux lois établies par le Storthing (conformément aux §§ 77, 78 et 79 ci-dessous). Elles auront provisoirement force de loi jusqu'au Storthing prochain.

§ 18.

Le roi fera lever, en général, les taxes imposées par le Storthing. Le trésor public de la Norvége restera en Norvége; les rentrées ne seront employées qu'aux besoins de la Norvége seule.

§ 19.

Le roi veillera à ce que les propriétés et les droits régaliens de l'État soient employés et administrés de la manière fixée par le Storthing, et la plus avantageuse au pays.

§ 20.

Le roi, dans son conseil, a le droit de donner grâce aux criminels, après que le tribunal suprême aura prononcé et donné son opinion.

Le criminel a le choix d'accepter la grâce du roi, ou de se soumettre à la peine à laquelle il aura été condamné.

Dans les causes que le Odelsthing aura fait porter devant le Rigsret, il ne pourra y avoir d'autre grâce que celle qui exempte de la peine capitale.

§ 21.

Le roi, après avoir entendu son conseil norvégien, disposera de tous les emplois civils, ecclésiastiques et militaires. Les fonctionnaires jureront obéissance et fidélité à la constitution et au roi.

Les princes de la famille royale ne pourront être revêtus d'aucun emploi civil; cependant le prince royal, ou son fils aîné, pourra être nommé vice-roi.

§ 22.

Le gouverneur du royaume, le ministre d'État et les autres membres du conseil, ainsi que les fonctionnaires attachés à ses bureaux, les envoyés et les consuls, les magistrats supérieurs civils et ecclésiastiques, les chefs des régiments et autres corps militaires, les commandants des forteresses et les commandants en chef des vaisseaux de guerre pourront, sans arrêt préalable, être destitués par le roi, son conseil norvégien entendu. Quant à la pension à accorder aux fonctionnaires ainsi destitués, c'est au premier Storthing subséquent à en décider. En attendant, ils jouiront des deux tiers de leur ancien traitement.

Les autres fonctionnaires ne pourront être que suspendus

par le roi, et ils seront alors de suite traduits devant les tribunaux; mais ils ne pourront être destitués qu'à la suite d'un arrêt. Le roi ne pourra pas non plus leur faire changer d'emploi malgré eux.

§ 23.

Le roi peut conférer des ordres de chevalerie à qui bon lui semble, en récompense de mérites signalés qui seront publiés, mais il ne peut conférer d'autre rang ou titre que celui qui est attaché à chaque emploi. Un ordre de chevalerie ne dispense personne des devoirs et des charges communs à tous les citoyens; il ne donne non plus des titres particuliers pour obtenir des emplois dans l'État. Les fonctionnaires qui auront eu leur congé en grâce conserveront le titre et le rang attachés aux emplois qu'ils ont occupés.

Personne ne pourra, à l'avenir, obtenir des prérogatives héréditaires, personnelles ou mixtes.

§ 24.

Le roi pourra choisir et renvoyer, quand bon lui semblera, tous les officiers et serviteurs attachés à sa cour.

§ 25.

Le roi a le commandement en chef de toutes les forces de terre et de mer du royaume. Elles ne pourront pas être augmentées ni diminuées sans le consentement du Storthing. Elles ne devront pas être cédées au service de quelque puissance étrangère, et aucunes troupes appartenant à une puissance étrangère (excepté des troupes auxiliaires en cas d'une invasion hostile) ne pourront entrer dans le pays sans le consentement du Storthing.

En temps de paix, les troupes norvégiennes seules seront sta-

tionnées en Norvége. Elles ne le seront point en Suède. Cependant le roi pourra avoir en Suède une garde norvégienne, composée de volontaires ; et il pourra, pour un court espace de temps, au plus de six semaines par an, rassembler les troupes des environs des deux pays, pour les exercices dans l'un ou l'autre des deux royaumes ; mais, dans aucun cas, plus de 3,000 hommes des troupes de toute arme de l'un des deux pays ne pourront, en temps de paix, entrer dans l'autre.

L'armée norvégienne et la flottille à rames ne pourront pas être employées à une guerre offensive, sans le consentement du Storthing.

La flotte norvégienne aura ses chantiers et, en temps de paix, ses stations ou ses ports en Norvége. Les bâtiments de guerre de l'un des deux pays ne seront montés des marins de l'autre qu'autant qu'ils s'engageront volontairement.

Le Landvehr et les autres troupes norvégiennes, qui ne pourront pas être comptés au nombre des troupes de ligne, ne devront jamais être employés hors des frontières du royaume de Norvége.

§ 26.

Le roi a le droit de rassembler les troupes, de commencer la guerre, de faire la paix, de conclure et dissoudre les traités, d'envoyer et de recevoir des ministres.

Lorsque le roi voudra commencer la guerre, il devra en avertir le Conseil de Norvège, demander son avis et se faire donner par lui une relation détaillée sur l'état du royaume relativement à ses finances et à ses moyens de défense, etc. Cela fait, le roi convoquera le ministre d'État de Norvége, les membres du conseil de Norvége, ainsi que ceux du Conseil de Suède, pour une séance extraordinaire, dans laquelle il exposera les motifs et les circonstances qui doivent, dans ce cas, entrer en considération ; la relation du Conseil norvégien sur l'état de ce

royaume, jointe à une pareille sur celui de la Suède, doit en même temps être exhibée. Le roi exigera alors leur avis sur ces objets; ils le feront insérer, chacun pour sa part, dans le procès-verbal, sous la responsabilité imposée par la constitution, et alors, le roi pourra prendre la résolution qu'il jugera la plus salutaire pour l'État.

§ 27.

Tous les membres du Conseil assisteront à ces séances, à moins que des empêchements légitimes ne justifient leur absence; et aucune résolution ne sera prise, s'il ne s'y trouve pas au delà de la moitié des membres.

Dans les affaires norvégiennes qui (en vertu du § 15) sont à décider en Suède, aucune résolution ne sera prise, à moins que le ministre d'État de la Norvége et un des membres du Conseil ou bien les deux membres ne soient présents.

§ 28.

Les rapports relatifs aux nominations, aux emplois et autres affaires importantes (excepté celles qui concernent la diplomatie et le commandement militaire proprement dit), seront référés, dans le Conseil, par celui des membres du ressort duquel elles sont, et elles seront expédiées par lui conformément à la résolution prise dans le Conseil.

§ 29.

Si quelque membre du Conseil est légalement empêché de se rendre à la séance et de référer les affaires qui sont du ressort de son département, il sera remplacé dans cette fonction par un des autres membres, constitué pour cet effet, par le roi, s'il est présent; ou, s'il ne l'est pas, par celui qui a la préséance dans le Conseil, conjointement avec les autres membres qui le composent.

Si plusieurs d'entre eux sont légalement empêchés d'assister au Conseil, de manière que seulement la moitié du nombre ordinaire est présente, d'autres fonctionnaires seront de la même manière constitués à siéger dans le Conseil, et, dans ce cas, il en sera de suite référé au roi qui décide s'ils doivent continuer cette fonction.

§ 30.

Il sera tenu, dans le Conseil, procès-verbal de toutes les affaires qui y sont traitées. Il est du devoir de tout individu qui siége dans le Conseil de dire franchement son opinion, que le roi est obligé d'entendre. Mais il est réservé au roi de prendre la résolution d'après sa propre opinion. Si quelque membre du Conseil trouve que la résolution du roi est contraire à la forme du gouvernement ou aux lois du royaume, ou qu'elle est évidemment nuisible à l'État, son devoir est d'y opposer de fortes représentations et de consigner son opinion dans le procès-verbal. Celui qui aura manqué de protester ainsi sera censé avoir été d'accord avec le roi, et il en sera responsable, ainsi qu'il sera dit ci-après, et le Odelsthing pourra le traduire devant le Rigsret.

§ 31.

Tous les ordres émanés du roi lui-même (les affaires de commandement militaire exceptées), seront contresignés par le ministre d'État norvégien.

§ 32.

Les résolutions prises, dans l'absence du roi, par le Conseil en Norvége, seront expédiées au nom du roi et signées par le vice-roi ou par le gouverneur et le Conseil; et elles seront contresignées par celui qui aura fait le rapport des affaires, attendu

qu'il est responsable de la conformité de l'expédition avec procès-verbal dans lequel la résolution est inscrite.

§ 33.

Tous les rapports relatifs aux affaires de la Norvége, ainsi que les expéditions qui les concernent, doivent être en langue norvégienne.

§ 34.

Le plus proche héritier du trône, s'il est fils du roi régnant, aura le titre de prince royal. Les autres héritiers légitimes de la couronne sont appelés princes, et les filles du roi princesses.

§ 35.

Aussitôt que l'héritier du trône sera parvenu à l'âge de dix-huit ans, il aura le droit de siéger dans le Conseil, cependant sans voix et sans responsabilité.

§ 36.

Aucun prince du sang ne pourra se marier sans la permission du roi; s'il y contrevient, il perd son droit à la couronne de Norvége.

§ 37.

Les princes et les princesses de la famille royale ne seront pas, pour ce qui les regarde personnellement, tenus de comparaître devant d'autre juge que le roi, ou celui qu'il aura commis pour les juger.

§ 38.

Le ministre d'État de Norvége, ainsi que les deux membres du conseil norvégien qui sont auprès du roi, auront siége et voix

délibérative dans le conseil suédois lorsqu'il y sera traité d'objets relatifs aux deux royaumes.

Dans ces sortes d'affaires, l'avis du conseil de Norvége doit aussi être entendu, à moins que les affaires n'exigent une si prompte décision qu'elles n'en laissent pas le temps.

§ 39.

Si le roi vient à mourir, et que l'héritier du trône soit mineur, le conseil de Norvége et celui de Suède s'assembleront de suite, pour publier en commun une convocation du Storthing en Norvége et de la Diète en Suède.

§ 40.

Jusqu'à ce que les représentants des deux royaumes se soient rassèmblés et aient réglé l'administration pendant la minorité du roi, un conseil, composé d'un nombre égal de membres norvégiens et suédois, gouvernera les royaumes, en observant leurs lois fondamentales réciproques.

Le ministre d'État de Norvége et celui de Suède, qui siégent dans le conseil, tireront au sort pour voir lequel d'eux y aura la préséance.

§ 41.

Les dispositions contenues dans les §§ 39 et 40 ci-dessus seront également appliquées toutes les fois que, d'après la constitution de la Suède, il appartient au conseil suédois, en cette qualité, d'être à la tête du gouvernement.

§ 42.

Pour ce qui concerne les dispositions particulières requises dans les cas prévus par les §§ 39, 40 et 41, le roi proposera, au

premier Storthing en Norvége et à la première diète en Suède, une loi basée sur le principe d'une parfaite égalité entre les deux royaumes.

§ 43.

L'élection des tuteurs qui doivent être à la tête du gouvernement pendant la minorité du roi, se fera d'après les mêmes règles et de la même manière qui ont été prescrites ci-dessus dans le § 7, concernant l'élection d'un successeur au trône.

§ 44.

Les individus qui, dans les cas prévus par les §§ 40 et 41, sont à la tête du gouvernement, devront, les Norvégiens au Storthing de Norvége, prêter le serment suivant : « Je jure par Dieu et son saint Évangile de gouverner le royaume conformément à la constitution et aux lois. » Les Suédois prêteront ce serment entre les mains des États-généraux de Suède.

S'il n'y a pas alors de Storthing ou de Diète, le serment sera déposé par écrit dans le Conseil et répété ensuite au premier Storthing ou à la première Diète.

§ 45.

Aussitôt que leur administration de l'État aura cessé, ils en rendront compte au roi et au Storthing.

§ 46.

Si le Storthing n'est pas de suite convoqué, conformément aux dispositions des §§ 37 et 41, le tribunal suprême aura le devoir absolu, aussitôt que quatre semaines seront expirées, de faire cette convocation

§ 47.

Ce qui concerne l'éducation du roi mineur, dans le cas où son père n'a pas laissé, à cet égard, de disposition par écrit, sera réglé de la manière prescrite dans les §§ 7 et 43.

Ce sera une règle invariable, que le roi mineur apprendra suffisamment la langue norvégienne.

§ 48.

Si la ligne masculine de la famille royale est éteinte et qu'on n'ait point élu de successeur au trône, il sera procédé à l'élection d'une nouvelle dynastie de la manière prescrite dans le § 7. En attendant, le pouvoir exécutif sera exercé conformément au § 43.

DU DROIT DE BOURGEOISIE ET DU POUVOIR LÉGISLATIF.

§ 49.

Le peuple exerce le pouvoir législatif par le Storthing qui est composé de deux chambres : le Lagthing et le Odelsthing.

§ 50.

Il n'y aura de votants que les citoyens norvégiens qui ont vingt-cinq ans accomplis, qui ont été domiciliés dans le pays depuis cinq ans, qui y séjournent, et qui

1° sont ou ont été fonctionnaires ;

2° possèdent à la campagne, ou y ont pris à ferme pour plus de cinq ans, une terre cadastrée ;

3° sont bourgeois de quelque ville, ou possèdent, dans une ville ou un bourg, une maison ou bien-fonds de la valeur d'au moins 300 écus de banque, valeur d'argent.

§ 51.

Il sera dressé, dans les villes par le magistrat, et dans chaque paroisse par le sous-bailli (Fodgen) et par le prêtre, un registre de tous les habitants ayant droit de voter. On y notera, sans délai, les mutations successives.

Avant d'être inscrit sur le registre, chacun prêtera publiquement, devant le tribunal, serment de fidélité à la constitution.

§ 52.

Le droit de voter est suspendu :

1° par une accusation de crime devant le tribunal ;

2° par la perte du droit de majorité ;

3° par l'état d'insolvabilité ou de faillite jusqu'à ce que les créanciers aient obtenu leur paiement en entier, à moins que la faillite n'ait été causée par un incendie ou par quelque autre événement constaté, qui ne peut être imputé au débiteur.

§ 53.

Le droit de voter se perd :

1° par une condamnation à la maison de correction, au travail de forçat ou à une peine infamante ;

2° par l'entrée au service d'une puissance étrangère, sans le consentement du gouvernement.

3° par l'obtention du droit de bourgeoisie dans un pays étranger ;

4° par la conviction d'avoir acheté des suffrages, d'avoir vendu le sien ou d'avoir voté dans plus d'une assemblée électorale.

§ 54.

Les assemblées électorales et celles des districts auront lieu tous les trois ans et seront terminées avant la fin du mois de décembre.

§ 55.

Les assemblées électorales se tiendront, pour la campagne dans l'église principale de la paroisse, pour les villes dans l'église, à l'hôtel de ville ou dans quelque autre localité semblable. Elles seront dirigées, à la campagne par le curé de la paroisse et ses adjoints, dans les villes par les magistrats et les échevins. On ira aux voix d'après l'ordre établi dans les rôles des tailles.

Les différends concernant le droit de voter seront décidés par les directeurs de l'assemblée, du jugement desquels on peut appeler au Storthing.

§ 56.

Avant de procéder à l'élection, il sera fait lecture de la constition à haute voix, dans les villes par le premier magistrat, à la campagne par le curé.

§ 57.

Dans les villes, on choisira un électeur par chaque 50me votant. Ces électeurs s'assembleront avant la huitaine suivante, dans l'endroit indiqué par le magistrat, et choisiront, soit dans leur sein, soit parmi les autres éligibles dans l'arrondissement de leur élection, un quart de leur propre nombre pour siéger au Storthing ; de manière que 3 jusqu'à 6 en choisiront un ; 7 jusqu'à

10 en choisiront deux; 11 jusqu'à 14 — trois; 15 jusqu'à 18 — quatre; ce qui est le plus grand nombre qu'il sera permis à une ville d'envoyer.

Si une ville a moins de 150 votants, elle enverra ses électeurs à la ville la plus voisine pour voter de concert avec les électeurs de cette dernière, et alors les deux villes seront censées ne former qu'un district.

§ 58.

Dans chaque paroisse de la campagne, les habitants ayant droit de voter choisiront, en raison de leur nombre, les électeurs de la manière suivante : que jusqu'à 100 en choisiront un; 100 jusqu'à 200 en choisiront deux; 200 jusqu'à 300 — trois, et ainsi de suite dans la même proportion.

Ces électeurs s'assembleront avant un mois après dans l'endroit indiqué par le bailli, et choisiront alors, soit dans leur sein, soit parmi les autres éligibles du bailliage, un 15me de leur propre nombre pour siéger au Storthing, de manière que 5 jusqu'à 14 en choisiront un; 15 jusqu'à 24 en choisiront deux; 25 jusqu'à 34 — trois; 35 et au delà — quatre, ce qui est le plus grand nombre (1).

---

(1) Une loi du 8 février 1816 porte cet amendement : 25 électeurs et au delà ne pourront élire que 3 représentants, ce qui sera *ad interim* le plus grand nombre qu'un bailliage puisse envoyer; et par suite de quoi le nombre des représentants de la campagne, de 61, qu'il est actuellement, se trouvera diminué jusqu'à 50 ou 53. Si un Storthing futur trouve que le nombre des représentants des villes, à cause de l'augmentation de leur population, monte jusqu'à 30, le même Storthing aura le droit, pour servir de règle à l'avenir, d'augmenter de nouveau le nombre des représentants de la campagne, de la manière fixée par le § 58 de la constitution.

§ 59.

Les dispositions des §§ 57 et 58 conserveront leur force jusqu'au Storthing prochain. Si l'on trouve alors que les représentants des villes sont plus ou moins qu'un tiers de ceux de tout le royaume, le Storthing, pour établir une règle pour l'avenir, changera ces dispositions de manière que les représentants des villes se rapportent à ceux de la campagne comme un à deux ; et le nombre entier des représentants ne doit pas être au-dessous de soixante-quinze ni au-dessus de cent.

§ 60.

Les votants qui sont dans le pays et ne peuvent pas être présents pour cause de maladie, de service militaire ou quelqu'autre motif légitime, pourront envoyer leur vote par écrit à ceux qui dirigent les assemblées électorales, avant qu'elles soient terminées.

§ 61.

Personne ne pourra être élu représentant, s'il n'a pas trente ans et s'il n'a pas séjourné pendant dix ans dans le pays.

§ 62.

Les membres du Conseil, les fonctionnaires attachés à ses bureaux, les officiers de la cour et ses pensionnaires, ne pourront pas être élus représentants.

§ 63.

Tout individu, élu représentant, est obligé d'accepter l'élection, à moins qu'il n'en soit empêché par des motifs jugés légitimes par les électeurs, dont le jugement peut être soumis à la décision du Storthing. Celui qui, deux fois de suite, a assisté, comme représentant à un Storthing ordinaire, n'est pas obligé d'accepter l'élection qu'on aura faite de lui pour le prochain Storthing ordinaire.

Si des raisons légitimes empêchent un représentant de se rendre au Storthing, celui qui, après lui, a le plus de voix, prendra place.

§ 64.

Aussitôt que les représentants auront été élus, ils seront munis d'une procuration signée, à la campagne par le magistrat supérieur, et dans les villes par le magistrat, ainsi que par tous les électeurs pour constater qu'ils ont été élus de la manière prescrite par la constitution.

Le Storthing jugera de la légalité de ces procurations.

§ 65.

Tout représentant a le droit d'être indemnisé de ses frais de route, pour aller au Storthing et pour revenir, ainsi que des frais de son séjour.

§ 66.

Pendant le voyage des représentants pour aller au Storthing et pour revenir, ainsi que pendant le séjour, ils seront exempts de prise de corps, à moins qu'ils ne soient saisis en flagrant dé-

lit public; ils ne pourront non plus, hors les assemblées du Storthing, être soumis à aucune responsabilité relativement aux opinions qu'ils y auraient manifestées. Chacun est tenu de se conformer à l'ordre établi.

§ 67.

Les représentants, élus de la manière ci-dessus exposée, composent le *Storthing du royaume de Norvége.*

§ 68.

L'ouverture du Storthing se fera ordinairement le premier jour ouvrier du mois de février, tous les trois ans, dans la capitale du royaume, à moins que le roi, à cause de circonstances extraordinaires, telles qu'une invasion hostile ou maladie contagieuse, ne choisisse quelque autre ville du royaume. Un tel changement doit être alors annoncé à temps.

§ 69.

Dans des cas extraordinaires, le roi a le droit de convoquer le Storthing hors de l'époque ordinaire. Le roi fera alors émaner une proclamation qui sera lue dans toutes les églises des quatre capitales, au moins six semaines avant que les membres du Storthing devront être rendus à l'endroit fixé.

§ 70.

Un tel Storthing extraordinaire pourra être dissous par le roi, quand bon lui semblera.

§ 71.

Les membres du Storthing continueront leurs fonctions, comme tels, pendant trois ans consécutifs, tant au Storthing extraordinaire qu'ordinaire, qui serait tenu pendant ce temps.

§ 72.

Si un Storthing extraordinaire se tient encore à l'époque où le Storthing ordinaire va s'assembler, les fonctions du premier cesseront aussitôt que le second sera assemblé.

§ 73.

Le Storthing tant extraordinaire qu'ordinaire ne pourra avoir lieu à moins que les deux tiers des membres ne s'y trouvent.

§ 74.

Aussitôt que le Storthing se sera organisé, le roi, ou celui qu'il aura commis pour cela, en fera l'ouverture par un discours dans lequel il l'informe de l'état du royaume et des objets sur lesquels il désire particulièrement attirer l'attention du Storthing. Aucune délibération n'aura lieu en présence du roi.

Le Storthing choisira parmi ses membres un quart pour former le *Lagthing ;* les autres trois quarts formeront le *Odelsthing.*

Chacune de ces deux chambres aura ses assemblées particulières et nommera son président et son secrétaire.

§ 75.

Il appartient au Storthing :

1° De faire et d'abolir des lois, d'établir des impôts, des taxes, des droits de douanes et autres charges publiques, qui ne subsisteront cependant que jusqu'au premier juillet de l'année où un nouveau Storthing ordinaire sera assemblé, à moins que ce dernier ne les renouvelle expressément;

2° De faire des emprunts sur le crédit de l'État;

3° De surveiller les finances du royaume;

4° D'accorder les sommes nécessaires pour les dépenses publiques;

5° De fixer la somme annuelle pour l'entretien de la cour du roi et du vice-roi, ainsi que l'apanage de la famille royale, lequel cependant ne devra pas consister en biens-fonds;

6° De se faire exhiber le procès-verbal du Conseil séant en Norvége, ainsi que tous les rapports et documents publics (les affaires des commandements militaires exceptées) et des copies vérifiées, ou des extraits des procès-verbaux dressés devant le roi par le ministre d'État et les membres du Conseil norvégien, ou les documents publics qui y auront été exhibés;

7° De se faire communiquer les traités que le roi a conclus, au nom de l'État, avec les puissances étrangères, à l'exception des articles secrets, lesquels cependant ne doivent point être en contradiction avec les articles ostensibles;

8° D'exiger de tout individu qu'il comparaisse devant lui dans les affaires d'État, le roi et la famille royale exceptés. Cette exception n'est cependant pas applicable aux prin-

ces de la famille royale, en tant qu'ils sont revêtus d'autres emplois que de celui de vice-roi;

9° D'examiner les listes des traitements et des pensions provisoires, et d'y faire les changements qu'il jugera nécessaires;

10° De nommer cinq réviseurs qui doivent, toutes les années, examiner les comptes de l'État, et en publier des extraits par la voie de l'impression; à quel effet ces comptes devront être remis aux réviseurs, chaque année avant le 1er juillet;

11° De naturaliser des étrangers.

§ 76.

Toute loi doit d'abord être proposée au Odelsthing, soit par ses propres membres, soit par le gouvernement, moyennant l'organe d'un des membres du Conseil.

Si la proposition y est acceptée, elle sera envoyée au Lagthing, qui l'approuve ou la rejette, et, dans le dernier cas, la renvoie, accompagnée de ses remarques. Celles-ci seront examinées par le Odelsthing qui mettra le projet de loi de côté, ou l'enverra de nouveau au Lagthing, avec ou sans des changements.

Quand un projet aura été proposé deux fois par le Odelsthing au Lagthing, et que celui-ci l'aura renvoyé pour la seconde fois en le rejetant, tout le Storthing s'assemblera et les deux tiers de ses voix décideront alors du projet.

Il doit s'écouler au moins trois jours entre chacune de ces délibérations.

§ 77.

Lorsqu'une résolution, proposée par le Odelsthing, aura été approuvée par le Lagthing, ou par le Storthing en entier, une

députation de ces deux chambres du Storthing la présentera au roi, s'il est présent; s'il ne l'est pas, au vice-roi ou au Conseil norvégien, en demandant qu'elle soit revêtue de la sanction du roi.

§ 78.

Si le roi approuve la résolution, il la revêtira de sa signature, et dès lors elle aura force de loi. S'il ne l'approuve pas, il la renverra au Odelsthing, en déclarant que pour le moment il ne trouve pas convenable de sanctionner la résolution.

§ 79.

Dans ce cas, le Storthing alors assemblé ne soumettra plus la résolution au roi, qui pourra agir de même si le prochain Storthing ordinaire lui soumet de nouveau la même résolution. Mais si, après avoir été de nouveau discutée, elle est encore adoptée sans changement par les deux chambres du troisième Storthing ordinaire, et ensuite soumise au roi, avec prière de ne pas refuser sa sanction à une résolution que le Storthing, après les plus mûres délibérations, croit être utile, elle acquiert force de loi, quand même elle ne serait pas munie de la signature du roi avant la fin du Storthing.

§ 80.

Le Storthing restera assemblé aussi long-temps qu'il le jugera nécessaire; cependant pas au delà de trois mois, sans la permission du roi.

Lorsqu'après avoir fini ses occupations, ou après avoir été assemblé pendant l'espace de temps fixé, il est dissous par le roi, Sa Majesté donnera sa résolution sur les propositions non encore décidées, soit en les adoptant, soit en les rejetant. Toutes celles qu'il ne sanctionne pas expressément, sont censées être par lui rejetées.

§ 81.

Toutes les lois seront expédiées en langue norvégienne, et (excepté celles mentionnées au § 79) au nom du roi, sous le sceau du royaume et en ces termes : « Nous, etc., savoir faisons, qu'une résolution du Storthing (de telle date) ainsi conçue (suit la résolution) nous ayant été soumise, nous avons accepté et sanctionné, comme par la présente nous acceptons et sanctionnons comme loi, la dite proposition en y apposant notre signature et le sceau du royaume. »

§ 82.

La sanction du roi n'est pas requise aux résolutions du Storthing par lesquelles :

1° Il se déclare organisé comme Storthing d'après la constitution;

2° Il règle sa police intérieure;

3° Il accepte ou rejette les procurations des membres présents;

4° Il confirme ou rejette les jugements relatifs aux disputes sur les élections;

6° Il naturalise les étrangers;

7° Ni enfin à la résolution par laquelle le Odelsthing fait traduire quelque membre du Conseil ou autres devant les tribunaux.

§ 83.

Le Storthing peut demander l'avis du tribunal suprême dans des matières juridiques.

§ 84.

Le Storthing tiendra ses séances à huis ouverts, et ses actes seront publiés par la voie de l'impression, excepté dans les cas où le contraire aura été décidé à la majorité des voix.

§ 85.

Quiconque obéit à un ordre dont le but est de troubler la liberté et la sûreté du Storthing, se rend coupable de haute trahison envers la patrie.

DU POUVOIR JUDICIAIRE.

§ 86.

Les membres du Lagthing et le tribunal suprême composeront le Rigsret, qui juge en première et dernière instance les affaires entamées par le Odelsthing, soit contre les membres du Conseil ou du tribunal suprême, pour des délits commis dans leurs fonctions, soit contre les membres du Storthing pour les crimes commis par eux en leur qualité de députés.

Le président du Lagthing aura la préséance dans le Rigsret.

§ 87.

L'accusé pourra, sans en alléguer aucun motif, récuser jusqu'à un tiers des membres du Rigsret, de manière, cependant, que le tribunal sera composé de quinze membres au moins.

§ 88.

Le tribunal suprême juge en dernière instance. Il ne sera composé d'un moindre nombre que du président et de six assesseurs.

§ 89.

En temps de paix, le tribunal suprême, avec deux officiers supérieurs nommés par le roi, formera le tribunal de seconde et dernière instance dans toutes les affaires militaires qui concernent la vie, l'honneur ou la perte de la liberté, pour un terme au delà de trois mois.

§ 90.

Dans aucun cas, on ne pourra en appeler des arrêts du tribunal suprême, ni les soumettre à révision.

§ 91.

Personne ne pourra être nommé membre du tribunal suprême avant d'avoir atteint l'âge de trente ans.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

§ 92.

Les emplois de l'État ne pourront être conférés qu'aux citoyens norvégiens qui professent la religion luthérienne évangélique, qui ont juré fidélité à la constitution et au roi, qui parlent la langue du pays et :

1° Sont ou nés dans le royaume, de père et mère qui étaient alors sujets de l'État ;

2° Ou sont nés en pays étranger de père et mère norvégiens, qui, à cette époque, n'étaient pas les sujets d'un autre État ;

3° Ou qui, le 17 mai 1814, avaient leur séjour permanent dans le royaume, et n'ont pas refusé de prêter serment de maintenir l'indépendance de la Norvége ;

4° Ou qui, à l'avenir, séjourneront pendant dix ans dans le royaume ;

5° Ou qui auront été naturalisés par le Storthing.

Cependant des étrangers pourront être nommés aux places de maîtres dans l'université et dans les colléges, ainsi qu'à celles de médecins, et de consuls dans l'étranger.

Pour parvenir à un emploi dans la magistrature supérieure, il faut avoir atteint l'âge de trente ans, et, pour une place de magistrature inférieure, de juge en première instance ou de receveur public, celui de vingt-cinq ans.

§ 93.

La Norvége ne se reconnaît débitrice d'aucune autre dette que sa propre dette nationale.

§ 94.

Un nouveau code général, civil et criminel, sera publié au premier, ou, si cela n'est pas possible, au second Storthing ordinaire. En attendant, les lois de l'État jusqu'ici existantes seront valides, en tant qu'elles ne seront pas contraires à cette loi fondamentale, ni aux ordonnances provisoires qui auront été publiées dans l'intervalle.

Les impôts actuellement permanents continueront de même à être levés jusqu'au Storthing prochain.

§ 95.

Aucunes dispensations, lettres protectoires, lettres de répit ni restitutions ne seront accordées après que le nouveau code général aura été publié.

§ 96.

Personne ne pourra être jugé que conformément à la loi, ni puni qu'après qu'un tribunal aura prononcé. La torture n'aura jamais lieu.

§ 97.

Aucune loi n'aura force rétroactive.

§ 98.

Les épices qui reviennent aux officiers de justice, ne seront pas combinées avec les redevances payables au trésor public.

§ 99.

La prise de corps n'aura lieu que dans les cas et de la manière fixés par la loi.

Une arrestation illégale et des retards illicites rendront celui qui en sera la cause, responsable envers l'arrêté.

Le gouvernement n'est autorisé à employer la force militaire contre les membres de l'État, que d'après les formes prescrites par la loi, à moins que quelque réunion qui troublerait la tranquillité publique, ne se dissipât pas à l'instant après que les articles du code qui concernent la sédition, lui auront été lus trois fois à haute voix par les autorités civiles.

§ 100.

Il y aura liberté de la presse. Personne ne pourra être puni pour un écrit qu'il aura fait imprimer ou publier, quel qu'en soit le contenu, à moins qu'il n'ait lui-même à dessein et évidemment manifesté, ou engagé d'autres à manifester de la désobéissance envers les lois, du mépris pour la religion, les mœurs et les pouvoirs constitutionnels, de la résistance aux ordres de ces derniers, ou qu'il n'ait avancé des inculpations fausses et diffamantes envers quelqu'un.

Il sera permis à chacun de dire librement son opinion sur l'administration de l'État, et sur tel autre objet que ce soit.

§ 101.

Des restrictions nouvelles et permanentes dans la liberté de l'industrie ne seront plus accordées désormais à personne.

§ 102.

Les visites domiciliaires sont interdites, excepté dans les cas criminels.

§ 103.

Il ne sera pas accordé d'asile à ceux qui feront faillite.

§ 104.

Personne ne pourra, dans aucun cas, forfaire ses biens-fonds et sa fortune.

§ 105.

Si l'intérêt de l'État exige que quelqu'un sacrifie ses biens, meubles et immeubles, à l'utilité publique, il en sera pleinement indemnisé par le trésor public.

§ 106.

Les capitaux, ainsi que les revenus des biens de l'Église, ne seront employés que pour les intérêts du clergé et pour la propagation des lumières.

Les propriétés des établissements de charité ne seront pas aliénées de leur destination.

§ 107.

Le droit de retrait lignager, appelé Odelsret, et le droit de possession, appelé Aasædesret, seront maintenus. Les dispositions particulières, qui les rendront très-utiles pour l'État et pour l'agriculteur, seront arrêtées par le premier ou le second Storthing.

§ 108.

Aucun comté, baronnie, majorat ni fidéi-commis ne seront érigés à l'avenir.

§ 109.

Tout citoyen de l'État est en général également obligé, pendant un certain temps, de défendre sa patrie, sans égard à sa naissance ni à sa fortune.

L'application de ce principe et les restrictions dont il est susceptible, ainsi que la question jusqu'à quel point il est utile au

pays que l'obligation, qu'impose cette défense, cesse avec l'âge de vingt-cinq ans, seront abandonnées à la décision du premier Storthing ordinaire, après qu'on aura obtenu des renseignements par un comité. En attendant, les dispositions déjà existantes seront conservées.

§ 110.

La Norvége aura sa propre banque, ses propres finances et sa propre monnaie; institutions qui seront déterminées par des lois.

§ 111.

La Norvége a le droit d'avoir son propre pavillon de commerce. Son pavillon de guerre sera un pavillon d'union.

§ 112.

Si l'expérience démontre que quelque partie de cette loi fondamentale de Norvége a besoin d'être changée, la proposition en sera faite à un Storthing ordinaire, et sera publiée par la voie de l'impression. Mais il n'appartient qu'au prochain Storthing ordinaire de décider si le changement qui aura été proposé sera effectué ou non. Un tel changement ne doit cependant jamais être contraire aux principes de cette loi fondamentale; il ne doit avoir pour objet que des modifications dans quelques dispositions particulières qui n'altèrent point l'esprit de cette constitution, et les deux tiers du Storthing devront être d'accord sur un pareil changement.

Christiania, ce 4 novembre 1814.

Une loi, décrétée par le Storthing le 2 décembre 1815 et sanctionnée par Sa Majesté le 29 janvier 1816, statue : Son Altesse

Royale le Prince Royal CHARLES-JEAN sera autorisée à gouverner le royaume pendant la maladie de Sa Majesté le Roi, avec tous les droits que la constitution du royaume de Norvège accorde au roi lui-même.

N° 16. — NOTE DE LA PAGE 173.

Lettre de Son Altesse le Prince Royal au baron Cederhjelm.

Stockholm, 19 octobre 1812.

« J'ai prié le roi de vous nommer gouverneur du prince Oscar mon fils, et Sa Majesté a bien voulu m'accorder ma demande. Votre mérite a déterminé son choix.

» Vous allez former le cœur de mon fils, et développer son esprit ; ses heureuses dispositions vous seconderont. En vous attachant à lui inculquer les mœurs et les habitudes du pays, en un mot le caractère national, vous aurez satisfait mon désir. Que son éducation soit entièrement suédoise, et la nation vous devra tout le bien qui résultera des soins que vous vous serez donnés pour son instruction.

» Vous fortifierez dans son cœur les sentiments de religion, de morale, d'amour des lois et de la patrie.

» Vous nourrirez sa pensée des exemples que fournissent les règnes des bons rois, et vous exciterez ainsi, dans son âme, cette ambition de la vraie gloire, qui doit toujours avoir pour objet le désir d'être utile à ses semblables, et de contribuer à leur bonheur.

» Mon fils est dans un âge où on reçoit des impressions que l'on conserve toute la vie ; ainsi vous devez éviter qu'il se forme de

fausses idées sur ce que l'on appelle caractère; la fermeté qui doit être la base de celui d'un prince, ne peut jamais être regardée comme une vertu, qu'autant qu'elle est employée à propos.

» Il vous sera facile de lui faire concevoir que son devoir doit toujours être d'accord avec son cœur lorsqu'il s'agira de venir au secours des malheureux, et que ses bienfaits doivent porter l'empreinte de la magnanimité, et jamais celle de l'ostentation ou de la prodigalité.

» La classe indigente doit exciter la sollicitude d'un prince; je désire que mon fils se pénètre de cette vérité.

» Un prince ne doit jamais être accessible ni à la crainte ni au soupçon; il ne doit pas hésiter d'exposer sa propre vie pour assurer la gloire et le bien-être de son pays. Il doit juger sans passion et avec ce calme imposant qui distingue les bons souverains. Attachez-vous, monsieur le baron, à bien graver ces principes dans le cœur de mon fils; je vous le remets à une époque où il a la force de les recevoir, pour conserver toutes les notions qui peuvent concourir au bonheur des Suédois. Répétez-lui sans cesse qu'un des plus grands fléaux dont le ciel puisse accabler une nation, c'est de lui donner un prince faible; que le renversement des États, la guerre civile et l'esclavage des peuples, sont ordinairement la suite funeste de la timidité des souverains; que la guerre est, de tous les maux, le plus terrible qui puisse peser sur un État, mais qu'il est des circonstances où elle est un remède salutaire pour redonner à une nation son énergie, lui faire reprendre son ancien caractère, et la préserver du malheur de perdre son nom pour devenir province d'un autre empire; que lorsqu'un royaume est ainsi menacé, et qu'on ne peut pas éviter la honte sans en appeler au sort des armes, le prince n'est plus le maître du choix: il doit tout oser et tout entreprendre pour maintenir l'indépendance de son pays; que c'est alors que l'énergie de son âme doit se développer, et que

tout lui fait la loi de s'entourer d'hommes de probité et de courage, quels que soient du reste leurs principes politiques; son grand but étant de sauver la patrie, le vrai moyen d'y parvenir, c'est de marcher réunis contre celui qui veut l'opprimer.

» Vous habituerez mon fils à ne pas donner sa confiance à des indiscrets ou à des dissipateurs: lès uns la trahissent par amour-propre et les autres par vénalité.

» La religion, l'histoire, la géographie, la statistique, les mathématiques, les éléments de littérature ancienne et moderne, le dessin et les exercices du corps seront la base de l'instruction de mon fils pendant deux ans, après lesquels je prierai le roi de permettre qu'il soit suivi une autre méthode.

» L'étude de la réligion conduit à celle d'une morale douce et bienfaisante. Vous en remplirez l'âme de mon fils.

» Il doit connaître l'histoire de tous les peuples, mais, dans cette étude, vous devez principalement lui faire distinguer celle de leur gouvernement, de leurs lois et de l'influence qu'elles ont eue sur les mœurs et sur le bonheur public. L'art de la guerre doit plus essentiellement fixer l'attention de mon fils et vos soins. Un prince de nos jours doit être général; on a vu le terrible inconvénient d'opposer un général responsable envers son maître, à un chef qui décidait de tout par lui-même. Il faut donc accoutumer mon fils, de bonne heure, à braver les saisons et à tirer le plus grand parti de ses forces, afin qu'une vie trop sédentaire n'influe pas, à l'avenir, sur sa manière de voir et d'agir. Des voyages sur les montagnes, dans les mines, la natation et l'équitation sont des exercices qui développent l'énergie de l'âme, en rappelant la guerre et en réveillant l'idée du péril, qui doit toujours être présente pour devenir familière.

» L'étude de la géographie sera constamment suivie de la statistique, et principalement de celle de la Suède. Mon fils doit connaître celle-ci dans les plus petits détails, pour avoir une idée juste des ressources du royaume, afin qu'il ne se livre pas à des

illusions dangereuses pour le peuple et pour lui. Je désire que cette partie de son instruction ne se borne pas à lui en donner des aperçus superficiels; comme il faut qu'il la connaisse parfaitement, elle se gravera dans sa mémoire par des voyages et par des entretiens avec les hommes les plus instruits de chaque état. Dans les provinces, des paysans et des cultivateurs éclairés du canton qu'il visitera lui donneront des notions sur la fertilité de leur sol, sur la nature de ses productions, sur les prix des denrées, sur les impôts dont leurs terres sont grevées, etc. Dans les villes, les gouverneurs lui feront connaître l'administration générale de leur province, et des jurisconsultes habiles y formeront sa société pendant son séjour. Leur conversation servira à lui donner une idée de la jurisprudence et des lois de la Suède, en attendant que son âge lui permette de se livrer à l'étude du droit. Il faudra profiter de la curiosité que les premières connaissances exciteront dans l'esprit de mon fils, pour le conduire dans tous les lieux où il y aura quelque chose à apprendre. Vous ferez de ces courses un motif pour lui faire lire, avant et après, ce qui pourrait y avoir rapport. Lorsqu'il visitera des vaisseaux, il faut qu'il connaisse les batailles navales les plus célèbres, et qu'un marin des plus instruits l'accompagne pour lui expliquer les manœuvres qui décidèrent du sort de ces combats. Quand il inspectera une forteresse, il doit être accompagné d'un ingénieur qui puisse lui détailler, sur le terrain, la science de la fortification, et celle de l'attaque et de la défense des places. Il puisera dans Smith les connaissances nécessaires pour les finances et les manufactures. Les ouvrages de Winkelmann lui donneront une idée juste des beaux-arts, et il s'instruira de la belle littérature en lisant les auteurs les plus célèbres dans ce genre.

» La grande difficulté de l'éducation, c'est de diriger la volonté de l'élève. Il importe donc de donner à mon fils des livres d'histoire qu'il ait du plaisir à lire, et qu'il lise seul. Il faut qu'il rende compte de ses lectures en parlant plutôt qu'en écrivant; car la fa-

culté de la parole est une chose plus nécessaire à un prince de Suède qu'à tout autre. Ainsi je pense que, pour lui faciliter l'art de la parole, vous devez inviter chez mon fils, une ou deux fois par semaine, de sept jusqu'à neuf heures du soir, des personnes dont vous aurez fait choix et dont le mérite vous sera connu.

» Je désire que mon fils consacre quelques momens à la littérature étrangère. Il y apprendra à bien distinguer ce qui caractérise les autres nations, et à entretenir les étrangers sur des sujets qui sortent du cercle des questions des princes.

» Il me reste maintenant à fixer les heures de travail de mon fils, et ses habitudes intérieures. Il se lèvera à sept heures et demie, pour commencer ses études à huit, et les continuera jusqu'à onze.

» A onze heures, il déjeunera avec ses instituteurs et ses cavaliers de service; à onze heures et demie, récréation jusqu'à une heure après midi.

» Le dimanche seulement, il sera admis au déjeuner de mon fils deux personnes de votre choix.

» Depuis une heure jusqu'à cinq heures du soir, il continuera ses études; à cinq heures et demie il se rendra chez moi pour y dîner les dimanches, mardis et jeudis; les autres jours, il mangera chez lui. C'est dans les salons et à table, que, peu à peu, on apprend à connaître les hommes et à pénétrer leur caractère. L'habitude du monde donne de l'aisance et de la grâce, et prévient cette timidité si ordinaire aux enfants élevés dans l'isolement et dans la retraite, et si dangereuse pour un prince, qu'elle exposerait à devenir dupe de la hardiesse et d'un ton décidé et tranchant. En dînant chez moi, mon fils y trouvera réunis les premiers hommes de la Suède; ainsi, cette société concourra encore à son instruction sans qu'il éprouve la contrariété de l'étude.

» Depuis sept heures jusqu'à neuf heures du soir, mon fils emploiera alternativement ce temps, soit à faire sa cour à Leurs

Majestés, soit au théâtre ou à quelque assemblée de bal, soit enfin dans les sociétés qu'il doit recevoir une ou deux fois par semaine, et dont je vous ai parlé plus haut. A dix heures, il devra toujours être couché.

» Ainsi mon fils travaillera sept heures par jour. Ce temps me paraît suffisant pour son âge. Il vous reste, monsieur le baron, à déterminer la nature des études qui devront occuper chaque heure, en vous conformant à tout ce que je désire qui forme l'éducation de mon fils.

» Un des points dont j'aurais dû vous entretenir en première analyse, c'est le tendre respect que mon fils doit toujours porter au roi. Il ne doit vouloir, dans aucune circonstance, que ce que Sa Majesté voudra elle-même. Toutes ses actions doivent avoir pour but d'embellir la vieillesse de Sa Majesté, et il aura constamment présent à la mémoire qu'aucun repentir ne pourrait jamais compenser la plus légère inquiétude qu'il lui causerait.

» Je saisis, avec plaisir, cette occasion, monsieur le baron de Cederhjelm, pour vous renouveler l'assurance des sentiments que vous m'avez inspirés depuis que je vous ai connu, et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde, et qu'il bénisse vos travaux.

» CHARLES-JEAN. »

N° 17. — Note de la page 178.

Lettre de Bernadotte à l'empereur Alexandre.

21 février 1815.

« Élu par les États-généraux du royaume de Suède, adopté par Charles XIII, je suis heureux de pouvoir ajouter à ces titres l'amitié de Votre Majesté Impériale et la gloire du nom suédois relevé. Je crois avoir pour cela des droits plus sûrs et plus légitimes que si je descendais en ligne directe d'un usurpateur du siècle même de Charles-Martel. Je n'ai point cherché le trône, les Suédois m'en ont offert la succession ; en l'acceptant, je me suis confié à leur loyauté, et je leur ai donné la mesure de mon estime et de mon dévouement pour la nation : ainsi je n'ai rien à démêler ni avec Gustave ni avec sa famille. Au reste, ma cause, Sire, est celle de tous les princes et de tous les gouvernements. J'instruis mon fils de manière à le rendre digne de commander aux Suédois ; je lui donne pour règle de n'ambitionner le bien de personne, mais de savoir conserver ses droits tout en défendant ceux du peuple qui l'a appelé. Je lui léguerai les sentiments que m'ont inspirés, Sire, votre déférence pour les droits des nations et la noble chaleur avec laquelle Votre Majesté défend la sainte cause des peuples.

» Charles-Jean. »

N° 18. — Note de la page 182.

Lettre du prince royal de Suède au maréchal comte Grouchy.

« Stockholm, 18 septembre 1816.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite de Baltimore le 20 février et je profite du départ de M. Russel, ministre des États-Unis, pour vous répondre.

Personne n'a pris une part plus vive que moi aux malheurs qui vous ont accablé ainsi que la France en général. J'en ai éprouvé le chagrin le plus profond; et ce qui a mis le comble à mon affliction, c'est que la position où je me trouve m'a mis dans l'impossibilité de faire, pour mes anciens compatriotes, ce que mon cœur aurait ardemment désiré. Je n'ai assurément pas la moindre répugnance à faire, en votre faveur, des démarches directes auprès du roi Louis XVIII, mais je crains que, dans ce moment-ci, celles que je pourrais faire à cet effet ne fussent pas couronnées du succès que vous souhaitez. Je crois donc qu'il est convenable d'attendre jusqu'au printemps prochain pour faire quelque tentative pour vous être utile, et si alors la réussite ne répond pas à nos vœux, il n'y aura aucun inconvénient à ce que vous reveniez en Europe et je prierai le roi de vous accorder un asile dans l'un de ses États.

Quant au désir que vous manifestez d'être placé dans l'armée suédoise, je dois vous dire que cette armée ne ressemble en rien à celle des armées d'Europe. En temps de paix elle ne forme qu'une espèce de milice nationale; tous les militaires, depuis le général

jusqu'au soldat, ont des terres proportionnées au grade, et dont le revenu solde ainsi leurs appointements.

» Il n'y a qu'une place dans l'état-major ou dans l'armée, *værfvade*, qui puisse vous convenir, mais un grand obstacle s'y oppose, c'est la difficulté où vous vous trouveriez à tout moment, ne connaissant pas la langue du pays, etc. . . . .
. . . . »

N° 19. — NOTES DE LA PAGE 196.

Réponses de Son Altesse le prince-royal à divers corps de l'État, à l'occasion du prétendu complot formé contre sa personne en 1817.

(Aux députés de la Bourgeoisie de Stockholm.)

« Messieurs !

» Je n'avais pas besoin de la nouvelle preuve de dévouement que vous me donnez aujourd'hui, pour être persuadé de l'attachement que vous me portez ainsi qu'à mon fils.

» Depuis quelques mois, il circulait dans le pays des bruits vagues : un jour le roi venait d'expirer ; un autre, mon fils était près de rendre le dernier soupir ; un autre enfin, c'était moi-même qui étais menacé de la mort. C'est ainsi qu'on cherchait à répandre l'inquiétude dans les campagnes. Quelques révélations ayant été faites depuis, elles ont dû fixer l'attention de la police et même du gouvernement. Des poursuites judiciaires sont or-

données, et les coupables ou les calomniateurs seront jugés d'après les formes existantes. Si l'on n'en voulait qu'à ma vie, je pourrais pardonner aux auteurs de ces bruits; mais c'est à votre liberté, à votre constitution, à vos lois, à votre honneur, qui en est la garantie, c'est à ces objets les plus sacrés pour des hommes de bien qu'ils en veulent.

» Quand, dans l'abattement où vous avait plongés une longue suite de désastres, vous portiez votre attention sur les princes, connus par les services qu'ils avaient rendus à leur patrie, et que vous fixâtes votre choix sur moi, je résolus d'y répondre; je me sentis grandir même par l'idée de vos périls, et capable de former les plus vastes desseins pour répondre à votre confiance; je consentis à quitter pour vous les douceurs de la vie privée à laquelle j'avais résolu de consacrer le reste de mon existence; je me dévouai au service d'une nation jadis si célèbre et alors si malheureuse; je vins au milieu de vous; je vous apportai, pour titres et pour garantie, mes actions et mon épée. Si j'avais pu y ajouter une lignée d'ancêtres depuis Charles-Martel, je ne l'aurais désiré que pour vous; car, pour moi, je suis également fier de mes services et de la gloire qui m'a élevé. A tous ces titres, je joins ceux de l'adoption du roi, de l'élection unanime d'un peuple libre. C'est sur eux que je base mes droits, et aussi long-temps que la justice et l'honneur ne seront pas bannis de cette terre, ces droits seront plus légitimes et plus sacrés que si je descendais d'Odin. Les annales du monde prouvent que jamais prince n'est monté sur un trône que par l'assentiment du peuple ou par la force des armes. Ce n'est pas par les armes que je me suis frayé une route à la succession au trône de Suède; c'est le choix libre de la nation qui m'y a appelé, et c'est de ce droit que je vous parle. Rappelez-vous l'état où nous étions à mon arrivée, et voyez ce que nous sommes maintenant.

» Il est vrai qu'il y a des malveillants dans tous les pays, mais le petit nombre qui peut se trouver ici n'a d'autre sujet de mé-

contentement que la tranquillité dont jouit cette contrée. Il y a des êtres malfaisants qui n'aiment que le trouble. Le désordre est leur élément et fait, pour ainsi dire, leur existence; mais cette faible poignée de turbulents n'a pas besoin de mesures extraordinaires pour être réprimée et contenue dans le devoir. Le roi marche avec la loi, et la loi aura assez de force pour dispenser de recourir à des moyens extrêmes. Tout doit, Messieurs, nous inspirer cette sécurité. L'intérieur est tranquille. Le cours de la justice n'a été nulle part interrompu. Le cultivateur remercie le ciel du calme dont il jouit. Nous n'avons rien à redouter du dehors; nous ne nous occupons pas de ce qui s'y passe, et nous avons la certitude qu'on fait de même pour nous. Vos droits sont donc assurés, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur, et tout annonce que de long-temps nous ne serons pas dans la nécessité de les défendre; mais, s'il le fallait, si l'honneur national l'exigeait, — suivi d'une armée fidèle, aguerrie et disciplinée, appuyé par la volonté suprême du roi et de la nation, — je marcherais au-devant de nos ennemis, précédé par l'augure du succès, et dans ces occasions je sentirais couler tout mon sang avec plaisir pour le service de la patrie.

» Je ne puis pas m'exprimer, comme je le souhaiterais, dans la langue suédoise; mais mon fils la parle pour moi; il est élevé au milieu de vous, et c'est sur lui que vos grandes espérances doivent se fixer; je parle la langue de l'honneur, de la liberté, et c'est celle qui est entendue par tout Suédois qui aime vraiment sa patrie. »

(Aux députés de la Banque, de l'ordre des paysans.)

» Dignes membres de l'honorable ordre des paysans!

» C'est avec la plus vive satisfaction que je reçois votre adresse. J'ai toujours été convaincu des sentiments que vous venez de

m'exprimer, de votre part et de celle des braves paysans de la Suède.

» Le pouvoir judiciaire va examiner s'il y a des coupables. Pour vous calmer, je puis vous donner l'assurance que la tranquillité publique et l'inviolabilité de notre constitution ne peuvent pas courir de risques, et que le roi, moi et mon fils, nous avons, de toutes parts, reçu les témoignages les plus ardents de fidélité et d'attachement.

» Moi et mon fils, nous pourrons mourir bientôt; mais si la volonté de la Providence est qu'un tel événement ait lieu, j'ai assez de confiance dans le caractère noble et ferme de la nation suédoise, dans l'amour qui, de tout temps, l'anima pour sa liberté et son indépendance, pour être persuadé qu'elle saura soutenir ses résolutions et rester toujours digne d'elle. Je vous prie, braves et dignes paysans, de faire connaître à tous vos confrères les sentiments d'affection et de confiance que je leur ai à jamais voués. »

(Aux corps militaires et au Krigsbefäl (1).

« Messieurs!

» Je suis sensible à la démarche que votre attachement pour moi vous inspire aujourd'hui; je n'attendais pas moins du dévouement de mes fidèles compagnons d'armes, qui ont vu ce que j'ai fait pour la patrie et qui savent ce que je suis prêt à faire encore pour elle. Que veut cette faible et méprisable poignée

(1) *Krigsbefäl*, assemblée militaire convoquée de temps en temps, où siégent, de chaque régiment, le colonel par droit et un capitaine par élection de la part des corps d'officiers, pour réviser la caisse des pensions, et pour régler celles-ci.

de turbulents qui semblent s'agiter dans l'ombre pour troubler la tranquillité publique? S'ils n'en voulaient qu'à ma vie et à celle de mon fils, je dédaignerais facilement et leurs projets et leurs efforts. Je suis soldat, j'ai appris depuis long-temps à mépriser la vie; mais ils veulent ébranler vos lois; ils veulent attaquer votre honneur et votre liberté, je dois alors me lever pour les défendre. Le vœu libre de la nation m'a appelé sur les marches du trône. L'armée le sait; je n'ai point brigué cet honneur, mais je l'ai justifié en soutenant votre choix! c'est en même temps soutenir vos droits, et pour y parvenir, je saurai déployer cette énergie et cette force d'âme que la nature m'a accordées et qui, peut-être, m'ont valu quelque renommée. Ce n'est point pour satisfaire un vain orgueil que je suis venu au milieu de vous. Mon ambition personnelle est contente : j'ai acquis pour moi assez de gloire. Le bonheur de la Suède est le seul but que j'envisage, le seul mobile de toutes mes actions. Je veux la liberté pour vous, je veux la gloire pour vous, je veux pour vous la prospérité et, malgré les tentatives qu'on pourrait faire, je parviendrai à vous assurer ces avantages, les plus précieux pour les hommes de bien. Vous le savez, Messieurs, je ne marche qu'avec la loi et je ne veux marcher qu'avec elle. Mais si, oubliant ce que je vous dois; si, oubliant mon caractère et mes principes, je me laissais enivrer un jour en buvant dans la coupe de la puissance, pour attenter à votre liberté, osez me rappeler à moi-même : c'est le devoir des braves de parler avec franchise et loyauté : mon cœur sera toujours prêt à vous entendre; et si, ennemi de ma gloire et de mes intérêts, je refuse de vous écouter, tournez alors, — j'y consens, — tournez contre moi ces mêmes armes que vous venez m'offrir en ce moment pour ma défense.

» Messieurs, vous n'avez pas besoin de me renouveler vos serments; je serais ingrat si je méconnaissais vos sentiments. On a osé jeter des soupçons sur quelques-uns de mes frères

d'armes ; j'ai rejeté loin de moi cette idée odieuse ; je me suis rappelé avec reconnaissance et émotion le titre de père que l'armée m'a si souvent décerné. Des braves ne peuvent être des parjures : c'est toujours sous l'habit et dans le cœur du soldat que résident l'honneur et la bonne foi.

N° 20. — Note de la page 206.

Proclamation de S. M. le roi aux habitants de la Suède, annonçant qu'il est monté sur le trône en qualité de roi de Suède et de Norvége. — Stockholm, le 5 février 1818.

« Lorsque, par suite de la proposition faite aux États généraux par feu notre père, le très-puissant roi et souverain Charles XIII, nous fûmes unanimement élu le 21 août 1810 pour son successeur au trône de Suède, et qu'appelé à la fois par la voix du monarque et la volonté du peuple, nous acceptâmes cette vocation glorieuse mais difficile, nous fûmes guidé par la puissante considération que votre résolution libre et spontanée était amenée par des événements qui nous étaient absolument étrangers, et qui ne dépendaient pas de nous. Cette résolution nous fit renoncer à une vie paisible qui, alors, était l'objet de tous nos vœux. Nous reçûmes, à notre arrivée en Suède, la preuve la plus éclatante de la confiance et de la tendresse de votre roi, dans l'acte par lequel il nous adopta pour son fils ; et cette adoption, en imprimant un sceau plus solennel et plus sacré à votre ouvrage, augmenta encore nos obligations et notre dévouement envers notre nouvelle patrie. Pendant les années qui se sont écou-

lées depuis cette époque si précieuse à notre cœur, nous avons tâché de remplir envers ce prince, à jamais chéri et regretté, tous les devoirs d'un fidèle sujet et d'un tendre fils, et nous avons trouvé chaque jour, dans son amour paternel, la plus belle récompense de nos efforts.

Ce bonheur n'existe plus pour nous ; la mort nous a ravi celui qui nous avait voué toutes ses affections. Arraché de nos bras, de ceux d'une épouse inconsolable, du cercle de sa famille éplorée, enlevé à un peuple dont il fut deux fois le sauveur, il est mort avec la tranquillité du sage, avec la paix d'une conscience pure, et, accompagné des consolations de la religion et des larmes de la reconnaissance, il est allé recueillir sa récompense éternelle dans un meilleur monde. Nous avons reçu pour vous ses dernières benédictions qui, au terme de sa carrière, étaient aussi ferventes qu'au jour de la plénitude de ses forces. Nous avons déposé entre ses mains mourantes le serment sacré d'hériter, avec sa couronne, de sa tendre sollicitude pour la patrie, de ses vœux ardents pour votre bonheur.

Montant aujourd'hui, par suite de ce triste événement, sur le trône de Suède et de Norvége, pour gouverner les deux royaumes d'après leurs lois fondamentales et le *riks-akt*, décrété et consenti par les Etats-généraux de Suède le 6 août, et par le *storthing* de Norvége le 31 juillet 1815, nous vous donnons l'assurance royale de gouverner le royaume d'après le recès de la diète du 2 mai 1810.

» Dès notre première entrée sur le sol suédois, le principal objet de nos soins a été de défendre votre liberté, vos droits et votre indépendance. La providence a daigné couronner nos efforts ; aussi, dans cette occasion douloureuse, notre premier devoir, comme notre première pensée, nous ont porté à invoquer sa puissante protection pour l'heureuse issue de nos travaux ultérieurs. Nous nous attendons à être fortement appuyé par votre union et par votre patriotisme. Etroitement unis à vo-

tre roi constitutionnel, vous continuerez d'être libres et indépendants; c'est alors que vous honorerez le plus dignement la mémoire du prince que nous pleurons aujourd'hui avec vous. Puissent ses mânes protecteurs veiller toujours sur la destinée d'un peuple qui fut heureux par ses soins, et qui, sur la tombe de son roi, peut dire avec toute l'effusion de la reconnaissance : « Sans lui nous n'aurions pas ces lois que nous avons nous-» mêmes établies, ni cette terre libre qui couvre les cendres de » nos pères, ni cette perspective de l'avenir que ses vertus et » ses sacrifices nous ont préparé. »

» Sur ce, nous prions le Dieu tout-puissant qu'il vous ait, nos bons et fidèles sujets, en sa sainte et digne garde (1).

» CHARLES XIV JEAN. »

N° 21. — NOTE DE LA PAGE 207.

Relation du couronnement de Charles XIV comme roi de Norvége.

La pompe du couronnement de Charles XIV, comme roi de Norvége, surpassa en magnificence la solennité qui avait eu lieu à Stockholm le 11 mai : il semblait que Sa Majesté voulût, par l'éclat et l'appareil imposant de son sacre, compenser tout ce que trois siècles avaient fait subir, à cet égard, de privations au peuple norvégien. Des milliers de citoyens étaient accourus de

(1) La même proclamation fut adressée aux habitants de la Norvége, avec quelques faibles changements nécessités par la différence des localités.



toutes les provinces, avides de ce spectacle nouveau pour les générations vivantes. Une douce matinée, un ciel pur, promettaient de favoriser la solennité du jour.

A dix heures du matin, toutes les personnes convoquées pour la cérémonie se trouvant réunies au palais, le cortége se mit en marche pour se rendre à l'église cathédrale de Saint-Olave. Le roi, précédé d'un grand nombre de dignitaires, hauts magistrats, officiers-généraux et députations des deux royaumes, marchait sous un dais porté par huit fonctionnaires supérieurs, appuyés de huit officiers d'état-major. Derrière Sa Majesté, un lieutenant général, accompagné de deux officiers, portait l'oriflamme de Norvége; puis venait, comme pour soutenir cet insigne révéré, le prince royal, les chevaliers de l'ordre des Séraphins, les commandeurs des ordres de l'Épée, de l'Étoile polaire, de Wasa, les chevaliers de l'ordre de Charles XIII; puis, les généraux, amiraux, aides-de-camp du roi et du prince royal, l'état-major de Sa Majesté, enfin tous les officiers de terre et de mer présents à Drontheim.

A l'entrée du temple, le roi fut reçu par deux évêques en habits pontificaux, avec leur clergé; l'évêque d'Aggershus, tenant en main le vase qui contenait l'huile sainte devant servir au sacre de Charles XIV, lui dit : « Que Dieu bénisse l'entrée et la sortie de Votre Majesté. » Chacun ayant pris place, l'évêque de Drontheim prêcha quelques instants sur le texte prescrit; puis le roi s'agenouilla, et prêta le serment dont le ministre d'État de Norvége avait lu précédemment la formule. Après quoi, l'évêque d'Aggershus procéda au sacre de Sa Majesté, selon le rit luthérien.

Ce cérémonial accompli, le roi se releva et s'assit sur son trône, la couronne fut posée sur sa tête; il prit le sceptre de la main droite..... Alors le héraut d'armes du royaume se leva et prononça d'une voix forte ces paroles : *Maintenant Charles XIV-Jean est roi couronné du royaume de Norvége*

et des provinces y adjacentes : lui et point d'autres.... Et le peuple qui remplissait l'église répondit : « Vive le roi Charles-Jean ! » tandis que des décharges de mousqueterie annonçaient l'accomplissement de l'acte solennel qui venait d'être consommé.

Le roi retourna au palais, la couronne en tête et le sceptre à la main. Sa Majesté était revêtue du grand manteau royal, dont trois chambellans portaient la queue. Dans le même instant, un fonctionnaire public à cheval, escorté de cinquante cavaliers, parcourait les principales rues, et distribuait au peuple des médailles frappées à l'occasion du couronnement.

Nº 22. — Note de la page 228.

Discours du roi, prononcé par le prince royal, à la clôture du storthing, le 10 *août* 1824.

« Sa Majesté annonce au storthing que ses séances sont closes. Pendant tout le temps qu'il a été assemblé, le roi a vu avec satisfaction le bon esprit qui l'a dirigé.

» Plusieurs lois essentielles pour l'intérêt général et particulier ont été adoptées, et Sa Majesté en espère les meilleurs résultats. Sa Majesté regrette que les propositions constitutionnelles faites par elle en 1821, et notamment celle regardant le paragraphe 79, sur le *veto absolu*, n'aient pas été adoptées dans cette session ; mais, en même temps, Sa Majesté éprouve un motif de consolation par la conviction qu'elle a acquise, que la non-acceptation de cette proposition n'a pas eu pour cause un esprit d'opposi-

tion, mais bien plutôt la crainte de toucher trop tôt au pacte constitutionnel.

» Sa Majesté croit que les éclaircissements qui ont été fournis depuis au storthing, feront disparaître les doutes qui pourraient encore exister au sujet du *veto absolu* que le chef suprême de l'Etat doit avoir sur les propositions de la législature.

» Le roi pense que le storthing partage le bonheur que Sa Majesté éprouve par l'amélioration de toutes les branches de l'administration publique. Quoique le bien s'opère lentement, l'évidence de ce même bien se développe tellement aux yeux de tous, que l'injustice même la plus tenace ne saurait le révoquer en doute.

» Le roi a la certitude que tous les membres du storthing concourront, avec lui, pour augmenter et maintenir, par les moyens en leur pouvoir, toutes les branches de la prospérité publique, et Sa Majesté s'empressera de recourir à l'assistance de l'assemblée nationale, dans toutes les occasions où elle croira que le bien de l'État l'exige.

» Sa Majesté vous renouvelle, Messieurs, à tous en général et à chacun en particulier, l'assurance de sa bienveillance royale.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

FIN DU TOME SECOND.

